

46.

215.



L'ÉGYPTE

PHARAONIQUE.

TOME I.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

L'ÉGYPTE

PHARAONIQUE,

OU

HISTOIRE DES INSTITUTIONS DES ÉGYPTIENS SOUS LEURS ROIS NATIONAUX,

PAR D. M. J. HENRY,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

TOME PREMIER.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES.

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, N° 56.

1846.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Page 15, ligne 26, *au lieu de* : arrêtons, *lisez :* arrêtons-nous.
— 30, — 19, *au lieu de* facile *: lisez :* faible.
— 50, — 16, *au lieu de :* bolbitine, ou, *lisez :* bolbitine ou.
— 80, — 12, *au lieu de* : exil, *lisez : écrit.*
— 85, — 4, après le tableau, *au lieu de :* 4751 : *lisez* 4743
— 92, à la colonne de Josèphe, *au lieu de :* Armaïs son fils 3, *lisez :* Armaïs, son fils, 4.
— — à la colonne d'Eusèbe, *au lieu de :* Athoris 39, *lisez :* Athoris 9.
— — — Au total, *au lieu de :* 378, *lisez :* 348.
— 107, ligne 9, *supprimez* le règne de.
— — — — *au lieu de* : ses règnes, *lisez :* à régner.
— 112, — 27, *au lieu de :* schise, *lisez* : schisc.
— 115 — *dernière ligne de la note :* ses prédécesseurs, *lisez :* son prédécesseur.

Nota. Darius, fils d'Hystaspe, successeur de Cambyse, s'attacha à réparer les maux causés par son père; il fut Darius I. C'est de ce prince qu'il est question toutes les fois que ce nom se présente dans le cours de cet ouvrage, et non de Darius II, écrit ainsi par inadvertance.

— 116, — 10, *au lieu de :* sa, *lisez :* la.
— 119, — dernière de la note, *au lieu de :* se, *lisez :* ses.
— 123, — 17, *au lieu de :* Tusgum, *lisez :* Targum.
— 160, — 4 de la note, *au lieu de :* circonférentielle. Le, *lisez :* circonférentielle, ce.
— — — — de la note (1), *au lieu de :* Tabascha, *lisez :* Iabascha.
— 176, — 17, *au lieu de :* Amour, *lisez :* Amoun.
— 188, — 14, *au lieu de :* réunissent, *lisez :* réunissant.
— — — 2 de la note (2), *au lieu de :* indivisible, *lisez :* invisible.
— 191, — 18, *au lieu de :* révélées, *lisez :* révélés.
— — — 3 de la note, *au lieu de :* combinent, *lisez :* combinant.
— 192, — 3, de la note, *au lieu de :* trompé, *lisez :* trompés.
— — — 7, *au lieu de :* Té, *lisez :* Ré.
— 203, — 22, *au lieu de :* ces, *lisez :* ses.
— 204, — 21, *au lieu de :* ces, *lisez :* ses.
— 205, — 18 de la note, *au lieu de :* Iris, *lisez :* Isis.
Page 207, — 8, *après* grand roi, *mettez un renvoi pour la note suivante* (1) :

(1) La divinisation de Sésostris vient maintenant d'être mise dans toute son évidence par une découverte de M. le docteur Lepsius. Ce savant écrit de Dahmer, en Nubie : « L'adoration des dieux et des rois même de l'Égypte offre dans ce pays plusieurs particularités, entre autres la divinisation de Ramsès le Grand, très-souvent confondu avec Amoun, Phré et Phthah, et qui a comme eux le titre de divinité suprême.

— 214, ligne 25, *au lieu de* : étrangère, incomplètes, *lisez* : étrangère sont incomplètes.
— 227, — 5 de la note, *au lieu de* : Har-ocri, *lisez* : Har-oeri.
— 228, — 6, *au lieu de* : Moath, *lisez* : Mouth.
— 230, — — de la note (1), *au lieu de* : hist. ancien. *lisez* : historia animal.
— 250, — 18, *au lieu de* : Attophores, *lisez* : Atlophores.
— 255, — 29, *au lieu de* : Cheops; que, *lisez* : Cheops que.
— 256, — 9, *au lieu de* : turpitude, *lisez* : turpitude (2).
— — — 14 de la note (2), *au lieu de* : Mendesius, *lisez* : Mendesiens.
— 266, — 16, *au lieu de* : jeux, *lisez* : yeux.
— 268, — 25, *au lieu de* : Thoh, *lisez* : Ihoh.
— 278, — 16, *au lieu de* : initiation car, *lisez* : initiation, car.
— — — de la note (1), *au lieu de* : hucii, *lisez* : Lucii.
— 300, — 20, *au lieu de* : (4), *lisez* (2).
— 344, — 16, *au lieu de* : M. S., *lisez* : M. J.
— 379, — 22, *au lieu de* : athor, *lisez* : Athor.
— 380, — 1, *au lieu de* : neith, *lisez* : Neith.
— 392, — 20, *au lieu de* : resserré, *lisez* : réservé.
— 394, — 18, *au lieu de* : les, *lisez* : le.
— 399, — 6, *au lieu de* : Manès, *lisez* : Menès.
— 430; — 2 de la note, *au lieu de* : physicien, *lisez* : docteur.
— — — 23, *au lieu de* : dessus, *lisez* : dessin.
— 483, dernière ligne du texte, après le mot *porchers*, nous avons omis une note très-importante, se rapportant à ce mot : la voici :

(1) Il est bien entendu qu'en inscrivant les *porchers* à la suite des laboureurs, des bergers, des chasseurs, ce n'est que pour réunir collectivement toutes les professions qui se rattachent à l'agriculture, sans prétendre faire partager à cette catégorie, que repoussaient au contraire comme des parias les préjugés nationaux, la considération relative qui pouvait s'étendre sur les autres subdivisions de la classe.

A Monsieur

Le Comte de Salvandy,

GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'UNIVERSITÉ.

Monsieur le Ministre,

La haute protection que Votre Excellence prête aux Etudes historiques m'était trop connue pour ne pas me faire ambitionner l'honneur de publier sous vos auspices, **l'Histoire des Institutions** *qui, sous le régime des Pharaons, avaient rendu si célèbre la très-antique civilisation de l'Egypte. Ces institutions dont sont allés se pénétrer tous les sages qui ont transporté dans l'Occident le flambeau et les bienfaits de cette même civilisation, n'ayant pu naître dans la trop étroite vallée du Nil, j'ai essayé de découvrir la voie par laquelle elles ont dû y*

arriver : c'est ce travail que vous avez bien voulu encourager en me permettant de vous en offrir l'hommage. L'honneur que je reçois par l'acceptation de cette dédicace devient donc, Monsieur le Ministre, un nouveau témoignage de la constante faveur que sont toujours assurées de trouver près de vous les études sérieuses, et de la bienveillance que Votre Excellence accorde aux écrivains qui s'y livrent.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, avec l'expression de ma vive reconnaissance, celle du profond respect avec lequel je suis,

de Votre Excellence,

le très-humble serviteur,

HENRY,

Correspondant de votre Ministère pour les travaux historiques.

AVIS AU RELIEUR.

TABLES DE PLACEMENT DES GRAVURES QUI ACCOMPAGNENT L'ÉGYPTE PHARAONIQUE.

TOME I.

TOME II.

L'ÉGYPTE,

IQUE.

1 Amoun. Ce d ore avec une tête, soit de bélier, soit d'épervier,
surmontée de Cucupha et la croix ansée.

2 Anouké.

3 Anubis.

4 Arouеris o

5 Atmou. Ce d

6 Athor. Cett es de vache entre lesquelles est placé le disque,
qu'accomp ée de la pintade avec disque et cornes de vache,
ou disque

7 Elithya. El planant sur la tête des Pharaons, et devenant
alors la dé

8 Harpocrate

9 Horus.

10 Haké.

11 Isis. La coif femelles du panthéon égyptien, avec lesquelles
l'identifie

12 Khon So. Ce

14 Malouli est oderne, et de cette mitre s'élèvent deux cornes
horizontale

14 Mandou. } ère que par son nom, sa forme étant identique

15 Maut.

L'ÉGYPTE,

IQUE.

1 Amoun. Ce die ore avec une tête, soit de bélier, soit d'épervier, surmontée d de Cucupha et la croix ansée.

2 Anouké.

3 Anubis.

4 Arouebis ou E

5 Atmou. Ce die

6 Athor. Cette d es de vache entre lesquelles est placé le disque, qu'accompag ée de la pintade avec disque et cornes de vache, ou disque en

7 Elithya. Elle planant sur la tête des Pharaons, et devenant alors la dées

8 Harpocrate.

9 Horus.

10 Haké.

11 Isis. La coiffu femelles du panthéon égyptien, avec lesquelles l'identifie so

12 Khon So. Ce d

14 Malouli est p oderne, et de cette mitre s'élèvent deux cornes horizontales

14 Mandou. ère que par son nom, sa forme étant identique

15 Maut.

16 enseigne de guerre surmontée d'un épervier à l'état de repos.
elles, c'est-à-dire à fleur de lotus.
17 iboles par-dessus des cornes horizontales.
18 te humaine, de l'eau qu'elle tient dans un vase.
19 mains.
20 s cornes de bélier avec les deux grandes plumes. On le voit aussi
nilomètre pour coiffure, ce qui l'identifie avec *Nilus*.

21

22

23 ndes plumes comme *Amoun*, son identique. Ses mains tiennent
au moyen du style et d'un papyrus roulé qu'il tient dans ses

24

25

26

27 er.

28

29

30

31 u ventre d'hippopotame qu'il a presque toujours.

unes des autres et rentrant toujours dans l'unité d'Amoun,
roquement leurs signes symboliques, suivant les circonstances
eait. De là vient ce nombre prodigieux de divinités formant le
de ces divinités recevant un nom particulier à mesure qu'elle

AVANT-PROPOS.

Nous essayons d'éclairer la source des institutions qui ont rendu si célèbre le peuple le plus renommé de l'antiquité, celui dont l'histoire est devenue, depuis l'immortelle découverte de Champollion, le sujet des études de tout ce qu'il y a d'érudit en Europe. Un travail si hérissé de difficultés ne nous a pas effrayé, quoique écrivant au fond de la province, et privé de quelques documents qui auraient pu le rendre moins pénible pour nous et plus complet pour les autres.

Ces recherches diffèrent essentiellement, quant au principe, de celles des autres écrivains qui ont traité la même matière. La marche que nous suivons, le plan que nous nous sommes tracé, le point de vue sous lequel nous envisageons cette terre classique de la civilisation, sont entièrement nouveaux. Contrairement à nos devanciers, nous montrons l'Égypte riche, à son aurore, de toutes les sciences, de toutes les connaissances humaines, et nous suivons cette haute instruction dans les degrés de sa décadence; nous la remarquons s'affaiblissant à mesure que le temps marche, que les siècles s'amoncellent, que l'Occident se civilise. Mais pourquoi les connaissances ont-elles suivi dans ce pays une progression inverse à ce qui s'est passé dans tous les autres? Parce que l'Égypte, simple héritière de tout ce qu'avaient amassé de science,

pendant la durée inappréciable de leur existence, les antédiluviens, bien que dans des conditions favorables à la conservation de ces sciences, manquait des moyens de les faire prospérer, et que les sciences ne peuvent pas rester stationnaires.

Nous venons de prononcer le nom des ANTÉDILUVIENS : ce mot fera sourire peut-être; car qu'est-ce que les antédiluviens? qui les connaît? comment atteindre à leur histoire?

Les souvenirs de tous les peuples de la terre ont conservé dans leurs traditions la mémoire d'un grand cataclysme; toutes les annales s'accordent sur cette vérité. Les bouleversements manifestes du globe attestent plusieurs de ces grands désastres; mais c'est le dernier de tous qui a dû laisser une impression d'épouvante dans l'esprit de ceux qui en furent témoins, et dont la terreur passa dans l'âme de leurs descendants : c'est ce dernier grand désastre qu'on qualifie du titre, consacré, de déluge. Ce déluge, on est convaincu qu'il n'a pas été universel, c'est-à-dire qu'il n'a pas effacé généralement de la surface de notre globe tous les peuples qui l'habitaient alors; et cependant tout en repoussant, même systématiquement, cette universelle destruction, on a toujours raisonné dans l'hypothèse de sa réalité. On veut que le monde soit très-ancien, et on annule complétement l'existence de ces peuples primitifs. L'habitude de ne voir l'histoire que dans l'infidèle miroir des Grecs, fait qu'on ne tient aucun compte de tout ce qui a vécu et fleuri dans les sciences et dans les arts avant la tardive apparition de ce peuple, que les Égyptiens traitaient d'enfant. On

veut que les hommes soient restés dans un état à peu près sauvage pendant (qui sait?) des myriades d'années, et jusqu'à ce qu'il ait plu à la Providence de susciter les Grecs, ce peuple de deux jours, pour inventer les arts, les sciences, la civilisation : c'est ce qu'a dit la vanité de leurs historiens, et ce qu'a adopté la bénévole crédulité des modernes. Consultez les écrivains qui ont parlé sur les inventeurs des choses : tout est, comparativement, moderne. Les Assyriens, les Babyloniens, les peuples dont l'antique existence n'est pas contestée, ont vécu d'une vie animale; ils ont construit des monuments sans connaître la géométrie, sans connaître les métaux, sans posséder les instruments les plus vulgaires, pas même la scie, qu'il était réservé à un élève de Dédale d'inventer! Si, laissant de côté les Grecs, leur folle vanité et leur ridicule amour-propre, nous portons nos regards plus haut, nous voyons que l'habitude de ne faire commencer les temps historiques qu'au déluge, fait attribuer aux peuples de ce second âge du monde toutes les inventions, toutes les découvertes. Le monde dure depuis des siècles innombrables, on en convient, et on établit en principe que les hommes qui ont vécu dans ce long intervalle ont végété comme des brutes, qu'ils n'ont pas même connu l'art de faire le pain! Toutes les institutions humaines ont pris naissance en Égypte, au dire de l'antiquité; c'est-à-dire qu'un petit peuple resserré entre des montagnes, des déserts et des mers, a eu plus de génie que toutes les nations répandues sur le globe!

Les institutions bienfaisantes qui ont renouvelé

la civilisation dont nous sommes héritiers sont sorties véritablement de l'Égypte; mais c'est parce que l'Égypte en avait hérité elle-même de ces antédiluviens dont on efface la mémoire. On n'a entrevu jusqu'ici ces antédiluviens que par une étroite ouverture de la porte des temps primordiaux : osons donc ouvrir entièrement cette porte. La Bible en nous parlant des patriarches, Platon en citant un peuple atlante, nous ont seuls fait soupçonner des peuples primitifs : ne bornons donc plus l'origine des temps historiques à l'empire de Nemrod, à la construction de la tour de Babylone, à l'usurpation de Ménès; car la vérité n'est pas là, car les temps historiques remontent très-avant dans les temps antédiluviens. En jugeant les travaux de ces peuples primitifs, victimes d'une immense catastrophe du globe, par les travaux de leurs successeurs, qui tenaient d'eux les éléments de leurs connaissances, nous serons étonnés de retrouver leur histoire dans l'histoire même de leurs descendants.

Nous allons donc essayer de renouer le fil des temps postdiluviens aux temps considérés comme perdus, de retrouver les anneaux de la chaîne des siècles rompue au déluge, en retraçant l'histoire de toutes les institutions qui régirent l'Égypte pharaonique. En parlant de ces temps si énormément reculés, nous ne suivrons pas la division des âges établie par les chronologistes; pour nous, il ne saurait en exister que deux : le premier âge, qui est la période antédiluvienne; le second âge, qui commence au déluge et se continue jusqu'à J. C. Nous allons donc nous efforcer de remonter à l'origine de

ces institutions qui illustrèrent l'Égypte, et nous montrerons que les Égyptiens n'en furent que les dépositaires. Ces dépositaires en furent aussi les fidèles conservateurs pendant une longue suite de siècles; mais enfin ils finirent par en altérer aussi la pureté, et cela dans le temps où ceux qui leur soutiraient ce fluide sacré faisaient refleurir chez eux-mêmes la civilisation éteinte, et qu'ils dirigeaient vers la perfection les connaissances qui leur étaient rendues : nous indiquerons les causes qui déterminèrent chez les Égyptiens ces funestes résultats, et qui amenèrent enfin pour eux la perte complète de ces vastes connaissances qui les avaient distingués des autres nations, quand, par un concours providentiel de circonstances, ces autres nations étaient tombées dans la barbarie; et, chose bizarre, ces Égyptiens, qui ont été les savants d'entre les hommes tout le temps que les autres peuples restent dans l'ignorance, se plongent à leur tour dans cette même ignorance dès que ces autres peuples sont parvenus à s'éclairer à la lumière puisée au foyer de l'Égypte : comme si, par une destinée inévitable, toutes les nations postdiluviennes avaient été condamnées à payer le fatal tribut.

Un fait ressort évident dans l'histoire : c'est que la philosophie égyptienne se montre sublime dans l'antiquité la plus reculée, et qu'aux derniers temps de la période antique, ce qu'il en reste encore n'est plus qu'un pâle et incolore reflet de cette SAGESSE tant célébrée par les auteurs sacrés et par les écrivains profanes. Jusque vers l'époque de Sésostris, cette *sagesse égyptienne* darde du centre du

sanctuaire des rayons d'un éclat vif et pur : après cette époque, elle s'affaiblit sensiblement; et sous les Perses, sous les Grecs, sous les Romains, la décadence est si rapide, qu'un des plus grands empereurs finit par ne plus voir dans les prêtres égyptiens que les plus ignorants, les plus crédules et les plus superstitieux des hommes; et dans l'Égypte, que la plus abrutie et la plus dégradée des nations. Les temps antérieurs à Sésostris forment, sous le rapport des connaissances humaines, l'époque la plus brillante de l'Égypte; et pourtant cette époque est celle où une invasion formidable et désastreuse a, dit-on, ravagé tout le pays, l'invasion des pasteurs, et celle où l'anarchie et les guerres civiles l'ont le plus désolé : mais pendant ces temps de troubles, de violences et de brigandage, les colléges sacerdotaux, toujours respectés, concentraient en eux-mêmes toute leur existence, planaient au-dessus des misères humaines, et s'abandonnaient aux seuls travaux de l'esprit. Au temps de Sésostris commencent, avec plus d'éclat dans la monarchie, les longues et grandes guerres extérieures. En portant leurs armes loin de l'Égypte, les Pharaons de la dix-huitième dynastie avaient appris aux autres nations le chemin de leur empire, et des invasions multipliées et toujours désastreuses se succédèrent. Dans les déchirements intérieurs, et comme de famille, le sanctuaire égyptien, toujours vénéré, était toujours hors de cause; dans les invasions étrangères, les temples, livrés à la dévastation, au pillage, à l'incendie, les sciences héréditaires dans les maisons sacerdotales, durent suivre le sort de

ceux qui avaient seuls le droit de les cultiver : elles périrent avec eux.

C'est donc l'état des connaissances humaines dans les temps primordiaux, qu'il nous a semblé curieux d'étudier; c'est la route que ces connaissances ont suivie pour arriver en Égypte, qu'il nous a paru intéressant d'explorer.

Nous diviserons nos recherches en deux grandes sections. La première, qui est la partie théosophique, comprendra tout ce qui tient à la religion et à la philosophie; la seconde, qui est la partie technologique, renfermera ce qui concerne les sciences et l'industrie humaine. Nous ferons précéder la partie théosophique par l'histoire du sol égyptien et par l'histoire chronologique de ses rois, prolégomènes indispensables d'un pareil ouvrage : car comment remonter à l'origine des institutions qui fleurirent sur le sol de l'Égypte, si nous ne sommes pas bien fixés d'abord sur la véritable antiquité de ce sol tout factice? et comment apprécier l'influence qu'ont pu exercer sur la prospérité ou la décadence de ces institutions les Pharaons qui ont maîtrisé les destinées de l'Égypte, si nous ne connaissons pas l'ancienneté relative des princes qui ont commandé sur ce sol? Voici donc comment nous partageons ce travail :

Ier VOLUME.

PARTIE THÉOSOPHIQUE.

§ I. *Théologie*, divisée en cosmogonie, théogonie, religion, sacerdoce.

§ II. *Philosophie*, divisée en allégories, philosophie de la cosmogonie, nombres harmoniques, écriture, législation.

IIe VOLUME.

PARTIE TECHNOLOGIQUE.

§ I. *Sciences*, astronomie et mathématiques, histoire naturelle et agricole, médecine, physique et chimie, architecture, art de la guerre.

§ II. *Industrie*, musique, arts et métiers, commerce et navigation. Dans cette partie se fondent les mœurs et les usages de la vie civile.

L'ÉGYPTE PHARAONIQUE.

PROLÉGOMÈNES.

HISTOIRE DU SOL ÉGYPTIEN.

§ I.

A l'époque la plus reculée où puissent remonter les souvenirs de l'histoire, pendant que les différents peuples qui couvrent la surface du globe se montrent dans un état presque complet de barbarie, un très-petit coin de l'Afrique scintille comme un météore lumineux au milieu d'une profonde nuit. Dans ce coin de terre privilégié vit un peuple qui se distingue par la pratique des beaux-arts parvenus à ce point de splendeur qui crée les chefs-d'œuvre, par la culture des sciences poussées au degré le plus éminent que puisse leur faire atteindre le génie, par la sublimité d'une philosophie fruit des plus savantes méditations. Le pays de ce peuple si avantagé, extrêmement borné dans sa superficie, isolé de tous les autres par ses barrières naturelles, et fermé aux étrangers par ses institutions, comptait-il des myriades d'années d'existence, pour que ses habitants eussent pu, sans le stimulant de l'émulation de peuple à peuple, de la rivalité de nation à nation, faire d'aussi immenses progrès dans la découverte

de tout ce qui forme l'ensemble des connaissances hu maines? Possédait-il certaines qualités dont l'influenc s'exerçant sur l'intelligence de cette population la rendai dans son isolement, plus apte que les autres à la con templation des phénomènes naturels, plus propre à e saisir les rapports, à en étudier les formes; mieux e état d'en découvrir les éléments, d'en pénétrer les prin cipes, d'en poursuivre les conséquences? La solution d ce problème historique d'un si haut intérêt résultera peu être du travail auquel nous nous livrons. Nous allons re chercher si les premiers Égyptiens ont pu tirer de leı propre fonds, et sans le concours d'aucun autre peuple, c sciences élevées dont chaque pas que font les modern dans la même voie fait apprécier de plus en plus l'éten due; s'ils ont pu créer d'eux-mêmes, et sans aucun secou étranger, ces arts dont les belles productions nous appa raissent encore, au milieu des ruines amoncelées par l siècles; mais surtout cette philosophie dont allèrent s pénétrer les hommes réputés les plus sages et les plus re commandables de l'antiquité; philosophie qui devint, en tre les mains des Grecs, le phare de la civilisation de l'O cident, et que les livres sacrés des Hébreux résument eu mêmes, de la manière la plus heureuse, dans les deu mots *Ægyptiorum sapientia*, exprimant tout à la fois l science et la sagesse des institutions de ce peuple (1).

Les peuples ont dans tous les temps attaché un gran prix à nouer leur filiation à celle des dieux, en mêm temps qu'ils ont mis un vif intérêt d'amour-propre à fair remonter le plus haut possible le commencement de leu

(1) Saint Clément d'Alexandrie dit : *Sapientia est enim scientia re rum divinarum et humanarum*. Sous cette double acception de sages et de science, ce mot *sapientia* caractérisait merveilleusement l premiers prêtres égyptiens c'est-à-dire ceux de la plus haute ant quité.

nationalité. Perdue dans la nuit de cette époque première d'ignorance où la mémoire des hommes était l'unique gardienne des événements historiques, où ces traditions populaires, s'altérant de père en fils, n'étaient plus, après quelques générations, qu'un informe canevas sur lequel l'attrait pour tout ce qui est prodigieux se complaisait à broder de circonstances surhumaines les faits les plus simples et les plus naturels, ces origines se liaient à certains personnages qui, au berceau de tous les peuples, se montrent comme participant de la nature divine, et se rencontrent dans leur mythologie. A l'exemple des autres peuples, ou plutôt, en exemple eux-mêmes à tous, les Égyptiens aussi prétendaient que leur gouvernement émanait des dieux, qui avaient d'abord tenu personnellement le sceptre de leur petit empire; et comme chez eux tout devait sortir des limites ordinaires, la période pendant laquelle les immortels auraient régné sur leur étroit pays n'aurait pas été de moins de 36,525 ans.

Il était dans les destinées de l'Égypte de sortir toujours des règles communes, d'être, en toutes choses, placée hors de la ligne des autres nations qui ont paru sur le globe. Pendant que les laborieux travaux des critiques modernes s'efforçaient de réduire à ses véritables limites l'antiquité arbitraire que s'attribuaient les peuples les plus célèbres de l'histoire, l'Égypte recevait de ces mêmes critiques une antiquité encore plus excessive que celle à laquelle elle la portait elle-même dans ses allégories. Le sol de l'Égypte est un présent du Nil : les prêtres du pays, qui étaient les savants de la nation, l'avaient dit depuis bien des siècles. Mais ce fait, que la Grèce et Rome avaient admis comme une vérité démontrée, quelques modernes l'avaient contesté, parce qu'il ne s'accommodait pas à leurs idées toutes systématiques. Le doute à cet égard était devenu général, quand nos Français, allant cueillir sur les rives du Nil la double palme de la victoire et de la science,

déchirèrent enfin le voile qui couvrait cette mystérieuse Égypte, et jetèrent du même coup les fondements de sa régénération : le récit des prêtres à Hérodote se trouvant alors replacé dans toute son évidence, on put entrevoir le berceau de l'histoire d'Égypte avec celui de la formation du sol de sa vallée. Pour arriver de la manière la moins incertaine possible à l'origine de cette histoire du peuple égyptien, il importe donc de remonter d'abord à l'origine même du sol qui le porta.

Le sol de l'Égypte est un terrain d'alluvion périodiquement déposé par le Nil, dans ses débordements annuels. La somme de limon ainsi surajoutée tous les ans à chaque partie de la vallée par l'inondation étant trop faible pour être appréciée, on a pris pour unité des valeurs de l'exhaussement la quantité accumulée dans l'intervalle de cent ans. C'est par une suite d'expériences et d'observations exactes, que des savants de l'expédition d'Égypte parvinrent à établir les calculs qui leur donnèrent la quantité de cette unité de l'exhaussement séculaire. M. Girard, qui se livra spécialement à ce travail, porte cette quantité à 0^m132 à la hauteur d'Éléphantine, c'est-à-dire à l'entrée du Nil dans la vallée d'Égypte, et à 0^m120 à la hauteur du Kaire, c'est-à-dire, à la sortie de ce fleuve de la même vallée. La moyenne entre ces deux sommes extrêmes est de 0^m126, qui deviennent, dans le système de ce savant, l'unité de l'échelle pour mesurer l'exhaussement. M. de Rosière, auteur d'un bien précieux travail sur la constitution physique de l'Égypte, porte plus haut l'unité de cette échelle; il la trouve de 78 et de 68 lignes aux deux points extrêmes, somme moyenne 73 lignes, ou 0^m164, par siècle (1).

(1) *Descript. de l'Égypte par les savants de la commission; hist. nat.*, tome II.

Pour apprécier, d'après ces bases, le temps qu'a dû mettre la masse du sol compacte à parvenir au point où il se trouve de nos jours, il serait indispensable de connaître au juste et de comparer son épaisseur réelle sur un très-grand nombre de points différents dans toute l'étendue de l'Égypte ; mais c'est ce qu'il est impossible de déterminer. Néanmoins, avec les éléments qu'on possède, on peut encore arriver à une approximation qui ne saurait s'éloigner beaucoup de la réalité. En effet, dans les différentes sondes qu'on a faites en quelques parties, le terrain meuble s'est toujours montré sur une masse de sable pur qui ne saurait provenir du fleuve ; ce sable est identique avec celui qui, à droite et à gauche des terrains que couvre l'inondation, forme le désert, et constitue ainsi le sol naturel de la vallée (1). La couche de limon déposée par le Nil sur ce fond de sable s'épaissit à mesure qu'on se rapproche de ce fleuve, et cela se conçoit : le courant, qui tient le limon en suspension, roule en même temps du sable et du gravier. Le gravier, plus lourd, ne dépasse pas la ligne du courant ; le limon, le plus léger des trois corps, est porté partout où l'eau peut arriver ; enfin le sable, plus pesant que le limon et moins que le gravier, se dépose sur les parties les plus voisines du courant qui l'entraîne, suivant qu'il est plus ou moins gros ; le plus fin lui-même ne peut être emporté en grande quantité à une certaine distance sur les côtés. Il résulte de là que, contrairement à ce qui se présente dans les vallées qui ne sont pas d'alluvion, dans une coupe de la vallée d'Égypte, le sol offre l'aspect d'une ligne convexe, au centre de laquelle est l'enfoncement qui constitue le lit du Nil. Un puits de sonde creusé au delà des limites des terrains cultivables, et par conséquent dans un endroit où le sol n'a jamais pu

(1) *Descript. de l'Égypte; observat. sur la vallée d'Égypte, par M. Girard, section II.*

rien recevoir du Nil, a prouvé que le sable sur lequel repose le limon, c'est-à-dire, le sol du désert, repose lui-même sur une couche d'autre sable mêlé de gravier et de cailloux roulés, lesquels couvrent immédiatement la roche calcaire qui, en s'élevant des deux côtés, forme les chaînes libyque et arabique (1). Le dépôt de ces matières a donc précédé celui du limon, et leur transport a dû devancer l'établissement du régime du Nil.

Mais à quelle époque rapporter l'événement qui donna ainsi naissance au pays égyptien? L'ignorance où nous sommes à l'égard de l'épaisseur moyenne de la couche de dépôts qui forme le sol alluvionnaire de l'Égypte, empêche de remonter, siècle par siècle, jusqu'à celui où l'on pourrait trouver la date du commencement de ces dépôts; il faut donc essayer d'y arriver d'une manière moins directe.

Le Nil n'a pas toujours coulé dans la vallée d'Égypte : c'est une vérité démontrée. A une époque inconnue, le fond de cette vallée reçut ces couches alternantes de sable micacé, de marne, de sable quartzeux, sur des cailloux roulés, qu'on a trouvées couvrant la masse calcaire, et qu'on a reconnues de même nature que les couches de sable qui forment le sol naturel du désert. Ce n'est donc que lorsque ces bases du sol alluvionnaire, dont la présence est due à d'autres causes qu'à celles qui procurèrent les

(1) Voici l'ordre de superposition des matières qui forment le sol naturel du désert :

Sable et gravier	2m	084
Sable jaune mélangé d'argile, formant une couche compacte	2,	435
Marne blanchâtre	0,	216
Sable jaune pur et sans liaison	0,	576
Marne blanchâtre..	0,	216
Sable et gravier mêlé de cailloux roulés.	1,	190
	6m	717

(*Descript. de l'Égypte; hist. nat.*, tome II.)

alluvions furent établies sur le berceau de roche calcaire, que les eaux troubles descendant de l'Éthiopie commencèrent à les couvrir de leur limon. Cette masse de limon successivement déposée augmente de puissance (nous venons de le voir) à mesure qu'on s'éloigne des bords du fleuve. M. Girard l'a trouvée d'un peu plus de deux mètres près des rives du Nil, à la hauteur du Syout, et d'environ six mètres à la distance d'une demi-lieue; à Quêsné cette couche était d'un peu plus d'un mètre seulement à 57 mètres de distance du Nil, et d'un peu plus du double à 507 mètres plus loin; à Thèbes, une fouille poussée au pied des remblais sur lesquels s'élevait la ville antique a donné à la couche limoneuse une épaisseur de six mètres, sans savoir encore de combien elle s'enfonce de plus au-dessous de ces remblais; enfin, à Esné, la différence d'épaisseur de la couche générale est peu sensible, et sa puissance est le plus considérable : cette puissance s'est trouvée de plus de six mètres d'épaisseur, aussi bien à 76 mètres du Nil qu'à 2,476 mètres plus loin, sur la rive gauche; sur la rive droite on a traversé une masse de $7^{m}330$ de limon, sans atteindre la couche de sable : l'apparition de l'eau infiltrée empêcha de pénétrer plus profondément dans les puits.

Nous n'avons pas plus à rechercher les causes de cette augmentation d'épaisseur du limon à Esné, que celle de sa diminution à Quêsné. Arrêtons à cette épaisseur de 7 mètres 33 centimètres, qui est la plus considérable qu'on ait trouvée; et comme l'eau se montrant à cette profondeur n'a pas permis de s'assurer de combien le limon s'enfonçait encore au-dessous de cette masse, ajoutons 67 centimètres, et supposons que son épaisseur totale soit de huit mètres. De plus, comme les dépôts sont beaucoup plus considérables dans la haute Égypte qu'au voisinage du Delta, où la différence en moins est d'un douzième, considérons ces huit mètres comme représentant à peu

près l'épaisseur de la couche au Delta, et par conséquent comme le *minimum* de la masse de terrain déposé (1). Si nous divisons ces huit mètres de limon par 120 millimètres, qui sont la quantité de l'exhaussement séculaire à la hauteur du Kaire, nous trouvons qu'en 1800, année où ont été faites les observations, soixante-six siècles et deux tiers s'étaient écoulés depuis le moment où le Nil avait commencé à déposer dans la vallée un sol susceptible de culture. Si, au lieu de nous servir de l'échelle d'exhaussement de M. Girard, nous employons celle de M. Rosière, le nombre des siècles écoulés ne sera que de cinquante-deux et un quart environ. Dans le premier cas, en retranchant de 6663, les 1800 ans écoulés de notre ère, nous aurions, pour l'époque où le Nil aurait dû commencer ses dépôts, l'an 4863 avant J. C.; et dans le second cas, ce commencement de la formation du sol se rapporterait à environ l'an 3430. Quel que soit de ces deux nombres celui qu'on choisisse, qu'on l'augmente encore de quelques siècles, si l'on veut, pour diminuer les chances d'erreur, c'en est toujours assez pour démontrer, dès ce moment, la nullité de ces systèmes qui donneraient à l'Égypte une antiquité excessive; car l'Égypte n'a pu être habitée que lorsque son sol a produit de quoi nourrir ses habitants.

Puisque le sol de l'Égypte n'a pas toujours existé, qu'il est un présent du Nil, que ce sol a eu un commencement, et que, d'après cette vérité fondamentale bien établie, on peut, par approximation, arriver jusqu'à ce com-

(1) Il faut ne pas perdre de vue que le limon repose sur du sable étranger au charriage du Nil, et qu'on a considéré comme formant le fond de la vallée d'Égypte aussi bien que le sol du désert. En portant à huit mètres d'épaisseur le *minimum* de la couche totale des dépôts limoneux, nous croyons faire, à l'incertitude de l'épaisseur réelle, la concession la plus large possible. Nous parlerons plus loin des fouilles du Delta.

mencement, à quoi faut-il en attribuer la cause? quelles circonstances ont pu déterminer le Nil à prendre cette route pour la première fois, à y transporter les terres délayées de l'Éthiopie, pour les déposer sur le sable primitif qui faisait le fond du berceau des chaînes libyque et arabique, et en chasser la mer, qui remplissait en partie cette vallée? On ne peut s'empêcher de reconnaître que cet établissement du Nil dans la vallée d'Égypte est dû à l'une des causes qui ont tant de fois bouleversé notre planète. Nous ne pouvons arriver à une complète solution de ce problème qu'en faisant une très-courte excursion dans le domaine de la géologie. Sans entrer dans des développements étrangers à notre sujet, nous nous bornerons à rappeler les principes généraux, afin de rendre plus sensibles les conséquences que nous aurons à déduire.

Un fait bien démontré aujourd'hui, c'est que notre planète fut d'abord une masse ignée de métaux et de métalloïdes à l'état de fusion; et sa forme renflée vers l'équateur et aplatie vers les pôles atteste la grande fluidité de cette fusion. Le refroidissement progressif de cette masse commençant par la circonférence, il se forma cette croûte solide que l'on nomme terrain granitoïde. Quand ce refroidissement fut assez avancé pour permettre à l'eau, répandue en grande abondance à l'état de vapeur autour de cette masse incandescente, de se condenser et de se balancer autour de son centre de gravité, un océan primitif universel couvrit la circonférence entière du globe, ainsi que le témoignent les débris marins, qui se trouvent seuls dans les terrains de transition, entre les terrains primitifs et les terrains secondaires. Alors, par les dépouilles des êtres appelés à vivre et à se reproduire au sein de ces mers si brûlantes, une nouvelle croûte s'ajouta à celle qu'avait formée l'oxyde des métalloïdes en fusion; laquelle croûte, s'épaississant sans cesse dans sa partie inférieure par les progrès lents, mais continuels, du refroidissement, dimi-

nuait en proportion la chaleur primitive de la circonférence. Les gaz élastiques, qui jusque-là avaient pu s'échapper librement à travers la croûte encore molle et flexible, ne pouvant plus se faire jour après le durcissement de cette croûte, déterminèrent les premières explosions volcaniques; et cette enveloppe solidifiée, soulevée sur le passage de ces gaz intérieurs, fut entraînée à une hauteur plus ou moins considérable avant de se crever pour donner issue à ces fluides élastiques, dont l'explosion poussa ainsi en l'air les premières montagnes. La même cause continuant d'agir, d'autres éruptions soulevèrent encore cette double croûte; de secondes chaînes se formèrent, et celles-ci furent calcaires quand la couche de dépôt ne se creva pas dans le soulèvement; granitiques quand cette couche, trop amincie par les circonstances du soulèvement, dut se laisser traverser par la couche qui la poussait.

A l'époque où l'enveloppe du globe n'avait pas encore acquis l'épaisseur à laquelle elle parvint depuis, époque où la chaleur excessive qui la pénétrait en rayonnant était encore extrême à la circonférence, et où les eaux qui l'entouraient étaient à une température très-élevée, les soulèvements se faisaient avec peu d'efforts, attendu que cette même enveloppe était encore douée d'une certaine flexibilité; mais plus tard, quand l'épaisseur et la dureté de la croûte opposèrent plus de résistance, les métaux, à l'état liquide, comprimés par la surface refroidie et contractée, et surtout les gaz, portés par leur légèreté à la circonférence de la masse ignée du centre du globe, durent parcourir, avant de trouver à se faire une issue, une partie de la surface concave de cette croûte qu'ils fracassaient dans le sens de leur trajet, et alors d'horribles tremblements de terre, déterminés par ces ébranlements mêmes, eurent lieu; et ces secousses effroyables causèrent ces grands désastres qui se manifestèrent à la circonférence de la planète pendant ces

premières époques du monde; tel est le sentiment des géologues.

La masse ignée diminuant de volume à mesure que le refroidissement s'étendait plus profondément sous la croûte, et ne se trouvant plus avec celle-ci, après l'échappement des gaz, dans le même rapport qu'auparavant, cette croûte devait, pour s'accommoder à cette diminution centrale, se contracter et se rider à sa surface; et cette circonstance produisit, à l'extérieur du globe, des élévations qui formèrent de nouvelles chaînes de montagnes parallèles entre elles, ainsi que l'a si heureusement démontré M. Élie de Beaumont, bouleversant par leur apparition celles qui existaient déjà sur les points de la circonférence planétaire soumise à leur action. L'histoire du globe atteste plusieurs de ces grandes révolutions par l'effet desquelles de vastes continents s'abîmaient au fond des mers, pendant que d'autres continents, non moins vastes, sortaient de l'Océan; que des lacs immenses, des mers méditerranées se formaient; que des chaînes de nouvelles montagnes étaient soulevées au milieu de terrains depuis longtemps sortis des eaux. C'est à l'une de ces révolutions que les chaînes libyque et arabique durent leur origine, préparant ainsi un bassin que le Nil devait ensuite parcourir.

Quand Solon, voulant faire expliquer les prêtres d'Héliopolis sur les événements les plus anciens qui fussent parvenus à leur connaissance, leur citait le déluge de Deucalion, le plus âgé de ces prêtres lui répondit que les Grecs étaient toujours jeunes, parce qu'ils ignoraient les événements même qui les intéressaient le plus : et à ce propos il parla des désastres causés par les conflagrations ignées et par les cataclysmes (1). Ces mots sont remarquables, en

(1) Plato, *in Timæo*. Le récit du déluge, suivant les Jaïnas, parle aussi d'une période de la *grande incandescence et des pluies de feu*, qui pré-

ce qu'ils expriment la double action des éruptions volc niques et des inondations diluviales, dont les unes sont cause, et les autres l'effet. Quant aux inondations, l'h toire écrite signale effectivement, avant le déluge de De calion, un déluge d'Ogygès, un déluge d'Yao, un délu de Xysutrus, un déluge de Noé. Nous savons que la su mersion de l'Atlantide, que la rupture du détroit de (braltar, que la formation des mers méditerranées, s(dues à des catastrophes produites par des explosions v(caniques et des soulèvements de montagnes; et le simj aspect d'une mappemonde suffit pour montrer que (désastres semblables, après avoir précipité les eaux de l' céan dans la Propontide, dans l'Hellespont, dans le Po Euxin, dans le golfe de Bothnie, dans la mer Caspienı dans la mer Rouge, dans toutes les mers intérieures l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique, les y avaient ent(rées de barrières infranchissables d'abord, mais que d'; tres commotions vinrent briser ensuite, en faisant comn niquer ensemble quelques-unes de ces mers par d'étroi ruptures. Bien des savants ont réuni en un seul plusie de ces cataclysmes; d'autres en ont vu autant qu'il y a noms sous lesquels on les a distingués.

Il serait bien impossible de constater d'une mani précise et mathématique si chacun de ces événements sastreux a eu lieu à une époque différente, ou si p sieurs sont survenus dans le même temps; et surtout y a identité entre la grande inondation dont la tradit de tous les peuples a conservé le souvenir, et celle qui couvert qu'une partie des terres de la Chine, sous le gne de l'empereur Yao, comme le pense M. de Fo d'Urban (1). On peut cependant acquérir sur ces faits

céda le cataclysme. (*Manuscrits orientaux de la collection Maken.* Voyez le journal *l'Institut*, novembre 1838, p. 125.

(1) *Mém. pour servir à l'hist. du globe terrestre*, tome VIII.

degré de certitude assez précis, par la comparaison des époques auxquelles on les place, et de tout ce qui s'y rapporte : c'est ce qu'il importe de chercher pour découvrir les commencements du sol égyptien, et pour déterminer à quelles circonstances se rattachent les événements qui, en faisant affluer les eaux troubles du Nil dans le golfe qu'elles devaient convertir en un terrain fertile, contribuèrent à changer en une presqu'île l'île primitive d'Afrique.

La dernière des grandes inondations dont l'histoire fasse mention sous le nom général de déluge, c'est celle qui couvrit une partie de la Thessalie sous le règne de Cécrops, ou vers l'époque de ce prince : les différentes dates plus ou moins rapprochées auxquelles la placent les chronologistes ne la font pas sortir du seizième siècle avant notre ère. Le déluge d'Ogygès, qui l'avait précédé, et dont l'Attique fut le théâtre, est placé aussi, par le plus grand nombre des critiques, dans le courant du dix-huitième siècle : ni l'un ni l'autre de ces désastres n'a donc rapport avec l'origine du sol égyptien. Le premier cataclysme qu'on rencontre ensuite en remontant l'échelle des temps, c'est cette grande inondation de la Chine qui eut lieu pendant le règne d'Yao, et que le Tchou-King fait survenir en l'an 2297 avant notre ère. Dans cette inondation, les eaux des deux principaux fleuves de la Chine, dont les embouchures sont assez voisines, se réunirent, et couvrirent d'une vaste mer une grande étendue de cet antique empire.

La manière dont cette inondation, que le savant M. de Fortia croit identique avec le déluge de Noé, est rapportée dans le Tchou-King, est très-laconique. « La soixante « et unième année du règne d'Yao, il y eut une inonda- « tion si grande et si générale dans tout l'empire, que les « eaux du Hoang-ho (le fleuve Jaune) se mêlèrent avec celles « du Ho-ai-ho et du Kiang (le fleuve Bleu), et ruinèrent « toutes les campagnes, dont elles ne firent plus qu'une

« vaste mer. Elles paraissaient vouloir s'élever au-dessus « des montagnes. » Voilà le récit de l'événement, dont le complément se trouve dans le discours que l'auteur fait tenir à l'empereur Yao, en présence de tous les grands de sa cour : « Les eaux des rivières, répandues de toutes parts, « causent, dit ce prince, une étrange désolation parmi le « peuple, et semblent n'avoir plus de bornes ; elles envi« ronnent les montagnes, de tous côtés, et s'élèvent au-des« sus des collines avec tant de furie, qu'on dirait qu'elles « vont monter jusqu'au ciel. Le peuple est réduit à la der« nière misère ; les choses les plus nécessaires à la vie lui « manquent ; il se plaint, il gémit, il est au désespoir (1). »

Ce tableau du déluge d'Yao n'offre aucun trait de ressemblance avec ce qui arriva dans la grande catastrophe du globe. Cette inondation fut effrayante sans doute, mais elle ne saurait être comparée à celle dont nous parle Moïse : ici la mort atteint tous les êtres, tout succombe, hommes et animaux ; en Chine, le peuple manque seulement des choses nécessaires à la vie ; il gémit, il est au désespoir, mais il n'est pas entièrement submergé ; et le prince délibère sur les secours à porter à ceux qui n'ont pas péri sous les eaux. Quoique l'inondation couvrît, nous dit-on, les collines, elle ne dut pas cependant se répandre sur la surface entière du pays, puisque l'empereur, dont la résidence se trouvait dans l'une des provinces victimes des eaux, ne quitta pas sa résidence.

La cause de cette grande inondation est attribuée, par le savant que nous avons nommé, à une marée extraordinaire venue de l'ouest, et qui aurait eu elle-même pour cause le passage trop rapproché d'une comète. Cette action des comètes sur les planètes, contestée par M. Arago (2), aurait été, dans tous les cas, étrangère au désastre

(1) *Histoire de la Chine*, trad. du père du Mailla, tome I.

(2) *Annuaire du Bureau des longitudes*, année 1832.

de la Chine. Une marée extraordinaire n'eût produit qu'une inondation instantanée, et les eaux dont elle aurait couvert cette partie du grand empire pendant le flux se seraient, au reflux, retirées d'elles-mêmes des lieux qu'elles auraient atteints, hormis les bas-fonds; mais, dans tout état de cause, laissant aux fleuves la liberté de reprendre leur cours après son recul, il n'aurait pu résulter, de cette irruption de la mer dans ces bas-fonds, que des lacs, que les fleuves auraient traversés en roulant vers leur embouchure. Et si l'on admet que cette marée extraordinaire charriât une masse de sables telle que le lit des fleuves s'en trouvant obstrué, leurs eaux n'auraient pu reprendre leur cours, il faut reconnaître aussi que l'empereur Yao n'avait, dans ce cas, qu'à faire creuser de nouveau leur lit à travers ces sables, sans être obligé de couper des montagnes pour rétablir la pente naturelle. Mais les travaux exécutés par Pe-Koen et par Yu se firent tous dans les montagnes; il fallut d'abord rechercher les sources des deux fleuves et des rivières qui y affluent, couper ensuite une partie de la montagne de Loang-men, et élargir les passages entre les deux chaînes. A ces caractères on ne saurait méconnaître le résultat d'une perturbation dans le système physique de cette portion de l'Asie. Par l'effet des tremblements de terre, on voit des soulèvements ou des affaissements de terrain avoir lieu, des lacs se former, et par conséquent des inondations couvrir les pays. Tout porte à croire qu'un événement semblable, survenu en Chine dans la soixante-unième année du règne d'Yao, causa cette célèbre inondation qui, s'étendant sur les terrains parcourus par deux des plus grands fleuves de l'Asie, dut noyer une très-grande surface de pays. MM. de Klaproth, Abel Remusat, de Humboldt, nous ont fait connaître que l'Asie centrale présente une vaste région volcanique : ce n'est pas trop hasarder alors que de supposer que c'est à ce vaste

foyer qu'il faut attribuer la cause de l'ébraulement qui se propagea sous le sol de la Chine, et qui produisit, dans l'antique province de Ki-Tcheou, les désastres qui imposèrent vingt-trois années de travaux pour creuser de nouveaux lits aux fleuves, élever des digues énormes et exécuter des ouvrages immenses, afin de débarrasser les terres submergées des eaux qui les couvraient, et rendre les fleuves à leur cours primitif. Un événement célèbre dans l'histoire sacrée, survenu, du temps d'Abraham, dans la Palestine, et presque sous le même parallèle, offre ici une correspondance qui, quelle que soit la distance qui sépare les deux pays, pourrait faire croire qu'il se liait à la secousse géologique qui détermina ce cataclysme partiel. La Genèse parle de l'embrasement spontané d'un terrain sous lequel se trouvaient en abondance des matières bitumineuses, embrasement dont les suites furent l'affaissement de toute la Pentapole du Jourdain, et l'apparition ou plutôt l'extension d'un lac dont les eaux laissent surnager des matières semblables à celles qui avaient favorisé l'embrasement (1). L'incertitude de la chronologie de ces temps si prodigieusement reculés ne permet pas d'établir par des calculs la coïncidence de ces deux grands accidents géologiques, mais on en peut considérer comme très-probable la corrélation : dans tous les cas, il est bien démontré que l'inondation d'Yao n'a rien de commun avec le déluge de Noé et la submersion de l'Atlantide.

L'identité de Noé et de Xysuthrus ou Sisutrus est trop

(1) Il est reconnu aujourd'hui que le Jourdain n'a jamais pu s'écouler dans la mer Rouge; et M. Letronne a démontré la vérité de ce fait dans plusieurs articles du Journal des Savants. Un lac absorbant cette rivière existait donc déjà sur ce point lors de l'affaissement qui fit disparaître les cinq villes, et la cause de cet affaissement, agissant sur un terrain déjà miné, n'a fait que donner une plus grande étendue au bassin.

bien établie (1), pour qu'il s'élève aucun doute sur celle du déluge survenu sous ces personnages.

Les causes des déluges de Deucalion ou de Cécrops, d'Ogygès, d'Yao, furent partielles et en quelque sorte locales; et le résultat en fut borné à une superficie presque insensible du globe : les effets du déluge de Noé, beaucoup plus étendus, annoncent que les causes en furent aussi plus générales. La question de la non-universalité du déluge, dans l'acception habituelle de ce mot, n'en est plus une depuis longtemps pour la science, et pour toute personne qui s'étudie à pénétrer les mystères de la nature. Une grande partie du globe fut soumise à l'action dévastatrice des eaux de l'Océan lancées hors de leurs barrières, se précipitant sur les terres, renversant tout dans leur furie, et effaçant du sol les villes, les monuments et les populations.

Pour se rendre raison des causes probables qui ont produit cet effrayant bouleversement, il faut se rappeler que c'est au soulèvement de la croûte du globe que les montagnes doivent leur origine, et que le soulèvement des chaînes parallèles n'est plus que le produit des rides de cette croûte, forcée de diminuer l'étendue de sa circonférence, en proportion de la diminution de diamètre que la masse ignée qui en fait le noyau éprouve par l'effet du refroidissement. La formation de ces rides est toujours accompagnée d'explosions volcaniques, causant des ébranlements d'autant plus considérables que la quantité des gaz accumulés est plus grande, et de tremblements de terre avec dislocation d'une partie de la croûte, d'où peuvent résulter des affaissements de terrains plus ou moins étendus.

La théorie des soulèvements successifs, par M. Élie de Beaumont, place en dernière ligne l'apparition de la lon-

(1) Euseb., *Chronic. ex codice Haicano. Chron. Canon. lib. prior*, § 7.

gue chaîne des Andes, dans le nouveau monde; et il n'est pas douteux pour nous que c'est aux phénomènes de cette apparition qu'on doit attribuer les effets du déluge (1); c'est la dislocation produite par cette immense convulsion du globe, qui creusa l'effroyable gouffre dans lequel s'abîmèrent de vastes portions du monde antédiluvien. Mais la séparation de l'Europe et de l'Afrique se rapporte à une révolution plus ancienne. Le témoignage des prêtres égyptiens fait foi que l'Atlantide était située aux environs du détroit d'Hercule; et, s'il faut en croire Platon, des flottes de ces peuples auraient même traversé ce passage peu de temps avant la submersion de leur pays, dans une expédition contre des peuples de la Méditerranée.

L'affaissement de l'Atlantide ne fut pas le seul phénomène de ce genre qui accompagna le soulèvement des Andes; un autre continent non moins étendu a dû s'écrouler, à la même époque, au côté opposé de la contrée qui voyait s'élever la nouvelle chaîne de montagnes: c'est celui dont une partie des îles de l'Océanie est considérée comme

(1) Voici comment s'exprime M. Élie de Beaumont :
« L'apparition d'une chaîne de montagnes qui, à en juger par « quelques-uns des résultats géologiques, a produit dans les contrées « voisines des effets si violents, a pu, au contraire, n'influer sur « des contrées très-lointaines *que par l'agitation qu'elle a causée dans* « *les eaux de la mer, et par un dérangement plus ou moins grand dans* « *leur niveau;* événement comparable à *l'inondation subite et passa-* « *gère* dont on retrouve l'indication à une date presque uniforme « dans les archives de tous les peuples. Si cet événement historique « n'était autre chose que la dernière des révolutions de la surface « du globe, on serait naturellement conduit à demander quelle est « la chaîne des montagnes dont l'apparition remonte à la même « date; et *peut-être serait-ce le cas de remarquer* que le système des « Andes, dont les soupiraux volcaniques sont encore généralement « en activité, forme le trait le plus étendu, le plus tranché, et, pour « ainsi dire, le moins effacé de la configuration extérieure actuelle « du globe terrestre. (Élie de Beaumont, dans le *Manuel de géologie* « *de Delabrèche et de Brochant de Villiers*, p. 660.)

nous en offrant encore des débris (1). Tout tend à prouver le synchronisme de cette double ruine des deux immenses régions latérales au soulèvement, et s'abîmant à la fois de chaque côté des nouvelles rides qui se formaient à la surface du globe : les rapports de construction et de forme entre les monuments de l'Asie et ceux découverts en différentes parties de l'Amérique, surtout à Palenqué et à Cusco; l'identité des instruments de musique ou des ustensiles et petits meubles des différentes fonctions de la vie domestique, conservés au musée de Mexico et dans les collections des particuliers, avec ceux de la Chine et d'autres parties de l'ancien monde; l'origine asiatique des peuples de cet autre hémisphère, si complétement démontrée d'ailleurs par M. de Humboldt, ne laissent plus douter qu'une grande région continentale, disparue sous les eaux, ait jadis servi à établir des communications entre l'ancien et le nouveau monde du côté de l'Asie. Cette vérité, nullement contestée aujourd'hui, ne laisse plus douter aussi que l'affaissement qu'a éprouvé ce continent, à l'ouest de l'Amérique, ne soit dû à la dislocation produite par les efforts qui, soulevant dans cette partie la puissante masse des Andes, précipitait au fond de l'Océan, au côté opposé, l'autre continent qui confinait avec l'Europe et

(1) Le sentiment qui fait des îles de l'Océanie les débris d'un continent affaissé, est combattu aujourd'hui par des naturalistes qui ne voient dans ces îles que des produits animaux. Il est bien certain, il est incontestable qu'une foule des îles de ces archipels n'ont d'autres fondements que les coraux qui s'élèvent jusqu'à la surface de la mer; mais il en est d'autres, celles surtout qui sont traversées par des volcans, qui ne peuvent reconnaître cette base. Il est certain aussi que quelques-unes des îles de corail et de madrépores existaient déjà à l'époque où a eu lieu le soulèvement des Andes, et l'affaissement des terrains qui se trouvaient aux deux côtés du soulèvement : celles-ci se distinguent des autres par l'élévation de la base corallique à plusieurs mètres au-dessus du niveau de la mer.

l'Afrique; elle montre encore d'une manière incontestable, selon nous, que ces immenses calamités furent contemporaines. Les eaux de toutes les mers, horriblement agitées par les violentes secouses de la terre en travail, et poussées hors de leur lit par cette sorte d'intumescence qu'éprouvait le fond des mers, lequel, dans tout l'hémisphère soumis à l'action des nombreux volcans qui le travaillaient, s'élevait, et déversait ainsi ses eaux sur les continents, s'étaient élancées, furieuses, sur les plaines et sur les montagnes, portant partout avec elles la dévastation et la mort. Rappelées dans leurs gouffres, elles se précipitent avec violence les unes sur les autres, s'entrechoquant de tout le poids de leurs masses, et laissent à sec les mers intérieures; mais, repoussées de nouveau, elles réagissent sur les terres, qu'elles envahissent encore, pour les abandonner et y revenir, jusqu'à ce que, par la cessation de cette crise géologique, l'équilibre se rétablisse enfin entre ces masses liquides, et que, par l'écroulement des deux continents latéraux, leurs flots puissent s'engouffrer dans les abîmes qui venaient de s'ouvrir. Fruit de cet effroyable enfantement, la plus longue chaîne des montagnes du globe se montre alors, toute traversée par les flammes des volcans qui l'avaient soulevée.

L'horrible marée qui constitue le déluge consomma la ruine des deux tiers du globe en un jour et une nuit, au dire de Platon. Moïse, qui treize siècles avant ce sage avait puisé aux mêmes sources que ceux qui l'instruisaient, donne aux pluies une durée de quarante jours; à la présence des eaux sur les terres les plus élevées, une durée de cinquante jours; et à l'inhabitabilité des lieux frappés par la catastrophe, un intervalle d'un peu plus de cinq mois (1). Moïse comprend évidemment dans cette période tout le temps que le soulèvement de la chaîne des Andes dut

(1) *Genèse*, VII, 12; VIII, 5-12.

mettre à se compléter. On conçoit que l'ébranlement que cette crise géologique dut imprimer à toute la planète, ait eu pour conséquence inévitable de produire des pluies qui purent durer quarante jours, et que de formidables marées se soient fait sentir longtemps encore. Quant à l'inhabitabilité des terres pendant cinq mois, cette circonstance a pu être locale, et dépendre de la nature des contrées sur lesquelles l'Océan avait jeté des masses d'eau lentes à s'écouler. La narration si poétique de Moïse est du reste, sur ces faits, très-digne de méditation. En peignant la rentrée des eaux dans leurs abîmes, cet écrivain ne se borne pas à dire simplement, comme dans la Vulgate : « Et les « eaux allaient en décroissant; » les expressions très-pittoresques dont il se sert dessinent, au contraire, un mouvement de flux et de reflux qui se maintint jusqu'au dernier moment : « Et les eaux furent du mouvement d'aller « en avant et de se retirer en elles-mêmes jusqu'au dixième « renouvellement lunaire (1). » Il est bien certain que cette succession de phénomènes ne pouvait pas se concentrer dans le court intervalle que lui assigne Platon. Les anciens ignoraient la cause réelle et immédiate du cataclysme qui avait « ouvert les sources de l'abîme et rompu « les cataractes du ciel ; » ils en attribuèrent les résultats aux pluies et aux tempêtes : Moïse et Platon sont d'accord sur ce point.

Les prêtres égyptiens ne parlèrent à Solon que de l'affaissement de l'Atlantide ; ils passèrent sous silence celui du continent Océanien : c'est du moins ce qu'on induit ordinairement des écrits de Platon. Mais qui nous garantira la parfaite sincérité de Platon ? qui nous répondra du moins qu'il ait bien retenu tout ce que, dans sa tendre enfance, il avait entendu rapporter à un vieillard ? qui nous assurera que les souvenirs de ce vieillard aient été bien

(1) Fabre d'Olivet, *Cosmogonie de Moïse*, traduction littérale.

fidèles? Celui-ci était âgé de quatre-vingt-dix ans quand il racontait ces événements à Platon, qui n'en avait que dix; et ce vieillard (Critias) tenait ce fait de Solon, qui était déjà très-vieux lui-même quand il le lui racontait : serait-il étonnant qu'après le double ricochet de ce récit de deux vieillards sur un enfant de dix ans, il ait pu y avoir quelque oubli, ou quelque confusion dans l'ensemble des faits? L'Atlantide égalait en étendue (avaient dit les prêtres égyptiens) l'Afrique et l'Asie réunies (1): dans ce bloc ils comprenaient sans doute aussi l'Europe, exprimant par là que la partie engloutie égalait en grandeur la partie qui avait résisté. Ces prêtres n'auraient eu cependant aucune idée de la superficie des continents connus à leur époque, s'ils leur avaient comparé réellement l'île que l'on suppose avoir existé jadis à la sortie de la Méditerranée, et dont la submersion rendit pendant longtemps, dit-il, innavigables les environs du détroit, circonstances bien remarquables de son récit. Mais la comparaison devient plus exacte, facile même, si l'on entend avec ces prêtres que l'Atlantide s'étendait des environs de l'Europe et de l'Afrique aux environs de l'Inde. Après avoir parlé d'un immense affaissement survenu dans le monde antédiluvien, les prêtres d'Héliopolis purent en venir à ce qui touchait plus particulièrement la partie de ce continent submergé dont l'histoire intéressait davantage le philosophe grec, en raison des prodiges de valeur des prétendus Athéniens de l'époque antédiluvienne, c'est-à-dire des peuples qui, avant la catastrophe, habitaient les mêmes contrées que les Grecs, et que par amour-propre ces derniers considéraient comme leurs ancêtres : c'est là sans doute ce que la mémoire du vieillard, ou celle du jeune enfant qui l'écoutait, avaient pu confondre, si même (ce qui serait encore plus vraisemblable) tout ce qui tient à cette partie du récit n'est pas

(1) Plato, *in Timæo*.

une fable grecque encadrée dans les notions acquises sur la submersion de l'Atlantide (1).

En examinant la direction de la chaîne des Andes, on est forcé de reconnaître que si le soulèvement de ces montagnes a pu, comme il serait difficile de le nier, faire crouler les terres qui étaient à sa partie orientale, et qui s'étendaient jusqu'aux Açores et aux Canaries, à ce qu'on suppose, et ainsi que semble l'indiquer la direction sud-est et nord-ouest de la côte de l'Amérique méridionale depuis le cap Horn jusqu'au cap Saint-Roch, et la direction sud-ouest et nord-est de la côte de l'Amérique septentrionale, depuis la Terre-Guillaume à la droite du détroit de Davis et de la baye de Baffin, jusqu'à la pointe du Labrador et l'extrémité sud-est de l'île de Terre-Neuve, et former ainsi, par cet affaissement, le golfe du Mexique et l'océan Atlantique avec le golfe de Saint-Laurent, cette même cause a dû produire, au côté opposé, nécessairement, inévitablement et du même coup, l'affaissement de cette autre portion continentale qui s'étendait à la partie occidentale de cette même chaîne; affaissement qui, de ce côté, a laissé encore moins de terres qu'à la partie orientale, et où d'immenses arrachements, et entre autres celui de la Californie, se font remarquer. On voit, en contemplant ces pays sur un planisphère, que la principale action de la puissance soulevante a existé vers la partie moyenne de la chaîne, au-dessus de l'isthme de Panama, où cette puissance n'a presque rien laissé à droite ni à gauche, des terres que venait de disloquer l'apparition de la chaîne la plus longue des montagnes du globe; et on reconnaît que

(1) Les anciens, n'ayant pu avoir connaissance de l'Amérique, durent supposer, raisonnablement, que toute la région atlantique, dont ce continent faisait partie, avait été engloutie en entier. En effet, il n'existait plus pour eux, par l'affaissement des deux côtés de ce vaste continent, de communication avec ce qui en restait; et leurs trop faibles vaisseaux ne pouvaient s'écarter beaucoup de la vue des côtes : à leurs yeux, tout avait disparu au fond des eaux.

l'axe principal de la dislocation a dû être une ligne tendue des volcans des îles de la Nouvelle-Calédonie et des Amis, aux volcans des Açores, des Canaries et de l'Italie, passant entre les nombreux volcans du Mexique et de la terre ferme. Ce point établi, on est amené à établir aussi que c'est à la convulsion du globe qui causa cette immense ruine, que sont dues les circonstances qui déterminèrent la formation progressive d'un sol nouveau entre les chaînes des montagnes libyques et arabiques, de quelque époque que date leur soulèvement; et ces circonstances ne sauraient être que celles de l'abaissement du niveau des mers, conséquence forcée de la disparition des continents, qui, en déplaçant leurs eaux, tenaient ce même niveau à une hauteur beaucoup supérieure. Cet abaissement, avoué par tous les géologues, et dont on a cherché les causes ailleurs, se trouve donc l'effet tout naturel de l'entrée des eaux dans les gouffres qui venaient de s'ouvrir par la suppression des obstacles qui les forçaient de s'étendre sur une plus grande surface des terres aujourd'hui existantes du globe. C'est donc ce même abaissement qui, en laissant à découvert les vastes bas-fonds de l'Afrique, donna naissance aux déserts de Sahara, et prépara la séparation de la mer Rouge et de la mer Méditerranée; qui, découvrant aussi les sables de la Libye et de l'Arabie, détermina la formation du sol égyptien au milieu de toutes ces mers mises à sec (1). Une tradition conservée chez les peuples

(1) On ne peut pas savoir de quelle quantité le niveau de la Méditerranée a pu descendre dans cet abaissement général des mers. L'auteur d'un opuscule sur la *géologie des terrains quartenaires*, M. Reboul, l'a supposé de 50 mètres, en se fondant sur une observation faite en Sardaigne par M. le chevalier Albert de la Marmora; mais ce savant géologue est bien éloigné de tirer lui-même une pareille conséquence de ce fait. Voici, à cet égard, un passage d'une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, en réponse à une par laquelle je lui demandais quelle était son opinion sur ce point.

« M. Reboul n'a pas bien compris l'article de mon mémoire du « Journal de Géologie (tome III, page 309). J'ai dit : Après avoir ob-

de la Libye portait, suivant Strabon, qu'une partie de la région d'Ammon et d'autres portions de l'Afrique avaient été anciennement sous les eaux : cette tradition place donc ce fait dans la période historique, laquelle remonte, sans contradiction, à l'époque antédiluvienne. Il n'en est pas de même de la tradition des Samothraces, savoir, qu'avant

« servé près de Cagliari, à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, « un dépôt assez régulier de coquilles subfossiles mêlées à des dé« bris de poterie. Mais ces coquilles ne sont point dans les bancs de « grès, mais au-dessus de la roche tertiaire et sous la terre végé« tale. Ce n'est qu'à quelque distance de la mer que ce dépôt « prend une certaine consistance, et qu'il passe ensuite à un grès « bien caractérisé, avec les mêmes coquilles, et en bancs. Ces bancs « sont disloqués en plusieurs endroits. — Je ne pense pas, et je n'ai « jamais pensé, que le phénomène des poteries et des coquilles « subfossiles des environs de Cagliari pût s'expliquer autrement que « par un soulèvement. Vous voyez que je suis parfaitement d'ac« cord avec vous ; car je ne puis croire à un abaissement de cin« quante mètres de la mer Méditerranée, depuis l'apparition de « l'homme sur la terre. Un soulèvement explique les choses d'autant « plus naturellement, que les volcans de cette époque se trouvent en « Sardaigne, et que la colline de Cagliari est dans la direction des « soulèvements volcaniques de la Sardaigne méridionale. »

Un fait récent a donné une nouvelle autorité à cette supposition du savant piémontais. Dans le tremblement de terre ressenti au Chili le 20 février 1835, « l'île de Santa-Maria, qui est située au fond « de la baie de la Conception, et qui a environ sept milles de large « sur deux de long, est restée, après le tremblement de terre, éle« vée de dix pieds environ de plus qu'elle ne l'était auparavant ; et le « fond de la mer aux environs de l'île avait été également soulevé. » *Procès-verbal de la Soc. géol. de Londres ; remarque de M. Arago, dans la séance de l'Académie des sciences*, du 15 février 1836.

M. de Verninac de Saint-Maur, qui commandait le navire chargé du transport de l'obélisque de Louqsor, établit, par ses observations et ses calculs, qu'une marée de 42 pieds couvrirait le sol du Kaire. (*Voyage de Louqsor*, p. 213.) Si l'on supprime les vingt-quatre pieds de limon qui exhaussent le sol de l'Égypte, on verra que la mer, élevée à cette hauteur de 42 pieds, a pu s'avancer dans le golfe formé par les deux chaînes de montagnes, jusqu'au point où la pente du

le déluge dont les autres nations avaient conservé le souvenir, « un déluge beaucoup plus considérable avait eu « lieu par la rupture des terres dans les environs des îles « Cyanées, rupture qui d'abord forma le Bosphore, et en- « suite fit refluer les flots dans l'Hellespont. Jusque-là, « ajoute Diodore, le Pont-Euxin n'avait formé qu'un grand

terrain le lui permettrait, par la suppression également sur cette pente de la même masse de limon qui l'exhausse. On pourrait donc, d'après ces observations, évaluer à une quarantaine de pieds l'abaissement qu'éprouva la Méditerranée à cette époque. Une autre observation semble prouver que l'abaissement de l'Océan fut de 8 à 10 mètres. Henri Salt, dans son voyage en Abyssinie, remarqua que dans la baie d'Amphyla il existe des îles composées de coralines, de madrépores, d'échinites, et d'une grande diversité de coquilles, dont l'élévation est quelquefois de trente pieds au-dessus de la mer; particularité, dit-il, qui rend difficile à expliquer la manière dont elles se sont formées. « L'hypothèse de M. Dalrymple, ajoute Salt, « sur la formation des îles de corail, passe généralement pour exacte, « et elle paraît très-juste pour celles qui ne sont pas élevées de « plus d'un ou deux pieds au-dessus du niveau de la mer; car dès « l'instant où une branche de corail atteint à la surface de l'eau, « les oiseaux y accourent, et y déposent des coquilles, des os, et d'au- « tres débris de leurs aliments, qui, avec le temps, fournissent « à la végétation, et qui peuvent s'accroître continuellement, jusqu'à « ce que le tout devienne une masse compacte. Mais cela ne résout « pas la difficulté au sujet des îles que je décris, et sur lesquelles « on trouve de grands morceaux de madrépores disposés en couches « régulières à vingt pieds au-dessus de la ligne de la haute marée. On « ne peut, à mon avis, y assigner d'autre cause que la retraite de la « mer depuis que le dépôt s'est formé. » H. Salt., *Voy. en Abyssinie*, ch. IV.

Salt a raison. La théorie de M. Dalrymple n'est nullement applicable à la formation des îles de corail excédant de vingt à trente pieds le niveau des hautes marées; mais la cause qui a élevé ces îles si fort au-dessus des eaux n'est pas une retraite de la mer; c'est l'abaissement de son niveau, cet abaissement qui ne saurait s'expliquer d'une manière tout à la fois plus simple, plus naturelle et plus vraisemblable que par l'affaissement des deux immenses portions du continent qui en tenaient les eaux à un niveau beaucoup supérieur.

« lac; mais il s'était tellement grossi, avec le temps, par « les fleuves qui s'y versent, que, ne pouvant plus contenir « la masse des eaux surabondantes, il avait fini par s'ouvrir « un passage pour se précipiter dans l'Hellespont. Lors de « cette irruption, la mer, en inondant une étendue considérable du continent d'Asie, couvrit une assez grande « partie des plaines de la Samothrace. » Cette tradition semble bâtie sur la probabilité de l'événement, démontrée par la disposition des lieux ; mais, dans aucun cas, elle ne saurait indiquer un événement dont les Samothraces, pas plus que les habitants des autres îles de la Grèce, auraient pu être les témoins. L'inspection de l'état physique de cette partie de notre hémisphère semble proclamer hautement que ce n'est pas à l'accumulation des eaux apportées dans la mer Noire par les fleuves qui s'y jettent, qu'est due la rupture du Bosphore et celle de l'Hellespont ; mais que ce fut le soulèvement du Caucase qui détermina cet événement. Ce soulèvement du Caucase, que la savante théorie de M. Élie de Beaumont rattache à celui des Alpes orientales, du Balkan et de l'Hymalaya, en séparant la mer Noire de la mer Caspienne, a dû jeter une énorme masse d'eau dans le bassin de la Méditerranée, à laquelle la mer Noire est supérieure ; et c'est cette masse d'eau exubérante, dont le choc, secondé sans contredit par la dislocation produite par les tremblements de terre qui durent accompagner le soulèvement, brisa les barrières des colonnes d'Hercule, comme avaient été brisées à une époque antérieure les barrières des Cyanées et celles de l'Hellespont. Concevrait-on en effet que la rupture de ces bouches n'eût pas précédé celle du détroit, si le Danube, le Dnieper, le Don et les autres fleuves se déchargeaient alors comme de nos jours, dans cette mer intérieure?

Un grand problème géologique, c'est celui de ces troncs d'arbres pétrifiés qu'on trouve au pied des montagnes, dans les déserts près de Suez, et surtout dans la vallée du

Bahar-bela-ma, et dont quelques-uns, dans cette dernière partie, ont conservé leur position verticale. Si, comme nous le supposons et comme tout porte à le croire, c'est à l'abaissement des eaux qu'est due l'apparition au-dessus de leur niveau des grands déserts de la Libye et de la Palestine, comment se fait-il que des arbres existassent sur des terrains alors recouverts par la mer? Il est probable, dit M. de Rosière, qui a écrit, dans la Description de l'Égypte, le mémoire si remarquable et si savant sur la constitution physique de ce pays, que ces arbres sont préexistants à l'arrivée des cailloux qui les ont entourés à la place même où ils croissaient, lesquels cailloux, très-arrondis, paraissent avoir subi un long transport (1). Ces arbres, dont les uns ont été reconnus pour appartenir aux genres palmier et seyâl ou acacia des déserts, et d'autres sont soupçonnés être des aloès et des sycomorres, existaient donc avant que les vastes courants qui ont roulé ces pierres les eussent entraînées des montagnes, lointaines, pour les éparpiller dans les différentes vallées que forment les chaînes libyque et arabique, où plusieurs se sont agglomérées et agglutinées en collines de poudingue, de vingt à trente mètres d'élévation. Mais auquel des nombreux bouleversements qu'a subis notre planète sont dus ces terribles courants? Ici, il y aurait trop de témérité à hasarder même une conjecture. La seule opinion qu'il soit permis d'émettre, parce qu'elle est vraisemblable, c'est que, à l'époque où eut lieu l'abaissement des mers, un affaissement avait déjà précipité, au fond de cette mer qui couvrait les immenses plaines désertes de l'Afrique et de l'Asie Mineure, les terrains propices à la végétation sur lesquels croissaient ces arbres, analogues à ceux qui vivent encore sous cette latitude; ce qui prouve, contradictoirement à bien des théories, que la température n'a pas changé. M. de Rosière regarde comme nulle-

(1) *Descrip. de l'Égypte; hist. nat.*, tome II.

ment vraisemblable la production de ces arbres, devenus fossiles, dans les déserts de l'Égypte postérieurement à la formation des collines de poudingue; ils existaient donc avant le cataclysme, quel qu'il soit, dont les courants charrièrent ces énormes masses de cailloux dont sont formées ces mêmes collines dans la vallée de l'égarement, ou qui préparèrent les fondements d'un sol nouveau dans le berceau de la vallée du Nil. L'affaissement qui avait fait disparaître déjà de la surface de la Libye les terrains sur lesquels croissaient les arbres dont il s'agit, dut être de même nature que ceux qui ont précipité à d'inégales profondeurs dans la terre les forêts qui constituent aujourd'hui les houillères. Le même M. de Rosière remarque un rapport entre la cristallisation des arbres agatisés des déserts de l'Égypte, sur lesquels il n'y a que la partie extérieure intacte et bien conservée, qui laisse distinguer l'organisation végétale, pendant que l'intérieur ne forme qu'une masse pierreuse, et la carbonisation des arbres des houillères de l'Europe, dont plusieurs aussi ont été trouvés dans la même rectitude qu'ils avaient quand le terrain qui les portait se trouvait à la surface de la terre, et chez lesquels il n'y a pareillement que la circonférence qui soit convertie en houille, l'intérieur ne présentant pas de différence avec les couches au milieu desquelles ces fossiles sont placés.

§ II.

En parlant de l'épaisseur de la couche végétale qui compose le sol de la vallée d'Égypte et du Delta, nous avons supposé que la somme de cette épaisseur, dans la basse Égypte, était un peu plus du *maximum* de l'épaisseur qu'on est parvenu à constater dans la haute Égypte, où les dépôts sont plus considérables qu'à l'extrémité du cours du Nil, et où la couche doit être, par conséquent, beaucoup plus forte. Les huit mètres d'épaisseur que nous

lui avons attribués, divisés par 0m120, représentant la quantité dont le sol égyptien s'exhausse tous les cent ans à la hauteur du Kaire, suivant les observations de M. Girard, l'origine de ce sol serait remontée à environ 6700 ans au moment où furent faites les observations, ou seulement à 5300 ans, en appliquant à cette même épaisseur l'échelle de l'exhaussement calculée par M. de Rosière. Retranchant de ces sommes 1800 pour la date des observations, ce serait vers l'an 4900 avant J. C., d'une part, ou l'année 3500, d'autre part, que le Nil aurait établi son régime dans la vallée d'Égypte.

De tous les écrits des anciens, le seul qui contienne une chronologie remontant au delà du déluge, c'est celui de Moïse. S'il fallait s'en rapporter rigoureusement aux nombres qu'exprime la Vulgate, il n'y aurait entre le grand cataclysme auquel le passage du Nil dans la vallée d'Égypte doit sa naissance, et le commencement de notre ère, qu'un intervalle de 2349 ans; mais telle est l'obscurité qui pèse sur cette chronologie, d'ailleurs fort incomplète, que, de tous ceux qui s'en sont occupés, il est rare de trouver d'accord deux écrivains. Ainsi, la Bible de Vence fait l'intervalle du déluge à J. C., de 2507 ans; le texte samaritain de la Genèse porte ce même intervalle à 3044 ans; les Septante l'élèvent à 3520; et dom Calmet le fait monter à 3738 ans (1).

Parmi les savants modernes qui se sont livrés à l'étude de l'histoire du globe, plusieurs, tels que Deluc, Cuvier, Buckland, Omalius, ne répugnent pas au terme général auquel la Genèse place l'époque du déluge. Le chiffre donné par le Samaritain, ceux des Septante et de dom Calmet, se trouveraient donc à peu près d'accord avec le commencement du sol égyptien mesuré à l'échelle de l'exhaussement de M. de Rosière. Mais si nous consultons la

(1) *Diction. de la Bible*, au mot *Age*.

chronologie des Pharaons, extraite par Manethon des documents des temples, et la seule qui puisse servir de chronomètre pour l'histoire d'Égypte, la concordance cesse, et nous sommes forcés de reporter plus haut l'époque de la treizième révolution du globe, d'après le système de M. Élie de Beaumont. Les listes de Manethon attribuaient à la durée totale de la monarchie égyptienne un laps de 5034 ans, à partir de Ménès jusqu'à la fuite de Nectanebo II, dernier roi national, chassé par les Perses l'an 347 avant J. C. Cette période porte donc la fondation de cette monarchie à l'année 5381. Voilà plus de seize siècles à ajouter au chiffre de dom Calmet, qui est celui qui élève le plus haut l'intervalle entre le déluge et notre ère vulgaire. Mais la monarchie égyptienne n'a pas été fondée immédiatement après le déluge : il a fallu que le sol eût acquis déjà une certaine épaisseur, pour que des colons vinssent le mettre en culture; il a fallu un certain laps de temps pour que les tribus établies dans cette vallée parvinssent à l'état de prospérité qui pouvait leur faire désirer de se séparer de la métropole en se donnant un roi. Si nous supposons que le régime du Nil a pu s'établir vers l'année 6000 avant J. C., il y aura eu environ six siècles d'écoulés avant que l'Égypte se soit détachée de sa métropole; et dans cet intervalle plus de sept décimètres ou environ 26 pouces de limon auraient pu se déposer sur les sables primitifs, dans la basse Égypte (1). C'était bien plus qu'il n'en fallait

(1) Suivant Platon, les prêtres égyptiens comptaient neuf mille ans entre la submersion de l'Atlantide et l'époque de Solon; mais on ne peut pas prendre au sérieux les chiffres de ces prêtres, qui sont toujours symboliques et mystérieux. Ce nombre rond de 9000 n'est qu'un cycle de 25 années primitives de 360 jours ($360 \times 25 = 9000$), qui probablement avait une tout autre expression dans la science mystérieuse des nombres. Si ce chiffre avait désigné un nombre réel, Moïse, élève de ces prêtres, n'eût pas manqué d'en donner un proportionnel pour son époque; au lieu que les nombres qu'il emploie,

pour rendre le terrain très-productif, pour que de nombreux habitants vinssent s'établir ou se fussent établis déjà dans la vallée, qu'ils y eussent fondé des villes, et qu'ils se trouvassent en état de former un peuple à part, et de constituer une nouvelle monarchie.

Si l'origine du sol de l'Égypte remonte vers l'an 6000, le Nil avait pu déposer déjà, disons-nous, une masse de sept décimètres de limon vers Memphis; mais la quantité déposée dans la partie supérieure de la vallée sera bien plus considérable, indépendamment du douzième en plus dont les dépôts s'augmentent dans cette partie, si l'on considère qu'aux premiers siècles l'inondation devait entraîner une masse de terre délayée beaucoup plus forte qu'elle n'a pu le faire ensuite, quand des parties de montagnes ont été inévitablement épuisées de leur terre végétale par ces dépouillements périodiques continués pendant plus de cinquante siècles. Il est donc bien certain que si l'échelle d'exhaussement donnée par M. Girard peut indiquer avec une certaine fidélité la somme que cet exhaussement a acquise, en remontant jusqu'à une quarantaine de siècles à partir de notre époque, elle doit cesser d'être exacte pour les temps antérieurs; et que la quantité de limon, quelle qu'elle soit, qui se trouve au-dessous des buttes factices sur lesquelles on avait bâti les villes les plus anciennes, peut avoir mis beaucoup moins de temps à se former que ne semblerait l'indiquer cette mesure de l'exhaussement séculaire. Les prêtres dirent à Hérodote que du temps de

mystérieux eux-mêmes, réduisaient ce même intervalle à moins de deux mille ans. Mais ce qui montre mieux encore que ces chiffres ne doivent pas être pris au sérieux, c'est que, en parlant de l'immuabilité de la musique et des arts du dessin, le même Platon dit que si on compare les figures faites il y a dix mille ans avec celles qui ne datent que de deux jours, on ne trouve entre elles aucune différence. On aurait donc fait des figures en Égypte avant que le sol existât!

Ménès toute l'Égypte, à l'exception du nome Thébaïque, n'était encore qu'un marais, et qu'on ne voyait rien des terres qui sont au-dessous de ce nome; mais ceci ne doit pas être pris rigoureusement, car les faits le démentent. Ces marais, en effet, n'étaient pas tellement impraticables, tellement imprégnés d'eau, qu'une très-grande partie au moins n'en pût être mise en culture; et la preuve en est dans la fondation de Memphis, que le même Hérodote attribue, d'après ces prêtres, à Ménès lui-même (1). Homère, de son côté, met une journée de navigation entre l'île de Pharos et la terre d'Égypte; et supposant que ce poëte compte le chemin en ligne droite du nord au sud, on a conclu de ce passage qu'à l'époque de la guerre de Troie le Delta n'existait point encore. Mais quatorze siècles avant Homère, une famille de Xoïs avait régné sur le Delta, et cette ville de Xoïs se trouvait à trente lieues au nord de Memphis. La ville de Buto (2), située près de la mer, servit de retraite à Horus recherché par Typhon; ce qui donne à cette ville une existence antérieure à l'origine de ce mythe. Il est donc bien certain que du temps d'Homère le Delta était aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui. Le chantre de l'Iliade, en plaçant le rivage de l'Égypte à une journée de navigation de l'île de Pharos, n'a eu en vue, comme le suppose avec tant de raison un savant membre de l'Institut du Kaire (3), que le point de l'Égypte où l'on pouvait prendre terre. C'est donc vers l'une des bouches du Nil

(1) Hérodote, II, 99.

(2) Champollion le jeune, d'accord avec Larcher, pense que d'Anville, et, d'après lui, le colonel Jacotin sur la grande carte d'Égypte, ont placé Buto trop loin de la mer. Il nous semble qu'on doit trouver l'antique Buto dans le village arabe de *Beltim*, et dans les ruines situées près de ce village. M. Jacotin a placé à Beltim l'antique *Parallus*, qui était ville épiscopale au Ve siècle, et dont la vraie situation n'est pas connue.

(3) Saint-Genis, *Antiq. d'Alexand.*, dans la *Description de l'Égypte*, A, tome II.

que doit tendre la ligne à tirer de l'île de Pharos, et conséquemment dans la direction de l'ouest à l'est, et non dans celle du nord au midi. Le lieu de Racotis, qu'Alexandre choisit pour y bâtir la ville qui porta son nom, n'était qu'une plage sans sûreté avant que, pour l'établissement même de son port, on eût joint par une digue l'île de Pharos au continent, ce qui forma le double port d'Alexandrie. Racotis était d'ailleurs trop éloigné du Nil, seule voie de communication avec l'intérieur de l'Égypte, pour que le poëte pût y faire aborder Ménélas.

La formation du Delta n'est pas le produit des seuls dépôts du Nil : les sables qui en font la base sont identiques avec ceux des déserts de Libye et d'Arabie, et comme eux furent nécessairement mis à découvert par l'abaissement des eaux du globe, dont nous avons parlé plus haut. Cet abaissement, qui suivit et fut la conséquence forcée de l'affaissement de l'Atlantide et de l'Océanie, disposa ainsi ce fond de mer mis à sec, et qui se trouvait à l'issue de la vallée que formaient les deux chaînes de montagnes, à recevoir les limons du Nil qui vinrent y créer des marais. Ce fleuve, qui, si le grand cataclysme n'a rien changé à la disposition des terrains qu'il parcourt depuis ses sources, pouvait avoir, avant cet abaissement de la mer Méditerranée, son embouchure vers le milieu de la vallée, d'où il avait dû, par les mêmes causes subsistantes aujourd'hui, jeter déjà des parties de limon sur les sables du golfe resserré entre les deux chaînes de montagnes, descendit alors librement dans toute la vallée qui venait de s'ouvrir à son cours, encaissé d'abord entre les deux chaînes, abandonné ensuite à lui-même, et s'étendant en éventail sur les sables se prolongeant devant son embouchure, pendant que ceux de ces sables qui étaient à droite et à gauche, au delà des limites que ces eaux pouvaient atteindre, et sur lesquels ne se formait par conséquent aucun dépôt limoneux, voués à une éternelle stérilité, ne devaient recevoir d'augmenta-

tion que des autres sables transportés par les trombes et les tourbillons de vent.

Le même abaissement des eaux du globe avait amené, sinon la séparation de la mer Rouge et de la mer Méditerranée, du moins la disposition à cette séparation, en ne laissant sur l'isthme qu'une couche d'eau très-légère sans doute, et que l'amoncellement des sables refoulés par les grandes marées du golfe Arabique devait bientôt annuler. Une tradition mentionnée par Aristote faisait une seule et même mer de la Méditerranée, de la mer Rouge, et de l'espace occupé par le Delta (1): les premiers postdiluviens ont donc vu encore l'Afrique à l'état d'île; mais cet état ne dut pas être de longue durée. Les marées extraordinaires si fréquentes dans la mer Rouge, et qui ont pu l'être bien davantage aux temps les plus rapprochés du cataclysme, durent en peu de siècles former une barre (2) qui empêcha la mer de continuer à se porter dans la direction de la Méditerranée et du Delta, sur lequel le Nil jetait toujours du limon qui en élevait insensiblement le fond. Sous un climat aussi brûlant, la prompte évaporation des eaux, devenues stagnantes dans tous les enfoncements, eut bientôt entouré d'immenses déserts le sol nouveau qu'élevaient incessamment les dépôts du fleuve, sur la ligne de son cours. Après cette interruption de communication entre les deux mers, un barrage put facilement s'établir au midi des lacs amers; et le dessèchement, plus tardif, de la profonde vallée de Sabah-Biar plaça au milieu des sables d'abord l'antique ville d'Avaris, puis celle que les Grecs ont

(1) Aristote, *Météor.*, I, 14.

(2) Le nivellement exécuté par les ingénieurs des ponts et chaussées de l'expédition française en Égypte a démontré que la différence de hauteur entre cette barre et le niveau des hautes eaux de la mer Rouge, s'élève, au nord des lacs amers, jusqu'à 2m 273c. Voyez *Appendice au mém. sur les anc. limites de la mer Rouge;* Descript. de l'Ég., E. M., tome I.

nommée Héroopolis, successivement assises à l'extrémité du golfe Arabique comme aujourd'hui Suez, en attendant que d'autres atterrissements rejettent à son tour cette dernière ville au milieu des déserts.

La base sablonneuse du Delta, identique, nous le répétons, avec le reste des déserts qui s'étendent à l'orient et à l'occident, et qui aurait fait partie elle-même de ces déserts sans la circonstance des alluvions du Nil, se trouvant ainsi placée dans une condition toute particulière, fut bientôt couverte d'une couche de limon qui, en interrompant la continuité de ces champs de mort, forma de vastes marais dans les parties les plus basses, surtout lorsque Ménès eut comblé, comme le dit Hérodote, le coude que ce fleuve faisait à une certaine distance au-dessus de Memphis. Cette opération, qui avait pour objet de forcer la plus grande partie des eaux troubles de se porter du midi au nord, au lieu de suivre la direction du sud-est au nord-ouest, fit affluer dans ces marais une quantité plus considérable de limon et en accéléra le dessèchement par l'exhaussement du fond, sans doute au moyen de barrages qui y forçaient les dépôts. Une branche du Nil suivait déjà vraisemblablement cette direction du midi au nord; et Ménès ne fit que l'augmenter en y jetant la branche principale, et en élevant de fortes digues qui barrassent à jamais le passage occidental, vers lequel on a toujours reconnu que le fleuve tendait à se porter.

Les digues de Ménès, qu'on entretenait avec le plus grand soin du temps d'Hérodote, dans l'intérêt de la ville de Memphis, et dont on ne trouve plus de traces depuis que les dépôts limoneux ont dû les placer à près de trois mètres sous terre, s'élevaient à une centaine de stades au midi de Memphis. Le stade d'Hérodote étant de $99^{m}75$, ou environ cent mètres, cette distance fixe leur situation vers le village de Dahchour, et c'est là effectivement que vient aboutir la vallée déserte du Bahar-bela-ma ou du Fleuve

sans eau, dans laquelle il est bien reconnu qu'a dû couler le Nil (1).

Le pays que les inondations périodiques du fleuve avaient conquis sur l'ancien golfe du fond méridional de la Méditerranée avait reçu le nom de *Chemi* ou *Chimi*, mot exprimant la couleur noire du limon qui en forme le sol cultivable; de ce nom découla celui de *Remanchimi*, donné aux hommes qui le mirent en culture, nom qui, suivant Champollion, signifie les hommes de *Chimi* ou de la terre noire (2). Outre ce nom appellatif, la vallée reçut encore celui de *Mesr* ou *Misr*, et de *Mitzraïm* ou les deux *Misr*, sous lequel la désigne plus spécialement la Genèse, nom qui s'est toujours conservé chez les Orientaux : c'est de ce nom que les Grecs avaient tiré leur *Mesré* et leur *Mestræa*. Quant au nom d'*Aygyptos*, il n'appartint d'abord qu'au Nil, et fut ensuite, par extension, attribué au pays même, selon l'usage de l'antiquité. Suivant un autre usage des anciens, qui était de dériver le nom des lieux de celui d'un des rois du pays, les Grecs voulurent trouver un roi *Ægyptus*, qui aurait donné son nom à son royaume.

§ III.

La vallée du Nil, tout exceptionnelle, se trouve sous l'influence de deux éléments, dont l'un tend toujours à vivifier, l'autre à détruire sans cesse. Tandis que le fleuve, grossi par les pluies des deux Nubies, vient tous les ans répandre sur les terres qu'il peut humecter son limon fertilisant et ses fécondantes eaux, les sables, poussés du désert par

(1) Voyez la belle carte d'Égypte, dans le grand ouvrage sur ce pays.

(2) Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, tome I. Ce nom répond à celui de *Kora melampodon*, donné par les Grecs aux Égyptiens. *Remanchimi* est formé de *Rem*, abréviation de *roumi*, homme; de *n*, signe du génitif; et de *chimi*, nom du lieu. (*Ibidem*.)

le vent de la mort, s'efforcent d'empiéter sans relâche sur le domaine arraché à la stérilité, et de frapper d'une aridité nouvelle le sol que les bienfaits du Nil avaient rendu producteur : de là, la lutte incessante entre les deux principes contraires, les combats perpétuels entre Osiris et Typhon. Le Nil, comme le palmier de ses rives, dont la longue tige ne voit aucune pousse entre les racines et les rameaux, n'est qu'un long ruban d'eau qui, dans un cours de près de cinq cents lieues, ne reçoit aucun affluent, et dont l'origine est encore un problème sans solution. Quelques efforts qu'aient faits pour pénétrer jusqu'à ses sources les anciens, qui avaient bien plus de relations que nous avec l'Afrique centrale, bien plus de facilité pour se mettre en rapport avec ses peuplades; à quelques tentatives que se soient livrés les modernes pour éclairer le mystère dont la nature semble s'être fait un plaisir d'envelopper le berceau de ce fleuve pompeux, nous en sommes réduits, au dix-neuvième siècle, à supposer, comme on le supposait il y a trois mille ans, qu'il vient du pied de la chaîne des monts *Qamry*, ou de la Lune, entre le sixième et le septième degrés de latitude sud. Les Éthiopiens de Méroé ignoraient eux-mêmes, s'il faut en croire Diodore, où étaient véritablement ses sources; et le nom d'*Astapus*, c'est-à-dire, *eau venant des ténèbres*, qu'ils lui donnaient, était la preuve qu'ils n'avaient jamais vu les lieux où ces sources sont situées (1). Peut-être est-il permis de soupçonner que l'objet de tant d'expéditions faites par les Pharaons les plus anciens dans la Nubie et l'Abyssinie, n'avait été que la recherche de ces sources, d'un si haut intérêt pour l'Égypte (2).

(1) *Diodore*, 5, 37.

(2) Le Nil étant l'âme de l'Égypte, les Pharaons ont dû mettre dans tous les temps un grand intérêt à dominer en Éthiopie, afin d'empêcher que les maîtres de la partie supérieure du cours de ce fleuve ne tentassent quelque déviation au préjudice de la partie infé-

Si les prêtres du temps de Solon n'étaient plus que l'ombre de leurs devanciers, parce que les sciences ont toujours été en dégénérant en Égypte depuis la plus haute antiquité, ainsi que nous le montrera l'histoire des institutions, ceux de ces prêtres qui vivaient deux siècles plus tard devaient être tombés dans un état d'ignorance relative d'autant plus grande, que les calamités occasionnées par la double invasion des Perses les séparaient des temps où la monarchie égyptienne existait encore avec ses archives intactes et ses savantes traditions. Aussi, rien de comparable, nous dirions presque à l'ineptie des réponses faites à ceux qui interrogeaient ces prêtres au sujet des sources et des crues du Nil. A Hécatée, ils disent que ce fleuve vient de l'Océan, qui coule tout autour de la terre habitable (1), et Diodore répète cette même réponse; à Hérodote, qui les questionne sur ce même sujet, les prêtres des trois grands colléges, se tenant dans une prudente ré-

rieure. Nous en connaissons la possibilité par trois exemples modernes. En 738, Lalibala, roi d'Abyssinie, entreprit de jeter le Nil dans les déserts, en détournant son cours; Ludolf, dans sa *Nouvelle histoire d'Abyssinie ou d'Éthiopie*, dit « qu'Elmocin, dans l'histoire « des Sarrasins, rapporte que, dans l'année 1089, Mustansir, prince « d'Égypte, envoya avec de riches présents Michel, patriarche des « jacobites, en ambassade auprès du roi des Abyssins pour le prier « de ne pas arrêter le cours du Nil, qui laissait à sec les champs « d'Égypte, ce qui causait un tort considérable aux Égyptiens. » Savary, dans ses lettres sur l'Égypte, cite un autre fait survenu sous le kalifat d'Aboul-Qasem, en l'an 1106. La rupture de la digue qu'avait fait construire ce prince pour affamer l'Égypte en détournant ce fleuve, procura une crue de trois coudées en un jour. On sait aussi que le fameux Albuquerque, vice-roi des Indes pour le roi de Portugal, avait eu le dessein de détourner le Nil, afin d'enlever aux Turcs, maîtres de l'Égypte, les richesses que ce fleuve y jette dans ses débordements.

(1) Apollon. Rhod., I, V, 259. Ce qui se rapporte à l'Océan pourrait bien avoir pour origine le nom, mal compris, d'*Okeanc* que portait le Nil, ainsi qu'on va le voir.

serve, s'abstiennent de répondre ; un seul, l'hiérogrammate du temple de Saïs, veut donner une raison, et cette raison paraît si pitoyable à Hérodote, qu'il avoue qu'il crut que c'était une plaisanterie. Les sources du Nil, lui dit-il, sortaient des deux montagnes *Crophi* et *Mophi*, situées entre Sienne et Éléphantine. Une allégorie prenait-elle ici la place de la vérité? On pourrait le soupçonner ; mais pourquoi cette allégorie nomme-t-elle deux montagnes qui devaient être bien connues en Égypte, et qui donnaient un si violent démenti à l'assertion! Cette allégorie, si c'en était une, ne pouvait donc être d'une origine bien ancienne ; car les prêtres de l'époque savante avaient grand soin, en cachant la vérité sous les traits d'une fable, de donner à cette fable les couleurs d'une autre vérité. Au dire d'Aristide l'historien, l'opinion émise par le prêtre de Saïs aurait été véritablement le sentiment des Égyptiens du temps où il vivait, c'est-à-dire, des Égyptiens du deuxième siècle avant notre ère ; ce qui ne paraît pourtant guère croyable, si ce n'est de la part du peuple qui, sous l'empire des Perses comme sous celui des Lagides, pouvait bien ignorer, à l'extrémité septentrionale de l'Égypte, la géographie de l'extrémité méridionale de ce même pays.

Le Nil porta différents noms, tous tirés de ses qualités. Dans les livres saints on le trouve sous les noms de *Nehr* et de *Jar*, qui signifient proprement le fleuve ; sous celui de *Schiour*, que Walton rend par *Niger*, de la couleur du limon qu'il dépose ; enfin sous celui de *Nehhl*, d'où paraît venu le mot Nil, qu'on ne peut rendre que par torrent : quant au nom de *Gihhon*, donné à l'un des quatre fleuves d'Éden, et qu'on a cru appartenir au Nil, la distance entre ces contrées interdit ce rapprochement, outre qu'il est très-douteux que le nom d'aucun de ces quatre fleuves appartienne réellement à la terre, et que le passage de la Genèse qui s'y rapporte ne soit pas un mystère cosmogonique, derrière un épais voile allégorique. Les Grecs

connurent aussi le Nil sous différents noms. Plutarque dit qu'il porta d'abord celui de *Melas* ou noir, qui n'est que la traduction du mot *Schiour;* Diodore veut que son nom le plus ancien ait été *Okéané*, mot que notre célèbre Champollion écrivait *Oukamé*, et qu'il interprétait également par noir, ce qui l'identifie avec le *Schiour* et le *Melas*. Ce même fleuve porta encore le nom de *Actès*, qui signifie aigle, à cause de la rapidité de son cours (1), ce qui semble être l'interprétation du mot *Nehhl;* il eut celui d'*Aigyptos*, que Champollion démontre être une corruption grecque du mot égyptien *Chimi*, lequel, signifiant de couleur noire, le rend identique encore avec *Schiour;* enfin, dans certains livres indiens qui parlent de l'Égypte, on trouve ce même fleuve sous le nom de *Cali*, qui signifie pareillement le noir (2).

Entré en Égypte à travers les roches des cataractes, sous le tropique du Cancer, le Nil court, resserré entre les deux chaînes des montagnes libyques et arabiques, jusqu'au delà du mont Mokatam, où il se divisait autrefois en trois branches principales, l'une à droite, la branche Pélusiaque; la seconde au milieu, la branche Sebennitique; la troisième à gauche, la branche Canopique, qu'Aristote regardait comme la seule naturelle, les autres étant dues, selon lui, au travail des hommes; la pente naturelle du terrain vers le nord-ouest (3), l'inclinaison de cette bran-

(1) *Voyez le mémoire de M. Marcel sur le Mekyas de l'île de Roudah; Desc. de l'Ég., E. M.*, tome II.

(2) *Asiatic Researches.*

(3) La chaîne arabique, dont la plus grande élévation est de six à sept cents mètres, vers Thèbes, s'abaisse en remontant et en descendant le pays : à Syenne, elle n'offre plus que de simples collines, et au Kaire elle n'a que 165 à 168 mètres. Elle se relève encore au delà des cataractes. Il en est à peu près de même pour la chaîne libyque; mais les montagnes qui bordent la mer Rouge, près de Suez, ont une hauteur presque double : de l'autre côté du Nil c'est le contraire.

che vers cette même partie, sa direction oblique presque parallèle à celle du Bahar-bela-mas et de la mer Rouge, sont très-favorables à ce sentiment. La main des hommes subdivisa encore ces trois principales branches en six autres, qui formèrent, de l'est à l'ouest, les bouches Pélusiaque, Tanitique, Mendésienne, Phathmétique, Pineptime, Sebennitique, Bolbitine, ou Canopique. Plus tard, les travaux exécutés par Sésostris firènt communiquer entre elles ces différentes branches par des canaux de desséchement qui assainirent le pays, en achevant de donner à l'agriculture la partie des marais encore existante dans l'intérieur du Delta, marais que rendait encore inculte le reste des eaux laissées par les inondations. Après avoir ainsi partagé le Delta en une infinité de petites îles, le Nil allait se jeter dans la mer par ses sept bouches, réduites aujourd'hui à deux.

Les crues qui occasionnent les inondations sont dues aux pluies torrentielles qui tombent tous les ans pendant cinq mois dans la zone torride, mais qui ne commencent à faire gonfler le Nil que trois mois après, sans qu'on sache quelle est la cause de ce retard si extraordinaire (1) : tout est mystère dans l'Égypte. Ces crues, encaissées dans la Thébaïde par les deux chaînes de montagnes, s'élèvent, dans cette partie, de onze à treize mètres au-dessus des basses eaux ; elles montent à la hauteur d'un peu plus de huit mètres au Kaire, où l'ouverture de la vallée est beaucoup plus large ; elles n'excèdent pas celle d'un mètre quatre-vingts centimètres à l'extrémité du Delta, devant Rosette et Damiette, où ces eaux s'extravasent sur un terrain plat et uni (2).

Ainsi, double pente du terrain du sud au nord, de l'est à l'ouest. Rosière, *Const. phys. de l'Égypte*.

(1) *Ibidem*.

(2) Lepère, *Mém. sur le Nil*, dans la *Desc. de l'Ég.*, *état mod.*, tome III.

D'après ce que les prêtres dirent à Hérodote, du temps de Mœris une crue de huit coudées suffisait pour couvrir les terres cultivables au-dessous de Memphis, tandis qu'à l'époque où voyageait cet historien il en fallait seize pour avoir l'abondance; suivant Strabon, à l'époque d'Auguste, quatorze coudées effectives assuraient une bonne récolte. En 1799, la crue ne s'étant élevée qu'à douze coudées arabes et quinze doigts effectifs (ce qui donna seize coudées deux doigts au Mékias de l'île de Roudah, ou six mètres huit cent dix-sept millimètres), elle fut considérée comme mauvaise, mais pas assez cependant pour que le payement du miry ne fût pas obligatoire. Les quatorze coudées d'Auguste, à 0^m527 l'une, longueur réelle de la coudée nilométrique des Égyptiens, d'après le nilomètre antique de la ville d'Éléphantine, font 7^m378. La différence en plus de 56 centimètres que présente cette quantité sur celle à laquelle la crue s'éleva en 1799, devait donc assurer réellement une bonne récolte du temps d'Auguste. Quant aux seize coudées dont parle Hérodote, elles ne pouvaient pas être effectives, puisqu'il y avait eu exhaussement du sol depuis l'époque de Mœris : ces seize coudées équivalent donc aux quatorze d'Auguste, et les deux de différence donnent la mesure de la quantité de limon dont le sol s'était couvert dans l'intervalle de Mœris à Hérodote. Cet historien ajoute que de son temps il n'y avait pas encore neuf cents ans que Mœris était mort. Cette assertion, sans être vraie au fond, puisque Manethon fait cet intervalle de plus de douze cents ans (1), paraît conséquente du moins avec l'exhaussement du sol tel que l'appréciaient les prêtres. En effet, les deux coudées dont le sol s'était élevé font 1^m054, qui, à l'échelle de l'exhaussement de 0^m120 pour la hauteur du Kaire, et par conséquent de Memphis, donnent $8\frac{94}{120}$,

(1) Voyez ci-après la chronologie.

ou environ 880 ans. Mais la crue de huit coudées, présentée comme suffisante du temps de Mœris pour procurer l'abondance, renferme quelque chose que les prêtres n'ont pas complétement expliqué, ou qu'Hérodote n'a pas bien compris. Il a toujours fallu le même volume d'eau pour produire le même effet; et si du temps d'Hérodote, du temps d'Auguste et de nos jours la crue doit, au Kaire, s'élever au-dessus de 6^{m}817 pour donner une récolte qui mette le pays à l'abri de la disette, on peut assurer qu'elle devait monter forcément, à Memphis, à la même hauteur du temps de Mœris, et qu'à aucune époque une crue de 4^{m}216 seulement, représentant les huit coudées égyptiennes, n'a pu produire ce qu'elle est incapable de faire aujourd'hui; ou bien il faudrait supposer qu'il y eut entre les deux époques un très-grand changement dans la longueur de la coudée, ce qui n'est pas probable, et que dans leur narration les prêtres n'auraient pas tenu compte de cette différence de longueur. En 1199, la crue du Nil ne fut que de douze coudées arabes et vingt-un doigts, au nilomètre de Roudah, ce qui, à raison de l'exhaussement relatif, devait donner neuf coudées et demie effectives, ou 5^{m}130 : l'eau ne put surmonter les berges du fleuve et l'inondation n'eut pas lieu. Abd-Allatif, témoin de l'horrible famine qui s'ensuivit, en fait le récit le plus effrayant, jusque-là que cet écrivain vit des malheureux des deux sexes forcés de dévorer des individus qu'on assassinait tout exprès (1). S'il était vrai que huit coudées eussent pu suffire du temps de Mœris, la conséquence d'un tel fait serait que l'exhaussement du fond du Nil ne serait pas en proportion avec l'exhaussement de ses berges, contrairement à ce que l'expérience de tant de siècles a démontré; et nous devrions alors répé-

(1) Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, Traduction de M. Silvestre de Sacy, livre II, chap. 2.

ter avec Hérodote, qui raisonnait très-conséquemment, en se fondant sur l'insuffisance de renseignements qu'il avait reçus des prêtres, ou sur le malentendu de sa part, qu'un moment viendrait où, les eaux ne pouvant plus atteindre le sol, l'Égypte serait condamnée à mourir de faim (1).

Menès avait donné à l'Égypte un canton nouveau : c'était le *Fayoum* ou *Phiom*, dont le sol ne demandait que le bienfait des inondations pour devenir le meilleur grenier du royaume.

Circonscrit par une branche de la chaîne libyque, le Fayoum, que le Nil laissait à sa gauche, était séparé de la vallée que parcouraient les eaux par un rameau des montagnes qu'il fallait couper dans un de ses abaissements, afin de donner passage à ces mêmes eaux. Sous les Pharaons, on ne reculait devant aucuns travaux pour vaincre la nature, quels qu'ils pussent être (2) : la montagne fut

(1) Hérodote, II, 13.

(2) Les gigantesques travaux entrepris sur le Nil par le célèbre pacha d'Égypte, Mehemet-Ali, placent ce prince au rang des souverains qui ont agi avec le plus de puissance sur ce fleuve. L'œuvre de l'illustre vieillard tend à renouveler pour le Delta celle de Mœris, c'est-à-dire de procurer un arrosage constant à la basse Égypte. Ce que Mœris voulait obtenir par l'établissement du lac de Fayoum, Mehemet-Ali l'obtiendra par l'établissement d'un barrage à travers le Nil. Pour arriver à ce résultat, il faut rétablir ou ouvrir deux nouvelles branches dans le Delta, en pratiquant des barrages destinés à tendre les eaux conjointement avec les digues et les réservoirs des anciennes branches. L'arche principale du pont-écluse restera toujours ouverte, pour laisser couler l'eau nécessaire à la navigation des branches du fleuve. Des digues, sur lesquelles seront élevés des déversoirs, couperont les lits actuels; et sur ces digues passeront les communications publiques d'Alexandrie avec le Kaire et Suez. Telle est l'analyse de ce vaste projet, que nous trouvons dans les Mémoires de M. le duc de Raguse (tome III). Ce n'est pas tout : l'illustre régénérateur de l'Égypte, en se livrant à ces travaux, a encore la haute pensée de rétablir l'œuvre poursuivie par tant de Pharaons, et réa-

coupée à El-lahoum; une déviation fut faite à une branche du Nil, en face de cette coupure; un canal de près de quatre cents mètres de largeur parcourut le Fayoum parallèlement à la chaîne libyque, pour pouvoir fournir la quantité d'eau nécessaire à l'inondation de ce bassin; et le nouveau territoire conquis sur le désert devint (ce qu'il est encore, malgré les sables qui en ont envahi une certaine étendue) la contrée la plus productive de l'Égypte.

lisée par les Ptolémées, celle de rouvrir une communication par eau avec la mer Rouge, et de mettre à exécution la haute conception du héros de nos temps modernes. Nous croyons devoir transcrire ici, à ce sujet, quelques lignes d'une lettre de M. le docteur Labat, dont les journaux ont donné connaissance.

« L'idée première du barrage que Mehemet-Ali veut établir au « sommet du Delta appartient à Napoléon, qui avait l'intention de « fonder sur ce point important la ville capitale de l'Égypte. Cette « ville aurait commandé par son admirable position le cours oriental « et occidental du fleuve. A ce projet si remarquable, et qui semblait « si riche d'avenir, Napoléon en rattachait un autre plus grand en« core. Il avait jugé, ainsi que l'a compris Mehemet-Ali, qu'en éle« vant le niveau du fleuve de huit mètres, il obtenait une pente suf« sante pour alimenter constamment un canal de communication « avec la mer Rouge. Tout fut de sa part comme une inspiration du « génie, que le cours des événements politiques ne lui permit pas « de suivre. Mais aujourd'hui que l'Égypte est en paix, Mehemet« Ali recueille ce legs glorieux, et veut, par cette dernière œuvre, « donner à son règne une illustration durable. »

En s'occupant de l'Égypte inférieure, Mehemet-Ali ne néglige pas la partie supérieure du cours du Nil : quatre cent mille ouvriers employés à des travaux d'endiguement rappellent les belles époques de la vieille Égypte, où les Pharaons les plus renommés faisaient exécuter ces ouvrages qui ont recommandé leur mémoire à la postérité. Ajoutons maintenant, à la gloire de notre France, qu'il était réservé à l'un de ses enfants de seconder les hautes pensées du régénérateur de l'Égypte : c'est M. Linant, ingénieur français, qui est chargé de la réalisation de ces magnifiques projets, qui doivent placer le nom de l'admirable vieillard à côté de celui des Pharaons de cette dix-huitième dynastie, qui fut la plus illustre des beaux siècles de l'Égypte antique.

Pendant vingt siècles le Fayoum demeura ce que l'avait fait Ménès. Un Pharaon de la XVIIIe dynastie conçut l'idée d'établir dans cette province un réservoir colossal capable de conserver une partie des eaux, pour être ensuite facilement employée à l'arrosage des terres de la basse Égypte, dans les intervalles des inondations : Mœris mena à fin cette grande entreprise. Ce prince fit creuser, entre le labyrinthe et le fond du bassin du Fayoum, où se trouvait sans doute un bas-fond marécageux, un lac dont le circuit est évalué par Hérodote à 36,000 stades, ou 355,551^{m}, ou 80 lieues de 25 au degré. La largeur de ces canaux, qui ne sont pas un ouvrage moins considérable que l'établissement du réservoir lui-même, va, en quelques endroits, jusqu'à 400 mètres; et leur profondeur était proportionnée à cette largeur. Une coupe de celui de ces canaux qui longe le revers de la montague, celui qui paraît appartenir aux travaux de Ménès, a présenté jusqu'à sept mètres de limon de dépôt.

Les deux principes naturels de création et de destruction qui se disputent l'Égypte travaillent sans relâche à changer la nature du sol de ce pays. Pendant que l'élément vivificateur cherche à étendre de plus en plus ses bienfaits en portant sur les graviers du pied des montagnes son limon fécondant, son adversaire, l'élément aride, s'efforce d'accroître son domaine, en recouvrant de sables mortifères de vastes terrains déjà fertilisés. Les vents tourbillonnant sur les masses sablonneuses des déserts les soulèvent, les poussent, les rapprochent, et finissent par leur faire parcourir lentement mais sûrement, de proche en proche et de tourmente en tourmente, des distances immenses, étouffant sous leur brûlant fardeau les hommes, les animaux, les plantes, tout ce qui tient à la nature vivante et animée. Les gigantesques ouvrages dont l'Égypte est encore couverte attestent la puissance des Pharaons, autant que la patience et la servitude de leurs sujets; mais

ces mains pour qui c'était un jeu d'élever des montagnes factices, de transporter au loin les plus énormes rochers, ne pouvaient rien contre l'atome qui dans sa force inerte, bravant tous les efforts, rampant sur le sol, et, dans sa marche lente mais toujours progressive, ne s'avançant qu'appuyé des bancs successifs qui s'étendent à l'infini, surmonte toutes les barrières, comble tous les canaux, franchit toutes les murailles, et engloutit toutes les constructions qu'on veut lui opposer. M. Jomard a vu des vallées fermées par des murailles de briques pour arrêter les sables, qui les ont dépassées; M. Caillaud a trouvé dans la Nubie inférieure les restes d'une longue muraille construite dans la même intention, mais avec aussi peu de succès (1); M. Gau parle d'un village nubien récemment abandonné par ses habitants, parce que le vent avait accumulé les sables jusqu'au haut des maisons, qu'ils remplissaient. Des villes étaient bâties dans toutes les gorges pour faire obstacle à ces empiétements; ces villes ne montrent aujourd'hui que des ruines au milieu de ces mêmes sables qu'elles n'ont pu arrêter; en certains endroits de la Nubie, les sables ont même opposé aux inondations une digue qu'elles ne peuvent plus surmonter (2). Les ensablements, les plages, les dunes des parties de l'Égypte qui ont pu recevoir autrefois les bénéfices de l'inondation, ont été estimés s'élever à plus de soixante huit-lieues carrées de terre jadis en culture ; le Delta a perdu, par les envahissements de la mer, qui a formé dans l'intérieur des terres des lacs inconnus aux anciens, une superficie qui, en 1800, était évaluée à plus de la moitié de ce qu'il avait d'arable sous les Pharaons, et que le colonel Jacotin portait à deux cent quatre-vingts lieues carrées, ce qui fait que, dans l'opinion de ce savant géographe, l'Égypte aurait perdu depuis

(1) Caillaud, *Voyage à Méroé*, tome I, p. 337.
(2) Gau, *Voyage dans la Nubie, explication de la pl.* IX.

l'antiquité, par les envahissements de la mer ou l'empiétement des sables, 474 lieues carrées de terrain cultivable (1).

(1) *Mém. du col. Jacotin*, dans la *Descr. de l'Ég., état mod.*, tome I. La question très-importante de l'envahissement des sables a été très-soigneusement examinée par le savant voyageur anglais sir J. Garner Wilkinson, qui trouve qu'on a singulièrement exagéré les dommages attribués à cette cause. Suivant lui, les terrains gagnés sur les limites du désert par les progrès des inondations, et par conséquent des alluvions nouvelles, contre-balancent les pertes que peuvent occasionner les progrès des sables. Il est incontestable en effet que l'inondation exhaussant constamment le sol doit se porter toujours plus loin au delà de ses limites, et étendre ainsi celles des terres végétales vers les parties où le désert s'élève par un léger talus. Supposons que *a* représente le niveau de la plaine sous les Romains, et que *b* soit l'exhaussement acquis par ce niveau depuis cette époque; il est bien évident que, dans cet intervalle, l'agriculture a dû gagner un espace de terrain formé par le limon déposé de *c* à *d* sur les sables primitifs du désert.

« Je suis loin d'affirmer, dit en se résumant le savant anglais, « qu'il n'y a pas d'empiétement des sables : mes arguments tendent « seulement à démontrer qu'en prenant en considération l'avance- « ment relatif des sables (beaucoup moins considérable qu'on ne l'a « supposé) et des dépôts alluvionnaires, la balance est grandement « en faveur de ce dernier; et le résultat est que, quelque dommage « partiel que les sables aient pu porter sur certains points, l'exten- « sion du limon s'accroît incessamment, et que le nombre de milles « carrés du sol arable inondé est beaucoup plus grand maintenant « qu'il ne l'a été en aucun temps antérieur. » Cette dernière conclusion peut être contestée par la différence de la population entre les temps présents et les temps anciens : nous en parlerons dans le chapitre sur la géographie. (*Manners and customs of the ancient Egyptians*, tome IV, p. 115 et seq.)



Fond de sable formant le désert.

A la vue de ces pertes du Delta, on doit se demander ce que sont devenues les sources de l'antique atterrissement. Si le Delta, depuis sa base au fond des eaux, comme on l'a supposé jusqu'ici, jusqu'à son sol cultivable était un don du Nil; si les sables et le limon charriés par le fleuve ont pu jadis combler la mer, dessécher les étangs qui s'y trouvaient dans la plus haute antiquité, élever le sol des villes et enfouir les restes des monuments pharaoniques, pourquoi ce même Nil, qui n'a jamais discontinué d'entraîner des sables et de la vase, n'étend-il plus ses conquêtes sur la mer ? La réponse à cette question, nous l'avons faite déjà : le Delta est un présent du Nil : oui, quant à son sol cultivable; non, quant à sa base. Il est un présent du Nil, parce que ce fleuve a déposé ses propres sables et son limon sur les vastes bancs de sable préexistants qui en constituent les fondations. Ces bancs, dont l'origine est commune avec celle des autres bancs formant les déserts environnants, ont donné aux dépôts fluviatiles la faculté de se fixer sur toute leur surface. Le Nil n'a plus fait des conquêtes depuis la très-haute antiquité, parce que cette base fixe manque à ses dépôts, et que les sables que son courant entraîne jusqu'à la mer ne sont pas capables d'en fonder une nouvelle, ou de prolonger celle qui existe. A partir du point où commence la plage, le talus du banc fondamental ne peut plus permettre au fond de s'élever, parce que ces mêmes sables que le Nil charrie jusque-là, en très-petite quantité nécessairement parce que leur poids les précipite dans toute l'étendue du cours du fleuve par une longue parabole, y sont soumis à l'action des courants et des contre-courants qui longent la côte, et qui les dispersent. Les lacs considérables qui sont dans la partie du Delta s'avançant dans la mer entre les branches Tanitique et Canopique, saillie formée bien moins peut-être par les dépôts du Nil, qui seraient insuffisants, que par les sables que le courant de la mer Rouge, dans la direction de la-

quelle se trouve le Delta, répandait à la sortie du sinus Heroopolites, courant dont l'encaissement entre des montagnes très-rapprochées depuis la pointe du Sinaï devait augmenter la rapidité (1); ces lacs, disons-nous, qui tous existent dans la partie saillante de la plage au delà d'une ligne tirée de Péluse à Taposiris, attestent que le terrain ne présente plus, au nord de cette ligne, la même solidité que celle dont il est en possession au midi de cette même ligne; car il est très-probable que les lacs modernes sont le produit du tassement qui s'opère dans les sables de la base, sous le poids des dépôts dans cette partie saillante; et on peut supposer la même origine aux lacs antiques. L'affaissement résultant de ces tassements, dont les violents tremblements de terre auxquels l'Égypte fut exposée à

(1) Il faut remarquer que la direction de la mer Rouge, dont le niveau est, comme on sait, d'une trentaine de pieds plus élevé que celui de la Méditerranée, étant sud-est et nord-ouest, le Delta se trouve placé exactement sur cette même ligne, et par conséquent sur le passage du courant de cette mer, quand elle venait tomber dans la Méditerranée. Le courant du golfe ou *sinus Heroopolites* s'échappant avec force, au débouquement du Mokatam, devait nécessairement éparpiller ses sables en manière d'éventail, dans la direction de son cours; et il devait en résulter cette avance dans la mer. Il faut remarquer encore que quoique à la distance d'une journée de navigation, suivant Hérodote, ce qu'on évalue à dix myriamètres environ, on trouva un fond de vase à la profondeur de onze orgyes, ou une vingtaine de mètres, il ne s'ensuit pas que l'inclinaison du talus formé par l'extrémité du Delta soit uniforme dans toute cette étendue; car s'il en était ainsi, cette inclinaison ne donnant qu'une pente de deux millimètres par mètre, la plus petite barque ne pourrait approcher la côte à une distance moindre de 150 mètres; et le moindre bâtiment de guerre ou de commerce d'un tirant d'eau de trois mètres serait forcé de s'en tenir à deux myriamètres, ou plus de trois lieues marines de distance, afin de ne pas s'échouer. Or, cela n'est pas; on trouve plus de six mètres ou trois brasses d'eau à moins d'une lieue de la côte. On peut donc établir en fait que le talus du Delta est assez abrupte, ce qui cause les tassements, et que le fond se relève un peu à une certaine distance de la côte.

toutes les époques (1) peuvent aussi être la cause première, explique seule l'état stationnaire du Delta depuis au moins quatre mille ans, et, par suite, les envahissements de la mer. Le lac Sirbonis, le lac Maréotis, le lac *Buticus* ou Bourlos, sont aujourd'hui ce qu'ils étaient dans l'antiquité; la ville de Péluse n'est pas plus reculée dans les terres qu'elle ne l'était du temps de Strabon, qui la met à plus de vingt stades de la mer. Or, sur la grande carte d'Égypte, ses ruines se voient à trois mille mètres du rivage le plus voisin : ces 3000 mètres, à 158 mètres 33 centimètres le stade d'Hipparque et d'Ératosthène, font en effet vingt-un stades; enfin, nous avons vu déjà que l'ensemble du Delta n'a pas plus d'étendue de nos jours qu'il n'en avait du temps de la guerre de Troie.

Cuvier a cependant répété, d'après Dolomieu, que les villes de Rosette et de Damiette, bâties il y a mille ans sur le bord de la mer, en sont éloignées aujourd'hui de deux lieues, par l'avancement du Delta; mais cette assertion manque de vérité. Ni Rosette ni Damiette ne sont des établissements modernes : Rosette a succédé à *Bolbitine*, et Damiette est l'antique ville égyptienne de *Tamiatti* (2); et l'une et l'autre sont à la même distance du rivage où elles furent fondées. A environ deux lieues au nord de Damiette, au-dessous du village arabe d'Esbet-el-Borg, il existe, sur l'une et l'autre rive de la branche du fleuve, des ruines, dont celles de la rive droite sont assez considérables, et qui prouvent incontestablement que le Delta ne s'est pas avancé depuis, non pas mille ans, mais quatre mille (3).

(1) Manethon nous a conservé le souvenir d'une de ces commotions, qui, sous le règne du premier Pharaon de la deuxième dynastie, creusa un vaste abîme près de Bubastis. Voyez aussi, dans Abd-Allatif, livre II, chap. 3, la description d'un formidable tremblement de terre dont il fut témoin.

(2) Champol., *l'Égypte sous les Pharaons.*

(3) M. de Verninac de Saint-Maur, dans son *Voyage de Louqsor*, dit,

Quelle sûreté auraient pu offrir aux navires des ports situés sur une plage basse et sablonneuse? Pour mettre ces navires à l'abri, ces ports auraient dû recevoir de l'art des môles et d'autres constructions protectrices : dans ce cas, on devrait en trouver les restes, car ces constructions auraient tenu du style gigantesque des Égyptiens. Alexandrie seule a pu devenir un port maritime, par la jonction du continent à l'île de Pharos. Si Rosette, si Damiette avaient pu, en mille ans, être repoussées si loin de la mer, comment Péluse n'aurait-elle pas bougé de place? comment Buto, Canope et tant d'autres ruines de villes pharaoniques seraient-elles encore si près de la mer?

Des fouilles, poussées dans cette partie de l'Égypte à la profondeur de quatorze à quinze mètres, n'ont traversé que des couches de limon entremêlées de couches de sable quartzeux, semblable à celui que charrie le Nil; et sur cette observation, on a conclu qu'il a fallu onze mille ans pour former cette épaisseur de quinze mètres de dépôt.

page 68, qu'au nord de Rosette le terrain s'est étendu de *plus d'un mille dans la mer, depuis le débarquement de l'armée française.* Si le Delta s'est allongé d'un mille en 40 ans, ce n'est plus mille ans qu'il aurait fallu pour repousser Rosette dans l'intérieur des terres : 240 ans auraient suffi. La théorie qu'expose M. de Verninac pour expliquer ce fait serait très-bonne pour les fleuves ordinaires; mais elle n'est nullement applicable au Nil, qui, limpide aux basses eaux, ne charrie son sable et son limon qu'aux crues; et alors, se répandant sur toute l'Égypte, il les dépose un peu partout. Les mouvements combinés des courants de la mer et du cours du Nil, les remuements que produisent dans les dunes et les sables de la côte les furieux coups de vent du nord-ouest, si fréquents sur ces parages, amènent souvent des changements dans ces dunes, déterminent des allongements de la rive droite de l'embouchure, en suppriment d'existantes, comme par exemple celle qui, sous le nom d'*Agnu-Ceras*, se trouvait à la droite de la bouche Bolbitine du temps de Strabon, et bouleversent les Boghas; mais tout cela n'est que local, et ne produit rien sur l'ensemble de la côte.

Combinant ensuite cette épaisseur avec le progrès horizon
tal du Delta, d'après son prétendu avancement de deu
lieues en mille ans, on en est venu à supposer qu'il n'a
vait pas fallu moins de trente-cinq mille ans pour repou
ser la mer à la distance de sept journées de navigatio
d'après le dire mal compris d'Hérodote (1). Nous l'avo
démontré déjà : le Delta n'a rien gagné en étendue. Mai
d'ailleurs, on ne peut fonder aucun calcul d'exhausseme
sur cette base de quinze mètres de terrain reconnue da
le Delta; cette observation, qui appartient à M. de R
sière, est trop vague. Le but du savant minéralogiste,
la faisant, dans son important travail sur la constituti
physique de l'Égypte, n'était pas de faire connaître la n
ture des terrains traversés dans la fouille dont il par
mais bien de constater, en opposition au sentiment de D
lomieu avant d'avoir fait le voyage d'Égypte, qu'il ne
trouvait au Delta aucune roche calcaire, non-seulem
au-dessus du sol, mais encore au-dessous, jusqu'à u
certaine profondeur (2). Quand M. de Rosière dit que

(1) Reboul, *Géologie des terrains quartenaires.*

(2) Voici les paroles de M. de Rosière :

« Loin que le rocher qui supporte le sol d'atterrissement él
« ses sommets jusqu'au jour, il n'a été mis à découvert dans auc
« des excavations faites jusqu'ici. Des fouilles de quatorze à quinze
« tres n'ont traversé que des couches de terre végétale entremêlée
« couches de sable quartzeux semblable à celui que charrie le N
(*Desc. de l'Ég.*, *H. N.*, tome II.) On ne pourrait jamais d'ailleurs
rapporter aux appréciations d'Hérodote, relativement à l'ava
ment des terres dans la mer par les dépôts du Nil. Cet histo
compte sept journées de navigation depuis la mer jusqu'à la hau
du lac Mœris. On évalue à 10 myriamètres chaque journée de n
gation. C'est donc une distance de 70 myriamètres, en remonta
Nil. Suivant lui, si le Nil, changeant son cours, venait à se porter
le golfe Arabique, auquel il donne de longueur 40 journées de
vigation, il ne lui faudrait pas dix mille ans pour le combler
journées de navigation, à 10 myriamètres l'une, font 400 myria

couches traversées sont de limon entremêlées de sable, cette manière de s'exprimer, identique avec celle qu'il a employée précédemment en parlant du sol de la vallée, où nous savons comment se comportent les couches, et où il explique l'alternance de ces mêmes couches par des déplacements successifs du lit du Nil, ne doit pas être prise à la rigueur, comme si l'objet de la fouille avait été uniquement de reconnaître la nature du terrain, et qu'on eût tenu un compte exact des alternances et de la nature de chacune de ces couches. Il est vraisemblable qu'au Delta comme dans la vallée, à une certaine profondeur on n'a plus trouvé que du limon mélangé de sable, mais non une succession de couches alternantes jusqu'à la profondeur de quinze mètres. Les infiltrations de la mer, qui ont dû inonder les fouilles à quelques mètres au-dessous du sol, ont empêché de vérifier, avec une exactitude que rien ne commandait, quelle était la position réelle des sables et du limon dans ce puits (1). Ces fouilles auraient pu descendre plus profondément encore sans rencontrer peut-être la roche, puisque le berceau de la vallée manquant brusquement au-dessous du Kaire, la position de la base calcaire et son inclinaison sont encore inconnues. C'est sur cette base fondamentale de roche formant talus, que la mer Rouge avait déposé les sables que le Nil a couverts d'alluvions. Il

tres; d'après ce calcul, le comblement aurait lieu à raison de 25 myriamètres par siècle; il aurait donc fallu moins de trois siècles pour combler l'espace compris entre le lac Mœris et la mer.

(1) Pour admettre que le Nil eût pu fonder le Delta à plus de quinze mètres de profondeur, il faudrait admettre aussi qu'en cet endroit il existait, dans la continuité de la côte, un ravin de toute la profondeur qu'on voudrait donner aux fondations faites par le Nil, ce qui ne saurait être; et que ce ravin aurait pu se maintenir creux entre les sables des déserts de droite et de gauche, malgré les eaux de la mer qui l'auraient rempli, et malgré le mouvement des sables ébranlés de deux côtés par les vents, les courants et les contre-courants.

est vraisemblable que c'est ce talus, plus ou moins rapid aux limites mêmes du banc, joint à l'action incessante d(courants sous-marins et à l'action fortuite des trembl(ments de terre, qui rend peu solide la station, dans cett partie du banc, des limons que les inondations y dépo sent, et qui, en provoquant l'abaissement de certaine parties de ce banc, y forment les étangs qui bordent tout la côte. Les eaux qui s'y rendent sans cesse s'opposent leur desséchement, en y versant une quantité d'eau égal à celle qui se dissipe par l'évaporation. Ces mêmes lac ne peuvent pas être comblés par les dépôts du Nil, parc que ce fleuve se comporte à leur égard comme à l'égar de son propre lit, dont il exhausse le fond en proportio de ce qu'il exhausse la plaine. Aucun barrage ne forçar le dépôt des eaux troubles, l'eau doit s'y maintenir con: tamment au même niveau et dans la même quantité.

Terminons cette première partie de nos prolégomène par une réflexion. On ne peut pas juger rigoureusemer l'âge de l'Égypte par l'épaisseur de son sol végétal, ca cet âge pourrait bien être moindre encore (et nous le per sons) que ne semble le démontrer cette épaisseur. Si comme le dit Hérodote et comme l'ont constaté les navi gateurs modernes, en jetant la sonde à la distance d'un journée de navigation de la côte, on ne retire (et cela e parfaitement vrai) que de la vase analogue à celle qu constitue le sol de l'Égypte, il faut penser qu'avant le der nier abaissement de la Méditerranée ce fleuve devait e user, à l'égard du golfe qui s'ouvrait entre les deux chaî nes, de la même manière qu'il le fait à l'égard de la me actuelle; c'est-à-dire, qu'il y entraînait aussi du limor Supposons qu'un nouvel abaissement de la Méditerrané ayant lieu de nos jours, vînt mettre à découvert une par tie de ce limon charrié depuis huit mille ans à cette di: tance d'une journée de navigation, on ne serait pas plu fondé, dans quinze ou vingt siècles d'ici, à calculer l'âg

réel de ce nouveau sol par l'épaisseur que la couche de limon présenterait alors, que nous ne pouvons l'être à le faire nous-mêmes pour le sol plus anciennement laissé à découvert par la mer, et qui se trouve dans les mêmes conditions, puisque les dépôts ont pu s'y faire longtemps avant que le Nil ne fût en position d'établir son cours dans le golfe devenu vallée.

HISTOIRE CHRONOGRAPHIQUE DES PHARAONS.

§ I.

Après avoir suivi le sol égyptien dans les circonstances de sa formation, il convient, avant de passer à l'histoire des institutions du peuple célèbre qui vécut sur ce sol, de fixer les bases de sa chronologie : les époques une fois bien déterminées, il sera plus facile de remonter à l'origine de ces mêmes institutions.

« La chronologie égyptienne est ce qu'il y a de plus dif- « ficile et de plus épineux dans l'histoire ancienne, » s'écriait Larcher, en commençant son travail sur cette matière. La grande difficulté, il la voyait dans l'impossibilité d'accorder avec la chronologie des livres saints, à laquelle il fallait alors asservir toute l'histoire des temps, celle des autres peuples qui comptaient une masse de siècles bien supérieure à celle que mentionnent ces livres. Mais, quelque respect qu'on professe pour des écrits qui le méritent à tant de titres, et duquel nous sommes très-loin assurément de vouloir nous écarter, on ne saurait s'empêcher de reconnaître dans la chronologie de la Bible, outre d'importantes lacunes, une telle confusion dans les nombres exprimés pour la première époque, c'est-à-dire, pour les temps les plus anciens, que ceux d'entre les Juifs érudits qui dans l'antiquité ont écrit sur les affaires

de leur pays s'en sont tous écartés. En effet, les chiffres du texte samaritain différant de ceux du texte hébreu, les Septante, dans leur version, n'ont adopté ni les uns ni les autres, et Flav. Josèphe n'en suit rigoureusement aucun : pourquoi donc nous astreindrions-nous aujourd'hui à nous renfermer entre des limites reconnues trop étroites, il y a plus de vingt siècles, par ceux qui étaient compétents pour en juger?

La grande difficulté de la chronologie égyptienne vient donc, pour nous, d'un autre côté. Ce n'est pas tout, en effet, que cette incertitude de dates qui domine toutes les recherches dans l'histoire des temps perdus; ici vient s'ajouter encore l'embarras immense que font naître les systèmes si nombreux qu'à toutes les époques on a bâtis sur l'histoire de ce pays. Trois de ces systèmes nous ont été transmis par l'antiquité; et, comparés ensemble, ils se contredisent au plus haut degré. Les chronologies d'Hérodote et de Diodore de Sicile ne s'accordent, pour les noms seulement, qu'à partir de Psammetik; car, du reste, elles diffèrent encore pour la durée des règnes des rois postérieurs à ce prince; et leur liste générale, mise en présence de celle de Manethon, se trouve avec celle-ci dans une telle opposition, qu'on douterait presque si c'est du même pays qu'elles exposent les fastes basiléographiques. Manethon, écrivain national, et que son rang dans la hiérarchie sacerdotale forçait de connaître exactement la chronologie des pharaons, avait composé un travail qui, sans doute, ne laissait rien à désirer; mais malheureusement ce travail s'est perdu, et les écrivains qui s'annoncent comme ayant puisé leurs documents dans ses livres nous plongent dans un dédale de contradictions. Le Grec Ératosthène, né en Égypte et presque contemporain de Manethon, et qui, bibliothécaire d'Alexandrie, devait bien connaître la chronographie de celui-ci, ne la suit pas. Dans la liste de trente-huit de ses rois qui seuls sont parvenus jusqu'à nous,

on ne trouve d'identité que dans cinq ou six noms ; mais, du reste, ni la durée des règnes, ni la classification des dynasties, rien de la chronologie tracée par l'hiérogrammate. Flavius Josèphe, venu après Ératosthène, n'a fait entrer dans son livre contre Apion que deux dynasties dont il avait besoin dans l'intérêt de la défense de sa nation ; et ces deux dynasties, copiées textuellement dans Manethon, diffèrent encore en plusieurs endroits de ces mêmes dynasties prises dans le même auteur par Jules Africain et Eusèbe ; enfin, si l'on oppose l'un à l'autre ces deux derniers écrivains, dont l'âge n'est guère séparé que par un demi-siècle, on trouve entre eux une différence qui embarrasse d'autant plus, qu'ils prétendent avoir chacun suivi l'original. Eusèbe, voulant ensuite faire concorder la durée des temps historiques de la monarchie égyptienne, et la durée bien plus longue des temps allégoriques, avec la durée si courte des temps bibliques, se compose une chronologie arbitraire et supprime tout d'abord, les quinze premières dynasties, dont la durée ne peut pas s'accorder avec l'intervalle du déluge à Abraham, qu'il fait contemporain de la seizième dynastie. Dans la version arménienne, cet auteur compte le temps par années lunaires, de manière à réduire à 2,206 ans les 24,900 ans du règne des dieux, des héros et des hommes ; et si après cela il reste encore une surabondance de temps, il vous conseille de multiplier les dynasties collatérales (1). La com-

(1) *Sed revera, dominatio quam narrant Ægypti deorum, heroum et manium, tenuisse putatur lunares annos omnino viginti quatuor mille et nongentos, ex quibus fiunt solares anni* MMCCVI.

Quod si temporum copia adhuc exuberet, reputandum est plures fortasse Ægyptiorum reges una eademque ætate extitisse : namque et Thynitas regnavisse aiunt, et Memphitas, et Saïtas, et Æthiopes, eodemque tempore alios. (Euseb., *Chron. ex Haicano codice ; Mediolani*, 1818, cap. XX, § 1 et 3.) C'est d'après ce principe que cet écrivain commence sa chronologie par la seizième dynastie, établissant ainsi sans doute un synchronisme entre les quinze premières.

paraison des listes chronologiques de ces deux abréviateurs de Manethon ne montre que confusion et que désordre. Si parfois il leur arrive de se trouver d'accord, comme par hasard, sur le nom et sur le nombre des rois d'une même dynastie, ils ne le sont plus sur les années de leurs règnes. Que si on confère, d'autre part, ces deux systèmes d'après Manethon avec une autre chronologie ancienne, vulgairement désignée sous le nom de *vieille chronique*, ce ne sont plus ni les mêmes durées de règnes, ni les mêmes catégories de princes. Enfin, George le Syncelle, écrivain du huitième siècle, réduisant la chronologie égyptienne aux proportions bibliques, se compose à part une liste de pharaons, au moyen de documents tout différents de ceux de Manethon. Le petit nombre de princes qui trouvent place sur cette liste ne présente, le plus souvent, ni les mêmes noms, ni la même durée des règnes, que ceux du catalogue de l'hiérogrammate égyptien.

Quant à ceux d'entre les modernes qui jusqu'au XIX[e] siècle ont tenté de débrouiller ce chaos chronologique, leurs travaux, loin d'éclairer la question, n'ont fait qu'ajouter aux incertitudes. Ne pouvant trouver un fil pour les guider au milieu de ces ténèbres, plusieurs ont douté de la véracité du prêtre de Sébennitis, et ont rejeté comme fabuleuses ses dynasties. Entraîné nous-même par leur exemple au commencement de nos études sur l'Égypte, et accordant trop de confiance aux écrivains grecs, nous avions aussi adopté ces étrangers comme seuls guides raisonnables à travers les obscurités de l'histoire égyptienne; mais, éclairé par les avis du savant interprète de la langue sacrée, nous ne tardâmes pas à reconnaître combien peu sont exactes les notes prétendues recueillies avec tant de soin par les Grecs depuis Psammetik, et à nous convaincre que les listes de Manethon sont les seuls fondements réels sur lesquels on puisse espérer de reconstruire l'édifice des temps perdus : les travaux de l'illustre Champol-

lion, et ses découvertes en Égypte sont venus, apporter un nouveau faisceau de preuves en faveur de la confiance que méritent les fragments de l'hiérogrammate égyptien.

Une question en quelque sorte préjudicielle, c'est celle de savoir si toutes les dynasties que contient le catalogue de Manethon ne sont qu'une même succession de princes sans discontinuité et sans exception, ou s'il est quelques-unes de ces dynasties qui aient occupé synchroniquement deux ou plusieurs trônes différents, comme le fait entendre le texte arménien d'Eusèbe que nous venons de citer.

En commençant ce travail, nous croyions à l'existence des dynasties collatérales, et nous avions rédigé notre chronologie en conséquence de ce principe; mais une communication faite par M. Thilorier à l'Académie des sciences nous a complétement détrompé, en nous apprenant que l'interprétation de diverses inscriptions hiéroglyphiques tracées au pinceau dans l'une des chambres de la grande pyramide, inscriptions découvertes par M. le colonel anglais Howard Vyse, parfaitement d'accord avec une autre inscription lue par les Arabes en l'an 847, fixe astronomiquement, et par conséquent d'une manière invariable, la construction de cette pyramide à l'année julienne 4,500, fixation à laquelle ne se refuse nullement le catalogue de Manethon, en supputant le temps de la durée totale des dynasties dont il nous a laissé le tableau.

Mais, avant de passer outre, qu'a voulu dire Manethon par *dynasties?* la signification de ce mot grec est, puissance; le dynaste était donc celui qui exerçait cette puissance. La division des pharaons en dynasties exprime-t-elle que tous les princes d'une même dynastie étaient fils les uns des autres, ou frères et sœurs comme nous l'entendons aujourd'hui? la dynastie changeait-elle quand la succession directe manquait? Mais nous voyons que le Thémosis de Manethon, chef de la dix-huitième dynastie, était fils d'A-

lisfragmuthosis, dernier pharaon de la dynastie précédente; et dans la vingt-sixième, Waphrès ou Apriès a pour successeur Amasis, qui continue cette même dynastie, quoique étranger à la famille de son prédécesseur. Il y avait donc, dans le changement des dynasties, quelque raison dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous.

Quant au titre différent que portent ces mêmes dynasties, il tenait, suivant nous, non pas tant à ce que telle famille de telle ville venait à occuper le trône, qu'à ce que la résidence des rois a changé presque autant de fois qu'il y a eu de changements dans la dénomination des dynasties, quelle qu'ait été la cause qui portait le pharaon à transporter dans une autre ville le siége de son gouvernement.

La division de l'Égypte varia plusieurs fois dans le laps de la durée de la monarchie. Aux temps les plus anciens, ce pays se partageait en deux parties, l'Égypte supérieure et l'Égypte inférieure, ce qu'on appelait les deux Égyptes ou les deux *Misr,* exprimées par le duel Mitzraïm. Thèbes et Memphis furent les capitales de ces deux Égyptes, et ces villes conservèrent toujours, seules, ce privilége de capitales, malgré les déplacements successifs de la résidence royale. Huit dynasties avaient fait leur résidence à Memphis quand le trône fut transféré à Thèbes, qui acquit et partagea alors avec Memphis ce titre de capitale. Que les plus anciens rois aient résidé à Memphis, que les dynasties dites thébaines ou diospolitaines aient eu leur trône à Thèbes, ces deux faits sont également incontestables : les monuments sont là pour l'affirmer. Des circonstances différentes amenèrent par la suite le déplacement du trône, sans enlever à ces deux villes leur prérogative immuable. Ce déplacement du trône est prouvé pour Tanis par le prophète Isaïe, contemporain des dynasties tanites, qui parle du pharaon résidant à Tsoan, ville que Champollion a très-bien prouvé être la

Tanis des Grecs (1). Isaïe vivait et florissait vers l'an 785, époque à laquelle était sur le trône Zet, le dernier des Tanites, ainsi que le montre notre canon chronologique. On sait très-bien aussi que le trône égyptien était à Saïs du temps d'Amasis : le déplacement de la résidence royale est donc démontré par ces faits, et la démonstration de ceux-ci entraîne la démonstration des autres. Pour achever de bien établir ce point important dans l'histoire chronologique, examinons la question des successions.

Parcourons rapidement la suite des événements qui, en influant sur le déplacement du trône égyptien, amenèrent les différentes dénominations sous lesquelles les dynasties furent désignées.

L'Égypte, la terre de Chimi, est un terrain formé par les dépôts du Nil. Quand les débordements périodiques de ce fleuve eurent laissé, sur les sables de la partie du désert primitif qui forment le fond de la vallée, assez de limon pour être productif, des cultivateurs du voisinage, Éthiopiens par conséquent, vinrent l'ensemencer; le terrain d'abord maigre par le mélange de peu de limon à beaucoup de sable, étant devenu, avec le temps, de pur limon, des peuplades s'y établirent de proche en proche; elles bâtirent des villages qui devinrent ensuite des villes, et le sol entier se couvrit d'habitants. L'Égypte ne fut ainsi, pendant un laps de temps inconnu, qu'une extension de l'Éthiopie. Après un intervalle indéterminable, les deux pays se séparèrent, et une puissance à part se forma en Égypte : ce nouvel état se constitua en monarchie sous l'autorité de Ménès.

Jusqu'à l'époque de Ménès, le gouvernement auquel l'Égypte était soumise aurait été théocratique, suivant MM. Champollion : Ménès, à la tête d'une insurrection militaire, renversa la théocratie et s'empara du pouvoir

(1) Isaïe, XIX; Champoll., *l'Égypte sous les pharaons*, tome II.

souverain. Quoique l'examen de cette question historique ait sa place marquée dans la partie de cet ouvrage relative à la forme du gouvernement de l'Égypte, nous ne saurions nous dispenser de la soumettre immédiatement à la discussion, puisque de sa solution devra dépendre notre manière de présenter l'origine de la période historique commençant à Ménès.

C'est dans l'ouvrage qui jeta à un titre si légitime les fondements de sa réputation, que Champollion le jeune a avancé cette proposition pour la première fois; c'est en parlant de la ville de Memphis, que, s'appuyant sur un passage des lettres de Synesius, l'illustre explorateur de la science égyptienne disait que la classe des guerriers ayant pour chef Ménès, ennuyée d'obéir à des prêtres, renversa la théocratie. En s'exprimant ainsi, ce savant supposait que le temps de la théocratie égyptienne avait été celui de ces prétendus règnes des dieux, par lesquels les Égyptiens faisaient commencer leur histoire. Synesius, qui est la seule autorité dont Champollion ait invoqué le témoignage, ne dit autre chose, sinon que, dans le principe, les Égyptiens et les Hébreux vécurent sous le régime des prêtres, et que Dieu sépara ensuite le sacerdoce de l'empire (1). En parlant de cette manière, l'écrivain ecclésiastique ne précise rien, et, loin de donner à ce qu'il va dire l'autorité d'un fait positif qui aurait été d'une importance majeure et des plus remarquables pour l'histoire d'Égypte,

(1) Voici le passage même de Synesius:

Prisca tempora eosdem sacerdotes ac judices tulerunt; nam Ægyptii et Hæbrei longo tempore sacerdotum imperio usi sunt. Deinde postquam, ut mihi videtur, divinum opus humano more fieri inceptum est, Deus ambo vitæ genera separavit, unùmque horum sacrum, alterum, ad regimen atque imperium constitutum est; alios enim ad infimarum rerum fæcem convertit, alios sibi sociavit; illi in negotiis, nos in oratione collocati. (Syn., *Epist.*, p. 197.) Cette même phrase se trouve encore répétée littéralement à la page 258.

fait dont il aurait dû nécessairement puiser la connaissance dans quelque auteur antérieur, et sur lequel ne seraient certainement pas restés silencieux les bons écrivains de l'antiquité, il ne le présente que comme une conjecture qui lui est particulière, au moyen de la formule *ut mihi videtur* (comme il me semble). Cette théocratie à laquelle il fait allusion ne se rapporte donc pas aux temps historiques pour les Égyptiens, mais à cette période fabuleuse du règne des dieux, que nous expliquerons plus tard, et qu'il compare aux temps où, avant l'établissement de la monarchie, les Hébreux étaient censés recevoir eux-mêmes directement les ordres de la Divinité par l'intermédiaire de leurs suffètes (juges).

Le fondateur du trône égyptien établit sa résidence dans la ville de This, située à peu près au centre de la vallée, aux environs d'Abydos : à cette époque commence, avec la monarchie, la succession des rois tinites, dont les règnes se continuèrent, en deux dynasties, pendant cinq cent soixante ans.

Après un peu plus de cinq siècles et demi de séjour à This, le trône d'Égypte se trouve tout à coup transféré à Memphis. Quelle a pu être la cause de ce déplacement? nous ne pouvons y voir qu'une invasion éthiopienne. Une note de Manethon, conservée par le Syncelle, nous montre Néchérophès, premier des rois memphites, marchant contre les Libyens révoltés; et ces Libyens rentrent dans l'obéissance en voyant la lune prodigieusement grossie. Laissant de côté le prodige, qui cache vraisemblablement sous une forme allégorique un sens qu'il ne nous est pas permis de pénétrer, nous apercevons une insurrection des Libyens, qui a attiré dans le désert les armes du pharaon. Ne se peut-il pas que, pendant l'absence de Néchérophès, quelque tentative ait été faite contre l'Égypte inférieure par les Ammonites ou les Arabes? ce qui aurait forcé le pharaon vainqueur des Libyens à venir défendre le Delta, et à éta-

blir sa résidence royale dans la ville fondée par Ménès pour surveiller cette partie orientale, la seule accessible aux invasions syriennes?

Après 568 ans de résidence à Memphis, le trône se trouve transporté à Éléphantine. Est-ce une famille de cette petite ville qui succède aux Memphites, ou qui les détrône? N'est-ce pas plutôt une invasion éthiopienne qui vient rétablir l'ancienne domination de la métropole sur sa colonie? Nous inclinerions plutôt vers cette dernière supposition : cette dynastie éléphantine, venant croiser la série des dynasties memphites qui recommencent encore après la cessation des règnes de celle-ci, nous montre une famille étrangère sur le trône égyptien. Cette famille, dont la puissance s'étend au nord et au midi des cataractes, s'établit à Éléphantine, d'où elle peut dominer sur les deux royaumes.

Les Éthiopiens se maintiennent en Égypte pendant neuf successions. Après bien des efforts et des luttes sans doute, un prince nommé Othoès parvient à refouler les Éthiopiens dans leur pays, et à relever le trône de Memphis, où trois dynasties règnent encore. De ces trois dynasties, la première seule nous est connue en détail; les deux autres sont anonymes. D'où vient cette différence? Cette suppression des noms, qui se rencontre si souvent dans la chronographie de Manethon, est-elle du fait de cet écrivain, ou de celui des écrivains grecs qui nous ont transmis ses listes? Pourquoi ceux-ci nous auraient-ils donné le nom des uns et nous auraient-ils refusé celui des autres, si ces noms se trouvaient tous dans le livre du chronographe? Qu'ils n'eussent pas voulu transcrire des listes détachées qui auraient contenu des noms par centaines, on le concevrait; mais des listes de vingt, trente, soixante-dix noms au plus, ce n'était ni un grand travail ni un long ennui que de les copier. Faut-il en rejeter la faute sur Manethon lui-même? Mais cet hiérogrammate a pu aussi bien extraire

des registres des temples les noms omis que ceux qu'il y a pris; et, en se livrant à un travail de chronographie, il n'a pu reculer devant la transcription de quelques noms de plus, qui étaient la garantie de l'exactitude et de la sincérité de son travail. Des noms rapportés par J. Africain, et négligés par Eusèbe, prouvent assez que cette inqualifiable omission est bien réellement du fait des écrivains grecs. Mais qui expliquera la différence énorme qui existe entre le nombre des rois et les années de règne données par Eusèbe et par Africain pour les mêmes dynasties? la IVe, par exemple, composée de huit rois dans Africain et de dix-sept dans Eusèbe; la Ve, de neuf rois dans le premier, de trente-un dans le second. Que comprendre à la VIIe, qui, composée dans Eusèbe de cinq rois qui auraient régné 75 jours, d'après le texte grec de cet écrivain, reçoit, dans les listes d'Africain, 70 rois et un règne de 70 jours en tout? c'est-à-dire que, suivant cet écrivain, chacun de ces soixante-dix rois n'aurait régné qu'un seul jour. La version arménienne d'Eusèbe convertit en années les 75 jours du catalogue de cet écrivain, et cette version est la seule vraisemblable : c'est celle qu'a adoptée M. Champollion-Figeac, c'est aussi celle que nous admettons. La VIIe dynastie, anonyme aussi, est de 27 rois dans Africain, et de cinq encore dans Eusèbe; l'un lui accorde 146 ans de durée, l'autre 100 seulement. Cette dynastie est la dernière des Memphites; après elle, une nouvelle famille monte sur le trône: c'est celle des Héracléotes.

Les Héracléotes continuent-ils à régner à Memphis, ou transportent-ils leur résidence à Hness, qui était l'*Heracleopolis magna* des Grecs et des Romains (1)? Les grands

(1) Il existait une autre *Héraclée* sur la branche Pélusiaque, près de la mer; mais cette ville ne peut convenir à un royaume qui aurait joué un certain rôle. La circonstance des grands travaux exécutés à l'entrée du Fayoum, et que les pharaons voulaient surveiller, celle du passage de Sémiramis par Memphis et par le Fayoum, sem-

travaux exécutés dans le Fayoum, et qu'on ne peut attribuer qu'à ces princes héracléotes, ne disent-ils pas que leur trône fut assis dans cette ville de Hness, près de laquelle ils bâtirent, pour leur sépulture, le fameux labyrinthe?

Deux dynasties consécutives règnent à Héraclée; elles sont remplacées par la première des Thébains: voilà donc le trône qui, remonté de Memphis ou de l'Égypte inférieure à Héraclée ou dans l'Égypte moyenne, se transporte à Thèbes ou dans l'Égypte supérieure. Quelle fut donc la cause de ce nouveau déplacement? Nous croyons l'entrevoir dans une invasion étrangère, célèbre dans l'histoire; cette invasion ne peut être que celle de Sémiramis. La reine d'Assyrie, triomphante des Mèdes et des Arabes, voulait consulter l'oracle d'Ammon. Pour se rendre à l'oasis de Syouah, cette princesse devait traverser le Fayoum : c'est là la raison probable de l'entrée en Égypte de l'armée assyrienne, et du déplacement du trône qui se trouvait sur son passage : ce trône alla donc se relever à Thèbes. De cette circonstance on peut conclure que Sémiramis, se bornant à occuper cette partie de l'Égypte, n'attaqua pas l'Éthiopie africaine (1) où elle n'avait rien

blent décider la question en faveur de l'*Heracleopolis magna*. Quant à l'époque de Sémiramis, on sait qu'Eusèbe fait cette reine contemporaine d'Abraham, ce qui, sans préciser aucun temps, la reporte dans l'antiquité la plus reculée par rapport à la chronologie biblique. Or, puisque cette reine est entrée en Égypte, l'époque que nous assignons à son arrivée est la seule que puisse permettre le réseau de la chronologie égyptienne, à raison du déplacement du trône placé sur le chemin que cette princesse avait à suivre pour aller à Syouah.

(1) On sait qu'Hérodote distingue les Éthiopiens (ou brûlés) en Asiatiques et en Africains : tout fait croire que ce sont les premiers que subjugua Sémiramis, quoi qu'en dise Diodore, parce que, dans son idée de consulter l'oracle, la traversée de leur pays lui était aussi indispensable que l'occupation de la moitié inférieure de l'Égypte.

à faire : la domination dans l'Égypte moyenne et l'Égypte inférieure était seule nécessaire pour assurer à son voyage toute la sécurité dont elle avait besoin à travers le désert.

La première dynastie thébaine eut seize rois anonymes en 43 ans. Des règnes aussi courts, puisque la durée moyenne n'en est que de deux ans et demi, sont la preuve que l'établissement du trône à Thèbes ne se fit pas au milieu de la tranquillité publique. Dans les grands désastres politiques les ambitions se réveillent, et les rivalités des familles puissantes ensanglantent souvent le pays, ajoutant ainsi la guerre civile à la guerre étrangère : peut-être aussi faut-il voir également dans ces quarante-trois ans un temps de luttes entre les Égyptiens et les Assyriens, qu'aurait fini par expulser complètement Amménémès, le dernier roi de cette première dynastie thébaine : Amménémès, plus tranquille que ses prédécesseurs, put occuper le trône pendant seize ans.

Deux dynasties de Thébains se suivent paisiblement après celle qui avait fondé le trône dans la haute Égypte. La troisième comprend soixante rois anonymes, après lesquels paraît une nouvelle famille interrompant la suite des dynasties thébaines : le trône se trouve transplanté à Xoïs. Est-ce ici une famille illégitime qui s'empare violemment de la couronne? qui peut le dire? Après elle, deux autres dynasties reparaissent encore à Thèbes, ce qui montre bien que la famille des Xoïtes, intercallée entre celles des Thébains, est une interruption violente rompant la continuité de ces dynasties; et c'est peut-être cette raison qui l'a fait rejeter par Africain. La durée des règnes de ces Xoïtes est, dans le texte grec d'Eusèbe, de 184 ou de 484. La version arménienne de cet auteur adopte le dernier nombre; mais le calcul de l'intervalle de temps entre deux époques de la chronologie égyptienne, déterminé par des observations astronomiques, prouve que c'est le nombre 184 qui est le seul possible. Les deux dy-

nasties légitimes qui remontent sur le trône de Thèbes, après l'extinction ou le détrônement de la famille Xoïte, conservent encore le pouvoir pendant 440 ans. Après ce terme paraît la dynastie des *Hyksos*, dont Fl. Josèphe nous a conservé les règnes avec détail. Mais ici le plus grand désaccord divise les deux abréviateurs de Manethon.

Les pasteurs ou *Hyksos* occupent, dans le catalogue de Jules Africain, les XVe et XVIe dynasties entières et la moitié de la XVIIe; c'est-à-dire que, suivant cet écrivain, ces étrangers auraient régné seuls sur l'Égypte entière pendant deux dynasties, et collatéralement avec des rois thébains pendant une troisième dynastie; mais on voit clairement que cette circonstance de l'invasion des pasteurs, différemment comprise par Africain et par Eusèbe, a jeté dans la chronologie du premier un désordre qui se maintient jusqu'à la XIXe. Les chiffres de cet écrivain, généralement plus exacts ou du moins plus vraisemblables, ainsi que nous le montrerons, que ceux d'Eusèbe, ne peuvent plus ici nous servir de guide pour retrouver le fil des successions et pour suivre le comput des années. Africain donne à la possession de l'Égypte entière par les pasteurs une durée de 802 ans, et à une possession partagée avec les rois thébains une durée de 153 ans, ce qui forme une occupation de 955 ans : cette durée est trop considérable (1) Il est bien certain que le séjour des pasteurs en Égypte a été de plus de 260 ans, terme de la durée de la dynastie dont Fl. Josèphe nous a conservé la description, extraite du livre de Manethon. Forcés de capituler à Ava-

(1) Ce qui donne la mesure du désordre qui règne dans la partie de la chronographie de J. Africain concernant l'invasion des pasteurs, c'est qu'il fait Thémosis, chef de la dix-huitième dynastie, fils d'Asseth, qui fut le dernier des rois hyksos, que Thémosis, prince thébain, força au contraire de quitter la vallée de Gessen, où il avait été acculé par Alisfragmuthosis son père.

ris, les Hyksos sortirent d'Égypte; mais ils y revinrent encore, et Manethon, dans Josèphe, fixe lui-même à 511 ans la durée totale de la présence de ces étrangers. Eusèbe ne fait des pasteurs qu'une seule dynastie, qu'il inscrit la dix-septième dans son catalogue, avec une durée de 106 ans seulement : c'est sans doute trop peu. Fl. Josèphe, citant textuellement Manethon, donne le nom des six rois qu'eurent les Hyksos, ou plutôt qui furent eux-mêmes les Hyksos, les rois pasteurs, avec les années et les mois de leurs règnes respectifs : or l'addition de tous ces nombres forme un total de 260 ans, plus du double de celui d'Eusèbe. A part cette erreur de numération, cet écrivain paraît plus exact qu'Africain dans cette partie de la chronologie qui se rapporte à l'invasion des pasteurs. Comme Manethon lui-même, il ne fait qu'une seule dynastie des pasteurs, qu'il place avant la dix-huitième ; ce qui est la vérité, puisque le dernier pharaon de la dynastie thébaine, contemporaine sinon concurrente des Hyksos, ayant acculé ces étrangers dans Avaris, ce fut là que le premier pharaon de la dix-huitième dynastie les força de capituler : c'est donc ce nombre XVII que nous conservons à leur dynastie, en nous conformant aux nombres et au classement d'Eusèbe pour les XVe et XVIe, qui, ainsi que nous l'avons dit, annoncent un certain désordre, en ce qui les concerne, dans le catalogue de J. Africain.

Examinons maintenant l'ordre des temps suivant la succession des règnes.

Deux systèmes chronologiques, qui ne nous sont parvenus en entier ni l'un ni l'autre, partagent en dynasties le long catalogue des princes qui ont gouverné l'Égypte depuis Ménès. L'un de ces ouvrages, vulgairement connu sous le nom de *vieille chronique*, se réduit à un petit nombre de lignes qui, loin de nous rien apprendre, ne font que projeter une ombre fâcheuse sur ce qui nous reste de Manethon. Comme dans le canon d'Eusèbe, quinze

dynasties manquent d'abord à cette vieille chronique, e la manière dont cette lacune est remplie est déjà un problème : la durée de ces quinze dynasties est de 443 ans. Chacune de ces dynasties n'aurait donc eu qu'une durée moyenne de 29 ans et demi : c'est la longueur d'un règne ordinaire. Quinze autres dynasties sont inscrites ensuite, et forment un total de soixante-neuf rois dans l'espace de 1697 ans. Le chiffre total d'après Manethon, opposé à celui de ces quinze dernières dynasties de la vieille chronique, est de 1992 ans dans Jules Africain, et de 1662 ans dans Eusèbe : ainsi voilà, dans le peu qui nous reste de cet ancien exil, une différence de 295 ans en plus avec l'un des abréviateurs de Manethon, et une différence de 35 ans en moins avec l'autre. Voilà aussi, à cette même occasion, une différence de 330 ans entre les deux écrivains qui ont suivi le chronographe égyptien. Ce qu'on peut moins comprendre encore, c'est qu'aucun de ces écrivains ne se soit accordé sur le nombre des rois et sur la durée des règnes des dynasties les plus rapprochés des temps modernes. Les temps les mieux connus devaient être assurément ceux qui s'étaient écoulés depuis l'invasion des Perses : nul accord cependant entre eux ni sur les règnes de ces conquérants, ni sur les règnes des rois nationaux qui les ont suivis. Ces grandes différences, ainsi que l'absence du plus grand nombre des noms des rois, donnent lieu de penser que ni l'un ni l'autre des deux écrivains grecs n'a eu peut-être sous les yeux le travail complet de Manethon; que cet ouvrage est l'un de ceux qui se sont perdus de très-bonne heure, et qu'il n'en existait plus, du temps de ces auteurs, que des copies viciées, inexactes, qui ont ainsi occasionné les différences que présente leur travail. Pour la vieille chronique, elle ne paraît être elle-même qu'une copie informe des listes d'Eusèbe, arrangées avec confusion pour un système de chronologie arbitraire.

Le tableau suivant fera mieux sentir les différences que présentent ces diverses chronologies, toutes composées d'après celle de Manethon.

TABLEAU DES DYNASTIES,

SUIVANT :

	LA VIEILLE CHRONIQUE.				JULES AFRICAIN.				EUSÈBE.			
Numéros des dynasties.	Nombre des rois, titre des dynasties.	Durée des dynasties.	Durée moy. des règnes.		Nombre des rois, titre des dynasties.	Durée des dynasties.	Durée moy. des règnes.		Nombre des rois, titre des dynasties.	Durée des dynasties.	Durée moy. des règnes.	
		ans.	a.	m.		ans.	a.	m.		ans.	a.	m.
I					8 Thinites	263	32	10	8 Thinites	248	30	10
II					6 Thinites	297	33	»	9 Thinites	302	33	9
III					9 Memphites	214	23	9	8 Memphites	198	24	9
IV					9 Memphites	284	31	»	17 Memphites	448	26	4
V					9 *Éléphantins*	218	24	3	32 *Éléphantins*	100	3	$1\frac{1}{2}$
VI					6 Memphites	203	33	10	» Memphites	203	»	»
VII					70 Memphites	»	»	»	5 Memphites	75	15	»
VIII	. . . .	443	»	»	27 Memphites	146	5	5	5 Memphites	100	20	»
IX					19 Héracléotes	409	21	6	4 Héracléotes	100	25	»
X					19 Héracléotes	185	9	9	19 Héracléotes	185	9	9
XI					17 Thébains	59	3	$5\frac{1}{2}$	17 Thébains	59	3	$5\frac{1}{2}$
XII					7 Thébains	160	22	10	7 Thébains	245	35	»
XIII					60 Thébains	184	3	»	60 Thébains	453	7	$6\frac{1}{2}$
XIV					» » »	»	»	»	76 *Xoïtes*	184	2	5
XV					6 *Pasteurs*	284	47	4	» Thébains	250	»	»
XVI	8 Tanites	190	23	8	32 *Pasteurs*	518	16	2	5 Thébains	190	38	»
XVII	4 Memphites	103	32	6	43 Thébains	153	3	6	4 *Pasteurs*	106	26	6
XVIII	14 Memphites	348	24	10	16 Thébains	262	16	4	16 Thébains	348	24	8
XIX	5 Thébains	194	38	8	6 Thébains	204	34	»	5 Thébains	194	38	8
XX	8 Thébains	228	28	6	12 Thébains	135	11	3	12 Thébains	178	14	10
XXI	6 Tanites	121	20	2	7 Tanites	130	18	6	7 Tanites	130	18	6
XXII	3 Tanites	48	16	»	9 *Bubastites*	116	15	10	3 *Bubastites*	49	19	4
XXIII	2 Thébains	19	9	6	4 Tanites	89	22	3	3 Tanites	44	24	8
XXIV	3 Saïtes	44	14	8	1 Saïte	6	6	»	1 Saïte	44	44	»
XXV	3 *Éthiopiens*	44	14	8	3 *Éthiopiens*	40	13	4	3 *Éthiopiens*	44	14	8
XXVI	7 Memphites	177	25	3	9 Saïtes	151	16	9	9 Saïtes	168	18	8
XXVII	5 *Perses*	124	24	9	8 *Perses*	124	15	6	8 *Perses*	120	15	»
XXVIII	» » »	»	»	»	1 Saïte	6	6	»	1 Saïte	6	6	»
XXIX	» » »	39	»	»	4 Mendésiens	20	5	»	5 Mendésiens	21	5	2
XXX	1 Tanite	18	18	»	3 Sebennites	38	12	8	3 Sebennites	20	6	8
Totaux	69 rois.	2140	»	»	333 rois (1).	4898	14	8	352 rois.	5112	14	$6\frac{1}{2}$ (2)

Le tableau précédent montre que la vieille chronique, jamais d'accord avec Africain, ne l'est entièrement avec

(1) Hérodote dit que les prêtres lui lurent dans leurs annales le nom de 330 rois qui régnèrent après Ménès, ou 331 en tout ; il n'y aurait ici que deux rois de différence. Mais Hérodote voyageait en Égypte vers l'an 460 avant J. C., et par conséquent sous le règne de Xerxès : le nombre des rois nationaux depuis Ménès jusqu'à Cambyse ne serait donc alors que de 327 ; et si l'on comptait les trois perses, la différence serait nulle.

(2) Le résultat des moyennes des règnes, d'après ce tableau, montre que les générations qui sont calculées à une moyenne de trente-trois ans, ou trois par siècle, par Hérodote, ne pourraient l'être qu'à raison de quatorze à quinze ans, ou de six à sept par siècle, si on prenait pour base, pour l'Égypte, la durée des règnes de ses rois.

Eusèbe que deux fois, aux XIXe et XXVe dynasties, e trois fois pour la durée des règnes, aux XVIe, XVIIe e XXIVe. Quant à ces deux écrivains, ils ne s'accordent auss entièrement entre eux que cinq fois sur les trente dynasties, aux VIe, Xe, XIe, XXIe et XXVIIIe. Cependar c'est ce travail si suspect qui doit servir de fondement l'histoire chronologique de l'Égypte sous les pharaon Le premier point, c'est de décider lequel, de J. Africai ou d'Eusèbe, il convient de prendre pour guide. A c égard, il semble que la prudence exige de ne les adopt ni de les repousser exclusivement ni l'un ni l'autre. Ma comme il faut nécessairement prendre l'un des deux cata logues pour base de la chronologie, nous croyons devo nous attacher de préférence à celui de J. Africain, leque mûrement examiné, nous a paru mériter plus de confianc que celui d'Eusèbe. Jules Africain donnant des listes pl complètes nous semble, sur ce point, offrir plus de ga rantie et moins de chances d'erreurs.

Pour nous guider dans ces explorations chronologique nous avons d'abord un point de départ fixe, l'époque d la conquête de l'Égypte par Cambyse, parfaitement dé terminée à l'année 525 avant J. C.; nous avons ensuit deux époques déterminées astronomiquement et parfaite ment bien constatées, lesquelles, dans la longueur de cett course immense, sont comme deux repères pour nous ai der à nous retrouver : ces deux époques sont, en remon tant l'échelle des temps, le commencement des règnes d la XIXe dynastie, déterminé d'une manière invariable dan un tableau du Rhamesseum trouvé par Champollion, e constatant l'état du ciel au moment où le chef de cett dix-neuvième dynastie prit le *pschent* ou la couronne; l second, c'est la construction de la grande pyramide, dé terminée de la même manière par certaines pierres de l'un des chambres de decharge découvertes par M. le colonel an glais Howard Wyse. Ces deux fixations astronomiques don

nent, pour la première année du règne de Rhamsès-Méiamoun, l'année julienne 1389 (1), et pour la construction de la pyramide, ou du moins pour le moment où on réunissait les matériaux, l'année 4,500 avant J. C. Ces deux époques astronomiques partagent ainsi la chronologie égyptienne en trois périodes de temps, l'une qui remonte de l'an 525 à l'année 1389, remplissant un intervalle de 864 années; la deuxième montant de 1389 à 4,500, et formant l'immense intervalle de 3,111 ans; la troisième partant de 4,500 pour arriver à la première année de Ménès, laquelle fut celle du fondement de la monarchie, année qu'il s'agit de trouver.

Pour parvenir à connaître quelle fut cette première année de Ménès, il faut combiner nécessairement le travail de Jules Africain avec celui d'Eusèbe; car ils ne pourraient ni l'un ni l'autre conduire seuls directement au but. Si on additionne les nombres donnés par Eusèbe à la durée des dynasties placées entre la XIXe, laquelle commence, disons-nous, à l'année julienne 1389, suivant le tableau astronomique du Rhamesseum, et la fin de la XXVIe, qui est celle que Cambyse détrôna en l'an 525, nous trouvons un intervalle de 851 ans; ce qui donne une différence en moins de 13 ans : si nous prenons, au contraire, les nombres donnés par J. Africain à ces mêmes dynasties, nous obtenons un total de 871 ans, et par conséquent une différence de 7 en plus. Il est donc évident que la durée des règnes de ces sept dynasties n'est exprimée exactement par Eusèbe ni par Africain. Il en est de même pour l'intervalle de 3,111 ans existant entre les deux déterminations astronomiques; le total des nombres d'Eusèbe entre la XIXe dynastie et la IVe, y compris le règne des quatre successeurs de Chéops, et 75 ans pour la VIIe dynastie, est de

(1) *Mém. de l'Acad. des sciences de l'Institut*, tome XIIe, p. 634, à la note.

2,898 ans; différence en moins, 213 ans. L'addition des mêmes nombres, selon Africain, donne 2,781 ans; différence, 330 ans. Mais Eusèbe ne donne pas le total de la durée des règnes de la V[e] dynastie; et, en écrivant le nombre 100 au total des VIII[e] et IX[e] dynasties, il semble exprimer plutôt un nombre vague et indéterminé qu'un nombre réel. De son côté, J. Africain fait durer 518 ans la seizième dynastie, à laquelle Eusèbe ne donne qu'une durée de 190 ans, et il omet la XIV[e]. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons remarqué déjà, la confusion qui règne dans son catalogue en ce qui concerne l'occupation de l'Égypte par les pasteurs, ne permet pas d'adopter ses chiffres pour les XV[e], XVI[e] et XVII[e] dynasties. L'un et l'autre écrivain sont en désaccord avec Fl. Josèphe pour la durée des règnes de la dynastie des Hyksos et de la XVIII[e] des Thébains, dont ce dernier écrivain nous a conservé la description détaillée par années et par mois, suivant le texte même de Manethon. En adoptant dont le nombre de 593 ans pour la durée de ces deux dynasties, conformément à ce texte consacré par Josèphe, en prenant les chiffres d'Eusèbe, d'abord pour les XV[e] et XVI[e] dynasties, qui se trouvent embrouillées dans Africain, ensuite le chiffre de la XIV[e] dynastie, que ce dernier a omise, admettant enfin sans y rien changer les nombres que J. Africain attribue à toutes les autres dynasties en remontant de la XIII[e] à la première, nous obtenons, pour l'époque du commencement de la IV[e] dynastie, l'année 4,529. De ce nombre 4,529 retranchant 29 ans pour le règne de Soris, premier pharaon de cette quatrième dynastie, nous avons juste l'année 4,500 pour celle où Suphis I prit la couronne. Il résulte donc de là que c'est en la première année du règne de ce Suphis, le Chéops d'Hérodote, que les pierres qu'on réunissait pour construire la grande pyramide reçurent les signes hiéroglyphiques qui précisaient l'état du ciel à cette époque, c'est-à-dire qui faisaient connaître que l'étoile *Vega* de la

constellation de la Lyre s'était levée à midi le jour du solstice d'été. Or, Champollion nous apprend que l'année même où les rois d'Égypte montaient sur le trône, ils commençaient à faire travailler à leur tombeau.

Nous plaçons ici, pour la facilité de la vérification, le tableau de la rectification des nombres qui nous font obtenir ce résultat.

Tableau de rectification de la durée des dynasties IV à XIX, en procédant par rétrogradation.

Numéros des dynasties	CATALOGUE de J. Africain.		CATALOGUE d'Eusèbe.		RECTIFICATIONS.		Année du commen. des dyna.
XIX	*commence, suivant la fixation astronomique, en l'année. . . .*						1389
XVIII	16 Thébains, *rég.*	263	16 Thébains *rég.*	348	17 Thébains *rég.*	333	1722
XVII	43 { Thébains, Pasteurs }	153	4 Pasteurs phénic.	106	6 Hyksos	260	1982
XVI	32 Pasteurs	518	5 Thébains	190	5 Thébains	190	2172
XV	6 Phéniciens	284	» Thébains	250	» Thébains	250	2422
XIV	*Manque*		76 Xoïtes	184	76 Xoïtes	184	2606
XIII	60 Thébains	184	60 Thébains	453	60 Thébains	184	2790
XII	7 Thébains	160	7 Thébains	245	7 Thébains	160	2950
XI	16 Thébains	59	16 Thébains	59	16 Thébains	59	3009
X	19 Héracléotes	185	19 Héracléotes	185	19 Héracléotes	185	3194
IX	19 Héracléotes	409	4 Héracléotes	100	19 Héracléotes	409	3603
VIII	27 Memphites	146	5 Memphites	100	27 Memphites	146	3749
VII	70 Memphites	»	5 Memphites	75	5 Memphites	75	3824
VI	6 Memphites	203	» Memphites	203	6 Memphites	203	4027
V	9 Éléphantins	218	31 Éléphantins	»	9 Éléphantins	218	4245
IV	8 Memphites	284	17 Memphites	448	8 Memphites	284	4529
III	9 Memphites	214	9 Memphites	198	9 Memphites	214	4743
II	9 Thinites	297	9 Thinites	302	9 Thinites	297	5040
I	8 Thinites	263	8 Thinites	248	8 Thinites	263	5303

Ainsi, d'après ce tableau, l'année 5303 fut la première du règne de Ménès, et celle de la fondation de la monarchie égyptienne.

Les Memphites, montés sur le trône en l'an 4751, s'y maintiennent, en cinq dynasties, pendant dix siècles, dans lesquels s'intercallent les deux de la domination des Éléphantins. C'est le onzième pharaon de cette race memphite, deuxième prince de la quatrième dynastie suivant l'ordre numérique, qui élève un monument destiné à durer peut-être aussi longtemps qu'existera notre planète. Suphis I, suivant la transcription grecque, *Schou-phou* ou

Knou-phou, devenu Chéops sous la plume d'Hérodote (1), fait construire la grande pyramide; et, par une coïncidence remarquable, il se trouve que le lever héliaque de la constellation de la Lyre arrive à midi le jour du solstice d'été, pendant qu'on était occupé à extraire des carrières les pierres qui devaient entrer dans cette gigantesque construction. Cette circonstance astronomique est notée hiéroglyphiquement au pinceau en peinture rouge sur ces pierres; et ce sont ces caractères qui, après soixante-trois siècles, viennent nous révéler l'époque précise de l'érection de cette montagne artificielle.

Ce Suphis, pour nous servir de l'orthographe grecque, eut pour successeur un autre prince du même nom que lui, le Chephren d'Hérodote. Ces deux princes, dont, par une confusion qui dut se glisser dans les notes recueillies par cet historien dans son voyage en Égypte, les noms se trouvent si singulièrement déplacés dans sa chronologie, ne peuvent pas avoir été frères; mais ils furent sans doute père et fils. Le premier ayant régné 63 ans et le second 66, ce dernier n'aurait pu vivre moins de cent trente ans depuis que l'autre avait pris la couronne, s'il avait été son frère. Hérodote nous peint ces deux rois comme des impies; et Manethon annote, au sujet du premier, que ce prince avait été contempteur des dieux, mais que, venu à résipiscence, il exprima son repentir dans un livre qu'il composa, et qui, classé au nombre des livres sacrés, fut toujours en très-grande vénération : l'épithète de *rex moderatus*, que M. N. L'Hôte a lue à côté du nom de ce roi, semble en opposition complète avec l'assertion d'Hérodote.

(1) Le nom de ce pharaon est écrit hiéroglyphiquement *Shofo* ou *Khof*, ce qui a pu facilement devenir *Suphis*, ou *Cheops* par l'addition de la terminaison grecque *s*. Wilkins, *Manners and custams of the ancient Eg.*, vol. III, pag. 278. Voyez aussi *Éclaircissements sur le cercueil du roi memph. Mycerinus*, par M. Ch. Lenormant.

En 3603 commence le règne des Héracléotes, dont les deux dynasties occupent le trône durant six siècles. En 3009, l'entrée de Sémiramis en Égypte force les pharaons de transférer leur résidence à Thèbes; et cette ville acquiert alors le titre de capitale, qu'elle ne doit plus perdre, mais qu'elle partagera avec Memphis : quelles que soient les vicissitudes du trône, Thèbes et Memphis seront toujours considérées comme les deux capitales des deux grandes et antiques divisions de la terre de Misr ou de Misraïm.

Sémiramis, victorieuse des peuples asiatiques et enivrée de sa gloire, avait voulu consulter l'oracle d'Amoun, à travers l'Égypte. La ville de Hness ou d'Héraclée se trouvait sur le chemin qu'elle avait à parcourir : l'occupation de cette ville devient pour elle une nécessité. Les pharaons, trouvant plus avantageuse sans doute la situation de Thèbes, y fixent définitivement leur résidence; et l'antique fondation de Ménès, après avoir pendant plus de dix-huit siècles joui seule des prérogatives de capitale réelle du pays, n'est plus qu'une capitale honoraire. Aristote prétend que si Homère ne parle pas de Memphis, c'est que de son temps cette ville n'existait point encore ou qu'elle n'était pas aussi considérable qu'elle le devint depuis. Le rôle de Memphis comme capitale de l'Égypte était fini depuis quinze siècles quand Homère écrivait; et si le poëte ne parle que de Thèbes, c'est que, ne voulant nommer que la ville qui était la capitale réelle de l'Égypte au moment de la guerre de Troie, Memphis ne pouvait se placer sous sa plume. Cette ville s'augmenta beaucoup encore après sa déchéance, parce que les pharaons de toutes les époques, la considérant comme une ville sacrée, où avait lieu leur couronnement, dans le temple de Phtha, l'enrichirent à l'envi de beaux monuments, quoiqu'ils n'y résidassent pas. Ils en usèrent aussi de la même manière à l'égard de Thèbes, quand leur trône se promena dans le

Delta, à Tanis, à Bubastis, à Says. Memphis précéda donc Thèbes aux honneurs de capitale, et ne lui succéda pas (1).

Après une tranquille possession du trône pendant quatre siècles, les Thébains sont dépossédés par les Xoïtes, qui, moins de deux siècles après, sont renversés à leur tour par les Thébains remontant sur leur trône. Six siècles

(1) M. Creuzer croit voir dans le premier livre de Moïse la ville de Memphis dans un état brillant de prospérité; et il ajoute : « Or, quand Memphis atteignit ce haut degré de splendeur, il semble que Thèbes fut en décadence. » *Relig. de l'antiq.* I. 386. Dans son *Égypte sous les pharaons,* Champollion avait dit lui-même que cette ville de Thèbes commença à déchoir *quand Ménès eut fondé Memphis*. L'illustre écrivain suivait ici Diodore, qui dit en effet (I, 50) qu'après la fondation de Memphis par Uchoréus, roi qui, comme Tnephactus, ne se trouve pas ensuite dans sa chronologie, « la splendeur de Thèbes commença à s'affaiblir et celle de Memphis à s'accroître ». Mais Diodore ne paraît pas mieux renseigné sur ce point que sur tant d'autres. Memphis, d'après Hérodote, devait son origine à Ménès, dont Uchoréus n'aurait été que le soixante-douzième successeur. Si Thèbes avait resplendi avant Memphis, les dynasties memphites auraient régné après les thébaines, car la ville ne pouvait pas déchoir quand le trône y brillait de tout son éclat : Thèbes n'a donc pu précéder Memphis comme siége du gouvernement. Qu'un village, un bourg, une ville même, du nom de Thèbes, existât avant Memphis, créé qu'il aurait été par les colons éthiopiens, c'est une chose possible et que nous ne contesterions pas plus que nous ne l'affirmerions; mais que cette ville ait pu déchoir par suite de la fondation de Memphis, c'est chose impossible à admettre, puisque ce n'est que sept siècles plus tard que les dynasties thébaines montèrent sur le trône; et d'ailleurs, Champollion lui-même nous apprend qu'aucun édifice antérieur à la dix-huitième dynastie n'existe sur le sol de Thèbes.

Le nom égyptien de cette ville, retrouvé par le savant M. Wilkinson, était THPA ou THBA, *Thopa* ou *Theba ;* et il a vu sur les deux rives du Nil des sculptures relatives à une déesse de ce même nom.

Diodore donne, dans ce même livre, pour fondateur de Thèbes Osiris et Isis (I, 15), et un peu plus loin (I, 45), il en attribue la fondation à Busiris II, selon lui soixante-deuxième successeur de Ménès.

et un quart s'écoulent, et une invasion funeste vient couvrir l'Égypte de sang, de cendres et de ruines : les rois pasteurs, les Hyksos se rendent maîtres de l'Égypte.

Manethon, en parlant de cette invasion, s'exprime ainsi : « Sous notre roi Timœus, Dieu, je ne sais pourquoi, « irrité contre nous, permit que, lorsqu'il semblait n'y « avoir rien à craindre, des gens d'une origine obscure, « mais pleins d'audace, venant du côté de l'Orient, firent « irruption dans cette région, et l'occupèrent en entier par « la force des armes, sans que personne osât résister ; et, « garrottant les princes, ils incendièrent les villes et ren- « versèrent les édifices sacrés (1). » Ce Timœus paraît être le même que celui à qui le Syncelle donne le nom de Koncaris, lequel, dans la sixième année de son règne, fut contraint de céder aux forces de l'ennemi fondant à l'improviste sur ses États. Mais à quelle année julienne répond cette sixième année?

Dans ses savantes recherches sur l'année vague des Égyptiens, M. Biot (2) montre que dans la plus haute antiquité, pour ramener le *Thoth*, ou premier jour de l'année vague, au Thoth de l'année vraie, les prêtres égyptiens faisaient usage d'un cycle de 1,505 années vraies, dont l'usage dut commencer au 20 juillet de l'année julienne 3285, jour auquel le lever héliaque de Sothis coïncida de la manière la plus exacte avec le solstice d'été à la latitude de Memphis. Cette période, dont nous aurons à parler plus tard, se renouvela le 9 juillet 1780 avant J. C., et M. Biot reconnaît que c'est à cette époque qu'eut lieu l'intercalation des cinq jours épagomènes, pour porter l'année à 365 jours. Le vaste palais du Rhamesseum, à Thèbes, dont les peintures murales ont fourni, d'après les découvertes de Champollion, au savant astronome les éléments

(1) Fl. Josèphe, *contra Ap.*, II.

(2) *Mém. de l'Institut., Acad. des sciences*, t. XIII, p. 602.

de son calcul de cycle de 1,505 ans, présentent un autre tableau astronomique donnant la date très-exacte de l'année en laquelle eut lieu une cérémonie politico-religieuse du règne de Rhamsès Méiamoun, le chef de la XIX[e] dynastie : cette cérémonie est celle dans laquelle le nouveau pharaon, en recevant la coiffure royale qu'on nommait *pschent*, prenait, suivant les inscriptions qui accompagnent ce tableau, *la domination des régions supérieure et inférieure de l'Égypte*, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, prenait possession du trône des deux *Misr*. Cette sorte de solennité du couronnement n'avait lieu qu'au jour de l'équinoxe vernal vrai, parce que le soleil, arrivant ce jour-là à l'équateur, prenait lui-même la domination des régions supérieure et inférieure du ciel (1), ce qui établissait une sorte de similitude entre les pharaons et l'astre auquel ces princes se comparent sans cesse. Cette consécration, dont le Rhamesseum de Sésostris présente aussi le tableau pour ce dernier prince, est invariablement fixée pour Méiamoun à l'année julienne 1389; ce qui forme la détermination astronomique dont nous avons déjà parlé, en nous en servant pour rechercher la première année de Ménès; et ce qui fixe tout aussi invariablement la première année du règne de ce prince. Nous ne saurions croire que cette inauguration religieuse, politique et officielle du nouveau pharaon n'eût pas lieu dans l'année même de son avénement au trône.

La durée des règnes de la XVIII[e] dynastie, dont le chef avait forcé les Hyksos à capituler dans Avaris, où les avait poussés et enveloppés le dernier roi de la XVII[e] dynastie, son prédécesseur, est très-différemment exprimée par les divers écrivains qui se sont occupés de la chronologie égyptienne, tant anciens que modernes. Cette dynastie si illustre, la plus célèbre de toute la monarchie, et

(1) Champol., *Lettres sur l'Égypte*.

qui devrait nous être d'autant mieux connue que Fl. Josèphe nous a conservé la partie du texte même de Manethon qui la concerne, est précisément celle sur laquelle ces écrivains ont le plus varié, tant pour les noms que pour la durée des règnes; les monuments eux-mêmes ne sembleraient pas d'accord avec l'hiérogrammate. La table d'Abydos ne compose cette liste que de douze princes, omettant Thouthmosis II, et les deux reines Amensé, fille de Thouthmosis, et la fille du roi Horus. Une liste des huit dernières successions, recueillie sur les monuments par Champollion et publiée à la suite de sa XVIIIe lettre sur l'Égypte, diffère essentiellement aussi d'une liste de cette même dynastie publiée par M. Champollion-Figeac dans son histoire d'Égypte de *l'Univers pittoresque;* et la liste donnée par M. Hippolyte Rossellini s'écarte à son tour de celle de Manethon. Le tableau suivant montrera synoptiquement toutes ces différences.

ÉTAT DES PHARAONS ET DES ANNÉES DE RÈGNE DE LA DIX-HUITIÈME DYNASTIE, SUIVANT :

	FLAVIUS JOSÈPHE.	JULES AFRICAIN.	EUSÈBE.	LE SYNCELLE.	LA TABLE D'ABYDOS.	CHAMPOLL., d'après les monuments.	WILKINSON, d'après les monuments.	CHAMPOLL.-FIGEAC.	ROSSELLINI.	ACCORD des différentes listes.
1	Thémosis *règne, ans* 25	Amosis *règne* 3	Amosis *règne* 25	Amosis *règne* 22	Aménophis I	—	Amès *identique avec* Chebron 25	Aménophis I 31	Amenof 26	Thémosis-Aménophis 25
2	Chebron, *son fils* 13	Chebron 13	Chebron 13	Chebron 13	Thouthmosis I	—		Thouthmosis I 13	Thutmès I 13	Chebron-Thouthmosis 13
3	Aménophis I 21	Aménophtis 21	Aménophis I 21	Améphrès 15	—	—	Amenoph I 18	Thouthmosis II 21	Thutmès II 21	Aménophis I Thouthmosis 21
4	Amessès, *sa sœur* 22	Amersis 22	Mephris 12	Amensès 11	—	—	Thouthmès I (4) 27	Amensé 22	Amensé *sa sœur, et* Thutmès *son mari* 22	Amensé, *sœur du précédent* 22
5	Mephrès, *son fils* 13	Misaphis 16	Misfragmuthosis 26	Misfragmuthosis 16	Amoun-mai	—	Thouthmès II (5) 10	Thouthmosis III-*Mœris* 13	Thutmès IV 13	Mephrès-Thouthmosis 13
6	Mephramuthosis, *son fils* 26	Misfragmuthosis 26	Thuthmosis 9	Misphrès 23	Thouthmosis III	—	Thouthmès III (6) 39	Aménophis II 26	Amenof II 26	Mephramuthosis 26
7	Thmosis, *son fils* 10	Thuthmosis 9	Aménophis II 31	Thuthmosis 39	Aménophis II	—	Amenoph II 10	Thouthmosis IV 10	Thutmès V 10	Thouthmosis IV (2) 10
8	Aménophis II, *son fils* 31	Aménophis II 31	Horus 38	Aménophis 34	Thouthmosis IV	Aménophis II Memnon	Thouthmès IV 16	Aménophis III *Memnon* 30	Amenof III 31	Aménophis-Memnon 31
9	Horus, *son fils* 36	Horus 37	Acenchérès 12	Horus 48	Aménophis III	Horus	Amenoph III (7) 22	Horus 38	Hoa 26	Horus 36
10	Chencherès, *sa fille* 12	Acherès I 32	Athoris 39	Achenchérès 25	Horus	—	Amoun-men *ou Chebrès* 13	Thmaumot et Rhamsès I 9	Tmaumot 12	Chencherès Thaoser (3) 12
11	Rhatoris, *son frère* 9	Rhatos 6	Chencherès 16	Athoris 29	Rhamsès I	Rhamsès I	Rhamsès I 26	Menephtha I 33	Rhamsès I 9	Rhatoris-Rhamsès I 9
12	Chencherès, *son fils* 12	Chebrès 12	Acherrès 8	Chencherès 26	Ousirei	Menephtha I	Osirei ou Armaïs (8) 10	Rhamsès II 8	Menephtha I 12	Chencherès Menephtha I 12
13	Achencherès, *son fils* 12	Acherès II 12	Cherrès 15	Acherrès 30	Rhamsès II	—	Rhamsès II, le Grand, 66	Rhamsès III *Sésostris* 68	Rhamsès II 14	Achencherès-Rhamsès II 12
14	Armaïs, *son fils* 30	Armessès 5	Armaïs 5	Armaïs 9	—	Rhamsès II		Menephtha II 5	Rhamsès III 66 *Sésostris*	Armaïs-Rhamerri 4
15	Armessès 1	Rhamessès 5	Ammessès 68	Rhamessès 68	Rhamsès III	Menephtha II	Pthahmen (9) 20	Thaoser et Siptha Menephtha 19	Menephtha II 3	Armessès-Menephtha II 1
16	Rhamsès, *fils de Méiamoun* 66	Aménophis III 19	Ménophis 40	Aménophis 8	—	Menephtha III	Thmeioftep.	Menephtha III	Menephtha III 19	Rhamsès-Sésostris 66
17	Aménophis III, *son*	—	—	—	—	Rhamerri		Rhamerri 5	Uerri 2	Aménophis-Meneph... 20

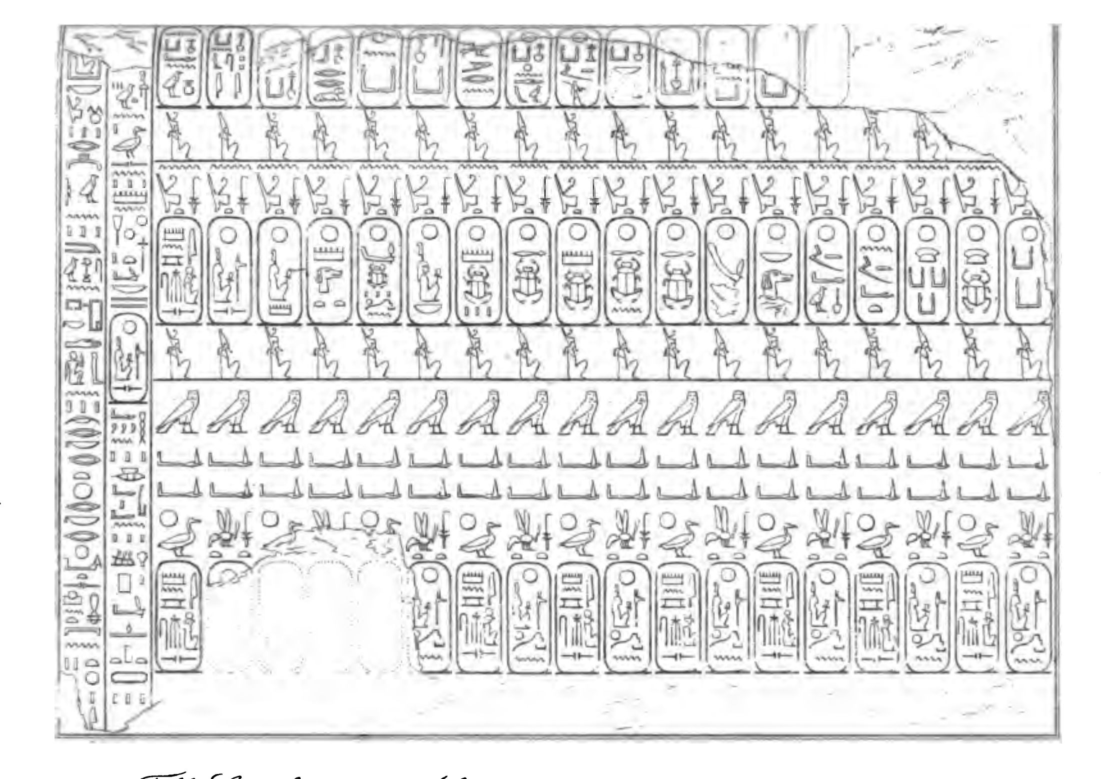


Table Généalogique d'Abydos. Genealogische Inschrift zu Abydos.

En examinant ce tableau comparé des différentes listes, il restera toujours quelque chose d'inexplicable : c'est le désaccord de celles de ces listes dressées d'après les monuments avec celles de Manethon. Si cet écrivain, prêtre, hiérogrammate de l'un des trois grands colléges sacerdotaux, possédant la connaissance de tout ce que les archives pouvaient encore conserver, de son temps, au sujet des successions royales; possédant pleinement aussi et sans incertitude la signification réelle, non équivoque de tous les signes que la langue hiéroglyphique employait et la raison précise du placement, dans certaines parties

(1) Cette XVIII[e] dynastie présente, dans la version arménienne, quelques différences; la durée totale des règnes n'y est réellement que de 307 ans, quoiqu'on lise le chiffre 348 au total.

(2) Dans le fragment du texte de Manethon que nous a conservé F. Josèphe, le règne de ce prince n'est que de 12 ans et 9 mois. Cependant on a lu sur des monuments la 34[e] année de ce même règne. Comment Manethon a-t-il pu commettre une aussi grande erreur ? Le Syncelle donne 39 ans de règne à Thuthmès III. Si on joint ensemble les 13 années de Méphès et les 26 de Misphragmuthosis, on obtient les 39 ans du chiffre du Syncelle ; or, il paraîtrait par la notice que vient de publier tout récemment, dans la *Revue archéologique*, le savant et généreux M. Prisse d'Avesnes, à qui la France doit les décorations de la salle des ancêtres du palais de Karnac, enlevées de ce palais et rapportées d'Égypte par ce savant, qui en a si patriotiquement fait don à la Bibliothèque royale, quand il aurait pu en retirer un grand bénéfice en vendant ce monument à l'étranger, désintéressement si noble et si rare, que nous nous faisons un devoir d'en faire mention, en *postscriptum*, dans notre travail; il paraîtrait, disons-nous, que Méphès, Misphragmuthosis, Thoutmès III et Mœris ne serait qu'un même personnage, et que c'est à lui qu'appartiendraient des actions guerrières qui portèrent les armes égyptiennes dans l'Asie Mineure, ce qui viendrait modifier en ce sens ce que nous disons à la page 104, à propos du peu d'expéditions militaires de ce prince. Mais, dirons-nous encore, comment Manethon aurait-il ignoré cette identité de personnages et fait trois rois d'un seul? Peut-on croire à une aussi inconcevable méprise? Que faire dans un tel embarras? Si nous sommes forcé de prendre pour guide cet écrivain, même défiguré par ses abréviateurs, parce que c'est le seul qui se trouve sur cette route, à plus forte raison devons-nous le suivre quand c'est son texte même qui nous est donné. Nous reconnaissons, au reste, que ses listes, telles qu'elles existent, manquent parfois d'exactitude dans les détails; mais le chiffre s'en trouve presque toujours juste dans l'ensemble, et c'est l'important.

(3) Chenchirès est sans doute la reine *Honscheré*, représentée dans les monuments inédits de l'Institut de correspondance archéologique; *tome II, pl.* 10.

(4) Thouthmosis I comprend dans son règne celui d'Amensé, sa mère.

(5) Thouthmosis II comprend dans son règne celui d'Amoun-neith-gori.

(6) Thouthmosis III est, suivant M. Wilkinson, le pharaon de Moïse. On le considère comme *Mœris*; cependant M. Lepsius annonce avoir trouvé au labyrinthe le cartouche d'un *Mœris* antérieur de plusieurs siècles à la XVIII[e] dynastie.

(7) Aménoph III ou Athotis comprend dans son règne celui de Maut-in-Shoi, sa mère, qui fut régente de son fils.

(8) M. Wilkinson croit remarquer un certain rapport entre le nom d'*Armaïs* et celui de *Mœris*, qu'il croit avoir vécu à cette époque.

(9) *Phtha-men* est le même nom que *Menephtha*, lu à rebours. M. G. Wilkinson dit que ce nom est écrit *Pthahmenoph*.

des grands monuments, d'un nombre quelconque de cartouches royaux, à l'exclusion de beaucoup d'autres; possédant enfin la clef des irrégularités, apparentes pour nous, mais de convention peut-être pour les Égyptiens, touchant le placement de ces noms; si Manethon était tombé dans les erreurs qui lui sont imputées, de quel usage nous deviendrait donc son travail? Mais ce que nous ne comprendrions nullement, c'est que ce chronographe se livrant à des recherches toutes spéciales sur les successions des rois de son pays, faisant ces recherches sur l'invitation d'un roi à qui il voulait complaire, puisant les éléments de ses listes et le classement de ses princes, avec l'indication des liens de parenté qui les unissaient les uns aux autres, dans des matériaux dont nous sommes privés, mais qu'a reconnus authentiques F. Josèphe, qui critique cet écrivain sur d'autres points; nous ne comprendrions pas, disons-nous, que ce même écrivain, que ses fonctions sacerdotales forçaient de bien connaître l'histoire de son pays, eût pu commettre des erreurs qui, de sa part, auraient été volontaires. Manethon a vu les monuments de l'Égypte, non pas mutilés comme de nos jours et ne pouvant fournir que des renseignements vagues et tronqués, mais entiers, avec toute la suite des tableaux et portant ainsi avec eux l'explication de leurs apparentes contradictions et leurs commentaires. Si l'hiérogrammate n'a pas cru devoir faire usage de ce qui est aujourd'hui pour nous les seuls documents lapidaires, il avait des raisons que nous sommes condamnés à ne jamais savoir, mais dont l'ignorance ne nous autorise pas, nous le pensons du moins, à répudier, dans cette circonstance, son texte même (1). En matière pareille il nous semble

(1) *Interim hujusce priscorum nostrorum historiæ testes validos sistam Ægyptios, atque ad Manethonem revolvar; et quoniam is pacto tempora digerat, hoc meo tractatu perscribam. Sic ergo ait : « Post-*

logique d'accepter sa liste telle que nous l'a transmise l'écrivain juif, ou de tout rejeter. Ce sont ces considérations, toutes puissantes, ce nous semble, qui nous portent à maintenir les rois de la dix-huitième dynastie dans l'ordre où il les a placés; et nous en trouvons, de plus, la nécessité dans la concordance obligée de certains faits, comme nous le ferons remarquer.

Cette liste de la dix-huitième dynastie, d'après Josèphe, porte la somme de tous les règnes de ses rois à 333 ans, suivant le plus grand nombre des éditions des œuvres de l'historien juif que nous avons pu consulter, car, en ce point encore, quelques éditions offrent des variantes : c'est donc ce nombre de 333 ans que nous avons adopté. La reine Thaoser, que M. Champollion-Figeac inscrit après Menephtha II, étant reconnue pour la fille du roi Horus, doit nécessairement venir après ce prince, et se trouve être

« *quam ex Ægypto pastorum gens se contulit Hierosolyma, is qui* « *Ægypto pepulerat illam, Thutmosis, postea regnavit annis* xxv *cum* « *mensibus* IV, *ac dein obiit. Successitque in imperium filius ejus Chebron annis* XIII. *Deinde Amenophis annis* xx *et mensibus* VII. *Tum* « *et ejusdem soror Amenses annis* XXI *et mensibus* IX. *Deinde hujus* « *Amensis filius Mephres annis* XII *et mensibus* IX. *Deinde hujus filius* « *Mephrathmuthosis annis* XXV *et mensibus* IX (*græce* X). *Deinde hujus* « *filius Thmothosis annis* IX *et mensibus* VIII. *Deinde hujus filius Amenophis annis* XXX *et mensibus* X. *Deinde hujus filius Orus annis* XXXVIII *et mensibus* VII (*græce annis* XXXVI, *et mensibus* V). *Deinde* « *hujus filia Chencheres annis* XII *et mense* I. *Deinde hujus frater* « *Athosis annis* IX. *Deinde hujus filius Chencheres annis* XII *et mensibus* V. *Deinde hujus filius Achencheres annis* XII *et mensibus* III. « *Deinde hujus filius Armaïs annis* IV *et mense* I. *Deinde Ramesses,* « *Miami filius, annis* LXVI *et mensibus* II. *Deinde hujus filius Amenophis annis* XIX *et mensibus* VI. » (Josephus, *e Manethonis libris,* in Euseb., codice Haicano.)

Il est à remarquer que cet extrait de Fl. Josèphe, par Eusèbe, fait Armaïs fils d'Achencherès, et Sésostris fils de Miamun; d'où il résulterait que ces deux princes n'auraient pas été frères. Peut-être étaient-ils fils de la même mère, mais d'un lit différent.

la Chencherès de Manethon, dont le vrai nom paraît avoir été Hons-chéré. L'Armaïs de ce chronographe est pour nous le Rhamerri de Champollion (Uerri, suivant M. Rossellini), prince dont le règne fut si court. A Rhamerri nous faisons succéder l'Armessès de Manethon, dont le règne, plus court encore, ne fut que d'un an, et qui peut très-bien être le Menephtha dont M. Champollion-Figeac confond le règne dans celui de Siphtha-Menephtha, qu'il fait l'époux de la reine Thaoser, par erreur sans contredit, puisque cette princesse étant fille d'Horus, un intervalle de plus d'un siècle sépare ces princes, d'après sa propre liste. Quant au conquérant célèbre généralement connu sous le nom de Sésostris, le très-grand nombre de monuments inscrits sous son nom, et glorifiant son règne et ses exploits, fixe invariablement sa place dans la dix-huitième dynastie (1).

Armaïs, frère de Sésostris, et que ce pharaon avai mis à la tête de l'administration de l'Égypte en son absence, veut usurper la couronne; Sésostris, informé de cette déloyauté par le grand prêtre, revient, et chasse ce frère ingrat. Mais pourquoi entre ces deux frères se trouve-t-il un autre pharaon, Armessès, Rhamsès, ou Menephtha, qui ne règne qu'un an? Ce point d'histoire ne nous semble pouvoir s'expliquer que par la supposition

(1) On a reconnu que le chef de la dix-neuvième dynastie porta le nom de Ramsès-Méiamoun. Dans le fragment de Manethon copié par Josèphe, après le nom de Rhamsès-*Sésostris*, on lit ce même surnom de Méiamoun, ce qui avait fait supposer que Manethon avait interverti l'ordre de ces noms; mais il paraît que c'est là une erreur de copiste. La version arménienne d'Eusèbe porte ce même fragment de Manethon d'après Josèphe, et on y lit, non pas Rhamsès-Méiamoun, mais Rhamsès, *fils de* Méiamoun, ce qui est fort différent. On sait que ce surnom a été celui de divers princes, ainsi que l'a constaté Champollion; il a donc pu être celui d'Achencherès ou Rhamsès II.

que lorsque les intrigues d'Armaïs pour s'emparer du trône eurent été dénoncées à Sésostris par le pyromis ou pontife suprême, ce prince, ne pouvant abandonner son armée pour rentrer en Égypte, donna des ordres pour enlever l'administration du royaume à ce frère déloyal; et qu'en attendant son arrivée, comme l'Égypte ne pouvait pas rester sans un chef qui en régît le gouvernement, l'administration en fut remise intérimairement à un autre frère du héros, portant comme lui le nom de Rhamsès ou Armessès, et qui garda ainsi le pouvoir suprême pendant un an : et Manethon, qui s'est imposé l'obligation de nommer dans son catalogue tous ceux qui, de droit ou de fait, ont tenu les rênes du gouvernement et ont été reconnus comme chefs de l'État, a soin d'inscrire son nom dans ses listes. Quant aux circonstances dont les écrivains grecs ont brodé le retour de Sésostris, les embûches que lui aurait tendues Armaïs, les luttes qui s'en seraient suivies, ce sont là vraisemblablement des allégories mythiques et nullement historiques, dont nous parlerons en leur lieu. C'est peut-être en présence de ces circonstances, entièrement étrangères à l'histoire, que Diodore a pu dire qu'il n'était aucun roi sur le compte duquel, non-seulement les prêtres, mais ceux qui avaient composé des hymnes à sa louange, se fussent moins accordés qu'à l'égard de Sésostris.

Le tableau astronomique du couronnement de Rhamsès-Meiamoun, gravé sur les murs du Rhamesseum, fixe invariablement cette cérémonie à l'an 1389 avant notre ère. Admettant que cette fête est de la première année du règne de ce roi, ou tout au moins, et incontestablement, des premières années de ce même règne, puisqu'une différence de trois ou quatre ans ne pourrait jamais faire une difficulté en semblable matière; si nous ajoutons à ces 1389 ans les 333 des règnes de la dix-huitième dynastie, l'année où Thémosis-Aménophis força le dernier des

Hyksos dans Avaris, sera l'année julienne 1722. Le séjour de ces étrangers en Égypte ayant été de 260 ans, l'année de leur invasion se trouve fixée à l'année 1982. Dans notre canon chronologique, l'année en laquelle Asseth ou Assys, le dernier roi des pasteurs, parvint au trône, fut 1771 : c'est donc en la 41e année du règne d'Ianias qu'auraient eu lieu le renouvellement du cycle et l'introduction des épagomènes dans le calendrier égyptien, et non sous le règne d'Asseth, comme le dit le Syncelle : dans tous les cas, ce n'est pas une différence de neuf ans qui peut faire une difficulté en semblable matière. D'autres coïncidences historiques viennent se grouper autour de ce fait principal.

A une certaine époque de la monarchie égyptienne, époque aujourd'hui entièrement inconnue, les prêtres, pour ramener l'année corrigée de 365 jours à l'année fixe de 365 jours et six heures, après que le thoth vague s'était successivement présenté devant chacun des jours de l'année vraie, introduisirent l'usage d'un cycle particulier de 1461 années vagues répondant à 1460 années vraies, cycle désigné sous le nom de cycle sothiaque, parce que, comme l'autre période, c'était le lever héliaque de l'étoile Sothis qui en formait le point de départ. Ce cycle s'étant renouvelé en l'année 138 de notre ère, il avait dû se renouveler pareillement une première fois en l'année julienne 1322 : c'est de cette période que, à l'époque des Grecs et des Romains, où la grande année de 1505 ans était complétement ignorée, puisque aucun écrivain ancien n'en a jamais fait mention, des écrivains se servirent pour fixer chronologiquement, par rétrogradation, d'une manière invariable, la date de certains événements. Ainsi, dans un endroit de son premier livre des Stromates, saint Clément d'Alexandrie parlant du départ d'Égypte de Moïse avec la maison d'Israël, événement qu'il fait contemporain du règne d'Inachus, en détermine l'époque en la plaçant sous l'année 345 avant

l'expiration de la première révolution du cycle sothiaque (1). Cette 345ᵉ année répond à l'année julienne 1667, laquelle donnerait ainsi la date précise de la sortie d'Égypte; cette année 1667 se trouve être dans notre canon chronologique la dix-septième du règne de Thouthmosis II. Mais nous avons tout lieu de croire que, par quelque erreur chronologique dans le détail des règnes, dans ce long intervalle de 1389 à 4500, qui sont les époques déterminées astronomiquement sur les monuments, la coïncidence de cette 345ᵉ année du cycle avec les règnes de la dix-huitième dynastie se trouve un peu dérangée, et qu'elle doit se rapporter au règne d'Amensé, et non à celui de son frère. En effet, Thouthmosis aurait encore vécu cinq ans après l'Exode, ce qui n'est pas. Moïse affirme que le pharaon périt dans la mer Rouge; et c'est un point que les prêtres de Memphis n'auraient pas contesté, suivant Artapane, cité par Eusèbe dans sa Préparation évangélique; ces prêtres se bornant à nier que les eaux de cette mer se fussent divisées pour livrer passage aux Israélites. C'est donc une simple différence de cinq ou six ans qui se présenterait ici.

A ce que nous avançons ici, on objectera peut-être que les livres saints ne parlent que d'un pharaon, et nullement d'une reine. Pour réponse, nous aurons à faire remarquer une double circonstance singulièrement digne d'attention, et qui serait d'une coïncidence bien extraordinaire si le

(1) *Fuit Hebræorum exitus tempore Inachi, ante sothiacam revolutionem, egresso ex Ægypto Mose annis prius, trecentis quadraginta quinque.* Cette traduction latine, au lieu de 345, porte 445; mais c'est une erreur, le texte grec est précis. Γίνεται ἡ ἔξοδος κατὰ Ἰνάχον, πρὸ τῆς Σωθιακῆς περιόδου ἐξελθόντος ἀπ' Αἰγύπτου Μωϋσέως ἔτεσι πρότερον τριακοσίοις τεσσαράκοντα ε'. C'est donc par erreur que M. Biot, dans son mémoire sur l'année vague des Égyptiens, a dit que Clément d'Alexandrie n'a fait que mentionner l'Exode comme ayant eu lieu avant l'achèvement de la révolution sothiaque, sans préciser d'époque.

hasard seul la produisait. Amensé fut l'héritière de la couronne, et c'est elle qui était la souveraine de l'Égypte; mais elle gouvernait par l'intermédiaire de son mari, à qui elle avait abandonné le soin de l'administration. Cette particularité précieuse nous est révélée par Champollion, qui, dans sa quinzième lettre d'Égypte, s'exprime ainsi : « Cette reine eut pour premier mari un Thouthmosis, qu « comprit dans son nom propre celui de la reine Amens « son épouse; ce Thouthmosis fut le père de Thouth- « mosis III ou Mœris, et gouverna au nom d'Amensé. » Par sa qualité d'époux de la reine, ce Thouthmosis se trouvait être le pharaon, comme le fut plus tard, et dan des circonstances semblables, Siphtha-Menephtha, épou de la reine Taoser, fille d'Horus; et c'est précisément c- même nom de Thouthmosis que Fl. Josèphe, d'après Ma nethon, donne au prince sous qui eut lieu l'Exode, bie que l'historien juif, qui veut à toute force identifier se ancêtres avec les Hyksos, affecte de confondre ce Thouth mosis, premier mari d'Amensé, avec son homonyme l chef de la dix-huitième dynastie, qui consentit la capitu lation d'Avaris. Mais ce n'est pas tout : voici un nouvea fait non moins remarquable : Champollion a découver que la reine Amensé fut mariée deux fois. Ne doit-on pa conclure d'un tel fait, qu'après que cette princesse eu perdu son premier époux, mort ainsi d'une manière vio lente à la poursuite des fugitifs, elle épousa en second noces Amenenthé (1), qui fut régent pendant la minorit de Mœris?

(1) *Ibidem*, p. 296. Le pharaon qui périt dans la mer Rouge est di versement nommé par les différents écrivains : ainsi, Artapane le nom mait *Nechephrès*, Appion et J. Africain *Amosis*, Josèphe et Philo *Thémosis*, Eusèbe et saint Augustin *Chencherès*, Eutychius *Amious* les Arabes *Cachous* ou *Valid;* et parmi les modernes, les mahométan lui donnent le nom de *Senan-ben-vivan*; Calvisius le nomme *Orus* Scaliger *Acherès*, Usserius *Aménophis*, etc.

Une autre concordance résulte encore de cette fixation de l'Exode par le cycle sothiaque. Suivant Fl. Josèphe, suivi par l'auteur des dissertations de la Bible de Vence, le séjour de la postérité de Jacob en Égypte fut de 215 ans (1). Ce nombre ajouté à 1667, qui est l'année de l'Exode, donne pour l'arrivée de ce patriarche l'année julienne 1882, qui fut la première du règne d'Apophis, sous lequel le Syncelle remarque qu'un accord unanime place cet événement (2). Les livres saints font

(1) Il y a controverse au sujet de la durée du séjour des Israélites en Égypte : les uns le font de quatre cent trente ans, et ceux-là s'appuient sur le texte hébreu de l'Exode; les autres le réduisent à la moitié de ce nombre, et ils ont en leur faveur le témoignage du texte samaritain, suivi par les Septante et par Fl. Josèphe, qui dit que les 430 ans se partagent entre le séjour dans la terre de Chanaam et le séjour en Égypte. C'est à cet avis que s'est rangé aussi saint Paul dans son épître aux Galates. Il paraît plus raisonnable de croire qu'il y a eu une omission dans la transcription du texte hébreu, que de supposer qu'il y ait en interpolation dans le texte samaritain. *Commoratio autem filiorum Israel et patrum eorum, quum habitaverunt in terra Chanaam et in terra Ægypti, quadringentorum fuit et triginta annorum.* L'hébreu a supprimé ce qui se rapporte au séjour *dans la terre de Chanaam.*

(2) Un passage remarquable de la Genèse vient confirmer le sentiment qui fait arriver Joseph en Égypte sous un roi Hyksos. Quand Jacob se rend dans ce pays, sur l'invitation de son fils, Joseph recommande à ses frères de ne pas oublier de dire qu'ils sont *pasteurs de troupeaux* de père en fils. Si le pharaon n'avait pas été lui-même de la race des pasteurs, c'eût été une mauvaise recommandation près de lui, que de se donner pour appartenir à ce qui était en horreur aux Égyptiens, *quia abominatio Ægyptiorum omnis pastor pecoris;* mais étant lui-même de cette race, c'était au contraire se mettre dans ses bonnes grâces que de s'annoncer comme pasteurs : aussi voyons-nous que, sur cette connaissance, le pharaon ordonne à Joseph d'établir ses frères loin des Égyptiens, et dans le meilleur canton du pays : *in optimo terræ habitare fac patrem tuum et fratres tuos;* et, de plus, il désire que ses propres troupeaux soient confiés à la garde de celui d'entre les enfants de Jacob qui sera le pasteur le plus habile. *Genèse*, XLVI, 34; XLVII.

Moïse âgé de 80 ans quand il provoqua la sortie d'Égypte des Israélites : ce nombre, ajouté à l'année de la sortie, donnerait pour l'époque de la naissance de ce patriarche l'année 1747, laquelle, d'après notre canon, fut la vingt-quatrième du règne d'Assis ou Asseth, dernier roi de pasteurs; mais c'est ici une impossibilité. Les Israélites fu rent, à raison de leur communauté d'habitudes pasto rales, les protégés et non les opprimés des Hyksos; c n'est donc pas sous ces rois que fut rendu l'arrêt barbar qui condamnait à périr à leur naissance les enfants mâle des Hébreux. On peut supposer une erreur dans la trans cription du chiffre indiquant l'âge de Moïse, et soupçon ner qu'on a placé la lettre numérique 80 à la place de 60 Dans ce cas, Moïse serait né en l'année julienne 1727, qu fut la cinquième du règne de l'Amosis de Manethon, o Aménophis I[er] des monuments; et nous verrions alors l chef de la dix-huitième dynastie rendre, dans la prévisio d'une nouvelle guerre, cet horrible édit qui, pour effac du sol de l'Égypte la postérité de Jacob, l'extirpe dans s germes, et qui, forçant les accoucheuses d'en faire pér tous les enfants mâles, arrête ainsi d'un seul coup la pro pagation de ce peuple. La raison de cette atroce mesur est exprimée par le pharaon : c'est, dit-il, pour que, e cas de nouvelles hostilités, les Israélites ne se joignent pa aux ennemis (1). L'Exode semble même placer cet évé nement à l'époque que nous lui assignons ici, quand ell dit qu'*un roi nouveau s'éleva, à qui Joseph était inconnu* ce roi nouveau, Thouthmosis-Aménophis, remplaçait ef fectivement, dans le pays qu'avaient occupé les pasteurs les rois Hyksos, sous l'un desquels s'était passée l'adminis tration de Joseph.

(1) *Venite*, dit le pharaon à ses officiers, *sapienter opprimamu eum, ne forte multiplicetur; et si ingruerit contra nos bellum, addatu inimicis nostris.* Exode, I, 10.

Les Hyksos furent expulsés après un séjour de 260 ans; mais leur départ ne délivra pas l'Égypte de tous les pasteurs. Manethon, dans Fl. Josèphe, fixe lui-même à 511 ans, ainsi que nous l'avons dit, la durée du temps que ces étrangers séjournèrent dans le pays; et nos calculs chronologiques établissent que les Israélites, qui étaient comptés dans ce nombre, ne quittèrent les rives du Nil que soixante-trois ans après. Restés seuls en Égypte, les enfants d'Israël, déjà très-multipliés, devinrent plus suspects et plus odieux aux Égyptiens; et c'est alors que le vainqueur des Hyksos, voulant débarrasser le sol de l'Égypte de ce peuple nouveau, conçut le barbare dessein d'en faire périr tous les enfants mâles à leur naissance. Cependant, soit que le pharaon n'eût rendu cet horrible édit que dans un mouvement de colère, soit que quelque autre circonstance l'eût fait revenir à des sentiments humains, l'arrêt de mort fut révoqué : la preuve en est en ce que la race d'Israël s'augmenta encore de toutes les générations qui faisaient la force de cette masse au départ de l'Égypte; mais la servitude s'appesantit sur ces étrangers, et devint de plus en plus cruelle, jusqu'au moment où la main de la Providence arracha Israël à cette terre qui lui était devenue ennemie. Le départ de ces éléments d'une nation nouvelle n'enleva point encore à l'Égypte toute la race des pasteurs, s'il est vrai que le séjour de ce qui composait ces pasteurs ait duré 511 ans. Peut-être cependant faut-il considérer ce nombre comme exprimant une période commençant à l'année de la première invasion et finissant à celle de l'expulsion complète, définitive et sans retour des invasions subséquentes, sans entraîner la nécessité d'une résidence habituelle et non interrompue. Quoi qu'il en soit, sous le règne d'un Aménophis, un très-grand nombre de lépreux relégués à Avaris, se révoltant, aux instigations d'un prêtre lépreux comme eux, nommé Osarsiph, les Hyksos, appelés par ceux-ci à leur secours,

rentrèrent en Égypte, où recommencèrent leurs ravage:
Manethon, dont l'amour-propre, comme prêtre et comm
Égyptien, se trouvait vivement offensé par le récit c
l'Exode, qui, avec les autres livres sacrés des Juifs, vena
d'être tout récemment traduite par les Septante pour
bibliothèque de Ptolémée Philadelphe, récit qui montra
les prêtres égyptiens vaincus par Moïse, et la patrie hum
liée par la fuite audacieuse des Israélites, par la spoliatic
des familles égyptiennes et par le désastre du pharaon
de son armée; Manethon voulut, à ce qu'il paraît, re:
voyer l'humiliation aux Juifs; et dans son histoire il le
donna pour ancêtres ces lépreux révoltés, ce qui soulè
en effet l'indignation de Fl. Josèphe. Les lépreux, séque
trés dans la vallée de Gessen, appellent, suivant l'hiér
grammate, à leur secours les Hyksos établis dans Jérus
lem, et l'Égypte est de nouveau désolée par ces pasteui

Mais quel fut l'Aménophis sous qui se passèrent les év
nements dont nous entretient ainsi Manethon? Les mon
ments démontrent incontestablement que le pharaon su
nommé Sethon et Ægyptus est le même que Sésostris c
Rhamsès le Grand, occupant l'avant-dernier rang dans
liste de la XVIIIe dynastie. A ce Rhamsès le chronograp
donne pour successeur un Aménophis qui précéda le Rha
sès-Méiamoun des monuments, chef de la XIXe dynasti
Ce ne saurait être sous ce dernier Aménophis que les pa
teurs rentrent en Égypte, puisqu'il ne monta sur le trô
qu'en 1409, c'est-à-dire soixante-deux ans après l'expirati
des 511 ans que Manethon assigne au séjour total des Hy
sos et de tous les autres pasteurs. L'Aménophis dont pa
le chronographe ne pouvant être le successeur de Sésostr
il faut le chercher dans celui à qui les Grecs ont donné
surnom de Memnon. Celui-ci avait fait bâtir le Memn
nium de Thèbes, ainsi que le palais de Louqsor; et, da
tout ce qui existe encore de lui, on n'a trouvé, comme a
tion guerrière, qu'une expédition en Éthiopie mentionn

sur une de ses statues, si même cette statue a été réellement faite pour lui, si elle n'a pas été usurpée. Toutes les autres décorations de ses monuments sont religieuses, et montrent un prince tel que Manethon peint celui sous qui les pasteurs firent une nouvelle irruption, c'est-à-dire, pieux, et qui aurait eu un grand désir de contempler les dieux en face.

La première invasion des Hyksos étant, d'après notre canon, de l'an 1982, les 511 ans que Manethon fait durer la présence de ces ennemis en Égypte expirent en l'année 1471, laquelle répond à la quatrième du règne du grand Rhamsès. N'est-ce pas encore ici une coïncidence remarquable, et qui justifie très-bien le maintien de la liste de Manethon en l'état où cet écrivain l'a tracée? C'est précisément à ce prince que le même Manethon et Cheremon, hiérogrammates l'un et l'autre, attribuent l'expulsion définitive de ces pasteurs, bien que leur récit, plein d'étrangetés et réciproquement contradictoire dans les détails, soit mêlé de circonstances évidemment controuvées; ce qui autorise l'accusation d'imposteurs portée contre eux par Fl. Josèphe. L'Aménophis qui aurait voulu voir les dieux en face fut le père d'Horus, qui lui-même exprima le même désir, et non l'un de ses successeurs. C'est à la suite de l'expulsion entière des pasteurs, laquelle répond, disons-nous, après les 511 ans de leur séjour, à la quatrième du règne de Sésostris, que ce héros porta ses armes victorieuses dans l'Asie; et il est encore à remarquer que les tableaux du Rhamesseum placent la conquête de la Mésopotamie en la cinquième année de son règne (1) : cette concordance est encore un témoignage en faveur de notre système chronologique.

L'Écriture sainte ne fait aucune mention du passage de Sésostris par la Judée; elle se tait également sur l'invasion de l'Égypte par les Jérosolimitains. Ce n'est pas une raison

(1) *Lettres d'Égypte*, par Champ., p. 212.

de nier ces deux faits. Il est reconnu que ces livres sont incomplets; deux en sont perdus : le livre *des Guerres du Seigneur*, cité dans celui des Nombres, et le livre *des Justes*, cité dans celui de Josué (1); et c'est dans le premier de ces livres qu'il pourrait en être parlé.

Fl. Josèphe compte 393 ans entre la capitulation d'Avaris et l'époque des frères Danaüs et Ægyptus, ou Armaïs et Sésostris; mais il y a évidemment une erreur dans ce chiffre, et cette erreur ne saurait être imputée à l'historien. En calculant les années de règne de la XVIIIe dynastie d'après sa propre liste, il n'y a que 247 ans entre la première année du règne de Thémosis et la première du règne de Sésostris; et en considérant même le Sethon de Manethon comme le chef de la XIXe, ce qui n'est pas, le chiffre ne serait que de 333 ans, ainsi que nous l'avons montré plus haut.

§ II.

Le calcul des différents règnes qui remplissent les dix-huit premières dynasties nous a conduits à l'année julienne 1389, laquelle commence les règnes des pharaons de la dix-neuvième dynastie; et cette année-là, par un hasard des plus heureux, se trouve marquée par un tableau astronomique comme étant celle dans le courant de laquelle le chef de cette même dynastie prit la couronne des deux Égyptes. De cette année 1389 à l'année 525, qui fut celle de la conquête de ce pays par Cambyse, année dont la fixation chronologique n'est pas rendue moins certaine par les époques olympiques, il reste un intervalle de 865 ans, que doivent remplir les règnes compris dans les dynasties dix-neuvième à vingt-sixième inclusivement. Nous avons montré déjà que les nombres donnés pour ces rè-

(1) Josué, x, 13; *Numer.*, XXI, 14.

gnes par J. Africain sont ceux qui remplissent le mieux cette condition.

Les règnes de la dix-neuvième dynastie ne donnent lieu à aucune observation. Le dernier des rois de cette liste, Thuoris, est celui sous qui se passa l'événement le plus mémorable dans les fastes de la Grèce, et qui a le plus retenti dans l'antiquité, le siége et la prise de Troie. Homère donne à ce siége une durée de dix ans; mais, suivant Manethon, le règne de Thuoris, que le poëte grec nomme Polybus, ne régna que sept ans; et c'est dans le cours de ce règne si borné que se passa toute cette longue épopée, au dire même d'Homère, depuis le rapt d'Hélène et son débarquement à Schedia avec son ravisseur, jusqu'à l'arrivée dans ce même port de Ménélas venant chercher sa femme et ses trésors près du pharaon, après la destruction de la ville de Priam. Ainsi, en supposant que Pâris ait relâché en Égypte dans la première année du règne de Thuoris, et que Ménélas y soit venu en la dernière année de ce même règne, ce serait à sept ans qu'il faudrait réduire non-seulement la durée du siége, mais encore tous les préparatifs de cette guerre (1). La XIXe dynastie ayant commencé ses règnes en 1389, et sa durée étant de 204 ans, c'est en 1185 que commencent les règnes de la XXe. Cette vingtième dynastie, anonyme, occupe le trône pendant 135 ans; la XXIe y parvient donc en 1050; mais la résidence de cette dynastie n'est plus à Thèbes.

Ce ne fut pas sans de graves raisons, sans doute, que la ville de Thèbes, qui depuis treize siècles avait remplacé celle de Memphis dans la possession du trône des pharaons, s'en vit privée, et perdit le privilége de cette antique prérogative. Plusieurs fois l'anarchie a désolé l'Égypte,

(1) Le règne de Thuoris ayant duré de 1192 à 1185 avant J. C., c'est dans cet intervalle que se placent le siége et la prise de Troie.

et la brièveté des règnes d'une foule de dynasties ne p
reconnaître d'autre cause ; plusieurs fois aussi des invasi
étrangères ont forcé les rois à changer leur résidenc
c'est sans contredit à l'une de ces deux causes qu'il f
attribuer ce nouveau déplacement du domicile roy
mais les ténèbres qui jusqu'à ce moment couvrent enc
l'histoire de cette époque, nous empêchent de savoi:
c'est devant un conquérant aujourd'hui inconnu que
trône descendit à Tanis, ou si quelque révolution in
rieure contraignit Smendès à abandonner sa capitale p
aller s'établir dans le Delta, où nous voyons désorn
le trône errer de ville en ville jusqu'à la fin de la monarc
nationale. La perte du nom des douze rois qui compos
la vingtième dynastie jette encore de l'obscurité sur c
circonstance. Champollion pensait que le Rhampsi
d'Hérodote, ce prince avare qui avait mis toutes ses é
des à amasser des trésors, fut le chef de la vingt et uniè
dynastie, et par conséquent le Smendès de Manetho
Psousennès, qui en fut le dernier roi, prit la couro
en 950.

Nous voici parvenus à un point difficile de la chro
logie égyptienne. La XXIIe dynastie, dite des Bubasti
se trouve intercalée entre les deux dynasties des Tani
et, par la place qu'elle occupe ainsi, il semble démo
qu'elle a dû être illégitime. Cette dynastie, incomp
dans Eusèbe, qui ne lui donne que trois rois, en eut n
suivant J. Africain, qui n'en nomme pareillement que tr
Ces neuf rois, dont les règnes collectifs s'élèvent à
ans, eurent pour chef un guerrier que les chroni
juives signalent comme le conquérant de Jérusalem
spoliateur du temple de Salomon. Le nom de ce pr
est Sesonchis dans J. Africain, Sesonchosis dans Eusè
Schischak dans le texte du livre des Rois, et Sesac dan
Vulgate. Son règne, porté à vingt-deux ans par une s

funéraire, a dû commencer en 920 (1). Suivant les Paralipomènes, Schischak marcha contre Jérusalem à la tête d'une armée composée d'Égyptiens, d'Éthiopiens, de Libyens et de *Suchiim* ou habitants des cavernes, c'est-à-dire de Troglodites; ce qui prouve que ce prince commandait

(1) Perizonius avait déjà reconnu dans Sesonchis le Sesac de la Bible. L'expédition de ce prince contre Jérusalem étant de la cinquième année de Roboam, il serait facile d'en avoir l'époque précise par le contrôle de la chronologie judaïque, si l'on pouvait donner de la confiance à cette chronologie; mais trop d'incertitude plane sur la fixation de ses dates pour en pouvoir tirer parti. En effet, la prise de Jérusalem par Schischak est placée par Mercator à l'an 1008, par Gordon à l'an 979, par la Bible de Vence à l'an 973, par Petau à l'an 970, par Calmet à l'an 967, par Berruyer à l'an 899 : comment employer le contrôle de dates aussi controversées?

Si on lit avec attention les *livres des Rois*, on est forcé de reconnaître qu'ils ne sont que des extraits des chroniques nationales, auxquelles ces livres renvoient à tout instant pour les développements. Voyez, aux 3e et 4e livres des Rois, la fin de tous les règnes. Les extraits conservés dans les temples, et qui nous sont ainsi parvenus, étaient la partie de ces annales destinée à être lue par les prêtres en présence du peuple rassemblé, et ne contenaient que ce qui montrait l'intervention de Dieu en faveur de son peuple, afin d'offrir aux grands et aux autres classes de bons exemples à suivre et des fautes à éviter. On s'aperçoit aussi qu'il y a de grandes lacunes dans ces extraits; nous n'en signalerons qu'une, la plus importante. Le livre des *Sophtim* ou *suffètes*, mot si singulièrement traduit par celui de *juges*, ne se lie nullement au premier livre des Rois. Dans le livre des Juges, le gouvernement est oligarchique; dans le premier livre des Rois, ou de Samuel, il est théocratique pur. Le suffète, d'abord occasionnel, devenu ensuite permanent par l'usurpation d'Abimelech, est, dans le livre des *Sophtim*, très-distinct du grand prêtre; dans le livre de Samuel, les deux fonctions se trouvent unies, sans qu'on sache comment arriva, de la part des pontifes, cette usurpation d'autorité, qui fut une véritable révolution constituant la théocratie pure, dont les Hébreux furent bientôt las. Il y avait donc entre le premier livre des Rois et le livre des *Sophtim* un autre livre qui s'est perdu, comme certains autres, vraisemblablement pendant la longue captivité. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que la chronologie hébraïque offre des lacunes si considérables.

également aux peuples du cours du Nil, tant au-dessous qu'au-dessus des cataractes, et à ceux des contrées environnantes. Le vainqueur de Roboam paraît donc être un Éthiopien qui avait d'abord commencé par se rendre maître de l'Égypte. Diodore rapporte avec assez de détail une irruption des Éthiopiens qui ne peut être que celle-ci; et il montre que l'invasion de l'Égypte fut favorisée par les Égyptiens eux-mêmes, fatigués de la tyrannie de leur roi Amosis. « On supporta, dit cet historien, ses cruautés tant « qu'il n'y eut pas moyen de se venger, et jusqu'à ce que « Aktisanès, roi d'Éthiopie, descendit en Égypte contre « lui. Alors les haines cachées se manifestèrent; et plu- « sieurs s'étant séparés de lui, le roi fut pris, et l'Égypte « se rendit aux Éthiopiens (1). »

Il n'est pas étonnant, d'après les circonstances de ce récit, que l'Égypte entière ait reconnu la loi de l'étranger au-devant de qui elle s'était, en quelque sorte, portée. Hérodote aussi fait mention de cette invasion, mais avec une confusion qui la rend inintelligible. Confondant en une seule les deux époques, il prétend que Schabak (Sabacos) vint en Égypte, où il demeura 50 ans; qu'il en sortit ensuite; et que l'ancien roi du pays, Anysis, qui, fuyant devant les conquérants, s'était réfugié dans les marais, revint occuper son trône. Cet historien donne ensuite pour successeur à Anysis, dont le règne, interrompu par une lacune de cinquante ans, aurait été d'une longueur non impossible, mais assez extraordinaire, Sethon, que nous savons avoir au contraire remplacé Schabak. Ici une double confusion se fait remarquer : Sabacos confondu avec Aktisanès, les deux invasions confondues en une seule. Le savant Larcher, arrêté par ce passage de l'auteur qu'il traduisait, n'hésite pas à distinguer les deux invasions éthiopiennes (2).

(1) Diodore, I, 60.

(2) Larcher, *traduct. d'Hérod., Chronol.*

Quelque embrouillé que soit le récit d'Hérodote, il peut cependant servir, ce semble, à éclairer celui de Diodore. Suivant le premier de ces écrivains, à l'entrée des Éthiopiens, Anysis, qui paraît être le même qu'Amosis, s'enfuit dans les marais en une île inconnue, et qu'on ne retrouve que plusieurs siècles après, sous le règne d'Amyrtæus; Diodore veut au contraire que ce roi ait été pris, et d'autre part le Syncelle nous parle d'un Boccoris que le roi d'Éthiopie, Schabak, aurait fait brûler vif. Mais l'histoire peint Sabacos comme un prince pieux, et humain surtout; car c'est lui qui, en Égypte, commua la peine de mort en celle des travaux forcés; et il n'est pas présumable qu'il se soit rendu coupable d'un acte aussi barbare envers un prince que les lois dont il avait doté l'Égypte faisaient considérer comme un sage (1). Ce n'est donc pas Boccoris qui périt d'une manière aussi affreuse : l'horreur qu'avait inspirée par ses cruautés Amosis, qui n'était autre, à ce qu'il paraît, que le Psousenès II de

(1) Eusèbe et le Syncelle paraissent avoir pris ce qu'ils disent du supplice infligé à Boccoris dans Ælien, qui, dans son Histoire des animaux, prétend que c'est pour avoir introduit un taureau sauvage près du taureau Mnevis, que ce prince s'attira la haine des Égyptiens. Mais un acte réputé sacrilége indiquerait un roi extravagant, et non un prince sage, comme le législateur Boccoris. C'est là évidemment un conte de l'époque romaine, et qu'il faut reléguer au même rang que celui du prétendu culte des oignons et des poireaux. Hérodote, qui recevait les communications des prêtres de son temps, dit que ce fut Néchos, père de Psammétique, qui fut ainsi brûlé vif; mais il est très-probable que ce n'est pas plus l'un que l'autre, puisque plus de 50 ans séparent ce Psammétique de Sabacos. Suivant les Arabes, le dernier pharaon, qu'ils désignent par le titre de *Al-Aradj*, c'est-à-dire, *l'estropié*, ce qui semble indiquer Nechao, ayant refusé de livrer à Nabuchodonosor quelques juifs réfugiés en Égypte, se serait attiré par là le courroux de ce roi, qui, ayant marché contre lui, l'aurait assiégé dans la ville de Mesr ou Memphis, et après la prise de cette ville l'aurait fait pendre : c'est là une variante du même fait.

Manethon, fait plutôt croire que c'est ce dernier qu tombé entre les mains de ses ennemis, éprouva le terrib effet de leur vengeance. L'anecdote de l'île d'Elbo, av ce qui s'y rattache, est sans contredit l'un des contes my térieux que faisaient les prêtres, contes qui abusaient l étrangers, qui n'en comprenaient pas le sens allégoriqu mais cette circonstance de la fuite dans les marais est r marquable par le déplacement du trône, qui se trouva à cette époque à Tanis, au voisinage par conséquent ces marais. C'est de ces mêmes marais, ceux app remment qui forment une partie du lac de Mensale anciennement lac de Thenessus, dont la ville de T nis ou Tsoan n'est qu'à quatre lieues, que sortire plus tard les insurgés qui, sous Taharak, en expu sant les Éthiopiens, relevèrent le trône national; et c'e là peut-être le sens mystérieux de cette prétendue î d'Elbo, qui, retrouvée près de six siècles après et dans d circonstances presque semblables, pourrait bien indiqu allégoriquement, ou en langue sacrée, un lieu de ra semblement pour la délivrance de la patrie. Personne a surément ne supposera qu'on ait jamais pu croire ni a mettre sérieusement qu'une île qui aurait dix stade c'est-à-dire environ 1950 mètres ou une demi-lieue da tous les sens, fût restée inconnue ou ignorée pendant ta de siècles dans un des bras du Nil ou dans un des lacs d Delta.

Aktisanès ne peut donc être que Sésonchis ou Schise haq, dont le prénom, qui signifiait *soleil du monde mér dional* (1), contribue encore à constater l'origine éthic pienne. On sait, du reste, sous combien de noms différent le même pharaon se montre dans l'histoire. La guerre d ce prince contre Juda eut lieu dans le cours de la cinquièm année de Roboam, fils de Salomon; mais l'incertitude d

(1) Champollion-Figeac, *Univ. pitt.*, *Égypte*, p. 258.

la chronologie hébraïque empêche de reconnaître à quelle année du règne du pharaon correspond cette cinquième année de Roboam. L'Éthiopien était déjà sur le trône d'Égypte quand mourut Salomon, puisque c'est près de lui que s'était réfugié Jéroboam. Ce dernier, qui s'était mis en révolte contre Salomon, ne pouvait choisir de meilleur réfuge qu'auprès du prince qui avait détrôné le beau-père du roi dont il cherchait à usurper l'héritage (1).

Sésonchis, Aktisanès ou Schischak eut pour successeur Osorchon, que Champollion et d'autres critiques ont reconnu pour le Zarac des Paralipomènes. Ce Zarac, qui se fit battre par Aza, roi de Juda, est expressément désigné par l'épithète d'Éthiopien, ainsi que ses soldats : voilà donc deux rois successifs reconnus pour Éthiopiens dans la famille des Bubastites : cela suffit pour démontrer que tous les autres rois de la même dynastie furent Éthiopiens aussi, car une famille nationale ne pouvait pas s'implanter sur la

(1) Les dernières années de Salomon doivent nécessairement concorder avec le règne de Schischak. Salomon avait épousé la fille d'un Pharaon, et le même architecte qui fut chargé de construire le temple construisit aussi un palais pour la princesse égyptienne. Tout porte à croire, ainsi que nous le dirons en son lieu, que l'ensemble du plan du temple de Jérusalem fut calqué sur celui des temples de l'Égypte. Salomon n'épousa la fille du pharaon qu'en la troisième année de son règne, ainsi qu'il résulte du 39e verset du deuxième chapitre du troisième livre des Rois et du 1er verset du troisième chapitre. Cette année correspondrait à l'année 947, qui était la troisième du règne de Psousenès-Amosis. Salomon régna encore 37 ans après son mariage; il meurt donc en 910, année qui correspond à la 10e du règne de Schischak. Jéroboam se révoltant contre Salomon, et cherchant un refuge en Égypte, vient auprès du roi qui avait chassé du trône le beau-père du fils de David. L'expédition de Schischak contre Jérusalem étant de la cinquième année du règne de Roboam, c'est donc en 905 qu'elle dut avoir lieu, ou en la quinzième année du règne de Schischak. Ce serait ainsi, d'après nos calculs, 65 ans plus tard que l'époque assignée à cette guerre par le père Petau, et six ans plus tôt que celle à laquelle la place le père Berruyer.

famille étrangère. Un passage d'Hérodote peut être invoqué dans cette question. Suivant cet historien, dans les trois cent trente rois dont les prêtres lui avaient lu les noms dans leurs annales, il s'en trouvait dix-huit d'éthiopiens : dans les listes de Manethon nous devons donc trouver au moins ce nombre d'étrangers, or nous n'y en découvrons pas seulement dix-huit, mais vingt-un : ce sont les neuf éléphantins, les neuf bubastites (1) et les trois princes de la famille de Sabacos. Hérodote place, il est vrai, ses dix-huit éthiopiens avant la XVIIIe dynastie; mais il est bien évident que c'est là une suite de cette confusion dans ses notes qui lui fait écrire les noms de Chéops, de Chephren, de Mycerinus, après celui de Sésostris, que ces princes ont précédé de dix-huit siècles : quant à la différence des nombres 18 à 21, elle peut s'expliquer en considérant qu'Hérodote ne compte ni Sevechus ni Taharak dans la famille de Sabacos; la différence n'est donc plus alors que d'un nom, ce qui n'est qu'une erreur très-légère, en comparaison des autres que renferme sa chronologie. Nous pouvons donc considérer avec toute confiance les bubastites comme des éthiopiens, et leur chef comme l'Aktisanès de Diodore. Les prêtres, qui poussaient la complaisance pour le voyageur grec jusqu'à lui communiquer une partie de leurs livres, n'auraient pas voulu assurément augmenter à plaisir le nombre des princes éthiopiens qui avaient asservi leur pays; et puisque dix-huit de ces étrangers doivent se trouver dans les listes, il devient de toute évidence qu'il faut comprendre dans ce nombre la dynastie qui s'est intercalée entre les Tanites. Un autre témoignage à l'appui de cette opinion, qu'on peut déduire encore des récits d'Hérodote, c'est celui de l'exhaussement des chaussées sur lesquelles étaient bâties les villes. D'a-

(1) Champollion a découvert que, parmi les six rois anonymes de cette dynastie, il avait existé un second Schischak.

près Hérodote, Schabak fit élever considérablement ces buttes factices, et Bubastis fut, dit-il, la ville où on les releva le plus. Larcher soupçonne une lacune dans cet historien après ce qui concerne Anysis, et il ne croit pas que ce soit Sabacos qui ait forcé ce pharaon à se réfugier dans les marais. Si Anysis est, comme tout concorde à le faire croire, l'Amosis de Diodore, celui qui le détrôna est Aktisanès ou Schischak. Ce dernier prince étant entré en Égypte en réparateur, et ayant été accueilli en libérateur par les nationaux, devait s'occuper efficacement de tout ce qui pouvait rendre sa domination plus agréable aux Égyptiens; et comme sa dynastie établit sa résidence à Bubastis, c'était une raison pour qu'elle donnât encore plus d'attention à l'exhaussement des chaussées de cette ville.

Aktisanès avait été secondé dans sa conquête de l'Égypte par le vœu de la population, et peut-être aussi par ses efforts; tout porte à croire que ses successeurs continuèrent paisiblement leur domination sur ce pays (1). A la mort du dernier prince de cette famille étrangère, les Égyptiens se donnèrent un roi national, suivant ce que dit Diodore. Ce roi fut Petoubatès, qui rétablit le trône national à Tanis. La vingt-deuxième dynastie avait conservé le trône cent dix-sept ans; Aktisanès avait commencé sa domination en l'année 920, Petoubatès commença donc à régner en l'année 803.

La vingt-troisième dynastie se compose de quatre rois dont les règnes réunis forment un total de 89 ans, ce qui

(1) Ce qui établit très-bien que la domination de cette famille éthiopienne fut du gré des Égyptiens, c'est que le nom de ses princes ne fut pas martelé sur les monuments, et qu'on voit, au contraire, divers de ses membres remplir dans le pays de hautes fonctions sacerdotales. (*Champ.*, 2e *Lettre à M. de Blacas.*) Il en fut de même, plus tard, pour le nom de Darius II, qui fut respecté partout où il se trouvait, parce que ce prince, différent des autres rois perses, s'était attaché à réparer le mal qu'avaient fait ses prédécesseurs.

porte à l'année 714 la prise du Pschent par Bok-hor ou Boccoris, qui à lui seul forme la vingt-quatrième dynastie. Bok-hor, renonçant au séjour de Tanis, transporta son trône à Saïs.

La cause qui enleva à la ville de Tanis l'avantage d'être la résidence des rois paraît due à une expédition des Assyriens contre l'Égypte. Le prophète Nahum annonçant des malheurs à Ninive, dit aux habitants de cette ville de prendre exemple sur ceux de No-Amoun, dont la mer était le rempart, l'Égypte et *Kous* sa force, et qui avait pour la secourir la Libye et Phut, ce qui n'empêcha pas ses habitants d'être emmenés en esclavage, ses plus illustres citoyens d'être partagés au sort, ses petits enfants d'avoir la tête brisée sur les pavés (1). Ce passage, en unissant l'Égypte à *Kous*, semble placer cet événement à une époque où les Éthiopiens étaient maîtres de l'Égypte, ou bien où les pharaons dominaient eux-mêmes en Éthiopie, ce qui est arrivé plusieurs fois, comme l'attestent les monuments Mais aucun désastre de ce genre n'a pu avoir lieu aprè l'invasion de Shabak, qui détrôna Boccoris; et l'obscu rité qui couvre la géographie de ces temps reculés ne pe met pas de savoir d'une manière bien certaine quels so les pays que le prophète cite ainsi comme étant la force les auxiliaires de No-Amoun, la *Diospolis* du Delta. O sait que le nom de *Kous*, qu'on donne aux Éthiopien était aussi celui de peuples habitant certaines parties c l'Arabie, et entre autres du pays de Madian (2); et version syriaque de la Bible traduit même, dans un pa sage de Jérémie, ce mot *Kous* par *Indus*, quoique pa tout ailleurs elle le traduise par *Æthiops*. Dans cette pr

(1) Nahum, III, 8 et 10.

(2) « Alors Marie et Aaron parlèrent contre Moïse, à cause de femme qui était Éthiopienne. » *Numer.* XII, 1. La femme de Moï était fille de Jéthro, prince-prêtre de Madian : l'Écriture sainte co sidérait donc aussi les Madianites comme des Éthiopiens asiatique

phétie de Nahum, *Kous* ne peut se rapporter qu'au pays de Madian, parce qu'à cette époque l'Égypte était maîtresse de la Syrie, et que, pour venir de Babylone devant cette ville de No-Amoun, il fallait traverser le désert. Quant au mot *Phut*, que la Vulgate traduit par Afrique, dom Calmet et l'abbé de Vence pensent que c'était une contrée de l'Égypte même, la partie la plus voisine de la Libye. Par le mot Libye il faut entendre les oasis, d'où il pourrait se faire que le pays de Phut ne fut autre que la Marmarique. Les impénétrables ténèbres qui couvrent l'histoire d'Assyrie depuis Nemrod jusqu'à Phul laissent dans le plus grand vague le règne célèbre de Sémiramis, celui de Ninus et ceux de ses successeurs : il est donc impossible de deviner auquel des rois de cette nation est due la catastrophe de No-Amoun, laquelle, suivant nos calculs, doit avoir eu lieu vers l'année 714 (1). Un petit nombre d'années s'était écoulé depuis cet événement, quand le prophète, qui en avait sans doute l'imagination frappée, se servit de l'exemple de cette grande infortune pour effrayer les Ninivites. Tanis, où résidaient alors les pharaons, n'était éloigné de No-Amoun que de quelques lieues; et, pour arriver sous cette dernière ville, une armée venant de l'orient était forcée de passer devant Tanis. A l'approche de l'ennemi, la famille royale dut évacuer cette ville, et elle se retira à Saïs, dont la position au milieu d'une île du Delta, et à une assez grande distance de la frontière, lui offrait plus de sécurité. Cette raison décida probablement Boccoris à continuer à résider dans cette ville après le départ des Assyriens, et c'est de là

(1) Nous avons déjà parlé de l'extrême différence que présentent les divers systèmes chronologiques de l'histoire juive. Suivant le père Berruyer, qui est celui dont l'ensemble s'accommode le mieux à notre propre système, Joatham, sous le règne de qui Fl. Josèphe place le prophète Nahum, régna vers l'année 735. Ce prince règna 25 ans; ce serait par conséquent dans la 21e année de son règne que serait survenu le désastre de No-Amoun.

qu'après six ans de règne la troisième invasion éthiopienn le chassa de nouveau. Ici, deux faits sont également cer tains : la ruine de No-Amoun, voisine de Tanis, et la trans lation à Saïs du trône élevé dans la ville qui se trouva sur le passage d'une armée venant de l'orient : il sera bien étonnant que le dernier de ces faits ne fût pas l conséquence du premier. On peut même supposer, d'apr un passage d'Isaïe, que Tanis aussi tomba au pouvoir d Assyriens, quoique rien ne dise que cette ville ait é traitée avec la même rigueur que No-Amoun (1). Da tous les cas, le sac de la ville égyptienne ne saurait êt attribué à Sennacherib, que le témoignage unanime d auteurs sacrés et profanes montre comme n'ayant pas d passé la frontière de l'Égypte.

Soit que la prise de No-Amoun ait eu lieu au comme cement du règne si court de Bok-hor, soit que cet évén ment appartienne à la fin du règne de Zet son prédéce seur, qui aurait lui-même transféré à Saïs la résiden royale, et péri peut-être les armes à la main, le Delta fut peine débarrasssé des Assyriens, qu'une armée victorieu descendant de l'Éthiopie vint faire perdre à Boccoris s trône, et peut-être aussi la vie en le défendant; et c' cette mort qui aurait pu donner lieu à l'erreur qui a f considérer ce prince comme ayant subi le supplice du f par ordre du conquérant éthiopien. L'invasion de l'Égyp par Schabak, dont la famille forma la vingt-cinquièr dynastie, eut lieu en 708, et cette dynastie illégitime trouve intercalée entre les deux dynasties des Saïtes, do elle rompt la continuité. Après huit ans de règne, Schab

(1) C'est à cette expédition assyrienne que se rapporte, suivant bons critiques, le 19e chapitre d'Isaïe, où ce prophète parle des co seillers du pharaon qui ont perdu la tête dans Tanis. Le 2e vers semble indiquer que les discordes civiles partageaient la populati égyptienne au moment où les Assyriens se présentèrent devant T nis, et le verset 18 fait voir que cinq des villes du Delta tomb rent au pouvoir du vainqueur.

laissa la couronne à Sevekopht ou Sevechus, qu'Hérodote nous représente comme appartenant à la race sacerdotale ; c'est donc en l'année 700 que ce pharaon-prêtre parvint au trône. C'est sous ce prince que les prêtres qui instruisaient Hérodote plaçaient la marche de l'Assyrien Sennacherib contre Peluse.

Sennacherib ne fit qu'une reconnaissance vers la frontière de l'Égypte, sans pénétrer dans ce pays. Le gros de son armée resta sous les murs de Jérusalem, où la frappa une mortalité différemment expliquée par les livres sacrés et les livres profanes. Le livre des Rois place cet événement sous Taharac, mais les Égyptiens le plaçaient sous Sevechus; et Hérodote a vu encore la statue élevée à ce pharaon en mémoire du fait allégorique par lequel les prêtres expliquaient l'éloignement des Assyriens (1).

(1) Suivant Isaïe et le livre des Rois, c'est l'ange du Seigneur qui détruit les Assyriens en une nuit; suivant Berose, c'est la peste qui enlève à Sennacherib la plus grande partie de ses forces; et Hérodote, d'après les prêtres égyptiens, fait ronger par des rats les courroies des carquois et les cordes des arcs des soldats assyriens devant Peluse, circonstance qui fit représenter le pharaon avec un rat sur la main. Ces versions, en apparence contraditoires, peuvent s'accorder facilement. Le rat était, hiéroglyphiquement, le symbole des désastres, des maladies pestilentielles par conséquent. (*Horapol., hierogl.* 1, 47.) Hérodote avait reçu la communication de l'allégorie, mais non son explication. Quant à l'ange exterminateur, on sait que c'était aussi chez les Hébreux le symbole des vengeances du Seigneur.

Pour placer l'expédition de Sennacherib sous le règne de Taharak, il faudrait contredire le récit d'Hérodote, reconnu pour être ordinairement très-exact, en ce qu'il rapporte d'après lui-même : or, il déclare *avoir vu* cette statue de Sethon ou Sevechus. Remarquons que le pharaon n'est cité dans les livre des Rois qu'incidemment. Sennacherib a appris, y est-il dit, que Taharak se prépare à marcher au secours de Jérusalem; c'est pourquoi il se dispose à aller lui-même à sa rencontre avec une partie de son armée. Mais en ceci le chroniqueur juif se montre mal informé, puisqu'il est constant que le pharaon ne fit, au contraire, que se préparer à défendre se

Taharak remplaça Sevekopth (1) en 686, et après dix-huit ans de règne ce prince mit fin à la dynastie illégitime des Éthiopiens, que remplaça la XXVIe dynastie légitime des Saïtes, à la tête de laquelle Eusèbe met un Ammerès dont ne parle pas J. Africain, et qu'il qualifie d'Éthiopien. A ce titre d'Éthiopien, Ammerès ne peut appartenir à cette liste, toute composée de princes égyptiens. Cet Ammerès, s'il a joué un rôle dans le gouvernement de l'Égypte, mais alors comme Égyptien et non comme Éthiopien, ne peut être que l'un des douze chefs qui s'étaient ligués pour chasser Taharak, et que, par inadvertance, Eusèbe aura introduit dans la vingt-sixième dynastie.

Suivant Hérodote et Diodore, ce fut Psammitik, l'un de ces douze chefs, qui régna le premier en Égypte après l'expulsion des Éthiopiens, et après qu'il eut supplanté ses compagnons; et cependant le nom du premier Psammitik ne se trouve qu'à la quatrième place dans les successions des pharaons de cette dynastie, d'après Manethon. Faut-il d'après cela, reléguer au rang des fables tout ce que les auteurs grecs ont dit de ces douze rois qui s'étaient partagé l'Égypte, et dont l'un était Psammiticus lui-même? Mais les détails circonstanciés dans lesquels entrent à cet égard ces écrivains ne permettent guère de rejeter absolument tout leur récit, surtout lorsque les faits dont ils parlent se rapportent à un prince qui devait être bien connu des Grecs, puisque c'est à lui qu'ils étaient redeva-

frontières, loin de vouloir être agresseur; et ce ne fut pas sans peine que Sevechus put réunir des forces qui probablement n'auraient pas sauvé l'Égypte sans la mortalité des Assyriens, puisque le corps des guerriers, offensé par le pharaon-prêtre, avait refusé de marcher. La version arménienne d'Eusèbe fait de Taharak un prince indien, et elle place l'expédition de Sennacherib sous Sabacos.

(1) Une pierre du musée du Louvre porte ce nom de *Sevekopth* qu'on croit appartenir au Sevechus de Manethon. M. Wilkinson le nomme *Scihbek*.

bles du privilége d'avoir pu former des établissements dans un pays qui était auparavant rigoureusement fermé à leurs comptoirs. Mais, d'autre part, J. Africain, Eusèbe, le Syncelle, ne se seraient pas accordés à placer ce pharaon au même rang dans leurs listes, s'ils ne l'avaient trouvé ainsi dans Manethon; et celui-ci savait encore mieux que Diodore et Hérodote quel avait été réellement l'ordre des successions dans cette vingt-sixième dynastie. La difficulté que présentent ces contradictions ne nous paraît pas insoluble.

Le règne de Taharac fut de dix-huit ans, suivant le chronographe égyptien, qui ne fait aucune mention des douze rois; Hérodote, de son côté, se tait sur Taharak, et Diodore ne parle que du seul Sabacos. Suivant ce dernier historien, une anarchie de deux ans précéda l'élection des douze rois : ces deux années, jointes aux quinze que dura l'empire de ces douze chefs, nous montrent un synchronisme entre le règne de ces prétendus douze rois négligés par Manethon, et celui de Taharak : c'est dix-sept années à prendre sur la durée de ce dernier règne. Hérodote nous apprend une circonstance bien précieuse pour aider à résoudre la difficulté. Le second roi de cette dynastie éthiopienne, lequel appartenait à la race sacerdotale (1), témoignait un grand mépris pour la caste des guerriers; aussi ces derniers refusèrent-ils de prendre les armes contre Sennacherib, quand cet Assyrien s'avança vers l'Égypte. Sevechus, abandonné par les gens de guerre, fut contraint de lever une armée parmi les gens du peuple, et c'est avec cette troupe improvisée qu'il se porta sur Peluse. Il y a lieu

(1) Les fils des pharaons étaient admis dans l'ordre sacerdotal, et nous en voyons plusieurs remplissant de hautes charges dans cette classe. Si un événement faisait passer la couronne sur la tête de l'un des princes ainsi engagés dans le sacerdoce, ce prince était pharaon-prêtre : Sevechus était précisément dans ce cas, puisque Eusèbe le fait fils de Sabacos.

de croire que, sans le désastre de l'armée assyrienne, par l'effet sans doute d'un typhus, Sennacherib aurait envahi l'Égypte avec la même facilité que l'avait fait Aktisanès deux siècles auparavant : le mécontentement des militaires lui en aurait facilité la conquête. Cette tentative de Sennacherib est placée par Mercator en 754 avant J. C., par le père Petau en 714, par Usserius en 727, par Larcher en 712, par Berruyer en 689. Nous avons dit que les nombres de ce dernier sont ceux qui s'accommodent le mieux avec la chronologie égyptienne comme nous la comprenons : en effet, entre l'année 689 regardée par cet historien comme celle de l'expédition de Sennacherib, et l'année 686 qui fut la dernière du règne de Sevechus, la différence n'est que de trois ans : on pourrait donc regarder la démonstration hostile de l'Assyrien comme de la dernière année de Sevechus. A la mort de ce prince, Taharak prit la couronne; mais la fermentation qui régnait chez les guerriers détermina une révolte qui éclata, à ce qu'il paraît, dans l'année qui suivit l'avénement de ce prince au trône. La révolte mit-elle deux ans à se bien organiser? ce seraient là les deux années d'anarchie dont parle Diodore. Enfin, les militaires convinrent d'élire douze d'entre eux, qui seraient chargés de diriger les opérations contre les Éthiopiens sur les différents points de l'Égypte; et ces douze chefs furent ceux à qui les Grecs ont donné le titre de rois. L'autorité de Taharak se trouvant ainsi méconnue, Hérodote n'a pas compté ce prince au nombre des rois, et il a fait figurer à sa place les duodécemvirs, en ajoutant qu'après Sethon ou Sevechus les Égyptiens avaient recouvré leur indépendance, assertion qui est en effet justifiée par l'événement. Le Psammétique des Grecs était du nombre de ces douze chefs, on ne saurait le nier; mais ce Psammétique ne peut pas être celui que nomme Manethon, et sous qui fut bâtie la forteresse des Milésiens. Il y a donc eu un premier Psammétique, comme il y en a

eu trois encore après celui dont nous parlons. Le premier Psammetik n'est vraisemblablement que le Stephinatès de Manethon, qui a pu porter ce nom, patronymique dans sa famille comme celui de Thouthmosis et celui de Rhamsès l'étaient dans les dix-huitième et dix-neuvième dynasties. On sait qu'il n'est pas un pharaon qui n'ait eu plusieurs noms ou surnoms sous lesquels chaque auteur les désigne arbitrairement, ce qui a fait naître tant d'embarras dans la chronographie égyptienne (1). Manethon n'a pas

(1) La différence des noms pharaoniques gravés sur les monuments avec ceux mentionnés par Manethon et par les autres écrivains, si peu d'accord entre eux, serait la démonstration, d'ailleurs incontestée, de la multiplicité des noms de ces princes. Champollion a reconnu que l'Akenkerès I de la dix-huitième dynastie, que les monuments nomment *Menephtha*, prenait les surnoms de *Ousirei*, *Nubeï*, *Athoti*, *Ammonéi*, ce qui fait six dénominations différentes sous lesquelles les écrivains pouvaient le désigner. Dans un discours prononcé par M. le docteur Lepsius à l'Institut de correspondance archéologique, à Rome, nous lisons que « chaque roi (d'Égypte) avait cinq noms, qui se distinguaient par certains groupes exprimant des titres de royauté dont ils sont précédés. » (*Bullet. de l'Inst. arch., avril* 1838.) On peut donc admettre sans effort que le nom de Psammétique, qui se reproduit si souvent sous différentes formes dans cette vingt-sixième dynastie, et que portaient probablement aussi les deux pharaons désignés sous le nom de *Nechos* ou *Nechao*, mot que les versions syriaque et arabe de la Bible, ainsi que le Tusgum Jonatham, traduisent toujours par *claudus*, le boiteux, ce qui exprime une infirmité et non un nom propre; que ce nom de Psammetik, disons-nous, était le nom patronymique des pharaons de cette dynastie.

Cette multiplicité des noms paraît, du reste, avoir été d'un usage universel en Égypte; car nous voyons Moïse désigné sous le nom de *Monios* par un auteur juif cité par dom Calmet, sous celui de *Joakim* par son père, sous celui de *Jekuthiel* par sa mère, sous celui de *Jether* par sa sœur, suivant les rabbins. Ses frères le nommaient aussi *Abigeder*. Les Israélites ajoutèrent à tous ces noms qualificatifs celui de *Sémaias;* enfin, dom Calmet, dans ses commentaires sur l'Exode, remarque qu'on le désignait encore par les noms de *Tobie* et de *Sopher*. Nous savons par Fl. Josèphe que Cheremon l'appelait

inscrit dans son catalogue les douze chefs de l'insurrection, parce qu'ils ne furent pas reconnus rois en Égypte, et que sur les monuments de Thèbes il trouvait, en concurrence de leur administration, le nom de Taharak comme celui d'un prince régnant, et comme restaurateur de différentes parties des grandes constructions qui couvraient cette ville. Ce n'est qu'après que les Éthiopiens eurent été complétement chassés, en la dix-huitième année du règne de ce Taharak, que le Psammétique des Grecs, Stephinatès de Menethon, possesseur enfin de toute la terre pharaonique, fut classé au nombre des rois, commençant ainsi une nouvelle dynastie : c'est ainsi qu'en usait Manethon. Ce que nous avançons ici est complétement justifié par ce que fait plus tard ce même écrivain à l'égard de Darius II, dans une circonstance parfaitement semblable. Sous le règne de ce Darius, le dernier des rois de la dynastie de Cambyse, Inarus, qui régnait dans les oasis et qui avait pour père un quatrième Psammitik, ce qui le rattache à la dynastie de Stephinatès, et un autre chef nommé Amyrtæus, combattant comme les douze rois pour l'indépendance de la patrie, et possédant une partie de l'Égypte, ne sont cependant, quoique princes égyptiens et de la famille légitime, admis par Manethon à figurer dans ses listes que lorsque l'autorité de Darius a entièrement cessé d'être reconnue dans tout le pays, après l'entière expulsion des Perses : alors seulement l'hiérogrammate inscrit dans son catalogue des rois le nom d'Amyrtæus, survivant d'Inarus (1).

Tisisithès; Artapane l'appelle aussi *Hermen*. Voyez les comment. de Calmet; *Exode*, *chap.* II, v. 10.

(1) Les monuments ne sont pas restés muets sur l'époque des douze chefs. M. Wilkinson remarque que Psammétique, probablement le Stephinatès de Manethon, le premier des Éponymes de cette famille, qu'on a toujours confondu avec le second, est quelquefois inscrit sur les monuments avec le simple titre de *melek*, au

L'anarchie qui avait amené la concurrence des douze chefs amena pareillement leur ruine : ils finirent par s'entre-détruire. Le vainqueur de tous ses rivaux rétablit le trône national à Saïs, où l'avait fondé Boccoris, et où Amyrtæus le releva à son tour trois siècles plus tard, après avoir chassé les Perses. Stephinatès laissa, en 661, la couronne à Necepsos, qui eut pour successeur en 655 Nechao I, remplacé en 647 par Psammétique II. Ici, maintenant, se présentent quelques difficultés. J. Africain attribue à ce Psammétique un règne de 54 ans, qu'Eusèbe, en retournant les chiffres, réduit à 45 ans, et que le Syncelle abaisse jusqu'à 14. Une stèle funéraire, vue à Alexandrie par Champollion, démontre qu'aucun de ces nombres n'est le vrai. D'après ce monument (1), un prêtre du nom de Psammétique, et appartenant suivant toute apparence à la maison régnante, est né en la troisième année de Nechao II, et est mort en la 35ᵉ année d'Amasis, après avoir vécu 71 ans. Il doit donc se trouver forcément ce nombre d'années entre les deux termes exprimés. Amasis perdit la vie six mois avant l'invasion de Cambyse, qui eut lieu en 525. Le règne de ce prince fut de 44 ans, suivant Africain et Hérodote; il monta donc sur le trône en 569 :

lieu de celui exprimant la qualité de roi. Ce mot *melek* répondait à notre titre de vice-roi; dans d'autres circonstances, le même Psammétique reçoit le titre de « roi des contrées supérieure et inférieure. » Il paraît donc que les douze chefs portèrent ce titre de melek tant qu'ils gouvernèrent de bon accord, et que ce titre se changea en celui de roi pour Psammétique I, quand celui-ci eut établi sa domination sur tout le pays par l'expulsion, et peut-être la mort, de ses anciens collègues. (*Manners and customs*, I, 149.

(*a*) Voici l'interprétation de l'inscription de cette stèle, par Champollion :

« Le prêtre Psammétichus naquit heureusement l'an III, le 1ᵉʳ jour du mois de Paoni, sous le règne du fils du soleil Nechao. La durée de sa vie fut de LXXI ans IV mois et VI jours, et il mourut l'an XXXV, le VIᵉ jour du mois de Paoni, du règne du fils du soleil Amasis. »

la 35e année de son règne est par conséquent 534. Les 71 ans qu'a vécu le prêtre Psammétique finissant cette année-là, commencent donc en 605, qui est la troisième année du règne de Nechao II, dont la première est par conséquent 608. De cette dernière année à 655, qui est la première du règne de Nechao I, il n'y a que 47 ans, sur lesquels il faut prendre, pour le règne de ce Nechao, les huit ans que lui donnent de concert J. Africain et Eusèbe : il ne reste donc que 39 ans pour le règne de Psammétique, ce qui doit être le chiffre vrai; le règne de ce prince commence ainsi en 647. D'autre part, J. Africain donne à Apriès 19 ans de règne, portés à 25 par Eusèbe et à 34 par le Syncelle. De l'an 608, qui commence le règne de Nechao II, à 569, première année de celui d'Amasis, il y a encore une fois 39 ans, desquels retranchant les six années de Nechao, reste 33 ans à partager entre Psammuthis et Apriès. Les monuments témoignent que les 17 années de règne attribuées au premier de ces princes par Eusèbe doivent être maintenues (1) : c'est donc 16 ans qui restent pour le règne d'Apriès, c'est-à-dire, trois ans de moins que ne lui en attribue Africain.

Là se termine véritablement la chronologie des pharaons et la nationalité de l'Égypte. De l'année 525 dans laquelle la monarchie égyptienne fut brisée, jusqu'à l'an 347 où les Perses reprirent un sceptre dont les avait momentanément dépouillés une insurrection de la population, il s'écoule 178 ans, remplis par les quatre dernières dynasties, auxquelles J. Africain donne 188 ans de durée : mais c'est ici bien manifestement une erreur de copiste inattentif, qui, confondant le premier Nectanebus avec le second, dont le règne fut de 18 ans, a écrit ce même nombre à côté du nom du premier, au lieu de huit qu'il aurait dû y placer, ainsi que l'ont noté Eusèbe et le Syncelle.

(1) Champ.-Fig., *Égypte, dans l'Un. pitt.*, pag. 373.

CATALOGUE DES PHARAONS, SUIVANT :

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.	
Ire *Dynastie*, THINITES.			
	ans.		ans.
1 Menès *régna*	62	Ménès (1)	60
2 Athotis	57	Athostès (2)	27
3 Cencenès	31	Cencenès	39
4 Venephès	23	Venephès (3)	42
5 Ousaphædès	26	Ousaphaès	20
6 Miebidus	26	Niebès	26
7 Semempsis	18	Semempsis (4)	18
8 Bienachès	26	Oubienthès (5)	26
	263		248
IIe *Dynastie*, THINITES.			
1 Boethus	38	Bokos	»
2 Cæachos	39	Koos (6)	»
3 Binothris	47	Biophis	»
4 Ilas	17		
5 Sethenès	41		
6 Chærès	17		
7 Nephercherès	25		
8 Sésochris	48	Sésochris	48
9 —	25	Chenérès	30
	297		302
IIIe *Dynastie*, MEMPHITES.			
1 Necherophès	28	Nakerokis	»
2 Tosorthus	29	Sésorthos (7)	»
3 Tyris	7		
4 Mesochris	17		
5 Soiphis	16		
6 [illegible]	[illegible]		

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.	
IVe *Dynastie*, MEMPHITES.			
	ans.		ans.
1 Soris	29		
2 Suphis I	63		
3 Suphis II	66	Suphis	
4 Mencherès	63		
5 Rhatæsès	25		
6 Bicherès	22		
7 Sebercherès	7		
8 Tampthis	9		
	284		448
Ve *Dynastie*, ÉLÉPHANTINS.			
1 Ousercherès	28	Othoès (8)	»
2 Sephrès	13		
3 Nèphercherès	20		
4 Sisiris	7	Phiops	100
5 Cherès	20		
6 Rhaturis	44		
7 Mercherès	9		
8 Tarcherès	44		
9 Obnus	33		
	218		»
VIe *Dynastie*, MEMPHITES.			
1 Othoès	36		
2 Phius	53		
3 Meta-Suphis	7		

LE SYNCELLE.	
	ans.
1 Mestraïm	35
2 Curudes	63
3 Aristarchus	34
4 Spanicus	36
5 } 6 }	72
7 Sérapis	33
8 Sésonchoris	49
9 Aménémès	29
10 Amasis	2
11 Acesephthrès	13
12 Achoréas	9
13 Armyisès	4
14 Chamoïs	12
15 Amésisès	65
16 —	14
17 Usé	50
18 Rhamessès	29
19 Thysimarès	31
20 Thysimarès	31
21 Rhamessescos	23
22 Rhamessemen	19
23 Rhamessé	39

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.	
VIIe *Dynastie*, MEMPHITES.			
70 *rois, qui ne règnent qu'un jour.*		5 *rois, qui règnent 75 jours en tout* (9)	
VIIIe *Dynastie*, MEMPHITES.			
27 *rois*	146	5 *rois* (10)	100
IXe *Dynastie*, HÉRACLÉOTES.			
19 *rois* Achthoès	409	4 *rois*. Achthos (11)	100
Xe *Dynastie*, HÉRACLÉOTES.			
19 *rois*	185	19 *rois*	185
XIe *Dynastie*, THÉBAINS.			
16 *rois*	43	16 *rois*	43
17 Amménémès	16	17 Amménémès	16
	59		59
XIIe *Dynastie*, THÉBAINS.			
1 Gosès *ou* Sésonchoris	46	1 Sesynchoris (12)	46
2 Amménémès	38	2 Amménémès	38

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.	
Report...	59	*Report...*	71
5 Misaphris	13	5 Misphragmuthosis	26
6 Misphragmuthosis *ou* Amosis	26	6 Thuthmosis	9
7 Thuthmosis	9	7 Aménophis-Memnon	31
8 Aménophis *ou* Memnon	31	8 Horus (20)	38
9 Horus	37	9 Akenchersès (21)	12
10 Acherrès Ier	32	10 Athoris	39
11 Rathos	6	11 Chenchérès	16
12 Chebrès	12	12 Acherrès	8
13 Acherrès II	12	13 Cherrès	15
14 Armessès	5	14 Armès-Danaüs (22)	5
15 Ramessès	1	15 Ammessès-Ægyptus	68
16 Aménoph	19	16 Mémophis 23)	40
	263		348
XIXe *Dynastie*, THÉBAINS.			
1 Séthos	51	1 Séthos	55
2 Rhampsacès	61	2 Rhapsès (24)	66
3 Ammenephthès	40	3 Aménphthès	40
4 Ramésès	60		
5 Amménémès	5	4 Amménémès	26
6 Thuoris	7	5 Thuoris	7
	204		194
XXe *Dynastie*, THÉBAINS.			
12 *rois*	135	12 *rois*	(25) 178
XXIe *Dynastie*, TANITES.			
1 Smédès	26	1 Smendès	26
2 Psousenès	46	2 Psousennès Ier	41

LE SYNCELLE.	
26 Silitès	19
27 Bœon	44
28 Apachnas	36
29 Aphophis	61
30 Sethos	50
31 Certus	29
32 Aseth	24
33 Amosis	22
34 Chébron	13
35 Améphès	15
36 Amensès	11
37 Misphragmuthosis	16
38 Misphrès	23
39 Thuthmosis	39
40 Aménophthis	44
41 Horus	48
42 Achencherès	25
43 Athoris	29
44 Chencherès	26
45 Acherès 8 *ou*	20
46 Armaïs	9
47 Rhamessès	68
48 Aménophis	8
49 Thueris	17

XIV

XIVe *Dynastie*, Xoïtes.

Manque		76 *rois*	484 *ou* 184

XVe *Dynastie*.

Pasteurs phéniciens.		Thébains.	
1 Saïtes	19	*Nombre indéterminé*	250
2 Byon *ou* Béon	44		
3 Pachnan	61		
4 Staan	50		
5 Archlès	49		
6 Aphobis	61		
	284		

XVIe *Dynastie*,

Pasteurs grecs.		Thébains.	
32 *rois*	518	5 *rois*	190

XVIIe *Dynastie*.

Pasteurs phéniciens (14).

43 Pasteurs et 43 Thébains. ...	153	1 Saïtes	19
		2 Béon (15)	43
		3 Aphophis (16)	14
		4 Archlès (17)	30
			106

XVIIIe *Dynastie*, Thébains.

1 Amos, Amosis, *ou* Thethmosis, fils d'Asseth.	3	1 Amosis	25
2 Chebros	13	2 Chébron	13
3 Aménophthis	21	3 Aménophis (18)	21
4 Amersis	22	4 Miphris (19)	12
A reporter...	59	*A reporter...*	71

4 5	25		
6 Tacellothis		3 Tacelothis	13
7 8 9	42		
	116		49

XXIIIe *Dynastie*, Tanites.

1 Pétubatès	41	1 Pétubatès	25
2 Osortho-Hercule	8	2 Osortho-Hercule (26)	9
3 Psammus	10	3 Psamus	10
4 Zet	31		
	89		44

XXIVe *Dynastie*, Saïtes.

Boccoris	6	6 Bocchoris (27)	44

XXVe *Dynastie*, Éthiopiens.

1 Sabacon	8	1 Sabbacon (28)	12
2 Sevechos	14	2 Sévekos (29)	12
3 Tarcus	18	3 Taracus	20
	40		44

XXVIe *Dynastie*, Saïtes.

		1 Ammérès (30)	12
1 Stéphinatès	7	2 Stéphinatès	7
2 Nekepsos	6	3 Nekepsos	6
3 Nechao Ier	8	4 Nekao Ier	8 (31)
4 Psammitichus	54	5 Psammitichus	45
5 Nechao II	6	6 Nekao II	6
6 Psammuthis	6	7 Psammuthis *ou* Psammitichus	17
7 Ouaphris	19	8 Ouaphris	25
8 Amosis	44	9 Amosis	42
9 Psammacheritès	1/2		
	151		168

55 Amenemès	26
56 Ochyras	14
57 Amédès	26
58 Thuoris	50
59 Phusanès	28
60 Censenès	39
61 Ouenephus	42
62 Sussakeim	34
63 Psuenius	25
64 Aménophis	9
65 Néphekerès	6
66 Saïtes	15
67 Psinuchès	9
68 Pétubastès	44
69 Osorthon Ier	9
70 Psammus	10
71 Conkarès	21
72 Osorthon II	15
73 Tacelophès	13
74 Boccoris	44
75 Sabacon	12
76 Sebechon	12
77 Tasacès	20
78 Amaès	38
79 Stéphinatès	27
80 Necepsus	13
81 Nechaab Ier	8
82 Psammiticus	14
83 Nechaab II	9

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.	
XXVIIe *Dynastie*, PERSES.			
1 Cambyses	6	1 Cambyses	3
2 Darius, fils d'Histaspe		2 Les Mages	1/2
		3 Darius Ier	36
3 Xerxès Ier	21	4 Xerxès Ier	21
4 Artabane	1/2	5 Artaxerxès Longue-Main	40
5 Artaxerxès	41		
6 Xerxès II / 7 Sogdianus	1/2	6 Xerxès II / 7 Sogdianus	1/2
8 Darius II	19	8 Darius II	19
	124		120
XXVIIIe *Dynastie*, SAÏTE.			
Amyrtæus (32)	6	Amyrtanus	6

JULES AFRICAIN.		EUSÈBE.		LE SYNCELLE.	
XXIXe *Dynastie*, MENDÉSIENS.				84 Psammuthis	17
				85 Ouaphrès	34
1 Népheritès	6	1 Népheritès	6	86 Amasis	50
2 Akoris	13	2 Akoris	13	87 Amyrtæus	6
3 Psammuthis	1	3 Psammuthis	1	88 Népheritès	6
4 Néphorotès	1/3	4 Anaphéritès	1/3	89 Achoris	13
		5 Muthis (33)	1	90 Psammuthis	2
	20		21	91 Menas	4
XXXe *Dynastie*, SÉBENNYTHES.				92 Nectanebès	2
1 Nechtanebès Ier	18	1 Nectanebès Ier	10	93 Teos	8
2 Teos	2	2 Teos	2		
3 Nectanebès II	18	3 Nectanebès II	18		
	38		30		

(1) La version arménienne ne lui donne que 30 ans de règne.
(2) Dans l'Arménien, 25 ans au lieu de 27.
(3) » » Vavenephis.
(4) » » Mempsès.
(5) » » Vibesthès.
(6) » » Cechous.
(7) » » Sosorthos; la même version ne donne que huit rois à cette dynastie.
(8) » » Othius.
(9) » » 75 ans.
(10) » » 9 rois.
(11) » » Ochitoïs.
(12) » » Sésonohosis.
(13) » » Lamparès
(14) » » Pasteurs, frères phéniciens, et rois étrangers qui occupèrent Memphis.
(15) » 40 ans.

(17) Dans l'Arménien, Aphophis, 14 ans.
(18) » » Amophis.
(19) » » Memphrès.
(20) » » 28
(21) » » Archencherès 16; les deux suivants manquent.
(22) » » Armaïs-Danaus.
(23) » » Aménophis.
(24) » » Rampsès.
(25) » » 172.
(26) » » Point de chiffre.
(27) » » Boccharis.
(28) » » Sapachon.
(29) » » Sebichus, *ejus filius*.
(30) » » Amérès Æthiops.
(31) » » 44.
(32) » » Amyrtès.

TABLEAU DES ROIS D'ÉGYPTE, SUIVANT :

ÉRATOSTHÈNE.	ans.	HÉRODOTE.	ans.	DIODORE.	ans.	LES ARABES.	OBSERVATIONS.
1 Ménès *régna* 2 Athotès Ier 3 Athotès II 4 Diabius 5 Pemphos 6 Tægar Amachos-Momchiri 7 Stæchos 8 Gosormies *ou* Élésipanthos 9 Marès 10 Anoyphès 11 Sirius 12 Chubos-Gneuros 13 Raouosis 14 Biyris 15 Saophis 16 Sen-Saophis 17 Moscheris 18 Musthis 19 Pammas-Archondès 20 Apaphus le Grand 21 Echescas-Caras 22 Nitocris 23 Myrtæos 24 Thyosimarès 25 Thyrillos 26 Semphucratès 27 Chuter Tauras 28 Mérès *ou* Meurès le philosophe 29 Choma-Ephtha 30 Anchunios *ou* Schunioskos 31 Pentheathyris 32 Stamenemès 33 Sistosichermès 34 Maris 35 Siphoas Hermès 36 37 Phruson *ou* Nilos 38 Amyrthæus *ou* Amythantæus	62 59 32 19 18 79 6 30 26 20 18 27 13 10 29 27 31 33 35 100 1 6 22 12 8 18 7 12 11 60 16 33 55 43 5 14 5 63	1 Ménès 329 *rois, dont le dernier est* Mœris Nitocris Mœris Sésostris Phéron Protée Rhampsinite Chéops Chephren Mycérinus Asychis Anysis Sabacon Anysis, 2e *fois* Séthon 12 *rois, du nombre desquels est* Psammétique Nécos Psammis Apriès Amasis Psammenith Cambyse	44 18 50 " 50 56 20 40 58 50 39 16 6 25 44 1/2	Ménas *ou* Mnevès 52 *descendants de Ménès* Busiris Ier 7 *descendants de Busiris.* Busiris II Osymandias 8 *descendants d'Osymandias.* Uchoreus 12 *descendants d'Uchoreus.* Myris 7 *générations, dans lesquelles se trouve Sasychès le législateur.* Sésoosis Ier Sesoosis II Amosis Aktisanès Mendès *ou* Marrhus *Anarchie pendant cinq générations* Cétès *ou* Protée Remphis 7 *rois fainéants, dont le dernier est* Nilæus. Chembès Chéphren Mycerinus Bockoris *Intervalle indéterminé* Sabacos *Anarchie de deux ans.* 12 *rois, du nombre desquels est* Psammetichus. 3 *générations.* Apriès Amasis	62 1400 40 30 50 48 40 12 28 40 21 20 18 50 56 15 12 10 2 15 39 22 55	Beisar Mesr Kibt Ashmun Atrib Sa (*fondateur de Saïs.*) Tedaris Malik Kharaya Kelkeli Harbiya Tulis Djuriak-Katoun Dhalka Walid Ier Riyân Darem Kathim Kabus Walid II (*mort dans la mer Rouge.*) Daluka-al-Ajuz Darkun Tardas Lofash Marina Malus Bula Shishâk Alaradj	Beisar, fils de Cham, fonda *Mesr* avec le secours de l'Indien Caneahendi. Mesr reçut ce nom parce qu'il naquit pendant qu'on bâtissait cette ville. Kibt a donné son nom aux Cobtes. Ashmun bâtit la ville de ce nom. Athrib bâtit *Héliopolis.* Sa *ou* Sana bâtit *Saïs.* Harbiya fut un méchant homme. Tulis et son prédécesseur sont présentés comme des princes méchants. Walid fut le premier roi qui prit le nom de Pharaon; il fut tué à la chasse. C'est sous Riyân que Joseph fut mené en Égypte. Daluka, *la Vieille*, succéda au prince qui périt dans la mer Rouge : ce serait par conséquent la fille ou la veuve du roi qui voulut poursuivre les Israélites dans le désert. Cette reine fut très-habile magicienne, et vécut cent ans; d'où lui vint le surnom de *al Ajus* ou la Vieille. Shishak ou Ashyaf fut contemporain de Salomon. Après la mort du roi juif, il prit Jérusalem. *Al Aradj*, ou l'Estropié, paraît être Necao, puisqu'il est désigné par son infirmité. Nabuchodonosor ayant assiégé et pris Jérusalem, grand nombre de Juifs se réfugièrent en Égypte. Al-Aradj ayant refusé de les livrer, Nabuchodonosor marcha sur l'Égypte, prit *Mers* ou Memphis, et fit pendre le pharaon. Après quarante ans de servitude sous les Assyriens, les Égyptiens tombèrent sous celle des Perses, puis sous celle des Grecs; enfin sous celle des Romains.

CANON CHRONOLOGIQUE.

ÈRE avant J. C.	DYNASTIES.	DURÉE des règnes.	OBSERVATIONS.
	Ire *Dynastie*, THINITES.		
5303	1 Ménès	62	Ménès fut le premier homme qui régna après les dieux ; il fut tué par un hippopotame. *Syncelle*.
5241	2 Athothis	57	Athothis, qu'on croit avoir été Thoth, exerça la médecine et composa des livres d'anatomie. Ce prince fit bâtir le palais de Memphis. *Sync.*
5184	3 Cencénès	31	
5150	4 Ouenéphrès	23	Ouenéphrès fit élever les pyramides de Cochome. Sous son règne, une grande famine désola l'Égypte. *Sync.*
5130	5 Ousaphédès	20	
5110	6 Michidès	26	
5084	7 Sémempsès	18	Sous le règne de Sémempsès, il y eut en Égypte une peste affreuse et divers prodiges. *Sync.*
5066	8 Bienakrès	26	
		263	
	IIe *Dynastie*, THINITES.		
5040	1 Bochos	38	Sous Bochos, un abîme s'ouvre près de Bubastis. *Sync.*
5002	2 Cœachos	39	Sous le règne de Cœachos, le bœuf *Apis* commença à être adoré à Memphis ; *Mnevis* à Héliopolis ; et *Mendès*, ou le bouc, à Mendès. *Sync.*
4963	3 Binothris	47	Sous le règne de Binothris, il fut décidé que les femmes pourraient hériter de la couronne. *Sync.*
4916	4 Thlas	17	
4899	5 Séthénès	41	
4858	6 Cherès	17	
4841	7 Népherchérès	25	
4816	8 Sésokris	48	Sésochris passe pour avoir eu cinq coudées de hauteur et trois de largeur, c'est-à-dire, 2 mètres 60 millimètres, 1 mètre 56 millimètres. *Sync.*
4768	9 Chénerès	25	
		297	
	IIIe *Dynastie*, MEMPHITES.		
4743	1 Nécherophès	28	Les Libyens, révoltés contre Necherophès, rentrent dans le devoir à la vue de la lune prodigieusement grossie. *Sync.*
4715	2 Sésorthus	29	Sésorthus est nommé Esculape par les Égyptiens ; il inventa l'art des constructions en pierres, et composa divers livres. *Sync.*
4686	3 Tyris	7	
4679	4 Mésochrys	17	

	ramsès, époque donnée par les notations astronomiques.		... ou Schofré, le titre de « grand par la pyramide. » *Lettres*, p. 147.
4437	3 Suphis II	66	Suphis II est nommé *Tulis* par les Arabes, qui disent qu'il ne valut pas mieux que son frère, et qu'Abraham vint en Égypte sous son règne.
4371	4 Menchérès	63	Hérodote attribue à Menkerès la construction de la troisième pyramide; et ce fait a été mis en évidence par la découverte du nom royal *Menkaré* sur un reste de son sarcophage en bois de sycomore, qui existait encore dans la chambre sépulcrale ouverte en 1837 par des explorateurs anglais. Cette pyramide avait été, comme les autres, violée par les Perses.
4308	5 Rhatærès	25	
4283	6 Bichérès	22	
4261	7 Sébercbérès	7	
4254	8 Tamphthis	9	
		284	
	Ve *Dynastie*, Éléphantins.		
4245	1 Ousercherès	28	
4217	2 Séphrès	13	
4204	3 Népherchérès	20	
4184	4 Sisiris	7	
4177	5 Cherès	20	
4157	6 Rhaturis	44	
4113	7 Mercherès	9	
4104	8 Tarcherès	44	
4060	9 Obnus	33	
		218	
	VIe *Dynastie*, Memphites.		
4027	1 Octoès	36	
3991	2 Phius	53	
3938	3 Métasuphis	7	
3931	4 Phiops	94	Phiops régna cent ans, suivant Eusèbe. Il est probable qu'il commença à régner à l'âge de six ans, et qu'il en vécut cent, ce qui concilierait les deux écrivains.
3837	5 Mentesuphis	1	
3836	6 Nitocris	12	Nitocris fut la plus belle personne de son temps, et elle fut plus forte qu'aucun homme. Elle bâtit la troisième pyramide (ce qui n'est pas vrai). *Sync.*
		203	
	VIIe *Dynastie*, Memphites.		
3824	5 *anonymes*	75	
	VIIIe *Dynastie*, Memphites.		
3749	27 *anonymes*	146	
	IXe *Dynastie*, Héracléotes.		
3603	17 *anonymes*	409	
3285	*Commencement du cycle de* 1505 *ans*		

ÈRE avant J. C.	DYNASTIES.	DURÉE des règnes.	OBSERVATIONS.
	Xe *Dynastie*, HÉRACLÉOTES.		
3194	18 *anonymes*	185	
	XIe *Dynastie*, THÉBAINS.		
3009	*Sémiramis entre en Égypte, et renverse le trône d'Héracide.*		
»	15 *anonymes*	43	
2966	16 Ammenémès Ier	16	
	XIIe *Dynastie*, THÉBAINS.	59	
2950	1 Sésonchosis	46	
2904	2 Ammenémès II	38	
2866	3 Sésostris	48	
2818	4 Labaris	8	Ce prince voulut être enseveli dans le labyrinthe. *Sync.*
2810	5 Ammérès	8	
2802	6 Ammenémès III	8	
2794	7 Sciniophis	4	
	XIIIe *Dynastie*, THÉBAINS.	160	
2790	60 *anonymes*	184	
2782	*Commenc. du cycle sothiaque.*		
	XIVe *Dynastie*, XOÏTES.		
2606	76 *anonymes*	184	
	XVe *Dynastie*, THÉBAINS.		
2422	76 *anonymes, dont le dernier est* Concharis	250	Nous donnons cette liste, purement hypothétique, d'après la disposition des noms, suivant Champollion. M. Champollion-Figeac, adoptant un ordre différent, ne compose cette liste que de six noms opposés aux six noms des Hyksos; ce sont : *Aménemdjom Ier*, *Osortasen Ier*, *Aménemdjom II*, *Osortasen II*, *Osortasen III*, *Aménemdjom III*, *Ahmos*.
	XVIe *Dynastie*, THÉBAINS.		
2172	1 Osortasen Ier	40	On connait la quarantième année d'Osortasen Ier ;
2132	2 Amenhemès Ier	28	
2104	3 Amenhemès II	29	» » la vingt-neuvième d'Amenhémès II ;
2075	4 Osortasen II	2	» » la deuxième d'Osortasen II ;
2073	5 Osortasen III	19	» » la dix-neuvième d'Osortasen III ;

	XVIIe *Dynastie*, HYKSOS.		
1982	1 Salatis	19	M. Wilkinson pense que les Hyksos étaient des Assyriens.
1963	2 Bæon	44	
1919	3 Apachnus	87	
1882	4 Aphophis	61	
»	*Le patriarche Jacob passe en Égypte avec toute sa famille.*		
1821	5 Tanias	50	
1780	*Renouvellement du cycle de* 1505 *ans, et institution des épagomènes.*		
1771	6 Asseth	49	
		260	
	XVIIIe *Dynastie*, THÉBAINS.		
1722	1 Thémosis-Aménophis	25	
1697	2 Chebron-Thouthmosis Ier	13	
1684	3 Thouthmosis II	21	
1663	4 Amensé	22	
1667 (1)	*Moïse quitte l'Égypte avec les Israélites.* Exode.		
1641	5 Thouthmosis-Mœris	13	
1628	6 Aménophis II	26	
1602	7 Thouthmosis IV	10	
1592	8 Aménophis-Memnon	31	
1561	9 Horus	36	
1525	10 Thaoser	12	
1513	11 Rhamsès Ier	9	
1504	12 Ménephtha Ier	12	
1492	13 Rhamsès II	12	
1480	14 Rhameni-Armaïs	4	
1476	15 Ménephtha II *ou* Armessès	1	
1475	16 Rhamsès-Sésostris	66	M. Rossellini fait partir Moïse et les Israélites sous le règne de Sésostris, et pense que si la Bible ne parle pas de ce conquérant, c'est que les Hébreux étaient alors dans le désert.
1471	*Expulsion définitive des pasteurs, après* 511 *ans de séjour.*		
1409	17 Ménephtha III	20	
		333	
	XIXe *Dynastie*, THÉBAINS.		
1389	1 Rhamsès-Meïamoun	51	
1338	2 Rhamsès V	61	
1322	*Renouvellement du cycle sothiaque.*		Suivant Théon, ce cycle se renouvela sous le règne de *Ménophrès*. Ce nom n'étant qu'un titre signifiant, *le serviteur de Phré*, a pu être donné à différents princes. *Rossell.*
1277	3 Aménephtès Ier	20	
1257	4 Rhamsès VI	60	
1197	5 Aménemès	5	
	A reporter...	197	

(1) Voyez ci-dessus, page 101, ce que nous avons dit au sujet du pharaon sous lequel eut lieu l'*Exode*.

ÈRE avant J. C.	DYNASTIES.	DURÉE des règnes.	OBSERVATIONS.
	Report...	197	
1192	6 Thuoris-Polybus	?	Sous Thuoris eurent lieu la guerre et la prise de Troie. Cette prise est placée par Freret à l'année 1282. » » par Petit-Radel, — 1280. » » par Larcher, — 1270. » » par le p. Bouhier, — 1252.
		204	
	XX[e] *Dynastie*, THÉBAINS.		
1185	12 *anonymes*	135	Clément d'Alexandrie, *Stromat.* I, y fait Moïse contemporain d'Inachus, et met un intervalle de plus de 400 ans entre ce roi et la guerre de Troie ; d'après notre chronologie, cet intervalle serait de 475 ans.
	XXI[e] *Dynastie*, TANITES.		
1050	1 Smendès	26	
1024	2 Psousenès I[er]	46	
978	3 Néphercherès	4	
974	4 Aménophthès II	9	
965	5 Osochor	6	
959	6 Psinachès	9	
950	7 Psousenès II Amosis	30	Ce Psousenès est nommé Vaphrès par Fl. Josèphe.
		130	
	XXII[e] *Dynastie*, BUBASTITES.		
920	1 Sésonchis-Schischak-Aktisanès	22	Une stèle a fait connaître la 22[e] année du règne de ce prince.
915	*Schischak prend Jérusalem et dépouille le temple de Salomon.*		
898	2 Osorchon-Zaraq	15	
883	3,4,5 *anonymes*	25	Champollion a reconnu le nom d'un second Schischak parmi les anonymes de cette dynastie.
858	6 Takellothis	13	
845	7,8,9 *anonymes*	42	
		117	
	XXIII[e] *Dynastie*, TANITES.		
803	1 Pétoubatès	40	
763	2 Osortasen	8	
755	3 Psammus	10	
745	4 Zet	31	
		89	
	XXIV[e] *Dynastie*, SAÏTE.		
714	Bok-Hor *ou* Boccoris	6	M. Wilkinson donne encore à ce roi les noms de Pehor et de Amoun-se-Pehor.
	XXV[e] *Dynastie*, ÉTHIOPIENS.		
[illegible]	[illegible] Sabachus	8	

655	3 Nechao Ier	8	dont M. Wilkinson fait Apriès, et qui nous paraît être plutôt le Psammuthis de Manéthon, Ames-neit-se, ou Amasis.
647	4 Psammitik II	39	
608	5 Nechao II	6	
602	6 Psammitik III	17	
585	7 Apriès	16	
569	8 Amasis	44	Amasis porte le simple titre de Melek sur certains monuments, circonstance que M. Wilkinson considère comme la preuve de la continuation de la captivité de l'Égypte sous les Assyriens pendant le règne de ce prince.
525	9 Psammenite	1|2	
		143 1|2	
	XXVIIe *Dynastie*, Perses.		
525	1 Cambyse	6	
519	2 Darius Ier	36	
483	3 Xerxès Ier	21	
462	4 Artabane	1|2	Artabane ne régna que sept mois, Xerxès II n'en régna que deux, et Sogdianus n'en régna que sept aussi; ces seize mois forment une année pleine, que nous écrivons à côté du nom de Sogdien, en laissant une demi-année à Artabane.
462	5 Artaxerxès	41	
421	6 Xerxès II }		
421	7 Sogdianus }	1	
420	8 Darius II	19	
		124 1|2	
	XXVIIIe *Dynastie*, Saïte.		
401	Amyrtæus	6	
	XXIXe *Dynastie*, Mendésiens.		
395	1 Népheritès Ier	6	
389	2 Achoris	13	
376	3 Psammetik V	1	
375	4 Népheritès II	1|3	
		20 1|3	
	XXXe *Dynastie*, Sébennytes.		
375	1 Nectanebus Ier	8	
367	2 Tachos	2	
365	3 Nectanebus II	18	
347	*Fuite de Nectanebus en Éthiopie et fin des dynasties de Manethon.*	28	

HISTOIRE DES INSTITUTIONS.

PARTIE THÉOSOPHIQUE.

THÉOLOGIE.

§ I. COSMOGONIE.

CHAPITRE PREMIER.

État des sciences à l'époque de Ménès. — Elles n'avaie pu éclore en Égypte. — Elles se montrent principal ment dans la cosmogonie suivant les temples égyptien

En donnant une chronologie qui assigne à la durée (la monarchie égyptienne jusqu'à la seconde invasion d Perses, une durée de 4956 ans, Manéthon a élevé sur tombeau de cette monarchie le seul monument qui puis servir de phare dans l'exploration de ces temps si recule Ce monument fixe invariablement le départ de cette vas carrière chronologique, la plus longue de l'histoire h maine, à la 5303ᵉ année avant notre ère.

De cette époque à cette autre époque terrible où la pl grande partie du genre humain périt victime de la de nière grande révolution du globe, et où deux immens portions des continents du monde antédiluvien furent ab mées sous les eaux, on ne peut compter au plus qu'u période d'environ six à sept siècles, si, comme no croyons l'avoir suffisamment établi dans les prolégomèn de ce travail, l'origine du sol égyptien se lie à cette gran catastrophe. Sept siècles sont un terme bien court po

amener la civilisation, de l'état purement négatif à un état très-avancé; et cependant nous voyons briller déjà, à l'origine même de la monarchie égyptienne, des connaissances qui ne laissent pas douter que le génie de l'homme n'eût alors pénétré fort avant dans la profondeur de toutes les sciences. Ici, deux grandes vérités sont mises dans toute leur évidence: l'une, que des siècles ont dû s'écouler en grand nombre avant que les peuples passassent de l'état nomade primitif, où nulle civilisation à peu près n'existait, à celui de cette civilisation urbaine qui seule peut conduire à la culture des sciences et à la pratique des beaux-arts; l'autre, que le sol de l'Égypte n'admet pas cette longue succession de siècles qui aurait pu produire, en civilisation, des résultats aussi immenses que ceux qui apparaissent déjà au berceau même de cette monarchie. Pour arriver de l'absence absolue des éléments des sciences à l'état de perfection où elles se montrent en Égypte dès les temps les plus reculés, il a fallu de nombreux siècles de méditations, d'observations, de comparaisons, au milieu d'un état social très-avancé: or, cette condition favorable à tous les développements de l'intelligence ne peut exister sans liberté, sans concurrence, sans émulation; et, en Égypte, les peuples étaient esclaves de fait, s'ils ne l'étaient de nom; les classes étaient parquées; la population était séparée entre elle par d'infranchissables barrières.

S'il suffit d'une étincelle pour dénoncer un incendie, il suffit aussi d'un fait bien constaté dans une haute science pour démontrer qu'à l'époque où a eu lieu ce fait, cette science existait déjà, et, avec elle, toutes celles dont le cortége est indispensable à ses progrès. Toutes les connaissances humaines s'enchaînent mutuellement; et l'une ne peut pas faire de grands pas vers la perfection, si celles dont elle doit recevoir l'appui demeurent stationnaires. Le premier roi d'Égypte, le fondateur de la monarchie,

nous est connu par les immenses travaux qu'il fit exécuter, et qui attestent, non pas de simples notions, mais la connaissance la plus positive des sciences mathématiques. Ce prince barre le cours du Nil ou en déplace la principale branche, et lui impose un nouveau lit; il fait exécuter un vaste nivellement au milieu de terrains montagneux, pour jeter, à travers ces montagnes, une dérivation considérable du fleuve dans un bassin que la nature avait fermé de toute part; il fonde au milieu des marais, dont il prépare habilement le desséchement, une ville qu'il couvre de fortes digues, parce qu'elle se trouve sur l'ancien passage du fleuve, qui peut la menacer sans cesse; et dans cette ville on élève un édifice qui, trente-six siècles après, mérite encore l'épithète de magnifique. Ce même prince donne des lois à son nouvel empire; il va même jusqu'à faire pénétrer le luxe, qui est le superflu de l'aisance, dans la vie domestique : cet état de choses est loin d'indiquer un temps d'ignorance et de barbarie tel qu'il aurait dû exister après le grand cataclysme, si hommes et sciences avaient péri. Le successeur de ce premier roi, habile dans l'art de la médecine, écrit lui-même un traité sur la dissection du corps humain ; le quatrième successeur de Ménès fait élever des pyramides. Que d'autres connaissances ne supposent pas celles de l'hydrodynamique, de l'architecture monumentale, de l'anatomie! Ces nivellements, ces constructions gigantesques, ces écrits, dénotent donc un état complet de civilisation à cette époque si prodigieusement éloignée. Ce n'est pas dans l'espace de dix siècles, et dans un pays aussi resserré que l'était alors l'Égypte, concentrée dans sa seule vallée, que toutes les sciences auraient pu prendre naissance, faire des progrès nécessairement lents, et arriver à un degré si élevé de perfection : les Égyptiens les avaient donc reçues d'ailleurs.

Le déluge n'a pas été universel; et ce sentiment, que le

célèbre Mabillon avait déjà soutenu il y a deux siècles, à Rome, au milieu de la congrégation de *l'Index*, ne répugne plus à la saine théologie; mais, tout en défendant, à la face d'un tribunal dont la susceptibilité en matière de foi est si farouche et si prompte à s'alarmer, l'opinion émise sur cette non-universalité du déluge par Vossius, le savant bénédictin français s'était cru obligé de faire une concession à l'esprit de son siècle; et il accorda, avec le célèbre Batave, que tous les hommes, généralement, avaient péri dans le désastre, moins une famille désignée par les livres saints comme seule arrachée au naufrage du genre humain par une exception toute divine. Mais c'était là se débattre contre une inflexible nécessité. Si le déluge n'a pas été universel, si le globe entier n'a pas été surmonté par les ondes, des populations ont pu, ont dû échapper à ses ravages : la conséquence découle forcément du principe. Moïse ne parle que d'une famille; mais cette famille est celle à laquelle se rattache la filiation d'un peuple réservé par la Providence aux plus hautes merveilles, et auquel il doit donner une nationalité; la seule par conséquent qui intéresse le personnage qui se présente à nous comme le plus grand homme de l'antiquité, et que, dans un travail comme celui-ci, nous ne pouvons considérer que comme un homme supérieur à ses semblables par son génie, par sa science, par sa prudence et par son courage, en faisant abstraction de tout caractère prophétique. Envisagé de ce point de vue, n'oublions jamais qu'il sort d'un pays où les fictions allégoriques furent toujours l'enveloppe obligée de toute doctrine et de toute instruction.

Les sciences, dont nous reconnaissons l'état florissant chez les Égyptiens dès l'établissement de leur monarchie, n'ayant pu naître et se perfectionner dans cette étroite vallée, c'est des antédiluviens que ce peuple les avait nécessairement reçues; aussi voyons-nous Platon, parlant des habitants de l'Atlantide, faire dire aux prêtres qui ins-

truisaient Solon : « Vous observerez d'abord que leurs lois « se rapportent aux nôtres, et vous en trouverez beaucoup « des nôtres qui sont en tout semblables aux leurs (1). » Ménès avait donc emprunté aux peuples primitifs, par la transmission des Éthiopiens, dont les Égyptiens étaient issus, les lois qu'il avait données à son peuple ; et ces lois ainsi que les sciences, qui venaient de la même source, les Éthiopiens les avaient reçues de leurs ancêtres asiatiques échappés au déluge.

Ces précieux monuments des connaissances du premier âge du monde étaient restés en dépôt entre les mains du sacerdoce, en possession d'être le corps savant de la nation, et qui les conserva purs et sans altération pendant un certain temps. Mais les sciences, pour prospérer, doivent toujours tendre à de nouveaux perfectionnements ; elles commencent à décliner du moment qu'elles restent stationnaires : mais aussi, pour tendre au perfectionnement, il leur faut la liberté la plus entière, la concurrence la plus étendue, l'émulation la plus illimitée, parce qu'elles ne s'avancent que par la diffusion et une honorable rivalité. En Égypte, pays presque sans communications avec les autres contrées du globe, et où une caste seule pouvait se livrer, de père en fils, à l'étude des sciences, ces hautes connaissances devaient avoir pour apogée le point où elles se trouvaient quand elles y parvinrent : cette immobilité était le premier pas vers leur décadence, qui se consomma à mesure que les siècles s'amoncelèrent (2).

(1) Plato, *in Timæo.*

(2) Ce que nous avançons ici serait un paradoxe si on comparait les colléges des prêtres égyptiens à nos académies, où un nombre borné de savants fait avancer les sciences ; mais les académies se recrutent de tout ce qui, dans la masse entière de la nation, est organisé de manière à s'occuper avec succès de ces sciences, et y acquiert de la célébrité. Qu'on rende les places d'académiciens héréditaires ; que le fils de l'astronome, du naturaliste, du médecin, doive s'occuper exclusivement d'astronomie, d'histoire naturelle

Les sublimes fragments du livre qui, le plus ancien du onde, sortait de la plume d'un homme instruit dans tous les connaissances que possédaient les Égyptiens, nous onnent, dans un petit nombre de lignes, les plus précieux erçus du haut degré auquel les sciences physiques et iturelles avaient été poussées par les hommes qui vivaient 'ant la grande catastrophe : ce résumé, nous le trouvons ms les sept premiers chapitres de la Genèse (1).

On rencontre, éparses dans les ouvrages des divers écriiins de l'antiquité, quelques-unes des idées des premiers euples sur l'origine des choses : deux de ces écrivains nous nt conservé avec plus de détail celles des Égyptiens ; mais s deux écrivains diffèrent tellement dans l'exposition s mêmes doctrines, qu'il serait difficile de deviner, si n ne le savait déjà, que ce qu'ils nous apprennent émane s mêmes instituteurs : ces deux écrivains sont Moïse et iodore de Sicile. La cosmogonie de Moïse, simple, claire,

de médecine, et que ces savants par droit de succession soient vés de toute communication avec les savants des autres contrées, verra si les sciences se soutiendront longtemps au même niveau.

1) Les livres du pentateuque ont été évidemment rédigés sur mémoires de Moïse et de ses successeurs, mais la rédaction ne en appartient pas. Quelques efforts qu'aient faits, pour prouver le traire, ceux qui les croient sortis, tels que nous les avons, de la me du grand homme, les réflexions, les gloses, les inégalités de trine scientifique, tout prouve que ce qu'avait laissé Moïse n'est ce que nous avons entre les mains : une véritable confusion qu'on emarque, et qui est le fruit d'un ordre d'idées qui n'était plus ceque Moïse avait puisé dans l'instruction solide et complète par reçue dans les temples de l'Égypte, et qui dénote la perte des nes notions de haute physique, démontre que cette rédaction a lieu sur les écrits, déjà mal compris, de Moïse, et, par conséent, longtemps après l'établissement des Hébreux dans la Palestine. ous aurons à revenir plusieurs fois sur cette importante question. y. aussi *Mém. de l'Acad. des inscr.*, tome III, le mémoire de Boivin ; ivier, *Discours sur les révol. du Globe*, page 81, édit. in-4° ; ou 169, it. in-8° ; Fortia d'Urban, *Hist. univ. du Globe*, tome X.

naturelle, se fonde sur les plus savantes recherches; il a fallu que l'auteur de ce système géogénique et uranogénique se livrât à de profondes méditations sur l'histoire du globe, et que la géologie fût parvenue, de son temps, à un bien rare point de perfection, pour que l'historien de la création pût suivre, comme il l'a fait, pas à pas tous les mystères de cette création, pour pénétrer dans les secrets du Créateur si intimement, qu'il semble, en l'entendant rendre compte de ces admirables opérations, qu'il en a été le témoin lui-même. L'autre cosmogonie suivant les Égyptiens, telle que nous la raconte Diodore, n'est qu'une suite de rêves pleins d'absurdités, à travers lesquels on a bien de la peine à retrouver l'idée mère. La première, fondée sur le spiritualisme, se montre encore tout imprégnée de la science des antédiluviens; l'autre n'est qu'un plat matérialisme, déduit de la fausse contemplation de phénomènes naturels, dont on n'était plus en état de se rendre raison ou de pénétrer les principes. C'est que Moïse vivait dans un temps où l'Égypte, concentrée en elle-même, possédait encore ses savantes traditions, comme un feu qui, avant de s'éteindre, brûle encore longtemps sous la cendre dont il se couvre; tandis que Diodore a vu ce même pays à une époque où, après le plus haut période de gloire, après être parvenue au *maximum* de la puissance et de la splendeur, l'Égypte, tombée de revers en revers sous le joug des Assyriens, des Perses et des Grecs, avait vu gémir ses prêtres dans la servitude, dévaster ses temples magnifiques, profaner les somptueuses sépultures de ses rois, ruiner, saccager et disperser ses antiques archives, s'altérer son culte national, se matérialiser ses savantes allégories; et, par l'extinction des hautes sciences, résultat inévitable de tous ces désastres, aussi bien que de la perte du vrai sens de ces mêmes allégories, déguisant d'abord, étouffant complétement ensuite les vérités auxquelles elles étaient substituées, l'ignorance s'introduire dans le sanc-

tuaire, et le charlatanisme y remplacer les connaissances qui n'y existaient plus.

CHAPITRE II.

Le système cosmogonique de Moïse est antédiluvien. — Moïse l'a emprunté aux Égyptiens. — Quels furent les premiers habitants de l'Égypte. — Pourquoi les sciences des antédiluviens se perdirent hors de l'Égypte, et se conservèrent dans cette vallée.

Nul mortel n'a assisté à l'œuvre du Créateur, aucun regard humain n'a donc pu en dévoiler le mystère, et rapporter ce qui s'est passé à la grande époque de l'origine du monde. Les livres saints ne disent nulle part que les opérations et la marche de cette création aient été révélés à l'homme ; des communications entre Dieu et le chef de la race humaine n'ont eu lieu que pour ce qui était déjà, et non par rétrospection ; les derniers versets du premier chapitre de la Genèse le montrent clairement. Moïse, cependant, raconte tout ce que la main de Dieu a opéré pour former l'univers ; et ce qu'il nous rapporte est d'une exactitude telle, que les progrès que les sciences ont faits de nos jours viennent appuyer de leur irrécusable témoignage chacune de ses narrations. Si ce que ces écrits nous apprennent est précisément ce que l'état actuel de la science nous démontre, comment l'a-t-il appris? Pour rendre raison de la manière dont Moïse a pu savoir ce qui s'était passé à la formation du monde, le savant dom Calmet en est réduit à supposer que le chef du peuple hébreu avait pu en puiser la connaissance dans des écrits et des mémoires conservés dans les familles des patriarches (1); mais c'est là fuir devant la difficulté, et non pas la résou-

(1) Calmet, *Préface sur le Pentateuque et la Genèse*, page XIII.

dre. Qui avait écrit ces mémoires? qui avait vu l'accomplissement des faits? Et si la nation juive n'a commencé qu'à Abraham, à qui Dieu dit qu'il le rendrait le père d'un grand peuple, quelle famille de cette nation avait pu conserver ces mémoires ou rédiger ces écrits? Veut-on remonter jusqu'à un premier homme? Alors qui avait appris à celui-ci ce qui s'était passé avant son existence? Il faudrait encore recourir ici à une foule de suppositions qui ne feraient que placer la difficulté sur un autre terrain, sans lui faire faire un seul pas vers la solution, sans en diminuer en rien la force.

La Bible de Vence ne voit pas d'empêchement à ce que Moïse ait appris ces choses dans les temples égyptiens (1). Quoique le fait soit vrai, la question n'en revient pas moins la même pour les prêtres de ces temples; car de qui tenaient-ils cette connaissance? Puis donc que personne n'a pu assister comme témoin et historiographe à la création, et que Dieu n'en a pas révélé les procédés et les actes, il faut bien que le secret de ses opérations ait été surpris par les méditations des hommes, à la vue des résultats que leur montrait l'étude : la conséquence inévitable d'un tel fait, c'est que la science géologique avait été cultivée avec le plus grand succès par ceux qui purent, d'après ses phénomènes, combiner le système entier de la cosmogonie.

Ce point principal convenu (et il est impossible de se soustraire logiquement à sa démonstration), il ne serait pas difficile de prouver, s'il en était encore besoin, que ce n'est pas le sol si borné de l'Égypte qui a pu devenir la matière de si savantes, si laborieuses, si immenses recherches; de telles connaissances exigent de profondes et pénibles études, que des travaux, et des observations longtemps continuées, et comparées sur divers points du globe, pour

(1) Tome I, pag. 151.

vaient seuls amener. On est donc forcé de reconnaître que ces hautes connaissances, fruit de la civilisation la plus avancée, ne pouvaient pas sortir d'une misérable vallée entourée de montagnes qui n'auraient pu fournir que des notions géologiques très-bornées; vallée, d'ailleurs, dont l'existence remontait à trop peu de temps; que ces connaissances venaient de plus loin; qu'elles appartenaient à ces peuples premiers qu'une suite de siècles dont il est impossible d'apprécier le nombre, et de longues et sérieuses études sur l'organisation de l'univers, avaient rendus familiers avec toutes les sciences qui en sont le produit.

La question de savoir d'où venaient les peuples d'Éthiopie qui furent les premiers cultivateurs du sol égyptien, et qui transportèrent sur cette terre les institutions héritées des peuples primitifs, est la première qui se présente ici. Ces peuples n'appartenaient ni par la couleur ni par les traits du visage aux aborigènes de l'Afrique. Les langues que parlent les nègres n'ont aucun rapport avec celles de l'Orient, que des affinités font filles d'une langue mère, et par conséquent antédiluvienne; ces nègres n'ont conservé aucune trace, quelque légère qu'elle puisse être, des connaissances que nous reconnaissons aux peuples primordiaux, ce qui semble établir qu'ils étaient, même dans le premier âge, aussi étrangers à la civilisation qu'ils le sont de nos jours.

Les peuples qu'épargna le grand cataclysme furent, sans contredit, tout au moins ceux qui se trouvaient dans les parties les plus élevées du globe, à la limite des régions inhabitables. Ceux qui vivaient sur le grand plateau d'Asie, sur les versants des hautes chaînes du Taurus et du Caucase, durent être de ce nombre; et c'est par cette raison sans doute, que l'Asie a toujours été considérée par les postdiluviens comme la ruche mère du genre humain (1).

(1) En rendant compte dans le *Journal des Savants*, mai 1837, d'un

De cette région partirent les colonies qui passèrent en Éthiopie, et qui s'étendirent au nord des cataractes. Si nous considérons que l'historien Éphore plaçait, suivant Strabon, des peuples qualifiés d'Éthiopiens dans les environs de Joppé et dans la Palestine, et que c'était là que se trouvaient ceux dont parle Homère ; si nous remarquons qu'Hérodote place dans l'armée de Xerxès des Éthiopiens asiatiques qui n'étaient guère différents des Indiens (1) nous serons conduits à penser que ce titre d'Éthiopiens c'est-à-dire brûlés, avait été donné d'abord à tous les peuples dont le teint basané semblait être un effet de l'ardeur du climat, et que par la suite le nom en resta au

ouvrage intitulé *Sur les noms des mois chez quelques anciens peuple*. M. Eugène Burnouf remarque que la filiation des peuples occidentaux avec ceux de l'Asie se reconnaît encore dans la langue irlandaise, qui a conservé plusieurs composés tout à fait analogues à ceux que forme le sanscrit. M. F. Lajard, dans le prospectus de l'ouvrage intitulé *Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident* dit aussi que « les progrès brillants des langues orientales ont de« puis quelque temps mis hors de doute la communauté d'origine « qui existe entre certains idiomes de l'Asie et la plupart des idio« mes de l'Europe ancienne et moderne, notamment le grec et le « latin. » La communauté d'origine des langues indo-européennes n'est plus aujourd'hui un fait nouveau ni contestable, ou plutôt ni contesté. Les peuples asiatiques ne furent pas les seuls qui échappèrent en partie aux ravages du grand cataclysme : l'Amérique conserva aussi une partie de ses habitants; et il est bien constant que les insulaires de la mer du Sud sont aussi, eux-mêmes, les débris de la population du continent affaissé, dans cette partie, de la grande île Atlantide. Cette observation modifie considérablement encore les idées sur la hauteur à laquelle les eaux du cataclysme portèrent leurs ravages. Dans les séances du mois de janvier et du mois de février 1843, de la Société ethnologique de Paris, M. d'Eichthal a lu un mémoire sur les rapports qui, *d'après certaines analogies linguistiques*, paraissent avoir existé entre l'ancienne Égypte, l'Océanie et l'Amérique. *Journal de l'Institut, février et mars 1843*.

(1) Nous avons déjà montré que la Bible considère comme appartenant à l'Éthiopie asiatique le pays de Madian.

seuls habitants des rives du Nil, au sud des cataractes, en souvenir de leur origine asiatique (1). Quant à la filiation des Éthiopiens et des Égyptiens, avouée par toute l'antiquité, elle est démontrée d'une manière qu'on peut qualifier d'incontestable, par la comparaison des traits du visage des momies avec ceux des habitants actuels de la Nubie et de l'Abyssinie (2). Le voyageur français M. Caillaud a prouvé, de plus, que les principaux objets qu'on voit figurer dans le culte des Égyptiens étaient des produits étrangers à l'Égypte, et exclusivement inhérents au sol de l'Éthiopie (3). L'origine des Égyptiens et des Éthiopiens, se rattachant ainsi à l'un des peuples qui habitèrent l'Asie avant le déluge, partie du globe qui paraît avoir été, à cette époque, la plus avancée dans la civilisation et dans les connaissances acquises par l'étude (4), il n'est pas étonnant qu'il existe de si intimes rapports entre les institutions des divers peuples du second âge habitant les régions orientales. Héri-

(1) Eusèbe fait venir les Éthiopiens des bords mêmes de l'Indus; mais il place, on ne sait pourquoi, cet événement sous le règne d'Aménophis I.

(2) *Descript. de l'Ég., E. M.*, tome II, *Mém. de M. Larrey sur les embaumements.*

(3) Caillaud, *Voyage à Méroé*, tome III, page 272.

(4) « Les Tartares d'aujourd'hui sont les plus grossiers et les plus « ignorants des hommes; ceux d'autrefois ont pu (*ont dû*) être « éclairés et policés. On trouve dans quelques-unes de leurs solitudes « des inscriptions en caractères inconnus, des débris d'édifices qui « paraissent avoir été considérables, des vestiges de longs et péni- « bles travaux exécutés dans les mines que la terre y recèle. Il y a « aussi, dans le peu que l'on connaît de la structure des langues, « dans le sujet le plus ordinaire des livres, dans les dogmes re- « ligieux, et même dans quelques notions scientifiques qui, toutes « tronquées et imparfaites qu'elles sont, semblent indiquer des con- « naissances d'astronomie et de géométrie, des traits plus caracté- « ristiques, et qu'on ne saurait concilier avec l'état actuel de la « civilisation chez les nations de la haute Asie. » Abel Remusat, *Recherches sur la langue tartare; discours préliminaire.*

tiers les uns et les autres des mêmes sciences et de la mêm manière de les exprimer graphiquement, il n'est pas sur prenant alors que les plus anciens caractères chinois aien eu tant de conformité avec les signes hiéroglyphiques de Égyptiens, qu'il se trouvât tant d'analogie entre certaine lois et certaines idées de ces peuples, si éloignés les un des autres par leur position topographique; et, ce poin constaté, on n'a plus à discuter si c'est l'Égypte qui fourni à la Chine et au Japon leurs premiers habitants, ou une colonie de Chinois est allée porter ses mœurs et sa c vilisation immobiles sur les rives du Nil. En avouant cett communauté d'origine, on a aussi la raison de la hau civilisation de l'Inde avant la sixième incarnation de Vich nou, époque qu'on fait remonter à plus de trois mil ans avant Jésus-Christ (1).

Les Chinois et les Indiens, ainsi que les Éthiopiens les Égyptiens, ne furent pas les seuls peuples chez q s'étaient conservées les connaissances antédiluviennes. travers les ténèbres qui couvrent la plus haute antiquit et à une époque où l'Égypte n'était pas encore sortie d marais, nous entrevoyons un empire déjà signalé comm éminemment illustre par sa puissance et ses exploits : c'e celui de *Babel* ou de *Schin'ar* (Sennar), sur lequel régna alors Nimrod, deux siècles seulement, dit-on, après déluge. Ce Nimrod, qui fonda plusieurs villes, fut l'au teur principal de la construction de cette très-haute très-vaste tour, si célèbre dans les livres saints, dans la quelle les habitants de Babel se proposaient de se retire en cas d'un nouveau cataclysme semblable à celui do la mémoire était si récente. Les dimensions gigantesqu de cette tour, sa forme calculée pour la solidité et pour durée, ses ornements, tout annonce que ceux qui avaient combiné le plan et l'élévation, aussi bien que

(1) Fortia d'Urban, *Origine du globe*, tome II, page 186.

résistance, étaient familiarisés avec les sciences mathématiques.

En même temps que l'Assyrie ou Schin'ar de Nimrod, différent de l'Assyrie ou *Aschour* de Ninus, nous voyons paraître à la même époque des peuples nommés *Zamzummim*, qualifiés de géants comme les *Hanachim*, ce qui témoigne de leur excessive antiquité. Avant même Nimrod, la Genèse signale l'existence de villes rivales de Babel, et florissantes comme elle; enfin, la plupart des noms donnés aux descendants de Noé sont évidemment des noms de lieux connus alors. Ce n'est pas en trois ou quatre siècles que ces villes, que ces empires auraient pu acquérir tant de splendeur : ces lieux avaient donc résisté, tout au moins en partie, à la grande destruction; et leurs habitants avaient dû conserver, par conséquent, les connaissances de leurs devanciers. Mais leurs livres, leurs monuments, leur souvenir même, tout a péri. S'il nous reste encore une faible idée des immenses travaux des peuples primitifs, nous ne le devons qu'à l'inconcevable immobilité qui a frappé la Chine à une époque excessivement reculée, à la vénération dont le peuple juif entoura les documents puisés par leur législateur dans le sanctuaire égyptien, et encore tout imbibés de la science de ceux qui les avaient fournis, malgré les pertes qu'ils ont éprouvées au milieu des cruelles vicissitudes auxquelles a été soumise la destinée de ce peuple. Platon, instruit aussi par les prêtres égyptiens, nous a transmis également quelques notions sur les temps primitifs; mais n'ayant en vue, comme Moïse, que sa propre nation, il nous a laissé dans la plus grande ignorance sur tout ce que les registres des temples pouvaient renfermer de l'histoire générale du premier âge du monde.

Mais par quel concours heureux de circonstances, ou par quel prodige, lorsque les connaissances acquises par ces peuples premiers, et parvenues jusqu'à ceux qui leur survécurent, se sont perdues de si bonne heure dans le

reste du monde, l'Égypte a-t-elle eu le privilége de le conserver encore pendant une si longue suite de siècles? La cause, n'en doutons pas, en est due uniquement à la position de ce pays. Les sciences primitives se sont maintenues dans la vallée du Nil pendant très-longtemps, par cette même raison qui perpétue les usages, les mœurs, les traditions dans les vallées des hautes montagnes, que ne traverse aucune grande route, que ne fréquentent guère les étrangers, qui sont le moins en contact avec les populations des villes. Si l'Égypte n'avait pas été isolée entre des montagnes, au milieu des déserts; si, dans les premiers temps, son sol n'avait pas été presque complétement fermé aux autres nations, ces souvenirs s'y seraient éteints, comme ils s'éteignirent chez les autres peuples, comme ils commencèrent à s'éteindre en Égypte même, après l'époque où l'esprit conquérant des pharaons de la XVIIIe dynastie, mais surtout de Rhamsès le Grand, ayant mis ce pays en rapport avec les contrées les plus lointaines, et ses soldats ainsi que ses peuples, les premiers par leurs voyages belliqueux, les seconds par la société des captifs amenés en grand nombre de toute part, en communication avec des régions et des populations qui leur étaient auparavant à peu près inconnues, une modification sensible s'ensuivit, tant dans les idées politiques que dans les idées religieuses; époque où les provinces égyptiennes purent aussi être ouvertes elles-mêmes à d'autres conquérants qu'à ceux de l'Éthiopie, placée dans les mêmes conditions que l'Égypte, c'est-à-dire, isolée aussi au milieu des déserts ou de peuples incivilisés; époque enfin où son sol ne fut plus inhospitalier à l'égard des hommes et des usages des autres nations. Cette cause, il faut la reconnaître aussi dans l'extrême fertilité de son sol et sa facile agriculture, qui, n'exigeant l'une et l'autre ni soins assidus ni fatigants travaux pour fournir en abondance à tous les habitants les choses nécessaires à la vie, procurait à la caste privilégiée de la nation de grandes

richesses qui lui permettaient de se livrer, sans préoccupation étrangère, à la culture des sciences confiées à sa garde, et à la contemplation des phénomènes de l'univers. Dans cette situation heureuse, ces prêtres purent continuer, aux premiers siècles de l'existence de l'Égypte, ces hautes études qui avaient été le partage des classes savantes des peuples primitifs, et auxquelles s'étaient d'abord livrés après eux les Éthiopiens leurs pères, tandis que dans les autres contrées les hommes échappés au déluge, ayant tous plus ou moins à se préoccuper péniblement de leur propre existence, durent glisser rapidement dans un abîme d'ignorance, d'autant plus grand qu'il était sans cesse augmenté par ces guerres, alors toujours barbares, dont les livres saints attestent la fréquence et nous révèlent les fureurs. Les prêtres égyptiens voulant justifier près de Solon l'oubli dans lequel étaient tombées, chez ces peuples, les connaissances historiques sur le premier âge du monde, lui tiennent ce langage remarquable : « Ceux qui survécurent à la destruction étaient des gens rustiques et vivant « dans les montagnes, qui ne connaissaient guère des « hommes puissants que le nom, et n'avaient que des notions très-légères de leurs grandes actions ou des lois « qu'ils avaient rendues. Manquant encore, durant bien des « siècles, des choses les plus indispensables à la vie, ils ne « travaillaient, eux et leurs enfants, qu'à se procurer le « nécessaire, sans songer à rappeler à leur mémoire les « anciens événements, ce qui leur en fit complétement « négliger le souvenir. En effet, *ce n'est que lorsqu'on est « sans inquiétude sur les premiers besoins* qu'on peut, dans « l'oisiveté des villes, se livrer à la recherche des faits des « temps passés, et en faire la matière de ses conversations (1). » Quoique ce récit manque d'exactitude, puisque ce ne furent pas seulement des gens rustiques et

(1) Plato, *in Critias*, page 559.

ignorants des montagnes, mais des gens civilisés et instru[illegible] des villes, qui survécurent au grand désastre, les dernièr[illegible] réflexions aussi bien que l'ensemble n'en sont pas moi[illegible] frappants de vérité; et ce que Platon rapporte ainsi [illegible] seules notions de l'histoire s'applique encore mieux a[illegible] connaissances scientifiques.

CHAPITRE III.

Deux périodes dans l'histoire de l'Égypte. — Accord de [illegible] cosmogonie avec la géologie. — Transposition de verse[illegible] dans le premier chapitre de la Genèse. — Idées cosm[illegible] goniques des Égyptiens communes aux peuples de l'Asi[illegible]

Nous avons présenté jusqu'ici les antédiluviens comm[illegible] des hommes qui avaient su franchir les limites de l'intel[illegible] gence vulgaire, se lancer dans les vastes champs des sp[illegible] culations du génie, et arriver, à force de méditations, [illegible] plus haut point de ces connaissances qui dévoilent à l'en[illegible] tendement humain les voies mystérieuses dont la natu[illegible] s'est servie pour produire ce qu'un impénétrable et éte[illegible] nel secret devait lui cacher à jamais; nous les avo[illegible] montrés comme les inventeurs de ces hautes sciences q[illegible] se transmettant d'âge en âge, mais en s'affaiblissant to[illegible] jours, en étaient réduites presque à leur seul nom, quan[illegible] une étincelle du même génie créateur de ces peuples pr[illegible] mordiaux, rallumant, à une époque très-moderne, la de[illegible] nière flamme de ce feu sacré, est venue rendre à l'intell[illegible] gence tout son essor, a remis sur la route des découvert[illegible] perdues, et tend chaque jour à rendre à leur primitif écl[illegible] celles de ces connaissances que les ténèbres de l'ignoran[illegible] avaient presque effacées du souvenir des hommes. No[illegible] avons à justifier par des faits ce que nous n'avons a[illegible] puyé jusqu'ici que sur des raisonnements : parler d[illegible] connaissances des antédiluviens, c'est faire l'histoire [illegible] l'Égypte pharaonique de la première période.

Il faut en effet reconnaître deux périodes très-distinctes dans l'histoire de l'Égypte sous ses rois nationaux : la première, commençant avec la monarchie et descendant jusqu'à la XVIII[e] dynastie, période de troubles et d'agitation dans la vie politique, mais aussi période savante dans le calme et la paix des temples, et où les connaissances héritées des peuples submergés, brillantes de tout leur éclat, se soutinrent sans perdre considérablement; la seconde, commençant avec la XIX[e] dynastie, et se traînant jusqu'à la chute de l'empire, période d'indivisibilité dans l'unité de la monarchie, mais aussi d'instabilité dans le sanctuaire, et pendant laquelle de grandes innovations en matière religieuse et de grands changements dans la politique suivie jusque là amenant d'autres idées, tout se matérialise dans la philosophie théognostique, et l'ignorance commence à se glisser au milieu des subtilités d'une mythologie astrologique, toute d'allégories, époque calamiteuse, où, de décadence en décadence, le sanctuaire avili et superstitieux finit par devenir la risée de ceux-là même dont les croyances étaient plus absurdes encore et plus extravagantes, des Romains, s'il faut le dire, qui se moquaient des chats divinisés en Égypte, eux dont la religion plaçait des dieux jusqu'au point le plus infect des cloaques.

L'histoire de la création suivant le système de Moïse, qui est celui de l'Égypte de la première époque ou de l'époque savante, n'est, avons-nous dit, que le résultat de l'étude suivie et comparée d'un grand nombre de terrains de formations différentes, que l'application de principes déduits de laborieuses explorations géognostiques : elle indique donc un état très-avancé des sciences physiques, chimiques et naturelles, et par conséquent des mathématiques. En effet, si l'on porte une méditation attentive et sérieuse sur le premier chapitre de la Genèse, on ne peut pas sortir de cette alternative : Ou ce livre a été inspiré par

l'auteur même de la création, ou celui qui en a décrit ains la marche n'a fait qu'analyser les connaissances acquises à la suite de nombreuses observations faites sur divers point du globe par des savants du premier mérite : nous avon déjà répondu à cette alternative. Vient ensuite le dilemme C'est de l'Égypte que Moïse a tiré ce précieux résumé de sciences géognostiques; le sol de l'Égypte ne peut pa fournir la matière des observations qui ont servi à institue cette doctrine et à en faire l'application : les Égyptiens le tenaient donc d'un autre peuple. Et si, dans le court inter valle qui sépare le grand désastre de la manifestation de sciences en Égypte, aucun peuple postdiluvien n'a p fonder ce système, c'est donc aux peuples antérieurs à c désastre qu'il faut le rapporter. C'est la solution de c argument que les Égyptiens exprimaient sans doute p l'allégorie du second Thoth, transcrivant en caractèr vulgaires les mémoires sur les sciences, écrits avant déluge par le premier Thoth sur les colonnes de la ter de Seriad.

Le premier chapitre de la Genèse nous fait connaître sentiment des Égyptiens de la première période et des sa vants antédiluviens sur l'origine de l'univers; mais, po comprendre les événements dont rend compte Moïse, o interrogerait vainement les versions si pauvres des Septan et de la Vulgate. Comment les auteurs de ces versions au raient-ils pu nous initier dans les secrets de sciences q n'existaient plus de leur temps? Dans l'examen que no allons faire des vraies idées de l'auteur de ce livre immo tel, nous ne pouvons en explorer le sens spirituel qu'e consultant, avec toute la prudence qu'exige le commentai d'un tel écrit, la version littérale qu'en a donnée le doc mais trop systématique Fabre d'Olivet (1). « En princip de toutes choses, disait Moïse, *OElohim* (2) créa l'*ipsé*

(1) *La langue hébraïque restituée, partie* II[e], *Cosmogonie.*

(2) Ce mot *OElohim*, rendu par celui *de Dieu*, est fondé sur

des cieux et de la terre. La terre était dans un état d'extrême diffusion et de rareté, et l'obscurité était sur la face de l'abîme, et le souffle d'OElohim exerçait un mouvement générateur sur la surface des eaux. —Et OElohim dit : La lumière sera faite, et elle fut faite. — Et considérant cette essence lumineuse comme bonne, OElohim détermina un moyen de séparation entre la lumière et entre l'obscurité.»

Suivant la théorie la plus probable, et qu'a admise la science, au commencement une nébulosité très-diffuse dans l'immensité de l'espace, et renfermant en soi les éléments du calorique et de la lumière, se réunit, s'amoncelle, se condense, et forme un globe, qui, en conséquence de ses principes, répand une chaleur excessive et une très-vive lumière : c'est le soleil. L'extrême effervescence de cet astre produit une vapeur particulière qui s'étend très au loin, et qui, à mesure que cette effervescence le lui permet, se partage en plusieurs parties, par des divisions concentriques assujetties à certaines lois. La vapeur ainsi partagée se rapproche, se tasse, s'arrondit sous le mouvement de rotation et de révolution qui lui est imprimé; un noyau se forme au centre de cette masse et s'accroît, et la masse devient une planète. Telle est l'origine physique du soleil et des sphères qui se meuvent autour de lui, dans l'état actuel de la science (1): la terre produite ainsi ne fut d'a-

racine *al* ou *œl*, qui exprime l'élévation, la force, la puissance. Dans les langues de tous les peuples de l'Orient, le nom de Dieu était dérivé de l'élévation qu'on attribuait, tant au positif qu'au figuré, à cet être principe, auteur de l'univers. *OElohim*, *Œlion*, *Œlh*, *Allah*, sont les noms qu'on lui a toujours donnés dans l'Orient. *Fabre d'Olivet.*

Avant de passer outre, nous croyons devoir prévenir le lecteur qu'étranger aux langues orientales, toutes nos explications ou interprétations seront empruntées à Fabre d'Olivet, à Walton ou Arias Montanus dans la polyglotte, et à Edmond Castel dans son lexique heptaglotte. Nous aurons toujours soin d'indiquer celui de ces auteurs qui nous aura fourni l'interprétation.

(1) Laplace, *Système de l'Univers.*

bord qu'une masse ignée et fluide. Dans l'idée des auteurs du système cosmogonique des premiers peuples, comme dans la théorie de la science moderne, d'abord création ou concentration de la matière nébuleuse très-diffuse dans l'espace, de laquelle doivent sortir les globes de l'univers; matière dans laquelle nos astronomes reconnaissent les éléments du calorique et de la lumière, et que Moïse aussi qualifie d'*essence lumineuse* (1); ensuite, séparation de la lumière et de l'obscurité.

« Et déclarant sa volonté, OElohim dit : Il y aura une raréfaction au centre (du principe) des fluidités aqueuses ; et il fit cette raréfaction; et il fit exister une séparation entre les eaux qui étaient par en bas de l'espace éthéré, et les eaux qui étaient par en haut de cet espace; et cela fut ainsi. Et OElohim assigna à l'espace éthéré le nom de *cieux* (c'est-à-dire, les eaux vaporisées). »

Ces trois versets (6, 7 et 8), de la plus grande importance, appellent toute notre attention. Frappés d'une obscurité impénétrable dans le sens rapetissé des Septante et de la Vulgate, ils offrent, dans le sens élevé que leur a donné Moïse, la preuve de connaissances en physique que ses interprètes ne laissent pas même soupçonner. Que signifie leur *firmament*, c'est-à-dire, un corps ferme et solide, transparent et de la nature du cristal, séparant les

(1) « C'est un fait bien digne de remarque, que le sens de calorique « et celui de lumière se trouvent exprimés dans la Bible par un seul « et même mot, comme étant une seule et même chose. On doit donc « comprendre, dans le sens de l'hébreu, non-seulement la lumière, « mais encore le calorique : il faut donc traduire le mot אור par lu- « mière calorique, ce qui correspond à notre *chimico-électro-ma- « gnétique,* pour ainsi dire née d'hier. La Bible était donc encore ici « en avant de la science depuis plus de 3000 ans. On doit remar- « quer, parce que cela peut aider à concevoir ce que c'est que le « phénomène auquel nous donnons le nom de lumière, que le « mot אור, pris dans son sens radical, porte avec lui l'idée d'un fluide « sortant par effluves. » *Éléments de Géologie, mis à la portée de tout le monde, etc.*, par L. A. Chaubard, t. I.

eaux d'en bas des eaux d'en haut? Il n'entrait ni dans les idées ni dans les doctrines des savants du monde primitif, que ce que nous appelons le ciel pût être une masse dure et solide; et quoique du temps de Xantes-Pagnino et d'Arias Montanus la physique fût encore celle qu'avaient transmise les Romains, ces savants n'hésitèrent pas, dans leur traduction littérale et consciencieuse de la Bible, à rendre par *expansion des cieux* le mot hébreu, si étrangement dénaturé par les Septante et saint Jérôme. Ce que produit la volonté créatrice, ce n'est donc pas un corps ferme et vitré, mais une dilatation, une raréfaction au milieu d'un corps élémentaire, afin d'en former deux corps nouveaux, ayant une origine commune et conservant ensemble les plus intimes affinités (1).

(1) Pour l'intelligence de ce passage d'un si grand intérêt, nous devons puiser dans les notes de Fabre d'Olivet l'explication du mot *maim*, sur lequel repose tout le mystère.

Ce mot hébreu, ainsi que la plupart de ceux dont se sert Moïse, est à double acception, c'est-à-dire qu'il a, suivant les expressions du savant grammairien, un sens hiéroglyphique ou allégorique, et un sens vulgaire; la phrase, mot à mot, est celle-ci : « Qu'il s'opère une expansion au centre de *maim* et qu'il se fasse « une séparation entre *maim* envers *maim*. » Ce mot *maim* se trouve formé de deux racines : l'une *ma*, exprimant tout ce qui tend au développement de son être; l'autre *im*, qui présente l'idée de toute multitude de choses de même espèce, et devient par là le signe du pluriel : cette dernière, dans un sens propre et restreint, signifie la *mer*, c'est-à-dire, la manifestation aqueuse universelle*. Le mot composé de ces deux racines, qui, dans un sens vulgaire, exprime l'amas des fluidités aqueuses, des eaux, semble avoir reçu du sens hiéroglyphique l'idée de la réunion de principes élémentaires aqueux, convertibles en eau et en vapeur : c'est sous cette double forme qu'il se montre les deux dernières fois, dans cette phrase célèbre. Cette phrase équivaudrait donc à celle-ci : « Qu'il se fasse une séparation au centre de *maim*, principe des eaux, et qu'il se fasse une séparation entre *maim*, les fluidités convertibles en eau, et entre *maim*, les fluidités volatilisables en vapeur. » Ce même mot *maim*, précédé du même signe qui, phonétiquement,

* Fabre d'Olivet, *Vocabulaire radical.*

« Et OElohim dit : Les eaux tendront fortement, par bas de l'expansion, vers un lieu déterminé, unique, *l'aridité* paraîtra; et ce fut ainsi : et il assigna à l'aridi *iabascha*, le nom de terre, *arets*; et à la tendance des ea il assigna le nom de mers, *iammim*. Et OElohim consid cela comme bon. »

L'opération qui extrait d'un même principe proven du feu, deux corps identiques par leur nature, mais à état différent, les mers et les cieux, étant terminée, l' ridité est mise à découvert, et ce corps nouveau reçoit nom d'*iabascha*, dont la signification est celle d'un co provenant du feu et continuant à brûler dans son intérie ce qui prouve que les antédiluviens avaient les mêmes id que nous sur l'état d'incandescence du centre de terre (1) : ainsi cette théorie du feu central, qu'ont rend incontestable les expériences de Cordier et de Fourri se trouve déjà proclamée par les savants qui écrivai peut-être cent siècles avant nous.

En comparant la description que Moïse fait de la cr tion avec les circonstances cosmogoniques sur lesquel cette description est fondée, on ne peut s'empêcher de

sonne י *i*, devient le nom de l'immensité des eaux, les mers, *i-ma* que par euphonie on prononce *iammim*; précédé de la racine ש *sh* qui entraîne l'idée de tout ce qui s'élève et brille dans l'espace, hiéroglyphiquement, d'une étendue circonférencielle *. Le mê mot forme *sha-maim*, traduit par *cieux*, mais qui, littéraleme signifie *eaux élevées, sublimées* ou *vaporisées*. Voilà le mystère eaux d'en haut et des eaux d'en bas, d'au-dessus et d'au-dessous *firmament*.

(1) « *Tabascha*, l'aridité. C'est une chose non-seulement aridi « par le feu, mais une chose que le feu continue à brûler intérieu « ment. » *Fabre d'Olivet*.

Cette théorie du feu central se perdit complétement avec tou les autres sciences naturelles; et dans les derniers temps la ph que, au lieu d'admettre ce noyau toujours incandescent du cen du globe, lui substitua une masse de glace. Voyez Plutarque, *primo frigido*.

* Fabre d'Olivet, *Vocabulaire radical*.

connaître qu'à une époque bien postérieure à celle du législateur des Hébreux, il y a eu un dérangement dans l'ordre que ce grand homme avait dû assigner à cette création. Cet ordre indique, après le dixième verset de ce premier chapitre de la Genèse, les versets quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième, complétant la formation des corps célestes, et ayant rapport au partage du temps. Ceux qui avaient su déduire de la science l'histoire de la composition mécanique de l'univers, n'avaient pas placé sans doute une alternance de jours et de nuits avant l'organisation des astres dont l'existence devait seule la produire. En faisant ce léger changement, rien n'interrompt plus l'harmonie parfaite qui règne entre le récit de Moïse et ce que nous apprend l'étude tant de la croûte du globe que de la mécanique de l'univers.

« Et OElohim dit : Il existera dans l'expansion éthérée des cieux des clartés extérieures pour faire le partage entre le jour et la nuit ; et elles seront en signes pour les divisions des temps. Et elles seront comme des lumières sensibles dans l'expansion des cieux, pour briller sur la terre : et ce fut ainsi. — Et Dieu fit ce couple de grandes clartés extérieures, la plus grande pour représenter le jour, et la plus petite pour représenter la nuit, ainsi que les étoiles. Et il les plaça dans l'expansion des cieux, pour exciter la lumière à briller d'une manière sensible sur la terre. »

L'univers est organisé, les astres roulent dans leurs orbes, les temps s'écoulent, la matière du globe se refroidit, et sa croûte oxydée se forme. Les premiers phénomènes géologiques font sortir des montagnes du sein de l'Océan primitif universel : alors commence la création des corps pourvus d'organes.

« Et OElohim dit : La terre fera végéter une herbe végétante germant son germe, substance fructueuse por-

tant son fruit selon son espèce, et ayant en soi sa propre semence : et ce fut ainsi. — Et OElohim dit : Les eaux émettront à foison des principes vermiformes, et le volatile volant rapidement au-dessus de la terre sur la surface de l'expansion des cieux. Et Dieu créa l'existence des immensités corporelles (monstres marins), et celle de tout être animé se mouvant d'un mouvement reptiforme, dont les eaux émettaient à foison le principe, selon leurs espèces et celle de tout volatile à l'aile forte et rapide, selon son espèce ; et il vit que cela était bon.

« Et OElohim dit : La terre fera provenir une âme de vie (une animalité), suivant son espèce, ayant quatre jambes, se mouvant et vivant d'une vie terrestre, selon son espèce; et ce fut ainsi. — Et OElohim fit cette animalité terrestre, selon son espèce, et ce genre quadrupède, selon son espèce, et l'universalité de tout mouvement vital de l'*adamah*, selon son espèce ; et il vit que cela était bon. »

Après que la multitude des corps célestes a été organisée, et lancée dans l'espace par la main du Créateur, cette main divine s'occupe de l'organisation de la terre. D'abord doit pousser la verdure, sans laquelle rien de ce qui a vie ne peut exister : l'herbe couvre la terre, qui devient alors propre à recevoir les êtres qui viendront l'animer; ensuite commence l'existence animale, quand les moyens d'alimentation lui sont partout assurés (1) : les premiers

(1) « Il est démontré que la vie, sur notre globe, a dû commencer par la végétation. Avant l'existence de toute animalité, la végétation, très-simple, se composait principalement de fougères arborescentes, et de lépidodendrons qui avaient jusqu'à 20 et 25 mètres d'élévation, avec un diamètre de près d'un mètre à leur base, composant des forêts comparables à celles de nos sapins, mais dont les feuilles avaient quelquefois un demi-mètre de long : avec ces fougères et ces prêles étaient des cryptogames vasculaires très-nombreuses. Ces plantes si simples et si peu variées, qui n'occupent qu'un rang très-inférieur dans la végétation actuelle, constituaient, dans les premiers temps de la création des êtres orga-

individus du règne animal sont des poissons et des reptiles aquatiques; et cette observation de Moïse, ou plutôt de ceux dont il exposait la doctrine, est confirmée par les faits(1). Les animaux vivant dans les eaux vaporisées, c'est-à-dire, dans les airs, accompagnent ces reptiles et ces poissons; ainsi les mers et les cieux reçoivent les premiers habitants du globe. Pour assigner un pareil ordre à la création, les savants antédiluviens avaient-ils remarqué des débris fossiles de ces deux espèces zoologiques dans les couches les plus basses de certains terrains secondaires, ou n'attribuaient-ils ainsi aux oiseaux et aux poissons cette communauté d'origine dans le principe commun des fluidités aqueuses que par induction, sur la remarque des habitudes de déplacements périodiques auxquels sont assu-

« nisés, la presque totalité du règne végétal. La rigidité des feuilles, « l'absence des fruits charnus et des graines farineuses, les auraient « rendus bien peu propres à servir d'aliment aux animaux; mais les « animaux n'existaient point encore; les mers seules offraient de nom- « breux habitants. » L'auteur, après avoir fait remarquer que l'immense quantité de carbone accumulé dans le sein de la terre à l'état de houille, a dû être puisée par ces premiers arbres de la création dans l'acide carbonique, qui, existant en excès dans l'athmosphère, aurait rendu toute vie animale impossible, ajoute :

« Cet ensemble de végétaux si simples, si uniformes, aurait, en « purifiant l'air de l'acide carbonique en excès qu'il contenait alors, « préparé les conditions nécessaires à une création plus variée. « Elle semble (cette création) avoir eu pour but de préparer les « conditions nécessaires à l'existence de l'homme, et d'accumuler « ces immenses richesses de combustibles que son industrie devait « plus tard mettre à profit. » *Lecture faite par M. Ad. Brongniart à l'Académie des sciences, séance du* 11 *septembre* 1837.

(1) Les *poissons sauroïdes*, ces reptiles gigantesques, premiers animaux vertébrés, et qui ont des rapports d'analogie si directs avec les crocodiles, se trouvent en effet avec les baleines dans les couches les plus anciennes; et c'est une chose très-digne de remarque, que la Genèse en place la création avec celle des *immensités corporelles des eaux*, suivant l'expression de Moïse, c'est-à-dire, avec celle des cétacés.

jettis quelques individus de ces deux espèces de l'anima lité? On sait en effet que, pendant que l'air renferme d oiseaux voyageurs, la mer contient des poissons qui, des époques réglées invariablement par la nature, cha gent eux-mêmes de mers et de climat: dans l'un ou l'aut cas, il n'en est pas moins certain que cette doctrine est l fruit de l'étude et de l'observation.

Les eaux et les airs sont remplis d'êtres animés; Die s'occupe d'en peupler à son tour la terre. Mais ici il y une remarque bien importante à faire sur la différenc très-significative des termes qu'employait le sanctuaire égyptien pour exprimer le même objet, suivant la différence des circonstances. La terre, d'abord *iabasha*, matière aridifiée par le feu et continuant à brûler à l'intérieur, est devenue *aretz* quand la végétation est venue la couvrir pour la rendre habitable. Parvenue à cet état, elle perd ce nom d'*aretz* pour prendre celui d'*adamah*, le *domaine adamique*. Alors paraissent les reptiles terrestres, les quadrupèdes, tous les animaux qui complètent le règne animal. Enfin, quand tous les êtres irraisonnables ont pri consistance sur cet élément de l'homme, ce dernier être dont les restes ne se trouvent en effet nulle part à l'état d fossile, vient couronner le grand acte de la toute-puissanc du Créateur; c'est l'*Adam*.

S'il est vrai, comme nous pensons l'avoir logiquemen démontré, que le système cosmogonique professé par Moïs nous vienne des peuples antédiluviens, les éléments doi vent s'en retrouver plus ou moins conservés, plus ou moin matérialisés, plus ou moins obscurcis, chez les peuples le plus anciens du monde postdiluvien : c'est ce qui a lieu e effet. L'origine du monde, dans les idées des Phéniciens suivant Sanchoniaton, des Chaldéens, suivant Bérose, de Perses, selon Zoroastre, n'est qu'une doctrine identiqu avec celle des Égyptiens, doctrine qu'on retrouve égale ment dans les idées des Canadiens sur la création, au m

lieu des extravagances et des absurdités dont l'ignorance les a entourées. On découvre pareillement un fond de doctrine identique avec la création de l'homme, selon la Genèse, dans un premier homme tiré de la boue, et dans l'ange armé de l'épée flamboyante pour chasser la race impie, suivant la cosmogonie des anciens Péruviens (1); le dogme d'une âme immortelle, répandu dans tout le continent d'Amérique aussi bien que dans les îles de la mer du Sud; l'idée d'une vie à venir avec des peines et des récompenses, établie chez les naturels des îles Sandwich et des îles des Amis, rattachent également toutes ces croyances à un principe commun; et ce principe remonte nécessairement à des temps antérieurs à ceux où un grand désastre isola violemment ces peuples les uns des autres. C'est pour expliquer la conformité de principes tant sur la cosmogonie que sur la philosophie avant et après le déluge, qu'ils remarquaient entre la Bible et les écrits de certains moralistes de l'antiquité, conformité dont ils ne savaient comment se rendre compte, que des commentateurs de toutes les époques ont imaginé de faire puiser dans les livres des Hébreux, aussi inconnus hors du sanctuaire juif avant l'époque des Lagides que l'étaient à la même époque les livres du sanctuaire égyptien, leurs modèles, les Zoroastre, les Confucius, les Sanchoniaton, les Pythagore, les Platon, et même Orphée, quand on n'a pas contesté l'authenticité de ses fragments. Ce système cosmogonique, que Moïse avait reçu de la caste savante de l'Égypte à une époque où le sacerdoce égyptien était encore imbu de la science des peuples primitifs, est bien différent de celui que donne Diodore; mais, du temps de cet historien, il n'y avait plus, même en Egypte, unité dans la manière

(1) Garcilasso de la Vega dit que les Péruviens donnaient au premier homme le nom d'*Alpacamasca*, qu'il interprète par *terre animée*.

d'envisager l'origine des choses ; et ce dissentiment est pleinement confirmé par Porphyre, dans sa lettre au prêtre égyptien Anebon (1). Les uns regardaient alors le monde comme éternel et incorruptible ; les autres croyaient à une création, mais la rendaient tellement obscure et matérielle qu'on a de la peine à en pénétrer le vrai sens. Toutes les notions scientifiques en sont effacées, et à leur place on ne voit plus qu'une émission d'insectes attribuée à la putréfaction, la sortie de terre d'animaux qui, après une sorte d'incubation solaire, rompent les membranes qui les retiennent, comme les fœtus des crocodiles rompent, sous le soleil qui les a échauffés, la coque de leurs œufs, et se répandent sur le globe : ceux de ces animaux qui ont le plus participé à la chaleur de l'astre incubateur s'élèvent dans les airs ; ceux en qui domine le principe terreux restent sur la terre ; ceux en qui prévaut la nature aqueuse se précipitent dans les eaux : la boue du Nil finit par donner aussi naissance aux hommes. Nous n'avons rien à dire sur un système aussi mesquin, tracé par Diodore comme appartenant à l'Égypte : à l'Égypte, oui, mais l'Égypte complétement dégénérée.

§ II. THÉOGONIE.

CHAPITRE IV.

Unité de Dieu. — Ce que c'est que le règne des dieux et des demi-dieux. — Origine de l'idolâtrie proprement dite. — Nécessité d'une création. — Les savants furent les premiers prêtres. — Vues généreuses de Moïse.

L'unité de Dieu fut un dogme dans les temples des Égyptiens comme dans ceux des antédiluviens, quoique chez les Égyptiens cette unité ait été vivement obscurcie par

(1) *In Jamblico.*

les allégories sans nombre derrière lesquelles elle s'était cachée aux yeux du peuple. A l'égard des temps de l'âge primitif, Moïse ne parle jamais, pour cette époque, que du Dieu créateur dont il raconte les merveilles; et nulle part il ne laisse supposer que l'idolâtrie fût au nombre des crimes qui attirèrent aux peuples du premier âge, du moins dans la partie de ce monde primitif qui fut la patrie des postdiluviens de l'ancien continent, avec la colère divine, un effroyable châtiment. Platon, au contraire, instruit par les Égyptiens de la seconde époque, place chez les Atlantes, *seule fraction un peu connue des peuples qu'anéantit le grand désastre*, des dieux que nous voyons figurer dans la mythologie des Grecs; il cite Neptune comme ayant obtenu en partage l'île Atlantide, pendant que Vulcain et Minerve avaient pour leur lot la contrée d'Athènes. De son côté, Denys de Milet, en faisant de l'Atlantide la patrie des dieux, semble entacher aussi de polythéisme les peuples antédiluviens; mais, outre que ces propositions ont tous les caractères de fictions grecques, nous savons que les divinités de la Grèce, qu'on veut nous faire trouver ainsi chez les Atlantes, n'étaient que des filles des allégories égyptiennes; et il devient évident que ces combinaisons mythologiques sont celles du second âge, qu'on a fait remonter aux temps primitifs.

Un fait qui semble démontré, c'est que l'épisode des dieux et des demi-dieux régnant sur la terre aux premières époques du monde, n'est qu'une allégorie des temps qui ont précédé la grande catastrophe du globe, et sans aucune relation avec l'histoire et la chronologie : ce fait nous semble manifeste, tout au moins pour l'Égypte. Les prêtres de ce pays, qui savaient très-bien que leur sol était un don du Nil, comme ils le dirent à Hérodote; qui avaient pu calculer, par l'enfouissement du pied des monuments dont ils connaissaient très-bien la date, l'exhaussement que ce sol recevait des siècles, et qui devaient connaître par-

faitement l'époque où les premiers cultivateurs étaient v
nus le rendre productif, voulant rattacher à leur histoi
les temps qui avaient précédé leur nationalité, imaginère
pour leur pays une existence fictive et un empire idé
régi par la Divinité; et c'est dans le long intervalle qui s
parait la création du déluge, que cette Divinité créatrice e
censée parcourir toutes les phases des transformations a
moyen desquelles chacun de ses attributs devint un pe
sonnage prenant place dans la mythologie des temples (1

Comme tout est allégorique dans la philosophie sacr
des Égyptiens, il nous semble apercevoir que ce règi
des dieux n'est, chez ce peuple, que l'expression déguis
des époques assignées à la création par leurs propres do
trines. L'analogie entre les faits exposés dans la cosm
gonie et les idées attachées au nom de ces dieux est mêr
si grande, qu'elle convertit pour nous le simple soupç
en certitude : nous en offrons ici le rapprochement. C
dieux, premiers rois des Égyptiens, sont, suivant Eusèb
d'après Manéthon, Vulcain, de qui provient le solei
Agathodaymon, Saturne, Osiris et Isis, Typhon et H
rus (2). Si l'on compare chacun de ces noms divins, da

(1) « Ces règnes des dieux, ces dynasties divines qui se succède
« pendant des siècles innombrables, jusqu'aux dynasties humaines
« au commencement des temps héroïques, ne sont pas autre ch
« que la Divinité, la plénitude de l'être sortant peu à peu de
« profondeurs pour se répandre successivement et par gradati
« dans toutes les sphères, même les plus basses, et vivifiant ai
« par sa présence jusqu'aux moindres parties du grand tout. »
n'est pas sans une grande satisfaction que nous avons vu, à
lecture de ce passage du bel ouvrage de M. F. Creuzer sur les *Re
gions de l'Antiquité* (Égypte, tome I, page 412), que nos opinio
s'étaient si bien rencontrées, sur ce point important, avec celles
ce savant.

(2) Le Syncelle inscrit après Vulcain le soleil comme seco
dieu régnant sur l'Égypte; mais la version arménienne d'Eusè
est tout à fait contraire à ce sentiment : le soleil n'y est prése
que comme le produit de Vulcain : *Primus homo Ægyptiis, Vul*

l'ordre où ils sont inscrits, avec l'une des époques de la création suivant le système de Moïse, en admettant la correction que nous avons indiquée dans l'ordre des versets, d'après les lois de la simple logique, on trouve les rapports suivants :

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Création de la masse générale de l'univers par le feu.	Phtha, Héphaïstos ou Vulcain, premier dieu régnant sur l'Égypte : c'est le débrouillement du chaos.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Création de l'expansion des cieux, dans laquelle brillent les astres.	Agathodaimon, second dieu régnant sur l'Égypte. (Nous apprenons d'Horus Apollo que le serpent était le signe par lequel on exprimait hiéroglyphiquement le monde, ses écailles indiquant les étoiles) (1).

TROISIÈME ÉPOQUE.

Création de deux grands luminaires pour la division du temps.	Saturne ou le temps, troisième dieu régnant sur l'Égypte.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Création des plantes et de toute végétation.	Osiris et Isis, symbole de l'agriculture, quatrième dieu régnant sur l'Égypte.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Création des animaux remplissant les mers et les cieux (ou eaux vaporisées).	Typhon, symbole de la mer et des inondations, cinquième dieu régnant sur l'Égypte.

nus est, qui etiam ignis repertor, apud eos celebratur : ex eo, sol; postea Agathodaimon, etc. Ainsi, le soleil n'est que la personnification de Vulcain présenté comme inventeur du feu, et ne prend pas place dans la chronologie. Le Syncelle laisse en blanc le nom du cinquième dieu, et renvoie Horus à la liste des demi-dieux; mais Eusèbe le place parmi les premiers, et son témoignage est appuyé de ceux d'Hérodote et de Diodore, qui font aussi d'Horus le dernier des dieux qui aient régné sur l'Égypte.

(1) Hor. Ap., *Hierogl.* I, 2.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Création des quadrupèdes et de l'homme.	Horus, produit d'Isis, comme les animaux terrestres sont produits de la terre, qui est Isis.

Cette première dynastie, qualifiée d'*auritæ* (1), se présente ainsi comme un thème de cette doctrine sacrée qui plaçait à la tête de la théologie égyptienne, toute cosmogonique, une classe de dieux du premier ordre, composée de six membres, comme nous la trouverons ailleurs, avec d'autres significations, au nombre de cinq et de huit.

La dynastie des *mestræi*, qui vient après, et que les Grecs ont improprement qualifiée de dynastie de demi-dieux, forme la classe des divinités du second ordre, dont nous aurons à parler plus tard. Ces deux dynasties divines, et celle des hommes ou *manes*, complètent, suivant la vieille chronique égyptienne, une période de 36,525 ans; mais, en considérant les éléments de ce chiffre, on a reconnu depuis longtemps qu'il est formé de vingt-cinq cycles sothiaques de 1461 années vagues, ce qui n'est que la multiplication de ce cycle sacré par le nombre du cycle lunaire; dès lors ce calcul, qui, pour embrasser ainsi toute la durée des règnes des dieux et des pharaons, n'a pu être arrêté que sous les Lagides, et qui n'appartient par conséquent qu'à l'époque grecque, rentre dans le domaine des allégories, et n'exprime plus aucune période réelle de temps chronologiques.

L'origine de l'idolâtrie, mot qui, exprimant les honneurs rendus à des signes, représente bien mieux, pour les Égyptiens, les idées attachées à la chose que celui de polythéisme, se conçoit très-bien : on en reconnaît aisément la cause en réfléchissant aux sensations que durent éprouver les premiers hommes à mesure qu'ils s'avançaient par l'é-

(1) L'étymologie probable de ce mot est, suivant Perizonius, le mot *aor*, qui signifie lumière, splendeur.

tude dans la profondeur des connaissances qui en sont le produit.

Sans remonter au principe de la société, époque d'ignorance et de barbarie, où l'on ne vit que deux puissances contraires, celle du bien et celle du mal, luttant ensemble dans tout l'univers et se disputant sans cesse le cœur de l'homme, venons aux temps où la société, complétement organisée, se familiarisa avec les sciences, et pénétrons dans le raisonnement de ceux qui fondèrent la savante théorie de la cosmogonie dont nous venons de rendre compte; raisonnement qui ne saurait différer, au fond, de celui que nous ferions nous-mêmes. Voici donc à peu près ce qu'ils durent se dire, en méditant sur tout ce que leur avait offert l'étude des couches de la terre (1) :

Une création a eu lieu; tout en proclame la vérité devant notre intelligence. La distance harmonique des astres planétaires entre eux, soumise à des lois mathématiques que ne changent ni la masse ni le volume si différent de ces planètes, n'est pas un accident fortuit; et les plus savants astronomes de notre époque n'hésitent pas plus à le reconnaître (2) que ne l'auraient fait les savants du monde primitif, s'ils avaient eu comme les modernes le moyen de le constater. Descendant de l'espace sur notre globe, si nous considérons qu'il a fallu une méditation profonde pour résoudre le grand problème de la vitalité animale, nous nous convainquons également que le hasard ne peut être pour rien dans l'organisation des corps qui se meuvent à sa sur-

(1) En démontrant, dans le paragraphe suivant, la nécessité d'une création, nous raisonnons d'après les connaissances de nos jours, sans prétendre que ces connaissances aient été partagées intégralement par les antédiluviens; mais ces peuples, inventeurs des sciences, durent raisonner d'après leurs propres connaissances, comme nous raisonnons d'après les nôtres; pour eux, comme pour nous, la conséquence à déduire ne pouvait être différente

(2) Laplace, *Système du monde;* Arago, *Annuaire de* 1832, *article sur les comètes.*

face. Et en effet, si le rapprochement accidentel de certaines molécules de la matière, favorisé par une circonstance quelconque de temps et d'action, avait produit sur les différents points du globe des myriades de corps organisés, doués de la faculté de vivre, de soutenir leur existence, de se reproduire, l'organisation n'eût pas dû être la même pour tous, parce que le hasard ne se répète pas sur des millions de points divers. Que si l'influence de cette cause, agissant de la même manière et simultanément sur tous les corps, devait être suivie partout des mêmes effets, il est hors de doute que, par cela même, son action ne devait produire qu'une seule espèce d'êtres (1). Si pourtant cette cause a pu se modifier de manière à produire cette variété d'espèces zoologiques poussée à l'infini, il devait s'ensuivre forcément, inévitablement, autant de différentes organisations qu'il y avait d'espèces; car la même modification qui déterminait un changement dans la forme extérieure de l'espèce, devait en occasionner un aussi dans sa structure intérieure et dans le système de son existence. Mais si cependant, malgré les innombrables dissemblances de l'espèce dans les animaux vivant sur la terre, dans les airs ou dans la profondeur des eaux; si, malgré le tâtonnement évident de cette création, tant végétale qu'animale (2), l'organisation est constamment la même; si dans toutes l'existence ne peut se conserver que par la libre et facile circulation d'un fluide sans cesse entretenu par l'alimentation et la respiration, et que l'appareil de cette cir-

(1) Voyez dans le Discours de Cuvier sur les révolutions du globe ce que dit ce savant au sujet des espèces perdues.

(2) Les couches de la terre montrent, dans l'ordre de superposition des fossiles tant végétaux qu'animaux, une marche tâtonnante dans la formation des différentes espèces, qui toutes commencent par les plus simples, et s'élèvent graduellement jusqu'aux plus compliquées dans la forme extérieure, bien que le mode d'alimentation ne varie jamais.

culation, de cette alimentation, de cette respiration se répète, à de très-légères modifications près, dans toutes les espèces si différentes des animaux terrestres, aquatiques et aériens, à sang chaud comme à sang froid, à faculté locomotive ou à vie immobile et quasi végétale, il faut bien que cette organisation ait été moulée sur un type commun; il faut bien qu'une volonté ayant puissance de produire ait médité le problème de l'existence avec sa conservation et sa reproduction, ait combiné le système général de la vie et de son entretien, en réglant le nombre et la disposition des organes qui concourraient à ce but, en assignant la part de chacun d'eux dans l'ensemble des fonctions qui constituent la vie, en calculant leur force, leur résistance et leur action réciproque, en établissant leurs rapports mutuels, et prévoyant tout ce qui pourrait leur devenir obstacle; en disposant enfin le savant mécanisme de la locomotion, pour ceux qui en sont doués, de manière à ce que, au moyen d'organes tout à fait spéciaux, ils pussent pourvoir à ce qui, dans leur déplacement, aurait pu mettre en péril leur existence, s'appeler réciproquement, se rapprocher les uns des autres, et poussant la prévoyance jusqu'à fournir, par l'épanchement de la synovie, l'huile qui facilite le glissement des surfaces dures l'une sur l'autre, et en diminue le frottement; que, parvenue enfin à la solution de cet immense et merveilleux problème, elle en ait déduit une théorie applicable à toutes les différentes espèces de l'animalité. Tel est le raisonnement qu'ont dû se faire les premiers savants, parce que c'est celui qui se présente naturellement à l'esprit de tout observateur méditatif et de bonne foi. Descendant ensuite de la généralité de l'existence à la formation particulière des espèces, n'ont-ils pas dû, pour lever jusqu'au dernier doute, se proposer encore l'argument suivant :

Si la matière, sous l'influence de la chaleur primitive du globe, abaissée au point convenable, et avec le concours

de quelques causes inconnues, avait seule donné naissance aux êtres organisés, le temps où elle aurait été douée de cette faculté génératrice se serait prolongé nécessairement pendant de nombreux siècles; et, dans cette durée, elle aurait dû produire des espèces dans la formation desquelles la dégénération, soit matérielle, soit organique, soit intellectuelle, eût été en rapport avec la graduation du refroidissement. En ce cas, l'être produit le premier aurait été nécessairement le plus noble, le plus complet, le mieux organisé, le plus intelligent, celui dont l'essence devait le mieux se ressentir de toutes les causes déterminantes : les derniers êtres créés auraient dû être aussi d'une organisation considérablement inférieure à celle des êtres qui auraient paru sous l'influence des conditions les plus avantageuses. Mais l'histoire du globe montre les restes fossiles de tous les animaux tant d'espèces perdues que d'espèces vivantes encore, et nulle part elle n'offre de traces des restes de l'homme à ce même état de pétrification : l'homme est donc venu après tous les animaux, il a donc été créé le dernier. Par quel renversement de toutes les lois physiques et naturelles le principe créateur, ce qu'on appelle *la nature*, en n'attachant pas à ce mot l'idée de divinité, aurait-il donc suivi, dans la création, une marche inverse à celle que ces lois immuables lui prescrivaient? Quoi! ce serait dans ces derniers efforts générateurs, quand toute son énergie créatrice aurait été épuisée, dans sa caducité cosmogonique, et en quelque sorte par un dernier soupir, qu'elle aurait fait paraître l'être le plus parfait? Cela ne pouvait être : tout démontrait donc l'indispensabilité d'une création méditée, et par conséquent la nécessité d'un créateur intelligent, supérieur à la matière et indépendant de son ouvrage, ce qui lui donnait le caractère de l'éternité. C'est cette vérité fondamentale que les auteurs de la cosmogonie durent déduire de leurs observations; ils comprirent alors qu'il existait un être au-dessus

du soleil, qui n'était qu'un produit de ses mains, et ils s'inclinèrent devant sa toute-puissance (1).

(1) Moïse dit, *chap.* IX, *verset* 3 de la Genèse, que Dieu mit tous les animaux sous la main de l'homme, lui permettant de se nourrir de leur chair. Ce point de la révélation n'aurait-il pas subi un déplacement dans la restitution des saintes Écritures, à l'issue de la grande captivité? Sa place naturelle semblerait être au chapitre II. Avant le déluge comme après, il y a eu des régions chaudes, des régions froides, des régions tempérées. Dieu aurait manqué de prévoyance, ce qui ne saurait être, s'il n'avait, dès le premier moment, donné à l'homme se multipliant sur la terre le droit de vie et de mort sur les animaux, afin qu'il pût se vêtir de leurs dépouilles. Que l'on considère, en effet, que la prévoyance divine a pourvu à ce que chaque animal portât sur lui une enveloppe naturelle en rapport avec le climat qu'il devait habiter, et qu'elle l'a prémuni contre la rigueur du froid et contre l'excès du chaud au moyen d'une fourrure, d'un plumage ou d'un duvet plus ou moins rare, plus ou moins épais, plus ou moins fourré, selon les différentes températures auxquelles les êtres de ce règne devaient être exposés : l'homme seul n'a reçu de Dieu aucun moyen naturel capable de le défendre contre la différence des saisons, et pourtant ses besoins sont toujours les mêmes sous tous les climats et par tous les temps; comme les reptiles, dépourvus aussi d'une enveloppe naturelle, l'homme n'éprouve pas pendant l'hiver ce sommeil léthargique nommé engourdissement, qui suspend alors en quelque sorte l'existence de ces animaux, Le Créateur a donc voulu, en lui insufflant la raison (ce qui l'a rendu, suivant la belle expression de Moïse, *son ombre sur la terre*), que, faisant usage de cette faculté qu'il lui départait exclusivement, il pût augmenter ou diminuer, suivant le besoin, par des moyens artificiels et aux dépens des animaux, l'enveloppe qui devait garantir son corps contre les intempéries. Cette intelligence créatrice a donc dû, dès le principe, accorder à l'homme ce droit de vie et de mort qui devait lui donner les moyens de couvrir sa nudité.

La considération que nous exposons ici est donc un nouveau corollaire en faveur de l'existence d'un dieu Créateur et prévoyant. Peut-on supposer, en effet, qu'en donnant en partage exclusif à l'homme la faculté de raisonner ses besoins, ce créateur eût voulu le placer dans un état d'infériorité par rapport aux animaux? Ceux-ci, *ne raisonnant pas*, devaient être garantis contre la rigueur du froid, sous les régions glaciales, par une enveloppe naturelle qu'ils

Le panthéisme, cette doctrine si absurde, n'a jamais été celle des Égyptiens de la première période. Les sages de cette nation avaient, comme leurs savants prédécesseurs, reconnu la nécessité d'une création; car ils avaient constaté que notre globe renferme en lui des éléments de destruction. Si l'univers entier était Dieu, notre planète faisant partie de l'univers ferait partie de la Divinité; or, si une partie de cet univers-dieu est destructible, toutes les autres le sont aussi, car il y a solidarité entre toutes les fractions de la Divinité. Dieu est nécessairement éternel, car d'où aurait-il tiré son origine? Mais le globe est destructible, il n'est donc pas éternel, car ce qui peut finir a eu inévitablement un commencement; le Dieu-univers se serait donc créé lui-même? Ici l'absurde repousse toute réponse. Il y a donc, en dehors de l'ouvrage créé, une intelligence créatrice : quel que soit le nom qu'on lui donne Amour, Jehovah, Œlohim; qu'on l'appelle *Deus, Theos* Être suprême, Providence ou Nature, la vérité sera toujours la même : c'est un polygone dont chacun peut adopter une face, sans que la nature du polygone soit changée.

Cette sublime idée d'un Dieu immatériel et créateur étant proclamée par les génies vastes et profonds qui avaient médité sur l'origine des choses, qui en avaient étudié dans la nature tant morte qu'animée les successifs développements, ces savants en furent les premiers apôtres et en même temps les premiers prêtres; car le sentiment de l'admiration autant que de la reconnaissance imposait à leurs cœurs l'obligation de rendre d'humbles hommages à sa divinité. Mais une aussi haute, aussi immortelle conception que celle d'un Dieu créateur, invisible à tous les yeux et saisissable seulement par l'intelligence, était un

n'auraient pas su se procurer : l'homme, *doué de la raison*, ne l'a pas reçue, parce que son intelligence lui donne la faculté de la vari suivant la nécessité.

pensée trop profondément spirituelle, une idée trop abstraite, pour être à la portée du vulgaire, dont les sens ne sauraient être touchés que par les objets extérieurs perceptibles à la vue. Pour ce vulgaire, le soleil était l'âme du monde : ce globe de feu continua à recevoir les hommages dont l'ignorance primitive l'avait entouré, et on vit en lui, tout au moins, l'agent chargé de rendre sensibles les bienfaits de cet être incompréhensible qu'on annonçait comme créateur de l'univers. L'idolâtrie fut donc toujours le partage de la foule ignorante, tandis que l'unité de Dieu devenait le dogme de la classe érudite, formant dès lors une classe à part, investie du sacerdoce.

Dans l'intérêt de ce dogme de l'unité de Dieu, apanage de la science et de l'instruction, le nouveau sacerdoce, qui était l'élite de la nation à raison des hautes études auxquelles il était voué, avait cru devoir le couvrir d'un voile allégorique, conforme au génie des peuples orientaux de toutes les époques : ce manteau allégorique constitua une théologie énigmatique, qui, par l'apparence du merveilleux qu'elle présentait, saisissait l'attention, en même temps qu'elle s'accordait avec le goût général pour l'exagération et pour tout ce qui semblait surnaturel. La famille des patriarches, issue d'*Ur* des Chaldéens, c'est-à-dire de la classe éclairée des Assyriens (1), avait dû hériter aussi de la connaissance de ce dogme de l'unité, comme la classe savante des Éthiopiens et des Égyptiens, mais elle l'avait complétement perdu quand Abraham passa en

(1) Quand Moïse dit que Dieu tira Abraham d'Ur des Chaldéens, il emploie, à ce qu'il paraît, une manière de parler énigmatique semblable à celle de la théologie égyptienne. Pour le vulgaire, *Ur* ou *Aor* était une ville de Chaldée ; mais hiéroglyphiquement le mot *aor* signifiant lumière, splendeur, et le mot *chasdim* désignant des devins, il s'ensuit qu'Abraham est tiré de la classe érudite des Assyriens, des *devins* ou *sages éclairés* de cette nation. *Voyez le chapitre sur la géographie, dans la IIe partie.*

Égypte. L'Écriture sainte nous montre en effet le père des Israélites et des Ismaéliens livré, ainsi que ses aïeux, au culte des dieux étrangers (1); et il est raisonnable de supposer que c'est en Égypte qu'Abraham puisa de nouveau le sentiment de cette sublime vérité.

L'idolâtrie était donc une erreur générale que la classe savante, qui ne la partageait pas, regardait comme inévitable. Élève des temples égyptiens, Moïse seul crut possible de faire pénétrer dans la masse entière de la nation à laquelle il entreprenait de donner une existence politique, cet admirable dogme de l'unité de Dieu, dont ses maîtres réservaient la connaissance à ceux-là uniquement qui, par leur instruction, devenaient aptes à le comprendre; mais l'effet ne répondit que médiocrement à cette belle pensée. Un dieu tout d'abstraction a toujours dépassé les limites de l'intelligence vulgaire. Habitués à l'idolâtrie des Égyptiens, les Hébreux furent toujours tentés d'y revenir, malgré la sévérité des peines qui frappaient ceux qui abandonneraient le dogme d'un Dieu unique : le peuple hébreu une fois constitué, adopta tour à tour les idoles des nations avec lesquelles il se mit en contact. Le successeur même du législateur entrevoyait déjà tant de difficultés à l'inculcation de cette immortelle doctrine, que sur la fin de ses jours il n'en faisait plus un précepte absolu. Quand, par ses conquêtes, Josué a définitivement assis la maison d'Israël dans la terre de Chanaan, il rassemble les chefs des tribus, et leur parle des bienfaits du Dieu créateur, pour qu'ils persistent dans le dogme de l'unité; mais sans en faire, comme son prédécesseur, un commandement dont l'oubli entraînerait la peine capitale. « Choisissez, leur « dit-il, ou *des Dieux* qu'ont servis vos pères dans la Méso« potamie, ou *des Dieux* des Amorrhéens, au pays desquels

(1) *Hæc dicit Dominus Deus Israel : Trans fluvium habitaverunt patres vestri ab initio, Thare pater Abraham, et Nachor,* ET SERVIERUNT DIIS ALIENIS. Josué, XXIV, 2.

« vous habitez : pour moi et ma famille, nous ne servirons « jamais que Jéhovah (1). » Josué n'aurait pas été si indulgent, s'il n'avait su qu'au fond tous ces dieux étrangers n'étaient que la personnification des attributs du Dieu unique qu'il voulait, lui et sa famille, en gens éclairés, toujours servir à découvert ; mais, moins prévoyant que Moïse, il ne réfléchissait pas que cette tolérance eût été la ruine du principe que Moïse avait voulu fonder.

CHAPITRE V.

Sabéisme. — Animaux sacrés. — Talismans. — Personnification des attributs divins.

Le sabéisme est, dans notre pensée, la principale idolâtrie à laquelle, dans tous les temps, se sont livrés les hommes. Peu d'entre eux pouvaient comprendre la paternelle sollicitude d'un être abstrait, tous voyaient de leurs yeux et jugeaient par leurs sens de l'influence du soleil et des astres sur les saisons : il était naturel que dans leurs craintes ils leur adressassent des vœux, que dans leur gratitude ils lui offrissent des hommages. Le soleil et la lune, qui étaient de tous les corps célestes ceux à qui on pouvait supposer une influence plus directe, à raison de leur splendeur et de leur masse, devinrent les premiers dieux : on les trouve dès la plus haute antiquité dans l'Asie, le soleil sous les noms de *Baal*, de *Molok*, c'est-à-dire, le dominateur, le maître; la lune sous ceux de *Baal-Shamaïm*, la reine ou dominatrice des cieux, d'*Astarté*, de *Benouth*, de *Melytha*, etc. Les planètes et les constellations partagèrent aussi les mêmes honneurs et la même vénération.

A ce culte des astres vint se mêler, en Égypte, celui de certains animaux utiles. Toutes les bêtes fuient à l'ap-

(1) Josué, XXIV, 2, 14, 15.

proche de l'homme, ou redoutent sa société; quelques-unes seulement semblent appelées à recevoir de sa main leur nourriture. Le bœuf, qui à la force réunit la patience et la mansuétude, supporte une grande partie de la fatigue qui doit assurer la fertilité de la terre : il dut être le premier des animaux réputés sacrés. Mais le bœuf n'était pas indispensable à l'Égypte pour la culture de ses dépôts de limon; la sanctification de cet animal n'est donc pas, à ce titre, originaire de ce pays : aussi Manethon ne laisse pas ignorer que ce fut sous le second roi de la deuxième dynastie que cette idolâtrie s'introduisit en Égypte. Deux villes l'accueillirent particulièrement : Memphis, qui reçut le taureau sacré sous le nom d'*Apis;* Héliopolis, qui lui donna le nom de *Mnevis*. Une troisième ville, Hermonthis l'adopta plus tard sous le nom d'*Onuphis*. Une fois admis dans les temples, le bœuf, type de la force physique, devint le symbole du Dieu fort et puissant, et c'est en cette qualité qu'il commença à recevoir des honneurs auxquels le mythe d'Osiris vint par la suite mettre le comble.

D'autres animaux devaient, à raison des avantages qu'en retire l'homme, s'attirer aussi une considération religieuse. Les rats sont un des fléaux de l'Égypte après la retraite de l'inondation, le chat leur fait la guerre; l'aspic fait à l'homme des blessures mortelles, le chat détruit aussi ces reptiles (1) : le chat fut donc sanctifié, comme créé par la Providence pour délivrer l'homme de ces dangereux ennemis, et l'Égypte entière le révéra en le consacrant à la lune. Le chien reçut aussi des honneurs religieux, à raison des qualités qui rendent sa domesticité précieuse; le chacal lui-même, ce type de l'espèce canine, devint le gardien de l'horizon, le compagnon inséparable d'Anubis. Des reptiles dangereux se montraient en différentes parties de l'Égypte; les insectes ravageaient les terres après

(1) Diodore, I, 87.

les semailles; deux oiseaux, en détruisant ces reptiles et ces insectes, se constituaient bienfaiteurs du pays : l'ibis et l'épervier reçurent le caractère d'oiseaux sacrés. Nous ignorons quel rôle ont pu jouer dans l'intérêt général, trois poissons révérés aussi par l'Égypte entière : l'oxyrinchus, le phagre et le lépidote; la raison allégorique seule nous en est parvenue; mais cette allégorie, dont nous ne pouvons percer le voile, nous montre ces trois symboles comme d'une origine relativement moins ancienne, puisqu'elle se rapporte au mythe d'Osiris.

Outre ces animaux, qui étaient sacrés pour tous les Égyptiens, et que la théologie constitua en symboles divins en les consacrant spécialement à certaines divinités, il en était quelques autres qui n'étaient vénérés que dans quelques localités, parce que ces localités en retiraient une utilité immédiate et particulière. Ainsi, l'ichneumon en détruisant les œufs du crocodile empêche la trop grande multiplication de ce redoutable amphibie, abondant principalement dans le nome héracléotique : l'ichneumon fut pour les habitants de cette province un animal sacré, tandis que pour eux le crocodile était l'emblème de Typhon. Par contre, les travaux de Ménès, en jetant une dérivation du Nil dans le Fayoum, avaient converti en une contrée fertile cet aride bassin; le crocodile y était arrivé avec les eaux de ce fleuve : ce reptile, devenu ainsi le symbole de la fertilité introduite dans cette province, devait en être naturellement l'animal sacré : il le fut, et, de cette dissidence de sentiment au sujet du même animal, entre les deux nomes voisins, naissaient des querelles perpétuelles et de sanglants conflits.

Ces hommages tout spéciaux, ces vœux de reconnaissance envers des animaux utiles et envers les astres, constituaient, chez le vulgaire égyptien de la première époque, une sorte de culte fort approchant sans doute de celui dû à la Divinité; mais c'était toujours la Divinité elle-même

qui était l'objet réel de ses vœux, sous le symbolisme des animaux qui lui étaient consacrés, ou des astres qui étaient les dispensateurs apparents de ses bienfaits; et pendant la plus grande partie de la durée du culte national ces objets ne furent pas plus entourés d'une véritable adoration, dans le sens que nous attachons à ce mot, que ne le sont dans notre liturgie les images de certains animaux dont le culte chrétien a conservé le symbolisme (1).

En leur qualité de symboles divins, les corps matériels dont nous parlons devinrent aussi chez les Égyptiens des phylactères, amulettes, talismans ou lares, dont on portait la figure sur soi, dont on remplissait les maisons, ou qu'on employait comme enseignes de guerre. C'est en ce sens que le scarabée, symbole de la puissance créatrice, était porté suspendu au cou, soit isolément, soit réunis en certain nombre, et qu'on le trouve si abondant sur les momies; pendant que, comme symbole particulier du courage viril, cet insecte était gravé sur l'anneau de fer qu'une loi imposait à chaque soldat le devoir de porter (2). Héliogabale, suivant Lampride, avait sur lui un talisman égyptien sous la forme de petits serpents, auquel on donnait le nom d'*agathodaimon*. Ce fut sans doute une idolâtrie du même genre que celle de ces statuettes que les Hébreux couvraient de ce qu'ils appelaient des *éphod* et des *teraphim* (3), et c'est là une des erreurs ou un des usages qu'ils avaient emportés de l'Égypte.

(1) Le christianisme possède comme animaux symboliques le serpent, symbole de la chute de l'homme, et l'agneau, symbole de sa rédemption; la colombe, symbole du Saint-Esprit; le bœuf, l'aigle, le lion, symboles des saints évangélistes Luc, Matthieu et Marc.

(2) Plutarq., *de Osiride; Ælian.*, *de Animal.* Les Étrusques, chez qui la sculpture et les figures de profil avec les yeux de face décèlent si bien l'origine pélagico-égyptienne, usaient beaucoup aussi de scarabées comme talismans.

(3) La mère de Michah fait faire deux figurines d'argent, auxquelles elle consacre des *éphod* et des *teraphim*, et qu'elle place en ta-

L'une des raisons que donne Diodore pour justifier la vénération des Égyptiens pour les animaux sacrés, c'est que dans une guerre ces peuples s'étant servis de l'image de certains animaux comme d'enseignes, ils avaient été victorieux sous ces représentations, et, dans leur reconnaissance, ils avaient divinisé les bêtes dont elles étaient l'image; mais cet usage est bien plutôt la conséquence que l'origine de cette consécration. Les Égyptiens, marchant contre leurs ennemis, durent se mettre sous la sauvegarde des animaux symboliques; et c'est ce que nous voyons se renouveler chez les Israélites, au pied du Sinaï. Après avoir reçu de la part de Jéhovah des lois qui proscrivaient les signes symboliques, la postérité de Jacob se croit abandonnée par Moïse, dont l'absence se prolongeait trop au délà de ses vœux, et, dans son impatience, elle charge le frère même du législateur de lui faire des *ælohim* qui lui servent de guide dans le désert; et Aaron, grand prêtre de Jéhovah, se faisant livrer les boucles d'oreille des femmes et des filles, fait exécuter en or un simulacre du symbole du Dieu fort, c'est-à-dire un jeune Apis, figure dont le volume ne pouvait pas être considérable, et qui ne pouvait être propre, par conséquent, qu'à être placée au bout d'une perche, pour servir d'enseigne et de talisman (1).

La notion d'un Dieu immatériel, venue des antédiluviens, ne se conserva pas seulement chez les Égyptiens de la première époque; on la trouve dans le même temps chez tous les peuples les plus anciens dont l'histoire fasse men-

lismans ou lares dans sa maison. Mais cette idolâtrie ne l'empêche pas de suivre le culte de Jéhovah, à qui elle fait offrir des sacrifices par un lévite qu'elle entretenait chez elle. Des Hébreux de la tribu de Dan, marchant contre la ville de Laïsh, enlèvent en passant ces deux figures, et, après le succès de leur expédition, ils font offrir des sacrifices à ces talismans tutélaires par un des petits-fils de Moïse. *Judic.*, XVII, 5, 10, 13; XVIII, 17-31.

(1) *Exode*, XXXII.

tion. IHOH pour les Phéniciens comme pour les Hébreux, *Adad* pour les Assyriens, l'idée s'en retrouve encore chez tous les peuples de tous les temps, à travers les signes matériels et les allégories derrière lesquelles sa connaissance s'était presque effacée. Dans la religion particulière de chacun des peuples de l'antiquité, on voit paraître une intelligence supérieure, de laquelle émanent toutes les autres, et qui conserve un empire absolu sur l'univers. Les Romains, en portant leurs armes dans toutes les contrées, eurent la faculté de connaître le nom donné à ce Dieu suprême par ces différents peuples; mais, comme leur IOH-PATER ou IOH-PITER dans le vieux langage, qui n'était que le *Iou* ou *Ihoh* des Phéniciens et des Orientaux (1), occupait la première place dans la religion latine, ce nom de *Iohpiter,* contracté en *Jupiter,* fut substitué à tous les autres noms, qu'il remplaçait très-bien en effet; et c'est là ce qui produisit cette multitude d'analogues de ce dieu, que Varron faisait monter jusqu'à trois cents.

Les Égyptiens ne s'étaient pas bornés à instituer un culte de reconnaissance envers les animaux utiles : dans l'esprit de leur philosophie, ils avaient matérialisé tous les attributs, toutes les qualités qui font l'essence de la Divinité créatrice; et, personnifiant chacun de ses attributs, une nouvelle carrière d'erreurs s'était ouverte pour le vulgaire (2). Dans leur système, le Dieu de la création

(1) Le célèbre nom יהוה, que les Hébreux prononçaient *ihouah* et les Phéniciens *Ihoh,* durci par les premiers en *Jehovah* et par les derniers en *Jou,* exprime admirablement l'essence de l'Éternel, s'il signifie, comme le dit Fabre d'Olivet, *celui qui est, qui fut et qui sera.* Quant au mot *Adad,* il signifie *l'unique.* Le *Jou* des Phéniciens fut adopté par les Latins, qui, en y ajoutant la désinence latine, en firent *Jovis,* et qui, lui adjoignant le mot *piter,* ancienne orthographe de *pater,* en firent leur *Jovis-piter,* et par syncope *Jupiter.*

(2) « Il faut savoir que les Égyptiens ont l'habitude de diviser les « choses soumises à la loi de l'unité, car ils séparent l'intelligence « elle-même en une foule d'individualités divines. » *Damasc., de Prin-*

était un feu élémentaire, spirituel, âme du monde qu'il avait formé et qu'il vivifiait sans cesse, feu que Moïse voit descendre sur le mont Sinaï, pour donner ses lois aux Hébreux. Mais ce feu créateur et immatériel, qui se montre au milieu d'un buisson sans le brûler, sans même l'offenser (1), n'était pas, comme l'ont cru quelques écrivains, identique avec le feu du soleil *Phré* ou *Ré*. Ce dieu principe, suprême intelligence, avait, au contraire, produit lui-même le soleil : la cosmogonie de Moïse, sortie du sanctuaire de l'Égypte de la première période historique, ne laisse ni doute ni incertitude sur ce point de doctrine de l'époque savante (2).

Amoun était le nom qu'on donnait en Égypte, en Éthiopie, dans la Libye, au Dieu de la création. En se séparant des Égyptiens, Moïse, qui apparemment ne voulait pas conserver au maître de l'univers un nom qui aurait rappelé aux Israélites les idées matérielles dont on l'avait enveloppé dans le pays qu'ils quittaient; qui mettait, au contraire, tous ses efforts à le leur faire oublier, dans l'intérêt de l'universalité du dogme de l'unité, attribua à ce Dieu créateur le nom de *Ihoh* ou *Ihoah*, suivant la prononciation ; nom durci ensuite en *Jéhovah*, inconnu à Abraham comme à ses ancêtres (3), et sous lequel seul il fut présenté aux Hébreux. Ce nom d'Amoun a une signification difficile à atteindre. Suivant Manethon, on l'interprétait par *abscon-ditus* (ce qui est caché); et Plutarque, qui nous l'apprend, ajoute qu'Hécatée d'Abdère en donnait cette explication,

cip. Ce que Damascius disait ainsi, dans les derniers temps, du soleil considéré comme l'*intelligence intelligible*, s'applique bien plus exactement à l'être créateur et organisateur de l'univers, seul regardé, à l'époque la plus reculée, comme source et cause de toute intelligence.

(1) *Exode*, III, 2.

(2) *Genèse*, I, 15, 16.

(3) *Exode*, III, 13, 14; IV, 2.

savoir, que les Égyptiens, en prononçant le mot Amoun, appelaient le Dieu principe, identique, à leurs yeux, avec l'univers obscur et caché, afin qu'il se révélât à eux (1). Mais cette explication, qui est le panthéisme, bonne pour les derniers temps, n'a jamais été dans l'idée des Égyptiens de la première époque, lesquels n'ont, en aucun temps, confondu ensemble Amoun et l'univers, le créateur et son œuvre. Une interprétation aussi misérable du nom d'Amoun appartient évidemment à la philosophie des temps dégénérés, où le matérialisme, comme le professait Cheremon, s'était introduit à la place des éternelles vérités, naufragées dans les désastres des invasions perses et grecques. Si l'on cherche à découvrir le sens de ce mot dans les langues anciennes de l'Orient, toutes filles de la langue du peuple primitif dont les colonies repeuplèrent l'Asie, on aperçoit des idées d'origine, de maternité, unies à des figures de définitions, d'images; le syriaque et le chaldéen y trouvent de plus l'ouvrier, le manufacturier (2) : on semble donc autorisé à reconnaître dans ce mot Amoun le type de celui que les platoniciens interprétèrent par *Demiourgos*, le grand ouvrier, titre équivalent à celui de Créateur. Au nom d'Amoun les Égyptiens joignaient celui de *Kneph*, *Neph*, *Chnoubis* ou *Ichonoubis*, dont Champollion a trouvé la signification dans la racine égyptienne *neb*, qui veut dire souffler : c'est, selon ce savant, le souffle divin, l'esprit qui anime et conserve le monde (3); et, en ce sens, les deux noms réunis peuvent se traduire par créateur et conservateur, titre qu'on a toujours donné à l'Être suprême dans tout l'Orient, et qu'on retrouve dans le *Pachacamac* des anciens Péruviens (4). Consideré

(1) Plutar., *de Osiride*.

(2) Fabre d'Olivet, *Vocab. radical*, racines *am* et *moun*. Lex. hept., verbo אמן.

(3) Champ., *Panth. égypt.*

(4) Garcilasso de la Vega dit que le nom divin *Pachacamac* signifie

dans son acception propre d'esprit, *pneuma*, le mot *Kneph* fut traduit par les Grecs en *Agathodaimon*, le bon génie, dont le symbole était un serpent monté sur deux jambes humaines (1).

L'idée d'un Dieu créateur, source et âme de toute existence, feu immatériel, invisible, spirituel, était trop abstraite pour l'intelligence du vulgaire; les premiers mythologues décomposèrent ce Dieu suprême et créateur, et, séparant de son essence générale le feu divin principe actif de toutes choses, ils en firent une partie à part, une sorte de personnage extrait de l'unité sans cesser de se confondre avec elle, d'être identique avec son tout, dont il n'était qu'une forme (2) : ce personnage fut Phtha, dont les Grecs, en le matérialisant de plus en plus, finirent par ne plus faire qu'un dieu forgeron, boiteux et ridicule.

Phtha ne fut donc qu'une forme d'Amoun, ou du Dieu de la création. Mais comme, dans les idées naturelles, un produit ne vient que de l'union des deux sexes, Amoun,

créateur et soutien de l'univers. *Hist. génér. du Pérou*, tome Ier, ch. 33, et tome IV, ch. 4.

(1) Au chap. III, verset 14, de la Genèse, Dieu maudissant le serpent, le condamne à ramper désormais sur son ventre : *Super ventrem tuum gradieris*. Ce serpent, cause de la chute de l'homme, n'est plus Knef, le serpent céleste porté sur des jambes humaines, *Agathodaimon;* c'est le mauvais génie, *Cacodaimon, Aphophis,* le serpent terrestre, objet d'aversion et d'épouvante, condamné à se traîner sur son ventre. C'est toujours là de la philosophie égyptienne: le serpent monté sur des jambes humaines se voit souvent parmi les hiéroglyphes.

(2) Synésius, élevé dans la doctrine des pythagoriciens, appelle, dans un de ses hymnes, Dieu « l'unité des nombres immortels; » et il dit que le Fils de Dieu est l'unité des unités. « Vous êtes, dit-il « en s'adressant à Dieu, le principe des choses passées, présentes et « futures; vous êtes la racine de tout ce qui existe; vous êtes le « père, vous êtes la mère; vous êtes le mâle, vous êtes la femelle. » *Hym. II.* Dans la troisième, il lui donne le titre de « semence de toute « chose, racine et rameau vigoureux, nature intellectuelle, mâle et « femelle. »

pour obtenir Phtha, fut supposé s'unir mystiquement à une forme femelle, extraite de son propre principe mascu lo-féminin; et cette forme femelle, qui était la sagesse divine, porta le nom de Neith : celle-ci fut pour les Occidentaux la déesse de la sagesse, Minerve, sortie du cerveau de Jupiter. Amoun-Knef, Neith et Phtha, composèrent ainsi la première triade divine, c'est-à-dire, une trinité dans une unité par la personnification des facultés attributives : la volonté créatrice, la sagesse et la facult créatrices, le principe créateur provenant des deux autres (1).

Phtha, personnification du feu élémentaire et spiritue détaché de l'essence de la volonté créatrice, et, comme toutes les divinités du panthéon égyptien, réunissent en lu les deux sexes, s'unit à son tour à sa forme femelle, nommée, suivant les lieux, *Bouto* ou *Anouké*, types de Cybèl et de Vesta, c'est-à-dire, du feu pur et éthéré répandu dan les hautes régions de l'univers; et de cette nouvelle unio mystique sortit *Phtha-Sockari*, Vulcain ou le feu matéri répandu dans la création, opposé au feu spirituel, et exi tant à l'état visible dans le soleil et dans les astres (2).

(1) La même doctrine, à peu près, existait chez les Indiens. Suivant eux, quand Dieu voulut créer la matière, il sépara les deux sex qu'il possédait en lui-même, et en fit deux êtres distincts. Cette pen sée, ils l'exprimaient symboliquement par la représentation de tro figures, dont l'une était le *lingham*, symbolisant les deux sexes ava leur séparation; la seconde, *tchiven*, principe masculin père de to les dieux; et la troisième, *tchaddi*, principe féminin mère de tout les déesses.

(2) Remarquons que la cosmogonie égyptienne distingue trois espèces de feux : 1° un feu élémentaire, spirituel, indivisible, âme d monde, auteur et opérateur de la création, Dieu lui-même, Amoun ce même feu, détaché de l'essence créatrice, forme un personnag spécial, qui est Phtha; 2° un feu pur, également invisible, détach de l'essence de Phtha, et qui produit, suivant Pimander, par l'incubation du verbe sur la nature humide, se volatilise dans les haut régions : c'est l'éther, que l'ancienne physique considérait comm

Ces différentes formes du Dieu de la création étaient déjà connues en Égypte du temps de Moïse, qui y fait lui-même allusion en différents endroits, et qui en parle ouvertement, quand il dit aux Israélites : « Votre Dieu est un « feu dévorant (1). » Ce n'est donc plus ici le feu principe, qui ne dévore pas, qui brûle impunément au milieu d'un buisson qu'il n'offense pas. Quant au feu matériel, on le trouve dans Thoubal-Kaïn, que la Genèse fait l'inventeur de l'art de travailler au marteau, habile en toutes sortes d'ouvrages de fer et d'airain, pour lesquels le feu est nécessaire, et type de Vulcain.

Phtha, feu spirituel, premier principe actif, émanant d'Amoun et identique avec lui, avait pour emblème le feu terrestre, qu'on rendait sacré en le puisant au feu céleste du soleil, et qu'on devait entretenir constamment allumé sur un autel. Cette doctrine appartient aussi à l'époque première, et nous voyons Moïse en faire un précepte à son peuple (2) : aussi le feu a-t-il joué un grand rôle dans toutes les religions, et nous en conservons encore de nos jours l'usage, mais pâle et presque méconnaissable, dans les cierges allumés de notre rituel et dans les lampes toujours ardentes de nos églises.

Amoun, auteur de tout ce qui existe, incréé et immatériel, était Dieu concentrant en lui le temps et l'éternité. Sous ce point de vue, il reçut une forme nouvelle qui prit le nom de *Souk*, de *Petbé* ou *Pétensébé*, de *Rhempha*, le Kronos ou Saturne des Occidentaux, connu dans l'Inde sous le nom de Bramah. Comme le temps engloutit en lui le passé, qu'il consume le présent et qu'il dévore l'avenir, Souk fut un dieu cruel, mangeant ses propres enfants, et

réservoir de l'électricité, et qui, placé au delà des limites de l'atmosphère, est considéré de nos jours comme la matière nébuleuse, un feu matériel, visible dans le soleil et les astres.

(1) *Genèse*, XV, 7; *Lévitique*, IX, 24; *Deutér.*, IV, 24.

(2) *Lévitique* VI, 12, 13; II *Machab.* I, 19-22.

la superstition lui immola des victimes humaines. Mais l bien vient aussi du bénéfice du temps : ce même dieu fut contradictoirement, un dieu bienfaisant, et son règne fu celui de l'âge d'or. Souk, nommé aussi *Sevek-Ra*, uni à s forme femelle *Hator*, la puissance génératrice, eut pou fils *Khons-Hor*, qui se confond avec *Horus* et avec le premier *Thoth* (1).

L'idolâtrie des Égyptiens de la première période historique n'avait donc consisté que dans la matérialisation de attributs et des qualités du Dieu créateur, dont ils avaien fait des personnages allégoriques, et dans les hommage rendus aux objets matériels pris pour symbole de ces personnifications allégoriques; images vénérées par le peupl à l'égal de l'être immatériel dont ces personnifications n'étaient que les apparences rendues sensibles à la vue. Pou le vulgaire, cette idolâtrie n'était donc en réalité que l culte du vrai Dieu, divisé et réparti sur les différentes par

(1) Athor était aussi, et principalement, le chaos, les ténèbre premières qui avaient précédé la lumière, et en ce sens elle éta aïeule de Phtha. Suivant Jablonski, le nom d'Athor signifiait *nuit*. Quant à Thoth, que nous faisons se confondre avec Khon hor, son rôle ne se bornait pas là. Toutes les divinités provenant d la personnification des attributs de Dieu, rentrant également et d fait dans l'unité de ce Dieu, toutes sont des formes du même pri cipe, et se résolvent réciproquement les unes dans les autres. L Égyptiens ne les confondaient cependant pas; ils les distinguaient trè bien, au contraire, les unes des autres. Chacune des divinités de le panthéon se transformant perpétuellement en plusieurs autres, Thot que les livres sacrés qualifiaient de père et de directeur de tout choses, est celle dont les transformations sont le plus nombreus On le trouve identifié avec Amoun, avec Horus, avec Isis même da ses différentes formes; et l'on peut dire que c'est celle de toutes l divinités égyptiennes dont la fusion dans les autres est le plus un verselle. Principe de toutes choses, Thoth doit se trouver en eff partout où quelque chose existe; et partout où un autre dieu montre avec l'un des nombreux attributs de Thoth, Thoth le même doit s'y trouver, et se confondre avec ce dieu.

ties de sa propre unité (1); mais, par une aberration résultant de l'ignorance, ces parties différentes de l'unité, ainsi traduites en personnages mythologiques, recevaient de la part de ce même vulgaire un culte réel, qui effaçait complétement celui de l'unité, et qui devait entraîner dans toutes les erreurs (2). En effet, dans un pays où les sciences n'étaient plus en progrès; où la vivacité de l'esprit faisait inventer chaque jour de nouvelles allégories, ou ajoutait par des formes nouvelles à la complication de celles qui existaient déjà; où la grande mobilité de l'imagination ne pouvait rien laisser stationnaire, le point de départ devait bientôt être dépassé, s'obscurcir, et finir par se couvrir d'impénétrables ténèbres. La multitude des allégories en vint, en effet, à étouffer les notions scientifiques que renfermait la cosmogonie venue des antédiluviens, et un tissu monstrueux d'absurdités ne tarda pas à prendre la place de cet enchaînement de faits si nettement exposés par ceux à qui de laborieuses études les avaient révélées. En Égypte hors des temples, hors de l'Égypte dans les temples mêmes, le voile allégorique fut un épais rideau, et les plus instruits

(1) Les émanations ou les formes du Dieu de la création, extraites de son unité, procèdent toujours par triades. Les différents membres de ces triades divines se combinent avec d'autres transformations du même principe, forment de nouvelles triades qui remplissent à l'infini de noms nouveaux le panthéon égyptien. Voyez à cet égard les travaux de MM. Champollion, F. Creuzer, Guigniaut, Rossellini, et surtout les quatrième et cinquième volumes des *Manners and customs* de M. Wilkinson.

(2) Il n'est personne qui, en y réfléchissant un peu, ne reconnaisse que cette idolâtrie existe encore pleinement parmi les chrétiens de la classe du peuple, dans le culte réel rendu par le vulgaire à la sainte Vierge et aux saints, tandis que le culte réel ne doit être rendu qu'à Dieu seul, soit dans son unité, soit dans les trois personnes de son unité. Combien de gens qui, confondant la vénération due à la mère de N. S. avec l'adoration, lui en adressent une véritable! combien d'autres qui en adressent une pareille aux représentations matérielles des saints!

comme les plus ignorants d'entre les populations ne comprenaient plus rien aux mystères que ce voile cachait : ainsi, nous voyons un Pausanias réduit à soupçonner que, derrière Saturne mangeant un cheval ou dévorant une pierre, se cachait quelque allégorie dont il ne comprenait pas le sens (1). C'est de ce danger que Moïse voulait affranchir les Israélites, quand il lui faisait ces recommandations si remarquables que contient le Deutéronome (2), et qui confirment si bien ce que nous venons d'exposer.

CHAPITRE VI.

Institution du mythe d'Osiris postérieure à Moïse. — Identité d'Osiris, symbole divin, avec Rhamsès-Sésostris. — Pourquoi les prêtres l'adoptent. — Symbole de l reproduction. — Le mythe d'Osiris envahit toute la rel gion de l'Égypte.

L'époque à laquelle toutes les idées théognostiques ach vèrent de se matérialiser en Égypte paraît être postérieu à celle où Moïse quitta cette contrée : c'est celle à laquel prit aussi naissance le mythe d'Osiris, dont l'introductio dans la religion fait à peu près la séparation des deux p riodes de l'histoire pharaonique.

Le mythe d'Osiris et d'Isis, comme allégorie de l'ann

(1) Pausanias, *Arcadia.*

(2) « Vous n'avez vu aucune ressemblance (forme matérielle) « jour où Jéhovah vous a parlé sur le mont Horeb du milieu du fe « (Il n'a pris aucune forme), de peur que, trompé (par l'apparenc « vous ne vous fassiez en sculpture une image ou une ressemblan « de mâle ou de femelle, une ressemblance (tirée) des quadrupèd « qui sont sur la terre, ou des oiseaux volant sous le ciel, des rep « les rampant sur la terre ou des poissons se mouvant dans les eau « de peur aussi qu'élevant vos regards vers le ciel, vous voyiez « soleil et la lune et tous les astres du ciel, et que vous ne révériez « corps que votre Dieu a créés à l'usage des nations placées sous « ciel. » IV, 15-19.

agricole, existait déjà avant le départ des Hébreux de l'Égypte; mais à cette époque ces divinités étaient bien loin d'avoir l'importance qu'elles acquirent à la fin de la dynastie sous laquelle la maison d'Israël quitta l'Égypte. Avant que le législateur de ce peuple n'eût achevé sur la hauteur du Sinaï la rédaction mûrement méditée des lois qui régirent cette nation nouvelle, Israël retourne ouvertement à l'idolâtrie égyptienne, et cette idolâtrie se borne au seul désir d'avoir un symbole qui le précède dans ses marches, qui lui serve de talisman dans le désert; et c'est ce qu'Aaron, lui, grand prêtre de Jéhovah, ne se fait aucun scrupule d'accorder : rien, dans cela, ne décèle le mythe d'Osiris, si universel, si tyrannique, auquel tout dut être impérieusement soumis dans toute l'Égypte deux siècles et demi plus tard. Clément d'Alexandrie porte même à six cents ans l'intervalle qui s'écoula entre Moïse et l'apothéose de Bacchus chez les Grecs; or, on sait que Bacchus est l'identique de l'Osiris de la seconde période (1). De toute antiquité, on avait reconnu en Égypte les deux principes contraires du bien et du mal, et l'on avait qualifié d'un nom particulier, de celui de Typhon sans doute, tout ce qui semblait émaner du génie du mal. A cet égard,

(1) Clém. Alex., *Stromat.* 1.

Jablonski place l'institution du mythe d'Osiris après le départ de Moïse, mais sans fixer l'époque. *Panth. Ægypt.*, II, 1.

M. Nestor L'hôte a découvert à El-Tell des grottes sépulcrales dont la décoration est antérieure à l'institution du mythe d'Osiris, puisque dans les nombreuses peintures qui s'y trouvent on ne voit d'autre divinité que le dieu Phré, sous le nom de Aten-Té, et jamais aucun des dieux de l'Amenti, comme Osiris, Isis, Thmé, Nephtis, Anubis. Le soleil est représenté, dans ces décorations, sous la forme d'un disque lançant des rayons terminés par des mains présentant le signe de la vie divine, ou, comme nous le supposons, de la sagesse, c'est-à-dire, la croix ansée, à ceux qui lui adressent leurs vœux. Nous en offrons ici la figure, d'après les dessins de Nestor L'hôte, en prévenant toutefois le lecteur que cette figure diffère essentiellement-

nul pays plus que l'Égypte ne semblait mieux soumis l'influence de ces deux principes contraires : la march envahissante des sables ; le souffle du vent brûlant du mid qui est le souffle de la mort ; l'insuffisance des crues du Nil tout ce qui nuit à l'agriculture ou entraîne la stérilité ; le désastres enfin de toute espèce avaient donné lieu, san contredit, dès les premiers temps de l'Égypte, à l'allégori que nous trouvons si profondément infusée dans la religio nationale après Moïse ; et le principe opposé au mal y étai comme dans toutes les religions anciennes, invoqué sou un nom spécial, dont rien ne nous donne précisément connaissance, mais que rien aussi ne nous empêche c considérer comme celui même d'Osiris, nom attributif dé

ment, dans les détails, du dessin qu'en a donné M. Wilkinson da l'atlas de son ouvrage, *Manners and customs*, etc.; pl. 30.



connu à cette époque, et qu'on trouve faire partie des noms multiples de certains pharaons. Mais ce nom d'Osiris, que les prêtres prononçaient indifféremment Osiris, Isiris, Ousiris (1), n'était alors, comme ceux de Kneph, de Phtha, de Thoth, que la personnification de l'un des attributs divins, celui de la force active et de la bienfaisance (2), dont le sceptre et le fléau étaient le symbole; et l'on n'avait pas encore songé à faire de cet attribut divin une manifestation du Dieu créateur; ce qui constitua alors Osiris en être de chair et d'os, en mortel doué plus tard de l'immortalité. Comme les noms de *Mandouéi*, tiré du dieu Mandou, d'*Aménophis*, tiré d'Amon-Nef, de *Ménephtha*, qui l'était du dieu Phtha, celui d'*Ousiréi* était tiré du nom attributif d'Osiris ou Ousir, avant que l'introduction en Égypte du système indien des théophanies, à la suite de la grande expédition de Rhamsès Sésostris, ou peut-être même avant cette époque, n'eût fait regarder Amoun comme manifesté par ce symbole de la force dans la personne du grand roi.

Si, comme tout tend à le démontrer, le nouveau mythe d'Osiris, celui qui fait de ce dieu un mortel bienfaisant, civilisateur du monde, n'a commencé qu'après le départ des Hébreux, et que ce départ ait eu lieu sous la XVIII[e] dynastie (et à cet égard il n'y a pas même l'apparence du doute), il a fallu de toute nécessité que quelque grand événement vînt donner lieu à cette innovation théologique, et exciter la ferveur pour la triade d'Osiris, d'Isis et d'Horus, au point de concentrer en elle seule, ou à peu près, toute la religion (3).

(1) Hellanicus, *apud Plutarch.*, *de Isid. et Osir.*

(2) Jéhovah dit aussi à Jacob : « Je suis le Dieu *fort.* » *Genèse*, XLVI, 3; et la Bible se sert fréquemment de cette expression. Plutarque interprète aussi *Onuphis*, nom synonyme d'Osiris, par *fort et bienfaisant*.

(3) Si nous pouvions nous servir d'une comparaison qui ne choquât

La parfaite conformité des aventures que la mythologie prête à Osiris avec celles que l'histoire attribue à Rhamsès Sésostris, conformité qui a déjà fait soupçonner l'identité de ces deux personnages à différents écrivains (1), ne semble laisser réellement aucune incertitude sur le pharaon qui a fourni le type du mythe tel qu'il fut institué sous la seconde période égyptienne. Nous admettons donc ce point comme une vérité historique, ou tout au moins comme un fait entouré, à nos yeux, d'une telle masse de vraisemblances, qu'elle équivaut presque à une vérité démontrée. Osiris et Sésostris rassemblent des troupes pour exécuter un vaste projet de conquêtes, et, débutant l'un et l'autre par l'Éthiopie, se jettent ensuite sur l'Asie et poussent au delà du Gange, laissant partout des colonnes ou des monuments pour conserver et transmettre aux générations futures la mémoire de leur expédition ; tous deux sont également les bienfaiteurs de l'Égypte, qu'ils enrichissent du butin rapporté des contrées subjuguées. Diodore présente tous les personnages de ce mythe comme des mortels portés au rang des dieux, et les circonstances du mythe lui-même le déclarent en effet : comment Typhon aurait-il pu faire périr Osiris, si Osiris n'avait été considéré comme

pas trop de respectables susceptibilités, nous dirions que l'introduction du mythe d'Osiris fut à la religion primitive de l'Égypte ce que l'introduction du christianisme a été à la loi mosaïque.

(1) Newton, dans ses *Essais de chronologie;* Miot, *traduction de Diodore de Sic.*, liv. I, not. 31. L'abbé Foucher, dans son sixième *Mémoire sur l'origine et la nature de l'hellénisme*, désapprouve les savants « qui ont pensé que le dieu (Osiris) n'était que l'apothéose du prince. » Mais il croit qu'Osiris venait honorer de sa présence et de sa protection les Égyptiens dans la personne de leur roi. » *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI, p. 339. M. Creuzer, *Relig. de l'antiq.* l. III, laisse penser que, dans son idée, Osiris et Memnon étaient identiques; mais M. Guigniaut, dans sa 14e note à ce livre, trouve que si, du temps d'Hérodote, Memnon était confondu avec Sésostris, Sésostris était, lui aussi, à la même époque, rapproché d'Osiris *Ibid.*, t. I, p. 933.

mortel ? Nous voyons d'abord Hermès ou Thoth, en qui Osiris avait plus de confiance « qu'en tout autre homme, » et qui se distinguait par un esprit et par une intelligence particulière : or, suivant la Chronique Paschale, Thoth vivait du temps de Sésostris, et, suivant Élien, c'est de ce personnage que ce prince aurait reçu la subtilité d'esprit et les conseils (1). C'est ensuite Osiris qui est après son retour, et « d'un consentement unanime, » *jugé digne de l'immortalité,* et à qui l'on décerne « les mêmes honneurs qu'aux dieux célestes ; » c'est enfin Isis qui, experte dans l'art de la médecine, et après avoir inventé divers remèdes, se plaît particulièrement à guérir les infirmités des hommes, depuis qu'elle a été appelée « à jouir de l'immortalité. » D'autres circonstances se groupent encore autour de ces faits. Eusèbe place la fable d'Io sous les derniers règnes de la XVIIIe dynastie, et l'on sait que l'Io des Phéniciens n'était autre que l'Isis des Égyptiens. Selon d'anciens chroniqueurs, suivis par Clément d'Alexandrie, Prométhée, dégagé de son mythe, était contemporain d'Osiris, et vivait du temps de Cécrops et de Triopas, sixième roi d'Argos, ce qui le plaçait à environ 400 ans avant la guerre de Troie : cette date nous reporte encore à la fin de la XVIIIe dynastie. Un tel ensemble de présomptions pour des temps aussi reculés est bien suffisant, ce semble, pour établir l'identité de Sésostris et d'Osiris ; et il existe dans l'histoire une foule de faits admis sans contestation, qui sont loin d'être entourés de témoignages aussi susceptibles d'en assurer l'authenticité. Sésostris, égal en courage et en magnanimité à la plupart des pharaons de son illustre race, et dont le cartouche hiéroglyphique se lit sur le plus grand nombre des statues, des colosses, des constructions, soit par dédicace directe, soit par usurpation, ainsi que nous le dirons en son lieu, avait, par ses immenses conquêtes,

(1) Ælian., *Var. Hist.*, XII, 4.

élevé au plus haut degré la gloire de la patrie. Bienfaiteur de l'Égypte, à son retour triomphal d'une longue expédition que le mythe et la poésie ont embellie de fictives circonstances que l'histoire doit laisser à l'écart, il fait une large distribution des terres dont une partie des habitants était dépossédée depuis l'administration de Joseph, fils de Jacob, qui, ne l'oublions pas, avait, depuis quatre siècles, incorporé au domaine royal une grande partie des terres arables de l'Égypte. Ce prince couvre le Delta de canaux qui assuraient le desséchement des marais restant encore dans cette partie, en même temps qu'ils portaient la fécondité sur des terrains impropres jusqu'alors à la culture, et qu'ils facilitaient les communications d'une contrée à l'autre; il fait exhausser les chaussées des villes que l'inondation atteignait déjà, fait construire des édifices, tailler et transporter des obélisques et des colosses, et s'étudie à enrichir toutes les villes; et pour tous ces prodigieux travaux il n'en coûte aux Égyptiens ni argent, ni peines, ni fatigues : les bras des captifs ramenés de tous les lieux où il a porté ses armes ont seuls opéré ces merveilles. Bien plus, si, sous la conduite du héros, les Égyptiens montrent leurs armes victorieuses dans les pays les plus lointains, l'Égypte entière participe aux fruits de cette expédition; c'est encore Diodore qui le dit, lui qui s'annonce comme ayant étudié particulièrement ce qui concernait le règne brillant de ce pharaon. L'Égypte, selon lui, avait été comblée des richesses immenses que l'armée avait rapportées, indépendamment de celles qui étaient la propriété des soldats qui en avaient fait partie. Que fallait-il de plus pour mériter les honneurs divins? Un tel prince dut être reçu d'autant plus facilement comme un dieu par tous les Égyptiens, qu'on ne le présentait pas comme un homme élevé à l'état divin par la volonté humaine, ce qui ne dépendait pas du consentement des mortels, mais comme un mortel en qui la Divinité avait daigné elle-même s'incorporer pour s[illegible]e.

manifester aux hommes par ses bienfaits, et qui, après l'extinction de la nature mortelle, restait dans toute la plénitude de sa nature divine. C'est donc avec une certaine bonne foi que les prêtres avaient pu dire à Hécatée que, dans le long cours de leur monarchie, aucun mortel « n'avait été porté au rang des dieux, « ce qui devait leur paraître une absurdité ; mais ils n'ajoutaient pas qu'il n'en était pas de même de la Divinité ; que celle-ci avait daigné descendre au rang des hommes en revêtant temporairement leur enveloppe mortelle. Reconnu ainsi comme dieu dans la personne d'Osiris, le héros qui avait fait le bonheur de l'Égypte entière fut adoré unanimement par tous les Égyptiens, et c'est une observation que ne manque pas de faire Hérodote (1).

Diodore, qui jette tant de lumière sur l'origine du mythe d'Osiris, qui nous montre presque du doigt l'identité du dieu et du pharaon, Diodore nous donne encore la raison du zèle que mirent les prêtres à accueillir le nouveau dieu. Ici, nous devons reproduire ses propres paroles :

« Isis les laissa maîtres [les prêtres] de choisir un des « animaux qu'ils nourrissaient, pour le lui consacrer, leur « enjoignant de le révérer pendant sa vie comme Osiris, « et, après sa mort, de lui rendre le même culte. On ajoute « qu'afin de déterminer *par leurs propres intérêts* les prê- « tres à s'acquitter de ce soin, *Isis leur donna le tiers des ter- « res de toute la contrée,* pour en employer le produit au ser- « vice des dieux et aux cérémonies du culte ; et l'*on assure* « que ces prêtres, gardant la mémoire des bienfaits d'O- « siris, *ou cherchant à montrer leur reconnaissance à Isis*, « *mais surtout excités par les richesses qu'elle leur avait*

(1) Hérodote, II, 8, remarque que de tous les dieux Osiris fut le seul honoré par l'universalité des Égyptiens. Au sujet des dieux se manifestant aux hommes, ou des *théophanies*, voyez les savants mémoires de l'abbé Foucher, dans les tomes XXXII et XXXIII des *Mém. de l'Acad. des inscript.*

« *partagées*, exécutèrent fidèlement tout ce qu'elle leur « avait prescrit (1). » Une narration semblable ne peut se rapporter qu'à des êtres humains; et si Diodore n'a pas substitué le nom de Sésostris à celui d'Osiris, c'est qu'il a été ou bien aveugle ou bien discret. Nous voyons donc que ce fut aux instances d'Isis que l'un des animaux déjà adoptés comme sacrés fut attribué à Osiris en qualité de symbole; et ce fut en abandonnant aux temples la possession d'un tiers des terres de l'Égypte que cette princesse obtint pour son époux l'adoration universelle (2). Ce récit de l'écrivain grec, si bien circonstancié dans ses détails, nou semble mettre le dernier sceau à l'identité que nous établis sons. N'est-ce pas là, en effet, l'humanité avec ses faibles ses? Dans la reine, l'adresse qui vient au secours de vanité pour faire adopter ses idées en faveur de l'épou qu'elle regrette, et qui y parvient en flattant la cupidité c ceux de qui dépend le succès de ses vues; dans les prêtre l'avarice qui éteint tous les scrupules, qui leur fait tran gresser leurs plus saints devoirs, qui les décide à enfreindı cette antique et pure doctrine qui, jusque-là, n'avait fonc le partage de l'unité d'Amoun que sur la théorie des émana tions, c'est-à-dire, la personnification allégorique de s attributs et de ses qualités. Séduits par l'appât des immer ses richesses qu'on leur offre, ces prêtres consentent à fai considérer un simple mortel comme une métamorphose c dieu en homme, idée empruntée au brahmisme; et à tr duire en une réalité ce qui n'avait été qu'une fiction thé gonique. Il n'était pas plus difficile de faire croire que

(1) Diod., *trad. de M. Miot*, I, § 21.

(2) Sésostris avait, de son vivant, fait de grandes distributions ces terres; mais Isis a pu donner aux prêtres le tiers de ce qui restait encore, et qui devait être fort considérable. La Genèse, nous citant l'achat fait par Joseph, sert à expliquer ce que prés tait d'obscur le fait dont Hérodote et Diodore nous donnent conna sance au sujet de la distribution des terres de l'Égypte par Sésost

Dieu suprême et tout-puissant s'était manifesté sous la forme du roi connu par sa puissance et ses bienfaits, que de persuader, à ceux qui savaient si bien le contraire, que le taureau Apis naissait surnaturellement, et que sa mère l'avait conçu d'un rayon de la lune (1). Quant au choix du nom d'Osiris, qui était la personnification de la force unie à la bienfaisance, principal attribut de la Divinité, pour identifier avec cette personnification le nouveau dieu, ce choix était la conséquence toute naturelle, tant des exploits du grand roi, qui le faisaient comparer au Dieu fort, que de sa propre bienfaisance envers l'Égypte, qui le rendait encore semblable au Dieu de qui émanent tous les biens (2).

Isis fut réellement le nom de la dernière femme de Sé-

(1) Hérod., II, 28; Plutarch., *de Is. et Os.*; Pomp. Méla, I, 9.

(2) Le mot *Osiris* signifiait, suivant Plutarque, *une force active et bienfaisante* (*de Is. et Os.*). Ce mot est, suivant Champollion, l'adjectif *sir* ou *sor*, qui veut dire *fort*; ce qui rentre dans ce que dit Plutarque. On donnait aussi à Osiris le nom d'*Omphis*, que Plutarque interprète par *bienfaisant.*

Ce qui peut encore avoir donné lieu au choix d'Osiris pour en faire une manifestation humaine d'Amoun dans la personne de Sésostris, c'est que sous la dix-huitième dynastie cette famille célèbre du héros, les Hyksos, qui avaient dominé l'Égypte pendant près de trois siècles, en avaient été expulsés complétement; ce qui était regardé comme un effet de la protection toute spéciale du Dieu fort et bienfaisant envers la terre d'Égypte, dont Osiris était le symbole. La vogue que ce dieu acquit alors se montre par le prénom d'*Ousiréi,* que prirent des rois de cette race, et par celui d'*Isé,* que portent également plusieurs princesses de cette famille. De là à la manifestation humaine du dieu dans la personne du plus grand roi qu'ait eu l'Égypte, il n'y avait qu'un pas; et à la mort du prince, sa veuve fut assez hardie pour le franchir, secondée par le sacerdoce, qu'elle avait si bien su mettre dans ses intérêts. Alors le culte d'Osiris devint la véritable religion égyptienne. Quant au voyage mythique d'Osiris, sur lequel les monuments sont tout à fait muets, il paraît n'être qu'une fable sacerdotale arrangée sur l'expédition de Sésostris à travers l'Asie, et qui ne peut guère remonter qu'à l'époque des Grecs, au génie desquels elle se trouve accommodée.

sostris : Champollion a pu se convaincre que le grand ro avait eu deux femmes, dont la première était *Nofré-Ari*, et la dernière Isis, ou, sans la désinence occidentale *Isé-Nofré* (1). Ce nom d'Isis était, comme le nom d'Osiris, connu sans contredit dans l'antique théogonie à l'époque de Sésostris; mais il est assez vraisemblable qu'il serait resté dans la même obscurité que tant d'autres noms divins que nous révèlent tous les jours les monuments, si l'éclat répandu sur Osiris comme manifestation d'Amoun, et sa comparaison avec le héros de la patrie, n'avaient jeté un si grand lustre sur les personnages de cette triade (2).

(1) *Lettres écrites de l'Égypte*, p. 189. Cette découverte de Champollion est d'autant plus intéressante, qu'elle rend intelligible un passage de Diodore qui, sans la circonstance d'un double mariage, semblerait une dérision. Cet historien dit qu'après la mort de son époux, Isis fit serment de se consacrer à un veuvage perpétuel. Au moment où Sésostris monta sur le trône, il avait une fille nommée Athyrtis, déjà d'un âge assez avancé pour que des historiens lui aient attribué l'idée, qu'elle fit adopter à son père, de la grande expéditio entreprise par ce prince. En supposant qu'Athyrtis eût alors, à raiso de la grande précocité des filles en Égypte, seulement quinze ans Sésostris ayant régné soixante-six ans, c'est au moins quatre-vingt quinze ans qu'aurait eus Isis au moment de la mort de son époux, e à cette époque, le vœu de chasteté qu'elle forma aurait été com plétement ridicule; tandis que, n'ayant été que la seconde femm du héros, elle pouvait être encore, au moment de son deuil, ass belle pour recevoir des hommages auxquels une vraie douleur de sincères regrets la faisaient renoncer volontairement à jamai Quant à Sésostris, en supposant qu'il eût eu cette fille à l'âge seize ans, il serait monté sur le trône vers l'âge de trente ans, serait mort à quatre-vingt-seize ans. Diodore nous apprend que prince était devenu aveugle sur ses vieux jours : la cécité sén atteste en effet un grand âge.

(2) Osiris fut considéré comme une manifestation d'Amoun ou sa forme Osiris, quand le système indien des théophanies fut p venu en Égypte; mais il est probable que durant toute la premiè période de l'histoire d'Égypte, temps où cette théorie fut inconn dans ce pays, Osiris n'avait été regardé, ainsi que Phtha, Tho Mandou, etc., que comme une forme d'Amoun.

Osiris et Isis devinrent alors, en quelque sorte, les divinités familières de l'Égypte, et l'un et l'autre furent réellement des nouveaux dieux, tout à fait différents de ce qu'ils étaient auparavant, et que la vogue et la propagande transportèrent même bientôt dans les autres contrées.

L'identité mythologique qui se montre si évidente entre Osiris et Sésostris n'a pas été tellement ignorée des anciens, qu'on n'en retrouve des indices dans ce qu'ils nous ont laissé. Si la discrétion n'a pas été ouvertement rompue sur cette identité des deux personnages, c'est qu'elle tenait autant aux scrupules religieux, ainsi qu'on le voit dans les réticences continuelles d'Hérodote sur une foule de sujets, qu'aux secrets de l'initiation, que personne ne devait divulguer sous peine de la vie. Le vulgaire n'en pouvait donc savoir que ce que la tradition avait pu conserver; et c'est à cette source sans doute qu'avait puisé Athénodore, dans ce que saint Clément d'Alexandrie rapporte d'après lui, savoir, que Sésostris, au retour de son expédition, avait fait faire, par des artistes grecs qu'il avait amenés en Égypte, une statue d'Osiris, « de qui il tenait son origine (1). » Laissant à part cette vanité grecque qui fait figurer ces artistes à une époque où les Pélasges étaient encore barbares, nous apprenons du moins, par ce passage, que les rapports entre ces personnages rencontrent un appui dans l'antiquité; nous le trouvons encore dans l'anecdote de la fille de Cadmus, personnage dont l'existence remonte vers l'époque de l'institution du mythe, laquelle sut faire passer pour une manifestation d'Osiris l'enfant qu'elle avait eu hors du mariage. Les esprits étaient donc familiarisés avec l'idée que cette divinité pouvait se montrer corporellement aux mortels; ce ne pouvait être qu'un exemple récent qui avait suggéré à cette princesse cet artifice pour sauver son honneur. De son côté, Clément d'Alexandrie

(1) Clement. Alex., *Admonitio ad gentes.*

dit, dans le premier livre de ses Stromates, que Moïse fut plus ancien que la plupart des dieux qu'adoraient les Grecs : par ces mots, il entend évidemment ceux de création humaine, dont Osiris ou Bacchus fut le premier exemple. Mai si les étrangers n'ont pas su d'une manière bien précise l vérité sur ce point important de la théogonie isiaque, le temples ne pouvaient pas l'ignorer, et rester entièremen muets. Une découverte de Champollion est venue jeter l dernière évidence sur ce fait capital, en nous montrant Sésostris considéré mythiquement, sous son nom même comme le troisième terme d'une triade divine. Dans un chapelle creusée dans les carrières de l'antique Silsilis ce savant a trouvé, parmi les décorations murales, un pharaon faisant des offrandes à Osiris, à Isis, et à Rhamsès Sésostris (1).

Diodore, qui nous a montré comment l'Osiris mortel fi mis au rang des dieux, nous indique encore l'origine c culte qu'on lui voua. « Isis et Hermès réglèrent l'ordre d « sacrifices qui lui seraient offerts, et lui attribuèrent u « culte semblable à celui que l'on rend aux plus grand « divinités. Ils instituèrent aussi ces mystères, le mo « d'initiation pour y être admis, et ne négligèrent ri « de ce qui était propre à donner aux hommes une gran « idée de la puissance du dieu. » Ainsi, tout concou sans cesse à montrer dans Osiris une divinité humain d'institution moderne par rapport à l'Égypte de la première époque (2).

(1) *Voyage de Champoll.*, pl. 103. A l'époque où la royale veuve I ou Isé-Nofré fit admettre son époux comme la manifestation mê d'Osiris, l'habitude était déjà prise de comparer le pharaon à ce divinité, à laquelle la XVIII[e] dynastie avait tant de dévotion. En fet, dans un tableau de Kourna, on voit le roi Ménephtha I rep senté en *Osiris* dans un naos, en présence des vieux dieux de l gypte. *Ibid.*, pl. 149.

(2) Ce qui fut pratiqué à l'égard de Sésostris, pour la première f sans doute, devint ensuite un usage à l'égard de tous les pharao

Les honneurs divins que nous supposons déférés au grand Rhamsès furent, suivant toute vraisemblance, l'origine des mystères et des initiations. Il en est, en effet, des initiations qui accompagnaient la célébration des mystères, et de ces mystères eux-mêmes, comme du mythe d'Osiris; aucunes traces ne s'en laissent apercevoir, avant cette époque célèbre, ni dans les livres des Hébreux, ni dans la religion des différents peuples qui habitaient alors la Syrie, et surtout dans celle des Philistins, des Moabites et des Madianites, qui confinaient avec l'Égypte, et qui s'empressèrent de les adopter plus tard, quand ces cérémonies furent instituées. Aucune des colonies qui sortirent d'Égypte durant les règnes de la XVIII[e] dynastie n'emporta au dehors la pratique des mystères et des initiations; ceux qui les introduisirent les premiers dans la Grèce furent Orphée et Mélampus, antérieurs l'un et l'autre à la guerre de Troie, et contemporains de la

à qui après leur mort on dressa des autels, et pour qui on institua un culte. La célèbre inscription de la stèle connue sous le nom de *pierre de Rosette* fait connaître qu'une assemblée générale des prêtres, réunie dans le temple où avait lieu la cérémonie du couronnement du nouveau roi, décrétait en sa faveur, au moment de son intronisation, l'institution d'un culte et des prêtres qui desserviraient ses autels. Ce fut là une conséquence nécessaire du premier fait. Sésostris et Isis, étant reconnus pour des manifestations divines, ne pouvaient donner l'être qu'à un être divin, qui, à son tour, devait transmettre cette même nature divine à ses descendants. Cet usage une fois établi, la flatterie devait l'étendre sur les princes qui n'appartenaient pas à la race divinisée; et c'est ce qui eut lieu. Ce qui prouve bien ce que nous avançons, c'est que les Lagides eux-mêmes reçurent de semblables hommages, et que, dans le décret inscrit sur la pierre de Rosette, on a bien soin de rattacher la filiation du Ptolémée à celle des pharaons : « Considérant, y est-il dit, que le roi « Ptolémée, toujours vivant, etc., étant dieu, né d'un dieu et d'une « déesse, comme Horus, le fils d'Iris et d'Osiris ». Des inscriptions nous ont transmis aussi le nom de certains prêtres de pharaons-dieux.

XIXe dynastie. Orphée fit adopter le mythe d'Osiris par ses compatriotes, en leur présentant ce dieu nouveau, non comme un étranger, mais, sous le nom de *Dionysos*, comme un héros né dans leur propre patrie, et que ses grandes actions avaient fait reconnaître pour immortel(1). C'est à partir de là que ce culte et ses fêtes funèbres, s'étendant de proche en proche, sous les noms de Dionysiaques, d'Isiaques, d'Éleusiaques, d'Orphiques, de Bacchanales, arrivèrent jusqu'aux Juifs, chez qui les Babyloniens qui connaissaient Osiris sous le nom d'Adonis, les établirent, dans le temps de la dernière captivité (2).

Des fêtes fondées sur la douleur que causait la perte d'un être révéré ne pouvaient avoir pour base que le deuil et la désolation. Aussi, nous dit Strabon, on ne chantait ni ne jouait de la flûte dans le temple d'Osiris, et les cérémonies du culte de ce dieu n'étaient pas précédées de musique comme celles du culte des autres divinités. Il paraît cependant qu'un chant lugubre s'y faisait entendre, celui qu'Hérodote nomme *maneros*, et dont l'origine se rapporte à la même époque que celle du mythe même dont il faisait partie. En donnant à ce chant le nom de *Linus*, et en faisant de ce Linus un personnage mythologique qui aurait eu Orphée pour disciple, les Grecs indiquaient assez que c'était encore ce poëte qui l'avait transporté dans la Grèce avec le mythe du prétendu Dionysos (3).

(1) Diodore, I, 23.

(2) Suivant Suidas, qui le rapporte d'après un auteur ancien, il y avait à Alexandrie une statue de l'Éternité, dans laquelle résidait un dieu qu'on regardait comme étant tout ensemble Osiris et Adonis. Voy. à ce sujet *Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XXXI. Lucien, *de Dea Syr.*, dit que les Assyriens avaient reçu des Égyptiens les mystères et les initiations. Quant aux Juifs, Ézéchiel, c. VIII, v. 14, parle de femmes pleurant Thammus, mot qu'on interprète également par *qui est caché*, et par Adonis. Mais ce titre d'*absconditus*, donné à Ammon par Manethon, appartenait également à Osiris, son émanation.

(3) Hérodote, Diodore, Athénée, font du *maneros* et du *linus* un

Dans l'exagération de sa douleur, la royale veuve Isis avait, par les conseils de l'ami déguisé dans le mythe sous le nom de Thoth (ce qui indique peut-être le grand prêtre de cette époque), placé Sésostris au rang des dieux, en le présentant comme la manifestation de la divinité émanée d'Amoun, manifestation, par conséquent, d'Amoun lui-même, qui avait voulu vivre parmi les Égyptiens sous les traits du grand roi. Le zèle de la classe sacerdotale, aiguillonné par la reconnaissance, leur fit conférer ensuite la même divinité à la princesse leur bienfaitrice, en la présentant comme une manifestation de la forme femelle d'Amoun, *Neith* ou *Mouth* (1); et le couple royal forma une nouvelle triade composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus supposé leur fils, mais identique avec son père et sa mère, suivant les principes de la théogonie, et qui, mari à son tour de sa mère, produisit la dernière triade, composée d'Horus, d'Isis et de Malouli, dont les trois membres se fondent exactement dans les trois membres de la triade initiale Amon, Mouth et Khous (2).

chant lugubre, et, suivant Leclerc, le mot *linus* venait du phénicien *lin*, qui signifiait *plainte*, *gémissement*. Il paraît cependant, par Plutarque, qu'on donna ce même nom à des chants de table. De même, dans les fêtes funèbres d'Osiris, on introduisit plus tard, quand le mythe fut approprié aux combinaisons astronomiques, des réjouissances en l'honneur d'Osiris ressuscité.

(1) Ce qui n'avait d'abord été de notre part qu'une conjecture a été changé en certitude par la découverte de la triade finale des divinités Horus, Isis et Malouli, personnages, dit Champollion, qui rentrent exactement dans la triade initiale Amon, sa mère Mout, et leur fils Khous. Cette triade était celle du temple de Kalabschi en Nubie. *Lettres de Champollion.*

(2) L'idée de toutes ces triades divines se résolvant en une trinité primitive, qui elle-même s'absorbe dans l'unité du créateur et conservateur, fut heureusement exprimée par l'auteur de l'Apocalypse, fort versé, à ce qu'il paraît, dans la connaissance de ces anciennes doctrines, par ces mots qu'il met dans la bouche de l'Éternel : « Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin ; » c'est-à-dire, « Je suis

La divinisation du roi le plus célèbre de l'Egypte apparaît dans l'histoire comme le premier exemple de l'extravagance des hommes, qui leur persuade qu'il suffit de leur volonté, à eux chétifs mortels, pour faire franchir à un de leurs semblables les barrières de l'immortalité. Les Égyptiens de cette époque étaient bien éloignés déjà de cette haute et sublime philosophie que leur avaient transmise les peuples du premier âge du monde. Jusque-là, quelque vive que fût la reconnaissance des hommes, on n'avait pas encore songé à en consacrer pour jamais la mémoire, en plaçant ce souvenir dans l'identité même de la Divinité. Cette doctrine impie, qui devint celle des Grecs et des Romains, n'appartint jamais aux Égyptiens de la première époque, chez qui les différents personnages théogoniques ne se présentent que comme des émanations du Dieu unique, des transformations de sa propre essence, laquelle ne cesse jamais un seul instant d'être une et identique, malgré ses formes si variées (1). Ce système des émanations, qui, se retrouvant également dans la religion des grands peuples de l'Asie, est une nouvelle preuve de leur commune provenance d'un peuple antérieur; ce système, disons-nous, suivi sans interruption par les Égyptiens depuis la pre-

le premier et le dernier terme de la chaîne divine procédant par triades, et se confondant toutes en mon unité. » C'est cette même idée que les premiers chrétiens inscrivirent sur les monnaies et sur les tombeaux, au moyen des sigles A et Ω.

(1) « Dans la théologie égyptienne, comme dans toutes les théologies orientales, domine le système des émanations, qui consiste non-seulement à distinguer dans la pensée, mais à séparer réellement, les divers attributs du grand Être, du Dieu unique et universel; de telle sorte que chaque attribut devienne une personne à part, et qu'un seul Dieu fasse une multitude de dieux. Mais en même temps ramené à sa propre source, chaque attribut, dieu lui-même en Dieu, et par cela dieu tout entier, est identique à Dieu; chaque émanation, chaque personne considérée dans sa plus haute puissance, est le grand Être même, dont elle émane. » Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*

mière antiquité jusqu'à l'institution du mythe d'Osiris, ne fut interrompu qu'à cette dernière occasion. Séduits par les richesses dont une royale veuve se servit pour corrompre leur vertu, les prêtres soutinrent que l'Être des êtres, s'insinuant dans le corps de leur roi, était venu vivre familièrement au milieu de l'Égypte (1). Il fut donc supposé que c'était une émanation d'Amoun, qui vécut passagèrement de la vie terrestre, et qui, après avoir rempli la tâche de bienfaisance qu'il s'était imposée, rentra dans toute l'essence de son immortalité. De ce moment, Amoun et Osiris-homme, confondus ensemble comme l'étaient Amoun et Osiris attribut divin, purent parler le même langage et être pris indifféremment l'un pour l'autre. A mesure que les temps se rapprochèrent, et que l'antique et primitive philosophie, basée sur l'avancement des sciences, s'effaçait et faisait place à la philosophie de la seconde époque, philosophie mesquine si on la compare à la première, mais qui, malgré ses pertes, se présentait riche de ses savantes combinaisons théologiques, grande et noble encore aux regards des initiés, seuls appelés à jouir de ce qui restait des vérités primordiales, la théologie cosmogonique, qui avait seule dominé jusque-là dans les études sacrées, s'associa la théologie agraire et astronomique, et de nouvelles émanations augmentèrent la famille d'Osiris et d'Isis.

Les erreurs des Égyptiens de la première époque, les-

(1) « Les Égyptiens disaient qu'il n'est pas impossible que l'esprit « de Dieu s'approche d'une femme, et que, par sa vertu, il fasse germer en elle des principes de génération. » Plutarq., *Vie de Numa.*

Les Grecs, qui empruntèrent tout aux Égyptiens et exagérèrent tout, substituèrent l'apothéose à la théophanie; et, au lieu de supposer que l'émanation divine qui avait daigné se manifester dans un corps humain retournait, après la mort de ce corps, au séjour céleste, ils créèrent directement des dieux, en déclarant tels les hommes qu'ils jugeaient à propos d'élever au rang des divinités. Les Romains abusèrent ensuite encore de ce moyen, comme ils abusaient de tout.

quelles préparèrent la pente sur laquelle glissèrent avec tant de rapidité ceux de la seconde, avaient découlé principalement de ce génie allégorique qui leur avait fait personnifier non-seulement les attributs divins, mais encore toutes les idées, tant morales que naturelles, qui s'y rattachaient. Parmi les phénomènes naturels, celui de la reproduction par soi-même de tout ce qui vit ou végète dans l'univers devait, sans contredit, provoquer plus particulièrement la méditation des savants. Aux idées de génération et de reproduction animales se liaient celles de fécondation et de fertilisation végétales; il fallait en rendre la pensée par un symbole, et l'image de l'agent immédiat de toute génération se présentait naturellement. A ces époques, où l'habitude d'être souvent entièrement nus, sous les climats brûlants de l'Orient, avait accoutumé les yeux à la vue d'objets dont les mœurs occidentales ont depuis longtemps fait une obscénité; où cette habitude faisait qu'on n'attachait qu'une médiocre importance à des actes que notre morale réprouve (1), on ne plaçait ni honte ni impudeur dans la représentation de ce qui est pour nous de la turpitude; et il paraissait tout simple que le principe générateur universel fût représenté par l'agent le plus sensible de la reproduction animale. Amoun, sous une forme nouvelle, avait été Pan ou Mendès, dont le bouc devint le symbole vivant sous le second roi de la IIe dynastie; et le phallus fut reçu sans difficulté parmi les représentations allégoriques des grandes opérations de la nature, réglées par la toute-puissance du Créateur. Mais, malheureusement pour la morale publique, le secret de l'allégorie restant derrière les voiles du sanctuaire, l'image symbolique seule frappait l'attention du peuple. L'espèce de déification que recevait à ses yeux l'instrument devint en quelque manière l'autorisation des désordres, et l'idole impudique

(1) Voy., dans la Genèse, les ch. XVI, 2; XXX, 3 et 9; XIX, 5, 8, 32; XXVIII, 15, etc.

obtint d'infâmes tributs. De là, l'origine dans l'Assyrie, la Palestine, la Syrie, des abominables libations en l'honneur de Molok; de là aussi, les différentes prostitutions sacrées. A l'institution du mythe d'Osiris, ce dieu devenant, comme Amoun, le principe générateur, l'image impudique lui fut associée (1): ce mythe devait tout envahir.

Rien de plus tyrannique, en effet, que le mythe d'Osiris à son origine. Les prêtres, qui, cédant à des moyens de corruption, avaient consenti à faire considérer comme une manifestation du Maître de l'univers le héros de l'Égypte, n'avaient pas borné là leur ouvrage. Faisant ce que font tous ceux qui se laissent gagner par des moyens honteux, ils cherchèrent à s'étourdir sur leur propre faiblesse, en s'efforçant de faire triompher par tous les moyens l'imposture à laquelle ils s'étaient associés. Le mythe d'Osiris devint donc la religion universelle; et les dieux anciens, annulés en quelque sorte dans leur haute sphère, ne furent plus rien aux yeux du peuple, si la nouvelle famille ne les recevait sous sa protection (2). Osiris devint le type

(1) Plutarque dit que partout où les Égyptiens peignaient Osiris sous forme humaine, ils le représentaient avec le phallus, pour figurer sa vertu génératrice; il ajoute que le vêtement dont on couvrait ses images était reluisant comme le feu, parce qu'ils regardaient le feu comme le corps de la puissance du bien. *De Osir.*

(2) « Il paraît, dit M. Guigniaut, qu'à une époque quelconque, « toute la religion des Égyptiens se concentra, pour ainsi dire, « dans Osiris, Isis, et leur fils Horus, auxquels furent subordonnés « ou rattachés directement, soit le petit nombre de personnages qui « figurent avec eux dans la légende sacrée, soit les nombreuses di- « vinités des ordres supérieurs. » *Relig. de l'Antiq., not. 7 du* III[e] *liv.*

Cette vérité doit frapper en effet tous ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse de l'antique Égypte. Quant à l'époque où survint cet événement, elle ne peut être que celle de l'institution même de ce mystère et des temps qui la suivirent de plus près, temps auxquels la reconnaissance sacerdotale mettait toute son étude à faire prévaloir la divinité de sa création. M. Champollion-Figeac, dans son important travail sur l'Égypte (*Univ. pitt.*), dit que la triade

de tous les dieux mâles, comme Isis celui de tous les dieux femelles. Lucien, dans sa prière à cette déesse considérée comme la lune, la nomme Cérès, Vénus céleste, Latone, Proserpine; elle se donne elle-même les noms de Cybèle, Minerve, Vénus Paphienne, Diane, Junon, Bellone, Hécate, Némésis (1); et, pour abréger, plusieurs lui donnaient, selon Plutarque, le titre de *Myrionyme*, ou déesse aux dix mille noms. Se confondant enfin avec Osiris, Apis et Sérapis, Isis était supposée des deux sexes; et en effet, dans la doctrine des prêtres de l'Égypte, l'hermaphrodisme appartenait à toutes les divinités qui, on l'a vu, tiraient toujours d'elles-mêmes la forme féminine avec laquelle elles étaient censées s'unir pour procréer le troisième

d'Osiris, Isis et Horus, étant celle à laquelle était confiée la conservation de l'ordre dans le monde sublunaire, c'est celle qui devait être le plus habituellement l'objet des prières des hommes, et que ces dieux étaient comme les dieux populaires, et par conséquent les plus connus. Ce savant accuse les premiers voyageurs grecs d'avoir jugé la religion égyptienne comme tout astronomique, d'après le rapport de quelques-unes de ses cérémonies avec les phénomènes célestes. Il est certain cependant que c'était là la vérité, aux derniers temps; et que l'histoire mystique d'Osiris ne fut combinée, en réalité, qu'avec la marche du soleil et son action sur les saisons, et par là sur l'agriculture. Il faut bien remarquer que ce n'est que lorsque les voyageurs grecs purent pénétrer familièrement dans les temples de l'Égypte, sous l'influence de la domination des princes de leur nation, et que les prêtres, pour complaire eux-mêmes à ces dominateurs étrangers qui les traitaient paternellement, leur dévoilèrent tout le secret du culte populaire; que ce n'est qu'alors que ces voyageurs firent connaître à leurs compatriotes les rapports non pas de la religion primitive, toute cosmogonique, toute céleste et nullement populaire, mais du mythe isiaque, tout terrestre, avec l'astronomie et l'agriculture, seul culte qui occupât alors le sanctuaire, et dont les cérémonies fussent publiques. Rien de semblable ne se trouve encore dans les écrits d'Hérodote ni des sages qui l'avaient devancé, parce qu'alors les Grecs n'étaient point encore sur le trône des pharaons.

(1) Apulée, *Métamorph.*

membre de la triade. Pour Isis en particulier, en tant que regardée comme la lune (1), elle était femelle, recevant du soleil les principes générateurs que, comme mâle, elle devait à son tour répandre sur la terre. Dieu mâle, elle prenait le nom particulier de *Pooh,* de Pi-ioh, ou de Joh (2), le dieu *Lunus* des Latins. Principe des facultés productrices et emblème de la fertilité, Isis était aussi la terre, mais plus spécialement celle qu'arrose le Nil, pendant qu'Osiris était ce fleuve lui-même, identique en ce sens avec *Knouphis-Nilus* et avec *Hapi-mou,* le père vivificateur (3).

CHAPITRE VII.

Trois ordres de divinites en Égypte — Elles sont cosmogoniques. — Création des âmes. — Histoire mystique d'Osiris. — Ses rapports avec l'astronomie et l'agriculture. — Symboles. — Kabires-décans. — Pharaons-dieux.

Nous avons vu comment les dieux de l'Égypte sont sortis les uns des autres par émanation, et comment les attributs divins de l'Être suprême et créateur, personnifiés chacun en particulier, ont formé une grande famille, dont

(1) Isis fut la lune abstractivement; mais cet astre prenait ensuite des noms différents, suivant ses phases : nouvelle lune, c'était *Bubastis;* pleine lune, c'était *Buto.* Tout porte à croire que le nom de *Tithrambo,* qu'on trouve donné à cet astre, et qu'on interprétait par *furieux de colère,* en l'attribuant à *Isis courroucée,* était la lune décroissante. On sait quels maux le préjugé, tant ancien que moderne, attribuait à la dernière phase de la lune. Aulu-Gelle prétend que les huîtres, et bien d'autres animaux, maigrissaient pendant la vieille lune; Gallien, et des médecins bien moins anciens, ont assuré que l'épilepsie et la manie augmentaient au décroît de cet astre : c'est plus qu'il n'en fallait pour justifier ce titre d'*Isis courroucée.*

(2) Champollion, *Panthéon égyptien.*

(3) Champollion, *Lettres de l'Égypte.*

Perses, chez les Indiens, comme chez les Égyptiens; ce qui indique bien une communauté d'idées, et par conséquent d'origine, et l'héritage d'un peuple primitif. Cette même alliance, nous l'avons montrée déjà dans les six personnages composant la première dynastie des dieux régnant sur l'Égypte, comparés aux six époques de la création, suivant le système des prêtres égyptiens exposé par Moïse (1). Ce nombre de huit dieux, qui n'était pas toujours constant, se trouve dans l'inscription lue par Évandre sur une stèle égyptienne, et que nous a conservée Théon le Sophiste. Ce sont l'Esprit et le Ciel, que M. Guigniaut personnifie en *Phtha* et *Tpé;* le Soleil et la Lune, *Phré* et *Pooh;* la Terre, la Nuit et le Jour, c'est-à-dire, *Neith*, *Bouto* et *Amoun-Knepk;* enfin l'Amour, père de tous les êtres présents et à venir, ou *Mendès-Schmoun* (2).

Ce thème cosmogonique était tourné de différentes manières. Nous avons vu les dieux du premier ordre présentés d'abord au nombre de six, comme ayant tenu le sceptre de l'Égypte pendant six successions; ensuite au nombre de huit, comme occupant la première place dans la hiérarchie divine : nous les trouvons au nombre de cinq, sous un aspect purement cosmogonique, dans Damascius, écrivain du sixième siècle, mais qui paraît digne de confiance à M. Creuzer, à raison des sources où il suppose qu'il a dû puiser.

Ces cinq dieux sont :

1. Les ténèbres inconnues ou irrévélées;

(1) Ces mêmes six époques de la création se trouvent, avec les mêmes circonstances, dans la cosmogonie persane, sous le nom d. *Gahan-bar*, c'est-à-dire, périodes de temps.

(2) Guigniaut, *Not. b, au* IIIe *liv. des Relig. de l'Antiq.*, de M. Creuzer. Nous ne sommes pas d'accord avec cette liste. Ces divinités étant toutes des produits cosmogoniques, l'auteur de la cosmogonie n'en saurait faire partie lui-même : l'ouvrier est indépendant de son ouvrage.

2. L'eau et le sable, ou la nature humide;

3. Les premier, deuxième et troisième *Kamephis*, ou
ırdiens de l'Égypte (1). Ainsi voilà d'abord, pour première
vinité, les ténèbres primitives, celles qui existaient avant
séparation de la lumière, le chaos, *Athor;* en second
:u, l'eau et le sable, ou le sable et l'eau, c'est-à-dire l'eau
êlée à la terre, la nature humide, suivant les livres her-
étiques; enfin, trois autres principes cosmogoniques,
tha ou le feu, *Neith* ou l'éther, *Bouto* ou l'air (2).

Aux dieux du premier ordre succédèrent ceux du se-
nd, nés des premiers, c'est-à-dire émanés de leur es-
nce, et qui s'élevèrent au nombre de douze. Ceux-ci, pla-
s sous la présidence du soleil, qui, membre de la pre-
ère catégorie, se trouvait en dehors du nombre de ceux
la seconde, étaient, suivant M. le professeur Gœrres :

1. *Pi-Zeous,* que Champollion lisait *Sou*, ou *Soou* ou *Gaou* (*Jov*), Jupiter;
2. *Ertosi,* Mars;
3. *Surot,* Vénus;
4. *Pi-Hermès,* Mercure;
5. *Rempha,* Saturne;
6. *Tmuthès,* le ciel des étoiles;
7. *Bubastis*, ou plutôt *Illithya,* suivant M. Guigniaut, la lune;
8. *Neith,* l'éther;
9. *Anouké*, le feu élémentaire;

(1) Damascius, *in Wolfi Anecd. græc.*, tom. III, fait provenir les
ɔis *Kamephis* l'un de l'autre. Jablonski, *Panth. Ægypt.* lib. I, cap.
, § 9, décompose ce mot en *kamei* ou *kemei*, nom de l'Égypte
ıu Chimi, Chemi), et *fei,* custodire, conservare. Cet écrivain croit
ıe ces trois divinités sont *Phtha* ou Vulcain, *Neith* ou Minerve, et
hré ou le soleil.

(2) M. Creuzer croit que les trois *Kamephis* étaient *Amoun-nef*, *Tithon* ou le jour, et *Memnon* son fils; mais si le Dieu créateur
ait dû faire partie de cette liste, il aurait occupé le premier rang,
ıisqu'il était antérieur aux ténèbres.

10. *Athor*, considérée ici comme l'eau élémentaire (*le principe des fluidités*);

11. *Bouto*, l'air;

12. *Netpé*, la terre mère, Rhéa, Cérès.

C'est encore ici, on le voit, de la théologie cosmogonique. Les huit dieux du premier ordre, sous la présidence d'Amoun, qui reste en dehors de cette liste, comme le soleil reste aussi en dehors de la liste pour le second ordre, ne nous ont présenté que les premiers résultats de la création de l'univers sidéral : ici cette création reçoit son complément par l'organisation du système planétaire et du ciel des étoiles, unis aux cinq éléments principaux qu'admettaient les anciens Égyptiens. Ce second ordre des dieux correspond donc à la seconde dynastie divine, régnant sur l'Égypte sous le titre de *Mestrœi* (1).

La théologie cosmogonique procédant ainsi par gradations, doit arriver maintenant à l'organisation spéciale du globe terrestre : c'est en effet l'objet du troisième ordre des divinités, au nombre de cinq membres, *Osiris*, *Harouéris*, *Typhon*, *Isis* et *Nephthys*. *Amoun* et *Phré*, chefs des deux premiers ordres des divinités, se trouvent l'un et l'autre en dehors des familles dont ils ont la domination; mais Osiris, qui est à la tête de la troisième, doit faire partie lui-même de sa dynastie, parce que, supposé manifestation d'Amoun, c'est ce dieu principe qui est le chef réel de la famille nouvelle. Pour cette fois, l'auteur de

(1) On ne comprend pas la qualité de demi-dieux que les Grecs ont donnée à cette seconde dynastie divine, puisque dans la liste du Syncelle on trouve Jupiter, Mars, Apollon, que ces mêmes Grecs ont toujours reconnus pour grands dieux. Leur désignation propre était *Mestrœi*, mot qui tient au nom même de l'Égypte, *Mesr*, dont les Grecs avaient fait *Mestrœa*. Le nombre de ces dieux se trouve réduit à sept, comme rois de la seconde dynastie divine régnant sur l'Égypte; de même que ceux de la première s'y trouvent réduits de huit à six. Ce sont les six planètes, avec le ciel des étoiles; les cinq divinités supprimées sont les cinq éléments.

l'univers sortant de sa sphère divine a pris la forme d'un mortel, ou plutôt une partie de sa propre essence est venue animer ce mortel : ce dieu terrestre, commençant donc une série nouvelle d'êtres mystiques, doit figurer à la tête de la liste des divinités supposées humaines. Nous avons montré l'origine du mythe : voici comment la théologie, en le combinant avec les idées préexistantes, justifie la pensée, toute nouvelle, de la transformation du dieu en homme, pour faire de l'homme un dieu. Nous laisserons parler M. Guigniaut, qui a résumé ainsi ce qu'en disent les différents auteurs de l'antiquité :

« Quand le monde supérieur eut été créé dans toute sa beauté, et après lui la Nature, femme dont les attraits excitèrent l'admiration de tous les immortels, le Démiurge fit les âmes, particules innombrables d'une matière épurée, transparente, invisible pour tout autre que pour lui, et qu'il avait formée d'un mélange de son souffle avec le feu et d'autres substances, en proférant des paroles mystérieuses. Ces âmes furent distribuées en soixante classes, toutes également immortelles et provenues d'une même source. L'Éternel se réjouit de leur naissance (1), les appela ses enfants, et leur assigna des postes respectifs dans la sphère de l'air, qu'il leur fut défendu de quitter. Puis il se mit à créer des âmes d'un ordre inférieur, et s'associa les âmes supérieures pour la formation des autres classes d'êtres animés, depuis les oiseaux jusqu'aux reptiles. Mais les âmes s'enorgueillirent de leur ouvrage, désobéirent, et abandonnèrent leurs postes ; car le repos leur semblait la mort. Jalouses des rois des sept sphères (les planètes), elles voulurent faire invasion dans leurs demeures ; mais elles tombèrent aussitôt dans la sphère des naissances. Là,

(1) Remarquons cette expression de la satisfaction divine, dans toutes les cosmogonies. Moïse aussi ne manque jamais de dire, après les actes accomplis de la création : « Et Elohim vit que cela était bon ; *Et vidit Deus quod erat bonum.* »

elles virent cette nature que Dieu avait parée d'attraits merveilleux; elles la convoitèrent : celle-ci leur rendit amour pour amour, et ils eurent commerce ensemble (1). De ce commerce fut produite la forme irraisonnable; le Créateur résolut d'en faire leur punition, et il commanda au divin Hermès d'enfermer les pécheurs dans cette forme des corps comme dans une prison. Les âmes unies aux corps reçurent des dieux toutes sortes de présents; et du Dieu suprême qui les vivifia de son souffle, la promesse du retour aux célestes demeures, si elles se conservaient exemptes de crimes : au contraire, la menace d'être condamnées à passer dans les corps des animaux, si elles commettaient le mal. La terre, pourvue de tous les végétaux, leur fut donnée pour habitation. Mais ces âmes tombées continuèrent leur coupable révolte aux ordres du Tout-Puissant; elles semèrent partout le désordre et la guerre, et le mal devint grand. Les éléments, la terre, souillés, déshonorés par l'impiété et le sacrilége, élevèrent leurs plaintes jusqu'au ciel. Alors Dieu promit d'envoyer sur la terre une émanation de son essence pour juger les vivants, récompenser ou punir les morts, et diriger les événements (2). » Cette émanation fut Osiris, président de la région supérieure du monde, et juge de l'*Amenthi*.

L'histoire mythique d'Osiris est très-connue; nous n'en rapporterons que les principaux traits. Rhéa, présentée tout à la fois comme femme de Saturne et du Soleil, ayant eu commerce avec celui de ces deux dieux qui n'était pas

(1) Et viderunt filii Elohim filias hominum quod essent pulchræ, et acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant. *Gen.*, VI, 2.

(2) Guigniaut (*Relig. de l'Antiq*, par M. Creuzer, t. I, p. 837); d'après *Pimander*, le *Sermo sacer*, *Asclepiadius*. Conf. ce morceau avec le VI[e] ch. de la Genèse; c'est la même allégorie sous une forme différente; mais dans celle-ci il est question d'Osiris, à qui Moïse n'a pu faire aucune allusion, parce que le mythe n'en existait pas de son temps.

son époux, devint enceinte; et le Soleil, courroucé, souhaita qu'elle ne pût accoucher dans le cours d'aucun mois ni d'aucun an. Hermès, devenu lui-même amoureux de cette déesse, voyant son embarras, chercha un moyen de lui procurer sa délivrance : pour cela, il joua aux dés avec la Lune, et lui gagna la soixante-douzième partie de chaque jour. Avec cette somme, Thoth composa cinq jours entiers qui furent ajoutés à la fin de l'année, et pendant lesquels Rhéa put mettre au monde cinq enfants : Osiris et Harouéris, dont le Soleil était père; Typhon et Nephthys, enfants de Saturne; Isis, qui avait pour père Thoth ou Hermès(1). Osiris naquit le premier; et au moment de sa naissance une voix céleste prononça ces paroles : « Le Seigneur de toutes choses est venu au monde. » Suivant une autre version, une jeune fille nommée Pamylia, allant puiser de l'eau au temple d'Ammon à Thèbes, entendit la voix céleste qui ordonnait de proclamer que le grand et bienfaisant Osiris était né. Arouéris naquit le second jour; Typhon, auteur de tous les maux, vint le troisième, en s'ouvrant lui-même un passage à travers les flancs de sa mère; enfin le quatrième et le cinquième jour furent marqués par la naissance d'Isis et de Nephthys. Parvenu au trône, Osiris, qui était devenu l'époux d'Isis dans le sein même de leur mère, s'étudia à adoucir les mœurs sauvages des Égyptiens, à faire fleurir les arts et l'agriculture, et à prodiguer à ses sujets tous les biens de la vie, les dotant des bienfaits de la religion et de la civilisation. Ne voulant point borner ses dons à la seule Égypte, Osiris entreprend de faire jouir tous les hommes des douceurs de la vie civilisée, et, dans ce généreux dessein, il parcourt le monde à la tête d'une armée, emmenant avec lui Pan, Anubis, Macédon et Arouéris, ses enfants. Ce dernier, qui, fruit de l'union d'Osiris et d'Isis dans le sein même de Rhéa, se trou-

(1) Isis, habile dans la science médicale, devait avoir nécessairement pour père l'auteur de toutes les sciences.

vait être le frère de son père et de sa mère, se fit suivr par une troupe de femmes habiles dans la musique, la dans et les arts libéraux, révérées depuis sous le nom de Muses Osiris ne quitta l'Égypte qu'après avoir donné pour con seil à Isis, à qui il confiait l'administration du royaume e son absence, le sage Thoth, deux fois grand; et pour appu et défenseur, *Djour* ou Hercule. Busiris, Antée et Promé thée étaient en outre particulièrement chargés du gouver nement des trois provinces dont se composait alors l'Égypte Après son heureuse expédition, Osiris reprit le chemin d son royaume; mais à l'annonce de ce retour, Typhon, qu après le départ de son frère avait cherché à s'emparer d trône, et qui avait reconnu, à une couronne de fleurs d mélilot oubliée par Osiris sur le lit de Nephthis sa femme que son frère avait ainsi un commerce adultère avec ell se mit à la tête de soixante-douze conjurés, au nombre des quels se trouvait la reine d'Éthiopie, Aso, pour lui ôter l vie. Typhon fit fabriquer, dans cette intention, un coffr magnifique, dont l'intérieur répondait exactement à la taill d'Osiris, et qu'il se fit apporter, pendant qu'avec ses conj rés il traitait Osiris en un splendide festin. La vue de c beau coffre excitant l'admiration de tous les convives Typhon offre d'en faire présent à celui dont la taille l remplirait le plus exactement. Osiris l'essaye : tous les con jurés se jettent dessus, enferment le roi dans ce coffre qu'on scelle aussitôt avec du plomb; et on l'envoie à l mer par la bouche Tanitique du Nil. Isis, informée de c meurtre par les cris des Satyres, se met à la recherche d corps de son époux. Après bien d'inutiles courses, des en fants qui avaient vu jeter le coffre dans l'eau en informèren la déesse; et celle-ci, parcourant tout le rivage, découvr enfin près de Byblos ce coffre, entre les branches d'un gen monstrueux. Isis, ayant ainsi retrouvé les restes d'Osiri dépose le coffre en un lieu détourné, et se rend à But où son fils Horus était élevé. Mais Typhon, se trouvant à

chasse par un beau clair de lune, aperçoit lui-même ce coffre, et, coupant alors le corps d'Osiris en quatorze pièces, il les disperse de tous côtés. Isis se met de nouveau à la recherche de ces lambeaux, qu'elle retrouve, à l'exception d'un seul, qui était la partie secrète du corps, jetée par Typhon dans le Nil, et qu'avaient mangée trois poissons différents, le lépidote, le phagre, et l'oxyrynchus. Après avoir remplacé par un simulacre en bois de sycomore cette partie perdue, Isis emporta le cadavre, ainsi rajusté, dans l'île de Philœ, où elle lui donna la sépulture : c'est de là que l'accès de cette île ne fut permis qu'aux prêtres pendant toute la durée du culte national. Cependant Osiris revint des enfers pour instruire Horus dans l'art de la guerre, et celui-ci livrant ensuite une bataille à Typhon, le vainquit et le fit prisonnier ; mais Isis, si animée auparavant contre le meurtrier de son époux, brise elle-même les chaînes du captif, et le rend à la liberté. Horus, indigné, arrache alors le diadème de la tête de sa mère, et Thoth le remplace à l'instant par un crâne de vache avec ses cornes. Typhon reconnut le service que venait de lui rendre Isis en lui contestant la légitimité de son fils ; et, deux fois vaincu de nouveau, il alla enfin se cacher sous les eaux du lac Sirbonis, sur le bord duquel il fut frappé par la foudre. Isis, dans une vision qu'elle eut d'Osiris, conçut un second fils, qui fut *Har-Pokrat*, enfant débile et boiteux ; enfin, après une continuation de règne marqué par toutes sortes de bienfaits, Isis mourut, et reçut la sépulture à Memphis (1). Telle est l'histoire fabuleuse de ce couple divin, laquelle n'est qu'une allégorie de l'année agraire et astronomique de l'Égypte, mais dont la contexture décèle bien moins le génie des Égyptiens que celui des Grecs eux-mêmes (2).

(1) Plut. *de Osirid.*, et *in vit. Anton.*; Diod., I; Hérod., III.

(2) Le fond de la fable est sans doute égyptien, mais la forme et les accessoires en sont grecs; témoins les mœurs sauvages des

La partie de cette narration qui concerne l'expédition d'Osiris est étrangère au mythe, quoiqu'on ait voulu y rattacher la civilisation du monde; seulement, on y a mêlé quelques personnages allégoriques nécessaires pour mettre cette partie en harmonie avec la cosmogonie. Ainsi, dans Rhéa enceinte à la fois de cinq enfants de pères différents, on voit la nature humide, grosse d'abord des faits de Saturne, c'est-à-dire du temps, qui engendre et fait éclore tous les êtres; ensuite de ceux du Soleil, le feu, la chaleur dont l'influence est indispensable à la germination; enfin de ceux de Thoth, qui détermine les formes des êtres de toute la nature; puis, dans l'addition de cinq jours à la longueur de l'année, on trouve une allusion à la correction de l'année solaire par l'introduction des jours épagomènes.

Osiris, considéré comme principe du bien, auteur de tout ce qui est bon, juste, salutaire, l'eau fécondante, et surtout celle du Nil, a pour mortel ennemi Typhon, principe du mal, et expression de tout ce qui est mauvais, funeste ou nuisible dans la nature (1). Il est le sable des

Égyptiens de la première époque; cet enfant d'Osiris, nommé *Macédon*, père des Macédoniens; le personnage d'Antée; les *Muses* et les *Satyres*, inconnus à l'Égypte, et auxquels les monuments d'aucune époque n'ont jamais fait même la plus légère allusion. Il ne faut pas perdre de vue que, sous le rapport de l'histoire écrite, nous n'apercevons l'Égypte nationale qu'à travers l'Égypte grecque.

(1) Typhon était aussi appelé *Seth*, qui, suivant Jablonski, signifie *poulain d'une ânesse*, interprétation confirmée par Silvestre de Sacy. Il portait aussi le nom de *Baby* ou *Bébo*, que Jablonski croit signifier le vent souterrain caché dans les cavernes. *Jablonsk.*, *Panth. Ægypt.*, III, 2, § 23. Suivant Plutarque, le mot *Baby* signifiait empêchement, parce que Typhon arrête l'élan du bien et entrave toute affaire bien commencée : mais il en est de cette explication comme de l'interprétation du mot *Amoun* par *absconditus;* c'est l'idée qui est interprétée, et non le mot qui est traduit. Du reste, Typhon n'était pas un être mythologique pour l'Égypte seule, car Pindare le cite, et dit qu'il est enseveli sous la Sicile, vaincu qu'il

déserts envahissant les terres arables, la mer fatale à la végétation, la tempête, les crues du Nil insuffisantes ou trop considérables, les cataclysmes, tous les désastres, la peste, tout ce qui est mortel. Marié à *Nephthis*, qui était la lisière du désert, l'extrémité des terres joignant au désert et que le Nil atteignait rarement, le point enfin où cesse la fécondité, il avait pour concubine *Aroueris*, qui n'était qu'une forme de Nephthis, et partageant ses attributs. Quand une grande inondation portait le limon et la fertilité sur les terrains dont Nephthis était le symbole, c'était Osiris qui commettait un adultère avec cette déesse. Le mélilot est une plante qui croît en grande abondance sur les rives du Nil ; le mélilot croissant sur le sein de Nephthis, c'est-à-dire sur les terres ordinairement incultes, atteintes à de rares intervalles par l'inondation, était la couronne d'Osiris, oubliée sur le lit de ce personnage allégorique. Ce fut par cet oubli que Typhon, ayant découvert l'infidélité de sa femme, dont le résultat avait été la naissance d'Anubis, voua à son frère la haine dont il ne cessa, depuis, de lui donner des marques. Après avoir cherché, pendant l'absence d'Osiris, à usurper la couronne d'Égypte, Typhon se ligue avec Aso, reine d'Éthiopie (1), et avec d'autres conjurés. En nous apprenant que cette fictive reine n'est autre que le vent brûlant du midi, occasion de toutes sortes de maladies, Plutarque nous indique tacitement que les soixante-douze conjurés sont les vents venant des soixante-douze régions dont on composait alors le monde (2). Le coffre dans lequel Typhon renferme Osiris, c'est le lit du Nil, profondémeut encaissé pendant les bas-

fut par les Arimes. *Strabon*, XIII. La mythologie égyptienne l'ensevelit, au contraire, sous le lac Sirbonis, sans doute parce que ce lac donnait de la chaleur et qu'il produisait du bitume.

(1) Suivant Jablonski, *Aso* est le mot par lequel les Coptes désignent encore aujourd'hui l'Éthiopie. *Pant. Æg.*, III, § 7.

(2) *Horus Apollo, Hierogl.* I, 47.

ses eaux. A cette époque Typhon triomphe, car tout est aride et sec. Bientôt l'inondation couvre les terres : c'est encore Typhon vainqueur; toute l'Égypte n'est qu'une mer, le coffre a disparu, la mer s'en est emparée. Mais le fleuve commence à baisser, et les canaux se découvrent : voilà le corps d'Osiris retrouvé, et ensuite dépecé. Cependant, les canaux sont en grand nombre, et Plutarque borne à quatorze les lambeaux du corps d'Osiris. Ce nombre quatorze n'a pas été choisi sans intention. Plutarque, comparant l'inondation aux jours de la lune, dit que la crue est de quatorze coudées à Memphis, par la raison que ce nombre représente l'âge de la lune dans son plein. Cette considération nous fait penser, avec Jablonski (1), que ce même nombre indique ici celui des coudées auquel devait atteindre la crue du Nil, au moment de l'institution du mythe, pour procurer une bonne récolte (2). La moisson est terminée, ou, allégoriquement, les membres d'Osiris sont retrouvés; une seule partie manque : c'est le principe de la germination, qui a disparu dans le Nil, auquel il a

(1) *Jablonsky*, V, III, 7.

(2) Nous avons vu, dans la seconde partie des prolégomènes de ce travail, que, suivant Hérodote, il fallait de son temps seize coudées de crue du Nil pour que l'inondation procurât l'abondance. Le chiffre 14, du temps de l'institution du mythe, correspond donc aux seize coudées d'Hérodote, qui n'étaient pas effectives, ainsi que nous l'avons fait remarquer. Les deux coudées de plus qui se trouvent à l'époque du voyage d'Hérodote indiquent donc la quantité dont le sol avait dû s'exhausser au fond du nilomètre, dans l'intervalle qui sépare l'époque de ce voyageur de celle de l'institution du mythe. Nous avons vu aussi que deux coudées d'exhaussement demandent environ neuf siècles pleins. Hérodote voyageait vers l'an 450 avant notre ère : en ajoutant ce chiffre à celui de 900, représentant les deux coudées d'exhaussement, nous arrivons au milieu du quatorzième siècle avant J. C., ce qui nous porte au commencement des règnes de la XIXe dynastie, ou fin de ceux de la XVIIIe : c'est bien l'époque que nous assignons à l'origine du mythe d'Osiris, et c'est un témoignage de plus en faveur de notre sentiment.

communiqué la vertu fécondante par son limon et par ses eaux. Dans la morte saison, Osiris revient des enfers; c'est le soleil qui va recommencer une nouvelle carrière. Isis devient alors la lune, caractérisée par les cornes dont Thoth orne son front. Horus est vainqueur de Typhon, qu'il fait prisonnier, et qu'Isis délivre : c'est qu'Isis, qui redevient la terre, ne veut pas permettre que la puissance contraire à l'humidité soit complétement anéantie, attendu que le monde ne pourrait être parfait, dit Plutarque, si la chaleur en était supprimée. Osiris revient des enfers, et Isis se trouve enceinte d'un nouvel enfant : c'est encore, suivant le même auteur, le soleil fécondant la lune avant son renouvellement en mars, pour qu'à son tour elle puisse féconder la terre dans la nouvelle saison agraire. Isis met au monde un enfant débile et languissant, neuf mois après cette fécondation, c'est-à-dire à la fin de décembre : c'est que le soleil est en ce moment au solstice d'hiver, où les jours sont courts et la chaleur nulle. Cet enfant, *Har-po-krat* (1), un doigt sur la bouche, pour marquer le silence, indique la semence confiée à la terre, et qui s'y développe mystérieusement; Horus, au contraire, frère d'Har-po-krat, est fort et vigoureux, parce qu'il est comparé au soleil parvenu au solstice d'été, moment où ses rayons sont brûlants : c'est aussi Apollon lançant ses flèches, et Mars destructeur, parce que l'excessive chaleur dessèche les plantes et tue la

(1) Ce nom d'*Har-po-krat* paraît signifier *Horus aux pieds délicats* ou *malades*. « Le dieu qui le porta fut confondu, à une époque tar« dive probablement, avec un autre dieu plus ancien ou supérieur, « Phtha-Sokari, enfant surnommé également *Po-krat*. *Har-po-krat* est « Horus enfant, comme *Har-ocri* est Horus parvenu à la fleur de « l'âge, à la fois fils et frère d'Osiris. Ce sont trois formes ou per« sonnes distinctes d'une même divinité. » *Relig. de l'Antiq.*, I, note de M. Guign., pag. 808.

Ce mot Har, qui commence plusieurs noms divins en Égypte, se trouve chez les Moabites comme nom spécial d'une idole unie au Baal des hauts lieux. *Numer.*, XXI, 15 et 28.

végétation. En ce sens, Horus se trouvait en rapport avec Typhon, et la lune devenait identique avec Osiris (1). Horus était aussi surnommé *Kœmin*, qui, suivant Plutarque, signifiait vu, parce que le monde est visible et sensible; Horus se trouvait donc alors identifié avec le monde. Isis elle-même était, dans ce cas, *Athyr* et *Moath*, noms que le même écrivain interprétait par *maison mondaine d'Horus*, et *mère du monde par Horus* (2). Isis se trouve donc confondue ici avec Neith, et Horus avec Osiris.

Des divinités des deux ordres supérieurs concouraient, avec celles du troisième ordre, aux combinaisons de la fable isiaque, arrangée sur la science astronomique autant que sur la science agricole. C'est ainsi qu'on voit Neith et Saté se partager la direction du monde; Neith, qui est la sagesse, la première émanation d'Amoun, en gouverne la région supérieure, tandis que la région inférieure est dans les attributions de Saté, fille de Phré. Pour la terre en particulier, Isis en était la partie visible, l'hémisphère supérieur; et Nephthis, la partie qui ne paraît pas, les antipodes. *Anubis,* ou plutôt *Anébou,* compagnon du Thoth terrestre ou second Hermès, avec qui il se confond souvent, passait pour l'horizon, et touchait par cela même aux deux régions supérieure et inférieure du monde. Cependant, en tant que gardien de la région inférieure, il prenait le nom spécial d'*Hermanubis*. Comme présidant aux points solsticiaux, ce même dieu était représenté par deux chacals placés aux tropiques.

Aux trois ordres de divinités dont nous avons parlé j ... us-

(1) Plut., *de Iside et Osir.*

(2) *Ibidem.* Nous avons fait remarquer déjà que, dans l'interprétation des noms divins, Plutarque ne rendait pas le mot égyptien par le mot grec correspondant, suivant l'étymologie; mais qu'il exprimait l'idée que de son temps on attachait au nom de ces divinités.

qu'ici, appartiennent les animaux sacrés qui étaient leurs symboles vivants.

Nous avons dit plus haut que la vénération qu'on avait, à l'époque la plus reculée, pour certains animaux utiles, ne fut, dans l'origine, qu'un simple tribut de reconnaissance, à raison des services que leur espèce rendait à l'Égypte. Ces mêmes animaux ne tardèrent pas à être choisis pour devenir le symbole des attributs divins personnifiés, soit à raison de certains rapports réels ou imaginaires qu'on croyait découvrir entre eux et les dieux auxquels on les comparait, soit à raison des idées qu'on se faisait du naturel ou des qualités de ces animaux. La simple vénération primitive dégénérant ensuite, pour le vulgaire, en un véritable culte, un honteux fétichisme devint la religion des basses classes; et cette superstition, la plus inconcevable et la plus dégradante de toutes, finit par gagner les temples mêmes, quand l'ignorance en eut entièrement abruti les ministres.

Le règne animal et le règne végétal fournissaient également des symboles; et c'est pour se moquer de ceux de ces symboles qui étaient tirés du règne végétal, que Juvénal trouvait plaisant de placer dans ce nombre les poireaux et les oignons, qui n'en firent jamais partie. Le bœuf fut celui des symboles du genre quadrupède qui obtint le plus de célébrité, d'abord à raison de son importance dans les travaux agricoles; ensuite, parce qu'il fut attribué au dieu fort, et qu'il caractérisa la personnification de cette force divine dans Osiris. A ce titre, suivant les intentions manifestées par Isis, à la mort de son époux, cet animal fut supposé avoir reçu l'âme d'Osiris, et le taureau Apis fut le symbole le plus vénéré dans l'Égypte entière. L'âme d'Osiris, en sortant d'un des taureaux sacrés, entrait dans le corps de son successeur, qu'on reconnaissait à certains signes : il fallait que son poil fût noir et hérissé; il devait porter sur le front une touffe de poils blancs de forme qua-

drangulaire, une autre marque en forme d'aigle sur le dos, des poils doubles à la queue, et sous la langue une sorte de tubercule en forme de scarabée. La très-grande difficulté de rencontrer, sans supercherie, un veau de cette espèce, rend raison des transports de joie et des réjouissances qui signalaient sa découverte. Particulièrement vénéré à Memphis sous le nom d'Apis, il était honoré aussi à Hermonthis sous le nom d'*Onuphis* et sous celui de *Pæcis* ou *Bacis*, mot qui semble offrir quelque analogie avec celui de Bacchus, appelé aussi, comme Onuphis, le *dieu bon*, et comparé au taureau (1). La vache, symbole d'Isis, était particulièrement honorée à Bubastis. Cet animal était aussi symbole d'Athor. La raison qui fit adopter le chat pour symbole d'Isis-lune fut, suivant Damascius, que sa femelle met bas, en sept portées, autant de petits que la lune met de jours à faire sa révolution (2). Suivant Horapollon, c'était parce que la prunelle de ses yeux change de forme trois fois par jour : au soleil levant, à midi, et au soleil couchant (3). Nous ignorons si ces écrivains ont adopté de bonne foi et de confiance ces absurdes explications, ou si, comme nous, ils ont vu en cela une allégorie qui cache la véritable raison, que nous ne connaissons plus Comme la vache, le chat était honoré d'une manière toute particulière à Bubastis, où un vivier était destiné à conserver les poissons réservés pour sa nourriture. Le fanatisme des Égyptiens en faveur de cet animal était tel, que celui qui, même par pur accident, en aurait tué un, devait être impitoyablement mis à mort (4).

(1) Elian., *Hist. ancien.*, XII, 11.

(2) *Damascius, apud Phot.*

(3) Horapol., *Hierogl.*, I, 9.

(4) Hérod., II, 65; Diod., I, 83; Ælian., *Amin.* XIII, 29. Les chats qui mouraient dans les maisons particulières étaient déposés dans les édifices sacrés, où on les embaumait, et on les portait ensuite à Bubastis, s'il faut en croire Hérodote, II, 67. Cependant des momies de ces animaux ont été trouvées sur divers points de l'Égypte.

Pendant que la brebis était le symbole de Neith, le bélier était celui d'Amoun, aussi bien que celui de la ville de Thèbes. Le bouc, emblème du principe générateur de l'univers, principalement révéré à Mendès, était aussi le symbole de cette ville, qui lui avait emprunté ou donné son nom; il était aussi le symbole d'Hermonthis et d'Hermopolis. Les autres quadrupèdes connus comme symbole de villes sont le cynocéphale, à Cynopolis; le chacal, à Syout. Les villes de Tachompso, d'Ombos, de Coptos, de Crocodilopolis, avaient pour symbole le crocodile, emblème pareillement de *Svok* ou Saturne, et quelquefois aussi de Typhon, qui avait également pour symbole l'hippopotame et l'âne.

Certains oiseaux partageaient avec les quadrupèdes le privilége de représenter symboliquement les dieux; les principaux étaient l'ibis, l'épervier et le vautour. L'ibis, contribuant à débarrasser l'Égypte des insectes et des vermisseaux que faisaient pulluler les eaux de l'inondation lors de leur rentrée dans le Nil, était l'un des bienfaiteurs les plus réels de ce pays, et l'on comprend qu'il ait reçu de bonne heure les honneurs divins. L'épervier, dont le nom égyptien exprimait, suivant Horapollon, l'âme siégeant dans le corps (1), était tout à la fois le symbole des âmes et celui des choses sacrées. L'âme séparée du corps était symboliquement exprimée par ce même oiseau, mais avec la figure humaine. L'épervier était encore le symbole d'Horus en tant que le soleil, et le symbole du soleil lui-même. Quant au vautour, symbole du principe féminin dans la nature, et symbole de Neith symbolisée aussi par le scarabée, il était regardé comme l'emblème de la victoire; et on le voit toujours planant sur la tête des pharaons, dans les tableaux de batailles. Suivant une opinion vulgaire en Égypte, cet oiseau

(1) Horapoll., I, 7.

indiquait, sept jours à l'avance, l'endroit où il convenait de combattre, et il présageait la défaite de celle des deux armées à laquelle il faisait face (1). L'espèce de chacun des animaux qui fournissaient ainsi un symbole divin était représentée dans les temples par l'un d'entre eux qu'on choisissait avec un soin extrême, et qui, après avoir été pendant toute sa vie nourri et soigné aux frais des temples, recevait après sa mort un embaumement distingué. Les momies de ces animaux étaient renfermées dans des catacombes, creusées exprès pour eux.

Quelques poissons étaient aussi adoptés comme symboles de dieux ou de villes; nous en citerons un de la plus petite espèce, le *joël*, dont une quantité immense fut trouvée embaumée à Kous, du temps d'Abd-Allatif, qui leur donne le nom de *sill*. Comme ce petit poisson ne paraît en Égypte qu'avec l'inondation, il serait possible qu'il eût été tout à la fois le symbole de l'inondation et celui de la ville de Kous.

Parmi les individus du règne végétal adoptés comme symboles, on remarque surtout le lotus bleu (2), le palmier et le *persea*. Le lotus, plante aquatique, que l'on voit jouant le même rôle aussi bien dans les tableaux mythologiques des Indiens que dans ceux des Égyptiens, servait à caractériser le Nil, l'eau, principe cosmogonique, le créateur lui-même, la vie et l'immortalité. Dans cette plante célèbre, les Égyptiens découvraient tous les mystères d'Osiris et d'Isis. Le calice de sa fleur était le sein de Rhéa, dans lequel avait eu lieu l'union mythique de ce couple divin. Tous les dieux, toutes les déesses sortent de cette fleur, qui s'élève elle-même au-dessus des eaux, principe cosmogonique universel. En Égypte, cette même fleur sert de siége à Osiris, à Isis, à Har-po-krat; dans

(1) Champoll.-Figeac, *Univ. pitt.*, *Égypte*, p. 167.

(2) *Nymphæa cærulea*.

l'Inde, elle fournit aussi un siége à la trimourti, à la grande abeille bleue, à Brahma. Le palmier, dont le bois servait à la fabrication des lits des prêtres, était un des symboles de l'année, parce que tous les ans ses branches se renouvellent. Quant au *persea*, arbre éthiopien transplanté en Égypte, d'où il a complétement disparu aujourd'hui, c'est celui de tous les symboles qui a joué le plus grand rôle dès la plus excessive antiquité, si, comme tout porte à le croire, c'est celui que la cosmogonie de Moïse qualifie d'arbre de vie, arbre de la science du bien et du mal, planté au milieu d'Éden, et qu'on retrouve hiéroglyphiquement sous ce même nom d'*arbre de vie* dans un tableau du Rhamesséum de Thèbes (1).

Un symbole d'un genre et d'une forme particulière, et sur lequel les sentiments ont été le plus divisés, c'est celui qu'on est convenu d'appeler *croix ansée*, que tiennent ordinairement à la main toutes les divinités du panthéon égyptien. Véritable croix opérant des miracles, suivant certains Pères de l'Église suivis par Saumaise; image du phallus, suivant Lacroze, Jablonski, Visconti, Larcher, Heyne, Montfaucon; clef du Nil, suivant Zoéga et Denon; nilomètre, suivant Pluche, il est considéré comme symbole de la vie divine par Champollion. Quant à nous, s'il nous était permis d'exprimer un sentiment différent, nous verrions dans ce signe l'indice de la science et de la sagesse, le symbole de la célèbre *Ægyptiorum sapientia*, proclamée par toute l'antiquité et partage de toutes les divinités; et nous appuierions notre sentiment de la signification de ce signe dans la langue chinoise, où il formait très-anciennement un caractère graphique, dont l'expression était celle de sage, de philosophe, de savant (2).

(1) Caillaud, *Voyage à Méroé*, t. III, p. 22 et 88. Cet arbre porte le nom de *baobab*.

(2) Voy. *Mém. Acad. des insc.*, t. XXXIV, le mémoire de de Gui-

Aux trois ordres de divinités reconnues par les Égyptiens, se lie une classe de dieux remontant à la plus haute antiquité, lesquels prenaient le titre de forts et puissants, de grands par excellence, les Kabires, nommés *anakes* par Orphée, c'est-à-dire souverains; dieux *Pataïques* des Phéniciens et des Syriens, *Dioscures* des Grecs, c'est-à-dire enfants de *Dios* ou Jupiter, portant aussi chez ce peuple le titre de *patrii* ou dieux de la patrie, mot converti par les Latins en celui de *Penates* (1), divinités sur lesquelles on sait très-peu de chose. Enfants de Phtha ou Mercure, suivant Hérodote; de *Sydik* ou *Sedek*, c'est-à-dire du Juste, selon Sanchoniaton; de Dios, Zeus ou Jov, suivant les Grecs, leur naissance, sous l'un ou l'autre aspect, les rattache toujours au dieu principe de l'univers. Variant de nombre, et perdant en considération avec les siècles, on voit ces Kabires parcourir différentes échelles, jusqu'au nombre de douze et au delà. Identiques, à l'origine, avec les dieux du premier ordre, ils ne sont d'abord que deux, que l'on peut considérer comme les ténèbres premières et l'humidité primitive, placées par Damascius à la tête de sa liste, avant les trois *Kamephis* de l'Égypte. Plus tard, on les trouve au nombre de six, qui se montrent alors comme identiques avec la première dynastie divine, celle des *auritæ*, allégorie des six époques de la création. Parvenus au nombre de huit, ce sont les dieux inscrits sur la stèle d'Évandre. Le nombre de six doublé ensuite par une combinaison qui les partage en six mâles et six femelles, ces dieux représentent les divinités du second ordre et la dynastie des *Mestræi*. A l'institution du mythe d'Osiris, comme toute la mythologie antique dut se fondre dans

gnes. M. Wilkinson regarde la croix ansée comme le *thau* sacré que les chrétiens auraient adopté sous la forme de la crosse.

(1) Voyez leurs autres noms dans la *Religion de la Grèce*, par M. Rolle.

tte nouvelle combinaison théogonique, les Kabires ne
rent plus que des ministres des grands dieux, des
res (1) ou pénates; enfin, en dernier lieu on ne les con-
déra plus que comme de simples décans, des démons ou
nies familiers, gardiens des maisons et des chemins (2).
lors la famille de ces dieux s'augmenta d'Osiris, d'Isis,
Sérapis et d'Anubis (3).

Cette classe d'êtres demi-divins que nous venons de
ommer, les *décans, démons* ou *génies*, se lie plus parti-
lièrement aux dieux du second ordre. D'une nature
termédiaire entre Dieu et l'homme, les décans, que
oïse désigne sous le nom de *malaïkim*, et les chrétiens
us celui d'*anges* (4), étaient, suivant la doctrine égyp-
enne comme suivant celle de plusieurs Pères de l'Église,
pandus dans tout l'espace, et c'étaient eux qui établis-
ient les communications entre les mortels et les immor-
ls, d'où leur est venu ce nom d'*anges*, qui signifie
essagers. Partagés en deux classes, les uns remplissaient
sphère supérieure, les autres la sphère inférieure. La
emière se partageait en six ordres, dont les attributions
nt bien définies par M. Creuzer. Le premier ordre,
ne nature vraiment divine, avait pour fonctions de
intenir le lien qui unit les âmes avec les dieux; le se-
nd ordre, d'une nature intellectuelle, présidait, soit
départ, soit au retour des âmes qui descendent ou

(1) *Lar*, en ancien toscan, signifiait *chef*. Rolle, *ibid.*
(2) Apulée, *de Deo Socrat.*
(3) Rolle, *Rel. de la Grèce*. Sur Sérapis, voyez la dissertation de
Guigniaut, intitulée *Le dieu Sérapis et son origine*.
(4) Conférez l'article de D. Calmet sur les anges, *Dict. de la Bible*.
st à remarquer que Moïse n'emploie le mot *malaïkim* qu'après
éluge. Avant cette époque, quand l'intervention d'un être de
e nature est nécessaire, comme pour la garde d'Éden, c'est le
t *cherub* dont il se sert, mot équivoque, qui s'applique à toute
ure d'êtres, raisonnables ou irraisonnables. Voy. aussi d'Argens,
tes aux réflexions d'Ocellus Lucanus.

montent pour aller habiter des corps terrestres, ou pour rentrer au ciel quand elles les ont quittés; le troisième ordre communiquait en sous-ordre aux âmes divines la puissance créatrice, et leur apportait les influences supérieures; le quatrième communiquait les forces actives de la nature universelle aux natures partielles et spéciales; le cinquième, de forme corporelle, réunissait, soutenait et conservait tous les éléments du corps terrestre et périssable, d'après le modèle du corps éternel et idéal; enfin, le sixième et dernier ordre se composait des démons ou génies qui avaient à s'occuper de la matière, et qui rassemblaient dans la matière terrestre les forces et les propriétés dérivées de la matière céleste (1). Quant aux démons de la sphère inférieure, qui sous les Grecs et les Romains devinrent des Pans, des sylphes, des tritons, des faunes, des dryades, et toute la phalange légère des divinités aériennes, champêtres et aquatiques, ils remplissaient le cercle de la lune, l'eau, l'air, la terre, et présidaient à tout ce qui tend au développement des plantes. Ils étaient, comme ceux de la sphère supérieure, divisés par classes subordonnées les unes aux autres (2). Chacune des divinités zodiacales avait sous elle trois de ces génies ou décans, formant ainsi, autour du zodiaque, un nombre de trente-six divinités, dont chacune régissait, comme génie tutélaire, l'une des trente-

(1) Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*, liv. III, c. 5. C'est au moyen de ces innombrables subdivisions que le panthéon égyptien se trouvait rempli d'une telle quantité de divinités, qu'il n'est pas de voyageur explorant avec attention les monuments qui n'en puisse signaler quelqu'une de nouvelle. Hérodote, II, 82, nous avait dit déjà que les Égyptiens réclamaient le mérite d'avoir été les premiers à consacrer chaque mois et chaque jour de l'année à une divinité particulière; les heures aussi avaient une divinité pour président.

(2) Au cinquième siècle, le christianisme a commencé à diviser les décans ou anges en trois classes, sous le nom de *hiérarchies*, il a placé trois ordres dans chaque hiérarchie.

ix parties intégrantes du corps humain (1). Ainsi subordonnées trois par trois aux douze divinités du zodiaque, es décans avaient chacun sous eux deux ministres, à qui ls commandaient eux-mêmes; et chacun de ceux-ci avait ous lui deux autres démons inférieurs en hiérarchie, qui n avaient d'autres encore au-dessous d'eux, et ainsi successivement, jusqu'à ce qu'il se trouvât un de ces génies our chacun des trois cent soixante degrés du cercle diacal. Au moyen de cette disposition, il partait de acun des signes du zodiaque une pyramide de demieux dont la divinité zodiacale était le sommet, et qui r celle-ci venait se fondre dans l'unité de Dieu.

Les membres nombreux de la famille divine des Égypns étaient distingués sur les monuments par la couleur férente dont on peignait leurs carnations, et par la iffure symbolique dont était ornée leur tête. Ainsi, noun, dieu créateur, et divinité céleste première, avait chairs de couleur bleue, aussi bien que Neith, en it que forme femelle d'Amoun; car dans ses autres mes cette déesse recevait la couleur jaune, particulière toutes les femmes sur les bas-reliefs. Phtha considéré mme le grand ouvrier du monde était peint en vert, uleur de la nature. De même, le Thoth céleste, *ır-hat*, trois fois grand, personnification de l'intellince suprême, était en bleu; pendant que le second oth, le Thoth terrestre, compagnon d'Osiris, était de leur rouge, teinte particulière à tous les Égyptiens les monuments. Le dieu Nil était représenté aussi s deux teintes différentes, selon les circonstances : u pendant les basses eaux, qui sont alors pures et pides; rouge pendant les crues, parce que les eaux t alors troubles et roussâtres. Quant aux coiffures, s étaient extrêmement variées, suivant les différents

(1) Creuzer, *Relig de l'Antiq.*, liv. III, c. 5.

aspects sous lesquels on considérait la divinité, soit sou la forme humaine, soit sous la forme de l'animal q étant son symbole, soit sous la forme mixte de l'homn avec la tête de l'animal symbolique : ainsi, Amoun à figu humaine porte sur son bonnet aplati deux longues pl mes; sous la figure du bélier, ou simplement avec la tê de cet animal, les deux plumes sont plantées sur un disq rouge placé au-dessus de sa tête. De même Neith coiffée, soit d'un bonnet qui a la forme d'une pintad soit du *pschent* ou coiffure royale; Phtha, représenté corps en gaîne, porte un bonnet arrondi qui serre for ment sa tête; Nephthis est coiffée d'une sorte d'aut Osiris a son bonnet orné de deux espèces de crochets; Athor porte l'épervier ou la pintade avec une sorte pylône de temple (1), etc.

L'innovation introduite dans la religion antique de l' gypte par la cupide condescendance des prêtres aux idé de la veuve du grand roi, n'eut pas pour résultat uniq de placer au rang des dieux l'âme du grand Rhamsès, e la considérant comme une émanation spéciale de l'essenc toute spirituelle du dieu de la création; elle amena encor l'institution d'un autre culte tout profane, et l'érection d nouveaux autels, que la servile adulation ne manqua pas d perpétuer. En établissant comme principe que Sésostris Osiris n'était qu'une sorte de doublure d'Amoun, la con séquence inévitable était que les enfants terrestres d'A moun participaient de la divinité de leur père; et ce ran divin se transmettant de père en fils, de succession en su cession, tous les pharaons issus de cette famille durent te nir de l'immortalité. L'usage de considérer le chef de l'Ét

(1) Champoll., *Panth. Égypt.*; Champoll.-Fig., *Univ. pitt.*, *Égypt* Wilkinson, *Manners and cust.* Voyez, pour plus de détails, ces tro ouvrages. Sur le symbolisme des couleurs, voyez l'intéressant savant ouvrage de M. Fréd. Portal, intit. *Des Couleurs symboliqu dans l'Antiquité*, etc.

Lemaitre direxit.

Adornos de cabesa para las deivades. *Coiffures Divines.* Священные Головные уборы.

comme un personnage divin s'établissant ainsi, les rois des familles étrangères à celle du héros de l'Égypte trouvèrent facilement dans leurs flatteurs les mêmes titres à la divinité; et la formule qui décernait le titre de dieux aux rois, s'éternisant sur le sol égyptien, l'habitude la fit remonter aux ancêtres de Sésostris, comme elle la conserva plus tard aux Lagides et aux empereurs. De là, les prêtres particuliers des dieux Rhamsès, Aménophis et autres rois nationaux (1), aussi bien que ceux du dieu Darius (2) et des dieux Ptolémées; de là aussi, pour ces dieux, un culte conforme de tout point à celui rendu à la Divinité, culte parfaitement constaté aujourd'hui par les registres de recettes et dépenses des prêtres de Rhamsès X, parvenus jusqu'à nous (3).

(1) Ce que nous disons ici se rapporte uniquement aux pharaons considérés comme divinités réelles, et, à ce titre, obtenant un culte et un sacerdoce. Mais l'habitude de voir dans le chef politique une sorte d'émanation de la divinité nous semble remonter à des temps beaucoup plus reculés, puisque nous voyons les titres de *Molok*, ou *Melek*, ou *Melik*, que nous traduisons par *rois*, donnés indifféremment à certaines idoles et à certains chefs d'État; et celui de *Baal* ou *Bel*, maître ou dominateur, porté également par des divinités et par des chefs d'empire.

(2) Darius II fut le contraire de tous les rois de sa dynastie. Ce prince protégea la religion et le sacerdoce égyptiens, s'attacha à faire travailler aux monuments, et s'étudia à se faire aimer des Égyptiens. Aussi, seul de tous les Perses, il fut admis à partager les honneurs du panthéon, et son nom resta toujours respecté des Égyptiens, comme celui des rois éthiopiens de la XXIIe dynastie. Un voyageur anglais, M. Hoskins, a vu à El-Kargeh un temple bâti par ce Darius, qui y est représenté mêlé aux cérémonies du culte national. *Visit to the great Oasis of the lybian Desert*, London, 1837.

(3) Champollion-Figeac, *Égypte*, dans l'*Univ. pitt.*

§ III. RELIGION.

CHAPITRE VIII.

Dualisme. — Système de religion mythologique, astronomique et agraire. — Identité du culte en Égypte et en Judée. — Offrandes. — Sacrifices. — Premiers temples. — Instruments tranchants en pierre. — Bemoth ou hauts lieux.

Les premières émanations du Dieu principe, en l'unité de qui se résumaient toutes les autres divinités de l'Égypte, n'avaient été que la personnification de ses différents attributs comme auteur et créateur du monde ; c'est ce que nous avons montré. Ces premières émanations subissant à leur tour une série de transformations secondaires, le panthéon égyptien avait fini par se trouver rempli d'une foule d'êtres divins, dont il serait aussi difficile aujourd'hui de bien exactement constater la nature, que de déterminer avec précision quelle part revient à la Grèce dans l'ordre de cette théogonie, à raison de la demi-fusion qui s'opéra du culte national dans celui des Hellènes, lorsque, sous les successeurs d'Alexandre, ce dernier culte s'implanta dans cette contrée. A moins de croire qu'en s'établissant en Égypte les Grecs avaient entièrement abjuré leurs croyances pour les remplacer par les croyances locales, ce qui supposerait une absence de principes que nous ne pouvons pas admettre, il faut bien reconnaître que des concessions mutuelles avaient eu lieu ; et c'est ce que nous découvrent en effet les monuments de l'époque grecque (1). A cette époque, le sacerdoce égyptien, frappé par tous les désastres des invasions, n'était plus le dépositaire et le conservateur

(1) C'est ce que M. Letronne avait déjà reconnu à l'égard des sépultures. Voyez *Obs. crit. et archéol. sur l'Objet des représentations zodiacales*, ch. II.

des saintes et pures doctrines des savants antédiluviens Cependant, malgré ces pertes et ces chutes, le principe de l'unité régna encore pendant longtemps au fond du sanctuaire ; et à Thèbes il n'y fut méconnu en aucun temps. L'instruction donnée par les prêtres à Orphée, à Pythagore, à Thalès, à Platon, à tous les sages qu'ils avaient jugés dignes de participer aux grandes vérités, nous est la preuve que le principe d'un Dieu unique n'avait jamais cessé d'être le fond de leur philosophie, et que ce dogme se maintint religieusement dans leurs temples tout le temps de la seconde période; les initiations qui eurent encore lieu au deuxième siècle de notre ère sembleraient montrer qu'à cette époque même ce dogme n'avait point encore fléchi dans les grands temples. C'est en effet dans les mystères, l'une des plus grandes solennités du culte égyptien de la seconde période, et dans les initiations qui en étaient la suite, que cette vérité éternelle apparaissait resplendissante et majestueuse. Dans la Grèce, des initiations incomplètes se pratiquaient dans certains temples affiliés en quelque sorte aux grands temples de l'Égypte; mais, là même, le génie du peuple grec avait fort obscurci ce dogme de l'unité. Dans tous les autres temples, les prêtres, aussi peu éclairés que le vulgaire, croyaient ou feignaient de croire à toutes les absurdités qu'on racontait des dieux. Quelques esprits supérieurs, un Socrate, un Cicéron, savaient bien s'élever au-dessus de cette crédulité flétrissante; mais ce scepticisme qui, pour les initiés, se convertissait en vérité, les philosophes, qui ne savaient que douter sans pouvoir rien mettre à la place du doute, le renfermaient au fond de leur cœur, tant par la crainte de la ciguë, que parceque l'ignorant et stupide vulgaire n'accorde une aveugle et superstitieuse confiance qu'à ce qui sort des bornes du possible, qu'il ne trouve que du dédain pour ce qui se présente sans art et sans vernis de merveilleux. Les efforts de Moïse ne purent empêcher les Hébreux de tendre tou-

jours vers leur primitive idolâtrie : entourés de peuples dont la religion admettait des signes, il eût été difficile qu'il en fût autremen.

Le dualisme, c'est-à-dire, la croyance à une action réciproque de deux principes opposés dont l'influence s'exerce sur la nature entière, et sur l'homme en particulier, se retrouve dans toutes les religions de l'antiquité. Toujours on a remarqué que le mal est à côté du bien, la peine à côté du plaisir, la douleur à côté de la joie. Ne pouvant s'expliquer l'origine du mal sous un Dieu bon, les anciens supposèrent qu'en face de ce Dieu bon se trouvait une autre puissance à sentiments contraires, soumise à la sienne suivant les uns, son égale suivant les autres; et la doctrine des deux principes opposés, ou du dualisme, prit naissance. L'Égypte, dont le Nil fécondait les terres d'une part, et dont les sables, les vents brûlants, les insectes destructeurs des récoltes, paralysaient trop souvent, d'autre part, la fécondité, ne pouvait pas rester étrangère à cette croyance universelle : aussi l'y voyons-nous paraître dès la plus haute antiquité.

Nous n'avons pas à entrer dans le labyrinthe de cette religion égyptienne, telle que la firent, après quelques siècles, les suites de cette grande révolution que lui avait fait éprouver l'institution du mythe d'Osiris : rien de plus compliqué que cette perpétuelle transformation des divinités égyptiennes, dont nous avons donné une esquisse; que ces incessantes divisions et subdivisions du même principe, suivant qu'on considère ce principe unique sous le triple aspect de la mythologie, dans les idées qu'on s'était faites de l'état des âmes après la mort, et de leurs nombreuses transmigrations jusqu'à l'épuration la plus parfaite; de l'astronomie, dans les différents mouvements des corps célestes et leur influence sur les saisons; de l'histoire naturelle, dans les phénomènes de la fécondation des êtres pourvus d'organes ou non; de la révivification annuelle de la nature productive, des différentes opérations que com-

mande la culture des champs. Les développements trop considérables qu'exigerait un pareil travail ne peuvent entrer dans le cadre de cet ouvrage, outre qu'on les trouve plus savamment exposés que nous ne pourrions le faire, dans les écrits spéciaux auxquels nous renvoyons (1).

On sait peu de chose sur le culte des Égyptiens, et sur les cérémonies par lesquelles leurs prêtres offraient ce culte. On peut supposer cependant que, dans l'ensemble, ces cérémonies ne durent guère différer de celles que Moïse avait instituées pour les Hébreux. En semblables matières on n'innove guère, et l'on improvise encore moins. Le Dieu de Moïse était d'ailleurs le Dieu des Égyptiens; et la seule différence entre les religions des deux peuples, c'est que Moïse, voulant conserver pure et dégagée de toute personnification et de toute allégorie la connaissance de ce Dieu et de ses œuvres, prohibait les symboles, tant inertes que vivants et animés, et qu'il proscrivait à cet effet toute représentation d'objets pris dans la nature ou dans l'univers sidéral; mais comme chez les Égyptiens de la première période le culte ne fut jamais rendu qu'à l'unité de Dieu, le législateur des Hébreux n'avait besoin de changer de ce culte que ce que commandait la nouvelle position des Israélites et la différence de localité. Élève des prêtres d'Héliopolis, Moïse connaissait très-bien ce qui concernait la religion des Égyptiens, telle que l'entendait le sanctuaire, dégagée des pratiques du symbolisme; et il dut en transporter l'essence dans le culte de Jéhovah, en en confiant la direction et les cérémonies à la famille des lévites, par laquelle il remplaçait, pour les Israélites, la classe sacerdotale et privilégiée de leurs anciens maîtres. Les bas-reliefs

(1) Jablonski, *Panth. Égypt.*; Champollion, *Panth. Égyptien*; Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'Antiq.*; Wilkinson, *Manners and Customs*. Nous ne pouvons pas parler de l'ouvrage de M. le professeur Goerres, que nous ne connaissons que par les citations de M. Guigniaut.

couvrant les murs des temples, que les savants de toul les nations parcourant cette contrée célèbre ont rendus familiers, présentent, en effet, dans les différentes scèı religieuses, une partie du matériel que Moïse fit fabriqı dans le désert pour le culte de Jéhovah : l'arche, les tabl les autels, les ornements qui exercèrent l'industrie des : tistes, tant de la famille de Jacob que des Égyptiens eı mêmes qui partirent avec elle. Les offrandes, les sacrific le choix des victimes que la tache la plus légère aur souillées, les purifications, sont les mêmes dans l'un et da l'autre rit, et il n'y a pas dans les préceptes de Moïs jusqu'au choix des animaux dont la chair était permi pour la nourriture, qui ne se ressente de la doctrine rel gieuse des Égyptiens (1). On peut même conjecturer, av quelque fondement, que les cérémonies par lesquelles Moï institua pontife son frère Aaron furent celles qui se pr tiquaient dans les temples de l'Égypte, pour la consécr tion du nouveau piromis.

Les offrandes faites à la Divinité ne consistèrent d'abo qu'en plantes, en fruits, en productions de la terre. Po

(1) L'arche, avec les bâtons pour la porter, se voit parfaitem dans les sculptures de plusieurs temples : la seule différence consi dans la disposition des deux figures ou *cherubs* qui la surmonte et dans les hiéroglyphes, dont celle des Israélites était privée. I offrandes placées sur les tables, devant les figures divines, répond à ce passage du trentième verset du vingt-cinquième ch. de l'Exod « On mettra sur cette table les pains de proposition, qui seront t « jours devant moi. » La description si minutieuse que Dieu supposé faire, par la bouche de Moïse, de tout ce qui doit servi son culte, avec les dimensions, mesures, formes et proportions chaque objet, atteste assez que le législateur en avait emprunté modèle à ceux qu'il connaissait. Voyez *Lévit.*, II, 1; VIII, IX, XI; *Deutéron.*, XVII, 1; *Hérodote*, II; *Diod. Sic.*, I. Le choix mê d'Aaron pour les fonctions de grand prêtre pourrait être consid comme une imitation de ce qui avait lieu en Égypte, où l'on v ces mêmes fonctions de grand prêtre remplies par des fils pharaon, ou par des membres de sa famille.

remercier l'Auteur de toutes choses des biens qu'il prodiguait à l'homme, celui-ci lui offrait les prémices de tout ce que la bonté divine daignait lui accorder. Le lait dont il faisait sa nourriture, les premiers-nés des brebis et des autres animaux qu'il employait au même usage, furent placés sur les tables des offrandes, ou livrés en sacrifice au feu, emblème de la lumière créatrice, du feu immatériel, essence de la Divinité. Plus tard, on en vint aux sacrifices sanglants, qui eurent lieu en Égypte comme dans toutes les régions du globe. Les victimes humaines ne furent même pas toujours étrangères au culte égyptien, quoi qu'en aient pensé quelques écrivains qui ne les admettent pas, et quoi qu'en ait dit Hérodote lui-même pour absoudre ce peuple de cette abominable coutume. Les Égyptiens firent à cet égard (et nous avons pour autorité Manéthon) ce que faisaient tous les peuples de la terre dans la plus haute antiquité, ce que firent aussi les Hébreux, ce que continuèrent encore à faire les Carthaginois, enfants des Phéniciens, lorsque tous les autres peuples eurent renoncé à ces barbares sacrifices; ce que fit Ménélas, quand en Égypte il immola deux enfants du pays pour obtenir des vents favorables à sa navigation, après la prise de Troie; ce que firent encore aussi les Romains, quand ils sacrifiaient un Gaulois et une Gauloise. Ces sacrifices, qui en Égypte étaient offerts à *Illithya*, déesse que Porphyre croit être la même que Junon ou *Saté*, furent abolis par un Amosis qui, au dire de Manéthon, remplaça ces victimes humaines, qu'on qualifiait de Typhoniennes, par des figures de cire (1).

(1) Manéthon, *apud Porph., de Abstin.*, II, 55; Eusèbe, *Præp. Evang.*, IV, 16; Plut., *de Osiride*. Il est certain que les Égyptiens furent les premiers à renoncer aux abominables sacrifices humains. Le sacrifice d'Abraham est le premier exemple que nous ayons de ces meurtres pieux en Chanaan. Jérémie nous apprend, XIX, 5, que c'étaient les enfants qui, dans la Syrie, étaient victimes de ces atroces sacri-

Il est hors de doute qu'avant le départ de Moïse, les Égyptiens ne sacrifiaient déjà plus des hommes; mais ils sacrifiaient des animaux. Il paraît cependant que la race ovile n'a jamais fait partie de ces animaux. Sur les monuments, on voit des pharaons de la XVIII[e] dynastie offrir en sacrifice aux différentes divinités, des bœufs, des gazelles, des oies, mais jamais des moutons. Un sacrifice à faire d'animaux de cette espèce fut même le prétexte dont se servit Moïse pour tirer d'Égypte les enfants d'Israël, et les enfoncer à la distance de trois journées dans le désert (1).

Les monuments retracent bien des cérémonies religieuses où l'on peut reconnaître des pratiques du culte, mais

fices. Voy. Dom Calmet, *Dict. de la Bible*. Les exemples de ces monstruosités sont fréquemment cités dans les livres saints; nous y voyons même Mesa, roi de Moab, sacrifier, dans une grande extrémité, l'aîné de ses propres enfants. Dans le XII[e] chapitre du Deutéronome, le rédacteur de ce livre s'élève avec indignation contre la barbarie des peuples qui, pour se rendre la Divinité propice, l'outrageaient par le sacrifice de leurs enfants. Le livre des Juges parle, il est vrai, du sacrifice de la fille de Jephté; mais si on médite bien le texte de ce livre, on reconnaît facilement que les Septante et les autres traducteurs, reculant devant l'énormité du vœu de ce chef de voleurs, devenu occasionnellement suffète d'Israël, ont substitué à ce qu'ils n'ont pas voulu dire, un sacrifice emprunté à celui d'Agamemnon. Les sacrifices humains n'étaient pas connus dans Israël, et Moïse en avait horreur, ainsi que le témoigne le passage du Deutéronome que nous venons d'indiquer.

(1) *Dixeruntque : Deus Hebræorum vocavit nos, ut eamus viam trium dierum in solitudinem et sacrificemus Domino Deo nostro. — Quod si mactaverimus ea quæ colunt Ægyptii coram eis, lapidibus nos obruent. Vias trium dierum pergemus in solitudinem, et sacrificabimus Domino Deo nostro sicut præcepit nobis. Exode*, V, 3; VIII, 26 et 27. Si on n'entendait pas le sacrifice à faire dans le désert par l'immolation de sujets de la race ovile, l'intelligence de ce passage de l'Exode ne serait pas facile, puisque les bœufs étaient, aussi bien que les béliers, symboles divins dans les temples égyptiens, et également en honneur dans leur religion. La défense faite aux prêtres et aux initiés aux mystères de manger de cette chair ovile, est la confirmation de ce que nous avançons.

il serait bien impossible de déterminer la place que ces cérémonies occupaient dans le rituel, et d'en déduire l'esquisse d'une liturgie. On voit que la musique et les danses sacrées y jouaient un grand rôle; que des dévots s'y frappaient la poitrine, à coups de poing, et dans le même moment; que de nombreux sacrifices y étaient offerts en bœufs, en gazelles, en oies surtout; qu'on présentait aux divinités des offrandes en fruits, en légumes; que les riches vêtements, les joyaux et parures précieuses, les vases d'or et d'argent, les dépouilles prises sur les ennemis, faisaient partie des offrandes, et étaient déposés dans les trésors des temples. On brûlait l'encens devant les dieux, on leur en présentait la fumée au moyen d'un vase-encensoir posé sur une main artificielle; on oignait le front de ces divinités avec des liniments précieux conservés dans des vases d'albâtre et de riches métaux; et nous apprenons de Macrobe que ces onctions étaient faites par le *prophète*, qui trempait à cet effet dans le baume le doigt annulaire de sa main droite. Parmi ces cérémonies, il en était une qui consistait dans la distribution de certains colliers, laquelle se trouve fréquemment répétée dans les scènes religieuses des temps les plus reculés, ainsi que l'a constaté M. Nestor L'hôte. Le grand prêtre, portant au cou un immense collier qui paraît composé de plusieurs autres colliers moindres, vient, dans le dessin que nous reproduisons ici,



d'en faire la distribution à ses compagnons prosternés près de lui ; et levant les mains au ciel, soutenu par un jeune acolyte, il adresse sa prière à Dieu d'un air véritablement inspiré. « Peu de monuments de l'antiquité figurée offrent, dit M. L'hôte, un tableau où le sentiment religieux soit exprimé avec plus de mouvement et d'élévation. »

L'un des tableaux du palais de Medynet-Abou offre une grande cérémonie religieuse relative au couronnement de Rhamsès-Méiamoun, qui peut faire prendre une idée des grandes solennités des Égyptiens. Plusieurs scènes se trouvent réunies dans cette importante représentation, qui occupe tout le registre supérieur des galeries septentrionale et orientale de la seconde cour de ce monument. D'abord on voit un taureau blanc, entre les cornes duquel est placé le symbole d'Amoun ; et près de cet animal sont rangées à terre les statues de neuf des prédécesseurs du pharaon qui commence son règne, et qui, avant de prendre la couronne, a déjà illustré ses armes par de grandes victoires. Derrière ces groupes, un prêtre a l'air de lancer de ses deux mains un objet qui a quelque ressemblance avec nos éventails modernes, sans que nous sachions ni ce que signifie cet objet, ni ce qu'exprime l'acte lui-même. Derrière ce prêtre on en voit un autre tenant une gerbe de blé dont le pharaon, la mitre sur la tête, va couper les épis avec une faucille. La reine, en costume d'Isis, présente à cette cérémonie, tient devant sa poitrine ses deux mains posées de côté, les pouces en dehors, et se regardant par le dos. Une autre scène, à la suite de celle-ci, montre un scribe proclamant quelque formule qu'il lit dans un grand papyrus déroulé dans ses mains, pendant que le pharaon, coiffé du double pschent indiquant la domination sur les deux Égyptes, et tenant dans sa main gauche le sceptre, et dans sa droite deux javelots avec le bâton de commandement, reçoit les hommages de deux files de prêtres, dont les deux premiers déposent, sur un autel aux insignes d'Amoun, un

objet allongé, supporté par un long pédoncule flexible : un objet semblable se trouve entre les mains d'un personnage de la classe des guerriers, placé derrière ces deux prêtres. Dans la scène suivante, un prêtre donne la liberté aux quatre oiseaux *amset*, *sis*, *soumants* et *kebhsniv*, lesquels sont censés devoir porter aux quatre points cardinaux du monde la nouvelle que « Horus, fils d'Isis et d'Osiris, s'est coiffé du pschent, » c'est-à-dire que Rhamsès-Méiamoun vient de prendre la couronne. D'autres prêtres de ce groupe portent, les uns les statuettes des rois prédécesseurs du nouveau souverain, qui les a en quelque manière invités à son couronnement; les autres, divers objets symboliques. Le costume de ces prêtres varie suivant leur position dans la hiérarchie. Derrière eux tous marche le président de la cérémonie, dont les mains élevées indiquent qu'il ordonne de lâcher les oiseaux. Derrière ce président, un autre prêtre offre l'encens au taureau blanc, que suit le pharaon coiffé du simple pschent de la région inférieure, et tenant dans ses mains le sceptre et le bâton de commandement. A côté de la reine, présente encore à la cérémonie, et dans la même attitude que la première fois, un scribe lit de nouveau dans son grand papyrus. Vient ensuite le dieu Amoun, dont la statue, placée debout sur un riche brancard porté par vingt-deux pastophores, est précédée par le pharaon, et entourée de prêtres agitant autour de la tête divine de grands *flabellum*, des éventails et des rameaux de fleurs. L'immense plateau sur lequel pose la statue, est enveloppé d'une ample draperie mouchetée, couvrant entièrement les vingt-deux porteurs, dont on n'aperçoit que le haut de la tête. Le même dieu Amoun se montre un peu plus loin, entouré d'offrandes, sous un tabernacle, couronné d'*uræus*. Devant lui, le pharaon, coiffé de la mitre, brûle l'encens et fait des libations. Entre ce reposoir du dieu et le brancard de sa première statue, on voit deux groupes de prêtres sur un seul

rang; ceux de droite, au nombre de quatre, soutenant sur leurs épaules une sorte de table de proposition chargée d'offrandes en pain de sucre; ceux de gauche, au nombre de deux, paraissant déployer un vaste objet carré, fixé le long de deux montants par lesquels le tiennent ces prêtres. Vient ensuite la dernière scène. La statue du pharaon en tant que considéré comme dieu, statue qui devra prendre place dans le temple, comme nous l'apprend la pierre de Rosette, et avoir son culte, ses prêtres et son autel, et dont les mains sont chargées de ce qui constitue son apparente divinité, le fléau, le crochet et la croix ansée, est assise, entourée des images symboliques de la justice, de la vérité, de la force et de la valeur, sur un trône somptueux, sous un tabernacle couronné d'*urœus* comme celui d'Amoun, et portée par huit princes, reconnaissables à leur coiffure caractéristique. De jeunes pages de race sacerdotale, portant les insignes du roi, marchent autour de cette statue, accompagnés de flabellifères et d'attophores, précédés de scribes royaux, leur longue plume d'autruche emmanchée et leur petite hache à la main, précédés eux-mêmes par un trompette et un tambour. Six autres princes, des chefs militaires et d'administration, quelques prêtres des armées et d'autres grands personnages, suivent la statue divino-royale, portant divers objets de leurs attributions; et la marche se trouve enfin fermée par des soldats du corps royal des satellites.

Chez les antédiluviens, à ce qu'il paraît, et chez les peuples du second âge, qui les suivirent de plus près, tout ce qui, dans les cérémonies tenant à la religion, devait être soumis à l'action d'un instrument tranchant, aurait été souillé par l'approche du fer : l'incision ne pouvait être faite qu'au moyen d'une pierre tranchante. C'était là, sans doute un de ces usages conservés des temps primitifs de la société, où l'art de la métallurgie n'était pas encore connu, usages que la religion avait consacrés. Hérodote nous parle

de la pierre tranchante avec laquelle se faisait sur le flanc des cadavres l'incision par laquelle on en retirait les entrailles; il nous cite une pierre de même espèce, avec laquelle les Arabes, dans la cérémonie de la foi jurée, faisaient une incision à la main de chacun des contractants; et il parle de sept pierres qu'on frottait avec le sang qui sortait de ces plaies (1). Moïse fait mention de la pierre avec laquelle Séphora circoncit son fils; Josué fit faire des couteaux de pierre pour circoncire tous ceux d'Israël qui ne l'étaient point encore; ce fut avec un couteau de pierre qu'*Atys* se mutila (2); et c'est de la même manière que les Galles l'imitaient (3). Un instrument de pierre servait aussi, dans la Judée, pour faire les incisions à l'arbre d'où découlait le baume (4). L'usage de ces pierres tranchantes dans certaines circonstances religieuses fut général chez tous les peuples de l'antiquité, tant de l'ancien que du nouveau monde, et c'est à cela que tient ce nombre prodigieux de haches en silex, en serpentine, en basalte, depuis un demi-pouce de largeur de tranchant, jusqu'à six pouces et au delà, et ces couteaux des mêmes matières qu'on trouve sur tous les points du globe (5).

(1) Hérodote, III, 8.
(2) Catull., Epig., 64, 5.
(3) Arnob., *Adv. gentes*, l. v.; Plin., XXXV, 12.
(4) Flav. Josèph., *Antiq.*, XIV; Tacit., *Hist.*, V, 6.
(5) On a trouvé de ces instruments de pierre au Mexique, ainsi que dans les tombeaux des premiers habitants du Pérou. Jonathan Carver, dans la relation de son *Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique*, de 1766 à 1768, dit que lorsque les Nadoessis, peuplade qui habite un pays à trente milles environ du saut de Saint-Antoine, par les 95° de longitude et 44° de latitude nord, éprouvent des douleurs dans les membres ou les jointures, ils les scarifient avec la pointe d'un couteau de pierre. « C'est, ajoute-t-il, une chose surprenante à voir, que la finesse de la pointe qu'ils donnent à cet instrument : une lancette peut à peine surpasser en tranchant les instruments qu'ils font d'une substance aussi fragile. » P. 299.
Les haches de pierre étaient en si grande abondance sur le Liban,

CHAPITRE IX.

Fêtes des Égyptiens. — Fondées sur les deux réco annuelles et sur l'astronomie. — Fête d'Artès. — F d'Isis. — Procession des phallus. — Fête des lampes. Fêtes de Neith. — Mystères d'Isis. — Grande process Isiaque. — Solennité des initiations.

Dans toute religion le culte se divise en deux parties : prières avec les sacrifices, les mystères et leur solenni

Les prières furent toujours, à peu de chose près, l mêmes chez tous les peuples : elles consistaient en suppl cations à la divinité par rapport à soi, ou en hommag par rapport à elle. On priait les bras en l'air ou tend vers la divinité, et un genou ou les deux genoux à ter L'adoration, qui fait partie de la prière, se faisait en t nant les deux mains ouvertes, l'intérieur en face de la d vinité, ainsi qu'on le voit sur différents bas-reliefs ; on b sait l'image divine si elle était à portée (1), ou bien si s éloignement ne le permettait pas, on se bornait à baiser propre main, en regardant avec dévotion le symbole di

qu'on les ramassait pour en faire des amulettes, que l'on disait t bées du ciel, parce que, suivant Damascius, c'était Uranus qu avait observées le premier.

(1) Cicéron, dans ses plaidoyers contre Verrès, parle d'une st d'Hercule dont les joues et la barbe étaient usées par les bai La statue de saint Pierre, dans l'église de ce nom, à Rome, a, q qu'en bronze, un des gros doigts des pieds usé de la même nière. L'Exode nous apprend aussi qu'on adorait en se courban les monuments égyptiens nous montrent des individus prost jusqu'à terre. Dans les décorations du grand temple de Philœ voit même un Ptolémée couché à plat ventre devant Isis, qu dit : « Je te donne toutes les terres des étrangers. » M. Wilkin qui a tant étudié les monuments de la vieille Égypte, dit n'avo que deux exemples d'une pareille attitude, et tous les deux da même temple de Philœ. *Manners and Customs.* (V, p. 379.)

Les supplications étaient des prières plus ordinairement individuelles; les hommages ou les actions de grâces étaient des prières générales, qui se célébraient par des hymnes. Moïse, Orphée, Apulée, entre beaucoup d'autres écrivains, nous ont conservé la forme des prières et des hymnes ou pœans. Ces hymnes se chantaient au son des instruments, et alternaient avec les danses. C'est ce que nous apprennent tous les écrivains, ce que nous montrent les monuments, et ce que nous voyons dans l'Exode même. Après la destruction de l'armée égyptienne dans la mer Rouge, quand Moïse a chanté son cantique d'actions de grâces au Seigneur, Marie, sa sœur, en répète le refrain au son du tympanon, pendant que toutes les autres femmes répondent par des chœurs de danses à la voix de la prophétesse. Les oblations accompagnaient les prières; l'encens et les parfums étaient brûlés dans des coffrets ou des sortes de vases en métal, nommés *amschir,* posés à l'extrémité d'un manche terminé par un simulacre de main sur laquelle était posé l'encensoir. Les victimes étaient immolées devant la divinité; mais, avant d'être amenées pour être sacrifiées, elles avaient été soumises à un examen très-rigoureux, pour qu'il n'y eût que celles qui réunissaient toutes les conditions voulues par la loi, qui fussent présentées à Dieu. L'explorateur, après s'être assuré que la victime n'avait aucun des défauts qui devaient la faire rejeter, la marquait avec un sceau en bois ou en métal pour les grandes victimes, et en terre émaillée pour les petites. Ceux de ces sceaux que des fouilles faites auprès des temples ont fait retrouver, sont remarquables par les ornements en sculpture et les bas-reliefs qui les décorent. La plus grande partie de la victime était consumée par le feu. Aux fêtes d'Isis, par exemple, après que le bœuf qu'on offrait en sacrifice était abattu, on le dépouillait de sa peau, pendant que les prêtres récitaient différentes prières. On

l'ouvrait ensuite, et l'on retirait les intestins, laissant dans l'intérieur les viscères et la graisse. On détachait enfin les membres qui devaient servir à la nourriture des prêtres et de ceux qui faisaient l'offrande de la victime. Quant au corps, on le remplissait de pain de pure farine, de miel, de raisins secs, de figues, d'encens, de myrrhe et d'autres aromates, et on le livrait aux flammes, dont on activait la vivacité par d'abondantes libations d'huile (1). Tout sacrifice commençait par une libation de vin (2).

Nous ne savons rien des fêtes des Égyptiens de la première période. L'immutabilité des institutions religieuses peut laisser croire qu'elles ne différaient en rien de celles de la seconde période. « Les Égyptiens, dit Hérodote, « sont les premiers de tous les hommes qui aient institué « des fêtes ou assemblées publiques, des processions, et « la manière d'approcher de la Divinité, et de s'entre-« tenir avec elle. » C'est encore là, évidemment, une de ces concessions que l'antiquité était dans l'habitude de faire à l'Égypte, par l'unique raison que c'était toujours elle qu'elle voyait au point de départ de toutes les institutions, et que c'était de ce pays que les autres peuples avaient tiré le fond de leur théologie, et tout ce qui se rapportait au culte et aux pratiques religieuses. Les fêtes en l'honneur de la Divinité ont dû commencer avec les religions; et le repos du septième jour était peut-être autant de précepte chez les antédiluviens qu'il le fut chez les Egyptiens de toutes les époques.

Les fêtes des Égyptiens étaient nombreuses; mais on ne sait que bien peu de chose sur la manière dont on les solennisait. Hérodote, seul des écrivains de l'antiquité qui nous ait conservé quelques faibles détails sur certaines de ces fêtes, nous apprend que six d'entre elles étaient

(1) Hérodote, II, 40.

(2) *Ibidem*, 39, 40.

panégyries, solennités politiques et religieuses tout a fois, célébrées dans certaines villes sous la présiɑce du roi ou d'un prince de sa famille, et pendant quelles se tenait un marché général, ou foire, sembla-: aux *feriæ* des Latins, qui avaient emprunté ces fêtes s Grecs, lesquels les tenaient eux-mêmes des Égyptiens. s grandes panégyries, qui se célébraient à Bubastis, à ïs, à Héliopolis, à Buto et à Papremis (1), attiraient concours immense de population, qui se faisait moins ut-être un devoir qu'un plaisir de s'y rendre. Mais, inpendamment de ces panégyries annuelles, il y avait de ındes panégyries qui ne se célébraient que tous les trente ¡, et qui devenaient un titre pour le pharaon sous le ne de qui tombait cette espèce de jubilé, titre que les :cs rendirent par celui de *seigneur des triacontaétérides*. ce que rapporte Hérodote des panégyries annuelles, on : que ces fêtes générales ne faisaient pas honneur à la :ale des Égyptiens. Quelque indulgence que réclame et commande la différence de mœurs entre des temps sé-:s par tant de siècles, il est néanmoins des bornes qui dû être posées à toutes les époques dans l'intérêt de ıoralité publique, et celles-ci semblent complétement ées par les écarts auxquels s'abandonnaient les Égyps. Au demeurant, ce n'est pas seulement à l'occasion fêtes que nous voyons éclater la dissolution des fem-: toutes ces épouses adultères que le successeur de Sé-:ris aurait, d'après Hérodote, fait brûler vives, y comıla sienne, dans la ville d'Érythrébolos; la fille de Rhampit et la fille de Chéops; que le même historien nous ntre se prostituant dans un lieu de débauche l'une pour :ouvrir le voleur des trésors de son père, l'autre pour asser de quoi faire achever la grande pyramide; l'inte commis par Mycérinus sur sa fille; l'épisode de la

) Hérodote, II, 58.

femme de Putiphar, dont nous parle la Bible; tout annonce assez que chez ce peuple, fastueusement présenté par bien des écrivains comme le plus sage de l'antiquité, la vertu des femmes, la continence dans les deux sexes, la fidélité conjugale, n'étaient pas des qualités qui fissent nombre dans cette sagesse tant vantée (1).

Pour ce qui est de certaines fêtes, on dirait que ce n'était que par l'abandon de toute pudeur que les Égyptiennes honoraient la Divinité. Ces scènes de turpitude avaient

(1) Un ancien consul de France au Caire, M. de Maillet, dans sa Description de l'Égypte, prétend qu'en dépit de toutes les précautions des maris, il n'est pas de femmes plus infidèles que les Égyptiennes. « Les auteurs arabes qui ont parlé de l'Égypte, ajoute-« t-il, et qui ont dû mieux connaître que personne les inclinations « d'un peuple au milieu duquel ils vivaient, ont été si persuadés « que leur tempérament était porté à l'amour au-dessus de toutes « les autres nations du monde, que, se copiant les uns les autres, « ils ont tous représenté la terre sous la figure d'un oiseau dont « l'Égypte serait la partie naturelle. » On voit par là que le relâchement des mœurs s'est maintenu en Égypte, et a pu être signalé à toutes les époques.

(2). Il est une sorte de turpitude dont parlent les écrivains, laquelle serait la plus horrible des monstruosités si elle était dans les limites des choses possibles : c'est le crime de bestialité. Mais, comme tout accouplement d'un bouc ou de tout autre animal mâle avec une femme est une acte impossible, il est fort à croire que la loi qui le proscrivait se rapportait à la prostitution de femmes avec les prêtres des divinités symboliques, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, devaient prendre le masque de l'animal qui en était le symbole. Les écrivains, non initiés aux allégories, auront pris au positif ce qui n'était qu'au figuré. Quant à l'introduction d'une défense pareille dans le Lévitique (XX, 16), cela seul prouve que l'article n'est pas de Moïse, et que c'est une interpolation bien postérieure à son époque. Hérodote parle d'un fait de cette nature qui aurait eu lieu de son temps dans le nome Mendésius; mais, comme il ne le cite que *sur le bruit public*, on peut regarder ce bruit comme une de ces absurdités qui, à toutes les époques, trouvent crédit parmi le peuple, quelle que soit l'extravagance sur laquelle elles reposent.

lieu primitivement dans les temples mêmes. Cependant, il faut le dire à la louange des Égyptiens, les premiers de tous les peuples, ils établirent en dogme la défense de l'union des sexes dans les lieux sacrés, et l'obligation de se purifier avant d'y entrer, lorsqu'on avait eu commerce avec une femme.

La religion populaire de l'Égypte, sous la seconde période, fut toute fondée sur l'astronomie et sur l'agriculture. La marche du soleil autour de l'écliptique déterminant les trois saisons qui partageaient l'année agraire, les travaux que chacune de ces trois saisons amenait constituaient la religion osirienne, ou ce mythe. C'est sur ces deux pivots que roulait la longue allégorie de la mort et de la renaissance d'Osiris, et qu'étaient accommodées toutes les fètes du culte. Nous parlerons de quelques-unes de ces fêtes, et d'abord de celle de *Sothis*, ou du lever de cette étoile, première solennité du calendrier égyptien, laquelle se célébrait le premier du mois de *Thoth*, premier mois de l'année. Ce premier jour de l'an, on sacrifiait une caille à Isis, avec qui l'étoile *Sothis* se trouvait en rapport; et l'image d'Amon-Ra, suivie de celle de tous les autres dieux du temple, sortait processionnellement du sanctuaire de Medinet-Abou (1). Ces statues divines étaient posées sous une espèce de tabernacle orné de guirlandes de fleurs, placé sur un brancard que portaient un nombre considérable de prêtres, tantôt douze, tantôt seize, suivant le poids de l'édicule et de son brancard. Une *komasie*, ou procession semblable, avait lieu à toutes les fêtes, et les monuments nous apprennent que le roi se faisait un devoir d'y assister; la reine elle-même l'accompagnait souvent aussi, un sistre à la main. Quelques jours après la pleine lune, on chômait la fête de Thoth, à qui ce mois était dédié; et, dans cette

(1) Theon, *Comment. in Arat.;* Champollion-Figeac, *dans l'Un. pitt., Égypte.*

fête, on mangeait des figues et du miel, en prononçant ces mots : « Douce est la vérité (1). » Au second mois, celui de Paophi, on fêtait d'abord au sixième jour, correspondant au 3 d'octobre, la grossesse d'Isis, enceinte d'Harpokrat; c'était l'allégorie de l'ensemencement des terres, à la retraite des eaux (2) : le jour de cette fête, on suspendait au cou d'Isis un talisman, que Plutarque nomme « la voix véritable, » et Themistius, « le verbe parfait (3) ». Venait ensuite la fête du bâton du soleil, qui tombait au 28 de ce même mois de Paophi, ou 25 octobre. Par cette fête, les Égyptiens exprimaient l'âge avancé du soleil, la diminution de sa chaleur, la perte de ses forces, qui lui rendaient, allégoriquement, nécessaire l'appui d'un bâton. Une procession, dans laquelle on portait solennellement l'image sans doute d'une génisse, faisait sept fois le tour du temple : c'était la recherche du corps d'Osiris par Isis (4). Mais la principale fête de ce mois était la grande panégyrie d'Amon-Ra, qui se célébrait à Paprémis, et qu'Hérodote décrit sous le titre de panégyrie de Mars (5).

(1) Plut., *de Osiride.*

(2) L'ensemencement des terres a lieu au commencement d'octobre dans la haute Égypte; et quinze jours plus tard, au Delta. C'est l'époque où les eaux se retirent des terres qu'elles ont couvertes. L'Égypte compte trois récoltes, une par chaque saison. Voy. *Descrip. de l'Ég., É. M.*, tom. II, le mémoire de M. Girard sur l'agriculture des Égyptiens.

(3) Plut., *de Osiride;* Themistius, *Orat.* IV.

(4) Plut., *ibid.*

(5) Le calendrier romain porte au 15 octobre une fête de Mars répondant au 18 Paophi, et c'est le lendemain que le calendrier égyptien place la panégyrie d'Amon-Ra. Il est évident que c'est la même fête, quoiqu'à un jour d'intervalle. M. Champollion trouve aussi une panégyrie célébrée dans *Oph*, c'est-à-dire dans le palais de Karnac. Hérodote place sa fête à Paprémis; mais quel est ce lieu? Suivant un écrivain du cinquième siècle, Étienne de Byzance, Paprémis aurait été un chef-lieu de nome; mais où était ce nome?

Cette solennité était marquée par une scène ensanglantée, qui marque une sorte de sauvagerie. La veille de ce jour, la statue du dieu, placée sous un tabernacle de bois doré, était transportée dans un lieu sacré, à une certaine distance du temple. Le lendemain, après les sacrifices, et quand le soleil commençait à baisser, un petit nombre de prêtres restaient avec la statue; tous les autres, armés de massues, se plaçaient près de la porte du temple, afin d'en défendre l'entrée au dieu. Le tabernacle de la statue, placé sur un char à quatre roues tiré par les prêtres, pénétrait sous le portique, mais ne pouvait le dépasser, arrêté qu'il était par une multitude de gens, souvent au nombre de plusieurs mille, armés aussi de massues, qui s'étaient joints à eux. Une bataille s'engageait alors entre ceux qui défendaient l'entrée, et une autre foule de dévots armés de la même manière, qui avaient fait vœu de protéger la rentrée du dieu, et de graves blessures étaient reçues des deux côtés. Bien des têtes étaient cassées, ajoute Hérodote; mais les prêtres ne convenaient pas qu'aucun des blessés périt victime de ce zèle fanatique (1). La raison mystique de cette atroce cérémonie était que Horus ayant voulu avoir un commerce incestueux avec sa mère, et l'entrée de la maison lui étant refusée par les serviteurs d'Isis, il avait dû rassembler une foule d'amis pour forcer le passage. On ne peut voir ici qu'une allégorie relative à la chaleur solaire, qui est Horus, cherchant à pénétrer le sein de la terre ensemencée, qui est Isis.

Une autre grande fête, dont parle Hérodote, avait lieu le 17 du mois d'Athys, troisième de l'année égyptienne, dont le commencement répondait aux derniers jours d'octobre. Ce jour-là, qui était réputé néfaste, Osiris, tombant dans le piége que lui avait tendu Typhon, était entré dans le

qui en parle? Les recherches de Champollion ne lui ont rien indiqué de semblable.

(1) Hérodote, II, 63.

coffre homicide. C'était alors la mi-novembre, époque où le Nil est rentré dans ses berges. Cette fête, qui était la seconde des panégyries annuelles indiquées par Hérodote, durait quatre jours, pendant lesquels on promenait un bœuf aux cornes dorées, portant sur son dos une large pièce de lin, ou plutôt de coton, teinte en noir. Comme le bœuf était le principal symbole d'Osiris, cette couverture noire était l'emblème de la terre d'Égypte, qui a cette couleur. La procession funèbre de ce bœuf pendant quatre jours exprimait le deuil des Égyptiens, premièrement, pour le Nil, qui se retirait et allait toujours en diminuant de volume; secondement, pour le vent du nord, qui se trouvait vaincu par le vent typhonien du midi; troisièmement, pour les longs jours, qui faisaient place aux longues nuits; quatrièmement, pour le dénûment de la terre, qui se dépouillait de sa verdure (1). Cette fête avait lieu à Busiris, ville dont le nom est considéré comme signifiant tombeau d'Osiris. Les personnes qui s'y rendaient se préparaient à la solennité par des jeûnes et des prières, parce que c'était une cérémonie lugubre, dans laquelle il fallait s'unir à la douleur d'Isis pleurant la perte d'Osiris. Les victimes offertes étaient des bœufs, dont, après en avoir détaché les quatre membres et la tête, on brûlait tout le corps, rempli de comestibles et d'aromates. Dans le temps que cette pièce se consumait, hommes et femmes se livraient à des lamentations, se frappaient la poitrine et marquaient la plus vive douleur; et tout se terminait par un repas dans lequel chacun mangeait sa part de la victime.

Une circonstance de cette solennité de deuil, rapportée par Hérodote, concerne les Grecs établis en Égypte. Ceux des Cariens qui par dévotion se rendaient, ce jour-là, à Busiris, se tailladaient, dit-il, le front avec la pointe de leur épée. L'usage de se taillader ainsi la peau, dans le deuil,

(1) Plut., *de Osiride.*

venait des Égyptiens mêmes, qui le pratiquaient aux temps les plus anciens. Le soin que prend Moïse d'en défendre l'imitation aux Hébreux (1) semble la conséquence de la défense qui aurait eu lieu en Égypte, vers son époque, pour abolir ce barbare usage; ce qui expliquerait pourquoi les Égyptiens du temps d'Hérodote ne le connaissaient plus. La remarque de l'historien grec prouverait également que ce même usage était connu de quelques autres peuples, et qu'au temps où il vivait les Cariens seuls l'avaient conservé.

La rentrée du Nil dans son lit était suivie des semailles d'automne : c'était la sépulture d'Osiris, dont la fête avait lieu le 23 du même mois.

Le premier jour du mois de Choïak était marqué par une grande fête, qui se célébrait dans le grand temple d'Esneh : c'était une panégyrie en l'honneur de la triade divine, patronne de cette ville, Chnouphis, Neith et Haké. Champollion a copié, sur les murs du pronaos de ce temple, un article très-intéressant de la liturgie égyptienne,

(1) *Lévitique*, 21, 5. Un pasage du *Voyage dans les parties inférieures de l'Amérique*, par Jonatham Carver, pourrait faire soupçonner que cet usage remontait beaucoup plus haut qu'au temps des Égyptiens. Nous transcrivons ce passage :

« J'ai remarqué dans le deuil des Nadoessis un usage fort différent de celui de toutes les autres nations que j'ai visitées. Les hommes, pour montrer la grandeur de leur affliction, se percent avec des flèches les parties charnues des bras; j'en ai vu les cicatrices sur ceux des Indiens de cette nation de tous les rangs. A l'égard des femmes, elles se font aux cuisses des incisions avec des pierres tranchantes, jusqu'à ce que le sang en découle en abondance. » *Voyage, etc.;* Paris, *Pissot*, 1784.

Nous ne devons pas omettre d'ajouter que « après l'enterrement, la tribu à laquelle appartient le mort a soin de placer près de lui des marques hiéroglyphiques (iconographiques sans doute), propres à montrer aux âges à venir son mérite et ses talents. » *Pages* 305 *et suiv.*

au sujet de cette fête; nous en empruntons le texte à l'*Égypte ancienne* de M. Champollion-Figeac.

« A la néoménie de Choïak, panégyries et offrandes dans « le temple de Chnoubis, seigneur d'Esneh. On étale tous « les ornements sacrés; on offre du pain, du vin et autres « liqueurs, des bœufs et des oies; on présente des collyres « et des parfums au dieu Chnouphis et à la déesse sa com- « pagne; ensuite le lait à Chnouphis. Quant aux autres « dieux du temple, on offre une oie à la déesse Menhi, « une oie à la déesse Neith, une oie à Osiris, une oie à « Khem et à Thoth, une oie aux dieux Pheé, Atmou, « Thoré, ainsi qu'aux autres dieux adorés dans le temple. « On présente ensuite des semences, des fleurs et des épis « de blé au seigneur Chnouphis, souverain d'Esneh, et on « l'invoque en ces termes, etc., etc. » Il est fâcheux que M. Champollion n'ait pas donné le texte de la prière.

Le 7 du mois de Tybi, qui était le cinquième de l'année égyptienne, on célébrait la fête du retour d'Isis de la Phénicie: ce jour-là, on offrait en sacrifice des gâteaux sur lesquels était représentée la figure d'un hippopotame enchaîné. A Héliopolis, ce même jour chaque habitant devait manger de la chair de crocodile(1). La fête du remplacement du phallus d'Osiris par un simulacre de bois venait quelques jours après: c'était peut-être là une allégorie de la plantation des arbres, laquelle avait lieu après la retraite de l'inondation. C'est encore dans le courant de ce mois, le 19, que devait se célébrer, à ce qu'il semble, la panégyrie de Saïs dont parle Hérodote, fête remarquable par une illumination qui avait lieu non-seulement à Saïs, mais dans toute l'Égypte. Cette illumination, dont l'objet mystique était de dissiper les ténèbres qui couvrirent le monde à la mort d'Osiris (2), et qui était commune aux

(1) Plut., *de Osiride*.
(2) Manetho, *apud Syncel.*

Égyptiens, aux Chinois et aux Perses, avait lieu vers le solstice d'hiver, moment où le soleil, venant sur notre hémisphère, dissipe les rigueurs de la mauvaise saison. Enfin, c'est encore dans le cours de ce même mois que, d'après les coïncidences du mythe avec les mouvements de l'année astronomique et agraire, doit être placée la fête de l'invention du corps d'Osiris. Pendant la nuit, les prêtres portaient processionnellement à la mer l'arche sacrée, dans laquelle se trouvait un petit vase d'or qu'on remplissait de l'eau du Nil prise à l'embouchure du fleuve, et tous les assistants s'écriaient qu'Osiris était retrouvé: cet Osiris retrouvé, c'était le soleil recommençant sa course. Dans ce moment, nous dit Plutarque, chacun se mettait à pétrir de la terre avec de l'eau du Nil, en y mêlant quelques essences précieuses; et on donnait aux figures qu'on modelait ainsi la forme d'un croissant.

C'est probablement dans la solennité de cette panégyrie qu'avait lieu la cérémonie dont parle Lucien, laquelle consistait dans le jet à la mer d'un panier en papyrus, que le courant poussait vers la Phénicie (1).

(1) Lucien, dans son traité *de Dea Syria*, parle d'une circonstance singulière de cette fête, dont il dit avoir été témoin, et qui prouve la corrélation de religion entre les Phéniciens et les Égyptiens. De l'une des villes de l'Égypte on jetait à la mer une tête fabriquée avec du papyrus, figurant celle d'Osiris, laquelle en sept jours était entraînée devant Byblos. Les femmes de cette ville, qui attendaient cette tête, ou ce panier en forme de tête, s'en emparaient et l'emportaient dans la ville, où cessait alors le deuil, que remplaçaient la joie et les divertissements.

Lucien a été trompé sur le temps que cette sorte de panier en papyrus mettait à faire le trajet d'Égypte en Phénicie. De Peluse, qui était la ville maritime la plus rapprochée de Byblos, à cette ville, la distance est de plus de cent lieues marines. Les courants portent réellement à l'est dans la Méditerranée, mais leur vitesse ne va pas au delà de onze milles par jour : en sept jours, l'objet flottant, dont nous supposons qu'aucun vent contraire ne retarde la marche, n'aurait donc pu parcourir que soixante-dix-sept milles, et non trois

Au mois de Mekir avait lieu sans doute la fête de la vision d'Isis revoyant Osiris, parce que c'était le moment où les semailles d'automne poussaient hors de la terre. En Phamenot on fêtait la purification d'Isis, un peu avant la pleine lune. Trois fêtes se suivaient ensuite, vers la fin de ce mois : la première était celle des Pamylies, laquelle se chômait le 26, et dont la turpitude faisait l'essence. Pour célébrer le principe de la fécondité, on exposait ce jour-là la statue d'Osiris générateur, pourvue d'un triple phallus (1); et à la komasie qui avait lieu, les femmes portaient ces sortes de marionnettes dont parle Hérodote, dont le phallus, d'une longueur disproportionnée, s'élevait en tirant une corde à boyau. Précédées d'un joueur de flûte, ces femmes parcouraient les rues en faisant mouvoir l'agent de cette impudique dévotion, dont la raison mystique, rapportée par saint Clément d'Alexandrie, était encore plus infâme (2). Le lendemain de cette fête, on célébrait celle de l'entrée d'Osiris dans la lune, c'est-à-dire, de la réunion du soleil et de la lune sur l'équateur. Plutarque dit à cette occasion qu'on donnait à ce dernier astre le nom de

cents. Pour arriver à Byblos, cette prétendue tête ne pouvait pas mettre moins d'un mois. Si le fait est vrai (ce dont on peut douter peut-être, malgré l'affirmation de Lucien), les Phéniciens n'auraient célébré les *Adonies* qu'un mois après que les Égyptiens avaient fêté l'invention du corps d'Osiris. Remarquons cependant que chez les Égyptiens, comme chez les Juifs et sans doute chez les Phéniciens, le nombre sept était un terme déterminé, mis à la place d'un terme inconnu.

Le même écrivain cite un autre trait curieux de ces fêtes. Celles des Phéniciennes qui tenaient plus à leurs cheveux qu'à leur honneur, les rachetaient en se prostituant aux étrangers le premier jour, et en consacrant à Astarté le prix de cette transaction. Cette circonstance ne laisserait pas que de présenter bien des difficultés, si on voulait la soumettre au creuset de la critique.

(1) Plut., *de Osiride.*

(2) Clement. Alex., *Adm. contra Gent.*

mère du monde. Le 28 de ce même mois était le jour de la nativité d'Horus.

Le mois de Pharmuthi, qui venait après celui de Phamenot, n'est marqué par aucune fête, à notre connaissance; il nous semble cependant que c'est dans le cours de ce mois que devait se tenir la panégyrie de Neith, à Bubastis, à l'occasion des moissons, dont l'opération commençait le 5 (1). Une foule immense courait à cette foire, la plus célèbre des féries annuelles, et que marquaient des scènes qui pouvaient ne pas paraître honteuses à cette époque dans un pays très-dissolu, mais que les principes éternels et immuables d'une saine morale repousseront toujours avec rougeur dans la civilisation moderne. Hommes et femmes, confondus dans les mêmes barques, descendaient ensemble le Nil, en jouant, quelques hommes de la flûte, quelques femmes des crotales, et tous les autres, de l'un et de l'autre sexe, chantant des pœans et battant des mains. En passant près des lieux habités, le long des rives du fleuve, les barques s'en rapprochaient, et les femmes qui étaient sur les barques vociféraient des injures contre celles qui étaient accourues sur le rivage, pendant que celles-ci se mettaient à danser : les premières prenaient ensuite congé des autres en relevant impudiquement leur

(1) La religion égyptienne était en très-grande partie fondée sur l'agriculture, et les pharaons ayant dans les cérémonies du culte des fonctions spéciales à remplir, il ne serait pas impossible que la solennité des moissons fût ouverte par le prince lui-même coupant quelques épis et les offrant à la divinité. Nous croirions assez volontiers que c'est à cet acte que se rapportent quelques peintures où l'on voit le pharaon couper quelques épis, en présence des divinités auxquelles ces épis devaient être offerts. De même on peut considérer comme la cérémonie religieuse de l'ouverture de l'année agricole un tableau du petit palais de Medinet-Abou, où l'on voit le pharaon Mœris piochant la terre avec une houe dont le manche n'a de longueur que la moitié de la longueur du fer. *Atlas du Voy. de Champ.*, pl. 195.

robe, comme elles étaient dans l'habitude de le faire en présence d'Apis (1). Arrivés à Bubastis, les pèlerins, dont le nombre s'élevait quelquefois, suivant Hérodote, jusqu'à sept cent mille, se répandaient partout; de nombreuses victimes étaient offertes, et des scènes d'ivrognerie terminaient la fête : d'après le même historien, il se consommait dans cette circonstance plus de vin que dans tout le reste de l'année.

Avec le neuvième mois, celui de Pachon, venait la fête de la grossesse d'Isis, enceinte d'Harpokrat. Dans le mois suivant, celui de Paoni, on faisait des sacrifices de gâteaux sur lesquels était représenté un âne enchaîné : c'était le triomphe d'Osiris sur Typhon. Ce mois de Paoni répondait au commencement de juin, temps auquel le Nil commence à monter : les larmes d'Isis pleurant Osiris avaient produit la crue (2). La fête des jeux d'Horus venait ensuite, le 30 du mois d'Épiphi : cette fête était probablement la même que celle qu'Hérodote appelle la panégyrie du soleil, dont la grande solennité avait lieu à Héliopolis. C'est dans ce mois en effet, le 7 d'Hécatombéon, répondant au 13 d'Épiphi, que les Grecs fêtaient la naissance d'Apollon, et que les Romains, au 6 juillet ou 12 d'Épiphi, célébraient leurs jeux Apollinaires. Enfin dans le dernier mois de l'année, celui de Mésori, arrivait la fête de la naissance d'Harpokrat, dieu du silence, caractérisé par un anneau placé sur sa bouche. Dans cette solennité on offrait les prémices des lentilles, en disant : « La langue est fortune, « la langue est démon (3). » Des sacrifices de chiens roux

(1) Hérodote, II.

(2) Pausan., *Phocide*. Les Coptes ont conservé une expression qui semble se rattacher à ce que dit Pausanias. Dans la nuit du 12 de Baouneh (corruption de *Paoni*), tombe, disent-ils, *la goutte* : c'est le moment où les eaux, devenant jaunâtres, annoncent la crue. Marcel, *Mém. sur le Mekyas de Roudah.*

(3) Plut., *in Osiride.*

que le 25 juillet, répondant au 2 de ce mois de Mésori, les Grecs aussi bien que les Romains offraient à Sothis, nous font supposer que des sacrifices semblables avaient peut-être lieu en Égypte à pareil jour.

Nous ignorons en quel mois se célébraient les panégyries de Buto, qui avaient lieu au jour de la pleine lune. A cette occasion, on offrait à Osiris, et à Isis ou Buto, le sacrifice d'un pourceau, et ce jour-là seulement il était permis d'en manger la chair : cet animal était réputé immonde, et l'Égyptien dont les vêtements seuls en auraient touché un devait aller immédiatement se purifier dans le Nil. Aussi l'entrée des temples était-elle défendue aux porchers, gens considérés eux-mêmes comme impurs et ne pouvant se marier qu'entre eux. Hérodote, par scrupule religieux, se taît sur la raison qui faisait permettre cet aliment ce jour-là, et son silence nous condamne à l'ignorer peut-être à jamais. Pour le sacrifice on mettait ensemble l'extrémité de la queue du pourceau, la rate et l'épiploon, qu'on couvrait de la graisse qui se trouvait dans le ventre, et on brûlait le tout. Les pauvres remplaçaient l'animal par un simulacre qu'on en faisait avec de la pâte cuite (1).

L'acte le plus célèbre comme le plus important de la religion des Égyptiens consistait dans la célébration de ce qu'on appelait les mystères, c'est-à-dire la manifestation, à certaines personnes bien éprouvées d'avance, des grandes vérités tenues cachées dans le secret du sanctuaire : cette manifestation portait le nom d'initiation.

Le dogme de l'unité de Dieu, tout défiguré qu'il fût après l'institution du mythe d'Osiris, continua d'être, pendant toute la durée de la seconde période pharaonique, le fond de la doctrine religieuse et la base des grandes solennités qu'adoptèrent presque tous les peuples de l'épo-

(1) Hérod., II, 47.

que correspondante à cette seconde période; mais ces derniers peuples, en empruntant à l'Égypte ses grandes solennités, s'occupèrent bien moins de la vérité fondamentale qui en était la partie essentielle, que de l'appareil imposant des cérémonies de ces fêtes, appareil qui, en saisissant l'imagination et frappant l'esprit d'une sorte de terreur religieuse, s'accommodait bien mieux à la frivolité, des Grecs surtout, grands amateurs de toute pompe. Ceux d'entre les anciens qui, après avoir reçu tous les degrés de l'initiation dans les temples de l'Égypte, ont écrit sur la morale et sur la théologie, témoignent hautement de l'existence de ce Dieu unique à qui tout est subordonné dans l'univers, et dont tous les personnages qualifiés d'un titre divin ne sont supposés que des émanations. Orphée d'abord, le plus ancien de tous, qui dans ses vers sur les *orgyes*, mot synonyme de *mystères*, s'écrie qu'il va parler à ceux qui peuvent le comprendre, à l'exclusion des profanes, et qu'il proclamera une grande vérité : « Considère, dit-il, le *logos*, ou verbe divin; ne cesse de le contempler; dirige ton esprit et ton cœur dans la droite voie, et regarde le maître du monde, seul immortel, seul engendré de lui-même. Toutes choses proviennent de lui seul, et il réside en elles. Invisible à tous les mortels, lui, au contraire, les voit tous (1). » Dans un autre de ces fragments, ce poëte dit que tout est dans Jov (Jovis, Jehovah, Thoth, Amoun) : « l'étendue éthérée et son élévation lumineuse, la mer, les terres, l'Océan, l'abîme du Tartare, les fleuves, tous les dieux et toutes les déesses immortelles, tout ce qui est né et tout ce qui doit naître, tout est renfermé dans le sein de ce dieu (2). » Pythagore, à son tour, dé-

(1) Clem. Alex., *Admonit. contra Gent.*

(2) C'est de ce passage remarquable, dans lequel Orphée célèbre la majesté et l'immensité de Dieu, qui renferme tout en lui-même parce qu'il est le créateur et le principe de toutes choses, qu'on a déduit l'absurde doctrine que Dieu n'était autre chose que l'ensem

clare que c'est dans l'initiation qu'il à appris à connaître l'unité de la cause première et universelle (1); Thalès dit que Dieu est l'esprit qui forma tout de l'eau, parce que dans sa doctrine l'eau était le principe de toutes choses (2); Platon avance que c'est à tort que la multitude vénère les grands dieux; que ces dieux sont des substances animées, distinguées de la matière par leur propre essence, et dont l'auteur et le créateur de tout n'a nul souci à prendre (3). Par la pénurie du langage, il n'est, suivant ce philosophe, aucune expression qui puisse donner une idée de la grandeur immense et de l'ineffable majesté de ce Dieu créateur, que les sages peuvent à peine comprendre, en y appliquant toute l'aptitude de leur intelligence. Voilà ce qu'enseignait l'initiation égyptienne, et c'est là précisément ce dont Moïse pensait qu'on ne devait faire un secret à personne, ce qu'il a voulu faire comprendre à tous. Si l'on compare à ces doctrines puisées dans l'initiation égyptienne, ce qu'on sait du résultat des initiations grecques, rien d'aussi sublime n'est jamais sorti des temples de cette contrée. Des écrivains de l'antiquité même ont pu tourner en ridicule et en dérision ces initiations grecques et romaines qu'on pouvait acheter pour quelque argent, qui avaient pour préparation certaines épreuves burlesques, et pour résultat des lustrations absolvant du mal qu'on avait pu faire, mais ne traçant aucun plan de vie pour assurer un meilleur avenir (4). Celles de ces initiations qui n'avaient pas pour mobile un pur charlatanisme étaient suivies, il est vrai, de certaines leçons de bonne morale et

ble de l'univers, ou le panthéisme. Orphée dit que « toutes choses proviennent de Dieu, et qu'il réside en elles; » mais non que l'univers est égal à lui, et constitue la divinité.

(1) Jambl., *de Mysteriis Ægypt.*

(2) Cicero, *de Nat. deorum.*

(3) Apul., *de Deo Socrat.*

(4) Luciani, *de Dea Syria.*

de saine philosophie : on y jetait aussi sans doute quelques idées sur le principe divin de la cosmogonie universelle; mais, à ce qu'il paraît, rien de ce qui se rattachai essentiellement et uniquement à la connaissance des grandes et hautes vérités ne s'y montrait. Cicéron, qui e parle en termes pleins de décence, nous dit que c'est bon droit qu'on nommait ces mystères *initia*, puisqu'on montrait les vrais principes de l'existence, qu'on y apprenait à vivre dans une douce joie, et à mourir avec des espérances meilleures (1); et Porphyre ajoute qu'on y enseignait de plus à honorer ses parents, à offrir à Dieu les prémices de la terre, à ne pas être cruel envers les animaux (2).

L'initiation fut de rigueur à toutes les époques, à l'égard des pharaons : ceux de ces princes qui n'avaient pas reçu une éducation religieuse complète étaient instruits, d leur ascension au trône, de toutes les particularités les plus secrètes et des doctrines les plus intimes du sanctuaire. Les personnes des hautes classes qui désiraient participer aux bienfaits de l'initiation pouvaient la recevoir aussi après les instructions et les épreuves convenables (3). On doit bien penser en effet, d'après l'initiation donnée aux étrangers, comme Orphée, Pythagore, Thalès, Solon et

(1) Cicero, *de Legibus*, III.

(2) Porphyr., *de Abstinentia*.

(3) Apul., *Lus. Asin.* Nous lisons, à la page 281 du premier volume du voyage de M. Mollien dans l'intérieur de l'Afrique, que dans le Fouta-Toro il existe une initiation dont les adeptes sont éprouvés par une séquestration de huit jours dans une case où on ne leur donne à manger qu'une seule fois par jour, et au bout desquels des gens masqués emploient mille moyens pour ébranler leur courage. Les initiés prétendent qu'au moment de l'initiation on leur fait voir tous les royaumes de la terre, et que l'avenir leur est dévoilé; et ils passent pour des espèces de sorciers. Une association semblable au centre de l'Afrique est évidemment une réminiscence traditionnelle de l'antiquité.

tant d'autres Grecs, que les voiles les plus épais du sanctuaire ne se seraient pas levés pour ceux-ci, à l'exclusion des sages du pays.

L'époque de la célébration des mystères ne nous est pas connue. Le discours qu'Apulée fait tenir à Isis, en montrant que les mystères, pendant lesquels il fut admis à l'initiation, avaient eu lieu au moment où les tempêtes hiémales s'apaisent et où les flots de la mer se calment, semblerait indiquer le temps où la navigation se rouvrait, et les fixer, par conséquent, vers le mois de Pharmuti ou celui de Pachon, c'est-à-dire, de la fin de mars au commencement de mai. Cependant, ce que cet écrivain ajoute ailleurs semble prouver que le temps n'en était pas déterminé par le calendrier, et qu'il était facultatif aux grands prêtres d'en indiquer le jour aux postulants (1).

Ces grandes solennités, qui duraient huit jours, débutaient, à la pleine lune, par un deuil général, par des cris et des lamentations, par les divagations des femmes, errant à travers les rues, la tête rasée, et se frappant la poitrine. On couchait la statue d'Osiris sur un lit de l'espèce de ceux sur lesquels on plaçait les cadavres pour les embaumer, et que les monuments nous montrent montés sur quatre pieds de lion, avec la tête de cet animal pour dossier. Le lion avait été le compagnon de Sésostris; on le voit partout avec lui en temps de guerre, soit, comme le pensait Champollion, qu'un animal de cette espèce, apprivoisé, accompagnât

(1) Le calendrier grec place les mystères d'Éleusis du 15 au 23 Boédromion ou septembre, ce qui ne s'accorde nullement avec les paroles d'Apulée: d'autre part, on sait que le calendrier vague des Égyptiens faisait anticiper tous les quatre ans les fêtes d'un jour entier. Il est donc très-probable que les prêtres avaient des fêtes mobiles, dont ils indiquaient l'époque chaque année, afin de n'être pas exposés à fêter, par exemple, la rentrée du Nil dans son lit au moment où commençait sa crue, et à faire la fête du solstice d'hiver au milieu de l'été.

réellement le héros de l'Égypte (1), soit plutôt, et comme nous le pensons, que sa présence sur les monuments fût purement symbolique, et comme exprimant la force, la valeur, l'intrépidité du grand pharaon, et la terreur qu'il inspirait aux ennemis, toutes significations attachées hiéroglyphiquement à ce signe (2) : à ces différents titres, le lion ne pouvait que trouver place dans le mythe d'Osiris. Après qu'une journée avait été consacrée ainsi à la commémoration des funérailles de ce dieu, venait celle où ce même dieu était censé renaître, et ce jour-là la joie remplaçait les sanglots de la veille. A la lueur des nombreux flambeaux allumés en l'honneur de cette solennité, un prêtre oignait d'un certain baume la gorge de ceux qui avaient pleuré, en leur disant : « Ayez bon courage, vous « qui avez été instruits des mystères, et vous serez soulagés « dans vos travaux (3). » C'est alors vraisemblablement qu'avait lieu la komasie dont Apulée nous a laissé la description suivant le rite des Grecs, et dont nous traçons ici une esquisse. Des gens déguisés, qui fournirent très-probablement la première idée des mascarades auxquelles on donnait à Rome le nom de Bacchanales, précédaient, suivant Lucius, cette procession solennelle (4). Dans celle

(1) *Lettres d'Égypte*, p. 143. Diodore, I, 48, après avoir rapporté le même fait, ajoute que, suivant quelques-uns de ceux qui expliquaient les peintures du Rhamesseum, la figure du lion n'était qu'un symbole adopté par le roi lui-même.

(2) Horapol., *Hierogl.* I, 17-20; Clem. Alex., *Stromat.* V.

(3) Firmic. Matern., *de Myst. et Error. relig.*, § 17.

(4) Diodore dit qu'à la tête des processions des Isées on faisait marcher des chiens, en témoignage de reconnaissance des services rendus à Isis par ces animaux, qui, lorsque cette déesse était à la recherche du corps de son époux, écartaient de son chemin les autres animaux et les hommes, et qu'ils accompagnèrent dans sa retraite avec de continuels aboiements. A ces mêmes fêtes d'Isis, ou Isées, on portait en grande pompe, dans certaines villes, des corbeilles remplies d'orge et de froment, en souvenir, dit Diodore, de la découverte des céréales faite par cette déesse, qui, en

·ite par cet initié, et qui se rapporte aux mystères
.eusis, des personnes ceintes de baudriers contrefai-
nt les soldats; d'autres, couvertes d'une chlamyde et
ées de coutelas et d'épieux, figuraient des chasseurs;
ıtres étaient travesties en femmes, et portaient des san-
's dorées, une robe de soie et de riches parures : les
veux noués sur la tête à la manière des femmes, ces der-
's affectaient une démarche efféminée. On y voyait des
s costumés en gladiateurs s'échappant de l'amphithéâ-
; d'autres vêtus en magistrats, avec les faisceaux et la
ırpre; d'autres qui, couverts de manteaux, le bâton à la
.n, une grossière chaussure aux pieds et une barbe pos-
ıe au menton, affectaient la tenue et la gravité des philo-
hes. Il y en avait qui contrefaisaient, soit l'oiseleur avec
roseaux et sa glu, soit le pêcheur avec ses lignes et ses
neçons. Des bouffonneries encore plus grotesques et plus
gulières faisaient partie de cette marche, pourtant si
use et si solennelle : c'était, nous dit Apulée, un ours
u en femme, qu'on portait sur une cathèdre comme une
trone; un singe affublé d'un bonnet tissé et d'une robe
phrygienne, à qui on faisait porter une coupe d'or, pour
résenter Ganymède; un âne avec des ailes collées sur le
', et que montait un débile vieillard, pour contrefaire
;ase avec Bellérophon. Ces mascarades, qui faisaient
tie des mystères d'Éleusis, avaient-elles été empruntées
:ite égyptien? Peut-être aurions-nous de la répugnance
ıdmettre, si l'allégorie n'excusait tout, même ce qui
ble le plus bouffon, et qui ne paraît ridicule que parce
ɔn ne connaît pas l'idée mythologique qui en faisait
ase (1). Il ne faut pas oublier, au reste, que les Grecs,

ntant le pain, fit ainsi cesser l'usage qu'avaient auparavant
hommes de se dévorer entre eux. I, 14, 87. Une explication
i ridicule de cette cérémonie mythique est évidemment d'ori-
grecque.

) Apulée, qui avait reçu l'initiation à Éleusis, décrit ce qui se

peuple léger, qui ne faisait guère qu'effleurer la superficie des mythes, sans se mettre trop en souci de la pensée morale qui en faisait le fond, avaient pu exagérer, suivant leurs goûts, dans ces cérémonies, la partie qui semblait se prêter au divertissement. Allant plus loin encore, les Romains n'adoptèrent des Dionysiaques, c'est-à-dire des fêtes d'Osiris, que ces mêmes divertissements, qu'ils transformèrent en des extravagances telles, que la sévérité des magistrats dut enfin y intervenir.

A la suite de ces *Anteludia*, servant d'amusement au peuple, qui, en Égypte même, n'en comprenait sans doute ni la pensée ni la valeur allégorique, s'avançait la pompe de la komasie. Des femmes resplendissantes par la blancheur de la demi-robe dont elles étaient couvertes, portant gaiement divers objets relatifs au culte de la déesse, et couronnées de fleurs, tiraient de leur sein et répandaient sur le sol d'autres fleurs que devait fouler le sacré cortége, pendant que d'autres femmes portaient, suspendus derrière leurs épaules, de grands miroirs pour la toilette de la déesse, qui venait immédiatement après (1). D'autres femmes encore les suivaient, les unes munies de peignes d'ivoire, feignant, par les mouvements de leurs bras et de

pratiquait en Grèce; mais, dans ces cérémonies religieuses empruntées à l'Égypte, les Grecs ne faisaient guère qu'imiter les Égyptiens. Nous ne doutons pas que ces travestissements, qui nous semblent bizarres mais qui avaient une signification sérieuse dans la théologie occulte, ne fussent empruntés à des cérémonies du même genre en Égypte. Il est, du reste, bien remarquable que des mascarades religieuses aient été retrouvées chez divers peuples du continent américain, à Haïti et dans certaines îles isolées de la Polynésie. Navarrète, Acunha, Gumilla, et récemment MM. Famin et d'Orbigny, en ont parlé.

(1) Dans le tombeau d'un prêtre égyptien découvert intact, à Thèbes, par M. Pussalacqua, l'une des deux statuettes de femmes placées aux côtés de la bière portait un grand miroir suspendu à son bras gauche.

leurs doigts, de peigner avec beaucoup de soin la chevelure divine. De leurs vases pleins de baumes précieux, quelques femmes parfumaient le chemin, en en laissant tomber de temps en temps quelques gouttes.

Le costume tout symbolique de la déesse était remarquable. Ses cheveux longs et épais, sur lesquels était posée une couronne de fleurs différentes de couleur et d'espèce, retombaient en boucles sur ses épaules; une pièce de métal arrondie, et réfléchissant la lumière comme un miroir, brillait sur son front, comme symbole de la lune, qui elle-même réfléchit la lumière du soleil. Deux couleuvres dont le corps serpentait, pour indiquer les sillons des champs, étaient à ses côtés, sous des épis de blé. La robe, d'un byssus très-fin, était multicolore, et jetait des reflets blancs, jaunes et rosés, tirant sur la couleur du feu. La palla, d'un noir très-foncé, passant de dessous le bras droit sur l'épaule gauche, après s'être contournée autour de la taille, descendait jusqu'à terre en formant une multitude de zigzags (1). Ce manteau, dont le bas était garni d'une frange nouée par petits nœuds, était couvert d'étoiles, parmi lesquelles était une lune dans son plein; et on y voyait pour bordure une guirlande de toutes sortes de fleurs et de fruits. Une des mains de cette statue tenait un sistre; l'autre portait une

(1) L'agencement des plis en zigzag des figures de style éginète fait comprendre la disposition de la palla de l'Isis grecque. Les Grecs, comme les Romains, avaient donné à leur Isis un costume dans le goût de leur pays. Les figures d'Isis du musée royal des antiques de Paris montrent le costume des dames romaines; plus, la palla nouée par-devant sous le sein. Quant à l'Isis égyptienne, elle devait porter une robe découvrant le sein, d'une étoffe à carreaux de différentes couleurs, comme dans les peintures des temples, mais sans la palla, vêtement inusité en Égypte; à la place de ce mantelet, elle portait probablement une sorte d'écharpe qui semble couverte de plumes, laquelle, s'appliquant sur les reins, descend en se croisant d'abord sur le ventre, puis derrière les cuisses, et de nouveau sur le devant des jambes. Pour coiffure, elle devait avoir un bonnet symbolique en manière de pintade.

coupe d'or de l'espèce de celles qui avaient la forme d'une barque, avec une anse en serpent relevant sa tête et gonflant son cou, comme ceux qu'on voit sur les monuments. Cette image de la grande déesse était suivie d'une multitude de personnes des deux sexes, portant des flambeaux et des torches, suivies elles-mêmes de joueurs d'instruments accompagnant un chœur de jeunes gens d'élite. Ceux-ci, couverts de robes éclatantes de blancheur, et qui appartenaient sans doute à la caste sacerdotale, chantaient des strophes explicatives de la cérémonie. Après eux venaient les musiciens de Sérapis, jouant de la flûte oblique, et les hérauts qui faisaient ouvrir un libre passage à la troupe des initiés. Cette troupe, composée d'hommes et de femmes(1) vêtus de robes de lin d'une grande blancheur, les femmes ayant leurs cheveux parfumés d'essence sous un voile transparent, les hommes ayant la tête entièrement rasée, s'avançait gravement, agitant les sistres que chacun d'eux tenait à la main, et dont plusieurs étaient d'argent et d'or. Les chefs des prêtres et les dignitaires du collége sacerdotal, au nombre de six, couverts de longues robes blanches, paraissaient ensuite, portant des objets sacrés. Le premier tenait une lampe d'or en forme de baril, du milieu de laquelle s'échappait une large flamme; le second portait de ses deux mains des autels d'une espèce nommée *auxilia*, à cause du titre de Providence secourable donné à la déesse le troisième tenait une palme dont les feuilles étaient d'or

(1) En Égypte, les femmes étaient-elles admises à l'initiation Les Grecs les y admettaient; mais les mystères de la Grèce étaient loin d'avoir et l'importance, et la gravité, et la portée de ceux de l'Égypte. On peut supposer cependant que les princesses et les plus hautes dames participaient à une initiation incomplète, qui était celle des petits mystères. En Grèce, l'admission des femmes s'étendait jusqu'aux étrangères, puisqu'une prophétesse juive nommée Marie, y aurait été admise, suivant Démocrite d'Abdère en compagnie de plusieurs philosophes. *Eusebiana græca, Scalig.* p. 43.

et le caducée d'Hermès; le quatrième montrait le symbole de la justice, consistant en une main gauche ouverte : la raison du choix de cette main pour en faire ce symbole était que, moins agissante, et par cela moins adroite que l'autre, elle exprimait mieux l'incorruptibilité. Ce même prêtre avait aussi un vase d'or très-petit, arrondi en forme de mamelle, symbole de la fécondité, et il s'en servait pour faire des libations de lait. Le cinquième tenait un van d'or, rempli de petits rameaux du même métal; enfin le sixième portait l'amphore sacrée. Six autres prêtres, représentant les dieux, marchaient derrière ceux-ci. Le premier, la tête couverte d'un masque de chacal, figurait Anubis. Après lui venait le messager des dieux célestes et infernaux, l'emblème de Thoth, avec un masque partie noir, partie doré, et tenant dans sa main gauche le caducée (1), et dans sa main droite une palme verte. Paraissait ensuite la figure d'une vache, droite sur ses pieds de derrière, portée sur les épaules d'un prêtre, et figurant Isis, la mère de la fécondité. Le quatrième prêtre portait un panier dans lequel était soigneusement enfermé le livre contenant l'explication des mystères. Le cinquième pressait sur son sein le symbole de la grande divinité. Ce symbole n'avait, dit Apulée, la forme ni d'un oiseau, ni d'un animal, ni d'un homme; mais, par un ingénieux artifice, on lui avait fait exprimer le profond silence et le haut respect qui doivent couvrir les mystères de la religion : c'était, continue cet auteur, une urne d'or parfaitement travaillée, ronde pardessous, toute couverte d'hiéroglyphes à l'extérieur, et dont l'orifice s'allongeait d'un côté en forme de canal, tan-

(1) Le caducée est un symbole d'origine occidentale, à ce qu'il paraît, puisqu'on ne le trouve pas sur les monuments égyptiens. Champollion ne l'a aperçu qu'une seule fois, dans les décorations du temple de Dakkèh, en Nubie; mais ce savant fait remarquer que ces décorations ne datent que du règne d'Auguste. *Lettres de l'Égypte*, p. 150 et suiv.

dis que l'autre côté, qui était assez évasé, s'élargissait pour former une anse, qu'embrassait d'un de ses nœuds une figure d'aspic au cou écailleux, strié et gonflé. C'était là vraisemblablement le symbole d'OsirisNil. La marche était fermée par le grand-prêtre ou *prophète*, tenant d'une main le sistre d'Isis, et de l'autre une couronne de fleurs. Dans la Grèce, cette komasie se rendait sur le bord de la mer, où se trouvait le vaisseau sacré d'Isis, lequel, après les sacrifices, mettait à la voile, pour rouvrir la navigation sous les auspices de la déesse (1). Rien ne nous apprend qu'une cérémonie analogue eût lieu en Égypte.

D'après la fable d'Apulée, l'initiation n'avait lieu qu'à des époques déterminées par le grand prêtre (2), qui indiquait en même temps aux récipiendaires ce dont ils devaient se pourvoir, et ce qu'il leur en coûterait en Grèce pour chaque initiation car ce n'était que progressivement qu'on arrivait aux dernières vérités que révélaient les mystères.

Quatre prêtres présidaient aux initiations. Le premier, le hiérophante, c'est-à-dire le révélateur des choses saintes, était le chef des mystères, et représentait le Créateur, dont il portait le symbole, et dont il ne lui était pas permis de dire le nom (3) : sa tête était ornée du diadème, en Grèce du moins; car en Égypte sa coiffure devait être symbolique. Le second était le *dadouque*, ou porte-flambeau,

(1) hucii Apulæi, *Ludus Asini*, XI.

(2) La célébration des mystères d'Éleusis était fixée au 15 du mois de boédromion, et durait neuf jours. Pendant tout ce temps il n'était pas permis d'arrêter qui que ce fût, pour le mettre en prison; mais il pouvait y avoir des célébrations extraordinaires, sans doute, dont le grand prêtre aurait déterminé l'époque; et ce serait là le cas de Lucius.

(3) C'est encore là un point de ressemblance de la doctrine des Égyptiens avec celle des Juifs, chez qui les rabbins substituaient le nom d'*Adonaï* à celui de Jehovah, qu'il n'était pas permis de prononcer.

représentant le soleil, dont il portait aussi le symbole. Des deux autres prêtres, l'un était le représentant d'Isis-lune, l'autre celui de Thoth (1) : celui-ci recevait des Grecs le titre de *keryce* ou héraut. Pendant son temps d'épreuve, le postulant était soumis à un jeûne qui consistait dans l'abstinence de la chair des animaux et des sensualités de la table. Le jour de l'initiation venu, le récipiendaire était conduit solennellement au bain par tout le collége sacerdotal; et après l'immersion le hiérophante le purifiait au moyen d'un jet d'eau limpide du Nil, répandue par-dessus sa tête avec un de ces vases allongés qu'on voit sur les monuments. Introduit au déclin du jour dans le temple, où régnait une profonde obscurité, on le plaçait en face de l'image d'Isis. Un voile s'élevant tout à coup lui laissait voir la statue de la déesse dans son costume magnifique, et au milieu de la plus vive clarté. Bientôt le voile retombait; et, au bruit imité du tonnerre, on faisait apparaître des spectres et des figures monstrueuses. Le calme revenu, une porte s'ouvrait, et des danses sacrées commençaient sur le gazon attenant au bois sacré. Là se terminait la première journée.

Après un nouveau jeûne de dix jours, le *myste*, ou récipiendaire, était conduit, vêtu d'une robe de coton rude, dans le sanctuaire du temple, où tout ce qui lui restait à apprendre lui était révélé. La nuit entière se passait dans ces instructions, qui étaient la partie secrète des initiations, et qu'Apulée n'aborde que d'une façon ambiguë et allégorique. « Je touchai, dit-il, aux confins de la mort; et après « avoir foulé le seuil de Proserpine, je revins, emporté à « travers tous les éléments. Au milieu de la nuit je vis bril- « ler la lumière du soleil, de la manière la plus pure. J'ar- « rivai devant les dieux supérieurs et inférieurs, et les ado- « rai de près. Voilà ce que je vous dis, et ce qu'il faut

(1) Euseb., *Prép. évangél.*, III.

« pourtant que vous ignoriez, quoique vous l'ayez en-« tendu (1). »

D'autres auteurs rapportent en termes non moins mystérieux d'autres circonstances de l'initiation. « J'ai mangé « du tympanon, j'ai bu de la cymbale, j'ai porté le kernos, « je me suis glissé dans le lit » (2). Ou bien, « J'ai jeûné, « j'ai bu du cycéon, j'ai pris de la corbeille; et après j'ai « déposé dans le panier, et du panier dans la corbeille (3). » Au point du jour, l'*épopte*, ou nouvel initié, était conduit au milieu du temple, et placé sur une estrade élevée, à la vue de tout le peuple : son costume était alors une magnifique robe de byssus broché, de différentes couleurs. Il portait une superbe chlamyde, chargée de figures d'animaux; et, sur la tête, une couronne de feuilles de palmier, dont les pointes formaient des rayons; dans sa main il tenait un flambeau allumé, symbole de la lumière qui venait de briller devant son intelligence. Caché d'abord par un rideau, il était bientôt exposé en cet état aux regards de la foule,

(1) Ce qui devait être inintelligible pour les polythéistes ne l'est plus pour nous, et la phrase d'Apulée peut être traduite en celle-ci : « J'étais dans l'ignorance, qui est semblable à la mort; mais, après avoir passé le seuil de l'initiation, j'ai appris à connaître la signification de toutes les allégories. Au milieu de la nuit où se trouvait mon intelligence, on m'a montré la vérité, et je l'ai vue brillante de l'éclat le plus pur. J'ai appris ce qu'il faut entendre par dieux supérieurs et dieux inférieurs, et j'ai pu rendre hommage à leur réalité. Voilà ce que je vous dis, et ce que vous ne pouvez pas comprendre; ce qu'il faut même que vous ne compreniez pas, quoique vous l'ayez entendu. »

(2) Clem. Alex., *Admonit.*

(3) Différents écrivains ont essayé d'interpréter ces passages, mais aucune de leurs explications ne présente un sens satisfaisant. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de chercher à interpréter des mots détournés de leur signification, pour en prendre une toute de convention et comme d'argot, ce qui doit rendre ce jargon à jamais inintelligible.

admise à circuler autour de lui. Voilà à peu près tout ce que l'antiquité a laissé transpirer sur les mystères isiaques (1).

Après l'admission aux mystères d'Isis, il fallait, pour que l'initiation fût complète et l'instruction parfaite, être admis aux mystères secrets d'Osiris. C'est dans cette initiation, plus difficile à obtenir que la première, si nous en croyons Apulée, que l'on découvrait à l'initié les plus profonds secrets de la doctrine, la vérité sur les dieux de création allégorique, et la connaissance des opérations cosmogoniques, suivant la théologie occulte du sanctuaire. Aussi Apulée observe-t-il le plus profond silence sur tout ce qui se passait dans cette seconde initiation (2).

Les initiés, par le fait de leur admission aux secrets de la religion et de leur affiliation à la classe sacerdotale, contractaient certaines obligations dont ils ne pouvaient plus s'exempter pendant le reste de leur vie : de ce nombre étaient l'abstinence de la chair de mouton, et certains jeûnes à des époques déterminées par les circonstances du mythe isiaque; ils devaient tenir leurs ongles très-courts, se raser scrupuleusement toutes les parties du corps, afin d'éviter tout ce qui peut engendrer l'impureté. Par cette même raison, il ne leur était pas permis de porter de la laine immédiatement sur le corps; ils ne devaient employer à leur vêtement intérieur que les tissus dont la terre fournit elle-

(1) Apulée, Eusèbe, Firmicus, Clém. d'Alex., *Adversus Gentes*, V. La plus grande partie de ces cérémonies de l'initiation se rapporte aux mystères de la Grèce; mais on peut facilement les approprier aux mystères des Égyptiens, en substituant aux usages et aux costumes grecs les usages et les costumes égyptiens comme nous les montrent les monuments.

(2) Tout semble s'accorder à montrer dans l'initiation aux mystères d'Isis la révélation de la vérité sur les circonstances de ce mythe : la connaissance des grandes vérités théologiques devait être réservée aux mystères d'Osiris, ou d'Amoun, dont il n'était qu'une forme.

même la matière. A leur mort, on les vêtait de leur costume religieux, pour exprimer, dit Plutarque, que le *logos saint* était avec eux, et qu'ils étaient allés de ce monde dans l'autre sans emporter autre chose que le verbe (1); c'est-à-dire qu'ils avaient appris à connaître Dieu et son verbe.

§ IV. SACERDOCE.

CHAPITRE X.

Théocratie. — Fonctions publiques attribuées à la caste sacerdotale. — Vêtements. — Régime de vie. — Circoncision. — Revenus. — Subdivisions de la caste. — Hiérarchie. — Prêtresses.

Les premiers apôtres du Dieu créateur de l'univers avaient été ces hommes privilégiés dont le vaste génie et la profonde science étaient parvenus à pénétrer les mystères de la création, à en débrouiller toutes les parties, et à en expliquer les successives opérations.

Il n'est pas de notre sujet de rechercher si, avant que la civilisation eût élevé la science à ce haut degré de perfection qui pouvait produire d'aussi immortelles doctrines, il n'existait pas déjà une autre classe de prêtres pour parler à l'âme du vulgaire, qui, à toutes les époques, a eu besoin d'être dirigé par le sentiment d'une puissance surnaturelle et immortelle. Dès l'instant même où les hommes se sont réunis en société, où chacun a apporté dans la communauté la part d'intelligence que la Providence lui avait accordée, les esprits les plus forts ont dû exercer leur empire sur les esprits les plus faibles : et pendant que d'une part la force matérielle usurpait l'autorité sur les masses, d'autre part la force intellectuelle se créait une domination plus absolue encore, en maîtrisant, avec l'esprit de la multi-

(1) Plut., *de Osiride.*

tude, celui même de ces *Nephilim*, de ces géants dont parle la Genèse, c'est-à-dire de ces hommes forts et entreprenants qui avaient vu se ranger ces mêmes masses sous leurs bras puissants, en leur faisant accepter le joug de leur prépondérance. Le sentiment inné d'une puissance spirituelle qui régit et de laquelle dépend tout l'univers, et qui préside aux destinées humaines, sous quelque forme qu'on l'eût conçue, soit décomposée en deux principes opposés, l'un portant au bien, l'autre poussant au mal, soit concentrée en une seule individualité ou partagée en plusieurs êtres, dut avoir, dès l'origine même des sociétés, ses dévots, ses ministres et ses interprètes. L'homme qui put se faire considérer comme en communication avec la Divinité, et persuader à la multitude qu'il était l'organe d'un être surnaturel, dut bientôt la dominer; et cette multitude timorée tomba tremblante à ses pieds, même sans le secours du dogme d'une seconde vie, et sans la menace de châtiments après la mort : la partie mortelle de son être offrait trop de prise aux maux qui l'assiégent, pour qu'il n'en redoutât pas l'aggravation comme effet des vengeances divines. La classe sacerdotale rivalisa donc, dès le principe, avec la caste des puissants; et quand le chef du sacerdoce sut joindre à son caractère sacré l'audace du guerrier, il devint facilement le chef unique des masses et des populations : alors la théocratie gouverna la société.

Nous ignorons quelle fut la forme générale des gouvernements, à l'origine du second âge : il semble pourtant résulter, du peu qu'on nous a transmis sur des temps si reculés, que la théocratie y obtint la principale part. Comment en aurait-il pu être autrement? La grande catastrophe qui avait fait disparaître de la surface du monde des régions immenses, anéanti et effacé les trois quarts des anciennes populations du globe, dut, sur les parties de la planète qui avaient résisté à la dislocation, être considérée universellement comme un châtiment infligé par la Divinité

en punition des crimes auxquels s'abandonnait la race perverse des hommes; et le sacerdoce, exploitant la terreur surnaturelle des masses, put s'emparer facilement de l'autorité; les prêtres régnèrent donc au nom de Dieu, pour améliorer moralement l'espèce humaine, pour lui faire éviter une nouvelle punition, semblable à celle dont la plaie était si fraîche et si saignante. L'ambition s'augmentant avec la facilité de la satisfaire, l'empire sacerdotal ne connut plus de bornes : la théocratie étendit ses deux mains sur le monde; et là où elle permit à des rois de régner, elle domina ces rois par l'ascendant qu'elle avait sur les âmes, et les tint à genoux devant sa tutelle, en leur dictant au nom du ciel ses propres volontés. Les Égyptiens étaient fils des Éthiopiens; et en Éthiopie les prêtres étaient maîtres de la vie des rois, à qui ils pouvaient, dit-on, faire commandement de mourir, quand ils étaient las de leur règne (1). Les cultivateurs qui descendirent au-dessous des cataractes pour mettre en rapport les terres de la vallée d'Égypte, n'emportèrent pas cette abrutissante et barbare coutume, si elle a existé véritablement, ou ils l'abandonnèrent en se séparant de la métropole; mais ils transportèrent dans ce pays la forme du gouvernement théocratique.

Cet empire exercé au nom de la Divinité fut brisé violemment, suivant Champollion, par la caste guerrière, sous le commandement de Ménès. Nous avons déjà émis notre manière de voir sur cette assertion (2); nous avons montré combien était faible l'appui sur lequel l'avait étayée son auteur. Synésius, le seul écrivain cité pour autorité, ne parle qu'en termes généraux de la théocratie chez les Égyptiens et chez les Juifs; et il ne nomme ni Ménès ni tout autre chef comme auteur et mobile d'un mouvement qui aurait forcé les prêtres à se concentrer dans le régime des matières spirituelles. L'unique motif qui ait pu faire sup-

(1) Diod., III, 6; Strabo, XVI.
(2) *Supra, Hist. chronogr.*

poser que Ménès avait été un soldat rebelle à la puissance théocratique en vigueur de son temps, c'est qu'il apparaît dans l'histoire comme le premier d'entre les mortels qui ait porté la couronne d'Égypte après la fin des règnes fictifs des dieux, règnes qu'on a regardés comme une réalité de fait, sinon de durée; dieux qu'on a considérés comme ayant exercé cet empire par l'intermédiaire du grand prêtre, celui qu'Hérodote qualifie de *pyromis*, l'homme par excellence, suivant l'interprétation de Champollion (1). Mais s'il en avait été ainsi, si avant Ménès les grands prêtres avaient gouverné l'Égypte, il aurait dû se trouver un bien plus grand nombre de statues de *pyromis* que de statues de rois, dans la salle du temple de Phtha où se conservaient ces statues royales (2), salle montrée à Hérodote,

(1) Nous devons répondre ici à une dénégation du savant M. Wilkinson au sujet de cette interprétation d'Hérodote. « Pyromis, dit le savant anglais, est un mot qui signifie homme, et qu'Hérodote, par ignorance de la langue égyptienne, a traduit par « bon et vertueux. » *Note au bas de la page* 170 *du tome quatrième*. Et dans le texte il dit : « Chaque statue représentait un *pyromis* engendré par un *pyromis*, c'est-à-dire, un homme engendré par un autre homme. » Il était moins difficile à Hérodote de connaître la langue égyptienne, qui était une langue vivante de son temps, qu'à nous, pour qui c'est une langue morte. Hérodote, dans tout le reste de son deuxième livre, ne prouve pas qu'il ignorât cette langue : si cet historien avait pu se méprendre sur la véritable signification de ce mot si simple, quel cas devrions-nous faire de son ouvrage? Cependant les notes qu'il a recueillies sont exactes : n'est-il pas évident alors que, comme Plutarque, il a exprimé l'idée attachée au mot, et non interprété le mot lui-même?

(2) Dans l'inscription de la pierre de Rosette, il est dit que la statue de Ptolémée, à qui sera dressé un autel et institué un culte, sera placée sous son naos ou tabernacle, dans le temple de Phtha, et que sur ce tabernacle on déposera le pschent de son couronnement, avec les dix couronnes d'or, à l'imitation de celles qui se trouvent sur les naos des autres rois ses prédécesseurs; ce qui prouve que c'est là la salle montrée à Hérodote, qui y avait vu en effet les statues des différents rois d'Égypte. Ces statues étaient de bois, pour les rendre

au lieu d'une égalité parfaite entre les rois et les pyromis: car ces grands prêtres auraient été, sous le prétendu règne des dieux, dans une position exactement semblable à celle qu'ils avaient sous les rois qu'on suppose avoir succédé aux dieux; et, dans ce cas, l'amour-propre des prêtres qui fournissaient à Hérodote les notes pour son histoire, n'aurait pas manqué de le lui faire remarquer.

Tout semble nous autoriser à croire qu'en se séparant de l'Éthiopie, la colonie égyptienne conserva la forme de gouvernement existant dans la métropole et le seul connu d'elle; mais qu'elle en modifia les principes sous le rapport de l'influence du sacerdoce sur la personne du chef de l'État. Sans aucun doute la volonté de Ménès, qui se saisissait de l'autorité, ne fut pas étrangère à ce changement; mais au lieu de voir, de sa part et de celle de ses guerriers, une rébellion contre l'autorité théocratique dans l'insurrection qui le porta au trône, il faut y voir une révolution politique qui détache une grande province de sa métropole, qui démembre de l'Éthiopie une colonie qui en avait été partie intégrante jusque-là, et qui fait de ce territoire démembré un nouvel État indépendant. L'auteur de cette révolution devint le chef de l'empire nouveau, mais en se mettant lui-même à la tête de la religion, non pas en qualité de prêtre exerçant les fonctions de grand prêtre, mais par cela même, et par cela seul, qu'il était chef de l'État. C'est en cette qualité de théocrate et autocrate que nous le voyons instituer, comme Moïse plus tard à l'égard des Hébreux, les cérémonies du culte, et régler tout ce qui concerne la religion. Le successeur de Ménès était agrégé

moins lourdes à porter dans la pompe des komasies, ainsi que nous le présentent les bas-reliefs des temples. Quand Hérodote parle de ces statues des rois et des pyromis, c'est toujours du lieu de Memphis; ce n'est que par exception que cet historien parle de Thèbes, où il paraît n'être allé, ainsi qu'à Héliopolis, que pour consulter les prêtres au sujet des choses sacrées.

omme lui à la classe sacerdotale, puisqu'il écrivit sur l'a-atomie; le second pharaon des Memphites se présente omme agrégé aussi à la caste sacerdotale, puisque lui ussi fut savant en médecine, et que Manéthon le considère omme l'Esculape égyptien; le deuxième roi de la quatrième dynastie, le célèbre Suphis ou Chéops, fut dans les mêmes conditions, puisque après son repentir il écrivit sur es choses divines un livre sacré, très-révéré, nous dit le nême Manéthon, pendant toute la durée du culte natioal. La certitude à l'égard de ce dernier a été mise en oute évidence par la découverte qu'a faite dans son tomeau, à l'est des Pyramides, le savant M. Wilkinson, du artouche royal de ce pharaon, accompagné du signe hiérolyphique affecté aux membres du sacerdoce, au lieu du igne affecté aux rois; et, suivant ce même savant, une semlable substitution de titres, si significative, existe dans uelques-unes des plus anciennes tombes royales de la aute Égypte (1). L'historien Hécatée disait, suivant Plurque, que les rois d'Égypte étant *prêtres eux-mêmes*, on e leur donnait que la mesure de vin prescrite par les livres acrés (2). Mais ce qui confirme encore mieux la puissance

(1) M. N. L'hôte a trouvé aussi des pharaons-prêtres. *Lettres*, 176.

(2) Le mot *prêtre* n'est pas celui qui convient précisément à la tuation du pharaon, qui n'était qu'*associé au sacerdoce*; mais, dans antiquité, on ne faisait pas cette différence. Le même signe hiérolyphique exprimait les deux idées, et remplaçait celui de roi, quand pharaon était considéré au point de vue sacerdotal. Dans les andes solennités du culte, dans les offrandes aux divinités, tours le roi paraît le premier à la tête du sacerdoce. Une part était volue aussi aux fils du pharaon dans ces grandes solennités, et on y voit figurer avec des insignes sacerdotaux, tantôt seuls, tantôt compagnie de leur père. Le titre de *soten*, celui de scribe royal, notant l'un et l'autre, dit M. Rossellini, des attributions et des fices sacerdotaux, leur sont donnés fréquemment, en même temps le celui de commandant de l'une des grandes divisions de l'armée. est arrivé quelquefois que, ou par testament spécial du roi ou par

théocratique des pharaons, c'est cette obligation qui l était imposée, quand le nouveau souverain n'était pas dans la caste sacerdotale, de se faire initier aux mysté les plus secrets de la religion. C'est qu'en effet le chef cette religion ne pouvait pas rester dans l'ignorance de moindres doctrines, et c'est là sans doute ce qui mot cette qualité de prêtre qu'Hécatée attribuait aux pl raons.

Si le pharaon n'avait pas été le théocrate lorsque Israélites quittèrent l'Égypte, Moïse, qui a joué chez Hébreux le même rôle que Ménès chez les Égyptiens, n'a rait pas manqué de donner à son peuple un roi au lieu d' suffète, dignité qui en Judée était la copie exacte du ph raonat. Le législateur ne pouvait soumettre en effet une p pulation composée d'Égyptiens (1) et d'Israélites élevés Égypte, à une forme de gouvernement différente de ce sous laquelle elle avait l'habitude de vivre : ainsi en o usé tous les chefs de colonies, à toutes les époques. Qua les Hébreux, mécontents des fils de Samuel, se mutinère et voulurent avoir un roi, Dieu commanda à Samuel s représentant, le théocrate d'Israël, de faire ce que vou le peuple, parce que ce n'était pas lui Samuel qu

le fait de la mort du successeur immédiat du trône, un aut enfants du pharaon mourant était appelé à lui succéder, et c enfant royal était déjà engagé dans le sacerdoce en qualité de prêtre de quelque divinité; la vingtième dynastie fournit deu ples d'un cas pareil. Deux rois de cette famille étaient gra tres d'Amoun quand ils montèrent sur le trône. C'est dan naos du temple du dieu Khons, à Thèbes, que Champollio légendes qui constatent ce point d'histoire si remarquable.

(1) On sait qu'une foule innombrable d'Égyptiens se j Israélites à leur départ : Moïse lui-même nous l'appren XII, 38.

Nous rendons par le mot *suffètes*, son équivalent, le m que saint Jérôme a rendu en latin par *judices*, les juges, aucune analogie, et n'exprime nullement l'idée attac *sophtim*.

uple destituait de l'autorité suprême, mais lui-même
aovah, dont il ne voulait plus l'immédiate autorité (1).
théocratorat ne donnait pas l'exclusion aux femmes. Si
us voyons en Égypte une Nitocris, une Amensé, une
iaoser sous le diadème théocratique, nous voyons pareil-
nent une Débora exerçant la théocratie chez les Hé-
eux.
Les pharaons étant les théocrates, étaient, par cela
ême, chefs de la religion, mais sans faire, pour cela,
rtie obligée du sacerdoce : c'est ce qui se trouve aussi
ins le gouvernement primitif d'Israël, tel que l'avait cons-
ué Moïse. Pendant que les lévites seuls pouvaient être
pelés au sacerdoce, les suffètes, dont la dignité, disons-
ius, répondait à celle des pharaons, étaient pris indiffé-
mment dans toutes les tribus. Le théocratorat était si bien
stinct de la grande prêtrise, qu'Aaron se trouve revêtu
cette dernière dignité pendant la théocratie de Moïse.
Aaron succède Éléazar, à celui-ci Phinée, etc.; de
me, en Égypte, Hérodote compte, d'après les prêtres
Memphis, autant de pontifes ou pyromis que de rois :
pontife, ce pyromis fut toujours, à ce qu'il paraît, le
nd prêtre de Thèbes, ville qui, depuis l'établissement
trône dans son sein, fut la capitale officielle et la métro-
le de la religion (2).
Une conséquence de la concentration de l'autorité reli-
use et de l'autorité gouvernementale dans la même
in, du système théocratique par conséquent, c'était
tribution à la caste sacerdotale, quand même sa science
son instruction ne l'y aurait pas rendue la plus apte, de

(1) Samuel, VIII, 7.

(2) Une particularité très-remarquable, c'est qu'au Pérou les
cas étaient aussi des théocrates. Considérés comme descendants du
leil, les incas commandaient au nom du ciel, et leurs ordres
aient reçus comme les oracles de la Divinité. Garcilasso, *Hist. des
cas.*

toutes les principales charges de l'État; et c'est là précisément ce qui existait en Judée aussi bien qu'en Égypte. Diodore et Élien s'accordent à nous montrer la race sacerdotale comme fournissant à toute l'Égypte ses juges (criminels) et ses magistrats; et Moïse nous offre encore un prêtre dans Putiphar, le beau-père de Joseph, à qui il donne en même temps le titre de *cohen*, qui le présente comme prince d'Héliopolis. Ce législateur, dans la constitution qu'il donna au peuple hébreu, attribue aussi les mêmes fonctions aux lévites, qui étaient, comme on sait, la classe sacerdotale des Hébreux.

Placés immédiatement à côté du trône, les prêtres devaient, par cela seul, composer la première classe de la population, où les plaçait également l'instruction qu'ils possédaient, et dont ils étaient les dispensateurs. Maîtres de biens immenses, qu'avait encore accrus la politique prodigalité de la veuve du grand roi, ils n'avaient pas de grandes dépenses à faire pour leur nourriture, la part des victimes immolées dans les sacrifices, et les offrandes de toute espèce et de toute nature dont on chargeait les tables des dieux, fournissant assez à leurs besoins.

Une des sources des revenus du sacerdoce existait dans les droits considérables qui leur étaient attribués, et que Moïse, qui calquait toutes ses institutions sur celles de l'Égypte, attribua pareillement à ses lévites.

Les prêtres égyptiens se réunissaient quelquefois en assemblée générale, et, entre autres circonstances, à l'époque du couronnement des pharaons, dont la cérémonie avait lieu dans l'une des deux capitales, Thèbes ou Memphis; ces prêtres s'y rendaient de tous les temples du pays, ainsi que le dit en termes précis la pierre de Rosette. Dans cette assemblée du sacerdoce, un décret était rendu portant institution du culte à offrir au nouveau dieu; car tout pharaon l'était de droit, et on désignait la place où serait inaugurée sa statue. Il se pourrait que ce fussent ces statues

divino-royales, qui après la mort du pharaon étaient transportées dans une grande salle, vraie nécropole pharaonique, que les prêtres montrèrent à Hérodote. La célèbre inscription de Rosette, qui est un des décrets rendus dans ces assemblées générales, prouve que les prêtres n'étaient pas avares d'éloges envers le nouveau roi.

L'extérieur des prêtres devait toujours montrer la paix de l'âme et le calme des passions, et la modestie devait être dans tout leur maintien. Dans la satisfaction, leur physionomie conservait l'impassibilité, et leur bouche ne pouvait pas aller au delà du sourire. Leurs mains placées sous la robe (1), ils marchaient lentement; et en eux tout devait témoigner l'absorption de l'esprit dans la méditation des choses saintes.

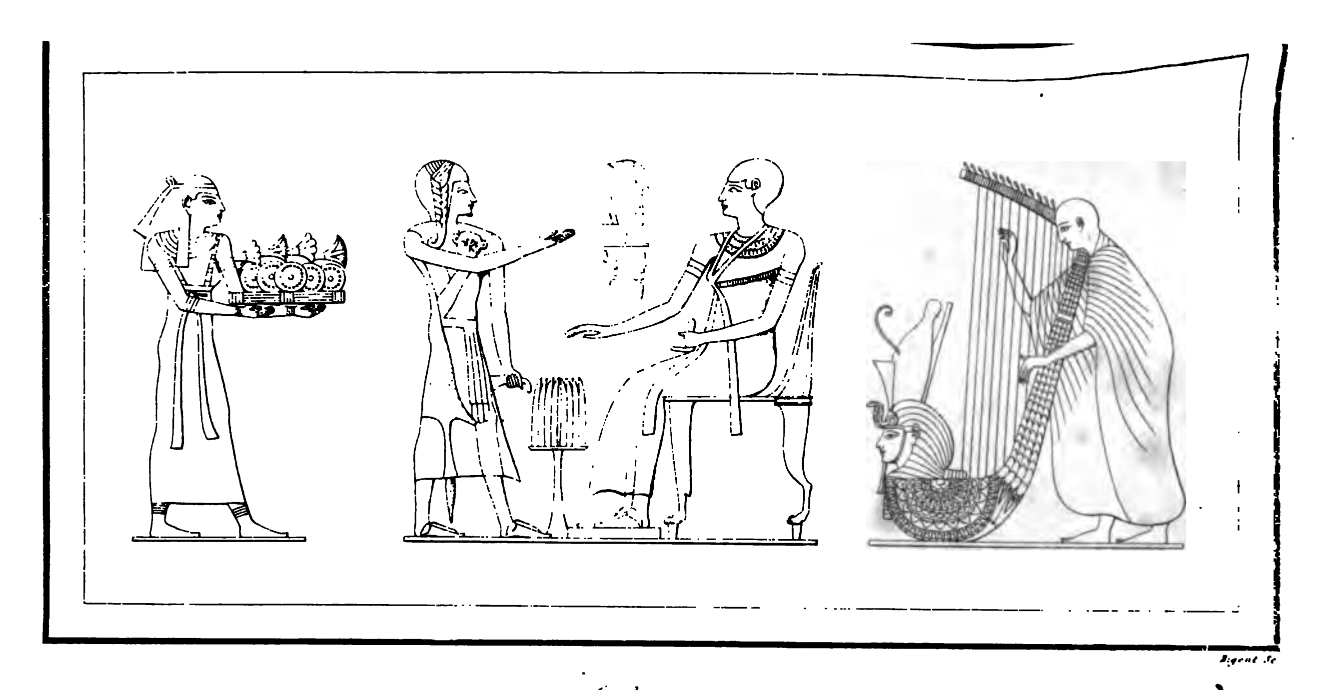
La pureté la plus parfaite était recommandée aux prêtres, et la conservation scrupuleuse de cette pureté entraînait de leur part les soins de propreté les plus minutieux. La moindre saleté sur leur personne ou sur leurs vêtements les aurait souillés; aussi étaient-ils tenus de faire, dans les vingt-quatre heures, quatre ablutions avec de l'eau fraîche, dont deux pendant le jour et deux pendant la nuit. Par ce même motif, ils étaient obligés de se raser la tête, la barbe et tout le corps, au moins tous les trois jours, et de se rogner les ongles de très-près. Rien de ce qui tenait à la dépouille des animaux ne pouvait être porté par les prêtres immédiatement sur la peau; la tunique qui les vêtait devait être de lin ou de coton; mais par-dessus ils plaçaient des vêtements de matière animale, et une peau de panthère couvre, sur les monuments, une catégorie de prêtres que Champollion croit être les prêtres d'Osiris, et que M. Wilkinson suppose être des grands prêtres. Le

(1) Porphyre, *de Abstin.*, V, 6 *et* 8. Par cette robe il faut entendre sans doute le manteau que la bienséance forçait toute personne distinguée de porter par-dessus la calasiris, quand elle sortait en ville.

sentiment du savant Anglais nous paraît d'autant plus vraisemblable, que cet insigne n'était pas uniquement réservé aux prêtres, mais qu'on peut le remarquer aussi sur les épaules de quelques hauts personnages laïques, ce qui indique bien une distinction (1). Il se pourrait même que la manière d'arrêter sur soi cette peau établît une gradation dans cette distinction, qu'on voit agrafée sur l'épaule chez les uns, et sur la région abdominale chez les autres.

Le costume sacerdotal se montre très-varié sur les monuments. Nous savons par Hérodote que ce vêtement devait être de lin « nouvellement lavé, attention, ajoute- « t-il, qu'ils ont toujours. » La grande variété qui dans les peintures des monuments se laisse apercevoir touchant

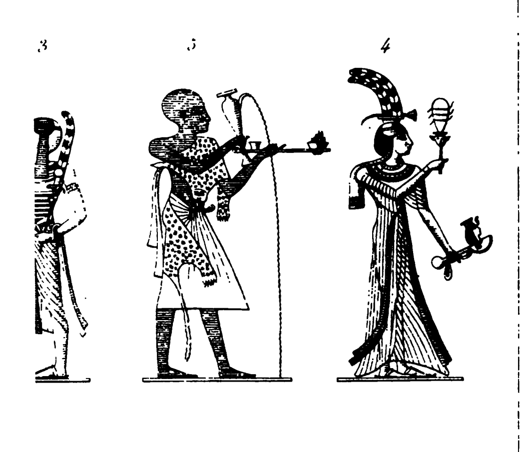
(1) Le signe distinctif le plus caractéristique des prêtres, celui qui seul les fait reconnaître sur les monuments, c'est d'avoir la tête rasée; c'est ainsi qu'on les voit toujours représentés dans les cérémonies religieuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des temples. Si quelques-uns se montrent coiffés d'un bonnet, ce bonnet, n'ayant pas à contenir des cheveux, s'applique si exactement sur le crâne, que sa forme accuse le nu. Cependant on voit quelquefois des personnages portant leurs cheveux taillés à la hauteur de la nuque, suivant l'usage des Égyptiens, ou coiffés d'un bonnet long dans lequel les cheveux tombaient en liberté, revêtus de la peau de panthère, comme par exemple le personnage faisant des offrandes au roi Amenoftep, dans un des tombeaux de Kourna, lequel, avec un bonnet comme nous venons de le dire, porte cette peau de panthère; comme aussi un personnage à cheveux pendants qui figure dans le convoi funéraire d'un scribe royal, publié par M. Wilkinson (planche 83 des *Manners and customs*); mais surtout comme deux princes ayant leurs cheveux des faces disposés suivant la mode de ces hauts personnages, et tournés en spirale par le bas, représentés dans la planche 279 de l'atlas du voyage de Champollion, *fig.* 1 *et* 3. Il est donc impossible de ne pas reconnaître que le droit de porter cette peau était attribué à quelques hautes fonctions tant sacerdotales que laïques : aussi dans le convoi funéraire dont nous venons de parler, parmi les objets appartenant au défunt (qui était un personnage de famille royale) qui devront être enfermés dans son tombeau, voit-on figurer deux peaux de panthère.



Bigant Sc.

Trachten. *Costumes* Одѣянія





Bigant Sc

ce vêtement des prêtres, tient, suivant toute probabilité, à la différence des classes de cet ordre; mais, dans les cérémonies religieuses que reproduisent à nos yeux les dessins levés dans les temples, l'objet de la cérémonie étant presque toujours un acte du pharaon, rien, de la part des prêtres, ne s'y montre assez tranché pour pouvoir faire reconnaître à quelle branche de la hiérarchie ils peuvent appartenir. Nous leur voyons une tunique à manches ou sans manches, celles-ci étroites ou larges, serrées ou évasées, ne montant le plus souvent que jusqu'aux aisselles, et soutenue sur la poitrine par une ou par deux bretelles; tantôt descendant jusqu'aux talons, tantôt s'arrêtant au genou, ou parcourant différentes longueurs entre ces points extrêmes. Cette tunique est quelquefois tellement serrée contre le corps, qu'elle en dessine toutes les formes; d'autres fois elle est d'une ampleur si considérable, que l'étoffe qui la compose aurait pu suffire au vêtement de deux individus. Ces dernières tuniques, descendant jusqu'à la cheville, ont quelquefois des manches courtes, comme aux prêtres assistant au triomphe du roi Horus, sur le tableau de Djebel-Selscleh; quelquefois elles sont sans manches, comme aux prêtres harpistes du tombeau de Rhamsès-Meiamoun (1); mais dans l'un et l'autre cas elles sont fermées par le bas, ne laissant que le passage des jambes, à peu près comme dans le caleçon des Grecs modernes. L'espèce de tunique prenant sous les aisselles et descendant sur les pieds est aussi quelquefois très-ample, et elle est accompagnée d'un large ruban rouge bordé de blanc, descendant jusqu'aux genoux, dans un tableau où cinq chefs militaires sont présentés à Sésostris par un prêtre; car ce personnage a la tête rasée. Ce prêtre porte une tunique talaire, et de

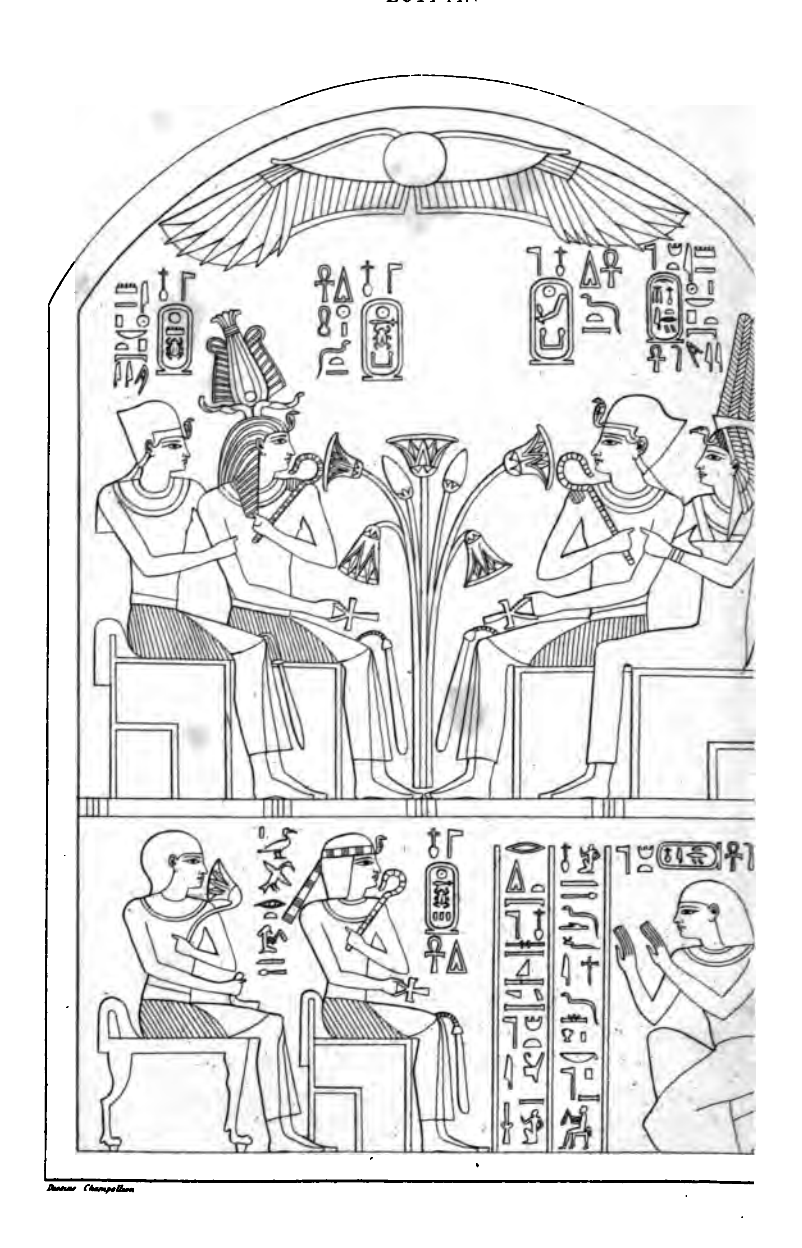
(1) Quelques statues de prêtres montrent ces personnages accroupis, les bras et les jambes entièrement cachés sous leur manteau : ce sont là des attitudes religieuses dont l'objet n'est pas encore connu.

l'aisselle droite partent trois bandes d'étoffe soutenues pa de très-larges bretelles, lesquelles bandes descendent obli quement de droite à gauche, où elles se terminent inéga lement en s'élargissant l'une au-dessus de l'autre. Che d'autres prêtres, au lieu de ces bandes on voit un doubl ruban descendant de l'ouverture de la robe, laquelle pren sous les aisselles. Sur une stèle, à Ibsamboul, un prêtr porte une tunique aux épaules de laquelle se voient de appendices difficiles à comprendre; et autour du cou o lui voit un cercle épais à travers lequel est passée la tête, r posant sur les épaules en forme d'un énorme collier (1).

Un autre genre de costume sacerdotal qui se reprodu souvent consiste en un simple jupon descendant des rei jusqu'à mi-jambe, avec une ceinture garnie d'une espèc de queue pendante par derrière; c'est là ce que nous con sidérons comme la *calasiris*, dont nous aurons à parle plus loin. Une manière de tablier trapézoïdal, double ou triple, attaché avec des rubans à bouts flottants, pend pa devant; quelquefois ce jupon est par-dessus la tunique d'autres fois il est par-dessous; et cette tunique est si transparente qu'elle le laisse très-bien apercevoir. La chaussure des prêtres se composait de matières terrestres, comme de tresses de palmier ou de papyrus, et jamais de peaux parceque, nous l'avons dit, la dépouille des animaux ne devait jamais toucher le corps.

Comme chef de la religion, le pharaon avait aussi un costume particulier, différent de son costume de guerre Ce costume consistait dans un corset serré, un jupon cour ou *schenti*, un tablier couvert de figures symboliques, un

(3) Champoll., planche 9. Ce même rouleau se montre au cou d Phtha-lunus, planche 120. Dans son troisième volume des *Manner and customs*, M. Wilkinson a cru pouvoir assigner quelques cos tumes spéciaux à certains ordres de prêtres; mais les traits ne nou semblent pas assez tranchés, et les déterminations pas assez démon trées encore pour que nous puissions en faire usage.



Dessiné Champollion

Stèle Royale funéraire.

Estela real funeraria.

riche collier en manière de camail, et des joyaux aux bras. Sa coiffure était un bonnet de forme non flexible, vrai type de la mitre antique, haut, arrondi au-dessus de la tête, fendu de devant en arrière, avec deux bandes pendantes derrière les épaules, et couvert le plus souvent d'une étoffe bleu de ciel unie, ou parsemée de mouchetures de couleur. Du cercle d'or qui fait le tour de l'ouverture de cette mitre, s'élève ordinairement au-dessus du front l'*uræus* au cou gonflé, insigne de la puissance théocratique (1). Dans les circonstances où le pharaon figure comme chef de la religion, il tient dans ses mains soit le crochet et la croix ansée, soit le sceptre à tête de cucupha; mais quand il présentait lui-même des offrandes à quelque divinité, il portait le bonnet symbolique spécialement affecté à cette divinité.

A leur costume général, les différentes catégories des prêtres ajoutaient certaines marques distinctives, comme des camails à plusieurs rangs, de petites *baris* sacrées, des images de divinités suspendues au cou. Tous portaient des bagues à leurs doigts. Après l'institution du mythe d'Osiris, la peau de panthère agrafée par-dessus la tunique devint la marque distinctive des prêtres de ce dieu, qu'on voit le plus souvent tenant dans une de leurs mains l'une des pattes de derrière de cette dépouille animale, ce qui semblerait avoir dû être une obligation pour eux.

Dans les cérémonies religieuses, certaines catégories de prêtres tenaient à la main un bâton ou espèce de scep-

(1) La stèle funéraire royale dont nous donnons le dessin offre dans sa partie supérieure, à droite, le pharaon Aménophis I et sa femme, la reine Ahmos-Nofré-Atari, et à gauche le roi Thouthmosis I avec Thouthmosis III. Aménophis et Thouthmosis I sont coiffés de la mitre dont nous parlons. Sur le registre inférieur on voit la princesse Nofré-Atari en adoration devant Thouthmosis IV, avec un de ses fils. Cette mitre, mais sans l'*uræus*, se voit aussi sur la tête de certains prêtres, les pontifes sans doute, comme par exemple celui d'Amon-ra, planche 280 de l'atlas de Champollion, *figure* 4.

tre, dont la pomme figurait pour quelques-uns la tête d'un oiseau, ce qui fait que l'extrémité de ce bâton sacerdotal avait quelque ressemblance avec le soc d'une charrue, d'où on avait supposé que cette extrémité avait cette forme.

Ce n'était pas seulement le costume, c'était encore le régime de vie qui, chez les prêtres, était soumis à d'inflexibles règlements. Tout était prévu, la quantité aussi bien que la qualité des aliments qu'ils devaient prendre. Ils pouvaient boire du vin, mais avec la plus grande modération, et ceux de la ville d'Héliopolis n'en devaient même jamais user (1) : de là vient que Moïse, qui avait été élevé dans le collége des prêtres de cette ville, en interdit absolument l'usage aux lévites (2). Les mets spécialement défendus aux prêtres étaient la chair du lièvre, animal dont la vitesse et la vigilance étaient considérées comme des qualités divines; celles de brebis et de mouton, parce que ces viandes engendrent trop d'excréments; celle du poisson de mer, parce qu'il est du domaine de Typhon; le sel marin même était proscrit pour eux; et pour assaisonner leurs aliments, ou pour les sacrifices où le sel était nécessaire, ils employaient le sel fossile que, au dire d'Arrien, des prêtres de l'oasis d'Ammon apportaient de la Marmarique. Il leur était encore défendu de manger la tête et le sang d'aucun animal, et de se nourrir de fèves et d'autres légumes flatueux, sur lesquels il ne leur était pas même permis de porter la vue. Les oignons leur étaient aussi interdits, parce que le suc volatil de ce bulbe arrache des larmes, qu'il procure la soif, et que sa plante se fortifie au décours de la lune (3). Par un motif tout hygiéni-

(1) Plut., *de Osiride.*

(2) *Levitiq.*, X, 9.

(3) C'est de là probablement qu'est venue l'opinion si ridicule qui présente les Égyptiens, mais plus particulièrement les habitants de Péluse, comme ayant divinisé les flatuosités du ventre. C'est

que, ils condamnaient la chair du porc, qui passait pour engendrer la lèpre; et ils devaient éviter avec soin tout ce qui pouvait procurer de l'embonpoint, ne voulant pas que l'âme pût être appesantie par le corps, et que la partie divine de leur être fût opprimée par celle qui est mortelle. L'une des obligations imposées aux prêtres était celle de ne boire que dans des vases d'airain, qui chaque jour devaient être fourbis avec soin. Du reste, Hérodote étend ce

saint Jérôme qui a, très-involontairement, donné lieu à cette erreur des modernes. Minutius Felix avait dit : « Ils craignent, aussi bien « que quelques-uns d'entre les Égyptiens, l'acrimonie des oignons « autant qu'ils feraient leur déesse, et ne redoutent pas moins ce « bruit proscrit qui échappe au corps de l'homme, que leur dieu « Sérapis. » Octav., XXVII. Saint Jérôme, venu après Minutius, commentant le passage du quarante-sixième chapitre d'Isaïe, où ce prophète dit : *Confractus est Bel, contritus est Nabo; facta sunt simulacra eorum bestiis et jumentis, onera vestra gravi pondere usque ad lassitudinem*, saint Jérôme s'exprime ainsi : « Leurs simulacres « sont des bêtes, sans parler du redoutable et horrible oignon, et du « bruit du ventre gonflé, qui est la religion pélusiaque. » Mais ces paroles de saint Jérôme ne sont qu'une forme de langage pour dire que la religion défendait aux prêtres de Péluse de manger des oignons, et d'éviter ce qui peut donner des flatuosités: ce qui est bien loin de prétendre ériger en dieux ces mêmes flatuosités. Nous ne comprenons pas où Caylus a été chercher que cette incongruité, regardée au contraire comme une incommodité qu'il fallait éviter, avait été un dieu en Égypte : aucun écrivain ancien n'en a jamais dit un mot; et Sextus Empiricus, qui dans le troisième livre de ses Hypotyposes ne parle aussi que de l'éloignement des habitants de Péluse pour les oignons, fait entendre que l'abstinence de ce légume n'était obligatoire qu'aux prêtres et aux initiés. « A Péluse, dit-il, « aucun de ceux qui sont initiés aux mystères de Jupiter du mont « Cassius, en Égypte, ne mangerait jamais des oignons; et un prêtre « de la Vénus libyenne ne voudrait pas seulement goûter de l'ail. » Ainsi le *crepitus*, à qui Caylus et Mongez ont donné l'apothéose, est un dieu à chasser du panthéon; et les figures qu'on a données comme représentant cette prétendue divinité ne sont que des figures typhoniennes, courtes, trapues et ventrues, comme on les voit toujours sur les monuments égyptiens.

dernier précepte à tous les Égyptiens, aussi bien que celui d'une extrême propreté dans les vêtements (1).

C'est à ce devoir d'extrême propreté, rigoureusement prescrit aux prêtres égyptiens, qu'est due l'introduction de la circoncision, qui, de simple usage d'abord, finit par devenir dogme rigoureux; qui du sacerdoce s'étendit à toutes les classes de la population tant mâle que femelle, et qui était commune aux Égyptiens, aux Éthiopiens et aux Troglodytes (2). Suivant saint Ambroise, c'était à l'âge de quatorze ans que se pratiquait cette opération; mais ce sentiment ne paraît pas exact. Moïse, qui emprunta tout à l'Égypte, ordonna de circoncire les enfants le huitième jour après leur naissance; et il est vraisemblable qu'il l'avait trouvé établi ainsi dans ce pays. Quoiqu'il en ait fait depuis un précepte de rigueur pour tous les Hébreux, ce patriarche avait pourtant négligé de faire circoncire son propre fils à Madian, ce qui prouve que l'usage n'en existait pas en Syrie. On est même autorisé à supposer qu'Abraham n'en acquit lui-même la connaissance que dans son premier voyage en Égypte, puisque ce n'est qu'après son retour dans la terre de Chanaan qu'il en introduisit le précepte dans sa famille; enfin, un passage de Samuel achève de démontrer que la circoncision n'était pas pratiquée dans la Palestine (3). Les prêtres égyptiens ne permettaient l'entrée des temples qu'aux circoncis, et Pythagore dut se soumettre à cette opération, afin d'y pénétrer. Il en fut de même vraisemblablement pour Thalès, Eudoxe, Solon, Platon, Hérodote et autres, qui furent admis à recevoir l'instruction près de ces prêtres, et qui se firent initier aux mystères, dont cet acte de pureté était un des plus impérieuses obligations. Le dogme de la circonci-

(1) Hérodote, II, 37.

(2) Agatharcides, *in Photio*.

(3) *Liber Samuel*, II, cap. XVIII, 25, 27.

on eut pour symbole le cynocéphale, parce qu'on suppo-it que cet animal naissait sans prépuce (1).

La chasteté était un des devoirs imposés aux prêtres, et était pour eux une obligation de la garder pendant un cer-in temps dans quelques circonstances religieuses : « Les uns, dit Porphyre, la gardaient durant quarante deux jours; d'autres plus, d'autres moins; mais jamais moins de sept jours. Ils s'abstenaient pendant ce temps de la chair des animaux, des légumes et des herbages; mais, par-dessus tout, du commerce avec les femmes. » Le ême écrivain nous apprend que leur lit devait être fait de ranches de palmier tissées.

Un motif hygiénique paraît avoir fait introduire dans s usages journaliers une pratique qui, passant de la vie ivile dans la religion, fut considérée comme une sorte de acrifice quotidien d'un devoir indispensable : cette prati-ue consistait à offrir trois fois par jour des parfums au oleil. Plutarque nous dévoile, à sa manière, les motifs articuliers de cette coutume; mais ces motifs sont fondés ar une physique si mesquine, que son explication décèle es temps peu reculés. « L'air, dit-il, s'épaissit la nuit, comprime le corps, et plonge l'âme dans une sorte de tristesse : c'est pourquoi, dès qu'ils sont levés (les prê-tres), ils brûlent de la résine, qu'ils font fumer pour purifier et parfumer l'air. A midi, l'ardeur du soleil soulève en abondance de fortes vapeurs de la terre, ce qui fait qu'ils brûlent de la myrrhe, dont le parfum dissipe ce qui est gros, épais et limoneux dans l'air; et, en temps de peste, les médecins croient purifier l'at-mosphère en faisant allumer de grands feux. Au soleil couchant, ils brûlent le parfum nommé *kyphi*, com-posé de seize ingrédients (2). »

(1) Horapoll., *Hiéroglyph.*, I, 14. La circoncision et la supercision s femmes ont été trouvées en pratique chez les Sauvages des îles O-Taïti et des Amis.

(2) Plutarque fait remarquer que bien que le nombre 16 soit

Nous avons parlé des richesses immenses possédées par les temples, et que Diodore porte à un peu plus du tiers des terres de l'Égypte (1). On sait que, pendant la longue et cruelle disette qui désola l'Orient sous l'administration de Joseph, fils de Jacob, lorsque les malheureux Égyptiens de toutes les classes étaient forcés de racheter leur vie au prix de tout leur bien, les terres des prêtres ne furent pas touchées, parce que les greniers royaux fournissaient gratuitement à leur caste tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Nous avons vu que plus tard les richesses de cette même caste furent encore considérablement augmentées par les libéralités de la veuve du grand Rhamsès, en récompense de la fictive immortalité que le sacerdoce décerna au héros. Des registres originaux des temples égyptiens, examinés par Champollion, ont fourni la preuve qu'indépendamment de ces biens si excessifs, le sacerdoce recevait encore, comme redevances annuelles sur les propriétés territoriales possédées par les particuliers, des taxes de différentes espèces, soit en blé, soit en argent, soit en vin ou en fourrages (4). Ces revenus si considérables, destinés à l'entretien des temples et des familles sacerdotales, servaient probablement aussi à l'ouverture, au percement et au creusement des tombes générales, vastes syringes où allaient s'engloutir successivement les généra-

carré, qu'il procède d'un autre nombre carré, et que, seul d'entre les nombres égaux, il ait la quantité de son aire égale au nombre de ses côtés, ce n'est pas cependant entièrement du mystère de ce nombre que ce parfum tirait sa vertu. Les seize ingrédients étaient : le miel, le vin, le raisin, le souchet, la résine, la myrrhe, le tribule, le séséli, le jonc odorant, le bitume, la mousse, le lacaphtum, le genièvre, la cardamome, et le *calamus aromaticus*.

(1) Diodore, I, 73, dit que les terres étaient partagées en trois portions, et que l'ordre sacerdotal possédait la plus grande de ces portions : c'était donc un peu plus du tiers.

(2) Champ.-Fig., *Univ. pitt.* Peut-être les redevances dont parlent ces registres n'étaient-elles que le produit du fermage des terres de la caste par les particuliers.

ons momifiées; des ces innombrables et magnifiques catacombes qui sont une des merveilles de l'Égypte, par la régularité de leur plan, le poli brillant et le parfait équarrissage de leurs parois, et par la richesse de leurs décorations; ce qui le prouve, c'est que les temples percevaient un droit sur les sépultures.

Diodore a avancé que les propriétés sacerdotales ne contribuaient pas aux charges publiques, et que leurs revenus étaient exempts de tout impôt (1); et on a cru voir dans un passage de la Genèse la confirmation de ce fait pour les temps les plus reculés. Saint Jérôme, dans la Vulgate, dit bien que, pendant que toutes les terres de l'Égypte durent payer annuellement au fisc royal le cinquième de leur produit, après l'administration de Joseph, celles des prêtres furent affranchies de cet impôt; mais Moïse n'a rien avancé de semblable : il n'a parlé que de la conservation par les prêtres de leurs domaines, qui ne furent pas achetés par Joseph comme les autres terres des particuliers, par la raison que le pharaon faisait distribuer gratuitement à la caste sacerdotale tout le blé dont elle avait besoin (2). Il faut voir en cela une mesure toute politique de

(1) Diod. II, 73 et 88.

(2) Voici les deux versets, d'après la Bible polyglotte : ℣. 22. *Tantum terra sacerdotum non emit Joseph, quia statutum sacerdotibus a Parhoh, et comedebant statutum suum quod dedit eis Parhoh.*

26. *Et posuit illud Joseph in statutum usque ad diem hanc, super terram Ægypti, ipsi Parhoh, ad quintam; tantum terræ sacerdotum solummet non fuit ipsi Parhoh.* (*Genèse, XLVII*, texte hébreu, tract. interlin.)

Tantum terram sacerdotum non acquisivit, quoniam annona statuta erat sacerdotibus a pharaone, et comederunt annonam suam quam dederat eis pharao; ideo, non vendiderunt terram suam. — Et posuit Joseph hoc in statutum usque in hunc diem, super terram Ægypti, ut quinta pars sit pharaonis; sacerdotum tantum terra non pertinuit pharaoni. (*Ibidem*, version sur le texte samaritain.)

Les versions syriaque et arabe, ainsi que le Targum-Onkelos, s'ex-

la part du pharaon et de son *Bedwudet* (1). Apophis, qui régnait à cette époque, était de la race des Hykshos : la faveur dont il gratifia les prêtres était une manière adroite de se les attacher, et de forcer au repos une classe si influente dans la population. Il n'est pas douteux que si, au mécontentement général des petits propriétaires, qui se voyaient dépossédés de leur bien pour ne pas mourir de faim, s'était joint le mécontentement de la caste sacerdotale, un soulèvement général aurait pu avoir lieu, et devenir funeste à ces dominateurs étrangers : il était donc très-important au pharaon de ménager la classe des prêtres, pour qu'elle ne présentât pas les maux qui accablaient le pays comme un effet du courroux céleste contre ces mêmes étrangers.

Les terres sacerdotales n'étaient donc point exemptes de l'impôt dans la première période de l'histoire d'Égypte ; il ne paraît pas qu'elles l'aient été davantage à la seconde période, malgré l'assertion si positive de Diodore. Hérodote, qui cite les avantages dont jouissait la classe des

priment de la même manière ; il n'y a que les Septante et saint Jérôme qui aient traduit si peu fidèlement.

Les Septante et saint Jérôme n'ont pas mieux rendu le sens du verset 21 ; ils disent que Joseph *soumit au pharaon tous les peuples, d'une extrémité de l'Égypte à l'autre*. Moïse dit que Joseph fit changer de résidence aux propriétaires dépossédés, en les envoyant mutuellement d'une extrémité du pays à l'autre : c'était d'une politique prévoyante, de dépayser ceux qui étaient ainsi devenus serfs du fisc, afin que la vue de leurs propriétés, qu'ils avaient dû abandonner pour un peu de pain, ne les poussât pas du désespoir à la sédition. Voici ce verset, suivant la traduction interlinéaire du texte hébreu : *et populum transire fecit ad urbes, ab extremitate termini Ægypti usque ad extremitatem ejus*.

(1) Henry Salt trouve une grande analogie entre l'autorité de *Bedwudet* de l'empire d'Abyssinie, et celle qui fut départie à Joseph par le pharaon. Voyez son *Voyage en Abyssinie*, édition française, tome II, p. 76. Alvarez parle souvent aussi de cet office, qu'il appelle *Betudete*, ou seigneur de la main gauche.

prêtres de son temps, aurait-il omis de parler d'une telle immunité, la plus grande de toutes, si elle avait existé? Mais nous savons très-pertinemment aujourd'hui, par les découvertes faites par Champollion dans les registres originaux des temples possédés par le musée royal de Turin, que le silence d'Hérodote était très-bien fondé : ces registres nous font connaître que les propriétés sacerdotales payaient au trésor de l'État des cotes en blé, en argent, en denrées, et en ouvrages manufacturés (1). La pierre de Rosette nous avait déjà appris elle-même que certains temples étaient tenus de livrer annuellement une quantité déterminée de pièces de byssus, et que la redevance des terres de la caste était d'une amphore de vin par aroure de vignes, et d'un *artabus* de blé par aroure de champs (2).

La même organisation politique qui séparait en castes les nombreux habitants de l'Égypte subdivisait ensuite la caste des prêtres en différentes classes, ayant chacune ses attributions et ses fonctions spéciales, héréditaires, à ce qu'on croit, dans la famille, et auxquelles succédaient les enfants, ce qui perpétuait les mêmes dignités sacerdotales dans les mêmes maisons : la famille du grand prêtre aurait donc toujours donné, d'après cette loi, des grands prêtres (3), comme les familles des derniers degrés de la hiérarchie auraient toujours donné des portiers, des nourrisseurs ou des embaumeurs d'animaux; à moins que l'extinction de quelque famille d'une classe supérieure ne procurât une série de promotions dans les classes inférieu-

(1) *Univ. pittor., Égypte, p.* 90.

(2) *Ibidem, p.* 90. C'est environ cent six litres et demi de blé, et environ cinquante et un litres et demi de vin par quarante ares.

(3) Nous voyons dans les Lettres de Champ., p. 351, que deux des fils de Rhamsès-Meiamoun étaient, l'un prophète du dieu Phré, l'autre, grand prêtre de Phtha. Ces places pouvaient donc être données aux fils du monarque : cette circonstance semble exclure le principe absolu d'hérédité.

res, ou qu'une promotion d'une classe à l'autre n'advînt d'après certaines conditions réglées par la loi : point d'histoire encore très-obscur, et sur lequel nos connaissances sont loin d'être fixées (1).

Le grand prêtre ou pontife, l'*archiereus*, celui qu'Hérodote qualifie de *pyromis*, résidait à Thèbes; et le texte de l'inscription de Rosette semble annoncer que chacun

(1) Nous trouvons sur ce sujet, dans le travail sur l'Égypte que M. Champollion-Figeac a publié dans l'*Univers pittoresque*, quelques idées que nous insérons ici.

« Nous lisons dans l'inscription de Rosette que Ptolémée-Épiphane abaissa au taux anciennement en usage, et tel qu'il était établi à la première année du règne de son père, le droit que les prêtres payaient pour être initiés aux mystères. Cette initiation n'était, vraisemblablement, que l'avancement des néophytes dans les divers degrés de la hiérarchie sacerdotale : d'où il faudrait induire plusieurs faits également remarquables, savoir : que l'avancement dans l'ordre sacerdotal, et la promotion aux fonctions supérieures, étaient réglés par une loi de l'État; que l'autorité royale intervenait dans l'exécution de cette loi, et que le fisc percevait un droit sur les promotions. »

« Ainsi constituée sur la possession territoriale, la caste sacerdotale tout entière était comme une famille possédant un vaste héritage, transmissible, selon des conditions connues, à ses divers membres, de génération en génération. C'est ce droit d'héritage de la terre qui rendait obligatoire l'hérédité des fonctions, parce que la nature de ces fonctions déterminait la part cohéréditaire afférente à chaque membre de la famille : c'est sur ce principe fondamental que repose toute la constitution de la caste sacerdotale égyptienne. »

« Les prêtres se mariaient donc, et leurs enfants mâles étaient prêtres. La multiplicité des lieux de dévotion, leurs riches dotations, et la fertilité de l'Égypte, expliquent sans difficultés comment un si grand nombre de prêtres pouvait vivre dans l'aisance; et à ces dotations, à ces possessions il faut ajouter encore les subventions qu'ils recevaient du trésor royal pour les nombreuses fonctions salariées qui étaient réservées à leur caste, et qui embrassaient toutes les branches de l'administration publique non spécialement militaires. » *P.* 90 *et* 92.

des membres des classes sacerdotales était tenu d'aller, tous les ans, le visiter dans sa résidence. Chaque collége avait un certain nombre de prêtres des différentes classes, désignés collectivement sous le nom d'*oueb*, c'est-à-dire, sacrés, à la tête desquels était placé celui que les Grecs ont appelé le *prophète*. Le titre d'*archiprophète*, attribué par Clément d'Alexandrie à celui de qui Pythagore avait reçu son instruction, annonce que ces fonctions prophétiques n'appartenaient pas à un seul individu dans chaque temple, mais qu'un certain nombre de dignitaires de la même espèce étaient réunis sous la dépendance ou la direction d'un chef supérieur du même ordre (1). Chacune des catégories sacerdotales ayant ses devoirs spéciaux à remplir, avait aussi son instruction particulière à recevoir, et les membres qui la composaient étaient obligés de retenir dans leur mémoire le contenu des livres sacrés qui se rapportaient à leurs attributions. Ces livres, au nombre de quarante-deux, étaient supposés sortir de la main de Thoth, par la raison que nous donne Jamblique au début de son Traité des mystères des Égyptiens : c'est-à-dire que toute invention étant attribuée à Thoth, patron du sacerdoce, les écrivains égyptiens, et par conséquent les prêtres, plaçaient sous son nom leurs propres productions. Trente-six de ces quarante-deux livres étaient le partage de la classe sacerdotale du premier ordre; sur ces trente-six, le prophète devait en savoir dix, qui étaient les livres sacerdotaux, c'est-à-dire ceux qui contenaient les divers traités sur les dieux, sur les lois et sur la discipline du sacer-

(1) Peut-être, et nous le croirions volontiers, faut-il entendre par *archiprophète* la personne à qui Hérodote donne le nom de *pyromis*, le chef suprême du sacerdoce : mais ce haut personnage serait-il descendu jusqu'à se faire l'instituteur de Pythagore? La rare capacité de ce grand philosophe pouvait avoir été appréciée par le pyromis, qui n'aurait pas dédaigné d'être lui-même son instituteur.

doce (1) : le livre de Moïse intitulé *Lévitique* représente à nos yeux, pour le sacerdoce des Hébreux, les dix livres hermétiques du sacerdoce des Égyptiens. Le rapport parfait qui se fait remarquer entre plusieurs points de doctrine particuliers à l'une et à l'autre nation, entre autres ce qui concerne les animaux purs et les animaux impurs, ainsi que les souillures et les soins de propreté, montre suffisamment que le législateur des Juifs, en écrivant ce livre, avait présents à la mémoire les dix livres d'Hermès, et que les vingt-sept chapitres du Lévitique renferment les principales dispositions contenues dans ces dix livres de Thoth (2). Un nombre pareil de dix livres, roulant sur la

(1) Il semble que l'idée, telle qu'elle est exprimée ici d'après Clément d'Alex., n'est pas complète. En effet, le prophète ne pouvait rester étranger à la connaissance des autres livres. L'application des préceptes contenus dans ces dix premiers livres, ou l'instruction qui en découlait, appartenait à ce premier fonctionnaire des temples; mais la connaissance de tous les autres livres devait lui être également familière, puisque, chef du sacerdoce dans son collége, il lui appartenait aussi de surveiller l'exact accomplissement des devoirs que la loi départait aux prêtres des catégories placées sous lui; ce qui lui imposait l'obligation de les connaître. Ce n'est même que de cette manière que Moïse a pu savoir tout ce qu'il a transmis à ses lévites, dans les livres qu'il composa pour eux.

(2) L'identité qui existe entre le rit des Hébreux prescrit par Moïse, et celui qu'on trouve dans les livres hermétiques, a plusieurs fois frappé les savants. Voici ce qu'en disait M. Miot, traducteur d'Hérodote, au sujet du XLI[e] paragraphe du II[e] livre, dans sa note 27 : « Cette antipathie pour les étrangers » (Hérodote dit que les Égyptiens n'auraient pas mangé de la chair d'un animal coupée avec un couteau fabriqué en Grèce) « est passée dans la religion juive, « intolérante et exclusive comme l'était celle des Égyptiens; et elle « a frappé les principaux écrivains grecs qui aient parlé des Hé- « breux. La même aversion se fait encore remarquer aujourd'hui « chez les Juifs modernes. On ne peut, au surplus, s'empêcher de « reconnaître dans les cérémonies religieuses des Égyptiens, dont « Hérodote vient de donner le détail, une grande partie de celles « qui furent dans la suite consacrées par le Lévitique. L'indication « de la victime, la disposition des entrailles, la manière de les brû-

discipline et sur l'instruction (ce que les Grecs, que nous trouvons toujours interposés entre nous et l'Égypte pharaonique, appelèrent *pendentika*), ainsi que ce qui concernait les sacrifices et la manière d'immoler les victimes (ce que les mêmes Grecs nommèrent *moxophagistika*), étaient du ressort du *stolisthès*, qui occupait la première charge après le prophète; dix autres livres, renfermant l'hiéroglyphique, la cosmographie, la géographie, l'astronomie, la chorographie de l'Égypte, la description du cours du Nil, la description et la figure des instruments des sciences, la description et la figure des ornements sacrés, la topographie sacrée ou la connaissance de tous les lieux consacrés (1), enfin la métrologie et tout ce qui se rattache à la connaissance des poids et des mesures, appartenaient à l'hiérogrammate ou scribe sacré; quatre livres sur l'astrologie étaient le partage de l'horoscope; et deux renfermant, l'un les hymnes et pæans, l'autre ce qui concernait le régime de la vie royale, étaient dans les attributions du chantre. Ces cinq personnages, ou les cinq ordres de prêtres dont faisaient partie ces personnages, composant la hiérarchie sacerdotale de première classe, se distinguaient dans les cérémonies du culte par les attributs de leurs dignités. Le chantre, le dernier en préséance, marchait le premier, portant quelque chose de relatif à la musique; l'horoscope venait après, avec une palme dans une main et un gnomon dans l'autre; l'hiérogrammate, la tête ornée d'une ou de deux plumes, marchait muni d'un ca-

« ler, l'huile répandue sur les parties consumées par le feu, le choix « de celles qui étaient réservées pour les prêtres et pour celui qui « offrait le sacrifice; les imprécations sur la tête de l'animal, qui « représentent celles que l'on prononçait sur le bouc émissaire, les « recherches de propreté dans le vêtement des prêtres; tout enfin se « ressemble sous beaucoup de rapports, et paraît même commun « aux deux peuples. »

(1) Voyez *Relig. de l'Antiq.*, note 2, au IIIe livre, par M. Guigniaut.

hier, d'un encrier, et du jonc qui servait de plume; le stolisthe portait la coudée-étalon, ou coudée de justice, et la coupe aux libations, ou peut-être une coupe servant de mesure de capacité; enfin, le prophète, qui marchait le dernier, tenait sur son sein le vase d'or symbolique dont nous avons déjà parlé.

A ce premier ordre des prêtres se joignaient encore ceux qu'on appelait les *hiérophores* et les *hiérostoles*, c'est-à-dire ceux qui, suivant l'interprétation de Plutarque, portaient dans leur cœur la doctrine sainte et pure, exempte de toute superstition et de toute curiosité (1), et cet ordre comprenait ainsi tout ce qu'il y avait de plus élevé dans le sacerdoce; ordre savant et distingué, voué à l'étude, et chargé de l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, ainsi que de la conservation des écrits, et placé sous le patronage de Thoth, président de l'hémisphère supérieur, auteur de toute science et supposé fondateur de la religion. Venait ensuite le second ordre de ces mêmes prêtres, qui remplissaient les fonctions matérielles et subalternes du culte. Cet ordre se divisait aussi en plusieurs classes, dont la première paraît avoir été celle des *pastophores* : ceux-ci devaient apprendre les six derniers livres hermétiques, dont les titres indiquent les catégories de cette classe : c'étaient, les traités sur l'astronomie, sur les maladies en général, ou la médecine; sur les instruments opératoires, et par conséquent la chirurgie; sur les médicaments, ou la thérapeutique; sur les maladies particulières des yeux, ou la science de l'oculiste; sur l'organisation des femmes, et, sans contredit leurs maladies particulières. A eux appartenait encore le soin de porter, dans les komasies, les naos sous lesquels étaient placés les images des dieux, et de garder les temples, ce qui constituait la classe des *néocores*. Cette classe-

(1) Plut., *de Iside et Osiride*.

égorie des prêtres, dans laquelle se trouvaient placés encore ceux qui nourrissaient les animaux sacrés ou *komastes*, ceux qui exploraient les victimes et les marquaient du sceau ou *sphragiastes*, ceux qui prenaient soin des choses sacrées ou *zacores*, nous semble avoir dû former un ordre intermédiaire entre celui des prêtres dont nous venons de parler, et l'ordre tout à fait subalterne des *colchites*, comprenant les *eutaphiastæ*, les *tharicheutes*, les *paraschistes*, et autres classes chargées de l'embaumement et de la sépulture des morts, et d'autres emplois bas et serviles rentrant dans les dernières conditions sociales. Les pastophores appartenaient encore à la classe savante par leurs études, ils devaient donc aussi reconnaître Thoth pour leur chef; les colchites étaient sous le patronage d'Anubis, président de l'hémisphère inférieur.

Le culte adressé aux rois était servi par des prêtres semblables de tout point à ceux des dieux, ayant les mêmes classes et les mêmes attributions : quelquefois le même prêtre desservait tout à la fois les autels d'un dieu et ceux du roi déifié, et les monuments ont même fait connaître certains prêtres qui réunissaient sur leur tête plusieurs fonctions sacerdotales (1).

Hérodote refuse très-positivement et très-péremptoirement à l'Égypte des prêtresses, que lui reconnaissent Strabon et certaines inscriptions parvenues jusqu'à nous. Malgré ces dernières autorités, nous ne balançons pas à nous ranger au sentiment d'Hérodote. Aucune prêtresse n'a existé en Égypte jusqu'à l'époque grecque, si on en-

(1) « Plusieurs fonctions sacerdotales pouvaient être conférées à la même personne; et un monument funéraire montre un Égyptien nommé Khonsoumosis, qui réunissait les titres de prêtre d'Ammon dans Oph (la partie méridionale de Thèbes), d'hiérogrammate du temple de la déesse Mouthis-Bouto, et de membre du collége des hiérogrammates de Thèbes. » Champ.-Fig., *Univ. pitt.*, *Égypte*, p. 112.

tend par prêtresses des femmes exerçant les fonctions attribuées aux prêtres, comme d'offrir des sacrifices, ainsi qu'elles le pratiquaient chez les Grecs et les Romains, qui leur confiaient le soin de desservir les autels de certaines déesses. Rien de ce genre ne se trouvait en Égypte à la première époque de son histoire; car Moïse, qui a presque tout emprunté au sacerdoce égyptien, dans ses lois religieuses ne fait aucune part aux femmes. Après le passage de la mer Rouge, Marie sa sœur, qualifiée de prophétesse (1), ne paraît que pour chanter, à la tête des femmes d'Israël, le refrain du cantique chanté par Moïse, et pour faire exécuter les danses sacrées. Si nous trouvons sur les monuments de la seconde période, les seuls à peu près qui nous restent, des femmes portant des titres religieux, des filles de pharaons consacrées à des déesses, nous n'en voyons aucune remplissant réellement des fonctions inhérentes au sacerdoce (2). Strabon parle des *Pallades* ou Pallacides que les prêtres de Thèbes consacraient à Amoun, jeunes vierges remarquables par leur beauté et par le haut rang de leur famille, et qui faisaient leur résidence dans le temple; mais ce n'étaient point là des prêtresses: leurs fonctions se réduisaient à assister aux cérémonies, comme les musiciennes et les danseuses, et à porter des emblèmes sacrés, sans que rien puisse justifier les reproches de libertinage dont Strabon a sali leur mémoire. Le même Strabon nous dit que les chambres du labyrinthe servaient aux députations des différents nomes, qui s'y rendaient accompagnées de leurs prêtres et de leurs *prêtresses;* mais, du temps de Strabon, l'Égypte était romaine, et M. Letronne a très-bien démontré que, sous les Lagides,

(1) On sait que chez les Hébreux le titre de prophète ou de prophétesse n'impliquait pas l'exercice du sacerdoce.

(2) Ces femmes n'appartenaient pas plus au sacerdoce que ne lui appartiennent, de nos jours, les femmes consacrées à la sainte Vierge, ou faisant partie de quelque congrégation religieuse.

le culte national avait admis des pratiques du culte grec (1). A cette époque, des prêtresses semblables à celles des Grecs auraient pu être introduites dans certains sanctuaires, quoique le fait nous paraisse encore douteux. Tout semble témoigner que ce titre de prêtresse n'était qu'une distinction honorifique donnée à certaines femmes de la caste sacerdotale, empruntée peut-être à la dignité de leurs maris, c'est-à-dire à celles dont les époux remplissaient les fonctions sacrées, afin de les distinguer des autres femmes de la même caste dont les parents n'étaient pas ministres des autels; car on sait que le nombre de ces derniers était petit, en comparaison de la multitude dont se composait la caste. Cette même distinction appartenait aussi, à ce qu'il paraît par une stèle du musée royal du Louvre, aux femmes de la famille du pharaon, lequel, en sa qualité de théocrate et de chef de la religion, recevait quelquefois, ainsi que nous l'avons montré plus haut, le signe caractéristique du prêtre dans les inscriptions hiéroglyphiques, au lieu du signe caractéristique de roi. Ces qualifications pouvaient bien donner à celles qui en étaient revêtues quelque privilége que nous ne connaissons pas, mais elles ne leur déféraient aucun droit à exercer d'autres fonctions sacrées que celles de jouer de la harpe, de chanter et de danser dans les solennités religieuses, ainsi que cela s'est pratiqué dans toute l'antiquité (2). S'il en avait été autrement, Hérodote, qui a tant fré-

(1) *Observations sur l'Objet des Représentations zodiacales*, page 38 et suiv.

(2) Les femmes qui remplissaient ces fonctions religieuses se montrent sur les monuments, les unes avec un simple *lumbare* pour tout vêtement, les autres avec un jupon prenant sous le sein et descendant jusqu'eux chevilles, mais d'une étoffe tellement fine, qu'il semble qu'elles sont entièrement nues. Ce jupon est suspendu à des bretelles passant sous leur large collier. Pour coiffure, elles ont un morceau d'étoffe prenant au front, s'arrondissant sur la tête, et descendant comme une capuce jusqu'à la hauteur du sein. Les fem-

quenté les temples des trois grandes villes de son époque qui a tant conversé avec les prêtres des principaux collè ges de l'Égypte, qui n'a rien épargné pour se faire in truire des particularités de leur culte et de leur histoire n'aurait pu manquer d'apercevoir quelqu'une de ces pr tresses ; et il n'aurait pas avancé aussi affirmativement, qu « les femmes n'exercent de sacerdoce ni près d'un dieu « près d'une déesse : ce sont toujours les hommes qui rem « plissent ces fonctions pour toutes les divinités (1). » Un dénégation aussi précise semble même aller au-devant d toute interprétation de ce titre de prêtresse, et être destinée à redresser la fausse idée que les Grecs auraient pu prendre de cette qualification, donnée en Égypte aux femmes des ministres du sanctuaire.

mes qui avaient été initiées aux mystères avaient la tête rasée comm les prêtres.

Les pharaons étant les chefs de la religion, leurs femmes part cipaient elles-mêmes de cette qualité. C'est à une des fonctions q leur appartenaient à ce titre que nous attribuons une particular qui se fait remarquer dans le costume religieux de certaines pr cesses. Dans l'une des tombes de la vallée des reines, près de Th (*Voyage de Champ.*, pl. 229), la reine Isé, coiffée du bonnet sy lique, porte pour tout vêtement une robe ouverte par devant, ceinture en bas; un tablier tombe devant cette ouverture, a cacher la nudité du corps. Mais dans certaines circonstances, c dans l'adoration d'Apis, de Bubastis, les femmes découvraier parties sexuelles : c'est probablement pour favoriser l'accor ment de cet acte religieux, qu'était ainsi disposée cette circonstance. Dans la figure dont nous parlons, la reine deux mains tendues en avant, en acte d'adoration, a rejet bras droit ce tablier, et mis ainsi à découvert ce que ce tabl voiler. Une autre reine, sur cette même planche, porte au sur son bras, un tablier pareil, quoique sa robe soit ferm semblerait indiquer que ce tablier était double, et qu'Isé l tous les deux. Au reste, ces robes sont si transparentes se voit à travers.

(1) Hérodote, II, 35.

CHAPITRE XI.

ence des prêtres et décadence. — Ignorance successive. —Magie.—Divination, et ses différentes espèces.—Ora- :les, Bath-kol, oniromancie, oniroscopie, onirocritie, ophiomancie, engastrimithisme, psychomancie, mimo- nancie. — Embaumements. — Jugements après la mort.

L'accord unanime de l'antiquité proclame la science · prêtres égyptiens; et Moïse, leur élève, prouve com- n cet assentiment général était fondé. L'Égypte a brillé toutes les sciences au moment où ces sciences, qui à :igine, lui étaient communes avec les autres nations, taient évanouies pour ces dernières. Aux époques les :s reculées, la classe sacerdotale fut partout la classe ante : on la trouve en effet dans les Chaldéens, qui ient les prêtres des premiers Babyloniens; dans les ges, qui exerçaient le sacerdoce en Assyrie et en Perse; ns les brahmes, qui étaient investis des mêmes fonc- ns dans l'Inde : c'est dans ces colléges de ministres du te que se retrouvent les sciences physiques et naturelles, si que l'astronomie, science d'observation. Nous avons pourquoi ces nobles connaissances se conservèrent is longtemps en Égypte que dans les autres contrées, elles s'éteignirent de bonne heure, par le fait autant guerres civiles et étrangères et des désastres intérieurs de la superstition, qui à la suite du grand cataclysme, raison même de ce désastre, ne tarda pas à abrutir les ulations. La même cause produisit plus tard les mê- résultats en Égypte. Le système d'isolement adopté les prêtres de ce pays, en y maintenant quelque temps ritage scientifique des antédiluviens, ne pouvait l'y faire spérer, parce que cet héritage se concentrait entre lques individus d'une même caste, sans émulation et s rivalité, et dont les enfants, en héritant du privilége

de l'instruction et du droit d'être savants, n'en recevaient pas par voie d'hérédité le plus ou moins d'aptitude à apprendre, à enseigner, à comprendre, à pousser au progrès. Que pouvait devenir une science, quand le fils du physicien, du chimiste, de l'astronome, de l'oculiste, était condamné, quelle que pût être sa vocation, quelles que fussent ses dispositions, à n'être jamais que physicien, que chimiste, qu'astronome ou oculiste? quand la loi le rendait responsable sur sa tête de tout changement à la doctrine qu'il recevait de ses pères (1)? La science des Égyptiens était donc moins dans leur tête que dans leurs livres, qu'ils étaient obligés d'apprendre par cœur, qu'ils étaient forcés de transmettre à leurs enfants tels qu'ils les avaient reçus de leurs ancêtres; ce qui condamnait le musicien à ne jamais chanter que les cantiques composés depuis des centaines de siècles, et le dessinateur à estropier éternellement ses figures (2). Privées de tout ce qui pouvait les faire monter à la perfection, ces connaissances durent donc marcher sans cesse en déclinant; et ce déclin, le mysticisme qui domina toutes les facultés de ces hommes, à la seconde période de l'existence de l'Égypte, le précipita. Ce mysticisme s'étendant sur tout, il fallut que la nature même parût soumise à ses lois. Alors on vit les prêtres avancer, contrairement à ce que démontrait l'expérience de chaque année, que le Nil s'élevait à Éléphantine de vingt-huit coudées, par la raison que le dieu Lune recevait sa lumière du dieu Soleil pendant un nombre pareil de jours avant de recommencer une nouvelle course; qu'il montait à quatorze coudées à Memphis, parceque quatorze jours répondent à deux phases du même dieu Lune; qu'enfin il atteignait sept coudées de hauteur à Xoïs et à

(1) Une loi condamnait à la mort tout médecin qui n'aurait pas guéri son malade en ne se conformant pas strictement aux méthodes curatives transmises par les anciens.

(2) Plato, *de Legibus III.*

eadès, parce que c'est après un nombre de jours égal ce chiffre que commençait un nouveau quartier (1).

La décadence une fois commencée pour les sciences, pente fut rapide sous la seconde période : et si, peu d'anées avant l'invasion de Cambyse, et sous les Perses même, ıelques hommes célèbres d'entre les Grecs purent y recevir encore une instruction supérieure à celle que leur ys pouvait leur offrir, cette instruction s'appuya bien oins sur les sciences proprement dites que sur la phisophie, la morale et la religion. Deux causes concourunt, nous l'avons dit, à cette perte des sciences : d'ard le changement survenu dans la théologie à l'expiran de la XVIII[e] dynastie, ensuite celui survenu dans la litique sous la XXVI[e], changement qui ouvrit les pors de l'Égypte à tous les étrangers. La première de ces uses avait sacrifié la théologie primitive, fondée sur ıe cosmogonie toute de science, à un mythe nouveau, ıiquement basé sur l'astronomie agricole ; mythe dont domination tyrannique, en envahissant toute la relion, asservit toutes les idées à ses combinaisons, et tent à l'anéantissement de ce qui existait encore de conıissances d'un ordre supérieur, en donnant l'essor aux veries astrologiques. La seconde cause, en modifiant abord et brisant ensuite la loi observée jusque-là, non ıs d'exclure complétement les étrangers, et moins encore les mettre à mort, comme l'ont trop légèrement écrit s anciens et des modernes, ce qui est formellement déenti par les faits (2), mais de ne les admettre qu'avec ıe prudente circonspection, fit perdre insensiblement à Égypte ses usages propres et ses habitudes de si longue ıte, pour les échanger contre les usages et les habitudes s peuples avec lesquels ses habitants se mettaient en

(1) Plut., *de Osiride*.
(2) *Genèse;* Hérodote ; Diodore ; Strabon.

contact, et prépara de loin son asservissement. Alors le peu de sciences antiques qui se conservait encore dans ce pays ne pouvant plus faire contre-poids à l'ignorance qui depuis si longtemps opprimait les autres peuples, l'Égypte tendit incessamment à s'équilibrer avec ceux-ci, et à descendre à leur niveau. L'invasion désastreuse des pasteurs, en portant un coup des plus funestes à l'Égypte, dut continuer le mouvement de décadence qu'avaient déjà commencé sans doute les discordes civiles qui, à diverses époques, avaient désolé ce pays. Ce mouvement, accéléré par le voyage conquérant de Sésostris, lequel en mettant les Égyptiens en rapport avec toutes les nations de l'Orient, avait ouvert la voie à ces innovations de toute espèce qui ne tardèrent pas à éclater, devint encore plus rapide quand le survivant des duodécemvirs, Stephinates-Psammitik, ouvrant aux Grecs les portes de la vallée, permit aux doctrines de ce peuple de s'y glisser, et avec elles toutes les subtilités du génie grec. Les guerres étrangères qui suivirent bientôt, l'invasion de Nabuchodnezar, la servitude qui l'accompagna, la précipitèrent encore, et la conquête de Cambyse acheva de tout anéantir. Imbu d'autres principes, ayant sur la religion d'autres idées, ce vainqueur intolérant ne considéra le culte symbolique égyptien, faute de le comprendre, que comme une superstition impie, une idolâtrie abominable, une dégradante monstruosité; et le fanatisme farouche des mages arma son bras du marteau contre les monuments, de l'épée contre les prêtres, de la torche contre leurs archives, et du levier profanateur contre les tombeaux. Alors les sépulcres, objet de respect chez tous les peuples, furent livrés aux flammes, après que l'avarice en eut arraché tout ce qu'elle y trouva de métaux précieux en parures, en meubles, en objets d'art ou en instruments. Celles des archives que le feu put épargner furent pillées, dispersées et emportées; et toutes les savantes notions qu'elles

ıfermaient, ces documents historiques si soigneuse-
nt recueillis pendant tant de siècles, se trouvèrent à
u près anéantis. Alors l'ignorance s'épaissit en pro-
rtion de ce que les traditions premières s'altéraient.
rodote, qui voyageait en Égypte moins d'un siècle
ès cette invasion funeste, se montre plus habile que les
tres qu'il avait consultés, dans l'explication des phéno-
nes naturels. L'ignorance en ce genre était déjà si
nde dans les temples d'Égypte, que les prêtres ne sa-
ent même pas que hors de leur pays les terres s'humec-
nt autrement que par des inondations fluviales (1).
q siècles après Hérodote, Strabon ne trouve plus que
la jactance et du charlatanisme dans l'hiérogrammate
temple d'Héliopolis, ville dont le collége sacerdotal
it toujours joui de la plus haute réputation de science;
pourtant cet hiérogrammate, Cheremon, désigné pour
compagner le préfet d'Égypte dans sa tournée, devait,
s contredit, être considéré comme le plus instruit de
n temps : nous savons qu'il avait en effet composé un
re sur les hiéroglyphes, et on lui en attribue quelques
tres sur des matières différentes; enfin, cent ans plus
rd encore, l'empereur Adrien, qui en sa qualité de chef
l'État avait vu les portes les plus secrètes du sanctuaire
ouvrir devant lui, et qui, plein d'esprit, d'instruction
de jugement, pouvait tout remarquer avec sagacité et
ut apprécier avec sens et justesse, écrivait à son ami
rvianus cette lettre que nous a conservée Vopiscus,
ns laquelle il lui dit que cette Égypte tant vantée ne lui
ait montré, dans le caractère de ses habitants, que lé-
reté, vanité et caprices, aussi bien en religion qu'en po-
ique; que les Égyptiens étaient une espèce d'hommes très-
litieuse, très-vaniteuse et très-injurieuse, courant après
utes les nouveautés (2). Le prince aurait pu ajouter que

(1) Hérodote, II, 13.

(2) *Ægyptum quem mihi laudabas, Serviane carissime, totam di-*

cette espèce d'hommes était aussi très-superstitieuse; car c'était l'époque où une adoration réelle, remplaçant l'antique et simple vénération dont avaient été l'objet les animaux sacrés et les autres symboles divins, le fétichisme le plus pitoyable et le plus dégradant était devenu la religion populaire. « Les Égyptiens, disait Plutarque, vers « la même époque, au moins la plupart, entretiennent « et honorent ces animaux, comme s'ils étaient véritable- « ment des dieux. Ils n'ont pas seulement rempli par là « de risée et de moquerie leur service divin, ce qui est le « moindre mal résultant de leur ignorance et de leur sot- « tise, mais ils ont fait naître dans le cœur des hommes « une opinion fausse, qui fait tomber les esprits simples « dans une vraie superstition, et jette les esprits forts dans « l'impiété. » Dans un autre passage, ce même écrivain dit que lorsqu'il survenait un été trop brûlant, une peste ou quelque autre grande calamité, les prêtres, en haine de Typhon, conduisaient dans un lieu obscur quelqu'un des animaux qu'ils révéraient, et qu'ils commençaient par l'intimider par des menaces; et si le mal continuait, ils en venaient jusqu'à le sacrifier. Voilà donc où en était venue la religion égyptienne, si noble, si pure, si sainte, du temps de Moïse. Au même livre, il dit encore qu'en certaines

dici levem, pendulam, et ad omnia famæ momenta volitantem. Illi qui Serapin colunt, christiani sunt; et devoti sunt Serapi qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archisynagogus Judæorum, nemo samarites, nemo christianorum præsbyter non mathematicus, non aruspex, non aliptes. Ipse ille patriarcha, quum Ægyptum venerit, ab aliis Serapidem adorare, ab aliis cogitatus Christum. Genus hominum seditiosissimum, vanissimum, injuriosissimum, et cetera. (Vopiscus, *in Saturnino.*)

On sait ce qu'Apollonius de Thyane répondit à un prêtre égyptien qui lui demandait, à propos des sacrifices d'animaux qu'il reprochait à la religion égyptienne, qui serait assez habile pour corriger les institutions de l'Égypte? — « Quelque sage que ce soit, qui vienne de l'Inde. »

cas ils croyaient pouvoir faire fuir Typhon par le bruit des sistres, parce qu'Isis l'avait éloigné de cette manière (1). Ainsi, pour les successeurs du sanctuaire savant, c'était le sens allégorique qui était devenu le sens réel. Déjà avant Auguste la dégradation était telle en ce sens, que le culte égyptien avait été sévèrement défendu à Rome, et que l'usage s'en étant renouvelé sous cet empereur, Agrippa porta une nouvelle défense pour que personne ne pût s'y livrer, à un rayon de cinq cents pas autour de la ville (2).

A l'époque où les sciences commencèrent à se perdre dans les temples, commença aussi à s'élever sans doute cet échafaudage de mensonges habilement combinés, qu'on honora du titre de *magie*, c'est-à-dire de sagesse et de science, puisque le mot mage équivaut à ceux de sage et de savant (3).

La puissance magique a été la même à toutes les époques; toujours et partout, l'ignorante crédulité a attribué à ceux qu'elle qualifiait de magiciens, un pouvoir égal à celui de la Divinité même; elle leur a accordé l'autorité sur les astres, sur les océans, sur l'univers entier : c'est toujours la théorie des deux principes contraires. La singulière puissance que la superstition attribue au mélange de quelques sucs végétaux, à la fantasque réunion de quelques objets disparates, fait pâlir le soleil et trembler les étoiles, ensanglante la lune et suscite les morts du fond de leurs tombeaux : les chroniqueurs d'Israël, non contents d'avoir transformé Moïse en magicien, osent encore présenter le premier de leurs rois comme recourant à l'art fallacieux de la psychomancie, pour faire évoquer l'ombre

(1) Plut., *de Osiride*.

(2) Dio Cassius, lib LIV.

(3) Ce mot de *magie* semblerait, par son étymologie, indiquer que l'art de ce nom prit naissance, ou plutôt s'érigea en doctrine, du temps de l'occupation des Perses.

de Samuel....! et des hommes pieux et savants, oubliant que la loi divine proscrit la divination, que Moïse l'anathématise, ont, à toutes les époques, cherché à justifier, pour des temps reculés, des extravagances à la possibilité desquelles ils ne croient pas de leurs jours! Pour la gloire de Dieu ils ont avoué l'existence d'êtres contraires à Dieu, qu'ils ont rendu presque aussi puissants que lui-même; et, tout en frappant de réprobation la doctrine impie du dualisme, ils ont échafaudé de mille argutieux raisonnements des principes antireligieux qui la proclament!

Toutes les supercheries des temps modernes étaient connues de la très-haute antiquité, et pratiquées par elle pour ajouter aux erreurs des classes ignorantes et tromper les hommes au nom de la Divinité. Le désir de connaître l'avenir, le besoin impérieux, dans une foule de circonstances de la vie, de prévoir à l'avance ce qui peut arriver, afin de régler en conséquence ses pas ou sa conduite, ont dû, de très-bonne heure, donner naissance à l'art de la divination. Les hommes qui, par la profondeur de leurs études, avaient pu parvenir à dévoiler les prodiges d'un passé sur lequel aucune tradition ne jetait de lumière, durent paraître au vulgaire des êtres dont le génie pouvait pénétrer aussi bien les ténèbres de l'avenir que les secrets d'un passé perdu depuis d'innombrables siècles. Quelques prédictions heureuses, basées sur les théories de la science et les probabilités, suffirent sans doute pour faire considérer ces hommes comme des intelligences devant qui le livre des destins ne pouvait être jamais fermé. Les sciences se trouvant alors l'apanage des prêtres, il n'en fallut pas davantage pour faire considérer ceux-ci comme en communication directe et permanente avec la Divinité; et ces idées erronées du vulgaire jetèrent les fondements du haut crédit dont le sacerdoce jouit parmi les peuples dès son origine, et de l'influence illimitée qu'il acquit sur les

.vidus.- Tirant parti des idées qu'on avait conçues de
: pouvoir, les personnes de cette classe s'étudièrent
s entretenir; et pour preuve qu'on ne s'était pas trompé
is les rapports intimes qu'on leur attribuait avec la Di-
ité, ils en vinrent à faire parler Dieu lui-même. Voyez
jue, d'après les rédacteurs du Pentateuque, l'élève du
ctuaire égyptien met dans la bouche de Jéhovah. Quand,
ès une première tentative infructueuse auprès du pha-
n pour la délivrance du peuple hébreu, Moïse doit
ɔurner auprès de ce prince, le Seigneur lui dit : « *Je*
e constitue Dieu à l'égard du pharaon ; et Aaron, ton
rère, *sera ton prophète* (1). »

l'était du centre du sanctuaire que la divinité était
sée répondre aux hommes, et c'est là qu'était l'*oracle*,
t qui, rendu à son acception la plus simple, correspond
otre mot *parloir*. Sémiramis allant consulter l'oracle
le *parloir* d'Ammon, sept siècles avant l'époque de
ïse, nous montre clairement que cet usage de faire par-
la divinité existait en Égypte dès les temps les plus re-
és. Le nom donné par le même Moïse à l'oracle de
ιovah est celui de *propitiatoire* ou *réconciliateur*, parce
e c'est de là que Dieu entend, accueille et exauce les
.ères de son peuple; ce même nom se trouve avec tou-
ces idées dans le mot *dabir*, par lequel Salomon dési-
e le sanctuaire de son temple (2).

Un autre genre d'oracle, dans le sens vulgairement attri-
ié à ce mot, celui de prédiction, commun encore aux
ʒyptiens et aux Hébreux, était celui de la voix des en-
nts prononçant au hasard quelques mots en jouant dans
temple, mots que recueillait comme un présage, en les

(1) Dixitque Dominus ad Moysen : Ecce constitui te Deum pha-
onis ; et Araon frater tuus erit propheta tuus. *Exode*, VII, 1.

(2) Voyez le mot *Oracle*, dans le dictionnaire de la Bible par dom
ılmet.

commentant comme il l'entendait, celui qui venait consulter la divinité (1).

La connaissance de l'avenir par les oracles nous amène à parler de cette même connaissance acquise par la vaticination, laquelle se trouve en usage chez tous les peuples, dès les temps les plus reculés. Celle de toutes ces divinations qui se présente comme la plus ancienne, c'est la divination par les songes. L'histoire de Joseph, fils de Jacob, nous fait voir combien cette oniromancie était en crédit près des Égyptiens; de son côté, la Genèse nous montre à tout instant la volonté divine se manifestant aux patriarches au milieu des songes. Mais ce genre de divination était différent chez les deux peuples. D'après Job, Dieu ne parle qu'une seule fois aux hommes, et ses communications se font immédiatement, par une vision nocturne, au moment où l'assoupissement commence à produire le sommeil (2). Le présage était donc direct dans les idées des Arabes : c'était l'oniroscopie; dans celles des Égyptiens, au contraire, l'avenir ne se dévoilant en songe que d'une manière vague et allégorique, à la façon de leurs doctrines, le secours d'un interprète était indispensable pour extraire cet avenir de l'enveloppe sous laquelle il se manifestait. C'était l'orinocritie, que Moïse, ou Esdras peut-être, condamnait comme une superstition (3), quoique ce fût cette superstition même qui donna lieu à la fortune de celui qui devint la cause immédiate de la réunion des enfants d'Israël en un corps de nation.

A la défense de consulter les interprètes des songes,

(1) Plutarque, *de Osiride*. Pausanias dit que c'était principalement dans le temple d'Apis qu'on se rendait pour cette sorte d'oracle; plusieurs commentateurs pensent que c'est ce que les Hébreux exprimaient par *Bath-Kol*, genre de divination en usage chez ce peuple.

(2) Job, XXXIII, 14-16.

(3) *Levit.* XIX, 26; *Deuteron.* XVIII, 10-12.

ïse, qui voulait détruire dans son peuple toutes ces
tiques superstitieuses, qu'il regardait à bon droit
nme nuisibles au dogme sublime de l'unité de Dieu, au-
el il l'avait initié et voué, ajoute celle de consulter les
gures, ou plutôt les serpents, car ce même mot exprime
deux choses (1) : l'ophiomancie remonte donc ainsi
: temps les plus reculés. La même défense s'applique
ore à une autre classe de devins abominable aux yeux
Dieu, qui, dit Moïse, les effacera de la terre (2). Ce
re de fourberie, qui porte dans l'hébreu le nom d'*aob*,
t dont la signification précise est *outre*, paraît à Ed-
nd Castel et à tous les commentateurs se rapporter à
gastrimitisme (3) ; d'où il résulterait que la décep-
ı produite n'aurait pas consisté dans la réponse
e par un individu placé derrière ou dans le corps même
'idole, ce qui nous a toujours paru un artifice trop
ssier, et par conséquent peu croyable; mais dans une
e jonglerie, celle qui consiste à simuler une voix loin-
e, et que nous désignons de nos jours sous le nom de
triloquisme. Moïse comprend encore dans le même
thème la psychomancie ou évocation des âmes, genre
fourberie fantasmagorique dont, malgré les efforts du
ıd homme, nous voyons encore un exemple très-frap-
t dans Saül consultant la devineresse d'Endor, si le fait
ıt pas apocryphe et d'invention tardive. Ces différentes
ıières de divination, qui appartenaient à la plus haute
quité, et qui, la plus grande partie au moins, étaient

) נחש *nachesch*, augure; נחש *nachasch*, serpent. *Lexic. hep.* C'est de l'habitude de tirer des présages des serpents, que le de ces reptiles passa sans doute aux présages mêmes qu'on en t.

) Lévit., *ibidem*, 31; Deutéron. *ibidem*.

) אוב *aob*, utres; hinc Pythonis significatio, quod ex ventre, i utre oracula deprimeret; unde etiam *engastrimitæ*. Castel, c. *heptaglot*.

pratiquées par les Égyptiens, à qui même on en attribue l'invention, perdirent de leur faveur dans les derniers temps, et furent remplacées par les oracles sibyllins et par la divination tyrrhénienne, laquelle se faisait par l'inspection des entrailles des victimes et du vol des oiseaux, et par l'observation des météores. Strabon, de qui nous tenons ce fait, en nous disant que de son temps l'oracle d'Ammon était presque entièrement oublié, nous apprend la manière dont on le consultait, et nous montre que ce genre de charlatanisme était encore à son enfance quand cet oracle fut institué. Ce n'était pas en effet d'une manière directe que la réponse était rendue, c'était par le moyen de certains signes de convention que la volonté du dieu se manifestait au grand prêtre, lequel la transmettait, par la répétition des mêmes signes, au consultant, qu'on avait revêtu d'un vêtement mystique (1) : cette manière de divination constituait la *miméomancie*. Une divination d'un autre genre, qui dut exister en Égypte comme dans tous les lieux où était connue la science mystérieuse des nombres, était celle qu'on déduisait du rapport qu'on supposait se trouver entre les corps célestes et les nombres arithmétiques, ce qu'on appelait l'*arithmomancie*. Pour opérer ces divers sortiléges, il était certaines formules qu'il fallait prononcer sans omettre ou transposer le moindre mot, sous peine de voir manquer l'opération. Ces formules, qui se conservaient encore du temps de Jamblique, venaient, suivant cet écrivain, des Égyptiens ou des Chaldéens, de la

(1) Strabo, XVII, § 18. Quinte-Curce entre dans quelques détails au sujet de cet oracle et de la figure du dieu : *Id quod pro deo colitur, non eamdem effigiem habet quam vulgo diis artifices accommodaverunt : umbilico tenus similis est arieti, habitus smaragdo et gemmis coagmentatus. Hunc, quum responsum petitur, navigio aurato gestant sacerdotes, multis argenteis pateris ab utroque navigii latere pendentibus ; sequuntur matronæ virginesque, patrio more inconditum quoddam carmen canentes, quo propitiari Jovem (Ammonem) credunt, ut certum edat oraculum.* Lib. IV.

langue de qui on les avait traduites, en y maintenant certains mots complétement inintelligibles à ceux qui ignoraient ces langues, mots dont la mauvaise prononciation servait probablement d'excuse à l'insuccès.

Ce que nous avons dit jusqu'ici était dans les attributions de ceux qui portaient la science sacrée dans leur sein, suivant Plutarque, c'est-à-dire, des prêtres du premier ordre. Le second ordre était celui des *pastophores*, qui, comme nous l'avons dit, avaient dans leurs attributions la surveillance et la garde des temples, le transport des palanquins ou tabernacles sur lesquels étaient placées les statues des dieux, le soin de la nourriture et de l'entretien des animaux sacrés, l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

Diodore de Sicile nous fournit quelques renseignements sur la manière dont on nourrissait les animaux sacrés (1).

Les fonds destinés à l'entretien de ces animaux symboliques étaient de deux natures : les uns tirés des revenus de certaines terres affectées par chaque temple à cette dépense, les autres provenant des offrandes faites par des particuliers, en accomplissement de vœux faits par eux. L'exécution de ces sortes de vœux ne se bornait pas à offrir la pâture à l'individu gardé dans le temple; toute l'espèce y avait part. Ainsi, nous dit Diodore, « si l'offrande est destinée à des éperviers, les gardiens achètent de la viande avec l'argent qu'ils reçoivent, la taillent en morceaux, et, poussant de grands cris pour avertir les oiseaux, leur jettent, lorsqu'ils s'approchent en volant, ces morceaux, dont ils se saisissent. Si ce sont des ichneumons ou des chats, on trempe du pain dans du lait; et après les avoir appelés par un claquement de la langue, on leur sert ce pain, ou bien encore on leur donne à manger des poissons du Nil coupés par tranches. » Le même écrivain nous apprend que les Égyptiens en voyage dans les

(1) Diod., trad. de M. Miot, II, 53 et 54.

pays étrangers, ou même suivant en armes leurs chefs à la guerre, achetaient tous les chats et les éperviers qu'ils pouvaient se procurer, afin de les rapporter dans leur pays; et il ajoute que, quel qu'eût été le besoin ou la détresse où ces voyageurs se seraient trouvés, ils se seraient bien gardés de toucher à ces bêtes. Les animaux sacrés nourris dans les temples recevaient la nourriture la plus recherchée, suivant le goût de chaque espèce : on faisait cuire dans du lait le gruau et la fleur de farine qu'on destinait à leur pâtée, et qu'on leur présentait avec des gâteaux assaisonnés de miel; on leur fournissait de la chair d'oie bouillie ou rôtie; et pour ceux qui ne se nourrissent que de viande crue, on faisait une chasse au filet pour leur procurer des oiseaux en abondance. Strabon, de son côté, nous donne la manière dont on en usait à l'égard des crocodiles dans le Fayoum. « Nous trouvâmes, dit-il, l'animal sur le bord « du lac; les prêtres s'en approchèrent [et le saisirent]; « les uns lui tinrent la gueule ouverte, tandis qu'un au- « tre lui jeta le gâteau, puis la viande (que Strabon et son « hôte avaient apportés), et enfin y versa l'hydromel. — « Un nouvel étranger survenant avec son offrande, les prê- « tres la prirent, coururent autour du lac rejoindre le cro- « codile, et lui firent prendre de la même manière ce qu'on « avait apporté. » Les soins ne se bornaient pas aux dépenses pour la nourriture : on préparait des bains tièdes pour ceux des animaux sacrés susceptibles d'en prendre; on les oignait d'huiles précieuses, on brûlait devant eux des parfums, on les couvrait de riches tapis et de toute sorte d'ornements (1); le crocodile sacré lui-même participait à ces parures : suivant Strabon, on suspendait à ses oreilles des bijoux. A l'époque où les deux sexes devaient se rapprocher, on pourvoyait à leurs besoins, dit encore Diodore, avec une recherche toute particulière; et l'on

(1) Diod., trad. de M. Miot, II, 53 et 54.

ourrissait, sous le nom de concubines, des femelles de aque espèce d'animaux, choisies parmi les plus belles, qu'on entretenait avec luxe et à grands frais. Les gardens de ces animaux s'attachaient à eux avec tant d'affecon, qu'ils pleuraient leur mort comme celle de l'enfant le us cher; et plusieurs dépensaient, dit-on, toute leur forne à leur faire de magnifiques funérailles. Diodore va ème jusqu'à citer une somme de cinq cent cinquante mille ancs de notre monnaie dépensée de cette manière, ce i nous semble peu croyable (1).

Nous parlerons ailleurs de la pratique de l'art de guérir, ercée par les pastophores : nous nous occuperons mainnant des prêtres du troisième ordre, celui que nous ayons désigné par le titre collectif de *colchitæ*, à qui partenait tout ce qui tenait à l'art de conserver la déuille des morts.

L'un des savants de notre âge qui font le plus d'honneur l'humanité, aussi célèbre par l'étendue de ses connaisnces que par le courage avec lequel il a plusieurs fois fronté la mort pour agrandir le domaine de la science, porter d'intelligents et utiles secours à des étrangers que écimaient de funestes fléaux, M. le docteur Pariset atibue l'origine des embaumements au besoin de soustraire s cadavres à une putréfaction qui, dans un pays comme Égypte, donnait trop souvent naissance à la peste. Nous e saurions méconnaître la vérité de cette assertion quant ux résultats, mais nous ne l'admettons pas entièrement ans son ensemble : nous ne croyons pas que la momifiation des cadavres reconnaisse pour principe unique le esoin d'assainir le pays. Si les Égyptiens embaumaient espèce humaine et les animaux sacrés, ils laissaient pourir en pleine terre les autres animaux, et même à si peu le profondeur, qu'en enterrant les bœufs on avait toujours

(1) Diod., trad. de M. Miot, II, 53 et 54.

soin d'en laisser paraître les cornes (1). La peste, dont la première apparition ne paraît pas remonter plus haut que le cinquième siècle avant notre ère, désola à cette époque l'Égypte avant de passer dans la Grèce; et cependant les embaumements étaient alors en pleine activité. Strabon nous parle aussi des maladies pestilentielles causées par les exhalaisons des marais du Delta.

Des idées religieuses étaient attachées à la conservation des corps humains; ces idées ne furent pas exclusives aux Égyptiens, elles appartenaient aux peuples du premier âge. Ce qui vient, sans contestation, des Égyptiens, c'est l'art d'embaumer avec luxe. Et en effet, chez les Guanches, peuple que l'on considère comme les débris survivants des peuples qui habitèrent la partie orientale de l'Atlantide, les cadavres étaient cousus simplement dans des peaux de chèvres, et les habitants de la Colchide, qu'Hérodote présente comme une colonie des Égyptiens, se bornaient à enfermer les leurs dans des peaux de bœufs. Des momies ont été trouvées à Palmyre, à Madian, dans les grottes de Jéthro; et des usages qui tiennent évidemment à cette coutume primitive de conserver les corps, se montrent dans les funérailles de divers autres peuples. Les Scythes, les Perses, les Éthiopiens entouraient de cire, de plâtre ou de résine les cadavres de leurs proches, pour en assurer la conservation; les Assyriens, les Babyloniens plaçaient les leurs dans du miel; ce qu'on a trouvé aussi en Égypte (2). Les Chinois enferment encore, de nos jours, les cadavres dans des cercueils bien enduits de poix et de ciment à l'intérieur, bien vernissés à l'extérieur, et remplis de chaux avec du coton. Les anciens naturels de la province d'Apalache, dans l'Amérique méridionale, et ceux du Pérou, embaumaient leurs morts avec des matières bitumineuses comme

(1) Hérodote, II, 41.

(2) Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte;* trad. de M. Silvestre de Sacy, I, 4.

en Égypte (1); et l'on peut soupçonner que le soin que prenaient les Goaytakases, peuple du Brésil, d'enfermer dans de grandes jarres les cadavres accroupis de leurs chefs, que celui des naturels de l'île Formose, de dessécher leurs morts au feu et de les envelopper ensuite dans des nattes, se liaient aux mêmes idées. Tous ces peuples semblent avoir pensé, comme les Égyptiens, que l'âme ne se séparait pas du corps qu'elle avait habité tant que ce corps n'était pas complétement détruit, et que les parties molles n'en avaient pas été rendues aux éléments. Un système tout opposé semblerait avoir prévalu chez quelques autres nations du premier âge, si l'on pouvait en juger par l'identité d'un usage qu'on remarque chez deux peuples placés aux antipodes l'un de l'autre : les Taïtiens, au milieu de la mer du Sud, les Kalmouks, au centre de l'Asie, hâtaient autant qu'ils le pouvaient la destruction des parties molles de leurs cadavres, les uns en accélérant la putréfaction, les autres en faisant dévorer les chairs par les bêtes féroces avant d'enterrer les ossements. Ne croirait-on pas, à l'égard de ces derniers peuples, que, semblables aux Égyptiens et aux Apalachites dans la croyance que l'âme n'abandonne le corps qu'après l'entière destruction des chairs, mais différant d'eux dans la manière d'envisager l'état de l'âme après la mort, ils croyaient qu'il importait, pour hâter le bonheur éternel de cette âme, de faciliter son prompt départ, en précipitant l'anéantissement des liens qui la retenaient captive?

Le mode adopté par les Égyptiens pour la conservation des corps, fut très-différent de celui qu'employaient les Éthiopiens leurs pères : ce moyen fut celui que leur indiquait la nature du sol qu'ils habitaient. L'Égypte ne produisait pas d'arbres résineux, mais le natron s'y montrait partout en très-grande abondance. C'est cet agent de con-

(1) Garcilasso, *Hist. du Pérou*, VIII, 17.

servation qu'on pensa à utiliser, et on inventa la momification des cadavres par la salaison. Ce moyen très-simple fut seul pratiqué pendant bien des siècles; la connaissance des aromates étrangers introduisit plus tard le luxe des embaumements, et on eut alors un mode de conservation de cadavre pour chaque condition de la société; alors l'inégalité des rangs descendit jusque dans la tombe.

La momification fut donc en Égypte de trois différentes espèces, et la différence entre ces espèces résulta du prix auquel s'élevait la dépense que la préparation nécessitait. Hérodote, si fidèle dans la description de tout ce qui est point de fait, nous a conservé sur ces embaumements des notions dont les momies qu'on exhume chaque jour affirment l'exactitude. Dès qu'un personnage d'une certaine importance était mort, tous les membres de la famille, tant hommes que femmes, faisaient retomber le haut de leur robe en dedans jusqu'à la ceinture qui la retenait, laissant ainsi nu tout le haut du corps, et ils se couvraient de boue la tête et la face (1); les hommes rasaient une partie de leurs cheveux et abattaient les côtés de leur barbe, mais les prêtres laissaient croître leurs cheveux dans le deuil. Partant ensuite de la maison, les femmes couraient la ville en se frappant la poitrine et poussant des sanglots (2). Aux temps les plus reculés, le deuil était marqué par des incisions qu'on se faisait sur différentes parties du corps en signe de désespoir, et même par des brûlures auxquelles on donnait, à ce qu'il paraît, la forme de caractères et de mots (3). Si c'était le roi qui était mort, la ville

(1) L'usage de se barbouiller le visage avec de la boue, dans le deuil, existe encore chez les femmes coptes. Madame la baronne Minutoli, qui a été témoin de la désolation d'une famille dans une circonstance semblable, a consigné ce fait dans les souvenirs de son voyage.

(2) Hérodote, II, 85.

(3) Et *laniatum* pro mortuo ne efficiatis in corporibus vestris, *et*

entière prenait le deuil ; et tant qu'il durait, c'est-à-dire soixante-dix jours, les temples restaient fermés et on faisait des prières publiques. Pour signe extérieur de deuil, hommes et femmes se couvraient la tête de cendres (1), se ceignaient les reins avec une corde, et s'abstenaient de l'usage du vin, de la viande, du raisin, du pain de froment, du bain, et de diverses commodités de la vie.

Après la rentrée dans la maison de ceux qui avaient couru à travers les rues pour faire montre de leur douleur, on portait le défunt au lieu de l'embaumement, où les prêtres, désignés sous le nom de *taricheutes*, c'est-à-dire *saleurs*, le recevaient pour le momifier. Le deuil durait tout le temps que le cadavre restait entre les mains des embaumeurs, ce qui se prolongeait pendant soixante-dix jours; et dans cet intervalle les parents donnaient des repas funèbres, où les convives étaient traités comme aux repas ordinaires, c'est-à-dire, suivant M. Wilkinson, oints de parfums et couronnés de fleurs.

En arrivant dans le lieu des embaumements, le chef des taricheutes montrait aux parents le modèle, en bois peint,

Scripturam inustionis ne faciatis vobis. *Levit*, XIX, 28. La version syriaque fait un tatouage de ces derniers mots : et *scripturas punctorum ne faciatis vobis*. On sait que le tatouage se fait au moyen de quelques aiguilles réunies qu'on plonge dans la couleur, laquelle est déposée sous la peau par des piqûres successives.

Le Samaritain compare les brûlures à un labourage sur la peau : *Incisionem animæ non dabitis in carne vestra, et scripturam exarationis non dabitis vobis*. (*Polyglotte de Walton.*) *Voyez*, sur ces incisions, ce que nous avons dit précédemment, au sujet des incisions que se faisaient les Cariens à la fête de Busiris.

(1) Cette pratique de se couvrir de cendres la tête ou le corps, dans les grandes afflictions, et que nous voyons mentionnée souvent dans la Bible, existe encore dans l'intérieur de l'Afrique, où l'ont retrouvée les frères Leander. A Duke-Town, près de l'île de Fernando-Po, ces voyageurs virent un nègre qui, pour marquer sa douleur de la perte de sa femme, se couvrit le corps de cendres.

des trois espèces d'embaumements qu'on pratiquait, afin qu'ils pussent choisir celui qu'ils voulaient qu'on opérât sur le défunt, suivant la dépense qu'ils se proposaient de faire. Pour les embaumements de la première classe, qui étaient les plus magnifiques, et dont le type était l'embaumement même du corps d'Osiris (1), on commençait par extraire la cervelle au moyen de différents fers recourbés qu'on introduisait par les narines dans la boîte du crâne; et on la remplaçait par une injection de matières balsamiques, qui remplissaient toute la cavité. Le scribe venait ensuite tracer avec de l'encre, sur le flanc gauche du cadavre, une ligne indiquant le point où l'incision devait être faite, et la longueur qu'il fallait lui donner. Cette incision était exécutée par le *parachite* ou opérateur, qui se servait pour cela d'une pierre tranchante; mais comme l'acte de porter une blessure à un corps humain privé de vie était réputé abominable, l'opérateur s'enfuyait aussitôt après l'opération faite, poursuivi, en apparence sans doute, par les embaumeurs, qui le maudissaient et lui jetaient des pierres (2). Le cadavre étant étendu sur un banc dont les pieds et le dossier étaient en forme de jambes et de tête de

(1) Hérodote, II, 87.

(2) Cette circonstance, dont Hérodote ne parle pas, devait être une simple formalité; car il aurait été trop inconséquent de blesser un homme en vie, remplissant un devoir religieux et légal sur un corps privé de vie. Le même Diodore nous apprend, d'ailleurs, que le *scribe*, les *parachites* et les *taricheutes* étaient en grande estime, et qu'ils se trouvaient assimilés en tout aux prêtres, à l'ordre de qui ils appartenaient en effet, puisque l'un des *taricheutes* prononçait une prière sur les entrailles, ce qui était une fonction sacerdotale. Sous les Lagides, la considération accordée aux *taricheutes* aurait déjà diminué considérablement, s'il faut en croire un savant illustre; et au lieu d'avoir leur habitation dans les temples, ils auraient été relégués dans les nécropoles, où une habitation leur était assignée, sans pouvoir en sortir. M. Rossellini, *M. C.*, tome III, renvoie pour ce dernier fait à M. Peyron, *ad pag.* 4, *papy. I, Taurin.*

lion, l'un des *taricheutes*, revêtu du costume symbolique, c'est-à-dire, ayant la tête enfoncée dans un masque figurant une tête de chakal, emblème d'Anubis gardien de l'hémisphère inférieur, plongeait son bras dans le bas-ventre et la poitrine, et en retirait les intestins et les viscères, à l'exception du cœur et des reins, auxquels il ne touchait pas. Ces entrailles, nettoyées et lavées avec du vin de palmier, étaient plongées dans une préparation bitumineuse liquide, et placées dans quatre de ces vases auxquels on a donné le nom de *canopes*, dont le couvercle représentait une tête d'animal différent pour chacun; mais avant de les y enfermer, un des *taricheutes* prononçait, en élevant ces entrailles vers le soleil, une prière conservée par Porphyre, par laquelle le mort, s'adressant à cet astre, affirmait que sa vie avait été exempte de crimes; et que s'il avait péché en quelque chose en mangeant ou en buvant, c'était par cette partie de lui-même maintenant sortie de son corps (1). D'autres fois, ces entrailles étaient enfermées dans un coffret qu'on jetait dans le Nil, suivant Hérodote. On a trouvé en effet des canopes dans certaines tombes, tandis qu'il n'en existe pas dans d'autres, renfermant des momies embaumées avec le plus grand soin.

n. 22 (*). Nous soupçonnerions cependant, malgré les deux respectables autorités que nous venons de citer, qu'il s'agit, dans cette séquestration aux nécropoles, des ministres libitinaires seulement, de ceux qui devaient transporter et placer les momies dans les catacombes, ce qui est pour nous les fossoyeurs. Cette sorte de gens ne saurait faire nombre parmi les embaumeurs, que Diodore présente comme « jouissant de beaucoup de considération, admis *dans l'intérieur du sanctuaire* comme s'ils étaient eux-mêmes consacrés. » Diod. I, 91. Si les *taricheutes* et les *parachites* avaient été relégués dans les nécropoles sans en pouvoir sortir, comment auraient-ils été admis dans les temples, dans l'intérieur même du sanctuaire?

(1) Porphy., *de Abstinentia*.

(*) Era prescrito ai taricheuti di non uscire dell' abitazione che aver dovevano per lege nei Memnonii, nel ricinto delle necropoli, e se talvolta fissato avessero altrove la loro dimora, datasene querela, si costringevano dal prefetto del luogo a ritornar di nuovo nelle case che ad essi erano destinate.

Les cavités thorachique et abdominale étant remplies de myrrhe, de cannelle et d'autres aromates, on y jetait certaines amulettes, souvent en grand nombre, comme scarabées sacrés ou figurines en pierres dures, en émail, en porcelaine, en or ou en argent; et on déposait le corps dans une vaste cuve pleine de saumure de natron, où on le laissait macérer pendant quarante jours (1); on l'en retirait ensuite, et on l'exposait au soleil pour en opérer la dessiccation. Après le temps nécessaire, on le lavait de nouveau, et on l'enveloppait de bandes de coton ou de byssus trempées dans une dissolution bitumineuse. Cette opération consistait dans l'application de bandes étroites qui enveloppaient d'abord chaque doigt, puis chaque membre séparément, par de nombreuses circonvolutions, et qui finissaient par embrasser le corps entier. Plusieurs enveloppes de toile fixées par d'autres bandes recouvraient enfin le tout en manière de maillot, et de façon à faire disparaître toutes les inégalités. Ainsi empaqueté, le corps prenait la forme d'une gaîne. Quant à la face, qui n'était pas soumise au bandage, on la couvrait de morceaux de toile trempés dans la même dissolution, et qu'on forçait de se mouler sur tous les traits par la pression, en augmentant le nombre de ces toiles jusqu'à former sur le vi-

(1) Il est reconnu qu'il y a une erreur dans ce que dit Hérodote, qu'on laissait le corps embaumé pendant soixante-dix jours dans la solution de natron, puisque pour le second embaumement, qui ne consistait que dans ce bain de natron, les soixante-dix jours suffisaient pour détruire presque complétement les chairs, et ne laisser que la peau sur les os. Les opérations de l'embaumement du corps du patriarche Jacob, décrites par la Genèse, montrent que le temps nécessaire pour cette immersion dans le natron était de quarante jours; après cet intervalle il ne faisait que s'y raccornir, ce qu'on cherchait pour les embaumements de la seconde espèce, qui, sans substances aromatiques pour conserver l'intérieur, avaient besoin de cette longue immersion, justifiée par les siècles. M. Passalacqua a remarqué que les momies de cette seconde espèce sont celles qui se sont le mieux conservées. *Catal. des antiq.*, p. 138 et 156, notes.

age un masque épais comme du carton. Quelquefois le corps entier, ou certaines parties, était doré sous les bandages : cette dorure singulière s'étendait même aux animaux sacrés.

L'embaumement de la seconde espèce, bien plus expéditif, ne consistait qu'en une injection, dans le bas-ventre du cadavre, d'huile de cèdre qu'on avait soin d'y retenir, et dont l'action corrosive détruisait, dit-on, les entrailles, qu'on n'était pas obligé ainsi d'en retirer par l'incision (1). Ce cadavre, après être resté soixante-dix jours plongé dans la solution de natron, était enveloppé des bandelettes et remis aux parents. Quant au troisième mode d'embaumement, ou plutôt de momification, celui des pauvres, il se bornait au simple nettoiement des entrailles au moyen de certaines drogues qu'on y injectait, à l'immersion dans le natron, et à la dessiccation.

Dans la disposition des membres par-dessous les bandages, on a remarqué que les hommes et les jeunes enfants avaient assez généralement les bras étendus le long des flancs, et la bouche entr'ouverte ; que les femmes d'un certain âge avaient les leurs croisés sur la poitrine ; et que les bras des jeunes filles, des vierges vraisemblablement, étaient étendus sur le ventre, les mains croisées au-dessous du pubis... Les doigts des momies de femmes et leur cou conservaient les anneaux, bagues, colliers et bijoux qui pendant la vie avaient fait leur parure. On a cru reconnaître aussi que les mains des momies égyptiennes étaient dans une position différente de celles des momies grecques : en général, les premières ont une main étendue, l'autre fermée, et dans cette dernière sont placées des amulettes;

(1) L'incision pour l'extraction des entrailles n'était pas tellement de rigueur pour les embaumements de la première classe, ni tellement négative pour les autres, que M. Passalacqua ne l'ait trouvée sur des momies très-communes, tandis qu'elle n'existait pas sur d'autres momies embaumées avec magnificence. *Catal.*, p. 178.

les mains des momies grecques, pour le plus grand nombre du moins, sont toutes deux ouvertes, et étendues le long des cuisses (1); et une toile peinte, sur laquelle étaient rendus des sujets mythologiques aussi nombreux que variés, recouvrait la momie entière par-dessus toutes les enveloppes (2).

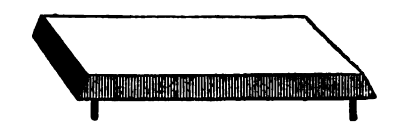
En sortant des mains des embaumeurs, les corps momifiés et complétement enveloppés rentraient dans les mains de la famille, à qui appartenait le soin de la sépulture; mais nous ignorons si quelques cérémonies religieuses n'avaient pas lieu avant cette restitution. Nous considérons comme telle celle que montre la planche 90 du voyage de Champollion, et qui se trouve dans le temple de Phylœ, chambre dite d'Osiris. Sur le tableau qu'offre cette planche, lequel est partagé en trois registres, on voit au milieu du registre le plus bas une momie d'homme déposée sur une espèce d'estrade, le long de laquelle sont rangés vingt-huit cierges allumés : ce nombre de vingt-huit, égal au nombre des jours d'une révolution lunaire, indique assez qu'il s'agit ici d'une cérémonie religieuse, ce que confirme encore un prêtre placé aux pieds de la momie, qu'il purifie au moyen de l'eau du Nil lancée par-dessus la tête du défunt.

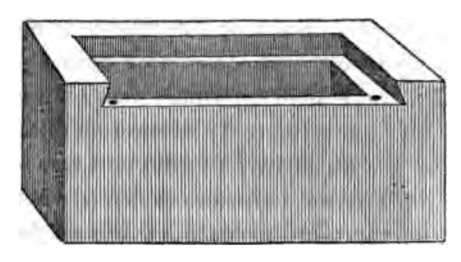
(1) *Catal.*, p. 180. Quoique cette disposition fût la plus générale, elle souffrait cependant quelques exceptions. M. Passalacqua a vu la momie d'une jeune femme qui paraissait avoir été d'une grande beauté, et dont la parure était des plus riches, avec les deux bras placés de manière à imiter l'attitude de la Vénus de Médicis : cette momie était évidemment grecque. *Ibidem*, p. 158.

(2) Une momie appartenant au voyageur français M. Caillaud, développée en 1823, présente une masse totale de 380 mètres de bandes de deux et trois pouces de largeur, et un ensemble de 250 à 300 mètres carrés de toile de différentes qualités. La circonférence de la tête, par-dessus tous les bandages, était d'un mètre 38 c.; et le poids de la momie ainsi enveloppée s'élevait à 106 kilogrammes. Caillaud, *Voyage à Méroé*, tome IV; voyez aussi *Observat. crit. sur l'Objet des Représ. zodiacales*, par M. Letronne, p. 44 et suiv.

La première attention des parents, après avoir reçu le cadavre embaumé, était de se pourvoir d'un cercueil. Ce cercueil se composait quelquefois, pour les personnes de très-haut rang, de deux, trois et même jusqu'à quatre bières concentriques : celles-ci étaient rectangulaires; les cercueils simples prenaient la forme de la momie elle-même, qui s'y trouvait placée comme dans un étui. Les momies ordinaires étaient enfermées dans un épais cartonnage fabriqué de morceaux de toile ou de vieux papyrus collés les uns sur les autres, s'appliquant exactement sur le corps, dont il imitait la forme, et derrière lequel il était lacé. Ce cartonnage ainsi préparé, et couvert de peintures généralement plus soignées pour les momies des femmes que pour celles des hommes (1), était placé quelquefois dans un étui de bois de sycomore sculpté. Les bières de forme quadrangulaire étaient réservées aux personnes du plus haut rang; et, aux grandes dimensions que présentent les sarcophages en pierre des pharaons, on peut juger que ces momies royales étaient renfermées dans plusieurs de ces coffres concentriques, avant d'être scellées dans l'arche lapidaire. Ces grands sarcophages royaux, fabriqués des pierres les plus dures, granit et porphyre, offraient quelquefois sur leur couvercle l'image en relief du défunt; et M. Wilkinson a vu un roi thébain sculpté ainsi, avec un relief de neuf pouces anglais, ou 0,228 m. Ces sarcophages étaient d'une forme très-simple dans la plus haute antiquité, comme dans les pyramides; et leur couvercle glissait quelquefois dans une coulisse en biseau, comme celui dont nous reproduisons la figure d'après M. N. L'hôte, qui en remarque la vivacité des arêtes et la parfaite exécution.

(1) Tout le matériel de l'ensevelissement était préparé dans le même local que celui de la momification, par des ouvriers attachés à l'atelier d'embaumement; on en voit tous les détails dans certaines peintures de tombeaux décrites par M. Rossellini.





Le couvercle introduit dans cette double rainure était retenu par des boulons mobiles à tête perdue, qui une fois introduits ne pouvaient plus être retirés. Les cercueils en bois étaient généralement clos de toutes parts; quelquefois cependant on laissait un panneau ouvert sur les côtés, pour apercevoir la tête de la momie à travers cette espèce de fenêtre (1). Les tombes, soit générales, soit particulières, étaient toujours à l'ouest des habitations, et creusées dans le flanc de la chaîne libyque. A l'époque où le Nil débordé couvrait la campagne, les funérailles se faisaient au moyen des baris ou barques sacrées, qui transportaient les cadavres et le cortége funèbre aux hypogées. Des barques semblables y transportaient en tout temps les morts des villes assises sur la rive droite du fleuve. Ces barques sacrées appartenaient aux temples, et c'étaient des individus de la dernière catégorie de l'ordre sacerdotal qui en faisaient le service, puisqu'on y voit des rameurs avec la tête rasée. Les planches 83 à 86 de l'atlas de l'ouvrage de M. Wilkinson sur les mœurs et usages des anciens Égyptiens, représentent l'ensemble de divers convois funéraires, dont on ne voit que des parties détachées

(1) Wilkinson, *Manners and customs*, V, p. 421.

s les grands atlas de Rossellini et de Champollion. La
nière de ces processions funéraires est celle d'un scribe
al, et par conséquent d'un très-haut personnage,
bablement appartenant à une famille de pharaons.
itre registres comprennent les différentes scènes de ces
èques. A l'extrémité droite du plus bas registre, huit
nes parvenues à l'entrée de la tombe, ainsi que le mon-
t les autres tableaux, se lamentent accroupies sur leurs
ns. Devant elles un personnage laïque, scribe sans
:e, couvert de la peau de panthère, tenant de sa main
te un vase à brûler de l'encens, fait une offrande de
:s et de viandes, sur lesquels il répand l'eau contenue
s un vase allongé. Trois barques sur un seul rang vien-
: ensuite, précédant deux baris sacrées que suivent trois
es barques aussi sur un seul rang : toutes ces barques
issent être fictives, puisqu'il n'y a pas d'eau figurée
e chemin qu'elles ont dû parcourir, et qu'elles se trou-
sur la même ligne que les tables sur lesquelles on a
osé les offrandes. Derrière ces mêmes barques, un
nd scribe, d'une condition ou d'un rang moins élevé
le premier, puisqu'il n'a pas la peau de panthère, fait
ement une offrande des mêmes comestibles et d'en-
. A la suite de ces premières scènes, on voit, au re-
'e qui les surmonte, une longue suite de scribes ordi-
es et d'employés de l'administration royale, chargés
'randes de différentes sortes, parmi lesquelles on remar-
un veau qu'un de ces hommes conduit avec une corde.
itres personnes du même rang portent divers meubles
seront enfermés dans le tombeau, et parmi lesquels on
ngue un flabellum, deux peaux de panthère, un lit,
fauteuils, des coffres de différente forme, le char de
re de cet officier, deux grands carquois. Derrière le
porté sur les épaules de ces personnages on en voit
econd, attelé de deux chevaux. Au troisième registre
ontinue le transport des meubles; après quoi viennent

des individus, toujours de la même qualité, portant divers emblèmes et figurines comme on en trouve dans les tombeaux, et même le simulacre d'une bari traînée par des individus dont la figure a disparu; enfin, au registre supérieur, qui indique la portion la plus éloignée du cortége funèbre, quatre personnages laïques, intercalés entre quatre prêtres reconnaissables à leur tête rasée, portent, suspendues aux extrémités du joug ordinaire des portefaix, des caisses carrées remplies de verdure, et des vases allongés. Un groupe de huit femmes, dont quatre ont les cheveux retenus par une *vitta* appliquée sur le front, toutes vêtues d'une tunique blanche prenant sous le sein, se tournant vers la queue du convoi, se livrent à des lamentations. Quatre individus marchent ensuite, tirant un traîneau sur lequel se trouve une masse teinte en bleu, que nous ne saurions qualifier; et derrière eux marchent deux prêtres, mêlés avec quatre personnages à tête non rasée (1). Der-

(1) Les scribes appartenaient par leur naissance à la caste sacerdotale, sans être prêtres eux-mêmes, c'est-à-dire, sans avoir le droit d'exercer aucune fonction du culte, ce qui appartenait exclusivement à un nombre de membres de cette caste proportionné aux besoins des temples, et chez qui ces fonctions étaient héréditaires. Nous avons dit plus haut que cette première caste, à raison de son aptitude et de son instruction, était appelée à occuper les principales charges de la magistrature et de l'administration. Une hiérarchie existait alors, comme aujourd'hui, dans ces charges; et il y avait par conséquent de hauts et de moindres emplois. Nous voyons dans le convoi funéraire du scribe royal ou basilico-grammate, titre qui était donné aux fils des pharaons, des fonctions attribuées aux pastophores remplies par des individus portant leurs cheveux, et qui par conséquent n'étaient pas reçus prêtres : ce sont sans doute des scribes ordinaires, ou des membres de la caste sacerdotale appartenant aux bas emplois de l'administration. Il semblerait, d'après cela, qu'il suffisait d'appartenir à la classe du sacerdoce pour être apte à remplir certaines fonctions qui, réservées aux ministres des temples dans les circonstances ordinaires, n'appartenaient pas cependant aux grands actes du culte. Il semblerait aussi que les membres de la caste qui étaient reçus prêtres étaient seuls astreints, comme devant

rière tous ceux-ci paraît un haut fonctionnaire couvert de la peau de panthère, et tenant à la main une massue de guerre. Quatre génisses blanches tachetées de noir, attelées de front à un même joug, s'avancent derrière ce haut fonctionnaire, tirant, aidées par sept hommes tenant une corde attachée au traîneau, ce même traîneau, sur lequel est placée la grande bari, dont la chambre, exactement fermée, renferme la momie princière. La pompe funèbre se termine par un groupe de douze personnages, scribes sans doute aussi, d'une condition ou d'un grade élevé, vêtus d'un manteau blanc passant par-dessus l'épaule gauche seulement, et laissant le bras droit entièrement découvert; lequel manteau couvre une tunique très-fine à manches courtes et étroites, avec une sorte de pantalon serré descendant, comme le manteau, jusqu'à la cheville du pied, et dont quatre s'appuient sur la longue canne qu'on leur voit sous le bras dans certains tableaux, quand ils comptent devant le pharaon les mains coupées aux ennemis.

Le second convoi funéraire dessiné en entier par M. Wilkinson, moins considérable que celui du personnage royal que nous venons de décrire, offre, de son côté, certains détails pleins d'intérêt. A l'entrée d'une catacombe, où deux momies sont encore déposées à la porte, un prêtre, avec la peau de panthère agrafée sur l'épaule gauche, offre l'encens et fait des libations, pendant qu'à ses pieds

approcher de la divinité, aux soins minutieux de propreté dont parlent les écrivains grecs, et d'avoir par conséquent la tête rasée; et c'est là vraisemblablement ce qui, dans le tableau dont nous parlons, établit la différence entre les *prêtres* ayant la tête rasée, et les *scribes* portant leurs cheveux, bien qu'appartenant les uns et les autres à la même classe de la population. A l'avénement d'un pharaon au trône, l'assemblée des prêtres décernait au nouveau monarque un culte, et lui donnait des prêtres pour desservir ses autels : ces nouveaux prêtres pouvaient être pris parmi les membres de la caste qui ne l'étaient pas, et c'est alors, sans doute, que ceux-ci payaient ce droit télestique dont parle la pierre de Rosette.

une femme se traîne à terre avec les signes d'une vive douleur. Derrière ce prêtre, un groupe nombreux d'amis et de parents mêlés de quelques prêtres, les femmes devant, les hommes derrière, se livrent à la plus grande affliction à la vue de l'asile qui va leur ravir à jamais celui qu'ils accompagnent. Deux hommes, que leur attitude calme, au milieu de ces scènes de désolation, montre comme étrangers au cortége, et qui sont peut-être des libitinaires, sont vêtus d'une tunique blanche prenant sous le sein, passant sur l'épaule gauche et sous l'aisselle droite, pour laisser le bras droit entièrement nu et libre. Derrière ces deux hommes, dont les cheveux sont arrêtés derrière la tête par une bandelette blanche et rouge, s'avance une troupe de femmes dont la complète nudité atteste l'indigence, et qui paraissent être, suivant une conjecture très-probable de M. Rossellini, des espèces de *præficæ* qui accompagnent le mort pour obtenir quelque aumône, ainsi que l'usage s'en conserve encore en Égypte, et qui poussent des cris qu'elles interrompent par un battement de la main sur leur bouche, comme le font encore les Égyptiennes de nos jours. Ces femmes traînent avec elles leurs enfants, les plus grands marchant à côté de leur mère, les plus petits placés dans un tablier, seule pièce de vêtement de ces femmes. L'enfant assis dans ce tablier, dont les bouts inférieurs, relevés, sont noués derrière le dos de la mère, a la face tournée du côté du sein et les jambes pendantes hors du tablier, pendant que la toile le soutient par le dos (1). Derrière ces pleureuses d'office paraissent six barques, formant tout le convoi. Tandis que les personnes dont nous parlons vont à pied sur la chaussée, les barques voguent sur l'eau, ce qui semble indiquer que ces obsèques ont lieu pendant l'inondation. Sur les deux

(1) Dans un tombeau de Kourna, on voit des négresses porter leurs enfants dans un grand panier suspendu derrière leur dos, au moyen d'une large sangle passant sur le haut de leur tête.

premières de ces barques sont les porteurs des meubles et offrandes qui doivent être placés dans le tombeau. Derrière celles-ci se trouve une petite *bari* dont les rameurs sont des prêtres, et qui est chargée de certaines offrandes entourées de rameaux de *persea ;* puis viennent deux grandes barques du genre des *thalamègues*, du centre desquelles s'élève un pavillon, sur le toit ou couvert duquel sont placés debout des parents et des amis, dans l'attitude de la plus vive douleur : sur l'une de ces barques sont les hommes, sur l'autre les femmes; celles-ci les cheveux en désordre, trois vêtues de leur robe, les autres ayant la leur descendue sous le sein, toutes d'un dessin plein d'expression et de vérité. La bari portant la momie vient la dernière. Au milieu de cette bari-corbillard, à l'avant de laquelle est peint l'œil d'Osiris, s'élève un *naos,* ou espèce de tabernacle orné de tiges de lotus, sous lequel on voit la momie debout, à l'arrière et contre la cloison. Un prêtre, dont le costume ne diffère pas de celui des rameurs des baris sacrées, séparé du tabernacle par un petit autel, présente de l'encens au défunt, pendant que six femmes échevelées, trois debout et trois à genoux, placées dans l'intérieur du naos avec la momie, s'abandonnent à leur désespoir.

Quelques autres circonstances relatives aux funérailles se montrent sur d'autres tableaux : ainsi, on voit un prêtre d'Anubis, portant le masque symbolique de cette divinité, dresser la momie dans sa caisse, à l'entrée de l'hypogée, et cette momie recevoir une purification faite avec de l'eau et de l'huile répandues sur sa tête (1); un prêtre, couvert du manteau jeté par-dessus l'épaule gauche, et de couleur de café au lait, pose sur la tête de la momie un cône blanc et rouge, emblème funéraire. Sur un autre tableau, représentant peut-être les funérailles d'un prêtre, des prêtres

(1) Wilkinson, *Manners and customs.*

en grand nombre marchent entre des branches de palmier fichées en terre sur le passage du convoi. Dans un autre endroit un personnage, qui n'est pas de la classe sacerdotale purifie la momie, en lançant par-dessus sa tête l'eau contenue dans un grand vase; et ce qu'il y a de particulier, c'est que ce purificateur tient sur son bras une serviette: à côté de lui un autre individu tient à la main le manuscrit funéraire qui sera déposé dans l'étui de la momie (1).

Les cercueils étaient déposés dans les catacombes générales, ou dans des tombes particulières creusées dans le roc; et les parois de ces tombeaux étaient couvertes de bas-reliefs représentant des scènes religieuses ou des tableaux de la vie civile, empruntés ordinairement à la position sociale de celui pour qui le sépulcre était préparé. Une de ces chambres sépulcrales découverte intacte par un voyageur italien, M. S. Passalacqua, et renfermant la momie d'un prêtre d'Amoun, nommé Mandouftep, a fait connaître ce qu'on enfermait avec le mort, et comment ces objets étaient disposés autour du cercueil. Cette chambre, creusée dans le roc à 3m893 au-dessous du sol, sur l'une des faces d'un puits carré, avait quatre pieds de hauteur, cinq et demi de largeur et neuf de profondeur. Un triple cercueil rectangulaire, dont le couvercle touchait presque au plafond, occupait le milieu de cette cavité, ayant à droite une tête naturelle de bœuf posée de face, quatre grands vases de terre, deux bâtons, les os de l'épaule droite du bœuf sacrifié sans doute en faveur du mort, deux grands plats de terre l'un sur l'autre, remplis de petits gâteaux d'une pâte noirâtre, déposés sur des rameaux de sycomore encore garnis de leurs feuilles; un troisième plat garni de la même manière, placé plus en avant, et, dans l'intervalle, une statuette de femme peinte, en bois de sycomore, représentée debout, tenant d'une main

(1) Wilkinson, *Manners and customs*.

un vase oblong, et de l'autre soutenant sur sa tête un grand vase dans lequel on voit l'offrande de l'épaule de bœuf; au côté opposé se trouvait une seconde statuette, semblable à la première quant aux signes de deuil, c'est-à-dire, ayant sa robe abaissée jusqu'à la ceinture soutenue par des bretelles, avec des traces de boue sur le front: comme l'autre, celle-ci portait un grand vase sur la tête, et un vase allongé dans une main; mais à son bras gauche était suspendu un simulacre de miroir, enveloppé d'un morceau de la peau du bœuf immolé (1). Plus grande que la précédente, cette statuette paraissait représenter la femme du défunt, pendant que la seconde serait sa fille. Cette dernière figure était placée entre deux barques en bois de sycomore, sculptées et peintes, et munies de leurs agrès, avec des figurines à bord pour les manœuvrer; enfin, au fond de la chambre, entre la paroi du caveau et le cercueil, on avait déposé le chevet en bois du défunt (2). Tels étaient les embaumements des personnes du plus haut rang, et les sépulcres particuliers pour ceux qui avaient les moyens et le droit d'en faire la dépense (3).

(1) Serait-ce aux Égyptiens que remonterait l'usage de voiler les glaces et miroirs des appartements où se trouve un mort? Les deux statuettes de ce tombeau, qui paraissent indiquer la femme et la fille du prêtre Amenoftep, diffèrent par la taille et par leur toilette. La mère portait une robe peinte, avec des rangées d'écailles rouges et vertes, ainsi qu'on en voit sur les robes des déesses et des reines, dans les tombes de Thèbes; à ses bras et à ses jambes elle portait de riches bracelets, et ses pieds étaient chaussés de sandales; la fille, au contraire, était nu-pieds, sa robe était blanche, et ses bracelets très-simples.

(2) On sait que pour chevet quelques peuples anciens, les Égyptiens entre autres, usaient d'un instrument de bois dont la partie supérieure présentait une concavité qui supportait la tête. Des chevets semblables ont été trouvés en Amérique et dans quelques îles de l'Océanie.

(3) Hérodote (II, 86) et Diodore (I, 92) parlent des momies que certains particuliers riches gardaient dans leurs maisons, afin d'avoir

Dans les catacombes publiques se trouvaient aussi des chambres sépulcrales particulières pour les personnes riches qui, sans avoir droit à des tombes particulières, ne voulaient pas être confondues dans la foule. Des stèles en pierre ou en bois, sculptées et peintes, déposées auprès des cercueils (1), indiquaient par leurs inscriptions le nom et la qualité du mort. Les dessins de ces stèles représentent les parents offrant des présents aux dieux, et les implorant en faveur du défunt. La matière ordinaire de ces offrandes funèbres était « l'encens, les parfums, les libations, le pain, le vin, des œufs, des oies, du lait, et « tous les autres biens purs, » ainsi que s'expriment les inscriptions gravées dans les tombeaux, au-dessus de ces offrandes (2). A ces objets il faut ajouter encore les oignons, qu'on offrait en paquets artistement disposés en manière de cloches, ainsi que le montre M. Wilkinson.

On a constaté que les momies d'enfants sont très-rares, surtout celles du premier âge; il serait difficile d'assigner une cause à cette rareté. Abd-Allatif parle d'un petit enfant qu'on trouva dans un tombeau au voisinage des Pyramides, conservé dans une jarre de miel parfaitement scellée. Le corps avait encore sa fraîcheur, et il portait sur lui quelques bijoux et de riches ornements.

Un précepte religieux faisait accorder l'embaumement le plus précieux à tout individu, quelle que fût sa condition, qui avait péri dans le Nil, ou sous la dent d'un crocodile; et c'était la ville ou le bourg sur le terroir du-

toujours présents les traits de leurs ancêtres. Ces momies étaient placées debout contre les parois de la salle qui leur était destinée.

(1) M. Passalacqua remarque que les stèles sont plus fréquentes à Memphis qu'à Thèbes, et qu'elles y sont plus belles et en pierre, tandis que celles de Thèbes ne sont qu'en bois peint. En revanche, on trouve à Thèbes, sur les momies, des manuscrits funéraires, dont pas un seul ne se présente sur les momies de Memphis.

(2) Rossellini, *Monum. dell' Egito; M. c.* III.

quel avait été trouvé le cadavre qui devait en supporter la dépense : aux prêtres du Nil, c'est-à-dire sans doute d'Osiris, appartenait l'obligation de le déposer dans les catacombes. Maîtres de l'Égypte, les Grecs ajoutèrent, pour leurs propres morts, aux usages funéraires des Égyptiens quelques usages tirés du rit de leur pays; et c'est à cela peut-être qu'est due la bizarre coutume de poser des plaques d'or sur les yeux et sur la bouche des momies.

Une remarque, qui appartient aux savants de l'expédition française en Égypte, constate que les momies de Memphis sont généralement inférieures en beauté à celles de Thèbes. Plus mal préparées que celles-ci, aucune, sur le grand nombre de celles qu'on a eu l'occasion d'examiner, ne peut être mise en parallèle avec celles que contiennent les hypogées de la Thébaïde. Les bandelettes de toile, plus grossières, sont disposées sans art; les enveloppes, les caisses, les étuis, sont mal exécutés; enfin, sur aucune on n'a pu découvrir de ces rituels funéraires sur papyrus, comme en possèdent les momies de la partie supérieure de l'Égypte. M. Jomard, à qui nous empruntons cette remarque, suppose que les plus belles momies de Memphis ont été cachées avec plus de soin que les autres; mais depuis tant de siècles que la cupidité fait fouiller ces montagnes, il serait bien étonnant qu'on n'eût pas découvert ces catacombes, quand tant de riches sépulcres existent auprès des pyramides. Nous attribuons, nous, à une tout autre cause cette différence, qui ne nous étonne pas.

Nous avons dit plus haut que si le système des embaumements remonte à une époque antérieure à l'existence des Égyptiens, le perfectionnement de cet art et le luxe qu'on y déployait devaient être reconnus pour une innovation de ce peuple. Ce perfectionnement est encore l'un des faits qui nous paraissent ne pas remonter au delà de la dix-neu-

vième dynastie, et être un des résultats des conquêtes des derniers pharaons de la dix-huitième hors de l'Égypte, et surtout en Arabie. L'histoire sainte, nous venons de le dire, rapporte avec détail tout ce qui se passa à la mort de Jacob, père de celui que le pharaon avait fait son second sur l'Égypte, et à qui, pour signe de la puissance sans bornes qu'il remettait en ses mains, il avait abandonné son sceau royal. D'après ces circonstances historiques, si un embaumement dut être fait avec soin et magnificence, ce fut, sans contredit, celui de ce patriarche. Moïse, qui se complaît à rapporter les honneurs presque royaux que le pharaon fit rendre à ce chef de son peuple par les Égyptiens mêmes; qui parle du deuil général qui eut lieu à cette occasion; qui nous apprend que toute la maison du pharaon, tous les anciens du pays, avec des chariots de guerre, des chevaux et une foule considérable de peuple, accompagnèrent le cercueil jusqu'à la vallée de Mamré, dans la terre de Chanaam, aurait-il oublié de nous citer l'embaumement de luxe, si l'usage en avait déjà existé de son temps, s'il y avait eu alors une différence bien tranchée entre les modes d'embaumement? Son silence semble donc prouver qu'il n'existait encore alors, entre la momification des plus hauts personnages et des plus basses conditions, d'autre distinction que celle, probable, de la finesse des enveloppes et de la richesse des cercueils. En considérant ensuite que le modèle en bois de l'embaumement le plus précieux, sous la seconde période, offrait l'image d'Osiris, c'est-à-dire que ce mode d'embaumement était le même que celui qui avait été pratiqué pour la première fois avec autant de somptuosité apparemment, et avec des aromates étrangers au sol de l'Égypte, et qu'on tirait sans doute de l'Arabie, sur le corps d'Osiris dégagé de son mythe, ou autrement de Sésostris, puisque mythiquement le corps d'Osiris ayant été dépecé en quatorze lambeaux n'avait pu être embaumé, nous reconnaissons que l'origine de ces riches et magnifi-

ques momifications fut postérieure en effet à la sortie des Israélites de l'Égypte, et qu'elle appartenait uniquement, par conséquent, à la seconde époque. Or, la période la plus brillante pour Memphis avait été incontestablement celle où cette ville fut capitale de l'Égypte ; et cette période avait précédé de vingt-trois siècles l'invasion des Hykshos, sous la domination de l'un desquels s'accomplirent les destinées de Joseph. Voilà, selon nous, et suivant les raisons qui semblent les plus plausibles, la cause par laquelle les momies de Memphis sont, par leur préparation, fort au-dessous de celles de Thèbes (1). Par esprit religieux on avait conservé peut-être dans tous les temps, à Memphis, la simplicité primitive dans les embaumements. Quant aux personnes de haut rang, de la seconde époque, qu'on voulait faire jouir d'un embaumement de luxe, leur cadavre était envoyé sans doute à Thèbes, où il est constant qu'on recevait des morts étrangers (2).

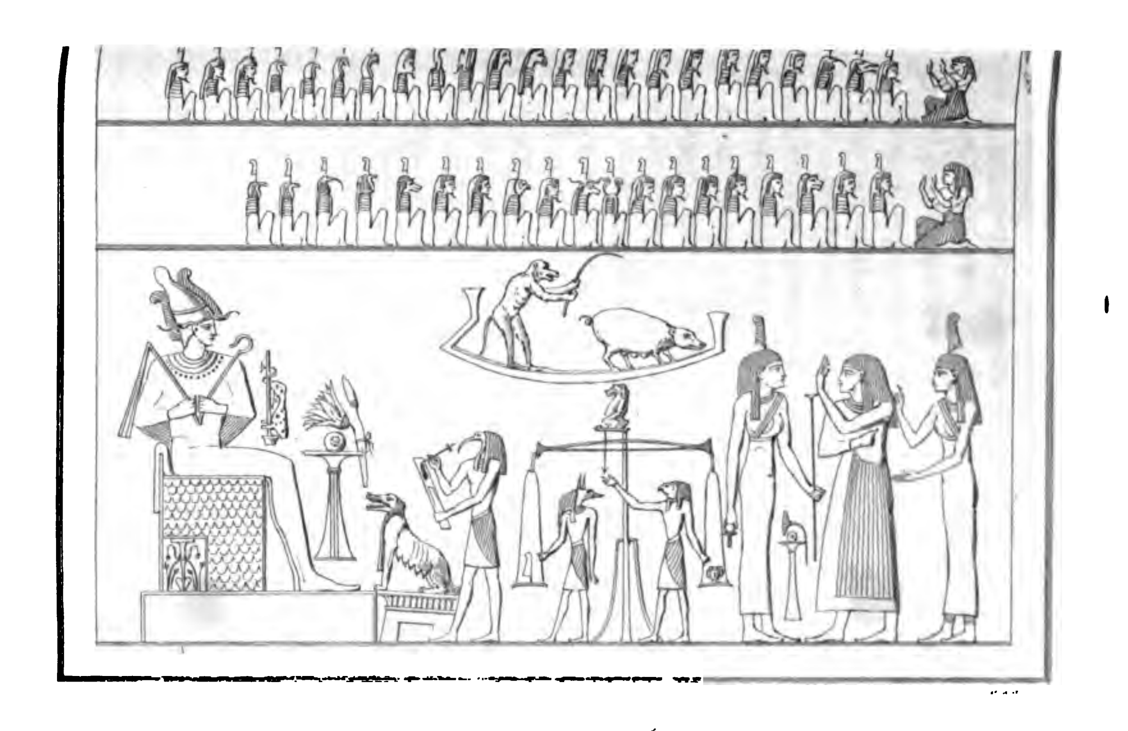
Les peintures des différents tombeaux, comme celles qui ornent le haut des rituels funéraires, espèce de livres de prières qu'on plaçait soit directement sur le cadavre même, soit entre ses enveloppes, ou bien dans l'intérieur de statuettes en bois de sycomore représentant Osiris et posees debout à côté du cercueil, offrent des scènes relatives à l'état de l'âme après la mort, et nous initient dans cette partie de la psychologie de l'Égypte. L'âme, figurée par le personnage défunt, vêtu de blanc, est trans-

(1) Les momies d'ibis de Memphis sont aussi plus mal préparées que celles de Thèbes : dans cette dernière ville on les trouve fermes et solides, avec tout leur plumage, dont les couleurs sont bien conservées; tandis qu'à Memphis les membres de la commission d'Égypte ont dû ouvrir plus de deux cents pots pour obtenir une douzaine de momies solides. *Ibidem, tome II.* C'est encore parce que les momies de Thèbes purent être embaumées avec des aromates plus précieux.

(2) Passalacqua, p. 129, note 2.

portée dans l'*amenti* ou l'occident, et adresse des prièr aux génies des huit régions d'Hermès, aux génies de l'rient, aux oiseaux sacrés, et généralement à toutes l divinités qui présidaient au passage de la région inferna Parvenue devant Osiris, juge suprême de l'amenti, e trouve ce dieu sur son trône, entouré de quarante-de juges, dont chacun l'examine sur un vice particuli Une balance placée devant la déesse Thmeï, la Thén des Grecs, emblème de la justice et de la vérité, reç dans une de ses coupes les bonnes actions du défur symbolisées par la figure de Thmeï elle-même; lesquel ont pour contre-poids, dans l'autre coupe, ses mauvais actions, symbolisées par un vase d'argile, probableme celui dans lequel on enfermait les entrailles, causes pre mières des péchés. Le dieu Horus examine avec attentio l'aplomb de la balance, et Thoth inscrit sur une tablett le résultat de ce pesage, qui décide des peines ou de récompenses réservées à cette âme (1). Parmi les vice punissables, il est curieux de trouver, sur des peintur des tombes royales, les péchés capitaux que la loi chr tienne condamne : des inscriptions indiquent la gourma dise, la luxure, la paresse, etc. Les âmes innocent vont au séjour *de la joie du cœur*, aux *champs de la v rité;* elles vont se baigner et se repaître de délices da l'eau céleste. Les âmes coupables, au contraire, parco rant les zones infernales que visite le soleil, y éprouve des châtiments divers : les unes sont liées à des poteau

(1) Quand un coupable est présenté devant Phré, on lit près lui une inscription hiéroglyphique en ces mots : « Les réprouvés « voient pas ce Dieu grand; leurs yeux ne jouissent pas des rayo « de son disque; leur âme n'est pas illustrée sur la terre; ils n'e « tendent pas les paroles de ce dieu grand, qui domine en géa « sur leur orbite. » A côté des âmes pures on lit : « Ce Dieu grar « leur parle; elles aussi parlent à lui, dont la gloire les rend illu « tres dans leur orbite. » *Rossellini.*



Seelengericht — Jugement de l'Âme. — Душевный приговоръ

autres sont suspendues la tête en bas; celles-ci, les
ins attachées derrière le dos, traînent leur cœur arraché
leur poitrine; celles-là sont jetées dans de grandes
udières; en un mot, tous les genres de supplices y
t représentés pour effrayer les vivants, et les retenir
s la pratique du bien par la terreur des peines d'une au-
vie. Ces récompenses et ces châtiments de l'âme, après
ıort, semblent en opposition avec le silence absolu de
ïse sur toute rémunération ou sur toute peine à rece-
r dans une autre vie; et pourtant, peut-on croire que
égislateur eût omis de parler d'un dogme d'une aussi
te importance, s'il avait été connu de son temps? Il est
ɔossible cependant qu'une doctrine quelconque sur l'é-
de l'âme après la mort n'ait pas existé en Égypte sous
ɔremière période, car le principe de l'immortalité de
ne était de dogme alors comme plus tard. Moïse au-
-il cru n'en devoir pas parler à des gens qui le savaient
si bien que lui? On ne saurait l'admettre : le législateur
ne garde pas le silence sur des points de doctrine
ıporelle très-connus aussi de tous, ne pouvait se taire
les points de doctrine éternelle qui intéressaient l'ave-
de l'âme. Le livre qui parlait d'un dogme aussi capi-
se perdit-il de très-bonne heure, comme ces livres des
tes et des *Victoires du Seigneur,* que nous voyons cités
ıs les livres qui nous restent? C'est ce que nous sommes
s-porté à croire, et ce qui peut seul expliquer un
nce inqualifiable, et que le grand législateur ne pou-
t pas avoir gardé.

Les peines et les châtiments infligés à l'âme du coupable
ès sa mort pouvaient périmer, à ce qu'il semble, après
laps de trois mille ans; et on pourrait supposer peut-
e que c'est là le principe qui portait à retenir l'âme le
s longtemps possible auprès du corps, au moyen de
nbaumement. Mais cette doctrine, si elle a existé, et
serait venue des antédiluviens, subit de grandes mo-

difications lors de l'invasion de la doctrine de la métempsycose (1).

A l'époque assez tardive où ces dernières idées furent accueillies par le sacerdoce égyptien, on dut établir en principe que l'âme du méchant ne peut jamais échapper au châtiment, et que pour sa purification elle pouvait être arrachée au corps qu'elle avait souillé. Ce principe renversant en entier l'ancienne doctrine psychologique, il fallut admettre que toutes les âmes étaient passibles du déplacement d'auprès de leur corps après un certain temps, quand elles n'en étaient pas enlevées dès la mort, à raison des crimes qu'avait commis l'être qu'elles animaient. Une conséquence de ce principe fut d'établir un ordre de transmigrations pour chacune des âmes, transmigrations inévitables, et auxquelles toutes étaient soumises avant d'arriver à animer l'homme. Cette succession de transmigrations nous est tracée par les livres hermétiques. L'âme commençait par entrer dans le corps d'un reptile; de là elle passait dans le corps d'un animal aquatique, d'où elle entrait dans un animal terrestre : en sortant du corps de l'animal terrestre elle arrivait au corps d'un oiseau, et c'est du corps de ces volatiles qu'elle parvenait enfin dans celui de l'homme. Cette marche de la transmigration des âmes était, comme on voit, combinée sur la marche de la création des espèces animales suivant la cosmogonie. En quit-

(1) Les modernes ont reconnu que le mot *métempsycose* n'exprime pas exactement les migrations de l'âme après la mort, et ils lui ont substitué le mot *metensomatose*, qui rend mieux l'idée. Mais puisque l'antiquité tout entière, qui admettait cette doctrine, s'est toujours servie et contentée de ce mot, tout impropre qu'il paraît, pourquoi serions-nous plus difficiles qu'elle, quand cette doctrine n'existe plus? Changer des mots universellement reçus par ceux qui professaient la religion dont ces mots font partie, c'est s'exposer soi-même à des méprises; et puisque l'idée est fixée par le mot *métempsycose,* tout irrégulier qu'il semble, nous croyons devoir le maintenir.

tant le corps de l'homme, l'âme était conduite par Thoth dans la sphère de la lune, où elle trouvait le roi des âmes, qui de là présidait aux huit régions situées au-dessous des quatre régions de la terre. De cette sphère, cette âme entrait dans le corps d'un génie, et ensuite dans le chœur des dieux, ce qui était le terme du bonheur auquel elle pouvait atteindre. Mais l'âme qui sortant du corps humain avait été reconnue coupable par les juges de l'amenti n'obtenait pas la faveur de monter à la sphère de la lune; elle recommençait au contraire la série des migrations, en rentrant dans le corps d'un reptile. Pour ces âmes coupables, ce renouvellement de migrations devait se répéter trois fois dans la période de trois mille ans; et c'est sans doute après ce terme que, si elle ne s'était pas réformée, elle était soumise aux tortures dont les peintures de quelques monuments nous présentent l'image, point par lequel la doctrine nouvelle rentrait dans la doctrine ancienne.

Les rituels funéraires placés dans les cercueils contiennent différentes prières adressées aux divinités, pour les rendre propices à l'âme du défunt : nous donnerons une idée de ces prières, en transcrivant le début du papyrus qui accompagnait la belle momie de M. Caillaud. Après le titre et l'indication généalogique du défunt, commençait la prière en ces termes : « Grand est le dieu Ré par ses dominations; grand est Atmou par ses productions; grand « est Osiris-*Pethemp-Amentès* (habitant de l'occident) par « son sceptre de Pas-sou-Ré. Soyez-lui propice, ô vous « qui gardez les portes de la contrée occidentale; vous les « deux gardiens des mères divines de la demeure de *Siou* « (c'est-à-dire, des étoiles, des âmes ou esprits); vous gar-« diens des portes de la demeure divine où sont les lotus, « l'eau et la bari divine! Sois-lui propice, toi Anubis, fils « d'Osiris, gardien des portes des deux divins générateurs « de la demeure de Siou! Soyez-lui favorables, vous dieux « des régions de *Matos*, assistants d'Osiris, assistants de la

« demeure de *Oskh*, des deux divines vérités dans les « champs de *Oen-Ro* (les champs Élysées des mythes égyp- « tiens) ! Sois-lui favorable, déesse Hathor, qui es la déesse « Neith dans la contrée orientale, et la déesse Smé dans les « lotus et les eaux... de la contrée occidentale (1) ! Soyez- « lui propices, vous, dieux de la demeure de Siou, votre « domaine ! Soyez-lui propices, dieux qui veillez auprès « d'Osiris ! Il est grand, votre père le Soleil ! l'épervier du « monde qui vous a manifestés avec lui dans la demeure de « *Sop!* Grand est Horus, le fils d'Isis, le fils d'Osiris, qui « est sur..., sa demeure à toujours ! Grand est Hor-Oeri, « seigneur des esprits solaires, l'œil bienfaisant du So- « leil, etc. (2). » Dans quelques-uns de ces rituels, restitués en entier par Champollion au moyen des nombreux exemplaires qu'il a été à même d'en voir, et en en comparant les différentes parties fragmentées, on trouve une curieuse formule d'invocation, qui fait connaître les divinités sous la garde desquelles étaient placées les différentes parties du corps ; la voici : « Sa chevelure appartient à *Pé-mou* (le Nil « céleste) ; ses oreilles, au dieu *Macedo* (gardien des tropi- « ques) ; sa tempe gauche, à l'esprit vivant dans le soleil ; « sa tempe droite, à l'esprit d'Atmou, dans la demeure de « *Siou;* son nez, à Anubis, dans la demeure de *Sarkem;* « ses lèvres, à Anubis ; ses dents, à la déesse *Selk;* sa barbe, « au dieu Macedo ; son cou, à la déesse Isis ; son bras, au « seigneur de la demeure stable ; ses yeux, à la déesse Neith, « dame de Sa (Saïs) ; ses coudes, au seigneur de la région de « *Ghel;* son dos, au dieu *Sischo;* ses parties génitales, à « Osiris et à la déesse *Koht* (3) ; ses cuisses, au dieu *Bal-* « *Hor* (l'œil d'Horus) ; ses jambes, à la déesse Netphé ; ses

(1) De même Lucius, dans sa prière à Isis, donne à cette déesse des noms différents, suivant les circonstances.

(2) *Voyage à Méroé*, tome IV, notice de Champollion.

(3) C'est la déesse représentée avec uue tête de lionne, et qu'on adorait à Memphis. *Ibidem*.

« pieds, au dieu Phtha; ses doigts, aux Uræus vivants. » On voit qu'une pareille doctrine ne pouvait pas remonter à une très-haute antiquité. Différentes inscriptions hiéroglyphiques, gravées au-dessus des images des morts, se rapportent aux prières du rituel, ou font connaître les cérémonies particulières qui accompagnaient les funérailles. Un ancien chef du pays de Suan (Elethia), nommé Pihrai, est supposé dire : « J'adore le seigneur des *deux grandes plumes* (1), « grand dans Abydos. Je viens en ta présence, seigneur « de la race humaine, avec la double offrande; jouis de « l'oblation que je te fais au moyen de mes paroles. » L'âme est supposée faire elle-même ses offrandes, et l'inscription le déclare. « Offrande royale parfaite (formule ordinaire), « faite à Osiris résidant dans l'amenti, à Phtah memphi- « tique, seigneur de la vie du monde (le feu), afin qu'ils « accordent un bon gîte, des boissons, des pains, des oies, « des bœufs et toute espèce de bien pur, en offrande à *un* « *tel*. » Des prêtres funéraires sont représentés faisant les offrandes : « Discours du *heb* (le prêtre funéraire), pen- « dant qu'il fait ces deux offrandes (ou la double offrande) « devant le Dieu grand. » La bari qui porte la momie vogue dans la station d'Anubis; la légende hiéroglyphique porte : « Manifestation devant Anubis, qui réside dans la « divine demeure; offrande de la part de la région d'A- « bydos pour *un tel*. » La même *bari* vogue vers une station figurée par une montagne gardée par Horus épervier : « A l'amenti, à l'amenti, dit la légende, pays de longue vie; « à la lumière qui est à toi par lui (c'est-à-dire que tu pos- « sèdes par son moyen), en allant avec ton offrande, » etc. Des exercices, des spectacles divers étaient exécutés en

(1) M. Rossellini remarque que le sens de ce caractère hiéroglyphique, qu'il rend ainsi par le signe même qui le forme, ne lui est pas assez connu. On ne peut qu'applaudir à la réserve que met généralement ce savant dans l'interprétation des signes douteux.

en l'honneur des morts, comme le pratiquaient également les Grecs et les Romains, qui paraissent l'avoir emprunté des Égyptiens; et des danses étaient célébrées dans la même intention, à l'imitation de celles qui avaient eu lieu aux funérailles d'Osiris. Ces danses, comme le remarque M. Rossellini, furent imitées à leur tour par les Occidentaux dans leurs Bacchanales, fêtes identiques avec celles d'Osiris. Les parents chantaient aussi des cantiques à la louange du défunt; et ces sortes de chants, ces *neniæ*, sont quelquefois gravées en hiéroglyphes sur les murailles, au-dessus des représentations de ces scènes funéraires. Voici une de ces *neniæ*, copiée dans la tombe d'un prêtre: « Oh! oh! au grand et principal oblateur des libations: « oh! le principal prêtre oblateur de... Ammon : oh! il a « vécu en parfaite justice, et il est mort en la quatre-vingt-« huitième année de son âge, en voyant Ammon, pendant « que son bras faisait son oblation, et dans le temps qu'il « servait Ammon... et qu'il présentait la royale offrande à « son seigneur... oh! oh! millier de biens en offrande à lui, « Osirien, prêtre d'Ammon, Aménémoph, homme véri-« dique. » Cette *nenia* n'était guère, on le voit, qu'une improvisation apologétique, chantée avec accompagnement d'instruments (1).

Jusqu'à l'institution du mythe d'Osiris, les divinités invoquées dans les cérémonies funéraires furent celles du culte primitif : aussi M. Nestor L'hôte remarque-t-il que dans les grottes sépulcrales d'El-Tell, qui appartenaient à la nécropole de la ville de Psinaula, lesquelles grottes ont paru à ce savant remonter à une époque antérieure à l'invasion des Hyksos, la seule divinité qui y soit représentée,

(1) On doit savoir gré à M. Rossellini d'avoir laissé en blanc les mots qu'il n'a pu interpréter, ou dont il n'a pas voulu présenter une interprétation douteuse. D'après cette chanson, on peut soupçonner que ce prêtre d'Ammon mourut d'apoplexie, au moment où il remplissait ses fonctions sacerdotales.

c'est Phré, que cette ville avait adopté pour son patron, ainsi que l'avait reconnu M. Rossellini (1).

Pendant que l'âme était supposée soumise à un jugement divin dans la région infernale, le corps du défunt était soumis, dit-on, sur la terre à un jugement humain, qui le privait d'une sépulture honorable dans certaines circonstances. C'est ce que dit Diodore et ce qu'ont répété tous les modernes, quoique ni Hérodote, ni Platon, ni Strabon, ni Plutarque, ni Porphyre, ni Jamblique, ni en un mot aucun des bons écrivains, n'aient jamais dit un mot qui pût faire même allusion à un usage d'une nature si remarquable pourtant, et non moins extraordinaire par sa singularité que par son importance morale. Pour justifier cette assertion de Diodore, on cite certains noms royaux soigneusement martelés sur les monuments; mais parmi les noms signalés il n'en est qu'un seul qui appartienne aux dynasties nationales; car nous ne rangeons pas au nombre des rois le régent Aménenthé, dont le roi Mœris, son pupille, fit lui-même marteler le nom dans la tombe de sa mère, en haine peut-être de ce que ce second époux de la reine Amensé aurait tenté de s'emparer du trône, au préjudice de ce prince. Le seul pharaon national dont le nom ait été ainsi effacé s'appelle Mandoueï; mais qui est ce Mandoueï? ce prénom, tiré du patronage du dieu Mandou, a dû être celui de plusieurs pharaons. Nous en connaissons un dans la XVIIIe dynastie : c'est le Menephtha I des monuments, l'Akenkerès I de Manéthon; ce ne saurait être ce prince, puisque son nom se trouve partout intact et révéré. Qui nous assurera que ce nom de Mandoueï effacé n'est pas le prénom ou d'Aménenthé lui-même, ou de l'Amosis de Diodore, ce prince odieux, contre qui l'Égypte entière se prononça dès que l'Éthiopien Aktisanès entra dans le pays les armes à la main (2)? Si un nom pha-

(1) Voyez cette figure, *supra*, page 194.

(2) L'enlèvement des noms de pharaons plus anciens sur les mo-

raonique avait dû disparaître sous le marteau vengeur, c'eût été assurément celui de cet Amosis, ou bien celui du Chœops d'Hérodote, auteur de la grande pyramide, et que tous les écrivains s'accordent à couvrir de blâme. Hérodote l'accuse d'avoir fait fermer les temples et d'avoir interdit l'exercice du culte : c'était là une belle occasion de citer l'institution qui soumettait le cadavre royal à un jugement populaire, car Chœops-Suphis n'aurait pu y échapper, et de parler de la sentence qui l'aurait exclu de la gigantesque tombe dont la construction avait écrasé les Égyptiens. Diodore, qui parle de ce prince et de son prétendu frère dans les mêmes termes qu'Hérodote, au lieu de les faire priver de cette sépulture fastueuse par jugement après la mort, n'attribue lui-même qu'à leur propre volonté le choix d'une sépulture différente : c'était dans la crainte que leurs corps ne fussent *mis en pièces et arrachés ignominieusement de leurs tombeaux*, qu'ils chargent deux de leurs affidés de les enterrer secrètement (1). Aucun jugement du cadavre ne précédait donc alors la sépulture ; et ce n'était que la terreur que leur inspirait, ou que lui inspirait (car évidemment un tel état n'a pu durer un siècle entier, si même le fait n'est pas entièrement apocryphe, comme le font supposer les monuments) (2) l'exaspération des peuples, et la

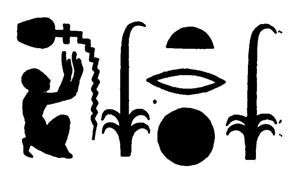
numents ne doit pas être toujours attribué à des vengeances populaires ou nationales. M. H. Rossellini a prouvé que des pharaons ont fait effacer le nom de certains de leurs prédécesseurs, pour s'attribuer les monuments du règne de ces princes ; et ce savant a constaté que quelques-uns de ces monuments usurpés ont changé deux fois de nom, par double usurpation. M. Lepsius a reconnu aussi qu'une statue d'Osortasen avait, après la rature de ce nom, reçu celui de Ramsès, qui fut effacé à son tour, pour faire place à celui de Menephtha. *Bulletins de l'Instit. de Corr. arch.*, 1838, pag. 38. M. Nestor L'hôte a vu à Abydos les restes d'un vaste édifice commencé par le père de Sésostris, dont ce dernier, qui continua cette construction, fit gratter le nom pour y substituer le sien.

(1) Diodore, I, 64.

(2) Hérodote dit qu'il n'y eut point de méchanceté où ne se portât

crainte des violences auxquelles ses restes seraient exposés, qui le décida à prier qu'on ne le plaçât pas dans la pyramide. Quant aux noms des rois de race étrangère, éthiopiens ou perses, qui ont été effacés sur les monuments, on sait que ce fut après le rétablissement du trône national que la haine des populations se formula contre les conquérants en insultes à leurs noms. Les Bubastites seuls, appelés par les vœux de la nation, et Darius II, qui, différent de ses prédécesseurs, s'attacha à rendre sa domination agréable dans le pays, furent à l'abri de ces outrages. Il n'y a donc rien de moins certain que les résultats de ces jugements après décès. D'autre part, les circonstances dont Diodore accompagne son récit en montrent elles-mêmes l'impossibilité. Après avoir, dans le soixante-douzième

Chœops : « il ferma d'abord tous les temples, et interdit les sacrifices aux Égyptiens; il les fit, après cela, tous travailler pour lui, » etc. C'est ce thème qui a été ensuite, à ce qu'il paraît, amplifié par les historiens venus après Hérodote. Cependant ce roi, que Manéthon lui-même donne comme contempteur des dieux est mentionné honorablement sur les monuments de son époque : ce qui fait croire que si en effet il se rendit coupable de quelque impiété au début de son règne, il s'en repentit bientôt, comme le dit encore Manéthon, et qu'il se rendit digne de l'amour de ses peuples. D'abord son nom, sur les monuments, est accompagné du signe exprimant la prêtrise, ce qui le justifie du crime d'avoir fermé les temples et interdit les sacrifices; ensuite, sur la façade du tombeau d'Eïmeï, qui fut le prêtre architecte de la grande pyramide, le nom de ce pharaon est accompagné de l'épithète



souten ram, que M. L'hôte interprète *rex moderatus, mansuetus;* ce qui est le démenti des accusations de méchanceté, de cruauté portées contre lui par les écrivains grecs. Voyez *Lettres d'Égypte*, par N. L'hôte, p. 146.

chapitre de son premier livre, présenté ces jugements du cadavre comme une cérémonie spéciale pour les pharaons, il en fait, au chapitre quatre-vingt-douzième du même livre, une loi pour tous les Égyptiens. Ainsi, dans ce système, chaque ville aurait dû être séparée de sa nécropole par un lac, et dans chacune il aurait existé un tribunal de plus de quarante magistrats pour ce seul office! Si l'on considère que dans les tableaux des monuments, comme sur les manuscrits funéraires, on voit l'âme se présenter devant quarante-deux personnages qui sont les juges de l'*amenti*, que la figure du défunt est posée sur la bari sacrée, et que Diodore, bien qu'il donne le texte même du billet qu'on était supposé écrire aux juges, ne parle pas cependant de cette cérémonie comme l'ayant vue lui-même, quoique bien des individus aient dû mourir en Égypte de son temps, mais qu'il renvoie à un témoin d'une époque bien reculée, à Orphée, qui, dit-il, « avait été spectateur de « cette solennité religieuse dans son voyage en Égypte (1), » on comprendra d'où a pu venir l'erreur de cet historien, égaré peut-être par quelque commentateur des hymnes de l'ancien poëte : c'est qu'il aura mis au positif, et pris pour une pratique de la vie ce qui n'était qu'une fiction mythologique dont l'application n'avait lieu qu'après la mort. M. Rossellini (2) regarde comme la confirmation de ce qu'avance Diodore, un tableau qu'il a vu dans un tombeau thébain, lequel lui a paru retracer toutes les circonstances du récit de l'historien grec : mais, nous le répétons, comment, si une loi aussi unique dans le monde entier avait existé, si l'usage en avait été maintenu, si l'application en avait été de chaque jour, ou bien, en supposant que l'usage en eût cessé du temps des Grecs, comment aucun autre écrivain que Diodore n'en aurait-il parlé? Et Platon

(1) Diodore, I, 64. Qu'on juge, d'après cela, de la vérité du billet de convocation!

(2) Rossellini, *Monum. civ.*, III.

ırtout, qui a si souvent invoqué l'autorité des lois des gyptiens; et Aristote, si curieux observateur de toutes s raretés; et Hérodote, si exact narrateur des circonsnces de l'embaumement et des funérailles; et Plutarque, ır qui nous apprenons tant de particularités de la vie regieuse, législatrice et privée de ce peuple; comment tous s graves écrivains auraient-ils, tous unanimement, passé us silence un fait aussi important, un acte aussi remarable, aussi digne de fixer l'attention de tous les moraıtes? Comment Diodore seul, le plus futile, le plus créıle, le moins critique de tous les écrivains de l'antiquité, it-il été seul à en faire mention? M. Rossellini a vu un ıbleau rappelant toutes les circonstances décrites par l'hisrien que nous combattons; mais qui répondra que ce ne oit pas précisément un tableau de cette espèce qui a induit n erreur Diodore, et qu'il aura interprété comme il l'a ait, quand la scène représentée avait une tout autre signication, qu'elle se rapportait à quelque cérémonie allégoique, dont le sens lui était aussi inconnu qu'à nous?

L'embaumement n'était pas réservé uniquement aux ommes; les individus du règne animal y participaient ussi : ceux de ces individus qui pendant leur vie avaient té nourris dans les temples comme symboles divins, y vaient particulièrement droit; le taureau lui-même, malré sa volumineuse masse, obtenait cette conservation saée. On connaît les nombreuses momies de crocodiles, 'ibis, de chats, d'ichneumons, de chacals, etc., trouées dans différents puits de nécropoles. Un hypogée desiné aux momies des taureaux, découvert non loin des pyranides de Sakarah, a montré, dans les nombreuses galeries ui en forment un labyrinthe, de grandes quantités de ces nimaux embaumés, avec divers objets curieux qui furent ecueillis par les voyageurs.

Les animaux qui mouraient en Égypte de mort naturelle taient enterrés; et leurs ossements, après la décomposition

des chairs, étaient déterrés par les habitants d'une ville nommée Atarbéchis, spécialement voués à cette opération. Remontant le Delta avec des barques à certaines époques de l'année, ces habitants d'Atarbéchis se répandaient dans toute l'Égypte pour déterrer ces ossements, dont signalaient sans doute la position certains indices; et ils allaient les inhumer en un lieu qu'Hérodote, qui nous apprend ce fait, ne nomme pas, mais qui était vraisemblablement le désert. En enterrant les bœufs, dit cet historien, on avait soin de laisser, pour signal, hors de terre une des cornes et quelquefois les deux, ce qui prouve que la fosse était peu profonde. Les vaches, on ne les enterrait pas; on les jetait dans le Nil, qui les entraînait dans la mer : sans doute parce que le symbole d'Isis devait être livré à Osiris, qui était le Nil (1).

Les animaux de toute espèce dont on trouve les momies n'étaient pas seulement ceux qui étaient consacrés à quelque divinité, bien qu'à l'égard de ces symboles nos connaissances soient encore fort arriérées : en effet, par les perpétuelles transformations et les nombreux changements de nom du même personnage divin, suivant les différentes localités, le nombre de ces êtres symboliques devait se trouver extrêmement considérable. Parmi les animaux connus jusqu'ici dans la théologie symbolique, et dont on trouve les restes embaumés, on connaît les rats et les souris, les crapauds, les hiboux, les autours, les hirondelles, les hobereaux, les couleuvres, et différentes espèces de poissons (2).

(1) Hérodote, II, 41.

(2) Passalacqua, *Catalogue*.

SECONDE DIVISION.

PHILOSOPHIE.

CHAPITRE XII.

e de l'allégorie. — Deux cosmogonies dans Sancho-
n. — Cosmogonies comparées. — Symbolisme. —
›sophie de la cosmogonie.

; venons de parcourir un cercle dont la circonfé-
irconscrit toutes les doctrines qui constituaient la
ı des Égyptiens, considérée du point de vue où
›us sommes placé. Mais en dehors de la théologie
/e un second cercle embrassant le premier, et con-
une foule de nouvelles doctrines qui ne sont que le
›pement matériel des propositions que la théologie
:e qu'abstractivement, et sous un rapport purement
:l. La théologie énonce des faits cosmogoniques,
le les présente comme accomplis, et ne s'inquiète
ent du mode de leur accomplissement ; c'est à la
phie ensuite à en pénétrer les causes, à en rassem-
; éléments, pour en déduire un système : ainsi, la
;onie pose les faits base de la théologie ; la philo-
s'empare de ces faits, les développe et les explique.
ıe prétendons pas avancer que la division métho-
[ue nous établissons ici ait été celle par laquelle
ptiens procédaient à leur instruction : nous l'adop-
ılement par le motif que ce moyen nous paraît le
:ile pour arriver à nous rendre raison de doctrines
ıvent semblent contradictoires, considérées sous
e aspect d'une théologie philosophique. En dé-
nt ces faits de l'enveloppe mythique dont la science
:tuaire s'étudiait à les entourer, nous parviendrons
:re à sonder le fond de la pensée des savants primi-

tifs, de ces génies dont les sublimes méditations servirent de fondement à ces hautes doctrines que notre œil doit scruter à travers le voile épais des formes allégoriques, qui ne se soulevait qu'en faveur des initiés.

Le mythe, et l'allégorie par conséquent, furent des besoins pour l'antiquité, qui ne comprenait pas qu'on pût paraître savant ou instruit, si on n'avait pas assez de perspicacité pour pénétrer la vérité à travers le tissu de mensonges dont on la couvrait. Écoutons d'abord Strabon, qui veut nous en donner la raison : c'est en parlant d'Homère, qui pour mieux nous instruire, dit-il, ajoute aux faits réels des allégories.

« D'abord, observez-le bien, ce n'est pas simplement « les poëtes, ce sont aussi les législateurs qui, même an« térieurement aux poëtes, considérant la nature de l'être « raisonnable, ont admis les mythes comme utiles. En « effet, l'homme, naturellement, aime à savoir, et débute « par aimer les mythes. C'est sur les mythes que les en« fants, pour la plupart, commencent à fixer leur atten« tion et à converser; le mythe est pour eux un second « langage tout nouveau, et qui leur dit, non ce qu'ils « voient exister, mais tout autre chose. Le nouveau, l'in« connu ont du charme, et par cela même excitent la cu« riosité : si l'étonnant et le merveilleux s'y mêlent, ils « augmentent ce charme, philtre puissant de l'instruction. « Tels sont donc les appâts qu'il faut d'abord nous offrir, « afin de pouvoir, avec l'âge, et lorsque l'esprit, fortifié, n'a « plus besoin qu'on le flatte, nous conduire à la connais« sance des vérités (1). L'homme simple et non encore « instruit est en quelque sorte comme l'enfant, et autant « que lui il aime les mythes; médiocrement instruit, il les « aime encore : la raison chez lui n'étant pas assez forte,

(1) Singulière erreur, que celle de penser que la vérité doit être cachée sous des fables jusqu'à ce que l'esprit soit préparé à la recevoir; comme si l'esprit ne s'en pénètre pas mieux quand il n'a qu'elle pour aliment, qu'il ne sait qu'elle, ne voit qu'elle, n'a jamais besoin

l'habitude de l'enfance prévaut. Mais le merveilleux, pouvant effrayer ainsi que charmer, sert à cette double fin avec les adultes comme avec les enfants. Nous con-:ons aux enfants, pour les exciter, des mythes agréables; et, pour les retenir, des mythes effrayants, comme ceux des lamies, de la Gorgone, d'Éphialte, de Mormolyce; il en est de même des hommes faits, etc. »

« La théologie ancienne, disait Plutarque, tant celle des Grecs que celle des barbares, n'est autre chose que la philosophie naturelle, entourée de fables qui dévoilent la vérité aux savants, d'une façon mystique et figurée (1). » « Les Égyptiens, dit encore le même écrivain, étaient très-attentifs à ne point profaner leur science, en donnant trop de publicité à ce qui appartient à la connaissance des dieux (2). » Ainsi, la théologie n'était que la ilosophie naturelle; et nous avons reconnu qu'en effet la éogonie égyptienne ne fut qu'un long mythe d'abord smogonique, devenu plus tard astronomique et agricole. « Soyez bien convaincu, » disait Phurnutus, en tra-

tre désabusé d'une longue erreur, qu'il en coûte toujours de dre entièrement! Il fallait traiter toute leur vie certains hommes nme les enfants, au moyen de croquemitaines de tous les âges. ısi, d'après Strabon, on se servait des mythes comme de moyens ducation de l'enfance; et ces contes ridicules des lamies dévorant enfants, des mormolyces, spectres dont on les effrayait, res-ənt cloués dans la tête comme des vérités pendant la vie entière, ɔn n'était pas jugé assez courageux, assez esprit fort pour ap-əndre que tout cela n'était qu'une longue, plate et absurde ıiserie! Il est permis de douter que les raisons de Strabon, bonnes ur le temps où il vivait, aient été celles qui avaient déterminé premiers peuples à adopter la forme allégorique. Strabon parle homme imbu du scepticisme de son époque, et sans la plus légère nnaissance du génie des Orientaux.

Cet usage des allégories s'est conservé chez les musulmans, qui t converti en allégorie mystique jusqu'à l'aventure de Joseph et la femme de Putiphar.

(1) Plut., *in Euseb. Præp. evangel.*

(2) Idem, *de Osiride.*

çant pour l'instruction de son fils son explication de la mythologie pélasgienne, « que les anciens n'étaient pas « des hommes d'une sagesse ordinaire; mais qu'ils avaient « fait une étude profonde de la nature, et le choix le plus « heureux des symboles et des énigmes les plus propres « pour en parler en philosophes (1). » Ainsi, encore, la philosophie consistait autant à savoir cacher avec beaucoup d'artifice les vérités naturelles sous des allégories, qu'à en pénétrer et deviner le sens quand elles étaient exposées de cette manière; et cette philosophie occulte constituait la SAGESSE ou la Sapience tant célébrée des Égyptiens.

En effet, dans la très-haute antiquité, l'allégorie, ou le langage par symboles et par énigmes, s'appliquait à tout et empruntait toutes les formes; rien n'était alors ce qu'il paraissait être : édifices, couleurs, images, langage, tout était autre que ce qu'il semblait. Inhérente au génie des peuples d'Orient, dont le brûlant climat, exaltant sans cesse l'esprit, enflammait l'imagination, l'allégorie était un aliment indispensable à cette excessive mobilité intellectuelle, qui, voulant exercer sa pénétration sur tous les sujets, commandait qu'on ne s'exprimât pas avec trop de clarté; qu'on laissât toujours deviner une partie de ce qu'on voulait dire; que ce qu'on exposait ne fût jamais tout ce qu'on prétendait faire comprendre. Aussi la métaphore était-elle perpétuellement sur les lèvres; l'équivoque accompagnait tous les discours; l'énigme, la parabole, l'apologue, la fable, devenaient l'âme des conversations scientifiques, et fournissaient aux rois un moyen de sonder réciproquement leur capacité, en établissant entre eux, dans une correspondance amicale, un perpétuel combat d'esprit : nous en avons des exemples dans les réponses d'Ésope, dans la lettre par laquelle Amasis consultait Bias au sujet de la mer à boire, énigme proposée par le roi

(1) Phurnutus, *de Nat. Deorum*.

d'Éthiopie (1), dans la lutte que s'étaient proposée réciproquement Salomon et la reine de Saba (2). De là vient que, dans le peu qui nous reste de la philosophie de la première antiquité, on ne peut jamais prendre à la lettre ce qui est dit ouvertement, parce que la vérité n'est pas dans les paroles écrites, mais dans le sens auquel elles servaient de forme. Moïse seul a voulu s'écarter, quant à la cosmogonie, de cette coutume générale d'universelles fictions; seul, et par une exception fort heureuse pour les siècles modernes, dont l'esprit est positif, pendant que chez tous les peuples du second âge la théologie philosophique maintenait dans la doctrine de l'origine des choses les formes allégoriques usuelles, ou même qu'elle inventait pour elle de nouveaux symboles, il a tracé à peu près entièrement à nu la doctrine cosmogonique, regardant cet exposé simple et naïf comme la meilleure garantie pour le dogme de l'unité de Dieu, tant obscurci par le symbolisme de ses maîtres; et cette œuvre admirable de la puissance créatrice, comme trop respectable, trop digne d'une universelle vénération, pour ne pas l'exposer ouvertement à toutes les intelligences, pour la ternir par la simple apparence d'un mensonge de convention.

Cette opération créatrice, dont l'homme que la vaste

(1) On connaît la réponse de Bias : « Le roi d'Égypte pourra boire la mer quand le roi d'Éthiopie aura arrêté tous les fleuves qui s'y rendent. »

(2) D'après le texte hébreu de la Bible, les énigmes furent proposées et résolues alternativement et réciproquement par Salomon et par la reine de Saba; et c'est en cela que la princesse jugea de la *sagesse* du roi des Hébreux; car ce n'est que dans cette subtilité d'esprit que l'Écriture fait consister la *sapience* de Salomon. La Vulgate et les Septante, ainsi que la version arabe, font proposer les énigmes par la princesse seule; ce qui n'est pas exact. *Et venit ad Shelmoh, et locuta est ad eum omne quod erat cum corde suo, et indicavit ei Shelmoh omnia verba ejus. Non fuit verbum absconditum a rege, quod non indicaverit ei, et vidit regina Sheba omnem sapientiam Shelmoh.* Texte hébr.

étendue de ses connaissances a quelquefois fait confondre avec Thoth nous offre le tableau d'une manière si facile, si intelligible, si conforme à la science dont elle est l'expression, deux autres écrivains nous la présentent sous l'enveloppe énigmatique dont la science sacerdotale savait si bien la couvrir. L'un de ces écrivains est l'auteur des livres attribués à Thoth, ou livres hermétiques, lequel exprime bien réellement les idées des anciens Égyptiens sur cette matière; l'autre est le Phénicien Sanchoniaton, qui, en exposant la doctrine cosmogonique phénico-égyptienne, dont il dit avoir pris aussi les éléments dans les livres de Thoth, c'est-à-dire dans les écrits des temples, confirme la première, quoique la sienne présente quelques différences.

Mais une considération particulière s'attache à ce fragment de Sanchoniaton, que nous a conservé Eusèbe. L'écrivain phénicien, après avoir rapidement parlé de la création universelle, fait l'histoire des dix premières générations prétendues humaines, répondant aux dix mêmes générations selon Moïse. Après la dixième, au lieu de faire mention du déluge, comme toutes les autres cosmogonies, il continue l'énumération d'autres générations; ce qui n'est qu'un nouveau système cosmogonique mis à la suite du premier, et dont on n'a pas eu l'idée de le séparer. Court de Gébelin avait bien reconnu que ces nouvelles générations ne sauraient appartenir à l'époque postdiluvienne, puisque, sans tenir compte de ce qui précède dans le fragment de Sanchoniaton, c'est par ces dernières générations qu'il commençait l'explication de la cosmogonie phénicienne. D'autres critiques avaient soupçonné quelque erreur dans le texte de l'écrivain phénicien; les auteurs de l'histoire universelle avançaient que Sanchoniaton avait donné à la race de Kaïn des descendants de la race de Noé; Cumberland trouvait un vide entre les onzième, douzième et treizième générations; tous s'étonnaient du silence de l'historien sur un cataclysme dont généralement tous les

peuples ont conservé le souvenir, qu'ils ont consacré même dans leur théologie. Ce silence serait en effet inexplicable, si les générations qui suivent la dixième, dans ce fragment, se liaient à celles-ci ; mais, en y réfléchissant avec attention, on est forcé de reconnaître, ou que Sanchoniaton avait inséré dans son livre deux systèmes cosmogoniques, différents sous le point de vue allégorique, mais identiques quant aux faits; et qu'une lacune qui aurait pu se trouver dans le manuscrit *princeps*, et qui n'aurait pas été remarquée par le copiste, avait occasionné la confusion par la suppression de cette lacune, dont les lignes perdues contenaient probablement les raisons qui portaient Sanchoniaton à faire suivre la première cosmogonie par cette seconde; ou bien, qu'on avait écrit en marge de ce manuscrit *princeps* un second système cosmogonique, qu'un copiste inintelligent aura interpolé maladroitement dans le texte. En effet :

Au début de cette nouvelle cosmogonie paraissent *Mysor* et *Sydik*, ou *Sedek*, mots que l'écrivain interprète par, *la vie et le léger et juste*. Le premier est père de Thoth, le second l'est des Kabires. En même temps qu'eux vit un troisième personnage qui porte le nom d'OElion, surnommé *Hypsistus*, ou le Très-Haut. Peut-on ne pas voir un seul et même personnage dans Mysor, Sydic et OElion? les deux premiers ne figurant là, de cette manière, que par la confusion probable que les lacunes du manuscrit primitif ont jetée dans les phrases de l'auteur original. OElion est évidemment le même que l'OElohim de Moïse : c'est toujours le Très-Haut des prêtres égyptiens, et le prétendu surnom d'*Hypsistus* n'est que la traduction en grec de ce nom oriental : c'est donc encore ici le dieu de la création, suivant Moïse et ses maîtres, qui se montre à la tête du nouveau système cosmogonique : et dans celui-ci, qui se trouve le même que celui des Atlantes, l'allégorie est d'autant plus transparente au début, que

les noms sont la personnification même des idées du texte égyptien, que Moïse nous a transmis dans toute sa pureté. Nous avons donc quatre différentes versions du même texte. L'une de ces versions, celle des livres hermétiques, est remarquable surtout par son préambule, qui nous indique comment les prêtres égyptiens, ou ceux du premier âge, supposaient que le grand acte de la puissance divine était venu à leur connaissance par une sorte d'intuition. Le dialogue, forme employée par les Égyptiens dans leurs écrits hiératiques, ainsi que l'a constaté Champollion, d'après les nombreux papyrus qu'il a été en position d'examiner, est entre Pimander et Thoth, c'est-à-dire, entre l'intelligence divine et l'intelligence manifestée.

« Comme je méditais un jour sur la nature des choses, et que j'élevais vers le ciel toute la force de mon entendement, mes sens se trouvant assoupis, comme il arrive d'ordinaire aux personnes qui, soit par satiété, soit par lassitude, sont accablées de sommeil, il me sembla voir tout à coup un être dont le corps était d'une grandeur immense, et qui, m'appelant par mon nom, me tenait ce langage : Qu'est-ce, ô Thoth, que tu désires de voir et de comprendre? — Qui es-tu, lui dis-je? — Je suis, répondit-il, Pimander, l'esprit de la puissance divine. Que veux-tu que je t'apprenne? Je serai partout avec toi. — Je désire, lui dis-je, d'apprendre la nature des choses et de connaître Dieu. A cela il répondit : Perçois-moi bien dans ton entendement, et je t'apprendrai tout ce que tu désires de savoir. Après avoir dit ces mots, il changea de forme, et sur-le-champ tout me fut révélé. »

Ici donc va commencer la révélation de ce qui s'était passé à l'origine du monde, c'est-à-dire, la cosmogonie dont nous allons suivre les opérations, en plaçant parallèlement celle de Moïse et les deux de Sanchoniaton, afin d'en mieux saisir les rapports.

COSMOGONIES COMPARÉES.

SYSTÈME SIMPLE. — MOÏSE et les antédiluviens.	SYSTÈMES ALLÉGORIQUES. PIMANDER et les Égyptiens.	SANCHONIATON, et les Phéniciens et les Atlantes.	
1. En principe Dieu créa le ciel et la terre. 2. Mais la terre (la matière du monde) était dans un état d'extrême diffusion et de rareté (*tohu-bohu*), et l'obscurité était sur la face de l'abime, et *l'esprit de Dieu* (le *rouhah*) exerçait un mouvement générateur sur la face des eaux. 3. Et DIEU DIT : Que la lumière soit faite; et elle fut faite.	Mes yeux furent frappés d'un spectacle magnifique; tout s'était converti en lumière, tout était suave et délicieux, et me remplissait d'admiration. Un instant après, ce spectacle s'évanouit, et je ne vis plus qu'une ombre horrible qui se terminait en d'obliques replis. Cette ombre se changea en une nature humide, que vint agiter un ineffable regard. Une grande vapeur s'échappa de cette humidité avec bruit. De ce bruit sortit la voix de la lumière, et de cette voix de la lumière le VERBE (1) accompli se fit entendre. Ce *Verbe* se plaçant sur la matière humide l'échauffa, et en fit	Les premiers principes de l'univers furent un air trouble et un souffle ténébreux, avec un chaos privé de toute lumière. Ces choses étaient infinies et sans limites. Quand le souffle fut amoureux de ses propres principes, il se fit un embrassement et un rapprochement, et cette union fut appelée *désir* (cupido) : celui-ci devint le principe de toute création. (*On voit qu'ici la pensée première se materialise complétement.*) Le souffle ou esprit ne connut pas sa propre production; mais de	En ce temps-là vivait OElion, surnommé le Très-Haut; sa femme s'appelait Berout (2); ils habitaient les environs de Biblos.

(1) Le *Verbe*, c'est la parole de Dieu personnifiée : ce mot est donc une perpétuelle allégorie de l'expression cosmogonique employée par Moïse : DIEU DIT.

la création personnifiée, qui a pour enfants *Uranus* et *Gé*, c'est-à-dire le ciel et la terre.

Nous devons faire remarquer aussi le rapport qu'il y a entre la manière dont s'opère la vision de Thoth, et la manière dont les visions ont

SYSTÈME SIMPLE. — MOÏSE et les antédiluviens.	SYSTÈMES ALLÉGORIQUES. PIMANDER et les Égyptiens.	SANCHONIATON, et les Phéniciens et les Atlantes.	
4. Et il considéra la lumière comme bonne, et il fit une séparation entre la lumière et les ténèbres...	sortir un feu pur et léger, qui se volatilisa dans les hautes régions.	son hymen naquit *mot*, qui est regardé par les uns comme le limon et par les autres comme la putréfaction d'un mélange aqueux (1).	
6, 7. Et DIEU DIT : Qu'il soit fait une raréfaction entre les eaux (*le principe des fluidités*); et il fit exister une séparation entre les eaux qui étaient au-dessous de l'espace éthéré et les eaux qui étaient au-dessus de cet espace; et Dieu donna à l'espace le nom de *cieux* (eaux élevées).	Un air léger semblable à l'esprit (*à l'haleine*) s'étendit dans la moyenne région, entre le feu et l'eau.		D'eux naquit Épigée ou Autochthone, que l'on appela ensuite *Uranus* ou le ciel; et c'est de lui que cette étendue qui est au-dessus de nous a été appelée ciel, à cause de son admirable beauté.
8. Et DIEU DIT : Les eaux tendront fortement par en bas des cieux, vers un lieu déterminé, et *l'aridité* paraîtra : et ce fut ainsi.	La terre et l'eau se trouvaient tellement mêlées ensemble, que la terre ne se laissait pas apercevoir. Le *Verbe* de l'esprit, qui était au-dessus des deux éléments confondus, les agita ensuite en résonnant à leurs oreilles. Alors Pimander me dit : As-tu compris ce que signifie cette vision? Je le connaîtrai, répondis-je.		Uranus eut des mêmes parents une sœur nommée *Gé*, et c'est à cause de sa beauté que la terre fut appelée de ce même nom (2). Leur père, Hypsistus, fut tué par des bêtes féroces : ses enfants lui offrirent des libations et des sacrifices.

Ici, Pimander dit que cette lumière c'était lui-même ; qu'il était l'intelligence divine, plus ancienne

enfin d'où émanent les éléments de la nature : c'est de la volonté de Dieu, qui, embrassant le *Verbe* et méditant un monde parfait, à l'exemple de sa propre perfection, l'a paré de ses éléments et de semences de vie. Ensuite il ajoute :

14. Et Dieu dit : Il existera des clartés extérieures dans l'expansion éthérée, et elles seront en signes pour la division des temps, des jours et des années. Et Dieu fit ce couple de grandes lumières,

L'intelligence, qui est Dieu jouissant de la fécondité des deux sexes, enfanta, avec son Verbe, une autre intelligence opérante, qui est la vie et la lumière ; et ce Dieu est tout feu et esprit.

L'intelligence forma ensuite sept gouverneurs, qui embrassèrent dans leurs cercles tout le monde sensible, et leur ordonnance s'appela *le destin* (4).

Le Verbe de Dieu se réunit en-

De *mot* provinrent les semences et les générations de tous les êtres, et d'abord celles des animaux dépourvus de sentiment, desquels sont provenus les êtres intellectuels appelés *tophasunim*, c'est-à-

Uranus, succédant alors à son père, épousa sa sœur Gé (*qui, suivant Diodore, avait déjà porté le nom de Tirtea*); il en eut quatre fils : Ilus (*Kronos ou Saturne*), Beytilus, Dagan, appelé aussi Si-

(1) Eusèbe dit que le mot phénicien *mot* est interprété *limon* par les uns, *pourriture humide* par les autres. Bochart, dérivant ce terme de l'arabe *madah*, y trouve en effet la matière; mais Eusèbe écrit μῶτ et non pas μῶδ. Il nous semble plus raisonnable de chercher la signification de ce terme dans son correspondant מוט *mot*, qui veut dire *mouvement*. Nous verrons plus tard que, dans la doctrine scientifique des Égyptiens, le mouvement était considéré comme la cause efficiente des choses. Ce mot répond très-bien alors à la pensée de Moïse, qui dit que l'esprit de Dieu s'agitait d'un mouvement générateur sur la face des eaux. Plutarque, en donnant à Isis ce même surnom de *Mouth*, l'interprète par *mère*, et rentre bien ainsi dans notre sens, puisque, dans la philosophie des Égyptiens, c'était le mouvement qui avait produit le monde, et qui en était par conséquent la mère.

(2) Nous avons vu *Œlion*, ou Dieu, épouser *Berout* ou la création; nous le voyons maintenant père d'*Uranus* et de *Gé*, ou du ciel et de la terre : cette allégorie est donc une traduction presque littérale de la phrase de Moïse : Au commencement *Dieu créa le ciel et la terre.*

(3) Ici, Thoth veut voir en face l'intelligence divine; dans Manethon, Aménophis et Horus veulent voir aussi les dieux en face : c'est toujours la même doctrine, les mêmes idées.

(4) Les sept gouverneurs des sphères, ou des cercles, sont les planètes connues de toute l'antiquité, dont la disposition servait à la formation des thèmes généthliaques, et constituait *le destin*.

SYSTÈME SIMPLE.	SYSTÈMES ALLÉGORIQUES.		
MOÏSE et les antédiluviens.	PIMANDER et les Égyptiens.	SANCHONIATON, et les Phéniciens et les Atlantes.	
la plus grande pour représenter le jour, la plus petite pour représenter la nuit; et (il fit pareillement) les étoiles.	suite, en s'isolant des éléments qui tendaient vers le bas par un pur artifice de la nature; et il s'unit à la pensée ouvrière, consubstantielle avec lui.	dire, contemplateurs des cieux, formés en manière d'œufs.	ton, et Atlas. De quelques autres femmes, Uranus eut encore d'autres enfants.
	L'intelligence ouvrière et le *Verbe* réunis, embrassant tous les cercles et tournant avec une rapidité extrême, mirent en mouvement la machine, et la forcèrent de tourner sans commencement ni fin, la révolution recommençant incessamment au point même où elle finit.	Une vive splendeur ignée, émise par l'air et la mer, qui avaient été créés en même temps que la terre, engendra les vents et de très-grandes effusions du ciel. Les eaux étant ainsi séparées et chassées de leur place par la chaleur du soleil, elles se précipitèrent de nouveau dans les airs, et leur choc produisit les tonnerres et les éclairs.	Kronus eut pour filles Persephone et Athéné, dont la première mourut vierge. Ce sont ces choses que le fils de Tabion, le premier hiérophante, mit en allégories (3).
20. Et Dieu dit : Les eaux émettront à foison les principes vermiformes, et le volatile volant rapidement au-dessus de la terre, sur la face de l'expansion des cieux. 21. Et Dieu créa l'existence de ces immensités corporelles de la mer, et celle de tout être animé se mouvant d'un mouvement repti-forme, dont les eaux émettaient à foison le principe, suivant leurs espèces, et celle de tout volatile à	Ce tournoiement de tous les cercles fit sortir des éléments inférieurs des animaux irraisonnables, ainsi que l'avait réglé l'intelligence : l'air émit les volatiles, l'eau produisit ceux qui nagent. L'eau et la terre sont distinctes entre elles, ainsi que l'intelligence l'avait ordonné.	A ce bruit, les animaux sortirent du limon comme d'un sommeil, se répandant, mâles et femelles, dans les airs, sur la terre, dans la mer : c'est là ce que nous avons tiré des livres de Taaut, sur l'origine du monde.	

son espèce quadrupède, se mouvant et vivant d'une vie terrestre selon son espèce; et ce fut ainsi.	sauvages, fauves ou domestiques.	
25. Et Dieu fit cette animalité terrestre selon son espèce, et ce genre quadrupède selon son espèce, et l'universalité de tout mouvement vital de l'*adamah* selon son espèce.		
26. Et Dieu dit : Nous ferons l'Adam universel en notre ombre réfléchie, et ils tiendront le sceptre sur les poissons des mers et les oiseaux des cieux, sur le genre quadrupède et sur toute l'animalité terrestre, et sur toute vie mouvante se mouvant sur la terre.	L'intelligence, père de toute chose, qui a dans son essence la vie et la lumière, procréa enfin l'homme semblable à elle-même, et elle se congratula en lui comme en son enfant, qui était beau, et qui offrait le portrait de son père. Dieu, se complaisant en cette image de lui-même, accorda à l'homme l'usage de son ouvrage entier(1).	Du vent, appelé *Kolpia*, et de sa femme *Baau*, c'est-à-dire, la nuit, naquirent *Œion* et *Protogonos*, hommes mortels, ainsi nommés(2).

(1) Euseb. *Præp. evangel.* I, 7.

(2) Mercurii Trismegisti *Pimander*.

(3) Sanchon. *apud Euseb.*, *Præp. evangel.*, III, 17.

Les mots *Kolpia* et *Baau* ont été interprétés de différentes manières par les commentateurs, sans qu'aucune de ces interprétations présente un sens auquel nous puissions nous attacher. L'auteur de l'Histoire de la philosophie, J. Blucker, fait venir le premier de trois mots : *Kol-phi-iah*, qu'il rend par, *vox oris Domini*; ce qui identifierait le vent ou le souffle *Kolpia* avec le *Verbe*. Si on acceptait cette explication, la seule raisonnable, à notre sens, on pourrait supposer que, par l'autre mot *Baau*, Sanchoniaton a voulu exprimer l'autre principe cosmogonique, l'esprit créateur, le demiurge, le *rouah* de Moïse. Voyez *Hist. de la philos.*, II, 6.

Ce qui suit, dans Pimander, relatif à la chute de l'homme, montre, sous le même voile de l'allégorie, une identité d'idées bien remarquable avec celles de Moïse, et prouve bien par là que le récit de ce dernier sort tout entier du sanctuaire égyptien. Nous ne pousserons donc pas plus loin la comparaison des deux textes; ce qui précède suffit pour faire voir comment la doctrine occulte savait envelopper des ténèbres de l'allégorie l'exposition naïve de l'œuvre de la création. Le parallèle que nous avons établi entre ces doctrines démontre aussi que, identiques au fond, et ne différant entre elles que par la manière de les exposer, elles s'appuient toutes, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, sur un récit primitif remontant au premier âge du monde. C'est sur ce fondement que la science philosophique bâtit ensuite ses différents systèmes d'explication. Une fois les faits constatés, on voulut en avoir la raison et en connaître les causes; et ce furent ces recherches qui firent le domaine de la philosophie. Mais les prêtres savants, croyant que la science ne pouvait être enveloppée de trop d'impénétrabilité pour les esprits vulgaires, s'efforcèrent d'en épaissir le voile. Ajoutant encore à cette obscurité dont le goût universel pour l'allégorie se plaisait à couvrir toutes les doctrines, ils exprimèrent le mot propre par un mot symbolique dont la connaissance leur était réservée, et qui, inconnu aux autres, dérobait aux profanes le vrai sens de ce qu'ils voulaient cacher. Ce même système passant du langage à l'écriture, les caractères hiéroglyphiques devinrent l'expression graphique de cette langue conventionnelle qui constituait la langue sacrée.

« Les doctrines secrètes, disait Démétrius, sont proposées dans des symboles comme dans les ténèbres d'une « nuit obscure; car on peut très-bien comparer la forme « symbolique aux ténèbres et à la nuit (1). » C'est ce soin

(1) Démétrius, *de Eloquentia.*

extrême de repousser au plus épais de ces ténèbres tout ce qui tenait aux doctrines philosophiques, qui rend si difficile à pénétrer aujourd'hui les fables derrière lesquelles sont cachées les vérités ; c'est ce soin qui rend si différentes entre elles les relations des mêmes faits, diversement exposés dans les livres philosophiques de l'antiquité, suivant le génie particulier de la nation de laquelle ils émanent, ou suivant les idées propres des prêtres des pays auxquels leurs auteurs appartenaient. Quelques rapports seulement que la comparaison permet de saisir dans les traits généraux conservés dans ces cosmogonies, sont souvent les seules traces qui puissent faire reconnaître la communauté d'origine entre elles ; mais ces indices, quelque légers qu'ils paraissent, sont rendus décisifs par les circonstances auxquelles ils se rattachent. La parfaite identité des doctrines cosmogoniques et philosophiques des Indiens, des Perses et des Égyptiens, n'est plus douteuse aujourd'hui, malgré la différence si tranchée des noms et des symboles (1) ; et cette identité est la meilleure preuve qu'aux premiers siècles après le déluge, l'Asie entière subissait la même influence et reconnaissait les mêmes doctrines. Moïse, qui nous a montré sans voile celle que suivait l'Égypte à son époque, nous présente dix successions cosmogoniques à la suite de la création de l'homme. Si chez les Phéniciens et les Babyloniens, avec des faits cosmogoniques en rapport avec ceux du sanctuaire égyptien, nous trouvons également dix successions cosmogoniques ; si chez les Atlantes nous voyons Posseidon procréer cinq générations doubles du sexe masculin, et que chez ce peuple ce dieu, réputé créateur, divise son île en dix contrées ; si chez les Chinois, après les générations de Poan-Kou, qui ne paraissent être que l'allégorie des actes généraux des six périodes de la création universelle, sui-

(1) Voyez F. Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*

vant le système symbolique qui était propre à ce peuple (1), viennent dix périodes ou *Ki*, à la tête desquelles est *Sin-hoang*, qui paraît être leur premier homme, n'est-il pas permis d'en conclure que ces dix âges de la mythologie chinoise, aussi bien que les cinq doubles générations masculines de celle des Atlantes, ne sont autres que les dix successions patriarcales des Égyptiens, et que les obscurités qui couvrent les faits antérieurs à l'apparition de ces dix générations doivent être conformes, au fond, avec ceux de la cosmogonie des Indiens, des Perses et des Égyptiens; qu'ils ne nous paraissent inintelligibles ou inexpliquables que parce que le système symbolique et le génie allégorique de ces nations nous sont complétement inconnus?

A travers les complications du langage allégorique et malgré l'obscurité de ses énigmes, on peut, en combinant le récit tout simple de Moïse avec celui tout symbolique de Pimander, dont les gnosticiens paraissent avoir fait la base de leur doctrine, parvenir à reconnaître quelles furent les idées philosophiques des Égyptiens sur la formation du monde. Quoique le dernier de ces livres soit, quant à sa rédaction, d'une date bien postérieure à l'époque où vécut le législateur des Hébreux, il n'en est pas moins certain que, quant à la cosmogonie, il nous donne le vrai sentiment des premiers peuples sur la manière dont ils entendaient l'organisation de l'univers. Mais, pour bien entrer dans la pensée des auteurs de cette doctrine, nous devons nous attacher principalement à la narration littérale de Moïse, en cherchant à pénétrer le sens précis et exact de ses expressions, sens qui devient le *critérium* de la doctrine.

(1) Suivant la doctrine des bonzes, ces temps qui, suivant eux, précédèrent le monde, s'élèvent à des millions d'années et se partagent en plusieurs âges : cette doctrine est l'analogue de celle des dynasties divines des Égyptiens.

Le préambule de Pimander sert d'introduction aux différents tableaux que ce dialogue va faire passer devant l'entendement du lecteur. D'abord, le prétendu Thoth voit briller une vive lumière, spectacle suave et délicieux qui le remplit d'admiration. Cette lumière inexprimable, c'est l'intelligence créatrice, fille de l'intelligence principe; c'est le germe resplendissant de cette intelligence créatrice, fille de l'intelligence première; c'est le fils de Dieu, Dieu le père lui-même, inséparable et identique de son fils; c'est OElohim, Jehovah, Amoun; c'est le dieu de la création, existant seul avant toute chose, l'être par excellence, éternel, infini, bon, omnipotent; voulant faire exister ce qui n'existait pas, convertir en être ce qui était néant, fabriquer un monde, un univers, dont rien, hors de sa propre substance, ne pouvait lui offrir le modèle. Cet être incréé ouvre ainsi la scène, et commence la succession des tableaux qui vont se dérouler.

La création prend son principe à la volonté du Créateur.

Une ombre horrible, succédant à la lumière ineffable, forme le second tableau : c'est le chaos ténébreux de Sanchoniaton, le *tohu-bohu* de Moïse, les ténèbres premières, *athor*, dans la théogonie. Ce chaos, ces ténèbres premières, c'est-à-dire, la matière élémentaire de l'univers, se trouve à l'état d'extrême diffusion après que Dieu en a créé ou réuni les principes. Nous disons créé ou réuni, parce que le verbe *bara* qu'emploie Moïse, vague par sa nature, laisse aux deux systèmes toute latitude pour l'interpréter à leur convenance (1).

Ce chaos, ces ténèbres premières s'évanouissent à leur tour, et sont remplacés par une nature humide, l'*aretz* de

(1) « J'ai déjà eu occasion de chercher la vraie étymologie de ce « verbe fameux, et j'ai prouvé qu'il signifiait tirer d'un élément « inconnu, faire passer du principe à l'essence, rendre même ce qui « était autre, etc. » Fabre d'Olivet, *Cosmog.*, note 1re. Cette explication rentre tout à fait dans celle de dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

Moïse, *neith* dans la théogonie. Mais cet *aretz*, cet abîme aqueux n'est pas la terre-planète, qui ne pouvait pas exister, dont il n'est pas question encore, et que l'ignorance présenta plus tard comme le noyau du chaos, le centre à la circonférence duquel se développa le monde : c'est le principe cosmogonique universel, matière humide, d'abord diffuse, maintenant concrète, renfermant en soi, à un état de mélange d'une confusion extrême, la lumière, l'éther, le feu, l'air, l'eau, la terre et les métaux (1); c'est, philosophiquement, le principe passif en présence du principe actif efficient, qui est Dieu.

Le souffle de la volonté créatrice, l'*esprit* divin, agitant la partie humide de la matière, l'échauffe, et y détermine un mouvement générateur : ce souffle divin, c'est le *rouah* de Moïse, force expansive et dilatante, opposée à la force compressive de l'obscurité (2). Alors se fait entendre pour la première fois la voix de l'Éternel, cette voix de la lumière, suivant Thoth, seconde émanation de Dieu, voix lumière elle-même qui illumine tout homme venant au monde, suivant l'évangéliste philosophe (3), lumière qui est aussi la volonté de Dieu, le *Kneph* des temples produisant par la bouche un œuf, qui est le symbole du monde (4), sorti en effet de la bouche du Créateur

(1) Fabre d'Olivet remarque que le mot *aretz* repose sur la racine *re*, qui, suivant les modifications qu'elle reçoit, signifie lumière, feu, éther, air, eau, terre et métaux. On sait que les Égyptiens employaient cette racine pour désigner le soleil, *Ph-ré :* ce sens paraît avoir été le plus restreint.

(2) Fabre d'Olivet.

(3) *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*. Ev. St. Johan.

(4) La parole sortant de la bouche, ou le *verbe*, ne peut pas donner matériellement l'être à un produit. Les Égyptiens, ou leurs maîtres, imaginèrent de représenter allégoriquement cette parole par un œuf sortant de la bouche du dieu. L'œuf fut choisi pour symbole du monde, par la raison que l'on supposait que sa coque

au moyen de la parole; c'est le *Honover* des Perses, le *Vâch* des Hindous, le *Logos* des Grecs, le *Memra* des rabins, si souvent substitué par eux au nom sacré de Jehovah, qu'ils doivent autant éviter de prononcer que les Égyptiens évitaient de prononcer eux-mêmes celui de l'intelligence suprême (1); c'est enfin le VERBE divin, que le même évangéliste proclame, comme les Égyptiens, Dieu identique à son père, éternel en lui, incréé comme lui (2).

représente l'éther, son blanc l'air, et le jaune la terre sur laquelle le germe représente le principe de toute production.

(1) Cicero, *de Natura Deor.*, III, 22.

(2) *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.* Voilà une doctrine tout égyptienne par le fond et par la forme. Ce grand évangéliste prouve, dans l'instruction allégorique connue sous le nom d'*Apocalypse*, qu'il était très-versé dans la philosophie symbolique des Orientaux.

Il y a entre Moïse et Pimander une grande différence, que nous devons faire remarquer. Moïse montre d'abord Œlohim créant la matière du monde; immédiatement après il fait paraître le *rouah*, l'esprit de Dieu soufflant sur les eaux; en troisième lieu intervient la voix de Dieu, le Verbe. Pimander, au contraire, présente le Verbe divin, l'intelligence, comme fils de Dieu; et ce n'est qu'après cette première émanation que paraît l'esprit, le souffle. Le Verbe ne devrait donc être, dans le système de Moïse, que la troisième personne de la Trinité. Y a-t-il eu encore ici quelque interversion dans cette partie du récit de Moïse? Les premiers chrétiens, s'écartant en ce point de la doctrine mosaïque, rétablirent le Verbe à la deuxième place de la Trinité, en réservant la troisième au souffle divin, *spiritus sanctus*.

Voici une prière attribuée à Thoth, sortie par conséquent du sanctuaire égyptien, qui pourrait prendre place dans la liturgie chrétienne. « Je t'adjure, ciel, savant ouvrage du Dieu grand, d'être « propice; je t'adjure, voix du père, qu'il a parlée en premier lieu « lorsqu'il a affermi l'univers par sa volonté; voix du père, qu'il a « fait entendre la première, son verbe seul engendré. » *Chronic. paschale.*

Une autre observation sur laquelle nous voulons appeler l'attention, c'est que la triade qui a tiré l'univers du néant : Œlohim, son Verbe et son souffle, c'est-à-dire, l'unité divine en trois personnes,

Le *Verbe* est le grand ouvrier du monde, et Moïse ne manque jamais de faire commencer chacune des opéra-

ce que nous croyons constituer LA SAINTE TRINITÉ, reste toujours en dehors des autres triades qui sortent de l'unité divine par émanation, et qui ne sont que la personnification des attributs divers de la Divinité. Il faut bien remarquer aussi que, pour procéder à l'émanation de ces triades symboliques, Dieu a besoin de recourir à l'hermaphrodisme; tandis que la première existe indépendante de toute action féminine, que c'est Dieu ne relevant que de lui-même, éternel dans son unité comme dans son apparente divisibilité. Jamais la *Trinité*, à qui il faut consacrer ce nom distinctif et caractéristique, ne se mêle avec les triades, jamais aucun nom du panthéon égyptien ne vient se placer à côté d'aucun de ses membres. Les livres hermétiques en font un être tout à fait à part. Le Pimander semble, à cet égard, appartenir à une époque plus reculée que celle de la religion symbolique, puisque pour lui la Trinité créatrice n'a pas de nom individuel, qu'elle n'est désignée que par son caractère propre, une lumière toute suave et délicieuse, qui est Dieu le père; l'esprit de cette intelligence, qui est Dieu le fils, ou le Verbe; l'intelligence ouvrière, qui est le souffle divin, le saint esprit. Loin de se confondre avec les triades, la Trinité s'en sépare elle-même, puisque le Verbe, sous le nom de Pimander, veut être l'instituteur de Thoth. Il est vrai que de ce Pimander on a fait plus tard un Thoth premier, trois fois grand, *trismégiste*, un Thoth par excellence; mais c'est parce que, comme instituteur du deuxième Thoth, il fallait le mettre en rapport avec celui-ci, afin de faire découler toutes les institutions du même principe.

Une séparation si bien tranchée de la Trinité et des triades semble nous indiquer que, dans le laps de la longue durée de l'empire égyptien, il a existé successivement trois religions : une première religion révélée, *théisme pur*, connaissance de Dieu venue par les antédiluviens, la seule que Moïse ait voulu donner à son peuple; une deuxième religion, théogonie par émanations, multipliant les apparentes divinités par hermaphrodisme, *théisme symbolisé*, inventé par le génie allégorique des postdiluviens en un lieu et un temps inconnus; une troisième religion, très-tardive, dans laquelle les êtres principaux sont des êtres passibles de la mort, Osiris tué par Typhon, Typhon foudroyé dans le lac Sirbonis, Isis placée au rang des dieux après sa mort; *théisme humanisé*, religion par conséquent toute terrestre, et première source du panthéisme.

Nous disons que la Trinité se manifeste de la manière la moins

›ns cosmogoniques par les mots : DIEU DIT; mots dont
Verbe divin est la personnification. Par l'intermédiaire

uivoque dans le premier chapitre de la Genèse, où nous voyons,
Dieu créer le monde,
Le créer par sa parole (*logos*, *verbum*),
Et par le concours de son souffle agitant les eaux (*pneuma, spiri-s*). Ajouterons-nous que nous ne comprenons pas, quand l'intel-gence de ce dogme est si facile, si simple, si claire, qu'on l'ait résentée comme hérissée d'inextricables difficultés, comme au-essus de toute la puissance de l'entendement humain; que ce qui tait si bien compris par les anciens ait été entouré pour le chris-ianisme de barrières qui tendent à compromettre la religion aux eux de la science, quand il est de la plus grande évidence que la cience et la religion peuvent au contraire marcher, et marchent en ffet de très-bon accord? Ne serait-ce pas qu'à une époque où toute aie science était à peu près anéantie, dans l'oisiveté de toute ʼoccupation sérieuse, où l'on s'étudiait plus à créer des difficultés ır des arguties qu'à les aplanir par des raisonnements lucides et isissables par toutes les intelligences, on se serait trop appesanti r la nature des hypostases, on aurait trop *personnifié* les éléments la Trinité? qu'à force de se tourmenter l'imagination pour venter des subtilités théologiques, on en serait venu à tourner le s au vrai but, à perdre de vue le point de départ, à ne plus s'en-ndre au milieu d'une confusion d'abstractions?

Quand Moïse, en rendant compte des grands actes de la création, rit ces mots : DIEU DIT, et qu'il fait ainsi intervenir la parole vine, il n'a pas entendu, par cette manière de s'exprimer, que Dieu t *parlé*, qu'il ait prononcé des *paroles* semblables à celles de omme, c'est-à-dire, sortant d'une bouche, et produites par l'air isant vibrer les cordes sonores d'un larynx; car il faudrait d'une rt matérialiser l'Éternel, et d'autre part supposer qu'il y avait dans matière du monde, laquelle n'existait encore qu'en principe, des *illes* pour recevoir ces sons et entendre ces paroles : le grand gislateur s'est servi d'une tournure métaphorique, pour se faire mprendre de la multitude (*). Il n'est donc pas plus question en la de *voix articulée*, qu'il n'est question d'air chassé d'un poumon our produire le souffle ou l'esprit de Dieu, *sanctus spiritus*. Penser

(*) Secunda persona in divinis vocatur *Verbum*, quia per intellectum ad mo-um verbi intellectualis producitur, et quia verbum est similitudo quædam et ago rei intellectæ expressa, et producta per actum intelligendi. Beyerlinck, agnum *Theat. vitæ hum.*, verbo *Trinitas*.

de sa parole ou de son Verbe, Dieu veut que la lumière se fasse; et le premier résultat du mouvement expansif et dilatant est de séparer du chaos, de la matière humide, la partie lumineuse, laquelle se sublime dans les régions élevées. Cette lumière dégagée des ténèbres, ce feu léger sorti de l'eau (1), qui, suivant Pimander, s'étend entre le

autrement serait faire de la Divinité un être semblable à l'homme, puisque l'air, qui produit la parole aussi bien que le souffle, étant l'un des éléments indispensables à l'existence de l'homme, en raison de son action chimique sur le sang, il faudrait supposer que Dieu aussi avait besoin de respirer, et assimiler par là l'état d'éternité, caractère de Dieu, à l'état de mortalité, caractère de l'homme (*). Et quant à l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, si on croit que le monde n'est pas le produit du hasard, qu'il a eu un créateur, on ne doutera pas que cette suprême intelligence créatrice, dont nous ne connaissons ni la nature ni la substance, dont nous ne pouvons pas par conséquent apprécier ce qu'il faut entendre par ces expressions métaphoriques, *sa parole* ou verbe et *son souffle* ou esprit, substances néanmoins que nous savons très-bien faire partie de son essence unique et toute spéciale, quelle qu'elle soit; on ne doutera pas, disons-nous, que cette intelligence incomparable n'ait pu aussi facilement, à raison de sa toute-puissance, faire passer une portion de sa substance, celle qualifiée de Verbe, dans un corps revêtu de formes humaines, et par cela même passible de toutes les souffrances de l'humanité, que de tirer l'univers du néant, de faire être ce qui n'était pas, d'organiser la matière des milliards d'astres qui brillent dans le ciel.

Nous nous arrêtons là; notre objet n'est pas de faire de la théologie: nous n'avons voulu que montrer, dans une question que notre sujet amenait sous notre plume, l'inanité de cette prétendue opposition, de cette antipathie imaginaire que des esprits ignorants veulent trouver entre la véritable science et la religion. Depuis longtemps le célèbre Fr. Bacon l'a dit : « Une philosophie superficielle fait incliner vers l'athéisme, mais une philosophie plus profonde ramène à la connaissance de Dieu. » *Essais de morale*, XVI.

(1) Il est bien remarquable que la science primitive ait fait sortir le feu de l'humidité. Comme toute la cosmogonie est le produit de la science d'observation, il est à supposer que les auteurs de ce

(*) Voyez saint Augustin, *Confessions*, XI, 6 et 7.

feu et l'eau, c'est *Phtah.* Là se termine la première période ou le premier acte de la création : c'est le premier Dieu de la première dynastie divine régnant sur l'Égypte fictive, ou la patrie céleste (1).

L'*aretz*, ou principe élémentaire matériel du monde, contenait, après que la lumière en eut été séparée par le souffle ou l'esprit divin, les éléments des corps terrestres et des fluidités aqueuses dans une étrange confusion : c'était encore le chaos. Pour séparer ces éléments divers il fallait volatiliser une partie de ces fluidités et condenser l'autre partie : c'est ce qu'opéra la parole divine, le *Verbe.* Une force raréfiante, un souffle, une sorte d'haleine suivant Moïse, un air léger père de l'esprit, suivant Thoth (2), se glisse au milieu de ces fluidités élémentaires, et opère une division dans leurs principes particuliers : une portion s'en détache, et s'élève par la légèreté qu'elle vient d'ac-

travail merveilleux ont dû faire ce raisonnement : « La foudre est produite par l'amoncellement des nuages; les nues ne sont qu'un amas d'eau à l'état de vapeur : donc c'est de l'eau que provient le feu.

(1) Avant l'Égypte terrestre formée par l'abaissement des mers et les dépôts du Nil, les prêtres plaçaient, à ce qu'il paraît, une Égypte imaginaire, Égypte céleste sur laquelle auraient régné les dieux.

(2) Par cet air léger père de l'esprit, très-différent de cet esprit, du souffle divin, du *rouah,* il faut entendre sans doute le souffle imperceptible qui sort de la bouche en prononçant les mots, cet air qui s'échappe avec les sons qu'il sert à produire. En effet, dans le système de Thoth, c'est le *Verbe* lui-même qui donne naissance à ce nouvel être cosmogonique; c'est donc l'haleine expirant avec la parole, la partie aérienne de cette parole, qui se glisse au centre des fluidités, ou de la nature humide.

En même temps que le souffle de l'air chassé du poumon produit la parole qui commande et qui est personnifiée dans le *Verbe*, ce même souffle, qui vient de servir à produire le Verbe, pénètre dans l'élément des fluidités, dont il doit opérer la séparation en le dilatant et le raréfiant.

SYSTÈME SIMPLE.	SYSTÈMES ALLÉGORIQUES.		
MOÏSE et les antédiluviens.	PIMANDER et les Égyptiens.	SANCHONIATON, et les Phéniciens et les Atlantes.	
la plus grande pour représenter le jour, la plus petite pour représenter la nuit; et (il fit pareillement) les étoiles.	suite, en s'isolant des éléments qui tendaient vers le bas par un pur artifice de la nature; et il s'unit à la pensée ouvrière, consubstantielle avec lui.	dire, contemplateurs des cieux, formés en manière d'œufs.	ton, et Atlas. De quelques autres femmes, Uranus eut encore d'autres enfants.
	L'intelligence ouvrière et le *Verbe* réunis, embrassant tous les cercles et tournant avec une rapidité extrême, mirent en mouvement la machine, et la forcèrent de tourner sans commencement ni fin, la révolution recommençant incessamment au point même où elle finit.	Une vive splendeur ignée, émise par l'air et la mer, qui avaient été créés en même temps que la terre, engendra les vents et de très-grandes effusions du ciel. Les eaux étant ainsi séparées et chassées de leur place par la chaleur du soleil, elles se précipitèrent de nouveau dans les airs, et leur choc produisit les tonnerres et les éclairs.	Kronus eut pour filles Persephone et Athéné, dont la première mourut vierge. Ce sont ces choses que le fils de Tabion, le premier hiérophante, mit en allégories (3).
20. Et Dieu dit : Les eaux émettront à foison les principes vermiformes, et le volatile volant rapidement au-dessus de la terre, sur la face de l'expansion des cieux. 21. Et Dieu créa l'existence de ces immensités corporelles de la mer, et celle de tout être animé se mouvant d'un mouvement repti-forme, dont les eaux émettaient à foison le principe, suivant leurs espèces, et celle de tout volatile à l'aile forte et rapide selon son espèce; et il vit que cela était bon...	Ce tournoiement de tous les cercles fit sortir des éléments inférieurs des animaux irraisonnables, ainsi que l'avait réglé l'intelligence : l'air émit les volatiles, l'eau produisit ceux qui nagent. L'eau et la terre sont distinctes entre elles, ainsi que l'intelligence l'avait ordonné.	A ce bruit, les animaux sortirent du limon comme d'un sommeil, se répandant, mâles et femelles, dans les airs, sur la terre, dans la mer : c'est là ce que nous avons tiré des livres de Taaut, sur l'origine du monde.	

éniciens et des Égyptiens, le mouvement lui-même (1), nsidéré dans l'antiquité comme la cause efficiente de it; et c'est par une juste conséquence de cette idée preère que Thoth était réputé l'auteur de toutes les déuvertes l'inventeur de toutes les sciences. Les deux issances organisatrices tirent ensuite de la lumière subli:e tous les corps célestes, dont les deux principaux it destinés à éclairer alternativement notre planète et à vir à la division du temps. Moïse réunit en un faisceau, is le nom collectif d'étoiles (s'il n'existe pas en cet en- it une lacune de quelques mots, comme tout le fait ire), tous les corps célestes qui gravitent dans l'unirs; Pimander, au contraire, organise à part les sept plates, dont les différentes positions constituaient astrologiement le DESTIN.

Après l'organisation du ciel sidéral, Pimander passe nmédiatement à la création des animaux, sans faire menon d'abord de la végétation, indispensable cependant à nourriture des êtres de ce règne. La cosmogonie des tlantes semble suppléer à cette omission, en faisant proire d'abord par Uranus et Gé *Kronos*, *Bœtylos* et *Dan*, c'est-à-dire, dans son langage symbolique, le temps, montagnes et la verdure (2). On pourrait croire que, ur n'avoir plus à y revenir, l'auteur de cette description smogonique s'empresse d'organiser complétement, et

(1) Il faut bien remarquer que c'est toujours par le mouvement e toute création passe de la volonté à l'effet, et que c'est un affle, un air léger, *spiritus*, qui produit l'agitation et détermine mouvement. Champollion a vu sur les monuments *Amon* s'unist à la déesse *Mouth*, que ce savant croit être la matière première ant reçu le mouvement, et que nous croyons être plutôt le moument lui-même.

(2) Le mot *Bœtylos*, qui vient de *Beith-œl*, construction élevée, est pliqué aux pierres élevées au-dessus de la terre; celui de *Dagan* nifie froment; mais, dans le sens le plus large, c'est montagnes végétation.

d'un seul coup, la masse entière de la croûte du globe, ce qui en forme la partie productrice. Il est à remarquer que ce système est précisément celui auquel a voulu se conformer le restaurateur des écrits de Moïse, après la grande captivité, en intercalant les onzième et douzième versets de sa cosmogonie entre les dixième et quatorzième. Vient ensuite l'émission de toute l'animalité produite par les eaux et par la terre ou la nature humide, et indiquée dans le même ordre par Moïse et par Pimander. De tout ce qui précède il semble qu'on peut tirer cette conclusion, qu'aucun des textes cosmogoniques que nous a transmis l'antiquité ne nous est parvenu parfaitement entier, mais qu'ils peuvent se compléter les uns par les autres.

Cette doctrine de Moïse sur la création, toute savante qu'elle est, n'est pas entièrement conforme cependant à ce qu'enseigne la pure et saine philosophie. Quoique l'écrivain sacré distingue bien l'*aretz* de l'*iabasha*, c'est-à-dire qu'il établisse une différence entre la matière cosmogonique et la terre dans son état d'aridité native, il n'en est pas moins certain qu'il donne ensuite ce même nom d'*aretz* à la terre elle-même; et tout ce qu'il dit tend à montrer que, dans son idée, notre globe est le point central de l'univers. Une pareille erreur doit-elle être imputée au système philosophique des Égyptiens, ou appartient-elle aux juifs restaurateurs du Pentateuque (1)? De grands désastres avaient déjà frappé l'Égypte à l'époque où vécut Moïse; nous avons cité l'invasion des Hyksos. Quatre siècles

(1) On est généralement d'accord sur le soin que prit Esdras de recueillir les livres de Moïse à l'issue de la longue captivité, à les purger des corruptions qui s'y étaient glissées, et à les partager en autant de chapitres que l'alphabet hébreu contient de lettres. Si donc il s'était déjà glissé des corruptions dans ces écrits à l'époque d'Esdras, qui répondra que, dans le remaniement qui fut fait alors, on n'ait pas considéré comme telles les parties qui ne se trouvaient pas en harmonie avec la philosophie dégénérée des Babyloniens?

avant ces pasteurs, les Assyriens avaient envahi, sous la conduite de Sémiramis, une grande partie du royaume; dans l'intervalle, et avant ces deux invasions, la guerre civile avait plusieurs fois désolé la contrée; le Désert de l'égarement ne fut jamais une barrière rassurante pour le Delta, et la sollicitude des rois se porte toujours de ce côté. A peine établis en Égypte, les Hyksos s'empressent de fortifier la frontière orientale, pour en fermer l'entrée aux autres peuples de la Syrie. Joseph fait arrêter, sur cette même frontière, ses frères, comme des espions venus pour reconnaître les points les plus faibles de l'Égypte; Sésostris fait construire une grande muraille qui va s'appuyer sur Péluse. Cette frontière était donc toujours suspecte et toujours surveillée; des doctrines corrompues auraient donc pu pénétrer par là en Égypte, avec les peuples contre qui ces défenses matérielles étaient élevées. Mais tout porte à croire, et l'ensemble de ce qui nous reste vraiment de Moïse semble l'affirmer, que du temps de ce grand homme la décadence des sciences, lentement progressive, n'en était pas arrivée encore au point de confondre l'*aretz*, principe élémentaire général de l'univers, avec l'*aretz* globe terrestre, ce mot étant réduit au sens le plus restreint (1); de faire de notre planète la seule sphère peuplée et l'objet principal de la création, de la constituer en état d'existence et de la couvrir de végétation avant l'or-

(1) Il en est sans doute du mot *aretz* comme des mots *iom*, *maïm*, *adam*, qui, exprimant dans la langue secrète une généralité *sui generis*, deviennent dans la langue vulgaire, et dans le sens le plus restreint, les noms mêmes de l'individu ou du corps le plus remarquable du genre : ainsi, *aretz* est l'amas des principes élémentaires de l'univers et la terre en particulier; *iom* est, l'amas des manifestations lumineuses, et un jour; *maïm* est l'amas des principes des fluidités aqueuses, et l'eau; *adam* est l'amas des êtres humains, et l'homme chef de la race. Nous parlerons de la question de l'immobilité de la terre au centre du monde, dans le chapitre sur l'astronomie.

ganisation des astres. La confusion qui règne à cet égard dans la cosmogonie mosaïque n'est donc, on peut le soupçonner, que le résultat de la perte des hautes sciences à l'époque d'Esdras, et des efforts de celui-ci pour accommoder, avec le moins de dérangement possible, le système philosophique des Hébreux reprenant leur nationalité, avec celui qui dominait de son temps dans les écoles de Babylone, où il avait dû en acquérir la connaissance : de là, ces transpositions de versets, et ces quelques changements qui mettent parfois la doctrine de Moïse en contradiction avec l'état des sciences en Égypte à l'époque où les Israélites traversèrent le désert.

CHAPITRE XIII.

Variations de la philosophie égyptienne. — La matière créée ou éternelle. — Époque d'Orphée. — Introduction en Égypte du système indien des théophanies. — Époque de Thalès et de Pythagore. — Époque de Platon. — Époque de Chérémon. — L'âme et ses transmigrations.

La doctrine philosophique des Égyptiens ne fut pas constamment la même. Semblable à toutes les autres connaissances, elle brilla de l'éclat le plus pur aux temps les plus reculés de la première période historique de l'Égypte, et elle alla en dégénérant à mesure que les siècles s'amoncelaient, que les sciences s'affaiblissaient, que des idées étrangères parvenaient à prendre place dans l'enseignement de la classe sacerdotale : elle finit par n'être plus, à l'extinction de la nationalité égyptienne, qu'un tissu monstrueux de doctrines hétérogènes, dont le matérialisme le plus grossier faisait la base. Dans la série des écrivains qui nous ont transmis des documents sur cette doctrine, Moïse et Chérémon peuvent être considérés comme les points extrêmes de cette longue chaîne dont Orphée,

Thalès, Pythagore et Platon soutiennent les anneaux à de grandes distances. Mais, dans les intervalles qui séparent chacun de ces personnages, l'histoire signale de ces grands événements dont l'influence ne pouvait manquer de réagir sur le sacerdoce égyptien, et par conséquent sur la philosophie qu'il professait.

Deux grands systèmes furent en présence, dès la plus haute antiquité, sur le fait de la formation du monde. L'un et l'autre reconnaissaient qu'une puissance intelligente, à laquelle était attribuée la faculté d'être éternelle, immatérielle, incorporelle, immuable, impassible, de se suffire à elle-même, d'être cause, principe et fin de tout ce qui existe, avait fabriqué l'univers : mais les partisans de l'un de ces systèmes, qui paraît avoir été celui des Égyptiens, puis qu'il fut suivi par tous ceux qui étaient allés puiser chez eux l'instruction, croyaient que cet être, désigné sous le titre de Très-Haut, notre Dieu, avait créé de rien la matière même du monde, tandis que les partisans du système contraire, dans les rangs desquels se trouvaient Parménide, Anaxagore, Zénon, Démocrite, Aristote, et qui paraît avoir prévalu chez les peuples de l'Asie, soutenaient que, rien ne se faisant de rien, la matière doit être increéée, et que Dieu n'avait fait que lui donner une forme. Nous venons de voir que le texte hébreu de Moïse ne tranche pas aussi nettement cette question qu'on pourrait le désirer dans le sens de la non-éternité de la matière : quant au texte samaritain, il ne laisse aucun doute sur la préexistence de cette matière, puisque, au lieu du verbe *créer,* il emploie le verbe *concréter.*

L'époque d'Orphée, qui suivit de deux siècles celle où le grand Rhamsès, de retour en Égypte après avoir parcouru l'Asie, avait rapporté dans son pays des idées nouvelles puisées dans cette vaste région du globe, ne présente point encore de grandes différences dans la doctrine philosophique des Égyptiens; l'absence de documents certains

ne permet pas, du moins, d'en établir de bien considérables. Ce n'est pas de l'athéisme qu'on trouve dans la doctrine du plus ancien poëte grec, comme ont cru le voir quelques écrivains tant anciens que modernes; ce sont les idées égyptiennes elles-mêmes, mais entourées du voile épais du symbolisme dont Moïse les avait dégagées : c'est la Trinité première, sous une autre forme et sous des symboles différents, qu'offre le principe monstre de la doctrine orphique, portant la face d'un Dieu entre une tête de taureau et une tête de lion, c'est-à-dire, entre la bienfaisance et la puissance vigilante et conservatrice (1), ce qui la ramène à l'identité d'Amoun-Knef.

De tous les étrangers admis à recevoir une instruction philosophique dans les temples de l'Égypte, Orphée est le premier dont le nom nous soit parvenu. D'autres, peut-être, l'avaient déjà précédé, depuis que les barrières qui pendant tant de siècles avaient séquestré ce pays eurent été abaissées. Cet accueil fait à des barbares, cette sorte d'adoption qui les rendait aptes à participer à un enseignement resserré jusque-là aux seuls grands du pays, en vertu de cette xénélasie qui ne permettait guère l'entrée momentanée de l'Égypte qu'aux caravanes des marchands arabes ou ismaéliens, était l'effet des idées nouvelles importées en Égypte par le grand conquérant. Après avoir subjugué une partie de l'Asie, Sésostris dut conserver des relations avec les peuples à qui il avait imposé son joug, et dont de nombreux captifs avaient été traînés sur les rives du Nil : alors l'Égypte put être visitée par des étrangers, et Orphée et Homère purent y venir recevoir, soit l'instruction, soit les renseignements dont ils firent usage. Mais pour en venir à faire admettre d'aussi capitales innovations à un peuple habitué à ne voir jusque-là qu'avec répugnance tout ce qui venait des régions typhoniennes, il ne fallait

(1) Horapollo, *Hierogl.*, I, 19.

pas moins qu'un nom et des actes comme ceux du héros. Ce fut donc à la faveur de sa propre illustration, de la gloire qu'il avait si largement versée sur le pays, du haut degré de splendeur auquel il avait élevé le nom égyptien, les bienfaits sans nombre qu'il répandit à pleines mains parmi toutes les classes, que Rhamsès le Grand put faire révoquer ou tout au moins modifier la xénélasie, loi inhospitalière, il est vrai, mais du moins conservatrice des institutions.

Une innovation dans des matières graves a toujours des conséquences graves aussi, car elle ne marche jamais seule. Les lois politiques, en Égypte, étaient intimement liées aux lois religieuses, et les grandes modifications que recevaient les premières devaient réagir inévitablement sur les secondes. La plus énorme de celles-ci fut certainement celle qui introduisait, à côté du système des émanations divines de la théogonie égyptienne, celui de la théophanie, si familier à la théologie indienne; système avec lequel les Égyptiens avaient déjà pu faire connaissance par l'intermédiaire de ces gymnosophistes qui, forcés de quitter les rives du Gange, étaient parvenus jusqu'aux rives du Nil en la cinquième année du règne de Thouthmosis IV, prédécesseur d'Aménophis-Memnon (1). Une admiration adulatrice ouvrit les temples égyptiens à ce système nouveau en faveur du héros, dont on semblait ne pouvoir expliquer les exploits qu'en considérant son corps comme le sanctuaire mortel de la divinité, daignant se manifester en lui. — Dans la religion des Indiens, les Égyptiens trouvaient les mêmes théories que dans la leur, et un fonds d'identité

(1) Eusèbe, *Chronic.;* Philostrat., *Vita apoll.*, VI, 6. Lucien faisant parler la philosophie elle-même, la fait arriver de l'Inde en Éthiopie, d'où elle passa en Égypte, « pour y instruire les prêtres et les pro« phètes des choses divines. » *De Astrolog.* Apollonius de Tyane avait une très-mauvaise idée, en général, des prêtres égyptiens de son temps.

qu'ils ne pouvaient méconnaître ; mais dans les dogmes de cette religion, à côté des émanations produisant la grande trimourti, ils voyaient un système de théophanie qui leur était inconnu. La seconde personne de cette triade, Vichnou, avait daigné plusieurs fois venir vivre familièrement avec les hommes ; une fois entre autres, la quatrième, Vichnou, avait animé le corps de *Rama,* héros célèbre dans l'histoire mythologique : *Bala-Rama* avait été un guerrier sans pareil, un bienfaiteur de l'humanité, un grand promoteur de l'agriculture (1) ; la divine épouse de Vichnou s'était elle-même manifestée dans la personne d'une jeune fille nommée *Sida,* dont *Vichnou-Rama* devint amoureux et qu'il épousa. Ces traits mythologiques avaient trop de rapport avec la vie du grand roi égyptien, pour ne pas faire impression sur des esprits enthousiasmés de son propre mérite : les théologiens d'Égypte accueillirent un système si en harmonie avec leurs idées sur Rhamsès-Sésostris, et les firent passer dans leurs propres doctrines : Sésostris, sous le nom mythique d'Osiris (2), fut donc reconnu pour une manifestation d'Ammon. Les libéralités intéressées de la royale veuve achevant de lever tous les scrupules, s'il en restait quelqu'un, les prêtres proclamèrent, à la mort du prince mortel, le retour du dieu dans sa propre essence divine, et Isis, nouvelle Sida, obtint à son tour de partager les honneurs de la divinité. Telles durent être, dans notre sentiment, les raisons et l'origine du grand changement qui bouleversa de fond en comble l'antique et primitive religion de l'Égypte ; et ce

(1) F. Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*, I, 3.

(2) Tout tend à démontrer que le mythe d'Osiris-Sésostris fut calqué sur celui de Vichnou-Rama : il n'y a pas jusqu'au coffre dans lequel Osiris fut enfermé par Typhon, qui ne soit emprunté à celui dans lequel Sida fut enfermée, et jetée à la mer. Cette allégorie s'accommodait trop bien avec la circonstance de la rentrée du Nil dans son lit, pour qu'on ne la fît pas figurer dans le mythe égyptien.

qui, au besoin, confirmerait encore l'origine indienne du mythe isiaque, c'est l'identité de rôle que jouaient, dans la religion des Indiens et dans la nouvelle religion des Égyptiens, le serpent, le cynocéphale ou le singe, et la fleur du lotus.

Orphée recevant l'initiation au moment où les idées nouvelles, qui ne dataient alors que de deux siècles, étaient dans leur plus grande faveur, apprit à connaître un dieu et un système ignorés de Moïse; et alors aussi il put trouver introduite dans la philosophie égyptienne cette doctrine des Vedas, qui fait commencer la création par le temps, l'éther et le chaos (1).

Thalès ne passa en Égypte que huit siècles après Orphée, sous le règne d'Amasis. Dans ce long intervalle, des événements considérables avaient changé la face de l'Égypte. Les Égyptiens, à qui leur plus grand roi, en pénétrant jusqu'au cœur de l'Asie, avait enseigné le chemin des pays étrangers et inspiré le funeste goût des guerres lointaines, à qui ce prince avait légué un héritage plus fatal encore, celui de ne savoir plus se suffire à eux-mêmes, les Égyptiens avaient éprouvé ce qu'entraîne toujours, tôt ou tard, le trop grand éclat des victoires. Après avoir visité en vainqueurs les peuples de l'Asie, ils avaient attiré chez eux les armes des Babyloniens, et de conquérants ils étaient devenus conquis : après avoir possédé l'Éthiopie, la Syrie, l'Arabie, et avoir étendu leur empire jusqu'à l'Euphrate, ils s'étaient vus refoulés entre les barrières de leurs déserts, et deux fois ils avaient subi le joug des Éthiopiens, qui avaient vengé leur humiliation par l'envahissement de l'Égypte, soumise tout entière à leur domination; six fois,

(1) Simplicius dit qu'Orphée admettait trois principes, dont le premier était le temps, après lequel les deux autres, l'éther et le chaos, avaient été produits : nous supposons qu'il avait pu avoir reçu cette doctrine de l'Égypte en même temps que la connaissance du mythe isiaque.

dans ce même intervalle, le trône national avait dû changer de place par les vicissitudes de la guerre, et Nabuchodonosor, vainqueur, et tenant le front des Égyptiens plongé dans la poussière de la servitude, avait brisé la chaîne de la succession régulière de ses rois, dont le dernier, soldat rebelle, ne régnait à Saïs que sous l'autorité de Babylone. C'est là le moment où vint à Héliopolis le sage de Milet, suivi bientôt par un de ses compatriotes non moins illustre.

Instruits par les prêtres égyptiens de la même époque historique, Thalès et Pythagore ne peuvent être séparés dans l'exposition de leur doctrine. Si cette doctrine appartient encore à l'Égypte par les formes, elle s'en éloigne tellement par l'esprit, que l'antiquité même a douté si l'athéisme n'était pas le fond des leçons des deux grands philosophes, malgré tout ce qu'ils disent de la divinité : pour eux l'accusation était mieux fondée que pour Orphée. Qu'est-ce, en effet, qu'un Dieu qui est identique avec la matière, coéternelle avec lui ? Qu'est-ce qu'une matière qui pour produire les corps n'a besoin d'être mue par aucune intelligence en dehors d'elle-même ? Et c'est là précisément le thème que développent les disciples de ces philosophes, et surtout Ocellus Lucanus, le plus ancien de tous. C'était donc le panthéisme universel, depuis longtemps établi dans l'Inde, qui s'était glissé au milieu de la philosophie égyptienne dans l'intervalle qui sépare Orphée de Thalès, ou la dix-neuvième dynastie de la vingt-septième.

L'invasion du panthéisme avait été, en Égypte, l'une des déplorables conséquences de la perturbation jetée dans la théologie primitive par l'introduction des doctrines étrangères, depuis l'institution du mythe d'Osiris et l'établissement de la religion isiaque. Cependant, bien des temples conservèrent encore un fonds de la doctrine de l'unité de Dieu, et le sanctuaire de Thèbes n'y renonça jamais. Ceci prouve que les dogmes avaient cessé d'être

universels dans toute l'Égypte; que l'anarchie régnait dans l'enseignement des grands colléges sacerdotaux; que le culte isiaque, qui seul conservait sa domination, avait jeté le doute sur les croyances anciennes et amené la dissolution des saintes doctrines des temps primitifs; que si on recourait encore quelquefois à la théologie des ancêtres, c'était pour en matérialiser de plus en plus les formes, pour en corrompre plus complétement les leçons. Moïse, interprète des temps anciens et exposant la doctrine de son époque, avait exprimé vulgairement que l'esprit de Dieu s'agitant sur les eaux avait développé les principes du monde; et les livres de Thoth, personnifiant cette idée du sanctuaire égyptien, avaient montré ces eaux premières, cette nature humide, comme une déesse émanée d'Amoun. Thalès expliquait cette doctrine en montrant que l'eau était en réalité le principe immédiat, l'élément vrai et primordial de tout ce qui existe; la chimie pratique montrait à tout instant des cristallisations se formant dans l'eau, et donnant ainsi une consistance et des formes très-régulières à des corps auparavant invisibles à l'œil; ce principe fut étendu à la cosmogonie, et Thalès s'en servit pour montrer qu'à l'état liquide la matière est dépourvue de formes, et qu'elle les acquiert en passant à l'état solide; et, pour preuve, il disait que toutes choses, étant composées d'eau, se résolvaient en eau; que les semences, quelle que fût leur nature, ne fructifiaient que par le secours de l'eau, sans laquelle elles se dessécheraient; enfin, que le soleil et les astres ne se nourrissaient eux-mêmes que des vapeurs de l'eau (1). Dans le sentiment de ceux qui plaçaient la

(1) Plutar., *de Placit. philos.*, I. L'un des axiomes de Thalès, c'était que la chose au monde la plus difficile est de se connaître soi-même, et la plus facile de conseiller les autres. On lui attribue aussi cette autre maxime, peu consolante, qu'il faut vivre avec ses amis comme pouvant devenir nos ennemis. Il ajoutait qu'il ne fallait pas faire ce qu'on blâmait dans les autres.

terre au centre du monde, l'univers était un grand tout, composé de deux parties distinctes, l'une contenante et increéée, l'autre contenue et produite; et le cercle que la lune parcourt autour de la terre fut pris pour la limite qui séparait les deux parties si dissemblables, c'est-à-dire, l'éternel et le périssable. En dehors de ce cercle était la partie divine de l'univers, toujours dans un grand mouvement; en dedans, ou dans la partie produite, était le germe de la division et de la nature, où ont lieu le dépérissement et le perpétuel renouvellement des choses engendrées (1). La même division était présentée par Platon, sous une autre forme: l'univers se partageait en deux sections inégales, dont l'une était celle des intelligences, l'autre celle des choses sensibles (2). Pythagore prétendait que l'univers se meut dans le vide; Thalès réprouvait le vide; et le sentiment de Platon, conforme à cette dernière doctrine, semblerait attester que c'était là réellement l'opinion des Égyptiens, de laquelle Pythagore se serait écarté. Suivant ces philosophes, le monde étant engendré est, par cela même, corruptible; mais cependant il ne périra pas, parce que la Providence, c'est-à-dire l'ensemble des lois universelles, ne le permettra pas.

Le petit nombre de documents qui nous restent sur la philosophie de Thalès et de Pythagore, et l'impossibilité de distinguer dans ce peu ce qui appartient véritablement à ces philosophes, dont la doctrine a été tant surchargée par leurs disciples, ne permet pas de rechercher, d'après d'aussi faibles données, quel dut être le sentiment des Égyptiens sur une foule de sujets importants; mais deux opinions dont Pythagore porta la connaissance dans la Grèce, et qui faisaient bien réellement partie de la philosophie religieuse de l'Égypte à son époque, sont le célè-

(1) Plut., *Platon. Quæst.*
(2) Ocellus Lucanus.

ne de la métempsycose et la science des nombres ux : nous en parlerons bientôt.

yage de Platon en Égypte suivit à plus d'un siè- istance celui de Thalès et de Pythagore. Ceux-ci encore vu la puissance des pharaons s'étendant sur monarchie de Manès; Platon n'y parut qu'à la fin emière domination des Perses, et pendant la lutte entre ces étrangers et un prince égyptien qui, par- es expulser, rétablit sur les bords du Nil une lueur nalité. Cent vingt ans de domination d'un peuple culte était antipathique à celui des Égyptiens, et le des mages, qui avaient dû s'établir en Égypte pen- durée de cette assez longue période, n'avaient pu r d'exercer quelque influence sur les doctrines d'une dont le fond, identique pour tous les peuples issus uche asiatique, offrait de si grands points de res- ice, malgré la différence dans la manière de l'exer- rieurement. C'est à cette influence, sans doute, it attribuer le changement de ce point de cosmo- ui substituait le feu et la terre à l'eau dans la pro- des phénomènes de la création, ainsi que le pro- Platon, si toutefois, hâtons-nous de le dire (1), t de philosophie était bien l'un de ceux qu'il avait lans ses études en Égypte. Avec Thalès et Pytha- laton considérait la matière comme incréée et éter- nais, différent d'eux, il ne croyait pas à la pluralité ndes, et il soutenait qu'il ne pouvait y en avoir 2).

ique Platon ait beaucoup emprunté aux Égyptiens, osophie n'en est pas moins un mélange d'éléments puisés autant dans les leçons des prêtres d'Héliopo- dans celles de Cratyles, d'Héraclide et de Socrate :

ut., *de Fortuna roman.*

ut., *de Oracul. Defectu.*

il serait donc trop hasardeux de juger d'après lui de l'état réel de la philosophie en Égypte à son époque. Il n'en est pas ainsi pour l'époque de Chérémon. Celui-ci, Égyptien, de la classe sacerdotale, et occupant le poste important d'hiérogrammate, lequel suppose la connaissance complète du système théologique et philosophique des temples, a dû exposer dans ses écrits la doctrine égyptienne telle qu'on l'enseignait de son temps. Cette science était tombée alors dans un tel état de pauvreté, que Strabon n'a pu voir que des absurdités dans ce que disait le scribe sacré, et qu'un objet de dérision dans Chérémon lui-même (1). Suivant ce prêtre, rien n'avait précédé le monde visible; le soleil était le seul artisan de l'univers; et les planètes avec les constellations zodiacales, les paranatélions, c'est-à-dire, les astres se levant à côté d'autres astres, avec les décans et avec les étoiles qui étaient supposées influer sur la nature vivante et produire le destin, étaient les vraies et seules divinités qu'adorât sa patrie (2). Matérialisme et fétichisme, c'était donc là toute sa religion : voilà où en était venue, au commencement de l'époque romaine, cette philosophie égyptienne si sublime dans la première période de la monarchie!

Nous avons dit que le système des théophanies, originaire de l'Inde, qui en avait fait un si fréquent usage, avait été transporté en Égypte, où il avait reçu une seule fois son

(1) Strabon, XVII. Ce Chérémon, si méprisé par le géographe grec, est cité pourtant avec éloge par Porphyre. F. Josèphe le cite aussi; mais le peu qu'il transcrit de son histoire d'Égypte ne tend pas à donner une haute idée de ce travail, et fait plutôt partager à l'égard de son auteur le sentiment de Strabon que celui de Porphyre.

(2) Diogène Laërce, *in proœmio;* Porphyrii *epistola ad Aneb.* Jamblique réfuta, trois siècles après Chérémon, la doctrine de ce prêtre; mais à cette époque il n'existait plus de philosophie égyptienne : néoplatonicien, Jamblique ne fit qu'exposer les idées de sa secte, en combattant les propositions de Chérémon.

application en faveur du prince dont les conquêtes avaient servi à renouer les anciens liens des doctrines religieuses des deux nations. De ce même empire sortit également le système de la métempsycose.

La métempsycose resta inconnue à l'Égypte pendant presque toute la première période de l'histoire de ce pays. Nous ne nous appuierons pas, pour affirmer ce fait, du silence de Moïse sur un point aussi important et aussi capital de la psychologie, puisque tout ce qui, dans les écrits du divin législateur, se rapporte à l'âme paraît avoir été perdu de très-bonne heure, ainsi que nous l'avons exprimé plus haut; mais nous nous autoriserons de l'absence de tout tableau se rapportant à cette doctrine dans les tombes les plus anciennes de l'Égypte (1).

Quelques critiques, par esprit de philosophisme, ont prétendu que le dogme de l'immortalité de l'âme n'était point encore connu du temps de Moïse, puisque rien, dans le Pentateuque, ne s'y rapporte. Nous venons de réfuter indirectement cette accusation; nous avons montré aussi, plus haut, que la doctrine de Moïse n'est que celle des Égyptiens, essentiellement basée sur le principe de l'immortalité de l'âme : comment donc cet élève du sanctuaire d'Héliopolis aurait-il pu ignorer un principe pareil? Mais nous voyons au contraire qu'il y fait lui-même allusion, quand il proscrit l'évocation des morts : comment en effet

(1) La métempsycose, originaire de l'Inde, fut peut-être introduite en Égypte par les gymnosophistes, dont elle était un des dogmes spéciaux. Si, comme le dit Eusèbe, l'émigration de ces philosophes indiens se fit sous le règne de Thouthmosis IV, leur arrivée ayant eu lieu une soixantaine d'années après le départ des Hébreux, Moïse n'a pu en avoir connaissance. La lettre dans laquelle M. Nestor L'hôte rend compte de sa visite aux grottes sépulcrales d'Ell-Tell, l'antique Psinaula, est venue confirmer ce point d'histoire, en nous apprenant que la seule divinité qui figure dans la décoration de ces tombeaux, qui datent d'avant l'invasion des Hyksos, est le soleil ou Phré, à qui la ville était consacrée.

évoquer l'âme d'un mort, si cette âme périt avec son corps? Mais cette défense même prouve que la métempsycose n'existait point encore au moment où les Israélites quittèrent l'Égypte : car comment faire comparaître l'âme d'un mort si, après s'être séparée de celui qu'elle animait, cette âme ne reste pas dans un état fixe, si elle a pu entrer, avec un oubli absolu du passé, dans un autre individu raisonnable ou irraisonnable?

La métempsycose n'est donc pas originaire de l'Égypte, ainsi que l'avait prouvé depuis longtemps le savant abbé Mignot; le berceau de ce dogme singulier ne peut être cherché que dans l'Asie, où le plaçait Philostrate, où la croyance en fut générale, et où la théorie des manifestations divines en fut la conséquence naturelle.

La base de la métempsycose est le dogme de l'immortalité de l'âme, dogme dont Hérodote attribue l'invention aux Égyptiens, pendant que Pausanias le fait venir, avec aussi peu de raison, des Chaldéens et des Perses. Au reste, ce dogme, chez les anciens, ne ressemblait nullement au nôtre. Chez les Indiens, comme chez les Égyptiens de la seconde époque, l'immortalité de l'âme, au lieu d'être individuelle, l'était en masse, parce que l'âme de l'homme n'était pas une spécialité pour chaque corps humain, mais qu'elle était un fragment de l'âme universelle du monde, de cette grande âme dont la création précéda, au dire de Platon, celle du feu et de la terre, une très-petite partie détachée de ce souffle divin qui remplit l'univers, destinée à animer momentanément le corps de l'homme. Cette âme universelle se confondait avec Dieu lui-même, suivant l'antiquité; mais cette doctrine, qui fut le panthéisme, ne s'établit en Égypte qu'à la seconde époque, et ne fut jamais celle des peuples du premier âge et de leurs premiers successeurs : ceux-ci, ainsi que le dit Moïse dans son langage à double acception (1), ne considéraient le *rouah*, ce

(1) Nous avons montré que, suivant la doctrine générale de

souffle divin déterminant la création des choses, que comme une volonté de l'être incréé, laquelle se résout en une force expansive et dilatante qui pénètre la nature humide, et détermine la séparation des éléments cosmogoniques. On n'a pu voir, dans cette opération de la force expansive de la volonté créatrice, une des parties constituantes de la Divinité, ou, en d'autres termes, la création d'une prétendue âme universelle (1), qu'à l'époque où, par l'in-

l'Orient dans l'antiquité, Moïse emploie des mots exprimant, dans un sens hiéroglyphique, ou plus large, une idée plus étendue, quelquefois même différente de celle qui se trouve attachée à ce même mot dans le sens le plus restreint.

(1) C'est à la corruption des idées au sujet de cette opération cosmogonique, suivant la doctrine primordiale, que nous attribuons l'origine du système panthéistique d'une âme universelle. Tout ce qui tient aux doctrines théologiques de l'antiquité est nécessairement, inévitablement fondé sur un des points de la doctrine cosmogonique des peuples primitifs, mal compris ou mal expliqué : car, en matière semblable, on peut déduire des théories fausses d'un principe mal jugé ; mais on n'invente pas pour le plaisir d'inventer : il faut toujours une base à une opinion, quelle qu'elle soit. La force expansive et dilatante, pénétrant la nature humide à la volonté du créateur, est produite par le souffle de ce Dieu créateur, par le *rouah*, partie réelle de la Divinité, troisième personne de sa trinité, ainsi que nous l'a montré la cosmogonie égyptienne. L'agitation que produit ce souffle divin débrouille le chaos, en séparant les principes divers qu'il renferme : mais là s'arrête son rôle ; le *rouah* ne s'y incorpore pas, ne s'identifie pas avec ces principes, n'en devient pas une partie inséparable, constitutive ; et c'est là l'erreur : c'est pour avoir cru que ce souffle divin s'était lui-même transformé, en quelque sorte, en ces principes élémentaires cosmogoniques universels, qu'on a considéré toutes les productions de ces principes cosmogoniques comme animés par la Divinité, comme faisant par conséquent partie aussi de la Divinité. Mais jamais une doctrine aussi absurde n'aurait pu être dans les idées des savants auteurs du système cosmogonique : ce ne sont que les subtilités philosophiques des temps postérieurs, c'est-à-dire de l'époque où, par la perte des sciences, tout se matérialisait dans la théologie, qu'une théorie aussi monstrueuse a pu prendre naissance.

troduction des idées corrompues des peuples asiatiques, le sanctuaire égyptien matérialisa tous les symboles dont s'étaient servis dans leurs allégories les peuples primitifs. La théorie d'un panthéisme universel une fois établie, il est bien certain que celle de la métempsycose en découlait. L'âme du monde se trouvant partie intégrante de la Divinité, et l'âme humaine n'étant qu'une légère portion de ce grand tout, si le corps que cette âme venait d'animer avait été méchant, cette partie du tout divin était souillée; et, souillée, elle ne pouvait pas rentrer dans l'unité du tout dont la pureté était l'essence, sans avoir été d'abord purifiée; elle devait donc retourner immédiatement sur la terre pour subir cette purification : son passage par les corps différents, suivant le temps que devait durer son épreuve, devenait donc une nécessité.

Ce système de purification, qui plaçait l'âme de l'homme dans des conditions très-inférieures à l'âme des bêtes, puisque le nombre des animaux de toute espèce qui peuplent le globe étant infiniment supérieur à celui des hommes, il ne pouvait y avoir dans chacun d'eux une âme humaine en état d'expiation, et que l'âme propre des autres de ces animaux, par une conséquence forcée du panthéisme, faisant aussi partie du tout divin, n'avait pas besoin de purification pour se réunir, immaculée, à ce tout; ce système, disons-nous, inventé, suivant Timée de Locres, uniquement pour la terreur des méchants (1), ne fut pas uniforme

(1) « Si quelqu'un est vicieux et viole les lois de l'État, il faut le « punir par les lois, et l'épouvanter par la terreur de l'enfer. Il « faut établir des peines passagères fondées sur la transformation « des âmes, en sorte que les âmes des timides passent dans le corps « des femmes, exposées au mépris et aux injures; les âmes des « meurtriers, dans le corps des bêtes féroces, pour leur punition; « celles des impudiques, dans les cochons et les sangliers; celles des « inconstants et des évaporés, dans les oiseaux qui volent dans les « airs ; celles des paresseux, des fainéants, des ignorants et des fous,

dans son exposition, et chacun de ceux qui l'enseignaient l'arrangeait selon ses idées : ainsi les druides dans l'Occident, comme les Babyloniens dans l'Orient, n'avaient admis de la métempsycose que la simple palingénésie, c'est-à-dire, une seconde vie mortelle après la première, le passage de l'âme d'un corps humain dans un autre corps humain, et non d'hommes à animaux; tandis que des disciples de Pythagore et de Platon, non contents de la faire vagabonder dans tout le règne animal, avaient poussé le délire de l'extravagance jusqu'à la faire entrer dans les choses inanimées, dans les plantes, dans tout le règne végétal (1).

La métempsycose éprouva en Égypte des variations, suivant les temps. D'après les livres hermétiques, l'âme n'arrivait à l'homme qu'après avoir passé par le corps des divers genres du règne animal. L'ordre de ces migrations successives commençait par les reptiles; des reptiles, l'âme entrait dans les animaux aquatiques; de ceux-ci, elle parvenait aux animaux terrestres, d'où elle gagnait les volatiles, et enfin les corps humains. Cette marche, qui n'indique qu'une aveugle fatalité, est tout à fait contraire à celle qu'expose Timée de Locres, suivant qui l'âme humaine

« dans les formes des animaux aquatiques. » Tim. de Locres, *trad. de d'Argens, chap.* IV.

(1) Un système de transmigration des âmes de corps humain à corps humain exista chez les Juifs après la grande captivité, mais leurs idées sur ce point ne furent jamais bien nettes : ils croyaient que l'âme d'un mort pouvait passer dans le corps d'un homme vivant, sans trop savoir comment elle s'arrangeait avec l'âme qui s'y trouvait déjà. Nous voyons un exemple de cette bizarre opinion dans Hérode, qui, à propos des prodiges du Messie, dit que c'est l'âme de Jean, qu'il avait fait décapiter, qui était entrée dans le corps de Jésus : c'est là le sentiment de dom Calmet. A propos de cette même mort et des miracles du Sauveur, quelques Juifs disaient que c'était l'âme d'Élie qui était entrée dans son corps, et quelques autres, l'âme de Jérémie. Voyez l'évangile de saint Matthieu, XIV, 2-17.

était jetée dans le corps d'un animal plus ou moins monde, suivant la nature du vice que cette migration devait punir, en aidant à la purifier. L'âme de l'homme vertueux, suivant les mêmes livres hermétiques, entrait dans les corps des génies ou démons, et de là dans le chœur des dieux, où elle obtenait le plus haut degré de félicité auquel elle pût prétendre. Ce chœur des dieux était présenté comme de deux sortes : l'un, des dieux errants, l'autre, des dieux qui n'erraient pas ; ce qui nous rejette dans la doctrine de Chérémon et des derniers temps, en nous offrant dans ce double ordre de divinités les planètes et les constellations : cette doctrine fut celle qu'adoptèrent les derniers platoniciens. Suivant une autre doctrine, l'âme, à sa séparation du corps, était conduite dans chacune des sept régions concentriques qui composent l'univers, c'est-à-dire, les orbes des planètes, dans chacune desquelles elle déposait successivement l'un des sept vices qui, comme les sept péchés mortels, l'avaient souillée. Un autre système, beaucoup plus raisonnable, puisqu'il admet la chute de l'âme, sa punition et son rétablissement (1), système vérifié par Champollion sur les monuments, confond toutes ces doctrines partielles en une seule, et montre le dogme tel qu'il dut être dans l'origine, à l'époque de son introduction dans la religion égyptienne. Suivant cette doctrine, à la mort d'une personne son âme était conduite devant les quarante-deux juges de l'amenti, présidés par Osiris, dont chacun devait rechercher, avons-nous dit, un péché spécial et le punir ; ce qui peut faire supposer que la théologie égyptienne reconnaissait dans la nature humaine quarante-deux imperfections punissables après la mort. Si l'âme sortait triomphante de cet examen, elle entrait dans les demeures de la félicité ; si elle était reconnue coupable, elle était précipitée dans les ténèbres des régions inférieures,

(1) Barthélemy et ses autorités, dans *Anacharsis, chap.* IV.

d'où elle ne sortait plus (1), et où elle souffrait une éternité de peines; mais si les vices qui exigeaient une punition n'étaient pas de nature à entraîner un si énorme châtiment, l'âme était renvoyée sur la terre, pour faire un temps d'expiation ou de purgatoire dans le corps d'un animal approprié au vice qu'il fallait punir. Cette théorie, qui sous ce dernier aspect s'accorde avec celle de Timée, fut sans contredit la plus ancienne, puisqu'elle se trouve sur les tableaux peints dans le tombeau de l'un des pharaons les plus rapprochés de l'époque où, avec le mythe de la manifestation d'Osiris, dut être introduite cette doctrine psychologique; elle prouve aussi que l'institution de ce dogme remonte bien plus haut que ne l'ont cru ceux qui en ont fixé la date à cinq siècles avant Pythagore (2).

CHAPITRE XIV.

Doctrine des nombres harmoniques. — Sa très-haute antiquité. — Qualité des nombres. — Leur application aux éléments de l'univers et à la musique. — Leurs rapports avec les saisons et les jours, et avec la géométrie cosmogonique.

L'une des sciences les plus célèbres de l'antiquité fut celle des nombres harmoniques, à laquelle l'esprit éminemment calculateur de Pythagore se livra avec une ardeur toute spéciale, avec une si grande affection, qu'il passa pour en être l'inventeur : ce philosophe s'en servit

(1) Plutarq., *de Osiride.*

(2) Les Chinois et les Indiens prétendent également à l'invention du dogme de la métempsycose, qu'ils attribuent, les premiers à Fo, les seconds à Bouddha. Comme les Chinois conviennent que Fo n'est pas né dans leur pays, les deux personnages pourraient bien être identiques, et avoir été connus sous des noms différents dans les deux pays.

au moins pour rendre impénétrable sa doctrine, qu'il s'efforçait d'envelopper du plus profond mystère (1).

De même qu'on retrouve encore de nos jours les traces de la superstitieuse croyance de la transmigration des âmes chez les peuples indiens, de même aussi on trouve chez les Chinois, peuple si stationnaire depuis une haute antiquité, cette langue mystérieuse des nombres, dans laquelle le savant de Guignes avait puisé, il y a un siècle, la preuve des rapports intimes qui existent entre ce peuple et les Égyptiens, et au moyen de laquelle il avait aidé à l'intelligence du peu de mots se rattachant à cette science, qu'on trouve épars chez les écrivains de l'antiquité.

L'introduction en Chine de cette théorie est loin d'appartenir à Pythagore ou à son école, ainsi que l'ont répété tant de fois la vanité des Grecs et la confiante crédulité des modernes. Que l'illustre chef de l'école italique ait enseigné aux Grecs, peuple nouveau, volage, et aussi curieux d'apprendre qu'empressé d'accueillir tous les enseignements et de voler au-devant de toutes les innovations, les sciences dont il avait puisé les éléments dans ses voyages en Égypte ou en Asie, on le comprend; mais concevrait-on que des peuples aussi anciens, aussi positifs, aussi instruits que l'étaient à la même époque les Égyptiens, les Indiens et les Chinois, eussent, tous à l'envi, mis une ardeur sans exemple à sacrifier leurs propres principes consacrés par une durée de tant de siècles, et dont ils étaient, si on peut le dire, imprégnés, pour adopter subitement une doctrine religieuse importée par un étranger, qui même n'aurait pu la professer que devant un nombre très-borné d'élèves? La xénélasie qui frappe encore aujourd'hui les étrangers sur la frontière de la Chine n'est que la suite de la loi qui les repoussait dans l'antiquité; et ce que l'Égypte abandonna dans la seconde période de son existence po-

(1) Porphyr., *Vita Pythag.*

litique, la Chine le maintint à toutes les époques. Chez un peuple neuf et sauvage, un étranger qui vient adoucir les mœurs, chercher à faire pénétrer l'instruction et répandre des idées de civilisation, est considéré comme un dieu; chez des peuples anciens, instruits et civilisés, l'étranger qui s'annoncerait comme voulant changer les idées reçues, et froisser par là autant les amours-propres que les intérêts, serait regardé comme un fou.

La science des nombres harmoniques, ou des nombres mystérieux, existait bien avant Pythagore; et nous n'hésitons pas à la considérer comme une partie de l'héritage légué à leurs successeurs par les antédiluviens. Connue des druides comme des brahmanes, des bonzes comme des mages, des Scandinaves comme des Égyptiens, cette universalité atteste un point de départ commun : employée par Moïse sous l'apparence d'une mystérieuse chronologie, et conservée encore dans la doctrine des premiers chrétiens (1), il n'a pas fallu moins que les conséquences désastreuses de l'invasion des peuples barbares, et le fanatisme exagéré d'un mysticisme nouveau, tant sous le labarum de Constantin que sous l'étendard de Mahomet, pour en extirper

(1) Avec Fabre d'Olivet, nous considérons comme des nombres mystérieux ces chiffres exprimant en apparence, dans Moïse, des dates où se présentent, comme sommes d'âge de ses patriarches, des masses d'années qu'il n'a jamais été donné à la vie humaine de compléter, et qui ne peuvent rien exprimer chronologiquement. C'est à l'emploi de ces nombres mystérieux, et à leur mutation en valeurs d'une expression synonymique, qu'il faut attribuer ces différences si extraordinaires, si inexplicables par tout autre moyen, que montrent, dans l'expression des mêmes quantités soi-disant chronologiques, le texte hébreu et samaritain, aussi bien que la version des Septante; changements qu'on ne peut supposer avoir été introduits arbitrairement, et par une sorte de caprice, dans un livre aussi sacré que celui de la Genèse.

La science des nombres harmoniques existait encore aux premiers temps du christianisme; et saint Augustin en fait un fréquent usage, surtout dans son livre sur la musique.

jusqu'aux racines sur les trois quarts de la surface de l'ancien monde. Cette science des nombres, si complétement perdue pour nous, formait dans l'antiquité une sorte de langue à part, langue mystérieuse et universelle, qui, semblable à la langue allégorique, ne disait rien de ce qu'elle avait l'air de dire, et exprimait de tout autres idées que celles attachées à la valeur des chiffres qu'elle montrait; science inintelligible au vulgaire, mais que comprenaient très-bien les initiés et les savants de toutes les parties de la terre, quelle que fût d'ailleurs la différence de la langue parlée. C'est dans cette langue des nombres que se formulaient les propositions dont on voulait rendre l'intelligence universelle pour tous les adeptes, comme nous formulons aujourd'hui pour tous les pays, et en dehors de toutes les langues, les propositions mathématiques. Chaque nombre, renfermant un sens autre que celui de sa valeur numérique, avait par cela même une signification particulière, qui lui donnait tout à la fois des qualités arithmétiques, physiques, théologiques et morales. Le temps, la vertu, la justice, l'amitié, l'intelligence, exprimés par des valeurs conventionnelles, étaient considérés comme des rapports de nombres (1), et Pythagore pouvait, en ce sens, dire avec beaucoup de raison que l'arithmétique était la plus belle des connaissances, et que celui qui la saurait parfaitement posséderait le souverain bien.

Dans cette science des nombres mystérieux, où le nombre lui-même était qualifié de glorieux et appelé le père des dieux et des hommes (2), chaque signe était considéré comme ayant une valeur intellectuelle et une valeur scientifique. Le nombre intellectuel subsistant, dit Pythagore, avant tout dans l'entendement divin, était la base de l'ordre universel et le lien qui enchaîne les choses; le nombre

(1) Barthélemy, *Anach.*, XXX.

(2) Proclus, *in Timæo.*

scientifique, il le définissait la cause générale de la multiplicité procédant de l'unité et venant s'y résoudre : ainsi, toujours le principe de l'unité théognostique au point de départ.

La théorie de la science des nombres était basée sur celle de la musique, et les mêmes formules musicales exprimaient le système des sons et le système de l'univers. L'intervalle des intonations était rapporté à la distance des astres entre eux, comme les mouvements de ceux-ci étaient rapportés aux lois harmoniques de la musique. Les anciens ayant remarqué que, dans une corde sonore bien tendue, une division par la moitié, par le tiers, par le quart de sa longueur, donnait toujours et invariablement l'octave, la quinte et la quarte, avaient reconnu par là que l'octave était comme un est à deux, la quarte comme trois est à quatre, la quinte comme deux est à trois; et partant de cette observation, ils avaient donné aux nombres 1, 2, 3, 4, le nom de *sacré quartenaire*. Reconnaissant aussi que la loi fondamentale des sons se trouvait établie sur les lois immuables de la nature, ils en avaient déduit sans doute la conséquence que cette même nature, toujours constante dans sa marche, avait dû être soumise aux mêmes règles dans l'organisation du système du monde (1). Quoi qu'il en soit de cette supposition du savant Barthélemy, il est certain que c'est sur ce principe qu'était fondé le système des proportions harmoniques, musicales et astronomiques. Comme ensuite la réunion des nombres du sacré quartenaire forme, additionnés ensemble, le nombre dix, ce dernier chiffre fut considéré comme le plus parfait; et, pour en suivre les rapports dans la composition de l'univers, il fallut supposer, dit Aristote, une dixième sphère, quoique l'œil n'en fît apercevoir réellement que neuf dans le ciel (2).

(1) *Anacharsis*, XXX.

(2) Cette sphère idéale portait le nom d'*antichthona*, ou terre op-

Chacun des nombres simples qui forment la décade avait ses propriétés particulières et un caractère symbolique propre; ainsi, Dieu étant unique, l'unité ou la monade devenait son attribut, et ce nombre était le symbole de l'identité, de l'égalité, de l'existence, de la conservation, de l'harmonie générale; il était aussi le dernier terme, le dernier état, le repos de l'état dans son décroissement.

Le nombre binaire, ou la dyade, était la matière, le principe passif; il était aussi le mauvais principe, le désordre, la confusion, le changement. L'antipathie qu'exprimait ce nombre s'étendait à tous les autres nombres dont il était le premier signe : 20, 200, 2000, etc.

Le ternaire, ou la triade, premier des nombres impairs, était le nombre divin. Contenant l'unité et la dualité, il était comme identique avec 1, et 1 était comme identifié avec 3, parce que l'unité avait, par émanation, fait sortir d'elle-même les deux autres unités au moyen desquelles se forme ce nombre trois : c'était donc théologiquement le Créateur, son Verbe, et son souffle ou esprit; mythologiquement, Amoun extrayant de son individualité Saté ou Neith, et Phtha; philosophiquement, la réunion du principe actif, du principe passif, et du produit des deux; enfin c'était, cosmogoniquement, l'union de l'intelligence avec la matière et l'univers, qui en était le produit. Platon appelait ces nombres le *père* ou l'idée, la *mère* ou la nourrice, et le fils, ou l'*engendré*.

Quatre, nombre carré du premier nombre pair, formant le quartenaire le plus parfait et la racine des autres quartenaires, rappelait Dieu et sa puissance, et renfermait en lui la religion du serment. Les pythagoriciens voyaient dans ce nombre la composition de l'âme humaine, lui re-

posée : nous en parlerons au chapitre sur l'astronomie. On donnait ce même nom d'*antichthona* aux terres de l'hémisphère austral, qu'on supposait séparées de celles de l'hémisphère boréal par une bande de l'océan, ceignant le globe en manière de zone, sous l'équateur.

connaissant l'entendement, la science, l'opinion, le sentiment dont procède toute science (1).

Cinq, composé du premier nombre carré et du premier impair, tenait de son père et de sa mère. Multiplié par lui-même, il formait, suivant Plutarque, un nombre de lettres égal à celui des lettres de l'alphabet égyptien, et égal encore au nombre d'années que vivait Apis (2). Comparé au premier principe, il se trouvait placé au milieu des sphères élémentaires.

Six est réputé par Philon le nombre le plus parfait, parce qu'il est le premier qui soit divisible en trois parties égales, et qu'il présente deux côtés égaux. Ce nombre est aussi celui des mouvements des êtres animés, lesquels jouissent de la faculté de se mouvoir en avant, en arrière, en haut, en bas, à droite et à gauche (3). Base de la division de toutes les figures géométriques, suivant Vitruve, six était le symbole de la diversité, de l'inégalité, de la séparation, des vicissitudes. L'exactitude du jugement et la rigidité de la méthode étant des qualités indispensables pour la géométrie, ce nombre fut le caractère de la justice, qui les exige également.

Sept, nombre du repos après la création, a été de tout temps le plus célèbre, et fut toujours considéré comme le plus saint dans tout l'Orient, mais surtout en Égypte, où on le trouvait partout : ainsi, on comptait sept planètes, sept jours dans la semaine, sept bouches au Nil; les prêtres faisaient faire sept fois le tour du temple à une vache, à l'époque du solstice d'hiver (4); ils célébraient les dieux par sept voyelles, suivant Démétrius, ce qu'Isaac Vossius croit devoir s'entendre de sept voix, et que nous

(1) Plut., *Phil. opin.*, 1, 3.

(2) Apis ne pouvait vivre que vingt-cinq ans; après ce terme, on le noyait.

(3) Philo, *Allegor.* 1.

(4) Plut., *de Osiride.*

croyons plutôt être la gamme. Ce même nombre marquait les vicissitudes de la vie humaine, et la médecine reconnaissait en lui une influence directe sur les époques critiques des maladies. Élève du sanctuaire de l'Égypte, Moïse ne pouvait qu'adopter la sainteté de ce nombre, qui se présente à tout instant dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament (1). Huit exprimait la loi naturelle, primitive et sacrée.

Neuf, signe de la fragilité des choses humaines, était un nombre redoutable, qu'il fallait éviter (2); produit

(1) Chez les Hébreux, les terres devaient se reposer chaque septième année; le jubilé avait lieu après tous les septenaires de sept années, ou tous les cinquante ans; les grandes solennités de la loi duraient sept jours; le grand candélabre d'or avait sept branches; on immolait sept victimes dans certaines circonstances, etc. Voyez, sur ce nombre, Philon, *de Mundi opificio*, et *Allegoriarum* 1.

Le christianisme glorifia aussi le nombre sept : ainsi, dans l'Apocalypse on voit sept églises, sept flambeaux, sept étoiles, sept lampes, sept sceaux, sept anges, sept fioles, sept plaies. Sept était un nombre déterminé, mis à la place d'un nombre indéterminé ou inconnu; et c'est dans ce sens qu'on le trouve dans les sept épis et les sept vaches du songe d'Apophis, dans les sept années que Jacob doit servir Laban, dans les sept femmes qui, dans Isaïe, doivent prendre un homme pour les épouser, etc. Les Indiens se servaient aussi de ce même nombre dans ce dernier sens : on ne peut entendre que de cette manière les sept choses précieuses dont il est parlé dans le pèlerinage de Fa-Hiam. Plutarque dit que le nombre trois était employé aussi dans ce même sens.

(2) Le nombre dix-sept était néfaste aussi, par la raison que placé entre seize, qui est un nombre carré, et dix-huit, qui est un parallélogramme, lui seul disjoint et sépare ces nombres parfaits; aussi disait-on qu'Osiris était mort le dix-sept du mois. Le nombre soixante était, au contraire, vénéré, et employé fréquemment dans ce qui traitait des choses sacrées; ainsi, par exemple, on disait que la ponte du crocodile était de soixante œufs, et qu'elle se faisait en soixante jours. (Plut., *de Osiride.*) Le nombre mille quatre-vingt quinze exprimait le silence, parce que, divisé par trois cent soixante-cinq, il donnait l'espace de trois années, après lesquelles si un enfant ne parlait pas, c'est qu'il était né muet.

du ternaire multiplié par lui-même, il devenait néfaste.

Dix, circonférence renfermant tous les rapports numériques et harmoniques des neuf premiers nombres, était l'image des merveilles de l'univers. Formée du quinaire redoublé, sa première partie contenait les préceptes divins, la seconde les préceptes humains ; et il était un signe d'amitié, de paix, de bienveillance. La puissance de ce nombre, suivant Pythagore, résidait dans le quartenaire, dont les chiffres additionnés donnent ce nombre dix (1). Outre ces qualités particulières attribuées aux nombres individuellement, ces nombres en possédaient de générales, qu'ils empruntaient de la place qu'ils occupaient dans l'ordre de la numération : ainsi, les nombres impairs étaient réputés plus parfaits que les nombres pairs ; les premiers étaient considérés comme mâles et célestes, les autres comme femelles et terrestres. La monade, ou unité, d'abord symbole du Dieu unique, fut considérée ensuite par les pythagoriciens, partisans du dualisme, comme symbole du bon principe, et ils attribuèrent à ce nombre les qualités de fini, direct, en repos, carré, droit, lumineux ; le nombre deux, symbole du mauvais principe, avait toutes les qualités opposées, et devenait, dans la doctrine, infini, courbe, mouvant, inégal, gauche, ténébreux. Aristote donnait à la monade le nom de *forme,* et à la dyade celui de *privation*. Platon appelait la première *le même*, la seconde *l'autre*. Pour ces philosophes la monade n'était plus le signe du Dieu unique des premiers temps, elle était Osiris, le bon, l'âme, la raison, l'intelligence ; *l'autre*, ou la dyade, était Typhon, les passions, la déraison. Pour eux aussi la vie consistait dans ces deux nombres, parce qu'elle n'était que l'effet des deux principes, des deux puissances ennemies (2). En ceci encore on reconnaît l'engouement des Égyptiens de la seconde période

(1) $1+2+3+4=10$. Plut., *Phil. opin.* I, 3.

(2) Plut., *de Osiride*.

pour la religion isiaque, à laquelle tout dut être tyranniquement sacrifié quand une fois son empire fut établi.

Dans le système philosophique des Égyptiens, le monde était composé de quatre éléments : l'air, le feu, l'eau, la terre, qui répondaient au quartenaire sacré ; mais chacun de ces éléments se dédoublait ensuite pour former un nouveau quartenaire, et les deux réunis, ou huit, étaient, comme nous venons de le dire, l'expression de la loi naturelle et primitive de l'univers. Pour ce dédoublement, on attribuait aux quatre premiers nombres la faculté d'hermaphrodisme, et on les considérait chacun comme mâle et femelle tout à la fois. Sénèque, de qui nous tenons cette doctrine, s'exprime ainsi : « Les Égyptiens jugent l'air mâle, « parce qu'il produit le vent, et femelle, parce qu'il est « nébuleux et inerte; ils appellent la mer eau mâle, et « toute autre espèce d'eau, eau femelle. Le feu mâle est « celui qui brûle par la flamme, le feu femelle, celui qui « luit sans nuire ; ils donnent à la terre la plus forte le nom « de terre mâle, et celui de terre femelle à celle qui est « propre à la culture (1). » Cette même division des éléments en mâle et femelle subsiste encore de nos jours dans la philosophie des Chinois ; et on y trouve un rapport si direct avec ce que Plutarque et Sénèque nous ont transmis sur cette partie de la philosophie des Égyptiens, que l'identité d'origine ne peut être méconnue, et que l'une peut servir à expliquer l'autre.

Les Chinois font naître du premier principe les éléments mâles, et du second principe les éléments femelles ; et, de son côté, Iamblique attribue les premiers au soleil et les seconds à la lune. L'ordre de ces huit éléments était le même chez les deux peuples. Dans le système philosophique des plus anciens Chinois, qui était le système de Fo-hi (2), cet ordre était tel :

(1) Senec., *Natur. quæstion., lib. III*, 14.

(2) Fo-hi régnait, suivant de Guignes, 3462 ans avant J. C. ; ce

1. Le ciel, ou l'air mâle;
2. L'eau pure ou femelle;
3. Le feu pur ou femelle;
4. La foudre, ou feu mâle;
5. Le vent, ou air femelle;
6. Les mers, ou eau mâle;
7. Les montagnes, ou terre mâle;
8. La terre productrice ou femelle.

Dans ce système, le monde se trouvant composé des quatre premiers nombres pairs et des quatre premiers nombres impairs, il recevait pour symbole le nombre 36, produit de l'addition de ces nombres élémentaires, chacun dans la catégorie à laquelle il appartient (1); et ce nombre 36, que les pythagoriciens appelaient *tetractys,* fut le grand quartenaire, qui pour eux était le plus grand serment qu'ils pussent prononcer (2).

A côté de ce système numérique qui fournit le grand quartenaire de Pythagore, il en existait un autre, en Égypte comme en Chine, postérieur de bien des siècles au premier, et dont Platon, en l'adoptant, dériva son quartenaire propre. Ce système, que les Chinois désignaient par le nom de l'empereur Ouen-Ouang ou Ven-Vang, sous le règne de qui il fut mis en usage (3), donne une autre combinaison, en plaçant les éléments dans un ordre numérique différent, et laissant libre le nombre cinq. Contraire à celui de Fo-hi, qui descend du ciel à la terre, le système

qui le rendrait contemporain de l'un des pharaons anonymes de la neuvième dynastie, première des Héracléotes. Le père Mailla ne fait commencer, d'après le Tchou-King, le règne de cet empereur qu'en 2952, ce qui répondrait au règne d'Amménémès, deuxième pharaon de la deuxième dynastie des Thébains.

(1) Première catégorie, 1+3+5+7=16; seconde catégorie, 2+4+6+8=20. 16+20=36.

(2) Plut., *de Osiride.*

(3) Ouen-Ouang régnait en 1195; l'introduction de ce nouveau système remonte par conséquent vers l'époque de la guerre de Troie.

d'Ouen-Ouang remontait de la terre au ciel, en cette manière :

9. Le feu pur,
8. Les montagnes,
7. L'eau pure,
6. Le ciel.
5.
4. Le vent,
3. La foudre,
2. La terre,
1. L'eau des mers.

Dans ce nouveau système, où les mêmes nombres n'expriment plus les mêmes éléments, la réunion des nombres impairs et des nombres pairs, en supprimant le 5, qui, considéré comme principe de l'univers, est laissé en dehors du calcul, donnait au total 40 (1), quartenaire de Platon. Ce nombre 5, placé au centre des sphères, recevait également des deux peuples les titres métaphoriques de pivot auguste, de chef de toutes les sphères célestes, et autres semblables (2).

Au dire de Platon, Dieu ne gradua suivant les proportions harmoniques ce rapport dans le mélange des deux principes qui composent le monde, qu'afin que l'homme studieux pût les connaître par la science, et qu'il n'ignorât pas comme et de quoi l'âme était formée (3). Venant ensuite à cette dernière question, il dit que l'âme universelle fut créée avant le monde matériel, comme en étant la partie noble; et qu'après l'avoir ainsi créée, son créateur en prit une partie représentée par le nombre 384, dont il est facile, ajoute-t-il, de concevoir ou le double, ou le triple, etc. Tous ces nombres mis en proportions harmoniques, en procédant par tons et demi-tons jusqu'au trente-

(1) 1+3+7+9=20. 2+4+6+8=20. 20+20=40.
(2) De Guignes, *Mem. Acad. insc.*, t. XL.
(3) Plato, *in Timæo*.

sixième terme, donnent la somme totale de 114,695, laquelle, suivant ce sage, exprime toutes les divisions de l'âme. Nous avons vu plus haut que ce nombre 36 représentait l'univers, et qu'il est le produit des quatre premiers nombres pairs et des quatre premiers nombres impairs, représentant les éléments mâles et femelles. Les deux premiers principes, la monade et la dyade, ayant produit le nombre 3, qui répond au *mi* dans l'ordre successif des tons de la gamme, ce nombre 3, suivant sa progression double, progression féminine qui n'engendre que des octaves, donne d'abord 6, puis 12, ensuite 24, enfin 48, qui est le *mi* de la quatrième octave, nombre adopté comme unité de l'échelle par les Chinois et les pythagoriciens : les Égyptiens, au contraire, prenaient pour unité de cette même échelle le nombre 384, parce que, pour éviter toute fraction, ils avaient poussé la progression jusqu'au septième terme, ou à la septième octave.

La triade étant donc égale à *mi*, l'ordre de progression donnait au *ré* le nombre 54, au *si* le nombre 64, au *la* le nombre 72 et au *sol* le nombre 81, chiffre et ton considérés par les Chinois et par les Égyptiens comme appartenant au principe de l'univers. En cela, 81 se trouvait identifié avec 5, parce qu'il est le cinquième terme de la progression triple ou masculine, qui engendre les tons 1, 3, 9, 27, 81.

Les mêmes nombres harmoniques qui formaient l'échelle des intonations musicales, servaient à déterminer la position des astres dans le ciel et leurs distances respectives, assujetties, suivant ces peuples, aux mêmes lois : ainsi la terre se trouvant au nombre 384, qui est l'unité, la lune sera au nombre 768, qui est 2 ; le soleil sera au nombre 1152 ou 3, Mercure au nombre 1536 ou 4, Vénus au nombre 2304 ou 6, Mars au nombre 3072 ou 8 ; Jupiter au nombre 3456 ou 9, et Saturne au nombre 10,368 ou 27, dernier terme de la proportion harmonique de l'âme

du monde, au delà duquel est l'élément des étoiles fixes (1). Quant aux distances harmoniques des astres, on les calculait à raison d'un certain nombre de stades par ton. Suivant Pythagore, il y avait 126,000 stades de la terre à la lune, le double de la lune au soleil, et le triple du soleil aux constellations zodiacales (2).

(1) Le premier terme étant 384, si on ajoute un huitième, on a 432, qui est la distance d'un ton musical. Un huitième de 432 ajouté à ce nombre donne 486, distance d'un deuxième ton. Pour passer de l'*ut* au *si*, qui est un demi-ton, on prend un nombre qui soit à 486 comme 243 est à 256, et on a 512; et ainsi de suite pour le reste de la gamme.

Voici les trente-six nombres, avec leurs progressions harmoniques, d'après Proclus :

384.....	1. *La Terre.*	2,304.....	6. *Vénus.*
432		2,592	
486		2,916	
512		3,072.....	8. *Mars.*
576		3,456.....	9. *Jupiter.*
648		3,888	
729		4,374	
768.....	2. *La Lune.*	4,608	
864		5,184	
972		5,832	
1,024		6,144	
1,152.....	3. *Le Soleil.*	6,561	
1,296		6,912	
1,458		7,776	
1,536.....	4. *Mercure.*	8,748	
1,728		9,216	
1,944		10,368.....	27. *Saturne.*
2,048			
2,187	*Total...*	114,695	

Les nombres de la deuxième colonne, auxquels nous avons ajouté le nom des planètes qui s'y rapportent, sont les multiplicateurs de 348; et les nombres qui leur correspondent sont les produits de cette multiplication : ce sont ces produits qui expriment les octaves. Les nombres intermédiaires sont ceux qui expriment les tons, qui sont dans le rapport de 9 à 8, ou les demi-tons, qui sont dans le rapport de 256 à 243. *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. XXXII, p. 21.

(2) Censorin, *de Die nat.* XIII, donne la table suivante de ces prétendues distances. De la terre à la lune un ton, ou 126,000 stades; de la lune à Mercure $^1/_2$ ton, ou 63,000 stades; de Mercure à Vé-

La correspondance entre les tons musicaux, les planètes et les éléments du monde, ne s'arrêtait pas là ; elle s'étendait encore aux saisons et aux jours. Voici ce qu'en disait de Guignes, qui avait fait une étude particulière de ces rapports : « Les planètes et les éléments, dans le système « des pythagoriciens et dans celui des Chinois, étaient re« présentés comme des voix ou des sons accompagnés « d'instruments qui s'accordent entre eux (1). Platon « mettait avec les planètes des sirènes, et d'autres [y « mettaient] les Muses. Dans cette harmonie universelle,

nus 1/2 ton, ou 63,000 stades; de Vénus au soleil un ton et demi, ou 189,000 stades; du soleil à Mars un ton, ou 126,000 stades; de Mars à Jupiter 1/2 ton, ou 63,000 stades; de Jupiter à Saturne 1/2 ton, ou 63,000 stades; enfin de Saturne aux étoiles fixes, un ton et demi, ou 189,000 stades. Ainsi, d'après cette table, la terre n'est qu'à 882,000 stades, ou 8,820 myriamètres (39,398 lieues), de ce qu'on nommait le firmament. Privés des instruments qui ont permis aux modernes de porter dans le ciel sidéral les explorations les plus exactes, les anciens n'avaient aucune idée des distances réelles des astres, et ils avaient pu s'abandonner à des théories hypothétiques sur la fixation de ces distances.

(1) Cicéron aussi parle du son rendu par le mouvement des corps célestes. Quand Scipion, voyant en songe les planètes décrire leurs orbes, demande, étonné, d'où provient le son mélodieux qui frappe son oreille, l'Africain lui répond que ce son est formé par la course de ces planètes, dont les intervalles inégaux, mais proportionnels, ne forment qu'un accord. *Somn. Scipion.* Cette idée de faire rendre des sons par les corps célestes était déduite de la comparaison de la rapidité de leur vection avec ce qui se passe sur la terre quand un corps est lancé avec violence, lequel corps produit un sifflement en traversant l'air : c'est ce que nous apprend Aristote. « Supposant « donc ces choses, ajoute ce philosophe, et supposant que les vites« ses produisent en outre des accords à raison des distances qui les « séparent, ils disent que de la révolution des étoiles résulte pareil« lement une variété de sons.... C'est pourquoi il faut dire que si « les corps des étoiles sont portés à travers l'air répandu dans l'uni« vers, ou à travers le feu comme chacun dit, un son véhément « doit nécessairement se faire entendre, et parvenir jusqu'à nous, etc. » Arist., *de Cœlo, II*, 9.

« chaque saison et même chaque jour avait son ton par-
« ticulier. Diodore rapporte que, suivant les Égyptiens,
« l'aigu répondait à l'été, le grave à l'hiver, et le moyen au
« printemps (les Égyptiens ne connaissaient que trois sai-
« sons). Les Chinois, qui entrent dans un bien plus grand
« détail à ce sujet, font répondre le *mi* à l'hiver, le *si* au
« printemps, le *la* à l'automne, et le *ré* à l'été; le *sol* est
« au centre des tons. L'un et l'autre peuple admettent
« douze termes en progression triple, qui sont exactement
« les mêmes et ont les mêmes nombres. Les éléments sont
« comme les chanteurs ou les voix, qui, suivant la saison,
« chantent sur des tons de ces douze termes. Les voici,
« selon les Chinois, sous le principe dont ils dépendent
« et la saison à laquelle ils appartiennent :

	YANG.	
« 1. *si*	1. XI[e] lune;	Solstice d'hiver.
« 2. *mi*	3. XII[e] lune;	Fin de l'hiver.
« 3. *la*	9. I[re] lune;	*Commencement du printemps.*
« 4. *ré*	27. II[e] lune;	Équinoxe de printemps.
« 5. *sol*	81. III[e] lune;	Fin du printemps.
« 6. *ut*	243. IV[e] lune;	*Commencement de l'été.*
	YN.	
« 7. *fa*	729. V[e] lune;	Solstice d'été.
« 8. *si* ♭	2,187. VI[e] lune;	Fin de l'été.
« 9. *mi* ♭	6,561. VII[e] lune;	*Commencement de l'automne.*
« 10. *la* ♭	19,683. VIII[e] lune;	Équinoxe d'automne.
« 11. *ré* ♭	59,049. IX[e] lune;	Fin de l'automne.
« 12. *sol* ♭	177,147. X[e] lune;	*Commencement de l'hiver* (1).

Les Égyptiens comptaient sept planètes ou astres erratiques; et, comme toute l'antiquité et les modernes eux-mêmes jusqu'au dix-huitième siècle, ils comprenaient dans ce nombre la lune. La réunion de ces sept astres servait à former, pour la division du temps, une suite de petits cycles de sept jours, dont chacun prit le nom de l'un de ces sept astres auquel il était dédié. Mais ces noms des jours ne suivaient pas l'ordre de la position de ces mêmes astres dans le ciel: c'était d'abord le soleil, puis la lune, et

(1) *Acad. des Insc.*, t. XL, p. 178.

successivement Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. La raison qui fit adopter par les premiers peuples cet ordre singulier a été ignorée des anciens eux-mêmes, qui en ont été réduits à la chercher. L'explication que l'astrologie en donnait, c'est que chacun des sept astres exerçant une influence directe sur une des heures successives de la journée jusqu'à la 24[e], c'était l'astre qui se trouvait en rapport avec la 25[e], ou la première du jour suivant, qui devait donner son nom à ce second jour. Ainsi, le soleil dominant la première heure du premier jour, Vénus la deuxième, Mercure la troisième, la lune la quatrième, Saturne la cinquième, Jupiter la sixième et Mars la septième, et cette même suite d'influences recommençant de la même manière jusqu'à l'épuisement des 24 heures, la première du second jour se trouvait sous l'influence de la lune, d'où ce second jour prenait le nom de cet astre : la première heure après une nouvelle suite d'influences de la même manière donnait le nom de Mars au troisième jour, et de même pour tous les autres jours de la semaine ou du cycle hebdomadaire (1). Cependant cette raison, quoique exacte dans l'application, ne saurait être celle qui a réellement fait adopter l'ordre dans lequel ont été inscrits les jours de la semaine; cette même division du temps se retrouve chez les Indiens, qui, au lieu de partager le jour en vingt-quatre heures, le divisaient en soixante *najika,* et qui cependant composaient aussi la semaine de sept jours, sous la même dénomination planétaire que les Égyptiens. Ce n'était donc pas le retour de l'influence de la planète après l'expiration des soixante *najika* qui donnait le nom aux jours, puisque, en supposant que la première *najika* du premier jour fût sous l'influence de Saturne, la soixante-unième, qui commençait le deuxième jour, tomberait sous l'influence de Vénus, au lieu d'être placée sous celle du soleil; et chez eux le vendredi

(1) Dio Cassius, *in Pomp. apud Xiphil.*

aurait dû succéder au samedi, au lieu de le précéder. Le nom des jours de la semaine, identique chez tous les anciens peuples, et reconnaissant ainsi une origine commune pour tous, ne tient donc pas à cette prétendue influence astrologique : il faut y reconnaître encore une application de la théorie des nombres harmoniques. Dion Cassius, qui nous a transmis cette doctrine des influences, nous apprend encore, en faisant honneur de cette découverte aux Égyptiens, comment, par la méthode des proportions harmoniques, ces noms se présentent dans l'ordre que nous leur connaissons. Cette méthode consiste à rapporter aux astres l'harmonie des quartes, que les anciens ont considérée, dit cet historien, comme le fondement de toute la musique : or, suivant le célèbre Lalande, si l'on applique aux jours de la semaine la série des quartes en descendant, suivant le système des anciens, ce qui pour nous revient à la quinte en montant (1), on en déduira l'ordre adopté par les Égyptiens pour le classement des sept jours d'après le rang des planètes, et cet ordre se trouvera ainsi :

1	3	9	27	81	243	729
si	*mi*	*la*	*ré*	*sol*	*ut*	*fa*
SATURNE,	LE SOLEIL,	LA LUNE,	MARS,	MERCURE,	JUPITER,	VÉNUS (2),
Samedi,	*Dimanche*,	*Lundi*,	*Mardi*,	*Mercredi*,	*Jeudi*,	*Vendredi*,
Ier jour.	IIe jour.	IIIe jour.	IVe jour.	Ve jour.	VIe jour.	VIIe jour.

Cet ordre, commençant par la planète la plus éloignée de tout le système solaire, parmi celles que connaissaient

(1) Encyclopédie, au mot *Semaine*.

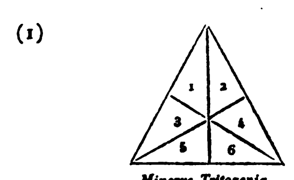
(2) Voici l'ordre des planètes à la suite des tons diatoniques correspondants, avec l'indication des quartes et des jours de la semaine.

1	1. *si*, Saturne, *Samedi*.
	2. *ut*, Jupiter.
	3. *ré*, Mars.
3	4. *mi*, le Soleil, *Dimanche*.
	5. *fa*, Vénus.
	6. *sol*, Mercure.
9	7. *la*, la Lune, *Lundi*.
	1. *si*, Saturne.
	2. *ut*, Jupiter.
27	3. *ré*, Mars, *Mardi*.
	4. *mi*, le Soleil.
	5. *fa*, Vénus.
	6. *sol*, Mercure, *Mercredi*.
81	6. *sol*, Mercure, *Mercredi*.
	7. *la*, la Lune.
	1. *si*, Saturne.
243	2. *ut*, Jupiter, *Jeudi*.
	3. *ré*, Mars.
	4. *mi*, le Soleil.
729	5. *fa*, Vénus, *Vendredi*.
	6. *sol*, Mercure.
	7. *la*, la Lune.
	1. *si*, Saturne, *Samedi*.

les anciens, place ainsi à la tête de la série le symbole du Temps, dont la création, suivant les Védas, précéda celle de l'univers, c'est-à-dire Kronos, le plus ancien des dieux et la plus ancienne de planètes, celle dont le globe est le plus grave et la révolution la plus lente.

Tels furent les principes de cette science perdue des nombres mystérieux, dont le vaste réseau embrassait toutes les autres sciences, et s'étendait sur la nature entière.

Timée de Locres, Ocellus Lucanus, Plutarque, nous ont conservé quelques formules de l'application de ces principes à la géométrie et à la physique. Ainsi, par exemple, le triangle isocèle était considéré comme le principe de la formation de la terre, parce que c'est de triangles de cette espèce que se déduit le cube, élément de la terre; et c'est à raison de cette composition que la terre était réputée le corps le plus pesant et le plus difficile à mouvoir. Le triangle scalène fut le principe des trois autres éléments permutables l'un en l'autre. Si l'on joint, en effet, ensemble six triangles scalènes, on obtient le triangle équilatéral, qui représente une face de pyramide (1). La pyramide contenant quatre de ces faces, et par conséquent vingt-quatre triangles scalènes, devient l'élément du feu. Après la pyramide vient l'octaèdre, qui, avec ses huit faces semblables et ses six angles, contient quarante-huit de ces mêmes triangles, et devient l'élément de l'air; enfin, l'icosaèdre avec ses vingt faces et ses douze angles, contenant cent vingt-cinq de ces mêmes triangles, est l'élément de l'eau. Il résulte donc de cette homogénéité de composition que ces trois corps, le feu, l'air et l'eau, doivent, suivant la doctrine philosophique des anciens, se changer récipro-

(1) 

Minerve Tritogenia.

quement l'un en l'autre (1). La preuve de cette proposition était donnée de cette manière : La pyramide contenant vingt-quatre triangles, et l'octaèdre, quarante-huit ou le double, la conséquence est que deux éléments de feu en forment un d'air et que réciproquement, en partageant en deux un élément d'air, on en aura deux de feu. D'autre part, ce même élément d'air s'épaississant et devenant compacte, produira l'icosaèdre, qui est l'eau. C'est ainsi que Plutarque donne la démonstration de l'opinion de Timée (2), et c'est là la raison qui fit assigner aux quatre éléments, suivant le système des anciens, le rang qu'ils occupent dans l'ordre de la création. Quant à la raison physique de ces transmutations, elle nous est donnée par Ocellus. Après avoir établi la différence des corps et leurs qualités, et après avoir montré que ces qualités sont au nombre de seize (3), ce philosophe ajoute que les changements ont lieu de la terre en feu, du feu en air, de l'eau en terre. Pour que ces changements s'opèrent, il faut que le contraire qui se trouve dans les éléments transmutables soit détruit, et qu'il n'y reste plus que l'homogène : ainsi le feu est chaud et sec, l'air est chaud et humide : le chaud est par conséquent commun à ces deux éléments ; mais le sec est le propre du feu, et l'humide le propre de l'eau : donc, lorsque l'humide qui est dans l'air surmonte le sec qui est dans le feu, le feu est changé en air. De même, l'eau est humide et froide, et l'air est humide et chaud; l'humide est donc commun à ces deux éléments ; mais le froid est le propre de l'eau, et le chaud le propre de l'air : donc, quand le froid qui est dans l'eau surmonte le chaud qui est dans l'air, l'eau doit se changer en air. Nous nous bornons à ces deux exemples des subtilités au moyen des-

(1) Timée de Locres, III.

(2) Plut., *Opin. philos.*, I.

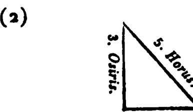
(3) Chaud, froid, humide, sec, pesant, léger, rare, dense, poli, rude, dur, souple, mince, épais, aigu et obtus.

quelles la philosophie de ces époques reculées prétendait démontrer des propositions qui, déduites des combinaisons des nombres harmoniques, n'avaient aucun fondement réel dans la nature. Ajoutons qu'une doctrine aussi mesquine, et qui est si éloignée de la véritable science telle que nous la trouvons aux temps les plus reculés de l'Égypte, ne saurait remonter aux temps primitifs, car elle montre la décadence et non pas le progrès (1).

La théologie et la philosophie se confondant chez les Égyptiens et chez les Asiatiques, les figures géométriques avaient reçu des noms divins, comme par l'arithmétique harmonique les noms divins avaient été mis en rapport avec les nombres. Ainsi, dit Plutarque, le triangle équilatéral était appelé Minerve ou *Tritogenia*, parce qu'il se divise également par trois lignes tirées à plomb de chacun de ses angles perpendiculairement à la face opposée. Plutarque nous apprend encore que le triangle rectangle servait à composer une figure nuptiale, en donnant à la face qui forme l'angle droit le nombre 3, à la base le nombre 4, et à l'hypoténuse le nombre 5. La ligne qui tombe à plomb sur la base est comparée au mâle, ou Osiris; la base est comparée à la femelle, ou Isis; et la sous-tendante est le produit, ou Horus (2). Ce triangle représentait encore Pluton, Bacchus et Mars, qui se confondent avec les différentes formes d'Osiris. Le carré était Rhéa, Vénus, Cérès, Vesta, Junon, qui se confondent aussi avec les différentes formes d'Isis. Le dodécagone était Jupiter, et la figure à 56 angles représentait Typhon. On se servait encore des

(1) Voyez, dans le tome XXXII des *Mém. de l'Acad. des Insc.*, le mémoire de l'abbé le Batteux, sur la géométrie cosmogonique et les moyens proportionnels des nombres servant à expliquer les conséquences déduites par les pythagoriciens.

(2)



triangles pour exprimer des idées cosmogoniques; ainsi, on comparait le triangle équilatéral à la nature divine et immortelle, à cause de la régularité de ses trois faces : de là, le triangle de cette espèce au centre duquel était inscrit le nom de יהוה, et celui qu'on plaça comme un nimbe derrière la tête du Père éternel, dans les tableaux d'église ; le triangle scalène était comparé à la nature humaine et mortelle, à raison de l'inégalité de ses faces; enfin, le triangle isocèle, qui, ayant deux côtés droits et le troisième inégal, tient des deux natures divine et humaine, était comparé aux décans ou démons, qui aux passions et au trouble de l'âme des mortels joignent une force et une puissance qui tiennent de la divinité (1). Dans la réunion de ces trois espèces de triangles, on retrouve toujours la doctrine de la cosmogonie égyptienne, qui ne procède que par triades. La conséquence des comparaisons que nous venons d'exposer était de déduire une nouvelle comparaison au moyen de laquelle le triangle équilatéral devenait le soleil, le triangle scalène les planètes, les comètes, les bolides, les feux follets et les étoiles filantes; et le triangle isocèle la lune, dont les différents changements et l'entière disparition semblaient se rapporter à la mutabilité de la classe des démons.

CHAPITRE XV.

L'écriture est antédiluvienne. — Rapport des hiéroglyphes avec les plus anciens caractères chinois.—Quipos.—Origine commune des signes graphiques des peuples anciens. — L'écriture divinisée sous le nom de Thoth. — Trois méthodes d'écriture chez les Égyptiens.—Matière des livres. — Littérature des Égyptiens.

Les Égyptiens furent en possession de l'écriture dès l'origine de leur monarchie, et le concours unanime de

(1) Plut., *de Oracul. defectu.*

Alphabet Égyptien de Champollion le Jeune

S. Grecs	Signes Démotiques	Signes Hiéroglyphiques
Α		
Β		
Γ		
Δ		
Ε		
Ζ		
Θ		
Η		
Ι		
Κ		
Λ		
Μ		
Ν		
Ξ		
Ο		
Π		
Ρ		
Σ		
Σ		
Τ		
Υ		
Φ		
Χ		
Ψ		
Ω		
ΤΟ–	ΔΟ	

Aegyptisches Alphabet.

Египетская азбука.

l'antiquité fait arriver les lettres en Égypte par l'Éthiopie : cela devait être ainsi, car les lettres avaient suivi la même route que toutes les autres connaissances humaines pour parvenir sur les bords du Nil : de l'Asie, elles avaient passé en Afrique, avec la colonie qui, après le grand cataclysme, vint s'établir dans la partie septentrionale de cette vaste Péninsule.

Les immenses progrès que les sciences avaient faits chez les peuples primordiaux n'avaient pu avoir lieu que par la voie de l'écriture. Sans ce moyen de rendre rapide et facile le dépècement mécanique de la pensée, et son transport, de l'intelligence qui la produit fugacement, à la matière qui la fixe et la conserve inaltérable en la rendant sensible à tous les regards, aucune science ne saurait avancer. L'invention de l'écriture a donc précédé nécessairement toutes les sciences d'observation, et la méditation de cette vérité recule d'une manière indéfinie l'apparition de l'homme sur la terre. Qu'on refléchisse au nombre de siècles qui ont dû s'écouler avant que les multitudes passassent de l'état nomade primitif à l'état de sociabilité urbaine, qui seule peut amener la culture des sciences et la pratique des arts; et que d'essais entre le premier pas, celui de figurer l'objet dont on voulait transmettre la connaissance à un autre, et ce point de perfection qui lui permet de faire passer dans l'âme de cet autre, sans le secours de la parole, jusqu'aux plus légères nuances du raisonnement le plus abstrait!

L'un des plus savants Pères de l'Église nous apprend que les Égyptiens possédaient trois différentes manières de communiquer graphiquement leurs idées; et le passage de celui de ses écrits dans lequel il en parle, devenu plus célèbre encore depuis que Champollion a démontré, par son immortelle découverte (1), la filiation qui unit entre elles

(1) Chacun connaît la précieuse découverte de la langue hiéroglyphique; mais peu de personnes savent par quelles circonstances cette découverte a été amenée.

ces trois espèces d'écritures, a été l'objet de nombreux commentaires. Ces trois écritures, découlant l'une de l'autre, étaient :

1° Le dessin exact autant que possible de certains objets

La première tentative fut faite en Angleterre, sur l'inscription trilingue de la pierre de Rosette, par M. le physicien Thomas Young, qui le premier devina que certains signes hiéroglyphiques, renfermés dans un encadrement elliptique qui se répète plusieurs fois sur la partie de cette inscription, qui est en caractères sacrés, devaient contenir le nom de Ptolémée, auquel il répondait dans la partie grecque de cette même inscription. Ce savant combina les signes avec les lettres qui forment ce nom propre; et, croyant découvrir d'autres noms de la même manière, il se composa un alphabet de quinze lettres, dont cinq seulement se sont en définitive trouvées exactes. Ces recherches en étaient restées là, quand une circonstance fortuite vint provoquer, de la part de Champollion, les études que devait couronner un aussi immortel succès.

En 1815, M. W. J. Bankes ayant fait exécuter quelques fouilles en avant du grand temple de Philæ, découvrit un petit obélisque de granit parfaitement conservé. A l'une des faces du piédestal de cet obélisque, transporté depuis en Angleterre, existe une inscription grecque, que M. Caillaud, voyageur français, lut en 1816, et dont il envoya copie à M. Letronne. Le savant helléniste ayant publié, en 1821, cette inscription dans le Journal des Savants, M. Bankes écrivit de Londres à l'Académie des Inscriptions de Paris, pour revendiquer la priorité de la découverte de l'obélisque; et il envoya en même temps à cette académie le dessus d'une inscription hiéroglyphique gravée sur le même monument. M. Letronne ayant reconnu, par le texte de l'inscription grecque, qu'elle se liait avec l'inscription hiéroglyphique, communiqua ces inscriptions à Champollion le jeune, et celui-ci, partant des données vagues du docteur Young, parvint à déchiffrer les noms de Ptolémée et de Cléopatre, et successivement tous les autres noms royaux mentionnés sur l'inscription : la sagacité de son esprit le mit, dès ce moment, en possession de l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques, dont la découverte fut solennellement annoncée au monde savant en septembre 1822, par la fameuse *Lettre à M. Dacier.* Il est donc de toute justice de rendre à M. Letronne la part qui lui revient dans la gloire de cette découverte. Sans l'envoi de l'inscription par M. Caillaud, et sans la publication de cette inscription par M. Letronne,

pris dans la nature ou dans les produits des arts, et tenant lieu des lettres ou des syllabes;

2° Le simple linéament de tout ou de partie de ces mêmes objets, pour en rendre plus prompte la configuration.

3° Une délinéation encore plus abrégée de ces mêmes signes, afin de rendre cette même écriture plus courante, plus rapide et plus facile.

Il est hors de doute que l'art de léguer ses idées aux siècles à venir d'une manière fixe, invariable, et autrement que par la tradition, qui s'altère inévitablement d'une génération à l'autre, a dû commencer par la représentation matérielle des objets dont on voulait parler : le dessin a donc été le père de l'écriture; aussi attribuait-on à Thoth

la découverte de la langue sacrée serait peut-être encore à faire; car M. Bankes ne songeait nullement à faire sortir ces inscriptions de son portefeuille, moins encore à faire cette comparaison des deux textes qui a amené la découverte, quoique les essais du docteur Young eussent été publiés déjà en 1819.

Pour être juste envers tout le monde, nous dirons aussi un mot sur la part qui revient au feu duc de Blacas dans l'exécution du projet de voyage de Champollion en Égypte; voyage si fécond en grands résultats, et qui a été la confirmation la plus complète de la restitution de la langue sacrée.

M. Champollion-Figeac, dans la préface des lettres de son illustre frère, publiées en 1833, parle des difficultés que les ministres opposaient, sous le rapport financier, à l'exécution de ce voyage, et de l'intérêt qu'y mettait M. de Blacas, ce protecteur éclairé, « dont « l'histoire des arts, de l'archéologie, celle surtout des études « égyptiennes en France, proclamera hautement, si elle est équi- « table, l'active et trop courte influence, » suivant les paroles de M. Champollion-Figeac. Le moyen que prit en définitive ce savant Mécène pour vaincre la résistance que faisait toujours éprouver le prétexte de l'insuffisance du budget, ce fut de menacer le ministère de payer lui-même de ses propres deniers les frais de l'expédition scientifique, et d'en informer le public par la voie des journaux. La crainte de cette publicité fit trouver alors les 48,000 fr. qu'on accorda pour cette importante expédition, à laquelle s'associa si noblement la Toscane.

l'invention de la peinture et celle des lettres. Comme la classe savante qui avait la première mis en pratique cet art d'exprimer des idées par la figure des objets était la classe sacerdotale, cette première manière de recueillir des notes, d'enregistrer quelques faits, dut être considérée comme une inspiration d'en haut; et aussi, comme cette méthode se conserva toujours dans les temples pour tout ce qui se rattachait à la religion, parce qu'elle était réputée sacrée, on donna aux signes qui la constituaient un nom analogue, que les Grecs traduisirent par celui d'*hiéroglyphes* ou signes sacrés. La seconde méthode, qui s'employait pour ce qui concernait le sacerdoce, portait, à raison de cette destination, le nom de *hiératique* ou sacerdotale : dans celle-ci, qui n'était, comme nous venons de le dire, qu'une abréviation de l'autre, l'impossibilité de rendre par quelques simples traits les formes compliquées d'un grand nombre de signes hiéroglyphiques, força de substituer à ces signes des caractères tout à fait arbitraires. Les progrès des études faisant sentir le besoin de simplifier encore cette seconde méthode, afin de pouvoir fixer plus rapidement par l'écriture les idées qui se pressaient et s'effaçaient de la mémoire dans le temps qu'on devait perdre à tracer les signes hiératiques, donnèrent enfin naissance à l'écriture cursive, qui fut la troisième, désignée sous le nom d'*épistolographique*, et, mieux encore, de *démotique* ou populaire, parce qu'elle était à l'usage de tous.

Les Égyptiens ont-ils possédé ces trois genres d'écriture dès le commencement de leur existence, ou, en d'autres termes, les antédiluviens les ont-ils connus et les leur ont-ils transmis? C'est ce qu'il faut examiner.

On sait que chez les Mexicains, comme chez les Canadiens, l'art graphique en était encore, lors de la découverte du nouveau monde, aux premiers rudiments; il consistait dans la représentation des objets dont on voulait parler, avec l'addition de quelques signes conventionnels,

d'où on pourrait conclure qu'au moment du désastre géologique qui isola l'Amérique au milieu des mers, l'écriture iconographique était la seule en usage chez les peuples du premier âge; mais, d'autre part, l'identité parfaite qui existe entre certains signes modifiés de cette écriture iconographique, et les signes les plus anciens de l'écriture des Chinois, est trop remarquable pour que ce rapport ne soit que fortuit. Sous le règne de l'empereur Tsin-chi-hoang-ti, tous les livres d'histoire ayant été brûlés par l'ordre de ce stupide tyran, un exemplaire du Tchou-King, qui, sauvé de ce barbare incendie, avait été retrouvé dans la maison de Kong-fu-tsée (Confucius), fut transcrit en caractères vulgaires, parce que les caractères Ko-teou-ouen avec lesquels il avait été écrit n'étaient presque plus connus : les signes de l'écriture primitive avaient donc subi une grande variation chez les Chinois depuis les premiers temps ! Tout porte à croire que ces anciens caractères étaient identiques, au fond, avec ceux qui, aux époques les plus reculées, composaient l'alphabet hiéroglyphique des Égyptiens, lequel dut éprouver lui-même, sur le sol de l'Afrique, quelques altérations par le laps des siècles, et certainement des modifications que rendait nécessaires le besoin d'approprier un grand nombre de ses signes à la localité de l'Éthiopie et de l'Égypte, si différente de celle de l'Asie; et cette identité des signes de l'écriture hiéroglyphique prouve assez que le dialecte sacré de l'Égypte dut, au point de départ, être identique aussi avec le dialecte sacré des Chinois aux époques les plus reculées. Le savant de Guignes avait déjà démontré l'identité de ces signes anciens, par la comparaison de certains d'entre eux. Sur le nombre de quarante-trois qu'en réunit son mémoire, vingt sont parfaitement conformes à ceux que présente la grammaire de la langue sacrée par Champollion; les autres sont plus douteux. Il est très-remarquable également que le nom chinois de certains de ces signes répond à la valeur phonétique

que le même Champollion assigne aux figures correspondantes, dans l'alphabet des hiéroglyphes (1). En rapprochant pareillement de la série des signes hiéroglyphiques ceux de l'alphabet Kou-ouen dessinés à la fin du premier volume des Mémoires des missionnaires sur les Chinois, on peut s'assurer que l'identité entre plusieurs de ces caractères réciproques ne peut être contestée, et qu'il en est un plus grand nombre dont on peut retrouver la similitude originelle à travers les modifications ou les altérations qu'ils ont reçues dans l'un ou dans l'autre pays. Il faut donc conclure qu'à l'époque du grand naufrage du globe, les peuples de la partie asiatique du monde antédiluvien avaient fait bien plus de progrès dans les différentes branches des connaissances humaines et dans les arts de la civilisation, que ceux qui habitaient leurs antipodes : c'est ce qu'avaient déjà montré les monuments, qui par leur construction ont, chez les Américains, tant de rapport avec les plus anciens monuments de l'Asie et de l'Égypte, mais qui en sont si éloignés en tout ce qui concerne la partie des beaux-arts et de la décoration; c'est ce que montre aussi l'état si différent de l'astronomie dans les deux régions, malgré les rapports qui les rapprochent. Pour l'écriture, et pour les sciences par conséquent, ces peuples de l'Atlantide centrale en étaient restés, à ce qu'il semble, aux premières notions. La cause de cet état stationnaire tenait-elle à des circonstances locales, géologiques ou géographiques? c'est ce qu'il nous est impossible de rechercher; nous devons nous borner à constater un fait.

Indépendamment de l'écriture iconographique, les antédiluviens en général auraient encore possédé une au-

(1) Par exemple : le signe Γ, que les Chinois prononçaient *han*, a le son de *a* dans l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques : le signe 朩, qui se prononçait *mo*, équivaut à la lettre *m* dans le même alphabet; le signe Δ, qui se prononçait *tsu*, répond au signe *t* des caractères hiéroglyphiques.

tre méthode pour conserver la mémoire de certains faits, celle des paquets de cordelettes de couleurs différentes, nouées de nœuds variant entre eux de forme, de position et de grandeur, ce que les Péruviens désignaient sous le nom de *quipos* (1), si ce système de notation existait anciennement chez les Chinois, ainsi que le dit le savant missionnaire Gaubil (2), et ce qui est très-vraisemblable en

(1) Voici comment s'exprime sur les *quipos* le Péruvien Garcilasso de la Vega : « On ne pouvait pas rendre (avec les cordelettes) « le contenu d'une ambassade et tels autres monuments historiques, « parce que ces choses consistaient en des termes articulés de vive « voix ou par écrit, et que les nœuds marquaient bien les nombres, « mais non pas la parole. Pour suppléer à ce défaut....... les *quipo-* « *camayus* (gardiens des quipos) apprenaient par cœur la substance « des lois, etc., et se les enseignaient les uns aux autres, de père en « fils....... (ils) *les mettaient aussi en petits vers*, dans lesquels ils « renfermaient succinctement l'histoire, l'ambassade ou la réponse « du roi, et exprimaient de cette manière ce qu'il ne pouvait com- « prendre par leurs nœuds. » *Hist. des Yncas.*

Ce passage de Garcilasso nous montre l'origine des rapsodes dans les gardiens des quipos, ou gardes-notes historiques, et dans les diplomates antédiluviens; il nous montre aussi l'origine de cette sorte de poésie de circonstance, qui, comme on le voit, remonte au besoin de graver dans sa mémoire, d'une manière que rendait inaltérable la nécessité du rhythme et du mètre, ce que l'état encore peu avancé de l'écriture, ou plutôt de la notation, forçait d'y faire entrer indélébilement par cet artifice de mnémonique, à l'époque la plus reculée de l'histoire. On sait, du reste, quel parti le célèbre Anglais Sanderson avait, dans son état de cécité, su tirer des nœuds faits à des cordelettes, pour la notation de la musique.

(2) Gaubil, *Hist. de la Chine*; Bailly, *Hist. de l'Astron. ancienne*; Fréret, *Mém. de l'Acad. des Insc.*, tome VI.

Une inscription tracée sur une roche du Piauhi, dans le Brésil, semblerait appartenir à une sorte d'écriture cursive, si c'est bien réellement une inscription. Voyez, dans l'*Univers pittoresque*, l'Histoire du Pérou, par M. F. Denis, *planche* 30e. Sur cette même planche se trouve une autre inscription gravée sur un rocher des bords du Yapura, dans le Brésil, dont les signes iconographiques offrent une grande analogie avec ceux d'une inscription existant sur les bords du fleuve Congo, et reproduite dans l'ouvrage intitulé

effet, si, comme le pensent bien des savants, la Chine, ou tout au moins la partie la plus élevée de ce vaste empire, a été l'une des contrées préservées du déluge. Nous savons par le père Acosta qu'indépendamment des quipos, les Péruviens possédaient aussi l'écriture iconographique, puisque la confession écrite d'un de ces Péruviens, qu'il eut l'occasion de recevoir, présentait les dix commandements du Décalogue, beaucoup mieux peints, dit-il, que n'aurait pu le faire le plus habile Espagnol en dix années de travail (1) : en mettant de côté l'exagération, le fait nous reste acquis ; et ce fait est sans contestation, puisqu'il nous est attesté par un jésuite, provincial de son ordre au Pérou. L'existence simultanée d'un genre de notation aussi incomplète que celle des quipos, avec l'écriture iconographique, notation qui n'était ni plus fidèle ni d'une application aussi étendue que cette écriture, serait très-difficile à comprendre, si on ne supposait que son invention a dû précéder celle de la peinture des objets. Il aurait pu en être alors, à l'égard des quipos, comme il en fut depuis à l'égard de l'écriture iconographique même par rapport à l'écriture cursive, bien plus expéditive : un sentiment religieux aurait pu la maintenir jusqu'à ce que, sa complète inutilité l'ayant fait tomber en désuétude, on l'abandonna entièrement.

La question de savoir si les antédiluviens asiatiques ont connu et transmis aux peuples du second âge une écriture cursive, semble résolue affirmativement, d'abord par

Relation d'une expédition entreprise en 1816, sous les ordres du capitaine Tuckey, pour reconnaître le Zaïre, etc., tome II, p. 293.

Des traces de l'écriture iconographique s'étaient conservées aussi chez les peuples septentrionaux de l'Europe, qui s'en servaient dans leurs calculs, ainsi que nous l'apprend Olaüs : *Nonnulli pro privatis computis instar Ægyptiorum variis animalium figuris pro litteris utebantur.* Olaüs, v. 1, 12. *N. Caussini symb. Æg. Sapientia, in proleg.*

(1) Acosta, *Hist. Ind.*, VI, 7.

leurs progrès dans les sciences, ensuite par une ressemblance plus ou moins éloignée de l'alphabet démotique des peuples les plus anciens de la souche asiatique. La filiation des trois genres de l'écriture égyptienne a été démontrée d'une manière incontestable par Champollion. A l'exception des Chinois, tous les peuples abandonnèrent de bonne heure les deux premières formes de notations pour ne conserver que la dernière, celle qui constitue l'écriture populaire. Le plus grand nombre des caractères de cette écriture diffère peu chez les divers peuples les plus anciens de l'époque postdiluvienne, et tous ces alphabets peuvent être ramenés à un type unique et primitif, qui semble témoigner de leur origine commune (1). Ce rapport de formes radicales a beaucoup occupé les savants, et surtout le trop systématique Court de Gébelin.

L'invention de l'écriture cursive fut une nécessité des études auxquelles se livrèrent les peuples asiatiques du premier âge, et une condition des progrès qu'ils devaient faire dans les sciences; et nous devons appliquer aux an-

(1) « Beaucoup de nations tartares ont fait et font encore usage « d'une certaine écriture verticale, dont les éléments ont tant d'analogie avec ceux des écritures syriennes, et par conséquent avec les « autres écritures de l'Asie occidentale, qu'il faudrait fermer les « yeux à la lumière pour ne pas voir qu'elles n'avaient toutes qu'une « même origine. » Abel Remusat, *Langues tart.*, *Disc. prélim.*

	Zend.	Pelvi.	Tartare.	Éthiopien.	Égyptien.	Samarit.	Hébreu.	Palmyr.	Pélasge.	Koufique.	Syriaque.
A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	λ	[illegible]	[illegible]	א	X	A	1	[illegible]
B	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ב	[illegible]	B B	[illegible]	[illegible]
C	[illegible]	[illegible]	j	1	[illegible]	T	ג	[illegible]	Γ	[illegible]	[illegible]
D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ד	[illegible]	Δ	[illegible]	[illegible]
Hé	ε	ε	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	ה	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ces cinq premières lettres d'alphabets différents des peuples les plus anciens montrent bien que c'est toujours le même système, les lettres étant un peu plus ou un peu moins rélevées, couchées, renversées ou ornées.

tédiluviens ce que dit M. le docteur R. Lepsius des Égyptiens en particulier : « Les hiérogrammates durent sentir « de bonne heure le besoin d'avoir, à côté de l'écriture « sacrée et éminemment monumentale des hiéroglyphes, « une écriture cursive pour l'usage privé, et pour les livres « soit sacrés, soit scientifiques (1). » Qui n'a éprouvé que certaines idées se présentent à l'esprit avec la rapidité de l'éclair et s'enfuient de même ? ce qui donne souvent à regretter que notre méthode d'écriture, quelque expéditive qu'elle soit, ne soit pas encore plus abréviative. Comment donc, avec l'obligation de perdre beaucoup de temps à tracer les linéaments de figures encore assez compliquées malgré leur abréviation, les premiers peuples auraient-ils pu porter les sciences au point de perfection où ils les avaient poussées ?

Les sciences, aussi bien que l'écriture, furent inventées, disaient les Égyptiens et les Phéniciens, par le premier Thoth, qui avant le déluge avait pris soin d'en écrire l'histoire sur deux colonnes, afin qu'elles ne se perdissent pas pendant la catastrophe : voilà, de la part des plus anciens peuples dont la civilisation nous soit connue, l'aveu de l'origine antédiluvienne de ces connaissances (2). Après le grand cataclysme, le second Thoth en recueillit

(1) *Annales de l'Inst. de Corresp. arch.*, t. IX. Ce que nous disons avec M. Lepsius ne doit pas être pris cependant d'une manière trop absolue. On sait bien que pour celles des sciences d'observation dont la notation est lente, interrompue, successive, cette notation, quelle qu'en soit la forme, peut bien suffire, puisqu'elle n'exige pas de la rapidité; mais il n'en est pas de même pour les sciences de calcul, pour la solution de certains théorèmes dont les résultats se montrent à l'esprit par une simple lueur qu'il faut saisir au passage, pour une série d'observations rapides qu'il faut noter précipitamment, pour les sciences littéraires enfin : à cet égard, la notation chinoise, dont certains caractères expriment des idées entières, dit-on, et qui se fait avec beaucoup de célérité, a un grand avantage.

(2) Les traditions grecques attribuaient aux Phéniciens l'invention des caractères d'écriture ; ces peuples n'en ont été que les propa-

les notions, et c'est à ces deux personnages homonymes que la Fable attribue la conservation du fruit des études des peuples primitifs. Nous avons dit que Thoth était le produit du temps ou de Saturne, et de la puissance génératrice ou Athor; et comme toutes les différentes triades émanées du principe suprême se confondent toujours dans la première, nous retrouvons cette divinité au même rang dans cette triade première et créatrice, composée du Dieu unique avec ses émanations, c'est-à-dire de Dieu le père, du *Verbe* et de l'*esprit* ou souffle, *spiritus :* c'est aussi à l'inspiration de ce souffle sacré, de l'esprit divin, que le catholicisme attribue toutes les inventions utiles (1). Nous avons vu également que Thoth ne figure pas parmi les huit grands dieux primitifs, mais qu'on le trouve au nombre des douze qui forment la seconde série, ce qui indique que, comme divinité inventrice des connaissances utiles aux hommes, son apothéose n'arriva qu'assez tard, c'est-à-dire, après que, tous les attributs divins se divisant et se matérialisant de plus en plus, la théogonie s'augmenta d'un nouvel ordre de divinités (2).

gateurs chez les Occidentaux, avec qui les mettait en rapport leur commerce ainsi que leur navigation, et chez qui ils ont véritablement porté la civilisation, avec les connaissance scientifiques.

(1) Il est fort remarquable qu'en éthiopien moderne le nom du Saint-Esprit soit *Athatat*, mot dont l'analogie avec celui de *Thoth*, *Thaut* ou *Thaat*, ne saurait être contestée. Voyez *Lexic. heptagl.*, au mot טאטט.

(2) Il y aurait contradiction dans ce qui se rapporte à Thoth, dans la mythologie, si on ne remarquait que, par ses différentes attributions, ce personnage divin appartenait aux divinités de tous les ordres. Comme identique avec le *Rouah* de Moïse, le *Spiritus* cosmogonique, il appartient aux dieux de la première série, et devient la troisième personne de la Trinité. Comme inventeur des sciences, patron du sacerdoce, inspirant tous les écrits, comme l'écriture même divinisée en lui, il appartient aux dieux de la deuxième série; enfin, comme personnage du mythe d'Osiris et conseiller d'Isis, il rentre dans les divinités de cette troisième série;

Si l'on s'en rapporte aux étymologies, le nom de Thoth, Thoyt, Thaut, Theuth, Thooth, Tad, Thout, inventeur de toutes les découvertes, auteur de toutes les sciences, proviendrait, et nous sommes très-porté à le croire, de l'art même qui a présidé à ces découvertes et à ces inventions, et à qui en est due la conservation, c'est-à-dire, à l'art de l'écriture. On peut ainsi considérer le nom de Thoth comme exprimant l'écriture elle-même divinisée : et quel plus juste hommage les hommes pouvaient-ils rendre à cette invention sublime, créatrice, on peut le dire, de toute science et moyen de toute civilisation, que de lui décerner une place parmi les divinités que l'allégorie faisait asseoir aux pieds de l'Éternel? Quel dieu de leur panthéon avait plus de droit à cette éclatante marque de leur reconnaissance? Comme Thoth était le patron de la classe éclairée ou sacerdotale, les prêtres purent lui attribuer avec d'autant plus de raison tous les livres qu'ils composaient, que c'était réellement Thoth, c'est-à-dire l'écriture, qui en était le créateur : alors l'anecdote allégorique du second Thoth, recueillant après le déluge les notions des sciences écrites par le premier Thoth sur les colonnes de la terre de Seriad, peut se traduire par cette autre phrase : « Les prêtres ou savants qui survécurent au déluge s'empressèrent de réunir et de consigner dans leurs livres les traités scientifiques composés par leurs prédécesseurs avant le cataclysme, afin que les sciences ne se perdissent pas (1). »

c'est pourquoi on distinguait trois personnages de ce même nom : le Thoth trismégiste ou trois fois grand, le Thoth deux fois grand, et le Thoth compagnon d'Osiris.

(1) Le nom de Thoth était connu de différents peuples tant d'orient que d'occident, qui tous l'orthographiaient à leur manière, mais en conservant toujours les mêmes radicaux; on y voit toujours les mots *signe*, *écriture* ou *gravure*, *indication*, et le verbe dérivé exprime également *écrire*, *tracer des signes;* d'où Ézéchiel a pu dire : *Vous marquerez le thaut sur le front*, ou *vous signerez le signe*, ou

Champollion a trouvé un Thoth deux fois grand, distinct du Thoth trismégiste et du Thoth grand du mythe isiaque (1). Cette triple régénération du même personnage se rapporterait-elle à une allégorie relative à l'écriture sous ses trois phases : iconographique d'abord, linéaire abrégée ensuite, enfin rapide, cursive et populaire? Quoi qu'il en soit, ce qui semble bien établi, c'est que les Égyptiens, comme les Phéniciens et d'autres peuples, en proclamant que toute science vient de Thoth, et les premiers en déclarant que c'est de Thoth que Menès avait reçu les lois qu'il donna à l'Égypte, constituée en État indépendant par ses soins, avaient voulu exprimer originairement, entre autres choses, que toutes les connaissances humaines, toutes les sciences, toute législation, ont pour base l'écriture, parce que sans elle la mémoire ne saurait conserver fidèlement les secrets des sciences ou les règles d'intérêt général; que pour enseigner ces choses, pour les transmettre à la postérité, il faut en perpétuer les éléments au moyen de signes graphiques. Ainsi, tout ce que savent les hommes vient de Thoth; et ce dieu, c'est par-dessus tout l'é-

bien, qu'on nous permette ce barbarisme, *vous thauterez le thaut sur le front*. Moïse emploie métaphoriquement le mot *thauth* comme exprimant une hauteur (*Genèse*, XLIX, 26), parce que les inscriptions étaient gravées sur des stèles ou des colonnes; et c'est par un mot semblable que les Coptes rendent celui de statue, dans l'histoire de la femme de Lot, en faisant de cette femme une colonne de sel, au lieu d'une statue. Il semblerait que c'est en jouant sur le mot que les prêtres égyptiens auraient dit que *Thoth* avait *gravé* sur des *colonnes* les éléments des sciences. Suivant Sanchoniaton, Misor fut un des aïeux de Thoth; Misor n'est autre que *Misraïm*, qui passa en Égypte après le déluge. Sanchoniaton, pour écrire l'histoire de Phénicie, consulta les livres de Thoth, comme Manethon, en Égypte : c'est donc dans les *écritures* des temples qu'ils ont puisé l'un et l'autre, et c'est l'écriture divinisée que les Phéniciens aussi plaçaient parmi leurs dieux.

(1) Abulfarag, dans son *Traité des dynasties*, donne aussi trois Thoth à l'Égypte.

criture divinisée par le génie reconnaissant. Est-il étonnant, après cela, que l'allégorie des derniers temps ait attribué à Thoth la composition de vingt mille volumes d'une part, et de trente-six mille cinq cent vingt-cinq d'autre part (1)?

La notation hiéroglyphique, cette fille aînée de l'écriture iconographique pure, la plus ancienne de toutes, et qui, suivant dom de Vaines, était l'écriture des pensées (2), définition qui ne nous semble cependant pas très-juste, puisque la pensée ne pouvait pas être rendue nette, exacte et précise par la représentation d'images matérielles qui n'en exprimaient que la forme et tout au plus l'objet, sans pouvoir en développer la partie métaphysique; la notation hiéroglyphique était un mélange inégal de cette prétendue écriture des pensées et de l'écriture des sons. Très-variée dans l'emploi des signes, elle comprenait, pour rendre les idées, quatre moyens différents, qui s'employaient simultanément. Le premier de ces moyens, nommé *curiologique* par Clément d'Alexandrie, consistait à représenter des objets physiques empruntés au règne animal, au règne végétal, ou aux produits des arts et de l'industrie humaine; ainsi, par exemple, sur la pierre de Rosette, les mots *chapelle, statue, aspic, stèle,* sont exprimés par l'image même de ces objets. Par le second moyen, on traçait approximativement, ou par synecdoque, tel objet qui par sa nature ne se prêtait pas à une représentation exacte ou complète; ainsi un cercle exprimait le soleil, un croissant la lune, des points radiés le firmament, un bras étendu

(1) Ces 36,525 derniers volumes ne sont qu'une allégorie du grand cycle, formé par la réunion de 25 cycles sothiaques de 1461 années vagues chacun, exprimant la durée du règne des dieux du premier et du second ordre et du règne des hommes, c'est-à-dire, les périodes cosmogoniques et les temps historiques, ou autrement, l'âge que la science allégorique supposait à l'univers.

(2) *Nouveau Traité de diplomatique*, tome I.

une offrande : c'étaient les signes *curiologuméniques*. Par le troisième moyen, qui s'appelait *tropique*, ou détourné, on détournait les mots ou les choses de leur vrai sens, pour leur en donner d'autres ; ainsi les rois étaient comparés aux dieux, la puissance royale était assimilée à la puissance divine ; on se servait des mythes sacrés pour célébrer la louange des princes (1). Enfin, le quatrième moyen était celui que les Grecs avaient nommé *anaglyphique*, et qui consistait dans la peinture, sur les différentes parties des murs des édifices sacrés, soit de grandes scènes guerrières destinées à conserver le souvenir des campagnes des pharaons et à perpétuer leur gloire, soit des cérémonies religieuses et politiques faisant partie essentielle de l'histoire de ces princes (2).

Une difficulté à résoudre, c'est celle de savoir si la connaissance de l'écriture hiéroglyphique était accessible à tout le monde, ou si elle était uniquement réservée aux prêtres et aux initiés. Quelques écrivains de l'antiquité sont de ce dernier sentiment ; un plus grand nombre est d'un sentiment contraire. Diodore dit, d'une manière très-expresse, que cette écriture était le secret des temples ; et Clément d'Alexandrie le laisse soupçonner. Le savant catéchiste vient de dire que les Égyptiens, comme les Hébreux, s'avancent vers la vérité par voie mystérieuse, ce qui est la voie divine ; que les prophéties et les réponses des oracles étaient données par énigmes ; qu'on ne fait pas participer aux mystères, témérairement et de prime abord, ceux qui le désirent, mais qu'on n'arrive là qu'après certaines expiations et des préparations préalables : et c'est à la suite de ces réflexions et d'autres semblables,

(1) Voyez le *Précis du Système hiéroglyphique*, par Champollion, et l'*Examen d'un Passage des Stromates*, par M. Dulaurier et par M. Fortia-d'Urban.

(2) « *Glyphe* est le mot propre pour désigner les bas-reliefs égyptiens. » Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, t. I, p. 204.

qu'il parle incidemment des différentes sortes d'écritures, ce qui semble indiquer que dans son idée, tandis que l'une de ces écritures était générale et pour le public, les deux autres étaient réservées aux choses sacrées, et étaient le secret du sanctuaire. M. Dulaurier, qui ne croit pas que l'écriture sacrée fût enseignée à tout le monde, regarde comme le complément de la pensée de saint Clément ce qu'il dit plus loin, que chez les Hébreux aussi l'écriture sacrée était mystérieuse; et M. le docteur R. Lepsius, favorable à ce sentiment, compare le dialecte sacré, qui était celui rendu par l'écriture hiéroglyphique, au sanscrit par rapport aux Indiens d'aujourd'hui, et au latin par rapport au moyen âge, qui l'un et l'autre étaient la langue savante des livres (1). Mais, d'autre part, plusieurs écrivains de l'antiquité nous parlent des hiéroglyphes comme d'une chose vulgaire, et en expliquent même un certain nombre, ce qui ne laisse pas douter que la signification de ces signes ne leur fût connue. Si Chérémon a composé un traité sur ce genre d'écriture, ce n'était pas pour l'enfouir dans les temples; car les prêtres n'avaient pas besoin de ce traité pour comprendre cette écriture, les connaissances des signes et des caractères sacrés faisant partie de leur éducation spéciale : ce traité devait donc être à l'usage du public éducable. Et quand Diodore, après avoir parlé du secret de cette écriture chez les Égyptiens, ajoute qu'en Éthiopie l'écriture sacrée était familière au peuple aussi bien qu'aux grands, il nous prouve par cette différence que la notation hiéroglyphique a été secrète ou publique, suivant les temps. En effet, si la connaissance des hiéroglyphes était vulgaire en Éthiopie, elle ne pouvait pas être mystérieuse en Égypte, puisque ces deux peuples se confondaient dans leur origine, que les rapports entre eux étaient intimes et journaliers, que la puissance égyp-

(1) *Annales de Corresp. archéol.*, tome X, *Append.*, *note* A.

tienne s'était étendue plusieurs fois sur l'Éthiopie, et que la domination éthiopienne, qui s'était établie, elle aussi, trois fois sur l'Égypte, s'y était maintenue pendant plus de quatre siècles. Il est donc assez vraisemblable que l'écriture hiéroglyphique fut le secret des temples pendant la durée de la nationalité égyptienne sous le sceptre de ses pharaons, et que ce ne fut qu'à l'époque où les invasions asiatiques asservirent ce pays, et probablement à partir de celle de Cambyse, si funeste à la religiou locale, qu'elle commença à être divulguée. Sous l'empire des Lagides elle put devenir tout à fait publique, et faire partie de l'instruction des personnes dont parle saint Clément, celles qui recevaient l'éducation la plus complète et la plus soignée, ce qui, en répandant la connaissance de la langue sacrée hors du sanctuaire, ne la mettait pas cependant à la portée de tout le vulgaire. Cela explique alors la nécessité des traités de l'écriture hiéroglyphique pour l'instruction de ceux qui n'étaient pas de la classe sacerdotale, et cela nous apprend pourquoi les plus anciens écrivains grecs n'eurent aucune connaissance de l'histoire d'Égypte, quoique les vastes pages s'en montrassent à tous les yeux sur les parois des monuments.

Il ne nous est pas donné de savoir d'une manière certaine quelles furent les matières sur lesquelles les peuples primitifs déposèrent les résultats de leurs études et le fruit de leurs méditations. La pierre et les métaux durent, chez eux comme chez leurs successeurs, recevoir les grands souvenirs qu'on voulait transmettre en peu de lignes à la postérité : le nouveau monde, aussi bien que l'ancien, nous en fournit assez d'exemples (1); mais ce n'était ni sur

(1) On sait que des inscriptions tracées sur des rochers, par des peuples très-différents de ceux qui existaient à l'époque de la découverte de l'Amérique, ont été retrouvées sur divers points de ce vaste continent. La Guyane, le Brésil, les bords de l'Orénoque, montrent des hiéroglyphes très-différents sans doute de ceux des temples

la pierre ni sur les métaux qu'ils écrivaient les tâtonnements de leurs études, qu'ils gravaient les leçons des maîtres, qu'ils traçaient leurs premiers pas dans la littérature ou dans les sciences, et les progrès lents de l'instruction. Le sable, la terre, l'ardoise pouvaient bien leur offrir une matière facile pour apprendre à former leurs lettres, pour s'exercer à l'écriture et au calcul; mais une fois familiarisés avec le moyen de décomposer et de reproduire la pensée, ils devaient avoir, de rigoureuse nécessité, un autre moyen de se livrer à leurs exercices, une autre matière d'un emploi, d'un déplacement, d'un transport faciles, pour y fixer les enseignements qu'ils recevaient, pour en méditer les principes sans peine et les consulter avec fruit. Les planchettes de bois tendre et sans fil qu'une pointe de fer pouvait facilement parcourir et légèrement entamer dans tous les sens, les tablettes bien amincies de tige de palmier, celles de diverses écorces de plantes, la pellicule intérieure ou *liber* de certains arbres, durent s'offrir à la main des premiers peuples comme à celles des postdiluviens, parce que l'industrie est la fille du besoin; les livres de toile trouvés chez les Mexicains, les bandelettes couvertes d'écriture de quelques momies égyptiennes, les *libri lintei* ou *carbasini* dont s'étaient encore servis les plus anciens Romains, prouvent que cette matière était en usage chez les peuples des deux continents, avant que l'affaissement des deux parties latérales de ce que nous appelons le nouveau monde n'interrompît toute communication entre ce continent et celui que nous habitons (1).

égyptiens, mais qui se rapportent aux connaissances graphiques et au génie des peuples qui les gravaient.

(1) On gravait sur la pierre les inscriptions monumentales, mais on se bornait aussi quelquefois à les y écrire. Moïse recommande aux anciens du peuple d'élever un autel à Jehovah quand ils auront traversé le Jourdain; et auprès de cet autel *on dressera des pierres*

La matière la plus commune des livres chez les Égyptiens, la seule même, pourrions-nous dire peut-être, c'était le papyrus. Une des décorations du tombeau d'Aménophis III prouve que l'emploi de cette pellicule végétale était en usage sous la dix-huitième dynatie, ce que confirment également les fragments de rituels funéraires de cette époque; et M. Wilkinson affirme que cet usage existait déjà du temps de Suphis, l'auteur de la grande pyramide (1). La plante du papyrus était aussi naturelle à l'Égypte qu'à l'Éthiopie, et l'art d'en tirer la matière des livres doit être aussi ancien que la population de ce pays, si cet art doit sa naissance aux Éthiopiens : nous savons, par Horus-Apollo, qu'un faisceau de tiges de papyrus était l'hiéroglyphe idéographique par lequel les Égyptiens exprimaient l'antiquité de leur origine, confondant ainsi l'une avec l'autre.

L'écriture égyptienne dut être boustrophédone dans les premiers temps, si on en juge par celle des hiéroglyphes,

qu'on enduira de chaux, pour y écrire les lois du Seigneur. (*Deuter.*, XXVI, 2 et 3.)

Un article du code Théodosien prouve que l'usage de publier les lois, en les exposant sur des tables d'airain *ou sur du linge*, existait encore au quatrième siècle de notre ère. L'historien de Solis dit que les livres des Mexicains « étaient de toile enduite d'une sorte de gomme « ou de vernis; leur figure était comme celle des anciens titres, com« posés de plusieurs peaux de parchemin, fort larges et collées en« semble. Ils pliaient cette toile, en sorte que chaque double for« mait un feuillet, et tous ensemble composaient un volume; ils « paraissaient.... écrits des deux côtés, ou plutôt griffonnés de cette « espèce d'images et de chiffres dont les peintures de Teutilé avaient « donné une connaissance bien plus parfaite. » *Conq. du Mex.*, II, 8. Le baron de la Hontan a consigné, dans l'histoire de son voyage au Canada, le spécimen de la manière dont les Canadiens écrivaient iconographiquement, dans un billet de ce genre annonçant la surprise d'un village canadien par un parti français.

(1) Wilkinson, *Manners and custom*, III, 150; Horapollo, *Hierogl.* I, 30.

qu'on écrivait, suivant la convenance, de droite à gauche, de gauche à droite, ou, comme l'écriture chinoise, de haut en bas.

La filiation de la langue copte avec l'ancienne langue égyptienne, bien que contestée par des savants recommandables (1), ne saurait être douteuse depuis les travaux de Champollion ; les laborieuses recherches de cet illustre écrivain ont même fait connaître la place qu'il faut assigner au dialecte *baschmourique*, lequel, avec les dialectes thébain et memphitique, se partageait la vallée. Le *baschmourique* fut le langage habituel du Fayoum, et probablement de l'Égypte moyenne ; et ce nom de baschmourique est peut-être celui qu'il faut donner aux dynasties héracléotiques de Manethon. Ainsi, chacune des trois grandes divisions de l'Égypte eut son dialecte propre, comme l'eurent aussi les différentes provinces de la Grèce.

Nous ne connaissons classiquement l'Égypte que par l'intermédiaire des Grecs ; aussi ne possédons-nous en fait de noms de lieux que ceux qu'il avait plu aux Grecs de substituer aux noms égyptiens, ou ceux qui, susceptibles de traduction, avaient pu passer ainsi dans la langue usurpatrice; mais Champollion a reconnu que le nom

(1) Bochart, Spencer, Huet, Tewater. M. Seguier de Saint-Brisson, dans une lettre au rédacteur du journal *l'Institut*, Ire *année*, p. 21, veut établir que du temps des Ptolémées on ne parla en Égypte que le grec, ce qui ne saurait être. Le grec devint la langue officielle, mais ce fut toujours le dialecte sacré et le dialecte démotique qui furent en usage dans la nation. Le même écrivain ajoute que nier la descendance du copte de l'ancien égyptien serait déraisonnable; mais il va trop loin quand il compare le copte, par rapport à l'égyptien, au français par rapport au celtique : nous croyons plus exact de dire que le copte est à l'égyptien comme le roman est au latin. Il est certain que la langue égyptienne n'a pu conserver sa pureté à travers les dominations babylonienne, perse, grecque et romaine.

ulgaire actuel est le plus souvent le nom national, tel que es inscriptions l'avaient gravé sur les monuments (1). Ce que les Grecs avaient fait à l'égard des lieux, ils l'avaient fait également à l'égard des personnes : les noms propres traduisibles avaient aussi subi l'inévitable transmutation, et les personnes qui les portaient ajoutaient au nom topique le nom interprété, afin que l'identité ne pût jamais être douteuse : c'est ainsi que nous connaissons un Petemenon-Ammonius, un Horus-Apollo.

Sous l'empire des Lagides, les Égyptiens commencèrent à substituer les lettres grecques aux lettres de l'alphabet démotique; et cet abandon des caractères nationaux, qui it de rapides progrès, finit par faire disparaître complétement, sous les derniers Romains, l'ancienne écriture populaire. L'alphabet nouveau prit le nom de copte, par la raison peut-être que l'usage en commença à Coptos. Un passage de Lucien fait supposer que dans la prononciation égyptienne il y avait des articulations sifflantes, puisqu'il es compare au son de la cymbale (2).

Dans un savant mémoire couronné par l'Académie des ciences de Berlin, M. G. Parthay conteste aux Égyptiens a connaissance de la haute poésie. « Quand on accorderait, dit cet écrivain, que les Égyptiens ont eu des rapsodes qui chantaient les exploits de Rhamsès le Grand ou d'autres héros du pays, la transcription de ces chants, comme de toute autre poésie, a dû être rendue très-difficile, sinon tout à fait arrêtée, par l'incommodité d'un système d'écriture pénible, artificiel et compliqué. » ans une écriture cursive, il serait bien difficile, en effet, d'avoir autre chose que des rapsodes chantant de mémoire des compositions qu'ils n'auraient pas écrites; mais,

(1) Champoll., *l'Égypte sous les Pharaons; lettres écrites de l'Égypte et de la Nubie.*

(2) *Tum, cymbalo concusso, sonabat interim quidam, linguam imitans Ægyptiorum. Symp.*

si, comme nous croyons l'avoir démontré, l'écriture expéditive remonte aux premiers peuples (car ce fut une prétention bien singulière de la part des peuples postdiluviens, que de se donner pour les inventeurs de cet art sublime, et de supposer que, dans le cours d'un nombre incalculable de siècles, les hommes qui auraient poussé les connaissances humaines de leur berceau à la perfection auraient ignoré ce moyen de décomposer la pensée en la séparant en mots, de morceller les mots en sons, et de traduire les sons en signes spéciaux, afin de transmettre cette pensée, entière et sans rien perdre de ses nuances, de l'âme qui la produit à l'entendement qui doit la saisir par le seul intermédiaire des yeux); si, disons-nous, l'écriture cursive est une des découvertes des peuples du premier âge, alors l'objection de M. Parthay tombe, et nous pouvons admettre, avec fondement, que les progrès des antédiluviens et de leurs plus proches successeurs n'avaient pas dû être, en littérature, inférieurs à ceux qu'ils avaient faits dans les sciences; et nous aurons la conviction morale que cette branche des connaissances humaines fut aussi familière aux Égyptiens que toutes celles dont ils conservèrent si longtemps, intact et pur, le feu sacré.

Aucune partie de la haute littérature égyptienne n'est arrivée jusqu'à nous directement, il est vrai; mais nous ne sommes pas cependant complétement dépourvus de pièces d'éloquence d'origine égyptienne. Si le pays même ne nous fournit que des inscriptions lapidaires, genre de littérature peu propre aux développements; si nous ne possédons, en manuscrits originaux de l'époque pharaonique, que quelques débris de registres de comptabilité sacerdotale, quelques rituels funéraires, ce que la mort seule a pu conserver à la vie, recourons à l'écrivain élève du sanctuaire égyptien, et qui, dans son style, dans ses narrations, dans ses formes de langage, ne peut que nous faire

connaître la manière de ses maîtres; ouvrons la Genèse, ce livre évidemment écrit sous les inspirations égyptiennes (1), et nous aurons une idée de la littérature de ce pays sous les rois de la dix-huitième dynastie. Prenons pour leçon la description du déluge, cette haute et sublime épopée qui fait la séparation des deux grands âges du monde. Si dans la version de la Vulgate tout est monotone et sans vie, dans la narration de Moïse tout mot est pittoresque, toute expression est pleine de mouvement, tout y est largement dessiné, et du plus magnifique effet; ce ne sont pas seulement les eaux du déluge qui inondent la terre, *et aquœ diluvii inundaverunt super terram*, c'est l'envahissement tumultueux des eaux, qui, gonflées dans leur principe même, ne peuvent plus être contenues dans leurs limites : leurs flots se soulèvent, se poussent, s'élancent avec furie sur toute la création ; on dirait qu'elles comprennent le courroux d'Ælohimn, qu'elles le partagent, et veulent le seconder de toute leur puissance matérielle. Si le narrateur veut montrer les sources de l'abîme ouver-

(1) Quelques écrivains se sont trop attachés à regarder les Israélites comme des étrangers qui, transplantés en Égypte, avaient conservé dans ce pays leur culte, leurs habitudes, leurs mœurs, une quasi-nationalité. Il n'en est rien. Les Israélites furent proprement des Égyptiens, puisqu'une seule famille se multiplia dans ce pays d'Égypte au point de devenir un peuple; cette famille était tout égyptienne par ses mœurs et ses habitudes; tout au plus aurait-elle pu garder, avec la langue chananéenne qui s'y perpétua de génération en génération, quelques idées de la terre de Chanaan; quant au reste, le langage public, les usages, l'instruction, la manière d'être, ne pouvaient être autres que ceux du pays au milieu duquel ces Israélites étaient élevés : il est à croire cependant que leur tache originelle, celle de *pasteurs*, les rendait toujours odieux aux vrais Égyptiens. Le culte de Jehovah était le même que celui d'Amoun, son identique, ainsi que nous l'avons montré, moins seulement *peut-être* les allégories; ce qui n'est pas bien certain, puisque dans le désert ils voulurent avoir un symbole pour les conduire, et qu'Aaron consentit à la fabrication du veau d'or, qui n'était autre qu'Apis.

tes, ce n'est pas simplement de la pluie qu'il fait tomber sur la terre, *et facta est pluvia super terram*, ce sont les masses mêmes des *eaux élevées,* répandues entre la terre et le firmament, qui, reconstituées en eau, se précipitent du haut des airs en torrents qui ont rompu leurs digues, et qui semblent vouloir lutter de violence avec les eaux des mers, qui ont elles-mêmes rompu leurs cataractes, qui se sont déchaînées contre l'élément qui leur sert de barrière. Ces *eaux élevées,* ayant reçu un mouvement de concentration spéciale produisent ce que, dans son langage énergique, l'élève du sacerdoce égyptien appelle « la grande intumescence des eaux : » c'est ainsi que, ne connaissant pas la cause physique du cataclysme, les savants des premiers peuples du second âge cherchaient à s'en rendre raison. On conçoit très-bien alors, en pénétrant dans leurs idées, que ces eaux, dont le volume est centuplé, ne peuvent plus tenir entre leurs bornes, qu'elles doivent envelopper toutes les terres, s'élever au-dessus des montagnes, et compromettre toute la création. Quand c'est ensuite le retour de ces mêmes eaux à leur état normal que Moïse veut peindre, c'est encore par la dégradation la plus admirable, exprimée par des mots toujours plus pittoresques, qu'il montre la terre progressivement allégée de cet énorme poids. D'abord, l'agent qui doit volatiliser de nouveau les eaux empruntées à l'atmosphère glisse sur la surface de l'inondation, à la volonté du Créateur, et fait une seconde fois la séparation des *eaux élevées* et des eaux matérielles, des eaux d'au-dessus et des eaux d'au-dessous de l'expansion éthérée. Ce même agent divin, ce *Rouah,* qui paraît ici pour la seconde fois, le souffle cosmogonique, retirant aux eaux d'en haut le principe de la dilatation propre, qui leur avait été communiqué pour produire la grande intumescence, leurs molécules se volatilisent, pendant que les eaux terrestres s'affaissent peu à peu, se serrent sur elles-mêmes,

ıncent à laisser paraître la pointe des montagnes. dant que l'atmosphère se reconstitue, et que les estres perdent de leur volume, le physicien n'ou- que l'action combinée du soleil et de la lune prendre son empire sur cet océan (1), le mou- e flux et de reflux doit se faire sentir de nou- il s'empresse d'exprimer ce double mouvement :e : « Agitées d'un mouvement périodique de le reflux, les eaux, balancées sur la terre, revin- ıfin à leur premier état (2). » voilà pour l'élo- e la narration et la pompe de la description.
à la richesse de la poésie, nous pouvons en pren- dée dans le cantique de Moïse après la destruc- ırmée du pharaon dans la mer Rouge, et dans les 'Orphée, qui durent être une imitation tout au ›eut-être une traduction des hymnes égyptiens, roulaient sur le même sujet (3). Diodore nous ceux qu'on avait composés en l'honneur de Sésostris, et Damascius parle aussi d'un hymne ur de la nuit première. Pour les autres genres ıous ne saurions juger de leur mérite par ce qui de manuscrits funéraires; répétitions continuel- mules invariablement arrêtées par le rituel des Un seul document historique a pu être examiné c'est celui de la *campagne de Rhamsès le Grand Scheta et leurs alliés*, dont Champollion, qui l'a-

nous exprimons ainsi d'après l'état actuel de la science, ıdre avancer que les premiers peuples postdiluviens aient a même manière que nous la cause réelle des marées.
d'Olivet, *Cosmogonie, traduction correcte.*
logie d'idées entre la prière de Thoth que nous avons s haut, d'après la chronique pascale, avec les hymnes nous fait considérer ces hymnes comme la traduction en ymnes égyptiens. Le poëte ayant les mêmes choses à ›uvait guère qu'imiter de très-près les idées de ses mo- ne les traduisait pas littéralement.

vait découvert à Aix dans la collection Sallier, devait donner la traduction, et sur lequel Salvolini a publié une notice; mais pour en apprécier le mérite littéraire, c'est la traduction complète et littérale qu'il faudrait avoir, et non la simple analyse grammaticale de quelques passages. Du reste, Salvolini a cru reconnaître dans le style de cette pièce une teinte un peu poétique : « Pour rendre intéres-
« sant son récit, ajoute-t-il, (l'auteur) a fait usage du
« même artifice qu'Homère, chez les Grecs, employa bien
« des siècles plus tard, et qui a donné naissance au genre
« dramatique, celui de mettre les personnages en ac-
« tion (1). »

Flavius Josèphe, dans son premier livre contre Appion, avance que les Égyptiens et les Phéniciens avaient toujours été très-soigneux d'écrire leur histoire : mais comment aucune de ces histoires d'Égypte n'a-t-elle été connue des écrivains grecs s'il en était ainsi, si ces histoires n'étaient pas réduites à de simples annales notées dans les temples, si elles avaient été écrites pour le public, comme chez tous les autres peuples? Voyez Manethon et Cheremon, prêtres l'un et l'autre : comme ils se contredisent, dans ce même écrivain juif! L'un et l'autre font de Moïse un prêtre lépreux qu'ils placent sous le règne d'Aménophis; mais l'un lui donne quatre-vingt mille lépreux, l'autre deux cent cinquante mille. Manethon fait partir pour l'Éthiopie le roi Aménophis avec son enfant, alors âgé de cinq ans; Cheremon fait naître ce fils, qui devait être Sésostris, dans une caverne d'Éthiopie, après la mort de son père. L'histoire d'Égypte n'avait donc pas été écrite sous les pharaons, et, comme le dit Diodore, les prêtres égyptiens eux-mêmes ne s'accordaient pas entre eux au sujet du grand roi. Les prêtres de l'époque pharaonique conservaient dans les archives des temples les notes historiques

(1) *Notice de Salvolini*, p. 7.

qu'ils recueillaient, c'est là un fait certain; mais ce n'étaient là que des matériaux pour une histoire, et cette histoire n'en avait pas été tirée avant l'enlèvement et la dispersion des papyrus sacrés par les Perses. Ces annales ayant été ainsi dévastées une première fois, nous dit-on, par les Hyksos, et plus modernement par les Perses, il ne resta plus que des tableaux anaglyphiques commençant avec la seconde période des temps égyptiens, quelques lambeaux des archives, et quelques traditions infidèles que purent recueillir les Grecs, mais qui durent les égarer dans la composition de l'histoire générale de cette nation célèbre (1).

(1) Les archives égyptiennes, emportées par ordre d'Artaxerxès Ochus, furent rendues, dit Diodore, à l'un des Ptolémées; mais avaient-elles été emportées complètes? furent-elles rendues en entier? Tout prouve que non. Si toutes les notes historiques avaient été restituées, il y aurait eu accord entre les historiens qui disent les avoir consultées. Mais le travail de Manethon diffère de celui de Cheremon, et ne fut guère, à ce qu'il paraît, qu'une chronologie des rois, accompagnée de quelques notes historiques que ne châtie pas, dans le peu que nous en connaissons, une critique judicieuse. La chronologie avait pu être recueillie à peu près fidèlement, parce que les édifices publics en retraçaient partout les éléments; mais là se bornait ce qu'il y avait de plus certain dans ce travail, car ce qui nous reste de ces notes, qui en faisaient partie, n'est pas de nature à inspirer une confiance sans limites : témoin ce Sésochris de la deuxième dynastie des Thinites, dont la taille aurait été de cinq coudées en hauteur et de trois en largeur, ou de *sept pieds un pouce de hauteur* et de *quatre pieds trois pouces de largeur :* étaient-ce là des documents puisés dans les archives restituées? Est-ce dans ces mêmes archives qu'on avait trouvé que sous Boccoris un mouton parla? Le peu de cas que les Grecs-Égyptiens firent de ce travail de Manethon, sous les Lagides même, démontre le peu de crédit qu'ils lui accordaient; et ses contradictions avec Cheremon, hiérogrammate comme lui, ne laissent pas croire que les notes historiques aient fait partie des archives restituées.

CHAPITRE XVI.

Législation des Égyptiens. — Menès premier législateur. Gouvernement despotique des pharaons. — Finances. — Cinq rois législateurs connus. — Castes en Égypte, et leurs divisions. — Xénélasie. — Tribunaux égyptiens. — Code criminel. — Lois civiles.

La sagesse est la base de toute législation. Les législateurs ont toujours été les sages des contrées à la prospérité desquelles ils ont travaillé en leur donnant de bonnes lois: la législation est donc une des branches de la philosophie, et l'une des institutions de la sagesse.

L'importante question de la législation égyptienne a été traitée avec plus de développement que nous ne pouvons lui en donner, et avec tout le talent que comporte la matière, par le savant historien de la Législation de tous les peuples : nous n'aurons donc qu'à puiser dans le travail de Pastoret ce qui peut convenir à notre plan; et nous nous empressons de le déclarer, afin que s'il nous arrive d'employer les mêmes expressions que lui sans le citer, ou de transcrire des parties de ses propres phrases, cet emprunt ne nous soit pas imputé à plagiat.

Les différentes institutions de l'Égypte, dont nous avons exploré jusqu'ici l'origine, se sont offertes à nous comme prenant leurs sources chez un peuple primitif, antérieur aux Égyptiens comme à tous les autres peuples connus, et que la succession des temps signale comme ayant résisté au grand bouleversement qui enleva à notre planète une grande portion de ses continents. Serait-ce donc encore chez ces survivants au grand désastre de notre globe qu'il faudrait chercher le berceau des lois fondamentales de la constitution égyptienne? Et si, entraînés par notre conviction, nous répondons que c'est là la vérité, ne semblera-t-il pas que c'est, de notre part, un parti pris d'a-

vance de tout reporter à l'époque antédiluvienne? Lorsque nous ne faisons qu'examiner avec conscience, exposer avec conviction et sincérité le résultat de cet examen sur la route qu'ont suivie les institutions dont se parait l'Égypte à l'aurore de son existence politique, ne serons-nous pas accusés de n'avoir été conduits dans nos recherches que par un misérable esprit de système qui, voulant tout asservir à l'idée rétrécie qu'il s'est formée des choses, veut forcer ces mêmes institutions à se presser dans l'unique sentier qu'il a d'avance ouvert à ses explorations?

Que la science législatrice ait, comme toutes les autres sciences, pris naissance chez les antédiluviens, c'est cependant un fait hors de toute controverse possible, puisque les lois sont aussi anciennes que les sociétés : et quant au code égyptien en particulier, nous le verrons se rattacher en très-grande partie à ces peuples de l'époque perdue, si nous nous en rapportons aux prêtres mêmes qui instruisaient Solon. Quand ces prêtres, s'entretenant avec ce sage, lui parlent de la race des Atlantes, de cette nation qui, dans l'énorme catastrophe, périt avec le sol qui la portait, ils lui disent : « Et d'abord considère par quel « accord les lois de ce peuple sont conformes aux nôtres ; « tu en trouveras en effet ici un bon nombre de sembla- « bles aux siennes (1). » Partant de là, ces prêtres lui indiquent, comme appartenant à ces temps naufragés, la séparation des prêtres d'avec le reste de la population, et le partage des habitants en castes spéciales, ayant chacune leurs devoirs à remplir, sans jamais pouvoir se fondre les unes dans les autres. Ils montrent encore à Solon, comme articles des lois de ces mêmes peuples submergés, l'isolement de la classe des guerriers, l'identité d'armement de ces guerriers, l'usage commun aux Égyptiens et aux Atlantes des boucliers et des javelots. Nous avouons,

(1) Plato, *in Timæo.*

quant à nous, que cette identité des armes offensives chez tous les peuples de la terre tant sauvages que civilisés, dans l'ancien et dans le nouveau monde, nous est la preuve la plus démonstrative de la communauté d'origine de tous les peuples postdiluviens (1).

On dit que le premier des législateurs de l'Égypte fut Menès, et cela doit être : ce prince ayant opéré une révolution dans le pays, et séparé l'Égypte de l'Éthiopie, devait dresser, pour le peuple nouveau qui se formait, un code de lois appropriées à ses besoins, à ses intérêts, à sa position; comme plus tard Moïse, en séparant les Hébreux des Égyptiens, leur donna à son tour un code de lois appropriées à la nouvelle situation dans laquelle ces Hébreux

(1) L'universalité de l'arc et de la flèche, en usage chez tous les peuples sauvages, tant du continent américain que des îles les plus isolées dans toutes les mers, dénote bien réellement un point de départ commun et des communications faciles d'un peuple à l'autre, à une époque donnée. Les premiers hommes ont vécu de la chasse, c'est un point incontesté; il leur fallait donc un moyen d'atteindre de loin l'animal terrestre ou volatil qui s'enfuyait. Un esprit inventif imagina de courber un morceau de bois flexible, et de faire de son élasticité un moyen d'impulsion pour lancer, d'une certaine distance, le trait qui devait donner la mort à cet animal. Qu'un pareil artifice se soit présenté à la pensée d'un individu, et que de proche en proche l'utilité de cette arme l'ait fait répandre chez tous les peuples, cela se comprend, quelque longueur de temps qu'il ait fallu; mais on peut hardiment affirmer que la même idée n'a pu se présenter de la même manière à des milliers de peuples sans communication entre eux. Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit point ici d'un simple intermédiaire tranchant, appliqué au bout d'une perche; il s'agit d'une combinaison de moyens qui, tous, demandent de la méditation; il s'agit d'une invention complexe : idée d'un arc, formation de cet arc, manière de s'en servir au moyen d'une corde fortement tendue, qui est l'âme de la machine; invention du trait; manière de le diriger dans les airs au moyen de l'empennure!! Il est des peuplades trop stupides pour avoir inventé un semblable moyen, s'il ne leur avait pas été familier à raison d'une communauté de source.

allaient se trouver. Mais, de même que le fond de ce code était, de la part de Moïse, puisé dans le code des lois égyptiennes, de même aussi le fond du code législatif de Menès fut emprunté à celui des lois éthiopiennes (1), qui elles-mêmes venaient de l'Asie; et celles de l'Asie n'étaient que la continuation des lois observées dans les parties de cette immense région que le déluge avait épargnées.

Les lois égyptiennes se divisaient en trois catégories : lois concernant la religion et le sacerdoce, lois concernant le gouvernement de l'État et la politique nationale, lois criminelles et civiles concernant la morale publique. Nous avons parlé des premières à propos du culte et du sacerdoce : tout ce qui réglait les fêtes et les cérémonies, les sacrifices et le choix des victimes, les prêtres et leur régime de vie, était l'objet de tout autant de coutumes passées en lois, à la stricte et invariable observation desquelles les prêtres tenaient sévèrement la main; ce qui fait dire à Platon que si l'un d'eux avait changé quelque chose aux usages reçus de leurs pères, celui-là aurait été dégradé et rejeté de l'ordre : aussi, ajoute ce sage dans un autre endroit de ses écrits, un usage nouveau en Égypte était une merveille (2).

Nous avons déjà parlé de la forme du gouvernement de l'Égypte, que nous considérons comme une théocratie mixte au moins pendant la plus grande partie de la nationalité égyptienne. Le judicieux Pastoret a victorieusement réfuté l'opinion de ces écrivains, tant anciens que modernes, qui, dans leur enthousiasme pour la vieille Égypte, accueillant avec une confiance sans bornes, et par conséquent sans examen critique, comme des faits incontestables, les pastorales de Diodore au sujet du régime égyptien, ont présenté le gouvernement des pharaons comme

(1) Diodore, III, 3.
(2) Porphyr., *de Abstinentia*, V, 8. Plato, *de Legibus*, II, 7.

un gouvernement doux et tempéré, à l'ombre duquel les peuples, libres et heureux, filaient des jours d'or et de soie, et ces princes eux-mêmes comme le type de la sagesse humaine, sous un diadème de fleurs et sous une couronne civique. Suivant eux, toutes les actions des pharaons étaient réglées par des lois auxquelles ceux-ci se faisaient un bonheur de se soumettre avec une fidélité si surnaturelle, une exactitude si scrupuleuse, qu'elles impliqueraient l'abnégation la plus complète de soi-même; mais qui aussi, il faut bien le dire, auraient réduit ces princes au rôle de marionnettes dont les prêtres auraient tenu les fils. Loin cependant d'avoir été un gouvernement modéré, celui de l'Égypte fut l'un des plus absolus et des plus despotiques dont l'antiquité nous ait laissé le souvenir. Faut-il, en effet, considérer comme un gouvernement paternel celui où les séditions et les guerres civiles éclatent à tout instant? Faut-il considérer comme l'indice d'un gouvernement tempéré la servilité des peuples se mettant à genoux devant l'étranger tiré de la condition des esclaves, qu'il a plu au roi d'élever au poste le plus éminent de l'État, et la manière aussi insolente qu'orgueilleuse par laquelle le monarque défère à cet intendant cette autorité sur ses peuples: « Nul, dans toute l'Égypte, ne remuera la main « ou le pied sans ton ordre (1)? » Est-ce un gouvernement modéré et paternel que celui où le prince, pour le prix de quelques raves et de quelques oignons, fait travailler pendant vingt ans plus de trois cent mille de ses sujets à lui construire un tombeau gigantesque, et qui, maudit par tous, finit par demander en grâce de n'y pas être enfermé (2), de peur que la haine publique l'y poursuivant,

(1) *Genèse*, XLI, 40-44.

(2) Nous parlons dans l'hypothèse des écrivains qui ont cru aux inculpations que les historiens grecs ont lancées contre ce prince; nous avons fait remarquer plus haut que les monuments, au lieu d'être en cela d'accord avec ces écrivains, qualifient au contraire Chéops de *roi modéré*.

ne se venge enfin sur ses restes; où on envoie le peuple, par corvées de cent mille à la fois, traîner des monolithes et périr à la peine; où on le fait travailler, par corvées aussi, à fouiller l'intérieur des mines; où tous les grands du pays sont forcés de prendre le deuil pour la mort du père d'un esclave parvenu à la plus haute fortune par la faveur du prince, et obligés d'accompagner son convoi, à travers le désert, sur une terre étrangère? C'est vainement que Diodore se complaît à tracer un tableau si attrayant de la félicité des rois, vivant comme des automates qui ne peuvent agir au delà des limites que les rouages de la machine impriment à leurs mouvements : nous répétons, avec Pastoret : Une législation qui aurait voulu déterminer d'une manière invariable l'heure à laquelle on devrait se baigner, se vêtir, ouvrir ses lettres, se promener, boire et manger, aurait constitué un esclavage insupportable pour les citoyens ordinaires, et à plus forte raison pour le monarque. En principe, le gouvernement égyptien était sans doute, comme l'entend l'un des savants de notre époque qui ont le plus étudié l'Égypte monumentale, « une monarchie aristocratique, dans laquelle le roi, investi de la « suprême puissance, mais soumis lui-même à certaines « lois, était réuni et serré, pour ainsi dire, en un seul « faisceau avec les prêtres et avec les militaires, de qui il « recevait l'autorité et le pouvoir (1). » Mais si tel fut le principe, on peut dire que ce principe fut à peu près constamment faussé; et on trouvera dans l'histoire mille preuves pour certifier que le gouvernement des pharaons fut un pur despotisme; tandis qu'on n'en pourrait offrir aucune qui le fît considérer comme une monarchie modérée : et Diodore lui-même, avant de se livrer à cette peinture séduisante de la manière de vivre des pharaons, et de parler de la simplicité de leur table,

(1) Rossellini, *Monum. dell' Eg. e della Nubia;* M. C., tom. III.

réglée par les lois, se donne un démenti en citant les précations de ce Tnephactus, père de Boccoris, selon lui, aurait maudit solennellement la mémoir pharaon qui le premier avait eu recours à l'art de s une table avec recherche.

Le pharaon avait à remplir des devoirs que les lo glémentaires avaient prévus; mais c'est là le prop tous les États bien organisés, et à cet égard l'Ég par le fond de ses lois, était le modèle des autres na Ces devoirs, qui régularisaient l'action de l'admi tion, pouvaient tracer des règles hygiéniques, m tyrannisaient pas la vie privée du souverain (1). L raon assistait aux sacrifices; et, comme chef suprê la religion, c'était pour lui une obligation impér parce que pour lui, comme plus tard pour les emp romains, pontifes suprêmes, il était certaines céré qu'eux seuls devaient accomplir (2). La victime an le chef du sacerdoce, pontife ou *pyromis*, pro les prières du rituel, et invoquait la divinité pour l du pharaon et pour son bonheur, tant qu'il gouve selon les lois et la justice; mais ici la flatterie d une nécessité pour les prêtres, forcés de faire, ainsi dit Diodore lui-même, l'éloge du roi, de parler de s

(1) Dans l'Inde, les lois de Menou réglaient aussi l'heure à le roi devait offrir ses sacrifices, prendre ses repas, et lui t tous ses devoirs; mais ces choses-là se trouvent établies pa la loi, dans ce cas, n'est autre chose que l'usage. En Fran il y avait pour nos anciens rois des heures réglées pour le le petit lever, pour la messe, pour le travail du conseil, audiences, pour les repas, et une foule d'autres disposition trices du partage du temps, qui n'étaient que les habitudes ordinaire.

(2) Chez les premiers Romains il y avait aussi, dans les nies du culte, des fonctions departies au souverain; ce cause qu'après l'expulsion des rois on dut créer, pour ces cér un roi des sacrifices.

envers les dieux, de son humanité envers ses peuples, même lorsque le contraire était évident; circonstances fâcheuses, qu'ils savaient adoucir alors en rejetant sur son ministre le blâme de tout le mal qu'il faisait, et les écarts auxquels il s'abandonnait dans l'exercice de ses royales attributions.

Ce qu'avance Diodore, qu'il n'était pas permis au roi de rendre un jugement ou de prononcer aucune peine sans se conformer aux lois existantes, lesquelles prévoyaient tous les cas possibles, est encore démenti par l'histoire; et pour n'en citer qu'un seul exemple, ce n'est pas en se conformant aux lois que le Phéron d'Hérodote fit brûler vives toutes les femmes dont l'urine n'avait pu guérir sa cécité : la législation aurait-elle prévu ce cas? En Égypte, comme partout, le devoir du monarque, son devoir de conscience, exigeait que toutes ses décisions fussent basées sur la justice, et qu'il donnât, le premier, l'exemple d'une entière soumission aux lois; mais, dans le peu qu'on sait des faits et gestes des pharaons, les transgressions se montrent aussi nombreuses que les faits mêmes. Diodore a parlé de ce qui aurait dû être suivant les lois, et non de ce qui était suivant les volontés du despote.

On ne peut pas déterminer à quelle époque commença et à quelle époque se perdit le titre de *pharaon*, donné par les seuls livres saints au chef du gouvernement de l'Égypte, titre qu'aucun monument ne reproduit, qu'aucun auteur profane ne prononce. S'il fallait s'en rapporter à Flavius Josèphe, le dernier qui l'aurait porté aurait été le beau-père de Salomon; et c'est dans les anciennes chroniques de Jérusalem que cet historien dit avoir trouvé ce renseignement, qui, par le silence des monuments et des écrivains des temps postérieurs, acquiert un haut degré de vraisemblance (1). D'après la coïncidence obligée des premières

(1) F. Josèphe, *Ant. jud.*, VIII.

années de Roboam avec le règne de Scheschak, qui alla piller Jérusalem en la cinquième année du règne de ce prince, le beau-père de Salomon fut Psousennès II, l'Amosis de Diodore, détrôné par l'Éthiopien Schischak : ce serait alors sous la dynastie des Bubastites que ce titre de pharaon aurait été abandonné ; mais, dans tous les cas, qui pourrait nous donner la raison de l'absence complète et absolue de ce titre sur les monuments de toutes les époques? Nous ne pouvons croire que si le mot *pharaon* avait appartenu, comme exprimant la dignité souveraine, à la langue égyptienne, il ne se trouvât inscrit dans les tombes royales de la haute ou de la basse Égypte. La première fois que ce mot est employé dans la Genèse, c'est à propos de Joseph, et à propos du souverain qui lui abandonna l'administration de l'Égypte; mais il faut remarquer que ce souverain était le quatrième roi de la dynastie étrangère des Hyksos : tout porte donc à croire que c'est là une expression de la langue même de ces Hyksos, inusitée par conséquent chez les Égyptiens, et que le rédacteur des mémoires de Moïse n'a continué à l'employer que parce qu'il avait vu ce législateur s'en servir, ce qui faisait loi pour lui (1).

Les lois qui réglaient la successibilité au trône ne nous sont pas connues, et c'est là ce qui jette tant d'obscurité dans le changement des dynasties, où, comme nous l'avons dit en son lieu, on voit des fils succédant à leurs

(1) Dans une lettre adressée à M. H. Rossellini par M. le docteur A. Lepsius, et insérée au tome IX des Annales de l'Institut de correspondance archéologique, ce savant fait venir le mot *pharaon* de la racine *re*, qui est le nom du soleil (*ph-re* avec l'article), qu'il considère comme la forme primitive de ce titre royal. Mais s'il en était ainsi, Moïse, qui vivait sous les premiers rois de la dix-huitième dynastie, et qui avait été élevé dans les temples, n'aurait pu ignorer cette étymologie, et il ne se serait pas attaché à défigurer ce nom, qu'il écrit *Phar'oh*, פרעה.

pères commencer une nouvelle dynastie, pendant que des personnages étrangers les uns aux autres, se succédant, continuent cependant la même dynastie. Le trône se montre généralement héréditaire, mais l'hérédité ne paraît pas avoir toujours été suivie dans l'ordre de primogéniture. Champollion reconnaît dans le successeur de Sésostris le treizième de ses enfants, fils aîné de sa seconde femme : en faut-il conclure que les douze enfants du premier lit étaient morts? Ce serait un événement possible, mais assurément bien extraordinaire. Il semble plus vraisemblable que ce soit ici un effet de la volonté paternelle, libre de choisir son successeur dans le nombre de ses enfants; et peut-être même faudrait-il voir aussi, en cela, un résultat de l'adresse de la seconde épouse, de cette reine Isis, qui, après avoir fait diviniser son époux, aurait fait décerner la couronne à son propre enfant, au préjudice de ceux du premier lit.

Est-ce à défaut d'enfants mâles que les filles arrivaient au trône? est-ce en l'absence d'héritiers directs que le pschent passait sur la tête du frère ou de la sœur du défunt? C'est ce qu'on peut supposer, mais que rien ne nous fait connaître historiquement : cette double circonstance suffit seule, néanmoins, pour détruire cette prétendue prééminence attribuée, chez les Égyptiens, aux femmes sur les hommes par certains écrivains.

Dans quelques rares occasions le trône d'Égypte a pu être électif, mais nous ne savons absolument rien des circonstances dans lesquelles ce droit ou ce privilége pouvait être exercé. L'un de ces cas, sans doute, c'était celui de la vacance du trône après la cessation de la domination d'une famille étrangère, comme après l'extinction de la dynastie des Bubastites. Quant aux sujets sur lesquels pouvait porter le choix, il est bien évident, quand même Plutarque ne l'aurait pas dit, que ce ne pouvait être que dans la classe des guerriers ou dans celle des prêtres, seules

admises à faire l'élection. Un auteur du cinquième siècle de notre ère, de peu d'autorité par conséquent pour les temps pharaoniques, nous dit que cette élection, qui se faisait avec beaucoup d'éclat, avait lieu à Thèbes, non loin des rives du Nil, sur une montagne sacrée (1). S'il en avait été ainsi, les Égyptiens n'auraient pas laissé sans un monument sacré, la religion s'unissant si étroitement chez eux à la politique, le lieu destiné à une aussi importante solennité; mais il n'existe sur les montagnes, aux environs de Thèbes, ni édifice qui rappelle ce souvenir, ni plateau qui eût pu servir à la majesté de cette cérémonie, ni chemin qui eût facilité l'accès de la montagne. Le même écrivain ajoute que les suffrages se donnaient, de la part des gens de guerre, en levant la main, et que la voix des prêtres équivalait à un nombre de ces mains levées plus ou moins grand, suivant l'importance des fonctions sacerdotales et de la position dans la hiérarchie de celui qui le donnait, nombre qui, dit-il, pouvait aller jusqu'à cent. Mais, dans ce cas, la majorité aurait toujours été assurée au candidat du sacerdoce, ce que les militaires n'auraient pas supporté, et ce qui aurait justement amené une collision telle que celle qu'on a attribuée à Menès pour abattre cette tyrannie (2).

(1) Synesius, *De Providentia.*

(2) Si la caste des guerriers était nombreuse, celle des prêtres ne l'était pas moins; et la faculté que Synesius accorde à ceux-ci aurait été immense. Reste à savoir si tous les prêtres, généralement, ou, plus exactement, si tout membre de la caste sacerdotale et tout membre de la caste des guerriers était admis à l'élection. Si, comme on le peut supposer, il n'y avait que les prêtres remplissant des fonctions sacrées, et les militaires en activité de service, qui y fussent appelés, dans ce cas le privilége sacerdotal en question se concevrait comme un moyen de balancer les suffrages des militaires, nécessairement plus nombreux que ceux des prêtres, dont le nombre ne pouvait jamais être aussi considérable.

Si les lois avaient réglé toutes les actions des rois d'une manière aussi invariable que le veut Diodore, elles auraient désigné, sans contredit, la classe dans laquelle ces princes auraient dû prendre leurs épouses. Cependant, leur choix était entièrement libre; une étrangère pouvait être appelée à partager le trône aussi bien qu'une Égyptienne, et l'amour du pharaon pouvait prendre sa femme dans les familles les plus élevées comme parmi les simples citoyens: une femme de cette dernière condition devint l'épouse du successeur de Sésostris, suivant la chronologie d'Hérodote, quand ce prince, Pheron, eut fait périr la sienne, qu'il regardait comme adultère; et Amasis prit pour compagne légitime une Cyrénéenne.

Pastoret croit que les filles des pharaons recevaient l'assignation de leur dot sur les revenus de certaines villes, et il en rapporte pour exemple la femme de Salomon obtenant de cette manière la ville de Ghaser; mais cette ville n'était pas égyptienne, c'était une conquête du pharaon dans la terre même de Chanaan, et dont ce prince abandonna le sol en pur don à sa fille, après l'avoir incendiée et en avoir exterminé les habitants : le texte du livre des Rois est précis sur ce fait; et de toutes les versions de la Bible, la Vulgate seule a fait de l'emplacement d'une ville saccagée et ruinée, une dot pour la femme du grand roi des Hébreux. Il n'en était pas ainsi pour l'apanage et le douaire des femmes des rois; Athénée parle des revenus d'une ville qu'il nomme Anthylle, qui furent assurés par un de ces princes à sa femme, et Thouthmosis-Mœris donna à la sienne, pour ses parfums et sa toilette, le produit de la pêche de son célèbre lac, qui rapportait, dit-on, 100 talents par jour, ou environ 5,500 francs (1).

Tout nouveau pharaon devait être initié aux mystères

(1) Diodore, I, 52.

de la religion, s'il n'était pas de la caste sacerdotale; et cette circonstance, avons-nous dit, est une preuve de la souveraineté que le prince était appelé à exercer sur cette religion, et par conséquent de son autorité théocratique. Son couronnement consistait dans l'onction et dans la prise du pschent, coiffure royale équivalente au diadème. Un passage de la célèbre inscription de la pierre de Rosette laisse supposer que le pschent, après les cérémonies religieuses du couronnement, était déposé dans le temple où la cérémonie avait eu lieu, et qu'on le plaçait sur le tabernacle ou *naos* sous lequel était l'image du pharaon devenu dieu par son intronisation, entre dix couronnes d'or, symboles de la royauté égyptienne, toutes décorées de figures d'aspics (1). La cérémonie se faisait avec une magnificence extraordinaire; et pour que son avénement

(1) C'était l'assemblée générale des prêtres qui décidait qu'une statue serait dressée à Ptolémée Épiphane, dans le temple de Phtha, et qui déclarait que pour que la chapelle qu'on consacrerait à ce roi pût être distinguée des autres, on poserait au-dessus du naos le pschent du couronnement au milieu, avec les dix *couronnes* d'or ornées de l'*ureus*, « à l'imitation des couronnes à figures d'aspic qui « sont sur les autres chapelles; » et ce fut pour en perpétuer le souvenir, qu'on grava ce décret trilingue sur la stèle connue sous le nom de *pierre de Rosette*, parce qu'elle fut découverte près de cette ville.

Ces dix couronnes ont appelé la critique du savant helléniste M. Letronne, qui a d'abord réformé, comme très-impropre, le nom de *couronne*, et l'a remplacé par celui de *basilics*, conforme à l'expression grecque. Cet ornement consistait en un disque placé à la base d'une sorte de fleur composée de trois pétales très-allongés, liés ensemble vers leur extrémité supérieure, et s'épanouissant en manière de fleur de lis au-dessus de la ligature. Voir la figure (page 31 de l'inscription de Rosette, *Fragmenta Hist. græcorum*) dont le savant helléniste accompagne son explication, pour la rendre plus intelligible : cette figure est un portrait de Sésostris, sur la tête duquel s'élève un triple *basilic*.

« Ces *basilics*, dit M. Letronne, posent toujours sur deux cornes

au trône fût salué avec joie par ses peuples, le nouveau roi accordait une relaxation des impôts arriérés, et une amnistie des coupables : la pierre de Rosette le dit du moins à l'égard de Ptolémée Épiphane. Une grande pompe, décrite par Callixène, suivant Athénée, se rattache à une solennité de ce genre ; et comme les Ptolémées ne firent guère que copier ce qui se pratiquait sous les pharaons, cette belle fête peut donner une idée de celles qui avaient lieu dans les grandes circonstances politiques (1).

Que penser de ces enfants des premières familles sacerdotales, qui toujours, suivant Diodore, devaient, à l'âge de vingt ans, être attachés à la personne du pharaon, pour remplir près de lui les mêmes offices que les esclaves remplissaient près des particuliers (2), ce qui, aux yeux de cet historien, devenait une garantie de la bonne conduite

de bélier placées horizontalement, desquelles pendent, tantôt des croix ansées, tantôt des aspics. Les cornes de bélier qui supportent les *basilics* posent tantôt immédiatement sur la tête, ou, à dire vrai, l'on ne devine guère comment elles pouvaient tenir, tantôt (*comme dans la figure*) sur une base ornée diversement et attachée à la coiffure. » Letronne, *Inscript. grecque de Rosette*, dans les *Fragmenta historic. græcor.* p. 31 ; et *Recueil des ins. grecq. et latines de l'Eg.*, tome I, p. 309.

(1) Voyez, dans Athénée, liv. V, ch. 5, la description de cette fête, dans laquelle cependant l'auteur nous paraît s'être plus livré à son imagination qu'à la vérité. Il ne s'agirait de rien moins que de près de 250,000 kilogrammes de matières d'or et d'argent en vases, meubles et ornements de la salle du banquet, et d'une quantité quintuple peut-être pour la confection des objets qui se portaient à la komasie. Cette exagération, qui nous semble trop évidente, nous empêche de donner la description de cette fête ; on trouvera la traduction de ce qui est relatif à la procession, dans l'histoire de l'*Égypte ancienne*, par M. Champollion-Figeac, p. 64.

(2) « Ils (les rois) n'étaient pas servis par des esclaves ou par des « hommes nés dans la domesticité, mais par *tous les fils de familles* « *sacerdotales* ayant atteint l'âge de vingt ans, et qui devaient le jour

de ces princes. Mais quel effet pouvaient produire les remontrances de jeunes gens de vingt ans sur un homme éminent, si les inclinations de cet homme étaient vicieuses? L'histoire elle-même se charge de répondre. Abraham arrive à peine en Égypte, que, sur la renommée de beauté de Sara, le pharaon fait enlever cette femme pour en faire sa concubine. Quel rôle ont joué les enfants des prêtres dans ce rapt, eux, gardiens de la vertu du roi? Quel obstacle ont-ils pu opposer à cette violence, eux, dont la seule présence devait être une garantie de bonnes mœurs? Pressé par une sordide avarice, Rhampsinite consacre son règne à pressurer ses sujets et à amasser des trésors; sept générations de princes, à la suite de ce roi, ne s'occupent, suivant le même Diodore, que de leurs seuls plaisirs; Chéops fait fermer les temples, proscrit le culte divin et se fait remarquer par sa tyrannie et ses cruautés; son fils suit son exemple. Phéron, devenu aveugle, fait périr sa femme et grand nombre d'autres, parce que leur urine n'a pu le guérir de sa cécité, ce qui est pour lui une preuve complète d'adultère : ce sont les prêtres de Thèbes qui le dirent à Hérodote, d'après leurs annales. Quel empêchement les fils des prêtres ont-ils apporté à tous ces actes de tyrannie ou de mauvaises mœurs? Les enfants de familles sacerdotales, remplissant des fonctions viles de domesticité dans le palais des rois, auraient nécessairement participé, plus ou moins, aux vices de la servilité!

Nous ne prétendons pas contester le fait du placement

« aux plus illustres d'entre les prêtres. » *Diod.*, I, 70. Ce passage laisse, comme on voit, beaucoup de vague. Ces enfants appartenaient-ils aux grandes familles sacerdotales du chef-lieu, ou des trois grands colléges, ou de toute l'Égypte? Dans ce dernier cas, le nombre en aurait été très-grand; car par *illustres* il faut entendre, sans doute, la prééminence des fonctions sacerdotales, ce qui comprend toute la catégorie de la première classe, ou tout au moins des prophètes et des hiérogrammates.

de certains jeunes gens des principales familles sacerdotales près du pharaon, mais nous considérons ce placement sous un jour plus honorable que celui sous lequel le présente Diodore. La position de ces jeunes prêtres ne prouverait que l'adulation et la bassesse de la caste sacerdotale, si les devoirs qu'ils avaient à remplir avaient été réellement ceux départis aux esclaves et à la domesticité; mais, sans nul doute, au lieu d'être soumis à un service avilissant que leur haute naissance repoussait, ces jeunes gens n'étaient que des espèces de pages attachés honorifiquement à la personne du pharaon en tant que chef de la religion, sans être assujettis à rien d'humiliant qui les eût dégradés. Quant au motif que le peu critique historien attribue à la résidence de ces nobles jeunes gens dans le palais des pharaons, il tient uniquement, sans doute, à cette douce et séduisante peinture que l'amour-propre de quelques prêtres des derniers temps, vaniteux comme Chérémon, et voulant faire regarder les anciens maîtres du pays comme pliés sous la dépendance de leur caste, s'étaient amusés à lui faire de la vie toute pure et en quelque sorte toute virginale des pharaons, dirigés dans leurs actions par l'influence sacerdotale. Ce ne sont pas des jeunes hommes de vingt ans, quelque sévère qu'ait pu être leur éducation, qui, dans un pays où les passions sont impétueuses, et les images les plus obscènes, les tableaux les plus licencieux sans cesse sous les regards, auraient pu être les modérateurs des inclinations vicieuses du monarque: s'il en avait été ainsi, Hérodote et Platon, qui avaient vécu au milieu des prêtres d'une meilleure époque, n'auraient pas manqué d'en parler avant Diodore.

Possesseurs d'un tiers des terres de l'Égypte (1), les

(1) Diod., I, 73. Cet historien attribue un tiers des terres au roi, un tiers aux prêtres, et un tiers aux guerriers; d'après cela, le peuple n'aurait rien possédé du sol. Cependant, du temps de Diodore,

pharaons recevaient encore, sur les deux autres tiers, des redevances dont, pendant l'administration de Joseph, fils de Jacob, le taux avait été élevé au cinquième, excepté pour les biens de la classe sacerdotale. Ces revenus royaux devaient être immenses, puisque Mœris abandonne à sa femme, pour sa toilette, le produit du lac qu'il avait créé, lequel produit s'élevait, avons-nous dit, à 100 talents par jour, ou à 1,883,000 francs par an. Suivant Cicéron, les revenus de Ptolémée Aulète étaient de 12,500 talents, ou 68,750,000 francs. Si les pharaons possédaient réellement un tiers des terres, ce que Cicéron attribue à ce prince ne serait qu'une somme assez faible, en comparaison de ce qu'auraient dû recevoir ces rois nationaux du rapport de ces biens immenses, augmenté du cinquième sur le tiers appartenant aux autres classes, sauf les terres sacerdotales. L'une des grandes sources de richesses des pharaons consistait aussi dans le produit des mines d'or et d'argent, et des mines de pierres précieuses, situées aux confins de l'Égypte (1). Le manque de docu-

le peuple pouvait être propriétaire, suivant ses moyens; et des procès entre corporations de métiers, jugés sous les Lagides, en sont la preuve. Diodore a été mal informé aussi, quand il a avancé que les rois pouvaient, « sans engloutir sous d'énormes impôts la fortune « des particuliers, » pourvoir à toutes leurs dépenses : l'impôt était très-lourd, puisque, depuis l'administration de Joseph, il s'élevait au cinquième du revenu foncier; il est vrai que Diodore ne parle que de ce qui avait lieu probablement de son temps, époque pour laquelle nous n'avons aucun moyen de contrôle.

(1) Suivant Diodore, le produit annuel des mines d'or et d'argent que faisaient exploiter les pharaons se montait à 3,200 myriades ou 32,000,000 de mines, c'est-à-dire à une valeur de 2,880 millions, en donnant à la mine la valeur de quatre-vingt-dix francs, suivant les tables de Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*. Ces mines d'or et d'argent ont été retrouvées par MM. Linant et Bonomi, non loin d'Ombos. L'exploitation, qui s'en était continuée jusqu'à la fin du dixième siècle de notre ère, fut abandonnée à raison de l'épui-

ments ne permet pas d'établir une évaluation, même approximative, de la totalité des revenus de ces rois, en faisant un bloc des différents produits, directs et indirects; mais on peut très-bien entrevoir que rien de ce qui a lieu en ce sens, aujourd'hui, dans les États les plus opulents de l'Europe, ne peut en approcher; et c'est en conséquence du luxe effrayant dont tant de richesses entouraient les rois d'Égypte, que Callixène a pu faire figurer dans la salle des festins l'énorme quantité d'environ deux cent cinquante mille kilogrammes d'or et d'argent en meubles, vases et ornements. Depuis le règne de l'Éthiopien Shabak, les malfaiteurs furent employés à l'exploitation des mines; avant ce prince, c'étaient les hommes de la caste populaire qui devaient y travailler par corvée.

Le système d'exaction des pharaons se montre pleinement dans l'histoire, mais nulle part d'une manière aussi tyrannique que sous l'intendance du patriarche Joseph. Pendant les années de grande abondance, Joseph, au nom du prince, force les possesseurs des terres à livrer à l'État, pour être enfermé dans les greniers publics de prévoyance, la plus grande partie du produit de leurs moissons et de leurs autres récoltes (1); et quand viennent les années désastreuses où la famine ravage le pays, ces mêmes propriétaires, qui ont dû abandonner cette partie du produit de leurs terres à un prix nécessairement avili par la surabondance, sont contraints, pour échapper à une mort affreuse, de racheter ces mêmes produits au prix de tout ce qu'ils possèdent, et jusqu'au prix de leur liberté. Si l'on objecte que le pharaon sous qui Joseph administra l'Égypte était un des rois hyksos, et, par conséquent, un ennemi du nom égyptien, et que c'est à raison de cette

sement de ces mines, dont le produit n'était plus en rapport avec les frais.

(1) *Genèse*, XLI, 47, 48.

haine et de l'inimitié des races que les naturels sont traités par lui d'une façon aussi barbare, nous répondrons qu'après l'expulsion des pasteurs les rois nationaux ne réparèrent pas l'horrible violence que l'abus de la force avait fait commettre envers leurs malheureux sujets; que les terres ainsi enlevées à leurs possesseurs ne leur furent pas rendues, et que la redevance d'un cinquième du rapport, imposée sur ces terres par le pharaon étranger, continua d'être perçue, et fit loi pour toujours (1); enfin, que jusqu'à Sésostris et sa femme, qui en firent des largesses suivant leur plaisir, le fisc fut toujours propriétaire de ces domaines des particuliers acquis sous Apophis. Mais d'ailleurs les rois dont Hérodote nous dépeint les exactions, étaient des princes nationaux : de pareils actes ne sont donc pas l'indice d'un gouvernement sous lequel les vertus soient assises sur le trône, sous l'influence bienfaisante du sacerdoce.

L'insigne de la puissance autocratique était le pschent, coiffure tantôt simple, tantôt double, dont le pharaon se parait dans les cérémonies religieuses. La forme de la partie inférieure de ce bonnet était un cylindre échancré à l'endroit des oreilles, un peu plus large du haut que du bas, et dont la partie supérieure s'allongeait par derrière en se rétrécissant. De la base de cet allongement partait

(1) *Et ex eo tempore usque in hunc præsentem diem, in universa terra Ægypti regibus quinta pars solvitur, et factum est quasi in legem.* Genes. XLVII, 26.

M. Champollion-Figeac donne six rois (dont son frère avait retrouvé les noms) à la dynastie de rois thébains qui régna ou qui vécut en concurrence avec celle des hyksos. Il est bien constant que, pendant la durée de l'occupation de l'Égypte par les étrangers, la famille royale égyptienne se maintint; mais sans domination sur aucune portion du territoire, si ce n'est peut-être les oasis, du moins pendant les quatre premiers rois pasteurs qui occupèrent la vallée en entier : c'est ce que dit Manethon, et ce que prouve l'acquisition de toutes les terres des particuliers par Joseph.

une sorte de crochet tourné en arrière, lequel s'avançait obliquement au-dessus de la tête ; la seconde partie formait un second bonnet allongé en ellipse, avec un rétrécissement s'allongeant encore au sommet, et y formant quelquefois comme une boule. Ces deux pièces, symboles de la haute et de la basse Égypte, étaient, suivant les circonstances, portées réunies, comme dans la figure ci-dessous :



et dans ce cas elles symbolisaient la domination du pharaon sur les deux Égyptes, ou séparément quand la cérémonie se rapportait à l'une des deux contrées seulement. Des mentonnières fixent quelquefois cette coiffure entière, ou ses parties, et presque toujours l'aspic au cou gonflé, emblème de la puissance théocratique, s'élance, au-dessus du front, de la bordure ou cercle d'or qui en garnit l'ouverture. Quant au sceptre en forme de charrue que Diodore place dans la main des rois, il est probable que cet historien a confondu avec cet instrument d'agriculture la tête de cucupha qui termine le bâton royal, et qu'on voit souvent dans la main des divinités. Dans les cérémonies religieuses, le pharaon porte un riche et large camail qu'on voit aussi au cou des divinités, et auquel Moïse donne le nom d'*ephod*, et une tunique étroite descendant jusqu'aux genoux. Par-dessus cette tunique, on voit une sorte

de tablier fixé autour du corps par une ceinture. Ce tablier, dont l'analogue fait quelquefois aussi partie du costume attribué aux divinités égyptiennes, et dont sont décorés pareillement quelques prêtres, a une forme qui le fait s'avancer en saillie angulaire, et lui fait présenter une pointe aiguë vers laquelle viennent converger les raies qui partent du milieu de l'étoffe : sans doute qu'une carcasse, ou tout autre moyen artificiel, tenait ce tablier ainsi roide et tendu, puisque, dans une des peintures de Louqsor, un prince représenté à genoux, montre cette pièce de son costume se relevant en l'air avec cette même roideur, pendant que le reste du vêtement forme des plis qui s'agencent suivant les mouvements du corps (1).

Nous ne connaissons rien qui se rapporte à la minorité des pharaons ; nous devons supposer que les lois atteignaient le régent infidèle. Nous avons l'exemple d'une tutelle exercée à l'égard du fils de la reine Amensé, Thouthmosis III. Le tuteur de ce prince, Amenemthé, que la reine épousa en secondes noces, après que son premier mari, Thouthmosis II, eut fini ses jours dans la mer Rouge à la poursuite des Hébreux, a son nom partout martelé sur l'édifice d'el Assasif, et partout remplacé par celui de son pupille, dont il avait cherché peut-être à usurper l'autorité (2).

Les pharaons que l'histoire signale comme législateurs furent d'abord Menès, qui, chez tous les historiens, passe pour avoir donné les premières lois écrites ; ensuite Sésos-

(1) Cette pièce du costume religieux du pharaon éprouva, à ce qu'il paraît, quelque changement sous les rois grecs. Dans les peintures du temple de Denderah, on la voit se lier au corsage de la tunique au lieu de s'attacher par des cordons autour des reins; et au lieu des ornements très-simples qui la décorent chez les pharaons, elle se trouve couverte de riches broderies, montrant l'image du prince victorieux tenant le bout de la corde qui garrotte un groupe de prisonniers, suivant le style des monuments.

(2) *Description de l'Égypte*, A, tom. III, pl. 14, fig. 1.

tris, qui s'occupa principalement de l'organisation de l'armée et du partage territorial de l'Égypte. Le roi qu'Hérodote nomme Asychis se montre en troisième lieu, et celui-ci aurait introduit quelques innovations dans le rite égyptien, si, comme l'avance Diodore, il s'occupa de régler le culte des dieux. Après Asychis, et à une distance chronologique immense, paraît Bock-horis, quatrième des législateurs connus, Bock-hor, remarquable par sa prudence et sa finesse, qui affermit l'autorité royale par ses institutions (1), et travailla bien mieux dans l'intérêt de ses peuples, en prescrivant les formes précises dans lesquelles devaient être rédigés les contrats entre particuliers : malheureusement le règne de ce prince ne fut que de six ans. Amasis fut le dernier des rois nationaux de qui l'Égypte reçut des lois : ce prince réglementa l'administration intérieure du pays, et posa les limites des fonctions des gouverneurs des provinces. Ainsi donc, dans le cours de cinquante-sept siècles, écoulés depuis Menès jusqu'à Amasis, la législation n'aurait trouvé en Égypte que cinq organes parmi les rois nationaux ! Il est permis de supposer que de l'ingratitude des temps, qui plonge dans l'oubli les noms des bienfaiteurs des hommes, ces cinq noms seulement ont pu se dégager, à raison de circonstances qui leur furent particulières (2).

Un passage du Deutéronome nous montre que chez les Hébreux, qui avaient vraisemblablement emporté cet usage d'Égypte, les lois étaient promulguées devant le peuple, qui leur promettait obéissance par la formule toute simple d'un « Que ce soit ainsi (3), » du fameux mot *Amen*, conservé dans le rituel chrétien comme l'assenti-

(1) Diodore, I, 94.

(2) Diodore nomme un *Sosychès* qui aurait été aussi législateur de l'Égypte, mais qui, comme son *Tnefactus*, ne figure point ensuite au nombre des rois qu'il attribue à ce pays.

(3) *Deut.*, XXVII, 15.

ment donné par les fidèles aux prières que le prêtre vient d'adresser en leur nom à la Divinité.

Menès donna aux Égyptiens leurs premières lois : il n'en pouvait pas être autrement. Auteur de la révolution qui séparait l'Égypte de l'Éthiopie, ce prince devait devenir le législateur du peuple nouveau qui venait de se former. Diodore présente Menès comme « un homme de grand « génie, et d'une vie éprouvée entre toutes : » ce ne sont pas en effet des hommes ordinaires que les fondateurs des empires.

Après avoir consolidé sa puissance, Menès s'occupa de la prospérité du nouvel État qu'il venait de créer : c'était assurer la sécurité et la stabilité de la nouvelle nation, que de lui donner les institutions sociales desquelles seules pouvait dépendre son bonheur. « Le premier, Menès per- « suada à la multitude, nous dit encore Diodore, d'user « de lois écrites. » Ce passage remarquable fait supposer que les Éthiopiens n'étaient encore régis alors que par des lois traditionnelles, que Menès regardait avec raison comme trop susceptibles d'erreurs. Ces lois furent supposées venir du ciel, et avoir été inspirées par Thoth, qui assurait qu'elles deviendraient pour l'Égypte la source de la plus grande prospérité; cela devait être encore : nous avons montré Thoth, fils de Savk ou Saturne, et auteur de toute science, de toute invention, comme étant aussi l'écriture divinisée : Thoth devait donc être l'auteur des lois écrites : des Grecs purent bien se tromper sur le double sens allégorique de l'idée fondamentale, comme s'y trompaient sans doute aussi les Égyptiens des classes ignorantes; mais assurément aucun prêtre ne s'y trompa jamais. C'est cette allégorie, qui fit qu'à l'exemple de Menès les législateurs de tous les peuples nouveaux laissèrent croire que les codes qu'ils instituaient venaient aussi du ciel. Diodore cite à cet égard Minos pour les Crétois, Lycurgue pour les Lacédémoniens, Zoroastre pour les Perses, Za-

molaïs pour les Gètes, et Moïse lui-même pour les Juifs : ajoutons Numa, qui recevait ses inspirations de la nymphe Égérie.

Menès apprit aussi aux Égyptiens à honorer les dieux et à leur offrir des sacrifices, c'est-à-dire qu'il institua un code religieux en même temps qu'un code civil : mais, suivant le même Diodore, ce prince aurait terni l'éclat de sa gloire en détournant ses sujets de la sobriété qui leur était habituelle, et les accoutumant aux délices et à un genre de vie plus recherché en matière d'aliments, ce qui, plus tard, aurait valu à ce roi, de la part d'un Tnefactus dont le nom ne se trouve pas sur la liste chronologique de ce même écrivain, des malédictions qui furent transcrites sur les livres sacrés du temple d'Amoun, à Thèbes (1). Si cette anecdote n'est pas apocryphe, comme tout le fait croire, jamais blâme et malédictions n'auraient été moins mérités. Le même écrivain qui rapporte cette histoire nous a dit plus haut quels étaient les changements que Menès avait pu introduire dans le régime de vie de la nation qu'il constituait. Les Éthiopiens établis en Égypte, après n'avoir vécu d'abord que d'herbages et de racines, avaient joint, dit-il, à cette nourriture du poisson que le Nil leur fournissait en abondance. Isis, suivant les uns, Menès suivant les autres, ajoute cet historien (2), passent pour leur avoir appris a faire du pain avec le lotus : est-ce là précipiter un peuple dans les délices de la table et lui faire perdre sa sobriété? ne serait-ce pas amener, au contraire, à un régime de civilisation des hommes qui n'auraient eu qu'un régime de sauvagerie? Un tel acte serait un bienfait de la part du législateur d'un peuple naissant, et lui deviendrait un titre de gloire : mais les sciences étaient trop avancées du temps de Menès pour que les Égyptiens eussent

(1) Diodore, I, 45.
(2) *Ibidem*, 43.

besoin qu'on leur apprît l'art de fabriquer le pain (1).

Séparés des Éthiopiens leurs pères, et formant désormais une nation à part, les Égyptiens devaient avoir leur code spécial de lois; et c'est à quoi pourvut le grand homme qui avait consommé l'œuvre de la séparation. Mais les lois qu'il rédigea ne furent pas des lois improvisées: on n'improvise pas toute la législation d'un peuple. Ainsi que les lois données aux Israélites par Moïse ne furent qu'une imitation de celles de l'Égypte, avec les modifications et les changements et augmentations que nécessitait

(1) Suivant ce passage de Diodore de Sicile, les malédictions du prétendu Tnefactus furent insérées dans les livres sacrés; mais cet historien en parle comme d'un ouï-dire. Suivant Plutarque, ces malédictions furent gravées sur une colonne, dans le temple d'Amoun; et il en parle aussi par ouï-dire. Mais aucun des écrivains plus anciens ne mentionne ce fait, qui a tout l'air d'un conte des temps postérieurs même à la domination grecque. Qu'un pharaon, pressé par la disette de mets recherchés au milieu d'une terre ennemie, ait maudit l'inventeur de la chère délicate, c'est très-possible; mais voilà tout, et cela a pu suffire aux brodeurs anciens d'anecdotes, pour transformer un simple mouvement de dépit en un fait quasi mythologique. Parmi les anciens, il était des écrivains qui acceptaient trop légèrement tout ce qu'on leur disait; et l'habitude de la critique manquant alors à raison de la difficulté que présentait la propagation des manuscrits, les erreurs étaient difficilement relevées : c'est donc à la critique moderne à discuter les faits consignés dans les ouvrages des anciens, et à ne les admettre qu'avec réserve. Qui croirait aujourd'hui que, pour opprimer les Égyptiens, Sésostris avait changé leurs mœurs et imposé aux hommes les travaux des femmes, et aux femmes les travaux des hommes? C'est pourtant ce qu'avançait Nymphodore, dans ses scholies. Qui croirait aussi que, dans leurs contrats de mariage, les Égyptiens stipulaient que la suprématie dans le ménage appartiendrait aux femmes, et que le mari s'engageait à obéir à celle qu'il épousait, ainsi que le prétend Diodore, I, 27? Ce sont là de niais commentaires de ce qu'a dit Hérodote à propos des femmes des artisans, qui vont vendre les productions de leurs maris pendant que ceux-ci restent au logis pour continuer leur travail. Il est vrai qu'Hérodote, dans sa fantaisie d'antithèses, a un peu donné lieu à ces interprétations ridicules.

la situation de ce peuple nouveau, de même les lois de Menès n'avaient été aussi, comme nous l'a appris Diodore, qu'une imitation de celles des Éthiopiens, qui, elles-mêmes, n'étaient qu'un calque plus ou moins exact, suivant l'exigence de la localité, de celles de l'Asie, avec lesquelles les écrivains qui ont parlé de ces divers peuples trouvent qu'elles avaient beaucoup d'affinité ; enfin ces dernières lois n'étaient, également, que les préceptes qu'une longue expérience avait fait rédiger en code par les peuples primitifs, auxquels appartenaient les Atlantes, dont les lois, suivant la remarque faite à Solon par le Nestor des prêtres d'Héliopolis, conservaient tant d'analogie avec celles de l'Égypte. C'est donc à ces lois de Menès qu'il faut rattacher, ainsi que le dirent les prêtres au sage de la Grèce, ce partage des habitants en castes séparées, qu'on trouvait en Égypte aussi bien qu'en Asie et dans le nouveau monde (1); et c'est par cette triple cascade, que ce parquement des conditions était arrivé jusqu'aux rives du Nil. La *Genèse*, en nous disant que Jabel fut le père de tous les gardiens de troupeaux, que Jubal fut celui de tous ceux qui jouent des instruments, que Thubalcaïn fut celui de tous les ouvriers en métaux, et ne faisant ainsi qu'une même famille de chacune de ces professions, fait assez comprendre, d'accord en cela avec les prêtres qui instruisaient Solon, que le souvenir de cette division antédiluvienne des hommes en castes spéciales s'était conservé dans le sanctuaire égyptien, où Moïse en avait puisé la connaissance.

C'est pour n'avoir pas fait assez d'attention aux subdi-

(1) On voit, par ce que dit Garcilasso, que la division des castes existait au Pérou. L'inca Roca avait même rendu une loi portant qu'il ne fallait instruire dans les sciences que les *nobles*, et non les fils des gens de basse extraction, « de peur que des connaissances si « relevées ne les rendissent orgueilleux, et que l'État n'en reçût « quelque dommage ; qu'il suffisait, pour les occuper, *que chacun* « *d'eux apprît le métier de son père*. » *Hist. des Incas*, IV, 19.

visions naturelles des castes, et surtout à celles de la caste du peuple, que les écrivains ont tant varié sur la manière dont se partageait la population égyptienne : ainsi, Hérodote compte en Égypte sept classes différentes, savoir : les prêtres, les guerriers, les pâtres, les porchers, les marchands, les interprètes et les mariniers, pendant que Platon en compte six : les prêtres, les artisans, les bergers, les chasseurs, les laboureurs et les gens de guerre; que Diodore réduit ce nombre à cinq : les prêtres, les guerriers, les laboureurs, les artisans et les pasteurs; et que Strabon n'en trouve que trois : les prêtres, les guerriers et les cultivateurs. Mais l'Égypte possédait des maçons, des arpenteurs, des tailleurs de pierres, des charpentiers, des orfévres, des forgerons, etc., que Diodore comprend sous le titre collectif d'artisans, et dont ne font mention ni Strabon ni Hérodote. Il faut donc considérer de plus haut ce partage de la population, pour le voir tel qu'il a dû exister. Devant la loi, il n'y avait en Égypte vraisemblablement, comme dans toute l'Europe aux temps modernes, que trois grandes castes, ainsi que l'énonce Strabon, qui se trompe ensuite dans l'énumération; ces trois castes étaient : celle des prêtres, celle des gens de guerre et celle des gens du peuple, que le géographe compose improprement des seuls cultivateurs, quand ceux-ci n'en formaient qu'une des divisions; c'est le mélange de ces trois conditions que la loi défendait, les enfermant chacune dans sa spécialité. Mais ces trois castes se divisaient ensuite en autant de classes qu'il y avait de catégories différentes dans l'exercice des devoirs ou des emplois qui leur étaient départis (1). Ainsi, nous avons

(1) M. Wilkinson, *Manners and Customs*, I, p. 237 *et seq.*, divise la population en quatre castes : 1° les prêtres, 2° les militaires, avec lesquels il place les fermiers, les cultivateurs, les jardiniers, les chasseurs, les bateliers, etc.; 3° les artistes, artisans, boutiquiers, musiciens, constructeurs, charpentiers, maçons, sculpteurs,

montré la caste sacerdotale se composant de trois classes de prêtres ou de ministres des temples, chargées, l'une des fonctions du culte et de l'enseignement des sciences, l'autre de l'exercice des arts scientifiques et de l'entretien des animaux sacrés; la troisième des embaumements, de la sépulture et des offices les plus inférieurs. Chacune de ces classes se subdivisait ensuite en autant de branches qu'il y avait de parties dans le service divin, dans l'enseignement et la pratique des sciences et des arts scientifiques, et d'attributions différentes dans les fonctions subalternes du sacerdoce. Nous pensons que hors de ces trois subdivisions il en existait trois autres, qui fournissaient les sujets remplissant les fonctions administratives, financières et judiciaires attribuées à la caste sacerdotale. Les mêmes divisions et subdivisions existaient dans la caste des gens de guerre, dont nous connaissons deux classes, les *calasiriens* et les *hermotibiens;* et une troisième dont Hérodote n'a pas parlé, mais qu'indiquent les monuments, celle de l'administration militaire, dont nous aurons à nous occuper plus tard. Ces trois divisions se subdivisaient aussi en autant de branches que le réclamait l'organisation des corps militaires et administratifs, à cette époque. De même, pour la caste populaire, procédant encore par le nombre trois, qui paraît avoir été le nombre consacré, il nous semble qu'on peut également y voir trois classes se subdivisant de manière à circonscrire les différentes professions indiquées par les écrivains de l'antiquité : première classe, comprenant tout ce qui tient à la vie des champs, et que nous plaçons en première ligne, comme la plus honorée en Égypte dans les conditions inférieures : cette classe se subdivise en laboureurs, bergers, chasseurs, porchers, etc.;

potiers, peseurs publics et notaires; 4° les bergers, oiseleurs, pêcheurs, laboureurs, domestiques, et, généralement parlant, le *bas peuple*. Nous ne saurions adopter cette classification.

deuxième classe, se composant des artisans et gens de métier, et des marchands; troisième classe, qui était la dernière aux yeux des Égyptiens, à raison de leurs préjugés religieux contre la mer, celle des navigateurs et de tout ce qui tient à l'art nautique et au négoce maritime (1). Toute profession était concentrée dans certaines familles, qui se la transmettaient héréditairement, sans en pouvoir, dit-on, jamais sortir; ce qui pourrait être controversé avec quelque avantage, malgré l'affirmation si précise de Diodore : cet écrivain dit, en effet, qu'en Égypte nul ne pouvait se livrer à un autre métier qu'à celui que les lois lui avaient assigné et que lui avaient transmis ses ancêtres, emprisonnant ainsi les générations dans les mêmes exercices, et convertissant les outils des différents métiers en patrimoine de familles; mais Amasis, sortant de la classe du peuple pour entrer dans celle des guerriers et parvenir de là au trône, serait un puissant démenti donné à un principe trop exclusif. Nous bornant pour le moment à élever un doute, nous n'entrerons pas dans une discussion que l'insuffisance des documents empêcherait d'éclairer comme il conviendrait (2).

(1) Nous parlerons, dans la seconde partie de ce travail, des différentes professions.

(2) M. Rossellini ne croit pas à une absolue persévérance des individus dans leurs castes respectives, parce que les monuments lui ont démontré le contraire; il ne croit pas, surtout, qu'un homme d'une caste ne pût pas prendre femme dans une autre caste; et il s'appuie sur ce que dit Hérodote, qu'il était défendu aux porchers de se marier hors de leur caste, ce qui indique par conséquent une exception. Mais cet exemple ne nous paraît pas concluant. L'exception n'est pas pour la caste, mais pour la classe. Le porcher étant en Égypte une sorte de paria, il n'aurait pu épouser la fille d'un individu appartenant à la même caste populaire, comme celle d'un cultivateur, d'un menuisier, d'un maçon, etc. : ici, c'était le préjugé religieux qui le faisait repousser des autres classes de sa caste. Il est bien évident, d'autre part, qu'un artisan n'aurait pas plus été

Bien que cloués ainsi dans leurs castes héréditaires, les Égyptiens pouvaient en être tirés, dans certaines circonstances, par la volonté du prince, qui faisait passer les individus d'une condition à l'autre, même de la plus infime à la plus éminente, sans aucune transition; circonstance qui se trouve complétement démontrée par l'anecdote de Joseph, tiré, comme on sait, de la prison des esclaves pour être élevé à la charge suprême d'intendant du pharaon, de seconde personne de l'État. Si un tel changement de fortune a pu avoir lieu en faveur d'un étranger, d'un esclave, la possibilité de promotion d'une condition à l'autre ne saurait être douteuse en faveur des nationaux. Pour ceux-ci même, nous en avons un exemple très-remarquable dans ce qui se passa à la naissance de Sésostris, si ce qu'en rapporte Diodore est aussi vrai qu'il l'affirme. Cet historien, qui s'annonce comme ne rapportant sur Sésostris que ce qui lui a paru le plus digne de confiance, et le plus conforme aux indices qui en subsistaient encore de son temps, au milieu des nombreuses contradictions qui, à cette époque même, existaient déjà au sujet du grand roi, non-seulement entre les écrivains grecs et les prêtres égyptiens, mais entre ceux-ci et les auteurs des hymnes composés à sa louange, nous apprend que tous les enfants mâles nés en Égypte le même jour que le jeune prince destiné à de si grandes choses, furent réunis par le pharaon, élevés et instruits par ses soins, et exercés aux fatigues de la guerre, afin d'en faire les frères d'armes de son fils et des officiers de ses armées. Cependant, parmi ces enfants il y avait des guerriers comme des fils de cultivateurs, comme des fils d'artisans, des enfants de gens de toutes les classes de la troisième caste.

admis à épouser la fille d'un prêtre ou d'un guerrier, qu'un homme de métier n'aurait pu épouser, dans nos temps modernes, la fille d'un gentilhomme.

Par la désignation de classe des cultivateurs, il faut entendre sans doute non-seulement les prolétaires exécutant tous les travaux de la campagne pour le compte des propriétaires fonciers, prêtres ou militaires, mais encore les petits propriétaires appartenant à la troisième caste.

Ici, cependant, se présente une question. L'Égyptien de cette troisième caste pouvait-il devenir propriétaire foncier? Pouvait-il acquérir une portion de terre proportionnée à ce que lui rapportait en sus de ses besoins son plus ou moins d'habileté dans la profession à laquelle il était voué? C'est à quoi rien, à notre connaissance, ne donne le moyen de répondre d'une manière satisfaisante pour les temps pharaoniques, mais ce qui est prouvé affirmativement pour l'époque grecque : or, comme les usages anciens avaient été généralement respectés et maintenus par les rois grecs, on doit en inférer sans doute que, sous les pharaons comme sous les Ptolémées, des portions de terrain pouvaient être possédées par les gens de métier ; et qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'assertion de Diodore, qui exclut de toute participation à la possession du sol la caste populaire, quand il partage ce sol exclusivement entre le roi et les deux hautes castes. Sous les Lagides, tout au moins, les ouvriers pouvaient se rendre acquéreurs, même en commun avec leurs maîtres, d'une partie quelconque de terrain, ainsi que le démontre un contrat de vente auquel nous empruntons ce fait (1).

(1) Ce contrat, déchiffré par des savants de l'Académie de Berlin, et que son peu d'étendue nous permet de donner en entier, est d'autant plus curieux que, outre la formule de ces sortes d'actes, il nous fait connaître la formule de l'enregistrement, et même la composition de cette administration financière. L'écrit se compose de trois parties, dont la première indique la date, avec les fonctionnaires de l'ordre sacerdotal du moment; la seconde est l'acte lui-même; la troisième est l'acte d'enregistrement.

« Sous le règne de Cléopâtre et de son fils Ptolémée, surnommé Alexandre, dieux Philométores, Sotères, en l'an douze, qui est

Lycurgue, voulant éviter que le contact des autres peuples ne vînt corrompre la simplicité des mœurs lacédémo-

aussi le neuvième, sous le pontife résidant à Alexandrie d'Alexandre, et des dieux Sotères, et des dieux Adelphes, et des dieux Évergètes, et des dieux Philopatores, et des dieux Épiphanes, et du dieu Philométor, et du dieu Eupator, et des dieux Évergètes; sous l'athlophore de Bérénice Évergète et la canophore d'Arsinoé Philadelphe, et de la déesse Arsinoé Eupator, dans Alexandrie; à Ptolémaïs, en Thébaïde, sous les prêtres des deux sexes de Ptolémée Soter, qui sont à Ptolémaïs; le 29 du mois de Tybi; sous Apollonius, préposé de l'*agoranomie*, durant ce mois, près de l'administration chargée des fonds de terre nus dans le *tathyrites*,

« A vendu Pamonthès,.... de couleur noire, beau, long de corps, de visage rond, nez droit; ainsi que Enachomneus...., de couleur jaune, aussi de visage rond, nez droit; et Semouthès Pannei..., de couleur jaune, visage rond, nez un peu aquilin, bouffi; et Melyt Persinei..., de couleur jaune, de visage rond, nez droit; avec leur maître (Κυριον) Pamonthès, co-vendeurs, tous quatre de la corporation des *Pétolitostes* parmi les ouvriers en cuir memnonien, un fonds de terre nu, à eux appartenant dans la partie sud des Memnoniens, un espace de 5,050 coudées d'étendue. Les voisins du sud, la rue Royale; du nord et du levant, le fonds de Pamonthès et Bokon-Ermios, son frère, et les terres communales; du couchant, la maison de Tephès, fils de Chaloma; passant au milieu....., voisins de toutes parts.

« A acheté Nechouthès, petit....., de couleur jaune, agréable, de visage long, nez droit, une cicatrice au milieu du front, (pour le prix de) 601 pièces de cuivre : les vendeurs étant les courtiers et les garants de ce qui est relatif à cet achat.

« A accepté Nechouthès l'acheteur. » *Suivent les signatures; puis à la marge de droite on lit :*

« En l'an 12e, qui est aussi le 9e, le vingtième de Pharmouthi, sous la...., sous laquelle Di... était préposé aux contributions (*diagraphæus*); Chotleuphès, préposé en second (*hypographæus*), Héraclides, contrôleur de l'achat (*antigraphæus*); Nechoutès, petit...., un fonds de terre nu de 5,050 coudées...., situé dans la partie sud des Memnoniens, qu'il a acheté de Pamonthès, et aussi d'Enachomneus, lequel a signé avec ses sœurs, pour 601 pièces de cuivre. »

Suivent des caractères embrouillés, indéchiffrables.

Chaque nom est suivi d'un sobriquet qu'on n'a pas pu lire. (*Revue encyclop., mai* 1821.)

niennes, rendit la loi de xénélasie, qui interdisait l'entrée du pays à tous les étrangers : cette loi fut empruntée par lui à l'Égypte, qui la possédait de toute antiquité, et où elle ne fut abrogée entièrement que dans les derniers temps, bien qu'elle eût perdu déjà sa plus grande force depuis les grandes conquêtes des pharaons de la dix-huitième dynastie. Avant cette époque, l'accès de l'Égypte, quoique très-difficile, n'était pas cependant complétement et rigoureusement fermé aux étrangers. Nous voyons Abraham et sa femme venir chercher dans ce pays un refuge contre la famine qui désole le Chanaan, et des philosophes indiens s'y établir. Mais certaines formalités protectrices et préventrices devaient, sans doute, être suivies par les étrangers qui demandaient l'entrée du pays, et l'autorisation n'était donnée que par un délégué du prince : c'est ainsi que le pharaon est informé de la beauté de Sara, et qu'il ordonne de lui amener cette étrangère, qu'Abraham avait déclaré n'être que sa sœur ; c'est ainsi que le prince est prévenu de l'arrivée du fils de Priam avec Hélène, qu'il avait ravie à son époux. La prévoyance des lois avait établi ces restrictions, pour empêcher les abus d'une trop grande fréquentation entre les naturels du pays et les étrangers. Les caravanes des marchands ismaéliens venaient aussi, de la Syrie et de l'Arabie, trafiquer en Égypte, et apporter dans la vallée du Nil les objets d'échange qu'elle ne possédait pas ; mais ces caravanes ne devaient pouvoir se présenter en Égypte que par une seule ville, qui était vraisemblablement Péluse, comme Schedia d'abord, Naucratis plus tard, était le seul port qui fût ouvert aux navires venant par la Méditerranée, et Myos-Hormos, sans doute, le seul port ouvert aux navires venant par la mer Rouge. Tout bâtiment qui abordait sur un autre point du littoral septentrional de l'Égypte, le patron devait déclarer, sous la foi du serment, que ce n'était que contraint par une impérieuse nécessité qu'il

avait cherché un abri en cet endroit; et les marchandises qu'il apportait devaient être transportées au port des étrangers, sans qu'il fût permis aux marchands ou à l'équipage de communiquer avec l'intérieur du delta par le port où ce navire avait relâché.

L'Égypte fut donc fermée réellement à la curiosité des autres peuples; mais rien cependant ne peut justifier ce titre d'inhospitalière dont l'ont frappée quelques écrivains. Quand le ravisseur d'Hélène vint chercher en Égypte un salut pour ses vaisseaux battus par la tempête, le pharaon, informé de la conduite lâche et perfide de Pâris, lui fait dire que, s'il ne considérait pas comme de son devoir de ne faire périr aucun des étrangers que les vents forçaient d'aborder dans ses États, il vengerait sur lui l'hospitalité outragée et l'insulte faite à Ménélas. Un tel langage, loin d'indiquer la barbarie dont la fable absurde de Busiris a entaché l'Égypte pharaonique, donne bien plutôt crédit au sentiment de Strabon, savoir, que les anciens rois d'Égypte, prévenus contre tous les navigateurs, mais surtout contre les Grecs, que l'exiguïté de leur territoire portait à piller ailleurs ce qu'ils ne trouvaient pas chez eux, avaient cru prudent de défendre aux étrangers l'abord de leurs terres. Même après le règne de Psammetik, la faculté de parcourir librement l'intérieur du pays ne fut accordée qu'à un petit nombre de Grecs (1). Ceux des Cariens qui

(1) Voici, d'après Strabon, ce qu'Ératosthène disait de cette gêne apportée dans la libre circulation des étrangers en Égypte : « L'usage de repousser les étrangers est commun à tous les barbares; c'est ce dont les Égyptiens ont été accusés, d'après les fables que les modernes, voulant taxer d'inhospitalité les habitants du nome Busirite, ont débité sur le compte de *Busiris*, quoique, dans la réalité, il n'y ait jamais eu ni roi ni tyran de ce nom. Si le vers, « Le voyage « d'Égypte est long et pénible, » a été souvent cité, c'est surtout parce que la côte était dépourvue de mouillages, et que l'accès du port de Pharos était défendu par des pâtres toujours prêts à assaillir ceux qui auraient débarqué. Les Carthaginois coulaient bas tout

furent admis à établir des comptoirs de commerce à Memphis, s'y trouvèrent relégués dans un quartier séparé, qui prit le nom de *Caro-Memphis*.

Une institution assurément bien remarquable dans un pays où régnait la xénélasie, c'est celle qui constituait un lieu d'asile en faveur des esclaves : ce lieu était le temple de Djom ou Hercule, sur la bouche canopique du Nil, probablement près de Schedia (1). Tout esclave, dit Hérodote, quel que fût son maître, qui s'y réfugiait, et qui consentait à se donner au dieu en se laissant imprimer sur le corps une certaine marque sacrée, se trouvait par là affranchi de toute servitude. Ces affranchis devenaient sans doute alors citoyens, et prenaient rang dans les dernières classes de la caste sacerdotale, en vertu de leur adoption par la divinité. Une telle adoption ne doit pas sembler plus extraordinaire que l'élévation de Joseph et que l'embaumement de première classe prescrit par les lois religieuses envers tout individu, quelle que fût sa condition, qui, rencontré mort sur les bords du Nil, se trouvait ainsi sous la protection d'Osiris. Mais il faut entendre, sans contredit, que ce privilége d'immunité n'était qu'en faveur des esclaves étrangers venus ainsi par mer ; car son extension à tous les esclaves généralement, ainsi que semblerait le faire supposer le dire trop concis d'Hérodote, aurait été une mesure ruineuse pour les habitants de Schedia et de ses

vaisseau étranger qu'ils rencontraient se dirigeant vers la Sardaigne ou vers les colonnes [détroit]; enfin, les Perses conduisaient les députés [qu'on leur envoyait] par des chemins détournés et difficiles. » Strab., XVII.

(1) Hérodote place ce temple dans la bouche canopique, près des *tarikées*, c'est-à-dire, près de l'endroit où l'on déposait les corps embaumés, dans le Delta, vastes constructions reconnues par Champollion pour la ville de Saïs, et qui tenaient lieu d'hypogées aux villes de cette partie de l'Égypte. Cette nécropole devait être nécessairement celle de la ville de Schedia, qui était le port des étrangers avant la fondation de Naucratis.

environs, qui auraient pu être trop facilement dépossédés de leurs esclaves par leur refuge dans ce temple privilégié, pendant que cette même mesure aurait été complétement dérisoire pour ceux de cette classe résidant au loin, dans le Delta ou dans la vallée. On peut soupçonner, au contraire, qu'en établissant ainsi un lieu d'asile pour les esclaves arrivant par mer, le législateur avait eu en vue la sécurité du pays, en portant ces esclaves à chercher leur liberté dans cet asile sacré, et la payant par la dénonciation des intentions coupables que pourraient avoir les maîtres qui les avaient amenés : c'est par cette voie sans doute que Thuoris avait été informé de l'arrivée d'Hélène à Schedia, et de la conduite perfide du ravisseur. Du reste, la loi protégeait efficacement tous les esclaves amenés en Égypte, et l'homicide commis sur la personne d'un individu de cette classe était puni de mort, à l'égal du meurtre perpétré sur une personne libre, quelle que fût la main qui s'en serait rendue coupable. Moïse établit la même loi chez les Hébreux.

La loi défendait de se nourrir de fèves, de la chair de génisse, de celle de certains poissons, de manger la tête d'aucun animal. La chair des seuls animaux réputés mondes et offerts en sacrifice pouvait être prise en aliment; car la peine de mort aurait été encourue, dit-on, par celui qui aurait tué un animal hors la circonstance du sacrifice. Lorsque Joseph voulut donner un festin à ses frères, il ordonna à l'intendant de sa maison de faire immoler des victimes, afin de préparer le repas, qui se prenait à l'heure de midi (1). C'est peut-être sur ce fondement qu'on a cru à la nécessité du sacrifice préalable; mais les poissons n'étaient pas offerts en sacrifice, et les chasseurs tuaient sans sacrifice aussi les animaux qu'ils poursuivaient : et, d'ailleurs, quel n'aurait pas dû être le nombre des sacri-

(1) *Genèse*, XLIII, 16.

fices quotidiens, pour fournir à la consommation d'une multitude de familles des différentes castes, ainsi qu'à la ration de chaque soldat de service près du pharaon, laquelle était d'environ deux livres par homme; ajoutons que dans le bœuf il n'y avait que les membres, les filets et le col qui auraient pu être donnés en aliments, le corps entier devant être consumé par le feu du sacrifice : quant à la tête, qui était chargée des imprécations, on la vendait aux Grecs, ou on la jetait dans le fleuve (1).

La justice criminelle était rendue en Égypte par des juges spéciaux tirés de la caste sacerdotale, mais qui, n'étant pas appelés à la prêtrise, n'étaient pas astreints à avoir la tête rasée, ce qu'on voit très-bien sur les peintures des manuscrits funéraires, où, pendant que les prêtres qui y sont représentés ont la tête rasée, les quarante-deux juges

(1) Les animaux impurs, auxquels il n'était pas permis de toucher comme victimes et comme aliments, étaient les mêmes en Égypte et en Judée, où Moïse en transporta la loi. Dans le Lévitique on en trouve l'énumération : ce sont d'abord tous les animaux à pied fourchu qui ne ruminent point, et tous les solipèdes; et parmi les autres genres quadrupèdes, le chameau, le hérisson, le lièvre, le porc, la belette, le rat, la musaraigne, la taupe. Parmi les reptiles, étaient impurs, le crocodile, le lézard, le caméléon, le *stellion*; parmi les insectes, les mouches; parmi les oiseaux, les aigles, le vautour, le griffon, le milan, le corbeau, l'autruche, le hibou, la poule d'eau, l'épervier, le chat-huant, le cormoran, l'ibis, le cygne, le butor, le *porphyrion*, le héron, le courlis, la huppe, la chauve-souris; parmi les poissons, tous ceux qui n'ont ni écailles ni nageoires. Cependant, pour l'Égypte il y avait une exception en faveur du crocodile en certaine fête, et pour le porc, quand on le sacrifiait à la Lune. En Judée, il devait y avoir aussi quelque exception, dans certaines circonstances, en faveur de ce dernier animal; car, sans cela, pourquoi y aurait-il eu des troupeaux de porcs dans ce pays, du temps de Jésus-Christ?

La différence des animaux purs et des animaux impurs paraît remonter aux peuples antédiluviens, puisque Noé doit faire une différence entre ces deux classes d'animaux quant au nombre des couples qu'il devra faire entrer dans l'arche.

s'y montrent coiffés d'un bonnet long. Ces juges exerçaient leurs fonctions sous l'autorité du roi. Le lieu des séances était toujours un endroit consacré à la divinité, conséquence naturelle de la qualité sacerdotale des juges. Chaque nome avait son tribunal, comme chaque ville ses magistrats; mais au-dessus de toutes ces juridictions locales se trouvait un tribunal suprême, composé de trente juges, outre le président; et ces trente juges étaient dix *prêtres*, fournis par chacun des trois grands colléges de Thèbes, Memphis et Héliopolis. Le président, qui était élu par les trente juges, était remplacé, immédiatement après son élection, par un autre prêtre du collége qui l'avait nommé, afin que ce nombre de trente fût toujours au complet; et cette circonstance semble montrer que la durée des fonctions de ces juges était temporaire, et que le tribunal se renouvelait intégralement après un certain nombre d'années qui nous est inconnu. Ce président portait suspendue au cou, à l'extrémité d'un riche collier que Moïse nomme *éphod*, une image de la déesse Tmei, ayant les yeux fermés, désignée sous le nom de *Vérité* (1). Cette figure était gravée sur un saphir. Moïse, qui réprouvait toute représentation d'êtres vivants et animés, se borna à donner au grand prêtre, constitué grand juge d'Israël, ce qu'il appela *urim* et *thummim*, qui était pareillement le symbole de la Vérité, sans qu'on sache bien en quoi il consistait (2).

(1) On a trouvé dans les tombeaux la représentation de juges suprêmes avec cette image de Tmei. *Rossellini.*

(2) On a beaucoup disserté sur la signification de ces deux mots *urim* et *thummim*, et on peut voir, dans dom Calmet et dans l'abbé de Vence, le résumé des opinions émises. L'Exode, au chapitre 28, verset 30, dit qu'il sera placé sur l'éphod du grand prêtre, grand juge d'Israël, l'*urim* et le *thummim*, sans autre explication. Toute représentation empruntée aux objets de la création étant sévèrement proscrite, l'ornement exprimé par ces deux mots ne pouvait être que l'expression d'une idée, et par conséquent un symbole. Les

La justice se rendait gratuitement, d'où les images des juges étaient représentées sans mains, et celle du président

Septante ont rendu ces deux mots par *manifestation* et *vérité;* la Vulgate les traduit par *doctrine* et *vérité*, la version arabe par *dilucidation* et *certitude*, et le syriaque par *lucide* et *parfait :* c'est donc toujours la même idée sous des mots différents, et cette idée se trouve identique en Égypte et en Judée.

Le symbole de la Vérité n'allait jamais sans l'*ephod;* Aaron ne pouvait remplir aucune fonction de son ministère sans ces ornements. Laissant à l'écart tout ce que les interprètes et les commentateurs ont dit de l'*ephod*, on peut en trouver facilement la forme en consultant les monuments égyptiens, qui le reproduisent complétement; car, en cela encore, Moïse n'avait pu que copier ce qu'il avait eu sous les yeux. On n'a donc qu'à suivre la description de l'Exode en la comparant à l'une des figures pharaoniques décorées de cet insigne : celle que nous donnons ici est empruntée à la planche 237 de l'atlas de Champollion. Cet insigne se composait de trois pièces distinctes : l'*ephod* ou *superhumerale*, l'*abnet* ou *balteus*, et le *choschen* ou *pectorale*, autrement *rationale judicii*. L'*ephod*, ainsi que l'indique son nom, se plaçait sur les épaules : c'est cette sorte de camail que nous voyons sur les épaules des pharaons. Cette pièce se compo-



sait de cinq bandes de couleurs différentes : or, hyacinthe, pourpre,

sans yeux. La raison donnée par Diodore pour cette manière de peindre les juges, c'est qu'ils ne devaient rien prendre ni accepter, et que le président ne devait rien voir ni considérer, afin de tenir la balance d'une main juste et impartiale. Pour indemnité de leurs peines, les juges recevaient sur les fonds de l'État une sorte de traitement proportionnel.

coccus et byssus (*Exode,* XXVIII, *vers.* 2) : les cinq zones qui partagent la largeur du collier de Menephtha indiquent ces cinq bandes. L'*ephod* se joignait par ses bords (*verset* 4) ; nous ne pouvons pas voir cette réunion, qui était derrière les épaules. Des pierres d'onyx (les traducteurs disent *deux,* le texte n'indique pas de nombre) étaient placées sur l'éphod ; celui de Menephtha nous montre des cœurs et des ronds qui devaient être en pierres précieuses. L'*abnet* ou *balteus* était joint à l'*ephod*, et se composait des mêmes étoffes (*verset* 5) : cette pièce se voit par-dessus l'*ephod* égyptien, divisée également par bandes. Le *choschen* ou *pectorale* était une pièce de broderie carrée, d'une palme de côté : c'est ce qu'on voit sur la figure de Menephtha. La seule différence qui se présente ici, c'est que pour Aaron le *pectorale* devait être fixé sur l'*ephod* au moyen de quatre petites chaînes d'or partant de chacun de ses angles, ce qui suppose que le *balteus* était plus court, ou bien l'*ephod* plus ample que celui que nous avons sous les yeux. C'est sur le *pectorale* que se trouvait placé le symbole de la Vérité : celui de Menephtha nous offre un obélisque, symbole d'Amoun, entre la figure de *Phré* et celle de *Tmé.* La planche X de l'atlas de Champollion montre un *pectorale* sur lequel le nom de Sésostris est placé entre les figures de Phtha et de la déesse Maut. Quelquefois, chez les Égyptiens, l'*ephod* et le *balteus* étaient portés sans le *pectorale*, comme on le voit sur notre planche, page 293.

M. Wilkinson suppose que le mot *urim* vient de אור, *aor* ou *ur,* qui signifie lumière, faisant allusion à celle du soleil. Nous croirions plutôt que ce mot, mis ici au duel, est, comme l'*ur* ou *aör* des Chaldéens (dont la Genèse fait sortir Abraham), la lumière au figuré, et qu'elle exprime la lumière de l'intelligence et celle du jugement; nous croyons aussi, avec le savant anglais, que *thummim* ou *thmim* תמים, vient du nom même de *Tmé* ou *Thmé*, mis pareillement au duel pour exprimer la double acception prêtée à ce mot, celle de *justice* et de *vérité*, ou, suivant les Hébreux, *manifestation* et *vérité*, c'est-à-dire, *vérité manifestée.*

Immédiatement après sa nomination, chaque juge prêtait un serment dont l'une des clauses était, dit-on, de refuser l'obéissance au roi s'il commandait une injustice. Les procès, tant en matière criminelle qu'en matière civile, étaient discutés par les parties mêmes, sans le concours d'aucune personne étrangère à la cause, c'est-à-dire des avocats (1). L'accusateur, dit Diodore, présentait sa plainte par écrit, et indiquait avec détail les circonstances du tort ou de l'injure dont il avait été victime, et il énonçait la quotité des dommages-intérêts qu'il réclamait : le défendeur, après avoir pris connaissance de la plainte, répondait aussi par écrit, se justifiait de son mieux, et s'efforçait de prouver que le dédommagement demandé était sans proportion avec le délit qu'on lui imputait : chaque partie avait ensuite le droit de répliquer une fois, après quoi les juges entraient en délibération, et le président faisait connaître la décision de la cour, en touchant, suivant Diodore encore, avec l'image de la Vérité, celle des parties qui avait gagné sa cause. Mais ici il convient de faire une distinction. Sans doute ces paroles de Diodore ne se rapportent qu'aux arrêts de la cour suprême; car dans les tribunaux ordinaires le président ne portait pas cet insigne de la Vérité : cette cour suprême devait être un tribunal d'appel, supérieur à tous les autres tribunaux, et réformant leurs jugements, comme notre cour de cassation. Ce tribunal ayant moins à s'occuper du fond des affaires que du bien ou mal jugé des juridictions ordinaires, le président pouvait manifester de quel côté la cour reconnaissait qu'était le bon droit, en imposant la figure de la Vérité à celle des deux parties en faveur de laquelle elle se prononçait; sans cela, comment savoir quelle modification

(1) Des avocats furent admis sous les Lagides; mais Diodore prétend que leurs discours ne faisaient que répandre l'obscurité sur les questions de droit. I, 76.

les juges avaient pu apporter à une demande exagérée de la part des plaignants?

Une contradiction, qui nous semble inexplicable, existait dans les lois égyptiennes au sujet du vol. « Il existe, dit Diodore, chez les Égyptiens une loi très-singulière sur le vol; elle ordonne à ceux qui veulent se livrer à ce genre d'industrie, de se faire inscrire chez le chef de voleurs, et de lui apporter immédiatement ce qu'il aura volé. Ceux à qui ces effets ont été dérobés écrivent au chef des voleurs, et lui donnent le détail de ce qui leur a été pris, en désignant le lieu, le jour et l'heure où ils ont été volés. Les objets sont ainsi facilement retrouvés, mais celui qui les a perdus ne peut les recouvrer qu'en abandonnant le quart de leur valeur. » Ainsi, chez le peuple donné pour le plus sage, voilà le vol élevé au rang d'une industrie avouée, et le chef des voleurs constitué en espèce de magistrat. Comment concilier cette protection légale, qui fait ainsi des voleurs une catégorie de citoyens, avec cette peine de mort qui, avant le règne de Schabak ou Sabacos, punissait toute nature de vol? Faut-il considérer les voleurs enregistrés et privilégiés comme de simples industriels qui, par le genre même de leur industrie, forçaient les autres citoyens à être attentifs à tout ce qui leur appartenait, et les habituait ainsi à l'ordre et à la vigilance; et devons-nous regarder comme voleurs réels ceux qui exerçaient cette industrie avec violence, et sans s'être fait connaître, afin de pouvoir jouir de la totalité de leur butin en compensation des risques auxquels ils se dévouaient? Ce qu'il y a de vraiment étonnant, c'est qu'un usage semblable se soit conservé en Égypte jusqu'à nos jours (1). Lycurgue,

(1) « L'*Ouali* a aussi la police des voleurs; la corporation des « voleurs est appelée elle-même à y concourir. Ce qui vous étonnera, « c'est que cette manière de faire la police se trouve décrite par « Diodore.... Comment se fait-il qu'une pareille institution se soit

qui avait pris des Égyptiens la loi de xénélasie, semblerait leur avoir emprunté aussi l'idée d'exciter d'une part l'adresse, de l'autre la vigilance des Spartiates, en ne portant dans son code des lois aucune peine contre le vol commis avec dextérité.

L'histoire de Joseph nous fait connaître que les prisons étaient sous la garde de l'officier commandant les satellites du pharaon, et bourreaux, sans nul doute, dans l'occasion, suivant l'usage de tous les temps en Orient (1). Cette même histoire nous apprend que les prisons étaient souterraines. Joseph est tiré du souterrain; il se coupe les cheveux, change de vêtements et se rend aux ordres du pha-

« conservée dans l'Égypte nouvelle? » *Corresp. d'Orient*, par MM. Michaud et Poujoulat, *tome* V, *lettre* 124.

(1) Putiphar était *shar-hatabahhim*, ce que Walton traduit par *princeps laniorum*, et qui mot à mot signifie, d'après Edmond Castel, *chef des égorgeurs*. Quant à la qualité de *saris* ou eunuque, c'était un titre de domesticité près du prince, et qui n'entraînait nullement l'idée attachée depuis à ce mot.

Quelques écrivains ont accusé Moïse de n'avoir pas su orthographier ce nom de Putiphar; reproche assez singulier à l'égard d'un homme que la munificence royale avait fait élever comme un prince dans les temples de l'Égypte. Ce nom, cependant, devait être bien connu des Israélites, puisque c'est celui de l'homme par lequel avait commencé l'histoire de Joseph, et, par contre-coup, sa fortune: comment donc supposer que le chef de ces Israélites eût pu ignorer la véritable manière d'écrire ce nom? Jablonski, dans son amour pour les étymologies, et les écrivains qui l'ont suivi, ont voulu faire d'un nom propre une qualification; et ils ont travesti ce nom de פוטיפאר *Photiphar*, en *Ph-ont-an-Phré*, pour en faire la désignation d'un prêtre de Phré ou du Soleil. Mais le premier Photiphar ou Putiphar ne pouvait pas être prêtre, puisqu'il était chef des satellites du roi, et qu'il appartenait par conséquent à la caste des guerriers. Quant au second Putiphar, dont Joseph épousa la fille, il était véritablement prêtre d'Héliopolis, et Moïse ne manque pas de le dire; il savait donc bien distinguer la qualité de prêtre, et ne la confondait pas avec un nom propre; il n'aurait pas écrit qu'Aneseth était fille du *prêtre du Soleil*, *prêtre de la ville du Soleil!*

raon. Élien parle de la fermeté d'âme des Égyptiens, qui périraient plutôt que d'avouer un forfait; et ce passage a donné lieu à Pastoret de soupçonner que la torture n'était pas étrangère à la recherche des crimes dans la procédure égyptienne; mais Élien n'aurait pu parler, dans tous les cas, que des temps les plus modernes de l'Égypte à son époque. Quant à la rigueur des prisons, la manière seule dont les monuments nous représentent les prisonniers faits à la guerre, tous garrottés de la façon la plus barbare, en donnerait la certitude, quand même Lucien ne nous aurait pas dépeint l'horrible position d'un criminel accusé de sacrilége, couché à terre dans une situation qui ne lui permettait pas d'étendre ses jambes pendant son sommeil, à cause des ceps qui lui serraient les pieds, et se trouvant en outre attaché au mur par le cou et par une main (1).

Quelques supplices des Égyptiens étaient d'une barbarie révoltante. Le parricide était brûlé vif dans des fagots d'épines, après qu'on lui avait déchiqueté le corps avec des pointes de roseaux tranchants, qui enlevaient de larges morceaux de peau. L'infanticide, au contraire, n'était pas puni de mort; mais celui qui s'en était rendu coupable devait tenir embrassé sans relâche, pendant trois jours et trois nuits, et sans repos, le cadavre de sa victime : des gardes placés près de lui veillaient avec une extrême rigueur à la ponctuelle exécution de cette épouvantable sentence. Le législateur avait cherché sans doute, dans ces deux supplices si différents, mais si effroyables l'un et l'autre, à exprimer l'indignation que devaient exciter des crimes aussi contre nature; crimes qui étaient le mépris des devoirs les plus saints que Dieu ait inscrits dans le cœur de l'homme, le premier en privant de la vie l'être de qui il tenait la sienne, et que tout lui commandait de respecter; le dernier en l'ôtant à celui à qui il l'avait don-

(1) Luci., *Toxaris*.

née, et que sa qualité de père lui faisait un devoir de protéger.

La femme enceinte condamnée à mort n'était exécutée qu'après sa délivrance : c'est là un principe de législation de tout peuple civilisé.

La peine de mort était prononcée contre l'homicide et contre celui qui, sans être précisément complice d'un meurtre, l'aurait laissé commettre, pouvant l'empêcher. Si ce témoin n'avait pu arrêter l'assassin dans la perpétration de son crime, il devait au moins le dénoncer et aider à sa poursuite, sous peine de flagellation et de privation de toute nourriture pendant trois jours.

Le meurtre prémédité d'un animal, hors les circonstances de sacrifice, était assimilé à l'homicide et puni comme tel (1); la même peine était prononcée contre celui qui aurait immolé un bœuf non exploré, et non marqué du sceau sacerdotal. Quant au meurtre involontaire d'un animal, il n'était puni que d'une amende, à moins que l'animal tué fût un chat ou un ibis, cas auquel rien ne pouvait sauver la vie de l'imprudent qui l'aurait commis : aussi, l'Égyptien qui rencontrait sur ses pas un de ces animaux privé de vie s'enfuyait-il effaré en poussant des cris de désespoir, et protestant qu'il avait trouvé cet animal en cet état (2).

La peine capitale était prononcée contre le parjure,

(1) Nous avons déjà fait remarquer la difficulté d'accorder cette disposition pénale avec la liberté de la chasse et de la pêche. Sans doute ce point légal n'a pas été assez expliqué par les historiens, et la peine de mort devait être prononcée dans quelques circonstances spéciales dont ils ont omis de s'informer eux-mêmes, s'en tenant à des généralités que la critique n'éclairait pas.

(2) On peut supposer, non sans quelque vraisemblance, que la cause de cette excessive rigueur était le besoin de ne pas diminuer l'espèce de ces deux animaux, si nécessaire à l'Égypte pour débarrasser le pays des rats et des serpents venimeux qui y pullulaient, ainsi que nous l'avons dit en parlant des symboles.

crime qui, ainsi que le dit Diodore, est tout à la fois une impiété envers les dieux, et la ruine de la plus grande garantie que les hommes puissent donner de leur véracité et de leur foi. Le mensonge était puni comme le parjure, s'il était fait en présence de la justice. Quant au calomniateur, la loi lui faisait supporter la même peine qu'aurait subie la victime de sa méchanceté. D'après ce que nous venons de dire, il est évident que la peine de mort était celle qui se rencontrait le plus fréquemment dans le code pénal des Égyptiens; aussi était-ce à ce code sanguinaire, et en l'exagérant encore, que Dracon avait emprunté ces lois atroces qui faisaient de la perte de la vie l'unique châtiment de tout crime et de tout délit.

Une circonstance bien remarquable dans la législation égyptienne, c'est que ce furent les pharaons chefs de dynasties éthiopiennes qui, maîtres momentanés de l'Égypte, s'appliquèrent à tempérer la rigueur du code criminel égyptien. Déjà Aktisanès ou Schischac avait substitué à la peine de mort la perte du nez pour les crimes de vol, quand à son tour Schabak substitua les travaux forcés à la peine capitale : l'exhaussement des chaussées et des buttes factices sur lesquelles sont bâties les villes, et l'exploitation des mines, faisaient partie de ces travaux forcés. Les criminels employés à l'extraction des métaux précieux ou des pierreries étaient enchaînés; et pour s'éclairer au fond des puits et des galeries, ils portaient, comme de nos jours, une lumière sur leur tête : des soldats étrangers au sol de l'Égypte, et n'en connaissant pas la langue, étaient chargés de les garder. Le motif de cette mesure était d'empêcher que les criminels et leurs gardes ne tramassent quelque complot pour l'évasion des premiers (1).

Après la mort, la mutilation paraît avoir été l'un des supplices les plus communs chez les Égyptiens, en matière

(1) Diodore, III, 12.

de justice criminelle : ainsi, la langue était arrachée aux traîtres contre l'État; les deux poignets étaient coupés aux faussaires en écriture ou en sceaux, à ceux qui fabriquaient ou faisaient usage des faux poids et des fausses mesures. La peine infligée à l'adultère était différente selon le sexe; la femme perdait le nez, afin que sa beauté devînt un objet d'horreur; et son complice recevait la bastonnade. La tentative de viol non suivie d'effet n'entraînait que la prison, si nous en jugeons par l'anecdote de Joseph et de la femme de Putiphar; mais si le crime était consommé sur une femme libre, la peine du coupable était la castration.

Platon, dans ses Lois, nous dit qu'il était défendu, en Égypte, d'exposer les enfants nouveau-nés; mais il ne parle pas du châtiment qu'aurait encouru le violateur de cette loi.

Le supplice de la mort était très-varié, et différait sans doute suivant la nature des crimes : ce supplice consistait dans la lapidation, la décapitation, le crucifiement, la pendaison, la combustion. Avant de livrer le patient aux exécuteurs, on avait soin de l'enivrer, afin qu'il sentît moins l'horreur de sa position.

La justice civile n'était pas rendue par les mêmes juges que la justice criminelle. Si la première appartenait à la caste sacerdotale, parce que le crime était une offense envers Dieu, la seconde était dans les attributions de la caste des guerriers, parce que le délit était une offense envers le prince; les prêtres rendaient ainsi la justice au nom de la Divinité, les guerriers la rendaient au nom du monarque. Cette distinction dans la distribution de la justice n'existait point encore du temps de Moïse, puisque ce législateur ne la fait pas entrer dans son code des lois; mais on la trouve plus tard en Égypte aussi bien qu'en Judée. Dans ce dernier pays, Josaphat, introduisant de grandes réformes dans ses États, établit dans Jérusalem

deux tribunaux, l'un de prêtres et de lévites, l'autre placé sous la présidence d'un guerrier ou chef de tribu; ce dernier tribunal, pour connaître de ce qui regardait l'*office du roi*, c'est-à-dire, les affaires civiles et les intérêts des particuliers (1). De même, en Égypte, on trouve une justice civile administrée par des militaires, sous les règnes des Ptolémées. Comme il n'existait en Grèce aucun tribunal de cette nature, et que les Lagides ne firent, en matière d'administration, que continuer les usages anciens, il semble naturel d'en conclure que l'institution de ce tribunal ne leur appartient pas, et qu'il remonte à l'époque des rois nationaux de la seconde période : on pourrait même attribuer peut-être cette institution à Boccoris, que Diodore nous a présenté comme ayant donné particulièrement son attention aux formes de la jurisprudence civile; dans ce cas, ce serait les Égyptiens qui auraient emprunté ce tribunal aux Juifs, Boccoris n'étant venu que longtemps après Josaphat. Un procès relatif à une propriété, dont le manuscrit fait partie des papyrus du musée de Turin, et qui est daté du mois d'athyr, trente-quatrième année du règne de Ptolémée Évergète II, donne, pour la composition du tribunal devant lequel fut portée l'affaire, pour président un commandant des gardes du roi, préfet du nome, dignité correspondante à celle de chef de tribu chez les Juifs; et pour juges, deux autres officiers du même grade, six of-

(1) II *Paralip.*, XIX, 8 *et* 11. Calmet, *Dict de la Bib.* Un usage qui existait dans tout l'Orient, et dont parle Job au chap. 29, consistait à placer un siége à la porte des villes, pour que le magistrat pût y rendre la justice à tout venant. Cet usage existait sans doute aussi en Égypte, mais nous n'avons aucune autorité pour le justifier.

Le tribunal criminel est composé, à Jérusalem, de *prêtres* et de *lévites :* cette différence, bien que les prêtres fussent de la tribu de Lévi, prouve qu'il en était en Judée comme en Égypte : que tous les lévites n'étaient pas prêtres *ipso facto*, comme tous les membres de la caste sacerdotale n'étaient pas nécessairement prêtres, mais que c'est dans ces classes que les prêtres se recrutaient uniquement.

ficiers d'un grade inférieur, et quelques autres personnages (1).

Une loi civile inexplicable, et éminemment contre nature, c'est celle dont parle Hérodote, laquelle autorisait les garçons à refuser les aliments à leurs parents, et qui y contraignait les filles. Pourquoi cette distinction entre les deux sexes pour l'exercice d'un devoir commun à tous les enfants et si impérieux pour tous? Faudrait-il en conclure que la législation avait reconnu aux filles des moyens de gain qui manquent aux garçons? Serions-nous amenés à supposer qu'un acte d'impudicité a pu entrer dans l'esprit d'une loi? que le législateur aurait, dans cette circonstance, constitué l'immoralité en vertu filiale? Cette supposition, nous rougissons de la faire; et cependant cette loi, rapprochée de ce qui se passa sous Rhampsinite, sous Mycérinus, sous Chéops, et comparée à tant d'autres actes infâmes, selon nos mœurs, dont fourmille le peu que nous connaissons de l'histoire d'Égypte, n'autorise que trop la crainte d'une semblable turpitude (2).

Nous ne savons rien au sujet de l'acte légal du mariage, et le législateur des Hébreux ne trace lui-même aucune règle à ce sujet. Tout porte à croire que la monogamie était de précepte chez les Égyptiens, quoique Diodore la restreigne aux prêtres seulement, laissant aux autres classes

(1) *Univ. pitt., Égypte, page* 47.

(2) Quand on considère de près ces anciens Égyptiens, à qui quelques écrivains ont fait une si grande réputation de vertu; quand on voit les turpitudes, tant réelles qu'allégoriques, de leur histoire: Horus cherchant à faire violence à sa mère, Mycérinus faisant violence à sa fille, Rhampsinite et Chéops prostituant les leurs, l'un pour découvrir le voleur de ses trésors, l'autre pour avoir de quoi achever sa pyramide; quand on pense aux prostitutions sacrées, aux crimes de bestialité reprochés à ce peuple, aux obscénités légales de ses fêtes, aux impudiques salutations des femmes devant Apis, et à tant d'autres infamies, on est forcé de soupçonner un motif immoral à une loi contre nature.

la liberté de prendre autant de femmes qu'il leur convenait (1). Il dut en être à cet égard chez les Égyptiens comme chez les Hébreux (2) : le nombre de concubines que chaque époux pouvait avoir était illimité, et leur multiplicité était une affaire de luxe et de grandeur. Le livre des Rois ne fait-il pas étalage du nombre prodigieux des femmes et concubines de Salomon et de Roboam ? Les peintures des tombeaux montrent également les nombreuses concubines de certains chefs égyptiens : ce sont ces circonstances qui ont pu tromper Diodore. La dissolution du mariage ayant été, du reste, très-facile en Égypte, et par cela même très-fréquente, le principe de la monogamie devenait, par le fait, à peu près illusoire. Le mari achetait sa femme par des présents faits aux parents, l'usage de constituer une dot aux filles étant inconnu dans la haute antiquité. La cérémonie du mariage devait être aussi simple en Égypte que dans l'Asie, où, à la même époque, le père se bornait à mettre la main de sa fille dans celle de son gendre. En Égypte, la nouvelle mariée était conduite sur un char au logement conjugal, et les fêtes duraient plusieurs jours au milieu des repas et des divertissements, dont les jeux d'esprit faisaient peut-être partie comme en Israël (3).

(1) Diodore, II, 80.

(2) Dom Calmet croit à la polygamie des Hébreux, non comme acte légal, mais comme tolérance; et il se fonde sur Lamech, personnage antédiluvien, qui parle de ses deux femmes; mais ce personnage cosmogonique condamne lui-même sa bigamie, ce qui ne peut laisser l'idée d'un usage réellement établi. Cependant, des exemples de bigamie se montrent dans la postérité d'Abraham, tel, par exemple, que celui de Jacob épousant Lia et Rachel; mais il faut remarquer que c'est avant l'institution de la nationalité de ce peuple, qui n'à commencé à s'individualiser ainsi en corps de nation qu'en Égypte, où il puisa ses mœurs nationales.

(3) On sait que Samson proposa aux jeunes gens qui assistaient à ses noces, une énigme qu'ils devaient deviner dans les *sept jours* que duraient les fêtes. *Judic.*, XIV, 13.

L'autorité paternelle était très-étendue chez les Égyptiens; mais la loi contre l'infanticide prouve qu'elle n'allait pas jusqu'au droit de vie et de mort. Moïse, dans ses lois, posa des limites à l'autorité paternelle chez les Hébreux : en matières graves il faisait intervenir les magistrats entre le père et le fils. Ce principe était-il emprunté au code des lois égyptiennes? nous n'oserions ni l'affirmer ni le contester. Du reste, Moïse voulait qu'on punît de mort l'enfant qui aurait maltraité son père en paroles ou par voies de fait.

Un usage que les Israélites durent certainement emporter de l'Égypte, c'était celui qui autorisait un père à vendre, dans un cas d'extrême détresse, ses enfants comme esclaves, mais à des compatriotes seulement, à cause du droit de libération légale : ces sortes d'esclaves redevenaient libres après avoir servi pendant six ans. La sainteté du nombre sept, que les Hébreux avaient empruntée aux Égyptiens, ne permet guère de douter que cette liberté, légalement obtenue dans la septième année, ne fût l'un des principes de la législation égyptienne en cette matière.

Les rois Lagides pouvaient épouser leurs propres sœurs; et cette faculté, des écrivains l'accordent aux pharaons, d'autres la leur refusent. Diodore dit expressément que les Égyptiens avaient établi une loi en ce sens, fondée sur le mariage d'Osiris avec Isis : on peut se ranger d'autant mieux au sentiment de cet historien, et considérer l'allégorie comme fondée ici sur la réalité historique, que les mariages entre frère et sœur n'étant pas permis chez les Grecs, les Ptolémées ne purent, en cela, que se conformer à un usage local, et que, de plus, nous voyons, dans un pays voisin de l'Égypte, l'exemple d'un mariage semblable dans l'antiquité la plus reculée, celui d'Abraham avec Sara (1).

(1) L'observation que fait Abraham, que Sara était sa sœur par

Une loi de Boccoris obligeait tout créancier réclamant une dette, de produire l'engagement par écrit de son débiteur, sous peine de perdre sa créance si le débiteur niait la dette avec serment : une semblable disposition paraît être dirigée contre l'usure. Avant cette loi de Boccoris, le débiteur insolvable était traîné en prison : Boccoris abolit la contrainte par corps, et rendit les biens du débiteur seuls responsables et garants de la dette.

Cette loi de Bok-hor, citée par Diodore, est tout à fait contradictoire avec celle d'Asychis, mentionnée par Hérodote, laquelle défendait d'emprunter sur tout autre gage que sur le corps embaumé de son père. Une disposition ajoutée à cette dernière loi, soit par Asychis lui-même, soit par ses successeurs, mettait en la puissance du créancier la sépulture du débiteur : si bien que si celui-ci n'acquittait pas sa dette, il ne pouvait, à sa mort, être enseveli dans le sépulcre de ses pères ou dans un tombeau particulier; et durant sa vie, après la mort de quelqu'un des siens il ne pouvait lui rendre les honneurs funèbres. Ces deux lois si opposées n'ont pu exister ensemble, et il est vraisemblable que celle de Boccoris ne réforma même pas celle d'Asychis, qui n'était plus en usage depuis longtemps sans doute, et qu'avait abrogée celle qui avait établi la contrainte par corps. Il faut remarquer qu'Hérodote ne parle de cette loi que comme d'une chose très-ancienne, remarquable seulement par la singularité de ses dispositions. Asychis, dans le système de chronologie embrouillée de cet écrivain, ayant succédé à Mycérinus, et étant lui-même auteur d'une pyramide, son époque appartient nécessairement à la première période historique de l'Égypte. Diodore, qui fait mention de cette même loi d'Asychis, sans en

son père et non par sa mère, semblerait indiquer que dans le principe ces sortes de mariage ne pouvaient avoir lieu qu'entre frères consanguins. *Genèse*, xx, 12.

nommer l'auteur, la regarde comme plus sage que toutes les lois des Grecs sur les enfers, insuffisantes, suivant lui, pour conduire les hommes à la vertu, et objets perpétuels des railleries et des mépris des méchants (1).

Une loi rendue par Amasis, et fort tard par conséquent, forçait, nous dit Diodore, tout habitant de l'Égypte de déposer chaque année, entre les mains des magistrats, une déclaration par écrit de ses moyens d'existence : et celui qui aurait déclaré faux, ou qui aurait dû avouer qu'il ne pouvait employer pour vivre que des moyens honteux ou illicites, était puni de mort. Le châtiment aurait été tellement hors de proportion avec le délit, que, sur le simple énoncé d'un pareil fait, on peut s'écrier qu'il est impossible tel que Diodore le suppose. Sur quoi donc aurait été fondé le crime de n'avoir que des moyens illicites pour pourvoir à ses besoins, quand le vol ne faisait pas partie de ces moyens illicites, puisqu'il était constitué en métier? Pastoret ne voit dans cette loi qu'une proscription du vagabondage et de la mendicité : mais il faut admettre alors qu'une disposition législative pourvoyait à ce qu'il n'y eût, dans chaque corporation de métier, qu'un nombre d'ouvriers proportionné aux besoins de l'industrie; car il n'aurait pas suffi de posséder une profession pour avoir du pain, si le travail n'était pas en rapport avec le nombre de bras que ce métier pouvait occuper; ou bien qu'elle avisait aux moyens d'assurer l'existence de ceux qui, cloués héréditairement et fatalement, nous dit-on, dans leurs professions, et moins habiles que d'autres ou moins heureux, n'obtenaient pas de leur industrie, qu'ils devaient perpétuellement exercer cependant, sans en pouvoir sortir sous peine de mort, au dire du même Diodore, les moyens de se sustenter pendant toute la durée de l'année. La pensée morale de la loi se laisse bien apercevoir, mais les

(1) Diodore, 1, 93.

moyens d'empêcher ou de prévoir le mal, rien ne les laisse soupçonner : du moins les anciens historiens, qui ne voulaient indiquer que le but que s'efforçait d'atteindre le législateur, ont négligé de les faire connaître. Ce qu'on peut supposer avec le plus de fondement, c'est que l'objet de cette loi devait être de débarrasser l'Égypte de tous ces parasites étrangers qui, depuis surtout que ce pays était devenu accessible à tout le monde, attirés par la fertilité de ses terres, allaient y chercher des voies de fortune qui, leur manquant, remplissaient l'Égypte de vagabonds prêts à tout entreprendre.

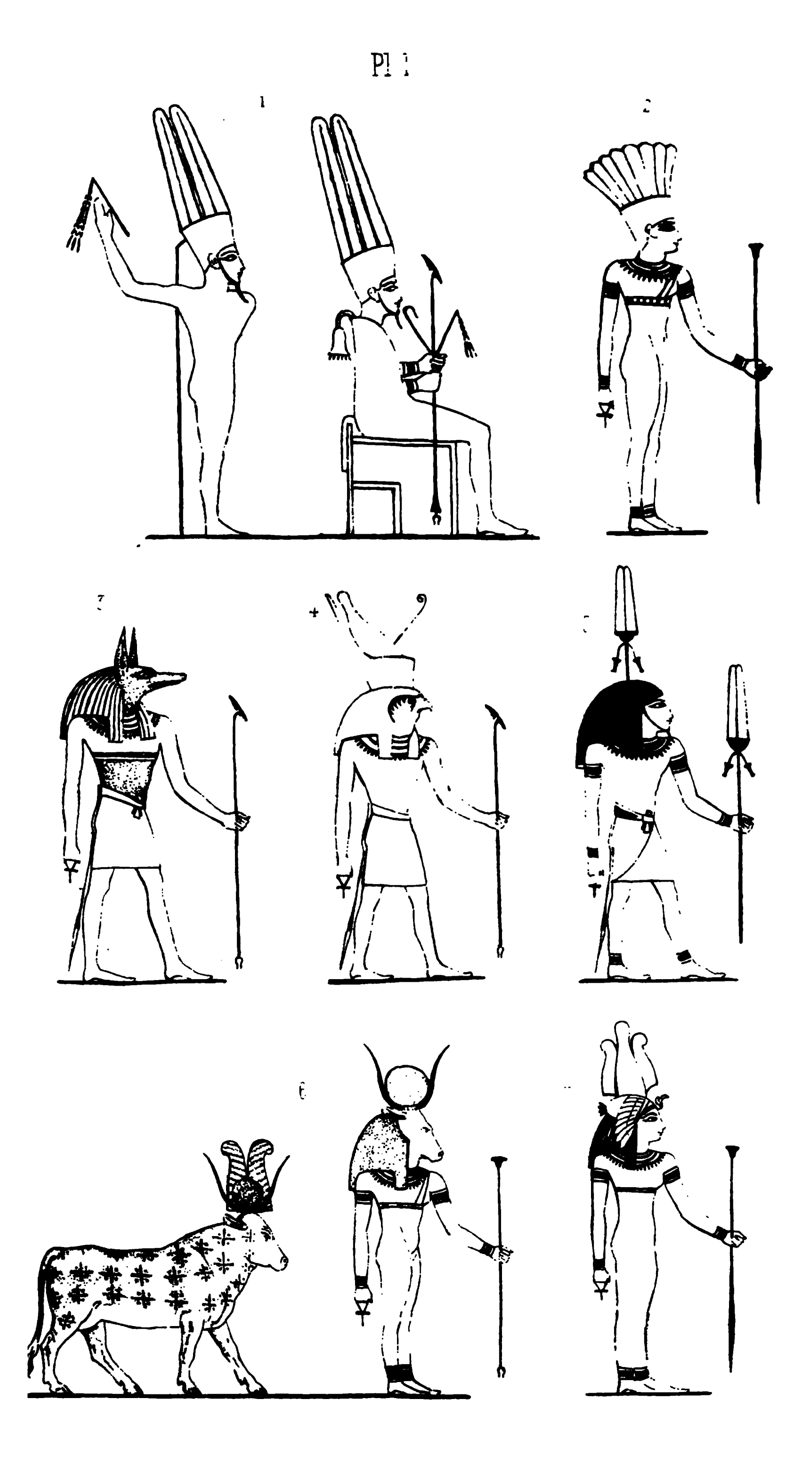
FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

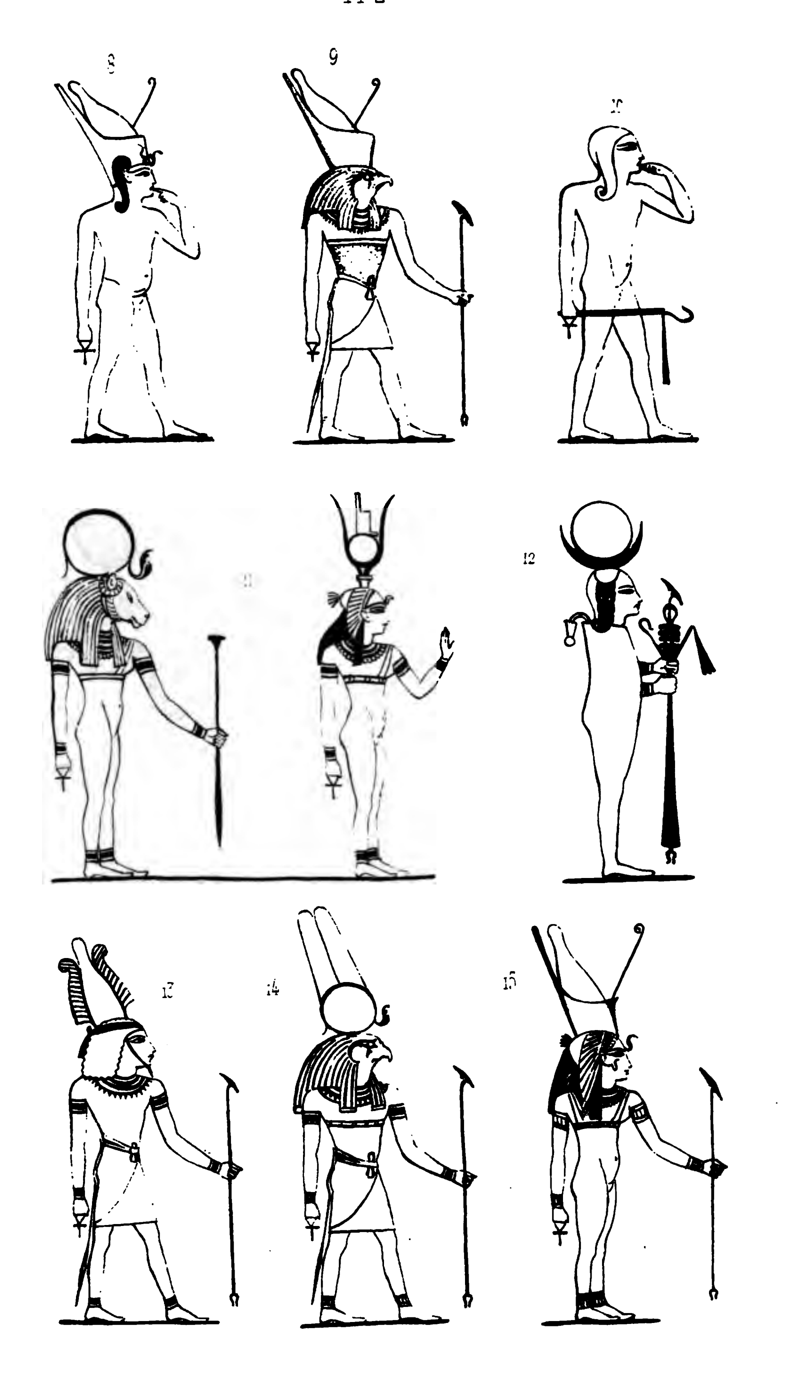
CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

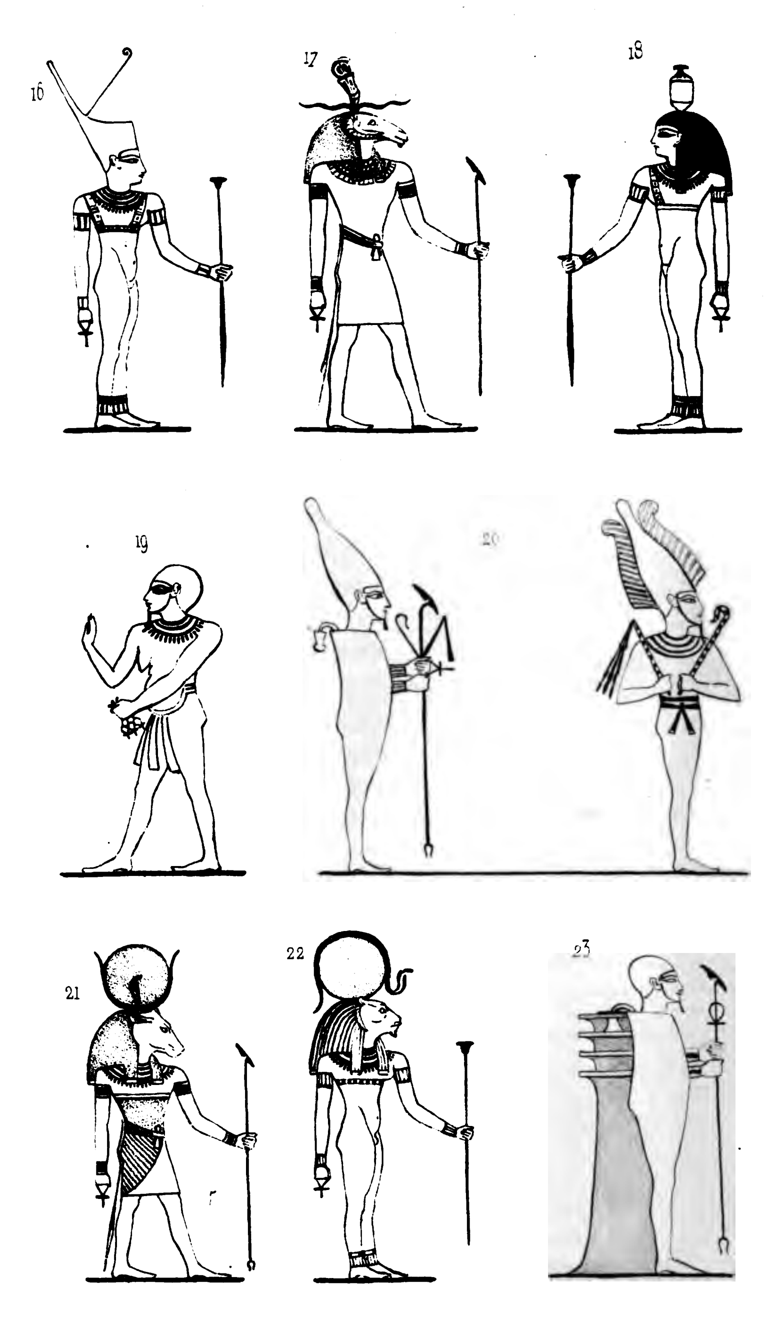
Pl 1



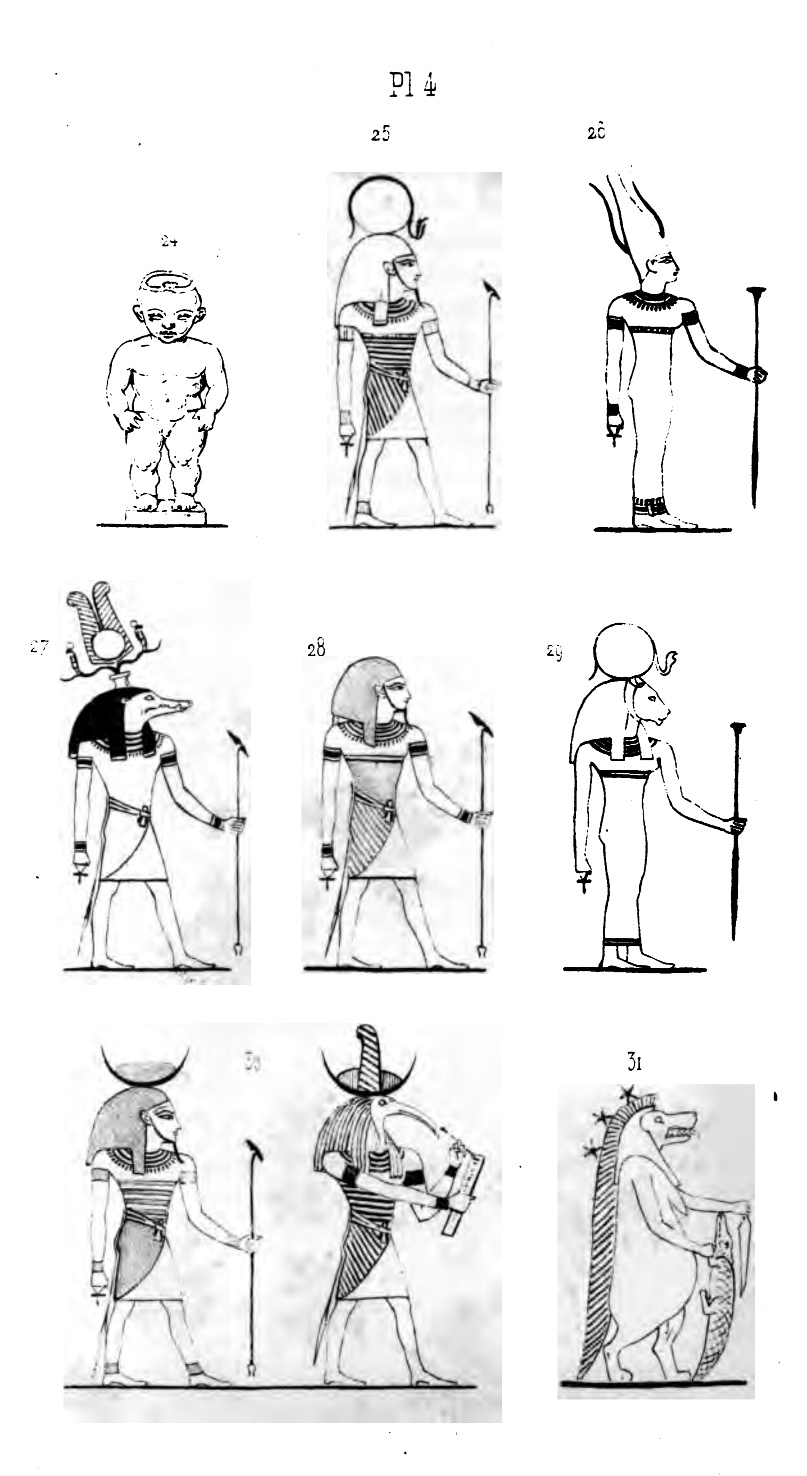
Pl. 2



Pl. 3.



Pl 4



Imp. Lemercier à Paris





